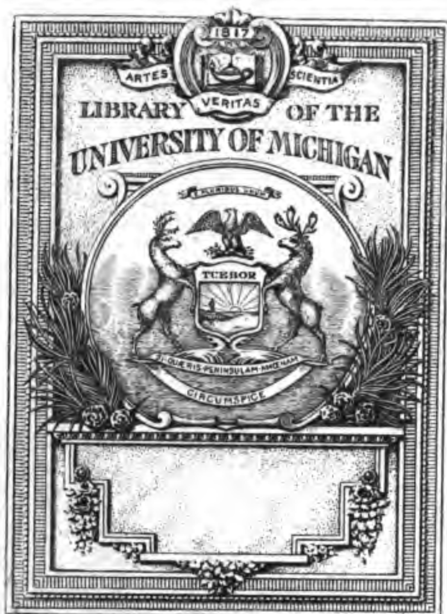

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

POUR L'ANNÉE 1891

PAR

U. BRUYANT

Chef de la première division à la Préfecture,
Officier d'Académie

ARRAS
Imprimerie [illegible]-Courtin, place du Pont-[illegible], n° [illegible]

[illegible]

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

POUR L'ANNÉE 1891

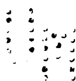
PAR

U. BRUYANT

Chef de la première division à la Préfecture,

Officier d'Académie.





ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, nº 6.

—

1891

AUX LECTEURS

L'*Annuaire* que nous offrons à nos abonnés pour 1891 est divisé, comme ceux des années précédentes, en cinq grandes sections.

L'*Introduction* comprend, à la suite des rectifications et changements survenus pendant l'impression, le calendrier de l'année, la composition du Gouvernement de la République, la liste des membres du Sénat et de la Chambre des députés, suivie de l'adresse, à Paris, des sénateurs et des députés du Pas-de-Calais, le Conseil d'Etat, les corps d'armée, des renseignements sur la division administrative de la France et la liste des Préfets. Nous y avons, en outre, donné, comme renseignement pouvant être utile pour les correspondances tant administratives que particulières, les bureaux des Ministères avec leurs divisions et attributions principales.

La première partie, sous le titre: *Administration* contient, après une notice sommaire sur les principales administrations, sur les lois et les règlements qui les régissent, le personnel de ces administrations, ainsi que celui des divers établissements et services publics ayant un caractère départemental, des chemins de fer, des associations et institutions agricoles et commerciales, etc.

Elle présente, en second lieu, dans un même cadre et par ordre alphabétique des arrondissements et des cantons, le tableau des communes, avec leur population, le nombre des électeurs inscrits, les maires et adjoints, les curés ou desservants, les instituteurs, les institutrices, la superficie du territoire, la situation financière, les revenus du bureau de bienfaisance et les praticiens chargés, dans chaque commune, du service médical gratuit. En outre, — comme complément de ce tableau, — l'état nominatif de tous les conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants.

Viennent ensuite les corps de sapeurs-pompiers, les institutions de prévoyance, les sociétés savantes et artistiques, les journaux publiés dans le département, les docteurs en médecine, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires, etc., etc.

La deuxième partie, consacrée à la *Statistique*, comprend des renseignements statistiques sur les chemins de fer, les routes, les chemins vicinaux et ruraux, les voies navigables,

les ports, l'instruction publique, les institutions de bienfaisance, l'agriculture, l'industrie, spécialement l'industrie houillère, la population, le jury, le recrutement.

La *Chronique départementale*, qui forme la troisième partie, donne l'ouverture de la séance d'installation du Conseil général pour la session d'août 1890 et le budget départemental voté dans cette session pour l'exercice 1891 ; le résumé des travaux du Conseil de Préfecture, pendant l'année judiciaire 1889-1890, par M. Paul Lecesne, docteur en droit, vice-président du Conseil de Préfecture ; des renseignements météorologiques dus à l'obligeance de M. Leleu, secrétaire en chef de la Mairie de Calais ; la liste des récompenses honorifiques accordées, dans l'ordre civil, à des habitants du Pas-de-Calais (*Légion-d'Honneur*, *Mérite agricole*, *Palmes académiques*, *Médailles d'honneur pour belles actions* ou *obtenues par les ouvriers du commerce*, *de l'industrie et de l'agriculture* ; *Prix de vertu et de piété filiale* décernés par le Conseil général ou par l'Académie française, les résultats des élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement en 1890; et, sous le titre: *Nécrologie*, la liste des personnes notables décédées dans le département pendant la même période.

Sous le titre : *Variétés*, la quatrième partie contient les lois des 9 juillet 1889 et 22 juin 1890 sur le *code rural, parcours et vaine pâture*, et celle du 6 novembre 1890 modifiant l'article 21 de la loi du 15 juillet 1890 relative au recrutement de l'armée.

La cinquième partie : *Renseignements usuels*, indique les formalités à remplir et les pièces à produire pour l'instruction d'un grand nombre d'affaires intéressant les communes ou les particuliers.

Ainsi que le remarqueront nos lecteurs, des développements nouveaux très considérables ont été donnés à cette partie de notre publication, et nous espérons que les Municipalités nous sauront gré de ces améliorations qui faciliteront leur tâche et leur épargneront des correspondances administratives et des pertes de temps.

Enfin, le volume se termine par la nomenclature alphabétique générale des communes du département à laquelle nous avons rattaché, pour satisfaire au désir exprimé par le Conseil général dans sa séance du 19 août 1890, les bureaux de poste qui les desservent, avec les distances légales, et par celle des principaux hameaux avec indication des communes dont ils font partie.

Rectifications et changements survenus en cours d'impression.

Page 48. — *Bureaux de la Préfecture.* — 1re division (Bureau militaire) : M. Delambre remplace M. Duval. — Bureau de l'administration générale : M. Davenne remplace M Delambre. — 4e division : M Truffier remplace M. Davenne.

Page 50. — *Sous-Préfets.* — M. Serr remplace M. Letailleur comme Sous-Préfet de Montreuil.

Pages 57 et suivantes. — *Hospices et hôpitaux.* — BÉTHUNE : M. Faucquette Léon remplace M. Lewalle comme administrateur.— CARVIN : M. Douvrin Emile remplace M. Gauwain Victor.

Page 60. — *Comités consultatifs des établissements de bienfaisance:* M. de Lannoy Ernest, avocat, est nommé membre du comité d'Arras.

Pages 61 et suivantes. — *Médecins de bienfaisance par circonscription.* — Ont été nommés : *Arrondissement d'Arras* : M. Bretez, de Prōnville, conjointement avec M. Havransart.

Page 66. — *Arrondissement de Béthune* : M. Pascalin, de St-Floris.

Page 71. — *Arrondissement de St-Pol.* — M. Govart, de Wamin.

Page 71. — *Id.* M. Guffroy à rayer.

Page 78. — *Académie de Lille.* — Recteur : M. Bayet remplace N-

Page 119. — *Justices de paix.* —AUBIGNY. — Suppléant : M. Bouilliez Achille remplace N. — ST-POL : Suppléant : M. Dumont V. remplace M. Didier.

Pages 132 et 135. — *Percepteurs.* — CALAIS : M. Beau remplace M. Constantin. — EPERLECQUES : M. Langelouze remplace M. Idatte. — AUBIGNY : M. Idatte, ✻, remplace M. Lecocq.

Page 147. — *Postes et télégraphes* — Directeur départemental : M. Morin, ✻.

Page 170. — *Colonel commandant le 3e régiment du génie, à Arras:* M. Lehagre.

Pages 190 à 237. — *Municipalités.* — WARLENCOURT-EAUCOURT : *Maire* : M. Mouronval Ignace remplace N. — BUS : *Maire* : M. Larenez L. remplace N.

Pages 190 à 237. — ***Curés ou desservants*** — HARDINGHEN. — Desservants : M. Evrard Anat. remplace M. Gournay. — PUISIEUX : M. Hennebicque Fr. remplace M. Pépin A. — BOISLEUX-AU-MONT : M. Outrequin remplace N. — LIGNY-ST-FLOCHEL : M. Lecomte Fr. remplace M. Outrequin. — BEAUFORT : M. Leclercq Alf. remplace M. Lecomte Fr. — TINGRY : N. remplace M. Evrard Anat.

Pages 191 à 237. — ***Instituteurs***. — BLAIRVILLE : instituteur, Vaillant et non Lequien. — FICHEUX : M. Décobert remplace M. Carle. — BEAUMONT : M. Carle remplace M. Brunelle. — GOUY-SOUS-BELLONNE : M. Brunelle remplace M. Leroy. — ANGRES : M. Delahaye remplace M. Huclier. — LOUCHES : M. Leroy remplace M. Randoux. — ROLLENCOURT : M. Huclier remplace M. Décobert.

Pages 191 à 237. — ***Médecins de bienfaisance par commune***. — BAILLEUL-LEZ-PERNES : N. remplace M. Guffroy. — SUS-ST-LÉGER : M. Deneuville Em. remplace M. Sailly. — ST-FLORIS : M. Pascalin remplace M. Debay.

Page 273. — ***Monts-de-Piété***. — ARRAS : MM. Delattre-Loseleur et Wacquez remplacent MM. Dupont et Dumetz comme membres du conseil d'administration.

Page 331. — ***Prisée de la St-André*** :

Blé froment . . .	18 fr.	44	Seigle	12 fr.	22
Blé de fermage . .	17	60	Escourgeon . . .	12	26
Blé méteil. . . .	15	83	Avoine.	6	70

Page 389. — ***Statistique électorale***. — Elections sénatoriales du 4 janvier 1891.

Electeurs inscrits : 1,778. — Votants : 1,767.

Ont obtenu :

MM. Huguet . .	1,265 v.	Elu.	MM. Dellisse	570 v.
Déprez . .	1,265	Elu.	Cte d'Havrincourt .	501
Bouilliez A.	1,250	Elu.	Lefebvre du Prey .	486
Camescasse.	1,214	Elu.	Crouy	463

Page 462. — ***Nomenclature alphabétique générale des communes***. — Colonne des bureaux de poste. — EMBRY : mettre ***Bureau*** au lieu de ***Fruges***.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR 1891

L'année 1891 de l'ère chrétienne, répond aux années :

6029 de la création du monde.
4378 depuis le déluge.
2667 des Olympiades.
2644 de la fondation de Rome selon Varron.
1471 de la fondation de la monarchie française.
1308 de l'Hégire, ou ère des Turcs, qui a commencé le 17 août 1890.
L'année 1309 commencera le 7 août 1891.
1891 des Russes, qui a commencé le 13 janvier.
309 de la réforme Grégorienne en 1582.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE (1)		QUATRE-TEMPS
Nombre d'or	11	les 18, 20 et 21 février.
Epacte	XX	les 20, 22 et 23 mai.
Cycle solaire	24	les 16, 18 et 19 septembre.
Indiction romaine	4	les 16, 18 et 19 décembre.
Lettres dominicales	D	

Fêtes mobiles

On appelle fêtes mobiles les fêtes dont le jour de célébration varie chaque année et se règle sur la fête de Pâques. Elles se célèbreront, cette année, aux époques suivantes :

La Septuagésime,	25 janvier.	*La Pentecôte,*	17 mai.
Les Cendres,	11 février.	*La Trinité,*	24 mai.
PAQUES,	29 mars.	*La Fête-Dieu,*	28 mai.
Les Rogations.	4, 5 et 6 mai.	*L'Avent,*	29 novembre.
L'Ascension,	7 mai.		

Saisons

Le Printemps commencera le 20 mars, à 4 h. 05 m. du matin.
L'Été commencera le 21 juin, à 0 h. 23 m. du matin.
L'Automne commencera le 23 septembre, à 3 h. 02 m. du soir.
L'Hiver commencera le 21 décembre, à 9 h. 12 m. du matin.

Eclipses

Le 23 mai, *Éclipse totale de lune, en partie visible a Paris.*

Le 6 juin, *Éclipse annulaire de soleil, visible à Paris comme éclipse partielle.*

Le 15 novembre, *Éclipse totale de lune, visible à Paris.*

Les 30 novembre-1er décembre, *Éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.*

(1) Voir l'explication des termes, page 7 de l'Annuaire de 1881.

TABLEAU
DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1891.

Mois	Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.
Janvier	N. L. le 10, à 3 h. 34 m. soir.	0,97
	P. L. le 25, à 0 h. 35 m. matin.	0,78
Février	N. L. le 9, à 2 h. 21 m. matin.	1,09
	P. L. le 23, à 7 h. 28 m. soir.	0,85
Mars	N. L. le 10, à 0 h. 00 m. soir.	1,16
	P. L. le 25, à 1 h. 21 m. soir.	0,90
Avril	N. L. le 8, à 6 h. 25 m. soir.	1,14
	P. L. le 24, à 5 h. 15 m. matin.	0,89
Mai	N. L. le 8, à 6 h. 25 m. matin.	1,03
	P. L. le 23, à 6 h. 35 m. soir.	0,86
Juin	N. L. le 6, à 4 h. 35 m. soir.	0,89
	P. L. le 22, à 5 h. 21 m. matin.	0,85
Juillet	N. L. le 6, à 4 h. 8 m. matin.	0,78
	P. L. le 21, à 2 h. 3 m. soir.	0,95
Août	N. L. le 4, à 5 h. 22 m. soir.	0,79
	P. L. le 19, à 9 h. 38 m. soir.	1,09
Septembre	N. L. le 3, à 8 h. 25 m. matin.	0,85
	P. L. le 18, à 5 h. 13 m. matin.	1,17
Octobre	N. L. le 3, à 1 h. 7 m. matin.	0,88
	P. L. le 17, à 1 h. 54 m. soir.	1,16
Novembre	N. L. le 1er, à 6 h. 42 m. soir.	0,87
	P. L. le 16, à 0 h. 25 m. matin.	1,06
Décembre	N. L. le 1er, à 11 h. 54 m. matin.	0,82
	P. L. le 15, à 1 h. 2 m. soir.	0,90
	N. L. le 31, à 3 h. 29 m. matin.	0,83

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies.

CALENDRIER POUR 1891 (1).

Janvier [1] Les jours croissent de 1 h. 7 m.			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		**Février** [2] Les jours croissent de 1 h. 39 m			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.	
1	jeu	CIRCONCISION	8	3	4	4	1	DIM	SEXAGÉSIME	7	38	4	48
2	ven	s. Macaire	8	3	4	5	2	lun	*Purification*	7	37	4	50
3	sam	s[te] Geneviève	8	3	4	6	3	mar	s Blaise	7	35	4	52
4	DIM	s. Rigobert	8	3	4	7	4	mer	s[e] Jeanne	7	34	4	53
5	lun	s[e] Emélie	8	3	4	8	5	jeu	s[e] Agathe	7	32	4	55
6	mar	EPIPHANIE	8	3	4	9	6	ven	s. Vaast	7	31	4	57
7	mer	s. Canut	8	2	4	11	7	sam	s. Romuald	7	29	4	59
8	jeu	s. Lucien	8	2	4	12	8	DIM	QUINQUAGÉS.	7	28	5	1
9	ven	s. Marcellin	8	2	4	13	9	lun	s. Alexandre	7	27	5	3
10	sam	s. Paul, erm.	8	1	4	14	10	mar	*Mardi-Gras*	7	26	5	4
11	DIM	s. Sauve	8	1	4	16	11	mer	LES CENDRES	7	24	5	6
12	lun	s. Arcade	8	0	4	16	12	jeu	s[e] Gudule	7	22	5	7
13	mar	s. Léonce	7	59	4	18	13	ven	s. Martin	7	20	5	9
14	mer	s. Hilaire	7	58	4	19	14	sam	s. Amand	7	18	5	11
15	jeu	s Maur	7	57	4	21	15	DIM	QUADRAGÉSIM.	7	16	5	13
16	ven	s. Marcel	7	56	4	22	16	lun	s. Onésime	7	14	5	15
17	sam	s. Antoine	7	56	4	24	17	mar	s. Sylvain	7	12	5	17
18	DIM	Ch.s.Pierre àR.	7	55	4	25	18	mer	s. Siméon Q. T.	7	10	5	19
19	lun	s. Furcy	7	54	4	27	19	jeu	s. Gabin	7	8	5	20
20	mar	s. Sébastien	7	54	4	29	20	ven	s. Eleuthère Q. T.	7	6	5	22
21	mer	s[te] Agnès	7	53	4	31	21	sam	s Félix Q. T.	7	4	5	24
22	jeu	s. Vincent, m.	7	52	4	32	22	DIM	REMINISCERE	7	1	5	26
23	ven	s. Raymond	7	50	4	34	23	lun	s. Armand	6	59	5	28
24	sam	s. Timothée	7	49	4	35	24	mar	s Mathias	6	57	5	30
25	DIM	SEPTUAGÉSIME	7	47	4	37	25	mer	s. Walburge	6	55	5	32
26	lun	s. Polycarpe	7	46	4	39	26	jeu	s[e] Marguerite	6	53	5	34
27	mar	s. Jean-Chrys.	7	45	4	40	27	ven	s[e] Honorine	6	51	5	36
28	mer	s Julien	7	43	4	42	28	sam	s. Romain	6	49	5	38
29	jeu	s. François de Salle	7	42	4	43							
30	ven	s[e] Martine	7	40	4	45							
31	sam	s. Pierre Nolas.	7	39	4	47							

PHASES DE LA LUNE.

JANVIER.

D. Q. le 3, à 10 h. 22 m. du matin.
N. L. le 10, à 3 h. 34 m. du soir
P. Q. le 17, à 6 h. 27 m. du matin.
P. L. le 25, à 0 h. 35 m. du matin.

[1] 1[er] Janvier, 11 *Nivôse*, an 99; le 21, 1[er] *Pluviôse*.

FÉVRIER.

D. Q. le 2, à 4 h. 52 m. du matin.
N. L. le 9, à 2 h. 21 m. du matin.
P. Q. le 15, à 6 h. 39 m. du soir.
P. L. le 23, à 7 h. 28 m. du soir.

[2] 1[er] Février, 12 *Pluviôse*, an 99; le 20, 1[er] *Ventôse*.

(1) NOTA.— Dans ce calendrier, le lever et le coucher du soleil ont été calculés pour le Pas-de-Calais, d'après 50 degrés 30 minutes de latitude.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1891.

Mars [1]			SOLEIL		**Avril** [2]			SOLEIL	
Les jours croissent de 1 h. 49 m.			Lev.	Cou.	Les jours croissent de 1 h. 47 m.			Lev.	Cou.
1	Dim	Oculi	6 46	5 40	1	mer	s Hugues	5 38	6 31
2	lun	s. Simplice	6 44	5 42	2	jeu	s. François de Paule	5 36	6 32
3	mar	s. Marin	6 42	5 43	3	ven	s Pancrace	5 34	6 34
4	mer	s. Casimir	6 40	5 45	4	sam	s. Ambroise	5 31	6 36
5	jeu	s. Adrien	6 38	5 47	5	Dim	Quasimodo	5 29	6 38
6	ven	se Colette	6 36	5 49	6	lun	s. Célestin	5 26	6 39
7	sam	s. Thomas d'Aquin	6 34	5 51	7	mar	s. Cybert	5 24	6 41
8	Dim	Lætare	6 32	5 52	8	mer	s. Albert	5 22	6 42
9	lun	se Françoise	6 29	5 54	9	jeu	s. Hilaire	5 20	6 44
10	mar	se Doctrovée	6 27	5 56	10	ven	s. Macaire	5 18	6 45
11	mer	s Vindicien	6 25	5 58	11	sam	s. Léon	5 16	6 47
12	jeu	s. Grégoire	6 22	5 59	12	Dim	s Jules	5 14	6 48
13	ven	se Euphrasie	6 20	6 1	13	lun	s. Justin	5 12	6 50
14	sam	se Mathilde	6 18	6 2	14	mar	s. Valérien	5 10	6 51
15	Dim	Passion	6 16	6 4	15	mer	s. Anastasie	5 8	6 52
16	lun	s. Cyriaque	6 14	6 6	16	jeu	s. Druon	5 6	6 54
17	mar	s. Patrice	6 12	6 7	17	ven	s. Paterne	5 4	6 55
18	mer	s. Alexandre	6 10	6 8	18	sam	s. Parfait	5 1	6 57
19	jeu	s. Joseph	6 8	6 10	19	Dim	s. Socrate	4 59	6 59
20	ven	s. Joachim	6 5	6 11	20	lun	s. Théodore	4 57	7 1
21	sam	s. Benoît	6 3	6 13	21	mar	s. Anselme	4 55	7 3
22	Dim	Rameaux	6 1	6 15	22	mer	ss. Soter et Caius	4 53	7 5
23	lun	s. Victorien	5 58	6 17	23	jeu	s. Georges	4 51	7 7
24	mar	s Second	5 55	6 19	24	ven	s. Fidèle	4 49	7 9
25	mer	Annonciation	5 53	6 20	25	sam	s. Marc, évang.	4 47	7 10
26	jeu	s. Emmanuel	5 50	6 22	26	Dim	ss. Clet et Marcellin	4 45	7 12
27	ven	*Vendredi-S.*	5 48	6 23	27	lun	s. Théophile	4 44	7 13
28	sam	s. Gontran	5 45	6 25	28	mar	s. Vital	4 42	7 15
29	Dim	Paques	5 43	6 26	29	mer	s. Robert	4 40	7 16
30	lun	s. Quirin	5 40	6 28	30	jeu	s. Eutrope	4 38	7 17
31	mar	se Balbine	5 39	6 30					

PHASES DE LA LUNE.

MARS.

D. Q. le 3, à 7 h. 47 m. du soir.
N. L. le 10, à 0 h. 0 m. du soir.
P. Q. le 17, à 9 h. 20 m. du matin.
P. L. le 25, à 1 h. 21 m. du soir.

AVRIL.

D. Q. le 2, à 6 h. 40 m. du matin.
N. L. le 8, à 9 h. 6 m. du soir.
P. Q. le 16, à 1 h. 50 m. du matin.
P. L. le 24, à 5 h. 15 m. du matin.

[1] 1er Mars, 10 *Ventôse*, an 99; le 22, 1er *Germinal*.

[2] 1er Avril, 11 *Germinal*, an 99; le 21, 1er *Floréal*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1891.

Mai [1] Les jours croissent de 1 h. 20 m.			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		Juin [2] Les jours croissent de 10 m.			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.	
1	ven	s. Phil. et s. Jacques	4	36	7	18	1	lun	s. Fortuné	3	56	8	0
2	sam	s. Athanase	4	35	7	20	2	mar	s. Marcellin	3	55	8	1
3	DIM	Inv. de la Ste-Croix	4	33	7	21	3	mer	s^e Clotilde	3	54	8	2
4	lun	ROGATIONS	4	31	7	23	4	jeu	s. Optat	3	54	8	3
5	mar	s. Pie V. Pape	4	30	7	24	5	ven	se Valérie	3	53	8	4
6	mer	s. Jean à la Porte lat.	4	28	7	26	6	sam	s. Claude	3	52	8	5
7	jeu	ASCENSION	4	26	7	27	7	DIM	s. Robert	3	52	8	6
8	ven	s. Désiré	4	25	7	28	8	lun	s. Médard	3	51	8	6
9	sam	s. Grégoire de Naz.	4	23	7	30	9	mar	s. Prime	3	51	8	7
10	DIM	s. Antonin	4	22	7	31	10	mer	se Marguerite	3	50	8	8
11	lun	s. Morant	4	20	7	33	11	jeu	s. Barnabé	3	50	8	8
12	mar	s. Nérée	4	19	7	34	12	ven	s. Léon, pape	3	49	8	9
13	mer	se Rictrude	4	17	7	35	13	sam	s. Antoine de Padoue	3	49	8	9
14	jeu	s. Boniface	4	16	7	37	14	DIM	s. Rufin	3	48	8	10
15	ven	s. Maxime	4	15	7	38	15	lun	s. Modeste	3	48	8	10
16	sam	s. Honoré	4	13	7	40	16	mar	s. François Régis	3	47	8	11
17	DIM	PENTECÔTE	4	11	7	41	17	mer	s. Avit	3	47	8	11
18	lun	s. Venant	4	10	7	43	18	jeu	s. Léonce	3	47	8	12
19	mar	s. Yves	4	9	7	44	19	ven	s. Gervais	3	46	8	12
20	mer	s. Bernardin de S. Q.T	4	8	7	46	20	sam	s. Sylvère	3	46	8	13
21	jeu	se Isbergue	4	6	7	47	21	DIM	s. Louis de Gonzag.	3	47	8	13
22	ven	s. Adulphe Q.T.	4	5	7	48	22	lun	s. Paulin	3	47	8	13
23	sam	s. Didier Q. T.	4	4	7	49	23	mar	s. Félix	3	48	8	13
24	DIM	TRINITÉ	4	3	7	50	24	mer	s. J.-Baptiste	3	48	8	13
25	lun	s. Urbain	4	2	7	52	25	jeu	s. Guillaume	3	49	8	13
26	mar	s. Philippe de N.	4	1	7	53	26	ven	s. David	3	49	8	13
27	mer	s. Ildevert	4	0	7	54	27	sam	s. Crescent	3	50	8	13
28	jeu	FÊTE-DIEU	3	59	7	55	28	DIM	s. Léon II	3	51	8	13
29	ven	s. Maximin	3	59	7	56	29	lun	s. Pierre et s. Paul	3	51	8	13
30	sam	s. Félix	3	58	7	57	30	mar	se Emilienne	3	52	8	14
31	DIM	se Angèle	3	57	7	59							

PHASES DE LA LUNE.

MAI.

D. Q. le 1er, à 2 h. 1 m. du soir.
N. L. le 8, à 6 h. 25 m. du soir.
P. Q. le 15, à 7 h. 14 m. du soir.
P. L. le 23, à 6 h. 35 m. du matin.
D. Q. le 30, à 7 h. 4 m. du soir.

JUIN.

N. L. le 6, à 4 h. 36 m du soir.
P. Q. le 14, à 0 h. 43 m. du soir.
P. L. le 22, à 5 h. 21 m. du matin.
D. Q. le 28, à 11 h. 25 m. du soir.

[1] 1er Mai, 11 *Floréal*, an 99 ; le 21, 1er *Prairial*.

[2] 1er Juin, 12 *Prairial*, an 99 ; le 20, 1er *Messidor*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1891.

Juillet [1]			SOLEIL		Août [2]			SOLEIL	
Les jours décroissent de 1 h. 3 m.			Lev.	Cou.	Les jours décroissent de 1 h. 47 m.			Lev.	Cou.
1	mer	s. Théodoric	3 53	8 14	1	sam	s. Pierre-ès-liens	4 29	7 43
2	jeu	VISITATION	3 53	8 13	2	DIM	s. Alphonse	4 30	7 41
3	ven	s. Anatole	3 54	8 13	3	lun	Inv. de s. Etienne	4 32	7 39
4	sam	se Berthe	3 55	8 12	4	mar	s. Dominique	4 33	7 37
5	DIM	se Zoé mart	3 56	8 12	5	mer	N.-D des Neiges	4 35	7 36
6	lun	s. Tranquille	3 57	8 11	6	jeu	Transfig de N.-S.	4 36	7 34
7	mar	se Philomène	3 58	8 10	7	ven	s. Gaëtan	4 38	7 32
8	mer	se Elisabeth	3 59	8 10	8	sam	s. Cyriaque	4 39	7 30
9	jeu	s. Cyrille	4 0	8 9	9	DIM	s. Romain	4 41	7 29
10	ven	se Félicité	4 1	8 8	10	lun	s. Laurent m.	4 42	7 27
11	sam	s. Pie	4 2	8 7	11	mar	s. Géry	4 44	7 25
12	DIM	s. Jean Gualbert	4 4	8 6	12	mer	se Claire	4 46	7 23
13	lun	s. Eugène	4 5	8 5	13	jeu	s. Hippolyte	4 48	7 21
14	mar	Fête Nationale	4 6	8 4	14	ven	s. Eusèbe v. jeûne	4 49	7 19
15	mer	s. Henri	4 8	8 3	15	sam	ASSOMPTION	4 51	7 17
16	jeu	N.-D. du Mont-C.	4 9	8 2	16	DIM	s. Roch	4 52	7 15
17	ven	s. Alexis	4 10	8 1	17	lun	s. Septime	4 54	7 13
18	sam	s. Camille de Lellis	4 11	8 0	18	mar	se Hélène	4 55	7 11
19	DIM	s. Vincent de P.	4 12	7 59	19	mer	s. Jules	4 56	7 10
20	lun	s. Jérome Emilien	4 13	7 58	20	jeu	s. Bernard	4 58	7 8
21	mar	se Praxède	4 15	7 57	21	ven	se Jeanne de C.	4 59	7 6
22	mer	se Madeleine	4 16	7 55	22	sam	s. Symphorien	5 1	7 4
23	jeu	s. Apollinaire	4 17	7 54	23	DIM	se Sidonie	5 3	7 2
24	ven	se Christine	4 19	7 52	24	lun	s. Barthélemy	5 4	7 0
25	sam	s. Jacques	4 20	7 51	25	mar	s. Louis, roi	5 5	6 58
26	DIM	se Anne	4 22	7 50	26	mer	s. Zéphirin	5 7	6 56
27	lun	s. Pantaléon	4 23	7 49	27	jeu	s. Césarien	5 8	6 54
28	mar	s. Victor	4 24	7 48	28	ven	s. Augustin	5 9	6 52
29	mer	se Marthe	4 25	7 47	29	sam	Décollat. de s. J.-B.	5 11	6 50
30	jeu	s Abdon	4 26	7 46	30	DIM	se Rose	5 13	6 48
31	ven	s. Germain	4 27	7 45	31	lun	s. Raymond Nonat	5 14	6 45

PHASES DE LA LUNE.

JUILLET.

N. L. le 6, à 4 h. 8 m. du matin.
P. Q. le 14, à 5 h. 38 m. du matin.
P. L. le 21, à 2 h. 3 m. du soir.
D. Q. le 28, à 4 h. 42 m. du matin.

AOUT.

N. L. le 4, à 5 h. 22 m. du soir.
P. Q. le 12, à 9 h. 21 m. du soir.
P. L. le 19, à 9 h. 38 m. du soir.
D. Q. le 26, à 0 h. 19 m. du soir.

[1] 1er Juillet, 12 *Messidor*, an 99 ; le 20, 1er *Thermidor*.

[2] 1er Août, 13 *Thermidor*, an 99 ; le 19, 1er *Fructidor*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1891.

Septembre [1]			SOLEIL		**Octobre** [2]			SOLEIL	
Les jours décroissent de 1 h. 43 m.			Lev.	Cou.	Les jours décroissent de 1 h. 51 m.			Lev.	Cou.
1	mar	s. Leu et s. Gilles	5 16	6 43	1	jeu	s. Remy	5 58	5 38
2	mer	s. Etienne, roi	5 18	6 41	2	ven	ss. Ang. gar.	6 0	5 36
3	jeu	se Euphémie	5 19	6 39	3	sam	s. Léger	6 2	5 33
4	ven	se Rosalie	5 21	6 37	4	Dim	s. Fr. d'Ass.	6 5	5 31
5	sam	s Bertin	5 23	6 34	5	lun	s. Placide	6 7	5 29
6	Dim	s. Antonin	5 25	6 31	6	mar	s. Bruno	6 9	5 26
7	lun	s. Cloud	5 26	6 29	7	mer	s. Piat	6 11	5 24
8	mar	Nativ. de la V.	5 27	6 27	8	jeu	se Brigitte	6 13	5 21
9	mer	s. Serge	5 29	6 25	9	ven	s. Denis	6 15	5 19
10	jeu	s. Omer, évêq.	5 30	6 23	10	sam	s. Fr. de B.	6 17	5 17
11	ven	s. Hyacinthe	5 31	6 21	11	Dim	se Bertille	6 19	5 15
12	sam	s. Théodule	5 33	6 19	12	lun	s. Wilfrid	6 21	5 13
13	Dim	s. Aimé	5 34	6 17	13	mar	s. Edouard	6 23	5 11
14	lun	Ex. Se Croix	5 36	6 15	14	mer	s. Calixte	6 25	5 9
15	mar	s. Nicodème	5 37	6 12	15	jeu	s. Thérèse	6 26	5 7
16	mer	s. Cyprien	5 39	6 10	16	ven	s. Léopold	6 28	5 5
17	jeu	s. Lambert Q. T.	5 40	6 8	17	sam	s. Edwige	6 29	5 3
18	ven	se Sophie	5 42	6 6	18	Dim	s. Luc, évang.	6 30	5 0
19	sam	s. Janvier Q. T.	5 43	6 4	19	lun	s. Pierre d'Alc.	6 32	4 58
20	Dim	s. Eustache Q. T.	5 44	6 2	20	mar	s. Aurélien	6 34	4 56
21	lun	s. Mathieu	5 45	6 0	21	mer	s. Hilarion	6 36	4 54
22	mar	s. Maurice	5 46	5 58	22	jeu	s. Alexandre	6 38	4 52
23	mer	s. Lin	5 47	5 56	23	ven	s. Domice	6 40	4 50
24	jeu	N.-D. de la Merci	5 48	5 54	24	sam	s. Raphaël	6 42	4 48
25	ven	s. Firmin	5 49	5 52	25	Dim	s. Crép. et s. C.	6 43	4 46
26	sam	se Justine	5 50	5 50	26	lun	s. Evariste	6 45	4 44
27	Dim	ss. Côme et D.	5 51	5 47	27	mar	s. Frumence	6 46	4 42
28	lun	s. Wenceslas	5 52	5 44	28	mer	s. Simon et s. Jude	6 47	4 40
29	mar	s Michel	5 54	5 42	29	jeu	s. Donat	6 49	4 38
30	mer	s. Jérôme	5 56	5 40	30	ven	s. Gérard.	6 51	4 36
					31	sam	s. Narcisse *v. j.*	6 53	4 34

PHASES DE LA LUNE

SEPTEMBRE.

N. L. le 3, à 8 h. 25 m. du matin.
P. Q. le 11, à 11 h. 17 m. du matin.
P. L. le 18, à 5 h. 13 m. du matin.
D. Q. le 24, à 11 h. 17 m. du soir.

OCTOBRE.

N. L. le 3, à 1 h. 7 m. du matin.
P. Q. le 10, à 11 h. 6 m. du soir.
P. L. le 17, à 1 h. 54 m. du soir.
D. Q. le 24, à 2 h. 6 m. du soir.

[1] 1er Septembre, 14 *Fructidor*, an 99; les 18, 19, 20, 21 et 22, 5 *jours complémentaires*; le 23, 1er *Vendémiaire*, an 100.

[2] 1er Octobre, 9 *Vendémiaire*, an 100; le 23, 1er *Brumaire*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1891.

Novembre [1] Les jours décroissent de 1 h 20 m.			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		Décembre [2] Les jours décroissent de 29 m.[3]			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.	
1	Dim	Toussaint	6	55	4	33	1	mar	s. Eloi	7	41	3	57
2	lun	Trépassés	6	57	4	31	2	mer	se Bibiane	7	42	3	57
3	mar	s. Vigor	6	59	4	29	3	jeu	s. François X.	7	44	3	56
4	mer	s. Ch. Borr.	7	1	4	27	4	ven	s. Pierre	7	45	3	56
5	jeu	s. Vulgan	7	3	4	25	5	sam	s. Sabas	7	46	3	56
6	ven	s. Winoc	7	4	4	23	6	Dim	*II de l'Avent*	7	48	3	55
7	sam	s. Ernest	7	6	4	21	7	lun	s. Ambroise	7	49	3	55
8	Dim	se Pélagie	7	7	4	20	8	mar	Imm.-Concep.	7	50	3	55
9	lun	s. Théodore	7	8	4	18	9	mer	se Léocadie	7	51	3	55
10	mar	s. Just	7	9	4	17	10	jeu	N.-D. de Lor.	7	52	3	55
11	mer	s. Martin	7	10	4	16	11	ven	s. Damiens	7	53	3	54
12	jeu	s. Paterne	7	12	4	14	12	sam	s. Fuscien	7	54	3	54
13	ven	s. Didace	7	13	4	13	13	Dim	*III de l'Avent*	7	55	3	54
14	sam	s. Stanisl. K.	7	15	4	12	14	lun	s. Nicaise	7	56	3	54
15	Dim	se Eugénie	7	17	4	11	15	mar	s. Irénée	7	57	3	54
16	lun	s. Liévin	7	19	4	10	16	mer	s. Eusèbe Q. T.	7	58	3	54
17	mar	s. Grég. Th	7	20	4	9	17	jeu	s. Aubert	7	59	3	55
18	mer	s. Odon	7	22	4	8	18	ven	s. Gatien Q. T.	7	59	3	55
19	jeu	s. Elisabeth	7	23	4	7	19	sam	s. Timothée	7	59	3	56
20	ven	s. Félix de V.	7	24	4	6	20	Dim	*IV de l'Avent*	8	0	3	56
21	sam	Pr. de la S. V.	7	26	4	5	21	lun	s. Thomas	8	0	3	57
22	Dim	se Cécile	7	27	4	4	22	mar	s. Honorat	8	0	3	57
23	lun	s. Clément	7	29	4	3	23	mer	se Victoire	8	1	3	58
24	mar	s. J. de la Cr.	7	31	4	2	24	jeu	se Irmine. v. j	8	1	3	58
25	mer	se Catherine	7	33	4	1	25	ven	Noel	8	1	3	59
26	jeu	s. Pierre d'Al.	7	34	4	0	26	sam	s. Etienne. m	8	2	3	59
27	ven	s. Maxime	7	35	4	0	27	Dim	s. Jean. évang.	8	2	4	0
28	sam	s. Sosthènes	7	36	3	59	28	lun	ss. Innocents	8	2	4	1
29	Dim	*I de l'Avent*	7	37	3	58	29	mar	s. Thomas de Cant.	8	2	4	2
30	lun	s. André	7	39	3	57	30	mer	s. Félix	8	2	4	3
							31	jeu	s. Sylvestre	8	3	4	4

PHASES DE LA LUNE.

NOVEMBRE.

N. L. le 1er, à 6 h. 47 m. du soir.
P. Q. le 9, à 8 h. 56 m. du matin.
P. L. le 16, à 0 h. 25 m. du matin.
D. Q. le 23, à 8 h. 35 m. du matin.

DÉCEMBRE.

N. L. le 1er, à 11 h. 54 m. du matin.
P. Q. le 8, à 5 h. 23 m. du soir.
P. L. le 15, à 1 h. 2 m. du soir.
D. Q. le 23, à 5 h. 48 m. du matin.
N. L. le 31, à 3 h 29 m. du matin

[1] 1er Novembre, 10 *Brumaire*, an 100 ; 22, 1er *Frimaire*.

[2] 1er Décembre, 10 *Frimaire*, an 100 ; le 22, 1er *Nivôse*.

[3] Jusqu'au 17 ; à partir du 18 ils croissent de 10 min. le soir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. CARNOT (Marie François-Sadi), G. C. ✻,

Né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 août 1837, nommé Président de la République française, pour sept ans, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale, le 3 décembre 1887.

M. Brugère, O. ✻, général de division, chef de la maison militaire, secrétaire-général.

MAISON MILITAIRE

M. Brugère, O. ✻, général de division ;
M. de Maigret, O. ✻, capitaine de vaisseau ;
M. Lichtenstein, O. ✻, colonel de cavalerie ;
M. Pistor, ✻, commandant d'artillerie ;
M. Toulza, ✻, chef de bataillon du génie;
M. Chamoin, ✻, chef de bataillon d'infanterie.

M. Arrivière, ✻, auditeur au Conseil d'Etat, chef du secrétariat particulier.

Ministres Secrétaires d'Etat.

M. DE FREYCINET, O. ✱, sénateur de la Seine, ***Ministre de la Guerre, Président du Conseil*** ;

M. FALLIÈRES, député de Lot-et-Garonne, ***Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes*** ;

M. RIBOT, député du Pas-de-Calais, ***Ministre des Affaires Etrangères*** ;

M. CONSTANS, sénateur de la Haute-Garonne, ***Ministre de l'Intérieur*** ;

M. ROUVIER, député des Alpes-Maritimes, ***Ministre des Finances*** ;

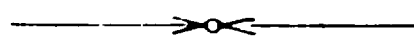
M. BARBEY, C. ✱, sénateur du Tarn. ***Ministre de la Marine***;

M. Jules ROCHE, député de la Savoie, ***Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies*** ;

M. BOURGEOIS, O. ✱, député de la Marne, ***Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*** ;

M. Yves GUYOT, député de la Seine, ***Ministre des Travaux publics*** ;

M. DEVELLE J., député de la Meuse, ***Ministre de l'Agriculture***.



Sous-Secrétaires d'Etat.

Commerce, Industrie et Colonies : M. ETIENNE, député d'Oran, spécialement chargé de l'administration des colonies.



SÉNAT

Bureau du Sénat.

Président : M. Le Royer.

Vice-présidents : MM. Challemel-Lacour, Magnin, Bardoux, Merlin.

Secrétaires : MM. Franck Chauveau, Huget, Goujon, Pradal, Hippolyte Maze, Huon de Pénanster.

Questeurs : MM. Gayot, amiral Peyron, Jules Cazot.

Liste des sénateurs inamovibles.

1° *Elus par l'Assemblée nationale* :

MM. d'Audiffret-Pasquier, Martel, Krantz, Barthélemy-St-Hilaire, Cordier, Dumon, Théry, colonel Chadois, Pajot, comte de Tréville, Humbert, Le Royer, Luro, Tribert, Corbon, Hervé de Saisy, Gouin, Scheurer-Kestner, Testelin, Béranger, Magnin, Denormandie, Jules Simon, Schœlcher, Cazot, général Billot, Wallon, amiral de Montaignac.

2° *Elus par le Sénat.*

MM. Buffet, Chesnelong, Lucien Brun, de Vallée, Baragnon, John Lemoinne, Albert Grévy, Didier Henri, Deschanel, Berthelot, de Voisins-Lavernière, Dietz-Monin, Bardoux, Clamageran, Lalanne, Tirard, de Pressensé, général Campenon, Jean Macé, de Marcère, amiral Peyron.

Liste des sénateurs élus par les départements.

Série A, *renouvelée en* 1885 *et renouvelable en* 1894.

Ain (3) (*) . . .	MM.	Mercier, Goujon, Morellet.
Aisne (4)		Waddington, Malézieux, Sébline, Leroux.
Allier (3). . . .		Bruel, Chantemille, Cornil.
Alpes (*Basses*) (2) .		Soustre, Bouteille.
Alpes (*Hautes*) (2) .		Blanc Xavier, Cyprien Chaix.
Alpes-Marit. (2) .		Chiris, Léon Renault.
Ardèche (3) . . .		Chalamet, Pradal.
Ardennes (3). . .		Péronne, Gailly, Neveux.

(*) Nous donnons ici le nombre des sénateurs attribués à chaque département par la loi du 9 décembre 1884 ; mais nous devons faire remarquer que, dans les départements où le nombre des sénateurs est augmenté, l'augmentation ne s'effectuera qu'à mesure des vacances qui se produiront parmi les inamovibles (art. 3).

Ariège (2). . . . MM.	Frézoul, Bordes-Pagès.
Aube (3)	Em. Gayot, Tézenas.
Aude (3)	Marcou, Ladès-Gout.
Aveyron (3) . . .	Delsol, Mayran, Lacombe.
Bouches-du-R. (4) .	Challemel-Lacour, Barne, Velten.
Calvados (3) . . .	Bocher, Lavalley, N.
Cantal (2). . . .	Cabanes Jh , Devès.
Charente (3). . .	général Brémont d'Ars, maréchal Canrobert, Ed. Martell.
Charente-Infér. (4).	Mestreau, Barbedette, Combes.
Cher (3)	Girault, Peaudecerf, Pauliat.
Corrèze (3) . . .	Lecherbonnier, Lafond de St-Mür (le baron), de Sal.
Corse (3)	de Casabianca, Péraldi, Morelli.
Côte-d'Or (3) . .	Mazeau, Hugot, Joigneaux.
Côtes-du-Nord (5) .	de Carné, de Tréveneuc (le comte), de l'Angle Beaumanoir, Huon de Pénanster, Ollivier.
Creuse (3) . . .	Parry, Laroche, Lecler.
Dordogne (4). . .	Roger, Garrigat, Dussolier.
Doubs (3). . . .	Oudet, Gaudy, Bernard.
Drôme (3) . . .	Loubet, Fayard.
Eure (3)	d'Osmont (le comte), Milliard.
Eure-et-Loir (3) .	Labiche, Vinet.
Finistère (5). . .	Soubigou, le Guen, de Raismes, Halna du Fretay, Astor.
Gard (3)	Meinadier (le colonel), Claris, Dide.

Série B, *renouvelée le* 5 *janvier* 1888 *et renouvelable en* 1897.

Garonne (Haute) (4)	de Rémusat, Hébrard, Camparan, Constans.
Gers (3)	Lacave-Laplagne, de Montesquiou-Fézensac.
Gironde (5) . . .	Caduc, de Lur-Saluces, Dupouy, Lavertujon, Trarieux.
Hérault (3) . . .	Combescure (Dr), Griffe, Lisbonne.
Ille-et-Vilaine (5) .	Véron (l'amiral), de la Villegontier (le comte), de Callac (le comte).
Indre (3)	C. Clément, N.
Indre-et-Loire (3) .	Guinot, Nioche.
Isère (4)	Couturier, Rey, N.
Jura (3)	Lelièvre, Grévy (le général), Thurel.
Landes (3) . . .	de Cès-Caupenne, Pazat, Lourties.
Loir-et-Cher (3) .	Bozérian, Dufay (Dr).
Loire (5)	Madignier, Brossard, Reymond, Brunon.
Loire (Haute) (3) .	Vissaguet, N.
Loire-Infér. (5). .	de Lareinty, Decroix, Guibourd, Espivent de Villesboisnet (le général).

Loiret (3). . . . MM.	Fousset, Cochery (père).
Lot (3)	Béral, de Verninac.
Lot-et-Garonne (3).	Faye Léopold, Durand, Fallières.
Lozère (2) . . .	Th. Roussel, de Rozière.
Maine-et-Loire (4).	d'Andigné, le Guay, Blavier.
Manche (4) . . .	Lenoël, Labiche, Sébire, Morel.
Marne (3). . . .	Diancourt, Margaine.
Marne (*Haute*) (3) .	Danelle-Bernardin, Bizot de Fonteny, Darbot.
Mayenne (3) . . .	Duteil, le Breton.
Meurthe-et-Mos. (2)	Marquis, Volland.
Meuse (3)	Boulanger, Develle Edm.
Morbihan (4). . .	de Kerdrel, de la Monneraye, Fresneau.
Nièvre (3). . . .	de Laubespin, de Savigny.
Nord (8)	Merlin, Girard, Claeys, Scrépel, G. Legrand, M. Lecomte.
Oise (3)	Cuvinot, Franck Chauveau, Chovet.

Série C, renouvelée le 4 janvier 1891 et renouvelable en 1900.

Orne (3)	de la Sicotière, Libert, Poriquet.
Pas-de-Calais (5) .	Huguet-Grandsire, Déprez André, Bouilliez Ach., Camescasse.
Puy-de-Dôme (4) .	Gaillard G., Guyot-Lavaline, Gomot, Barrière.
Pyrénées (*B.*) (3) .	Barthe M., Haulon, Vignancourt.
Pyrénées (*H.*) (2) .	Dupuy, Defis (le général).
Pyrénées-Orient. (2)	Arago Emmanuel, Vilar.
Rhin (*H.*) *Belfort* (1)	Fréry.
Rhône (5)	Munier, Millaud Ed., Perras, Guyot.
Saône (*Haute*) (3) .	Brunet, Levrey.
Saône-et-Loire (5) .	Demôle, Mathey, Martin F.
Sarthe (3). . . .	le Monnier, le Porché, Cordelet.
Savoie (3). . . .	Forest, Gravin.
Savoie (*Haute*) (3) .	Chardon, Chaumontel.
Seine (10). . . .	de Freycinet, Poirrier, Tolain, Lefèvre, Ranc.
Seine-et-Marne (3) .	Régis Manset, N.
Seine-et-Oise (4). .	Maze, Maret, Journault, Decauville.
Seine-Inférieure (5)	Lesouef, P. Casimir Perrier, Dautresme, Waddington.
Sèvres (*Deux*) (3) .	Garran de Balzan, Léo Aymé.
Somme (4) . . .	Dauphin, Jametel, Fréd. Petit.
Tarn (3)	Barbey, Lavergne.
Tarn-et-Garonne (3)	Garisson, Rolland.
Var (2)	Anglès, Ed. Magnier.
Vaucluse (2). . .	Gent, Guérin.
Vendée (3) . . .	Halgan, Béjarry, de Biré.

Vienne (3) . . .	MM.	Couteaux, Thézard, Salomon.
Vienne (*Haute*) (3) .		Teisserenc de Bort, Donnet, Pénicaud.
Vosges (3) . . .		Brugnot, Kiener, J. Ferry.
Yonne (3). . . .		Guichard, Coste.

ALGÉRIE.

Alger (1), *série* A	MM.	Mauguin.
Constantine (1), *série* B . .		Lesueur.
Oran (1), *série* C		Jacques.

COLONIES.

La Guadeloupe (1), *série* A .	MM.	Isaac.
La Réunion (1), *série* A . .		Milhet-Fontarabie.
La Martinique (1), *série* B .		Allègre.
Les Indes françaises (1), *série* C		Godin.

ADRESSES (à Paris)

DES SÉNATEURS DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Martel (inamovible), boulevard Hausmann, 180;
Huguet-Grandsire, rue Jacob, 22;
Déprez, ✻, rue d'Assas, 96.
Bouilliez,
Camescasse, rue de Phalsbourg, 17.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Aux termes de l'article 2 de la loi du 13 février 1889, les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon, nomme un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nomment un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions dont le tableau a été fixé par la loi précitée.

La Chambre des députés comprend actuellement 576 membres, d'après la base ci-dessus. En voici la composition :

BUREAU

Président : M. Floquet.

Vice-présidents : MM. Casimir Périer, Peytral, de Mahy, Spuller.

Secrétaires : MM. Lavertujon, Pichon, Philippon, Rabier, Boissy-d'Anglas, Jumel, de Montalembert, d'Espeuilles.

Questeurs : MM. Guillaumou, Royer et Duclaud.

Liste des Députés

par ordre alphabétique des départements.

Ain (6) . . . . MM. Giguet, Pochon, Herbet, Bizot Eug., Philipon, Germain H.

Aisne (8) . . . . Deville, Pasquier, Castelin, Dumonteil, Desjardins Ern., Macherez, Godelle, de Caffarelli (le comte).

Allier (6) . . . . Labussière, Gacon, Thivrier, Dumas, Mathé F., Ville Alp.

Alpes (Basses) (5) . Fouquier H., Deloncle, Reinach, Isoard, Mac-Adaras.

Alpes (Hautes) (3) . Laurençon, Flourens, Euzière.

Alpes-Maritimes (4). Rouvier, Raiberti, Borriglione, David Th.

Ardèche (5) . . . Blachère, Fougeirol, Clauzel, Seignobos, de Montgolfier.

Ardennes (5). . . Corneau, Linard, Jacquemard, Varlet, de Ladoucette.

Ariège (3). . . . Delcassé, Lasbaysses, Sentenac.

Aube (6) . . . . Armand (le comte), Thierry-Delanoue, Michou, Casimir Périer, Royer, Rambourgt.

Aude (6) . . . . Marty, Théron, Mir, Dujardin-Beaumetz, Ferroul, Turrel.

Aveyron (7) . . . de Benoît, Clauze de Coussergues, de Montety, Roques G., Barascud, Cibiel, Maruéjouls.

Bouches-du-Rh. (8). Leydet, Pelletan C., Lagnel, Peytral P., Bouge, Roux Ch., Granet, Boyer Antide.

Calvados (7) . . . Gérard (le baron), Engerand, de Cornullier (le marquis), Paulmier Ch., de Colbert-Laplace, Conrad de Witt, Delafosse

Cantal (4) . . . Bastid Ad., Lascombes, Francis Charmes, Bory

Charente (6). . . Laroche-Joubert, P. Deroulède, Arnous, Cunéo d'Ornano, Rabaud-Lacroze, Coyteux-Duportal.

Charente-Infér. (7). Eschassériaux (le baron), Delmas Em., Garnier, Braud, Roy de Loulay, Lemercier (le comte), Jolibois.

Cher (5) . . . . Prince d'Aremberg, Baudin Eug., Pajot, de Montsaulnin, H. Maret.

Corrèze (5) . . . Dubois Arm., Labrousse, Borie, Delpeuch, Dellestable.

Corse (5) . . . . MM. Ceccaldi, Gavini, de Villeneuve (le marquis), H. de Choiseul, Arène Emm.

Côte-d'Or (6). . . Prost V., Spuller Eug., Leroy Art., Bargy, Levêque, Bizouard.

Côtes-du-Nord (9) . Jacquemin, de Largentaye, de Goyon, de Boisboissel, de Kergariou, le Provost de Launay, le Cerf, Armez, de la Nouë.

Creuse (5). . . . Martinon, Cornudet, Coutisson, Cousset, Lacôte.

Dordogne (8) . . de la Batut, Clament, Dr Theulier, Maréchal, Chavoix, de Fourtou, Clerjounie, Villemonte

Doubs (5). . . . de Moustier (le marquis), Beauquier, de Jouffroy, Viette, Dionys Ordinaire.

Drôme (5) . . . Chevandier, Madier de Montjau, Boissy d'Anglas, Faure M., Bizarelli.

Eure (6) . . . . Fouquet C., Isambard, Obry, Passy L., Thorel, Loriot.

Eure-et-Loir (5) . Noël Parfait, Milochau, Isambert, Terrier, Deschanel.

Finistère (10) . . de Gasté, Boucher, Freppel, Dr Leborgne, Guéguen, Dr Clech, de Kermenguy, Hémon L., Dr Dumenez-Cosmao, de Kerjégu J.

Gard (6) . . . . Desmons, de Ramel, Gaussorgues F., de Bernis, Jamais, Bonnefoy-Sibour.

Garonne (*Haute*) (7). Germain, Piou, Abeille, Leygues, Calvinhac, Dr Mandeville, Caze Edm.

Gers (5) . . . . Peyrusse, Daynaud, Descamps, Fauré, de Cassagnac P.

Gironde (11) . . . de Lur-Saluces (le marquis), Dr Froin, Chiché, Aimelafille, Jourde, Raynal D., Cazauvieilh, Robert Mitchell, du Perrier de Larsan, Surchamp, Obissier-St-Martin.

Hérault (6) . . . Mas, Vernière, Ménard-Dorian, Déandreis, Salis, Razimbaud.

Ille-et-Vilaine (8) . Delafosse M., Porteu, Barbotin, Le Hérissé, Carron P., La Chambre, de Lorgeril, le Gonidec du Traissan.

Indre (5) . . . . Balsan, Alban-David, Leconte, de St-Martin, Bénazet.

Indre-et-Loire (4) . Delahaye J., Muller, du Saussay, Pesson Alb.

Isère (8) . . . . Rivet G., Rey Arist., Durand-Savoyat, Dubost Ant., Bovier-Lapierre, St-Romme, Jouffroy, Lombard.

Jura (4) . . . . Bourgeois, Trouillot G., Poupin; Reybert.

Landes (5) . . . Loustalot, Léglise, de Guilloutet, Jumel, Sourigues.

Loir-et-Cher (4). . Deniau, Tassin, Jullien, de Possesse

Loire (7). . . . MM.	Levet, Chollet, Audiffred, Gerbay, Girodet, Souhet, Neyraud
Loire (Haute) (4) .	Maigne, du Puy Ch., de Kergorlay (le comte), Malartre.
Loire Inférieure (8).	de La Ferronays, de Pontbriand, Sibille M., Le Cour, de Cazenove de Pradine, de Juigné (le comte), Simon Fidèle, de Lareinty.
Loiret (5). . . .	Loreau, Lacroix, Rabier, Dr Viger, Cochery G.
Lot (4).	Talou L., Dr Rey, Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne (4).	de Laffitte de Lajoannenque, Deluns-Montaud, Darlou, Leygues G.
Lozère (3) . . .	Jourdan, Grousset, de Colombet.
Maine-et-Loire (7).	Fairé, de Soland, Lacretelle, de Maillet (le comte), de Labourdonnaye, Berger, de Terves (le comte).
Manche (7) . . .	Riotteau, Cabard d'Anneville, Briens, de La Martinière, Legrand Art., Rauline, de la Gorsse.
Marne (6) . . .	Bourgeois L., Vallé, Dr Langlet, Dr Thomas, Bertrand P., Morillot.
Marne (Haute) (3) .	Bourlon de Rouvres, du Breuil de St-Germain, Rozet Alb.
Mayenne (5) . . .	de Villebois-Mareuil (le vicomte), d'Elva (le comte), de Plazanet, Bigot, Chaulin-Servinière
Meurthe-et-M. (6) .	Mézières, Viox, Gabriel, Papelier, Barrès, Cordier.
Meuse (4). . . .	Develle J., Poincaré, Royer, Buvignier.
Morbihan (7). . .	Guieysse, de Lamarzelle, de Léon (le prince), Lanjuinais (le comte), de Mun (le comte), du Bodan, Lorois
Nièvre (5). . . .	d'Espeuilles (le comte), Jaluzot, Ducoudray, Laporte G., Dr Turigny.
Nord (21). . . .	Guillemin, N., Eliez-Evrard, Michau, Déjardin-Verkinder, Trannin, Dubois Em., Lalou, Bergerot, de Frescheville, Plichon J., Werquin, Pierre Legrand, Le Gavrian, des Rotours, Moreau, Dr Dron, de Montalembert (le comte), Renard L., Sirot J., Thellier de Poncheville.
Oise (5)	Boudeville, Delaunay, Hainsselin, de l'Aigle (le comte), Gaillard.
Orne (5)	de Lévis-Mirepoix, de Mackau (le baron), Christophle, Gévelot, Dugué de la Fauconnerie.
Pas-de-Calais (11) .	Ledieu El., Tailliandier, N., Dr Haynaut, Fanien Ach., Adam Ach., Boulanger-Bernet, Boudenoot, Ribot, Jonnart C., Graux.

Puy-de-Dôme (7) . MM.	Farjon. Mège, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, de Bar, Laville, Duchasseint.
Pyrénées (*B*) (7) .	Lafont, Labat, Etcheverry L., Barthou, Vignancourt, Léon Say, Dr Quintâa.
Pyrénées (*H*) (4) .	de Breteuil (le marquis), Féraud T., Baile, Fould Ach.
Pyrénées-Or (4) .	Bartissel, Rolland Ed., Brousse Em., Vilar Ed.
Rhin (*H*) *Belfort* (1).	Dr Grisez.
Rhône (11) . . .	Burdeau, Thévenet, Guichard, Lagrange V., Couturier, Guillaumou, Bérard, Aynard, Prenat. Million, Lachize.
Saône (*Haute*) (4) .	Signard, Baïhaut, Bezanson, Mercier.
Saône-et-L. (9) . .	Magnien, Schneider, Boysset, Gillot L, Bouthier de Rochefort, Sarrien, Guillemaut L ; Boullay, de Lacretelle H.
Sarthe (6). . . .	Legludic, Vilfeu, Galpin, de la Rochefoucaud (le duc), d'Aillières, Cavaignac.
Savoie (5). . . .	Blanc P., Roche J., Perrier Ant., Carquet, Horteur.
Savoie (*Haute*) (4) .	Brunier L , Ducroz, Duval C., Folliet And.
Seine (42). . . .	Yves Guyot, Mesureur, Dr Chautemps, Barodet, Chassaing, Naquet, de Lanessan, Després, Terrail-Mermeix, Marius Martin, Ferry Em., Berger, Maujan, Brisson H., Floquet Ch , Lockroy, Mathé H., Millerand, Dreyfus C , Hovelacque, Paulin Méry, Jacques, Pichon, Farcy, Laguerre, Marmottan, Le Senne, Roche Ern., Laisant, Lavy, St-Martin, Martineau, Granger, Dumay, Tony-Révillon, Goussot, Revest, Laur, Boudeau, de Belleval, Baulard, Richard P.
Seine Infér. (11) .	Breton, Legras, Siegfried, Faure F., Piérard (le baron), Gervais, Ricard, Dautresme, Waddington R., Lechevallier, de Monfort (le vicomte).
Seine-et-Marne (5).	Gastellier, Ouvré, Prévet, Greffulhe (le comte), Montaut
Seine-et-Oise (9). .	Argeliès, Dufaure Am., Lebaudy, Hubbard, Brincard, Viou, Hély-d'Oissel (le baron), Gauthier (de Clagny), Haussmann.
Sèvres (*Deux*) (5) .	De la Rochejaquelein, Goirant, Proust Ant., Pontois H , Taudière.
Somme (8).	François, de Douville-Maillefeu (le comte), Millevoye L., de Dompierre d'Hornoy, Blin de Bourdon, Descaure, Gonnet, d'Estourmel (le marquis)
Tarn (6)	Cavalié, de Solages (le marquis), Abrial, Reille (le baron), Dupuy-Dutemps, Poulié.
Tarn-et-Garonne (4).	Lasserre, Chabrié, Prax-Paris, Cambe

Var (4)	MM. Rousse, Clémenceau, Raspail Cam., Cluséret.
Vaucluse (4) . . .	Delpech, Pourquery de Boisserin, Michel Alf., Gaillard J.
Vendée (6) . . .	Guillemet, Le Roux P., Batiot, Bourgeois, de la Bassetière, de Baudry-d'Asson.
Vienne (6) . . .	Nivert, Serph G., de Soubeyran, Demarçay (le baron), Denizot, Dupuytrem.
Vienne (Haute) (5).	Vacherie, Le Veillé, Gotteron, Puyboyer, Lavertujon.
Vosges (7). . . .	Brugnot, Boucher H., Mougin, Frogier de Pontlevoy, Méline, Tricoche (le général), Ferry Alb.
Yonne (6). . . .	Laffon R., Merlou, Hervieu, Dethou, Bezine, Rathier
Alger (2)	Letellier, Bourlier.
Constantine (2) . .	Thompson, Forcioli.
Oran (2)	St-Germain, Etienne.
La Martinique (2) .	Deproge, Hurard.
La Guadeloupe (2).	Gerville-Réache, Réaux.
La Réunion (2) . .	Le Roy, de Mahy.
Les Indes fr. (1). .	Alype P.
La Guyane (1) . .	Franconie.
Le Sénégal (1) . .	Amiral Vallon.
La Cochinch. fr. (1).	Le Myre de Vilers.

DÉPUTATION DU PAS-DE-CALAIS.

Le département du Pas-de-Calais comprend 11 circonscriptions électorales dont voici la composition, avec l'adresse, à Paris, de chacun des députés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Pas et Vimy.

M. Elie LEDIEU, ✻, rue Cambon, 14.

2e circonscription : Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Vitry.

M. TAILLIANDIER, rue de Villersexel, 6.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (*3 circonscriptions*).

1re circonscription : Lens, Carvin.

N.

2e circonscription : Béthune, Houdain, Cambrin.

M. HAYNAUT, ✻, boulevard de Latour-Maubourg, 44

3e circonscription : Lillers, Laventie, Norrent-Fontes.

M. FANIEN, O. ✻, rue de Chabrol, 30.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Boulogne (nord et sud), Desvres, Samer.

M. ADAM. Grand-Hôtel, boulevard des Capucines.

2e circonscription : Calais (nord-ouest et sud-est), Guînes, Marquise.

M. BOULANGER-BERNET, ✻, rue Cler, 19.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (*1 circonscription*).

Circonscription unique : Tout l'arrondissement.
M. BOUDENOOT, boulevard St-Germain, 213

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Aire, St-Omer (nord et sud).
M. RIBOT, rue Jouffroy, 65, et au Ministère des Affaires étrangères.
2e circonscription : Ardres, Audruick, Fauquembergues, Lumbres.
M. JONNART, rue Daubigny, 16.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL (*1 circonscription*).

Circonscription unique : Tout l'arrondissement.
M. G. GRAUX, rue Blanche, 4.

CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat donne son avis : 1° sur les projets d'initiative parlementaire que les Assemblées legislatives jugent à propos de lui renvoyer ; 2° sur les projets de loi préparés par le Gouvernement et qu'un décret spécial ordonne de soumettre au Conseil d'Etat ; 3° sur les projets de décret et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Président de la Républiqne ou par les Ministres. — Il est appelé nécessairement à donner son avis sur les règlements d'administration publique. — Il exerce toutes les attributions qui étaient conférées à l'ancien Conseil d'Etat par les lois et règlements qui n'ont pas été abrogés. — Il statue souverainement sur les recours en matière contentieuse administrative et sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoir formées contre les actes des diverses autorités administratives.

Le Conseil d'Etat est composé : du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, président ; de 32 Conseillers d'Etat en service ordinaire ; de 18 Conseillers d'Etat, en service extraordinaire ; de 30 Maîtres des requêtes ; d'un Secrétaire général ayant titre et rang de Maître des requêtes ; de 36 Auditeurs, d'un Secrétaire spécial du contentieux.— Les Ministres ont rang et séance à l'assemblée générale du Conseil d'Etat ; chacun d'eux a voix délibérative en matière non contentieuse, pour les affaires ressortissant à son ministère.

Président du Conseil d'Etat : M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, au Ministère de la Justice et des Cultes.

Vice-président : M. Laferrière, C. ❋.

Composition des sections du Conseil d'Etat.

SECTION DE LÉGISLATION, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Président : M. TÉTREAU, O. ❋.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Courcelle-Seneuil, O. ❋ ; Hipp. Duboy, O. ❋ ; Colonna-Ceccaldi, O. ❋ ; Camille Sée, ❋ ; Jacquin, O. ❋.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Bard, ❋ ; Clavery, O ❋.

Secrétaire : M. Salin.

SECTION DU CONTENTIEUX.

Président : M. BERGER, C. ✻.

Conseillers d'Etat : MM. Braun, O. ✻ ; Chante-Grellet, ✻ ; Georges Bousquet, ✻ ; Schnerb, C. ✻ ; Marguerie, ✻ ; Magniel, ✻.

Secrétaire : M. Darnault, ✻.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Président : M. G. COULON, O. ✻.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Lamé Fleury, O. ✻; du Mesnil, C. ✻ ; Roussel, ✻; Cazelles, C. ✻; Saisset-Schneider, C ✻.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Buisson O. ✻; L. Herbette, C. ✻ ; Dumay, O. ✻ ; Bouffet, O. ✻.

Secrétaire : M. de Gislain, ✻.

SECTION DES FINANCES, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Président : M. BLONDEAU, G. O. ✻.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. le général Mojon-C. ✻ ; Paul Dislère, C. ✻ ; Marques di Braga, C. ✻; Duval, O. ✻; vice-amiral Conrad, G. O. ✻.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM Pallain, C. ✻; Boutin, C. ✻ ; de Liron d'Airolles, C. ✻ ; Prioul, C ✻ ; Catusse, O. ✻ ; Fournier, C. ✻ ; général de Saint-Germain, C. ✻ ; Tiphaigne, C. ✻.

Secrétaire : M. Wolski.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Président : M. Alfred PICARD, G. O. ✻.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Chauchat, O ✻; Chabrol, O. ✻ ; Léon Béquet, ✻; Rousseau, O. ✻; Cotelle, ✻.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Tisserand, G. O. ✻ ; Nicolas, C. ✻ ; Guillain, O. ✻ ; Gay, C. ✻.

Secrétaire : M. Hébert.

BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

Président : M. GRIOLET, O. ✻.

Membres : MM. Alicot ; Barry, avocat à la Cour de cassation ; Baussy de Récy, chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement, domaines et timbres; Bidoire; Collin, ✻, administrateur honoraire de l'enregistrement ; Danconguée, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Secrétaire : M. Darnault, ✻.

TRIBUNAL DES CONFLITS.

Le tribunal des conflits, rétabli par la loi du 24 mai 1872 sur le Conseil d'Etat, qui a remis en vigueur la loi du 4 février 1850, est chargé de régler les conflits d'attributions qui s'élèvent entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Membres du tribunal.

MM. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, président; Chabrol, conseiller à la Cour de cassation, vice-président.

Membres élus par le Conseil d'Etat : MM. Braun, O. ✻, et Chante-Grellet, conseillers d'Etat.

Membres élus par la Cour de cassation : MM. de Larouverade, O. ✻ ; Greffier, C ✻, et Ballot-Beaupré, O. ✻, conseiller à la Cour de cassation.

Membres élus par le Tribunal : MM. Chambareaud, ✻, conseiller à la Cour de cassation ; Maigniel, conseiller d'Etat.

Commissaires du Gouvernement.

MM. N. maître des requêtes au Conseil d'Etat; N., avocat général à la Cour de cassation. — Commissaires suppléants : MM. N. maître des requêtes ; N. avocat général à la Cour de cassation. — Secrétaire : M. Quentin, chef de bureau au Conseil d'Etat

CORPS D'ARMÉE

La France est divisée en 18 grands commandements militaires ou corps d'armée correspondant à un même nombre de circonscriptions régionales.

L'Algérie forme le 19e corps d'armée.

NUMÉROS des corps.	QUARTIER GÉNÉRAL.	COMMANDANTS.
		MM. les généraux de division :
1er	Lille.	Loizillon, C. ✻.
2e	Amiens.	de Cools, C. ✻.
3e	Rouen.	du Guiny, C. ✻.
4e	Le Mans.	Coiffé, C. ✻.
5e	Orléans.	Galland, C. ✻.
6e	Châlons-sur-Marne.	Jamont, C. ✻.
7e	Besançon.	de Négrier, G. O. ✻.
8e	Bourges.	de Cramezel de Kerhué, C. ✻
9e	Tours	Villain, C. ✻.
10e	Rennes.	Cailliot. C. ✻.
11e	Nantes	Fay, C. ✻.
12e	Limoges.	Bon de Launay, G. O. ✻.
13e	Clermont-Ferrand.	Dufaure du Bessol, G. O. ✻
14e	Lyon.	Bon Berge, G. O. ✻, gouvernr militaire de Lyon.
15e	Marseille.	Japy, G. O. ✻.
16e	Montpellier.	de Boisdenemetz, C. ✻.
17e	Toulouse.	Warnet, G. O. ✻.
18e	Bordeaux.	Ferron, G. O. ✻.
19e	Alger.	Bréart, G. O. ✻.
	Paris.	Saussier, G. O. ✻, ✻, gouvernr militaire de Paris.
	Brigade d'occupation de Tunisie.	M le général de brigade Swiney, O. ✻.

Division administrative de la France.

Le territoire français est divisé en 86 départements (non compris l'Algérie et le territoire de Belfort), en 362 arrondissements, subdivisés en 2,871 cantons et en 36,121 communes. La population, d'après le dénombrement de 1886, est de 38,218,903 habitants.

Chaque département a un Préfet, un Secrétaire général et un Conseil de Préfecture, nommés par le Chef de l'Etat sur la présentation du Ministre de l'Intérieur, et un Conseil général de département élu et composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département.

Il y a, par arrondissement, un Sous-Préfet nommé par le Chef de l'Etat et exerçant son autorité sous les ordres du Préfet (l'arrondissement chef-lieu est administré directement par le Préfet), et un Conseil d'arrondissement, élu comme le Conseil général, et dont les attributions restent fixées conformément aux lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838.

Le canton n'a pas d'administration spéciale.

Dans chaque commune, il y a un Maire avec un ou plusieurs Adjoints et un Conseil municipal. dont la composition varie selon l'importance de la population. Les Maires et les Adjoints sont élus dans toutes les communes par le Conseil municipal et choisis parmi les membres de cette assemblée (Loi du 5 avril 1884).

Il y a un Adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, 2 dans celles de 2,501 à 10,000. Dans les communes d'une population supérieure, il y a un Adjoint de plus par chaque excédent de 25,000 habitants, sans que le nombre des Adjoints puisse dépasser 12, sauf en ce qui concerne la ville de Lyon, où le nombre des Adjoints est porté à 17.

Le Conseil municipal compte 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous; 12 dans celles de 501 à 1,500 habitants; 16 dans celles de 1,501 à 2,500 habitants ; 21 dans celles de 2,501 à 3,500 habitants; 23 dans celles de 3,501 à 10,000 habitants; 27 dans celles de 10,001 à 30,000 habitants; 30 dans celles de 30,001 à 40,000 habitants ; 32 dans celles de 40,001 à 50.000 habitants ; 34 dans celles de 50,001 à 60,000 habitants ; 36 dans celles de 60,001 et au-dessus. A Paris, le Conseil municipal se compose de 80 membres, Les Conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans et ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

Les Conseils municipaux s'assemblent en session ordinaire quatre fois l'année : au commencement de février, mai, août et novembre.

LISTE DES PRÉFETS EN EXERCICE

dans les départements.

Ain . . MM. Debax, ✱.
Aisne . . . Bès de Berc, ✱.
Allier . . . Vincent, ✱.
Alpes (B). . . Ardisson, ✱.
Alpes (H.) . . Blanc, ✱.
Alpes-Mar. . Henry A., O. ✱.
Ardèche. . . Gilliot.
Ardennes . . Delpech, ✱.
Ariège . . . de Malherbe, ✱.
Aube. . . . Mastier, ✱.
Aude. . . . Bévérini-Vico, ✱.
Aveyron . . Bonnier, ✱.
Bouches-du-R. Lagarde, C. ✱.
Calvados . . Vatin, ✱.
Cantal . . . Grélot, ✱.
Charente . . Laroche.
Charente-Inf . Grimanelli, ✱.
Cher. . . . Gaston Carle, ✱.
Corrèze. . . Roger.
Corse . . . Bonnefoy-Sibour, ✱.
Côte-d'Or . . Michel, ✱.
Côtes-du-N. . Granet, ✱.
Creuse . . . Pabot-Chatelard.
Dordogne . . Fournier P., ✱.
Doubs . . . Graux Gve, ✱.
Drôme . . . Strauss, ✱.
Eure. . . . Pointu-Norès, O. ✱.
Eure-et-Loir . Desprez S., ✱.
Finistère . . Proudhon, ✱.
Gard. . . . Le Mallier, O. ✱.
Garonne (H.). Cohn, C ✱.
Gers. . . . Boudet, ✱.
Gironde. . . Berniquet, O. ✱.
Hérault. . . Christian, O. ✱.
Ille-et-Vilaine. Leroux G., ✱.
Indre . . . Juillet-St-Lager.
Indre-et-Loire. Gentil, ✱.
Isère. . . . Robert, O. ✱.
Jura. . . . Ducos, ✱.
Landes . . . Mascle, ✱.
Loir-et-Cher . Sainsère.
Loire . . . Galtié, O. ✱.
Loire (H.) . . Hélitas.
Loire-Inf . . Rivaud, O. ✱.
Loiret . . . Bœgner, O. ✱.
Lot . . MM. Arnaud, ✱.
Lot-et-Gar. . Joucla-Pelous, ✱.
Lozère . . Jossier.
Maine-et-Loire Ligier, ✱.
Manche. . . Floret, O. ✱.
Marne . . . Viguié, ✱.
Marne (H.). . Joliet G., ✱.
Mayenne . . Blondin, O. ✱.
Meurthe-et-M. Stéhelin, O ✱.
Meuse . . . Soinoury, ✱.
Morbihan . . Poirson.
Nièvre . . . Bruman.
Nord . . . Vel-Durand, O. ✱.
Oise . . . . Duflos, ✱.
Orne. . . . Couppel du Lude.
Pas-de-Calais . Alapetite, ✱.
Puy-de-Dôme. Bardon, ✱.
Pyrénées (B). . Deffès. ✱.
Pyrénées (H.) . Colomb, ✱.
Pyrénées-Or . Bonhoure.
Rhin-Belfort . Pichon, ✱.
Rhône . . . J. Cambon, C. ✱.
Saône (H.). . Sée Eugène, ✱.
Saône-et-Loire. Landard, O. ✱.
Sarthe . . . Lutaud.
Savoie . . . Lefebvre du Grosriez, O ✱.
Savoie (H). . Dumoulin.
Seine. . . . Poubelle, C. ✱.
Seine-Infér. . Hendlé. C. ✱.
Seine-et-Marne Reboul. O. ✱.
Seine-et-Oise . Barjeton, O. ✱.
Sèvres (Deux). Lascombes.
Somme. . . Allain-Targé, O. ✱.
Tarn. . . . Laurens.
Tarn-et-Gar . Masclet, ✱.
Var . . . . Chadenier, ✱.
Vaucluse . . Bret L. ✱.
Vendée . . . Louvel.
Vienne . . . Cleiftie, O. ✱.
Vienne (H). . Sée, ✱.
Vosges . . . Fosse.
Yonne . . . Boudier.
Alger . . . Henri Paul, ✱.
Constantine . Mengarduque, ✱.
Oran . . . Fournier, ✱.

MINISTÈRES

Attributions et divisions principales.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

(Rue Saint-Dominique, 10 et 11 et boulevard Saint-Germain, 231).
M. de Freycinet, O. ✻, sénateur de la Seine, Ministre.

Cabinet du ministre. — M. Brault, C. ✻, général de brigade, chef du cabinet.

État-major général. — MM. de Miribel, G. O. ✻, général de division, chef d'État-major général. — de Saint-Germain, C. ✻, général de brigade, sous-chef d'État-major général, conseiller d'État. — Le Mouton de Boisdeffre, O. ✻, général de brigade, sous-chef d'État-major général. — Derrégaix, C. ✻, général de brigade, sous-chef d'État-major général.

Section du personnel du service d'État-major. — M. Daniel, sous-chef.

Direction du contrôle. — M. Prioul, C. ✻, contrôleur général.

Service intérieur. — M. d'Estouvelles, O. ✻, chef du service.

1re *Direction* (Infanterie). — M. Gallimard, O. ✻, général de brigade, directeur.

2e *Direction* (Cavalerie). — M. Henry de Kermartin, O. ✻, général de brigade, directeur.

3e *Direction* (Artillerie et équipages militaires) — M. Mathieu, G. O. ✻, général de division, directeur.

4e *Direction* (Génie). — M. Mensier, C. ✻, général de brigade, directeur.

5e *Direction* (Services administratifs). — M. Baratier, C. ✻, intendant militaire, directeur.

6[e] *Direction* (Poudres et Salpêtres). — M. Arnould, O. ✻, inspecteur général, directeur.

7[e] *Direction* (Service de santé). — M. Dujardin-Beaumetz, C ✻, médecin inspecteur, directeur.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

(Place Vendôme, 13, et rue Cambon, 36).

M. Fallières, député de Lot-et-Garonne, garde des sceaux, ministre.

Cabinet du garde des sceaux. — M. Lionel Laroze, directeur du cabinet, chef du personnel. — M. J. Lanes, chef du cabinet.

JUSTICE.

Division du personnel. — M. Lionel Laroze, chef du personnel. — M. A. Durand, ✻, chef du bureau du personnel des cours, tribunaux, etc.

Division de la comptabilité et des pensions. — M. Durier Ch., ✻, chef de division.

Direction des affaires civiles et du sceau. — M. Bard, ✻, conseiller d'État, directeur.

Direction des affaires criminelles et des grâces. — M. Dumas, ✻, directeur.

CULTES.

M. Dumay, ✻, directeur. — 1[er] bureau : Affaires réservées et contentieuses. — 2[e] bureau : Personnel du clergé, organisation et régime administratif des chapitres, séminaires, cures et succursales. — 3[e] bureau : Biens des fabriques, cures et succursales, congrégations, dons et legs, contrôle administratif. — 4[e] bureau : Administration temporelle des établissements diocésains, circonscriptions ecclésiastiques, travaux, subventions. — 5[e] bureau : Edifices diocésains. — 6[e] bureau : Cultes non catholiques. — 7[e] bureau : Comptabilité, bibliothèques et archives ; M. Varlet, chef de bureau. — Opérations centrales, liquidation, ordonnancement, écritures centrales, tenue des livres, pensions, service du matériel des bureaux.

M. Chédieu, chef de bureau, chargé du service des archives et c a bibliothèque.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Quai d'Orsay).

M. Ribot, député du Pas-de-Calais, ministre.

Cabinet du Ministre et secrétariat. — M. Cogordan, O. ✵, ministre plénipotentiaire, directeur. — M. Ph. Crozier, ✵, conseiller d'ambassade, chef-adjoint. — M. Hyérard, secrétaire particulier.

Service du protocole — M. le comte d'Ormesson, O. ✵, ministre plénipotentiaire, chef du service.

Direction des affaires politiques et du contentieux. — M. Nisard, O. ✵, ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur.

Direction des affaires commerciales et consulaires. — M. Clavery, O. ✵, ministre plénipotentiaire de 1re classe, conseiller d'État en service extraordinaire, directeur.

Division des archives. — M. Girard de Rialle, ✵, ministre plénipotentiaire, chef de division.

Division des fonds et de la comptabilité. — M. Roger Henri, ✵, chef de division.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(Place Beauvau, rue des Saussaies, 11, rue Cambacérès, 7, 11 et 13).

M. Constans, sénateur de la Haute-Garonne, ministre.

Cabinet du Ministre. — M. Emile Demagny, O. ✵, directeur du cabinet du personnel et du secrétariat. — M. L. Pissard, sous-chef du cabinet. — M. Elie Marchand, chef du secrétariat particulier.

1er Bureau. — *Secours généraux et affaires réservées* : M. Lucas, ✵, chef de bureau. — 2e Bureau. — *Presse* : M. Brunot, ✵, chef de bureau.

Direction du personnel et du secrétariat. — M. Emile Demagny, O. ✵, directeur. — MM. Doyer, O. ✵, A. de Joly, ✵, de Lacroix, ✵, chefs de bureaux. — M. L. Tardieu, ✵, chef du service intérieur. — *Comptabilité centrale* : M. Phellipon, ✵, chef de bureau. — *Caisse centrale du ministère* : M. E. Désaugiers, ✵, caissier-payeur.

Direction de l'administration départementale et communale. — M. Boufflet, O. ✵, conseiller d'État en service extraordinaire, directeur.

1re Bureau. — ***Administration départementale, contentieux des départements, des communes et des élections, pensions*** : M. Rabany, chef de bureau. — 2e Bureau. — ***Comptabilité départementale*** : M. J. Tardieu, ✻, chef de bureau — 3e Bureau : ***Administration des communes*** : M. Paget, ✻, chef de bureau. — 4e bureau : ***Voirie urbaine, vicinale et rurale*** : M. Collomp, ✻, chef de bureau. — 5e Bureau. — ***Construction et comptabilité des chemins vicinaux*** : M. Bertrand, ✻, chef de bureau. — ***Algérie*** : M. Budin, chef du service. — ***Service de la carte de France et de la statistique graphique*** : M. Anthoine, ✻, ingénieur, chef du service.

Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques. — M. Henri Ch. Monod, O. ✻, directeur.

1er Bureau. — ***Etablissements nationaux de bienfaisance, aliénés*** : M. Fleury, O. ✻, sous-directeur chargé du bureau — 2e Bureau. — ***Services de l'enfance*** : M. Pavelle, O. ✻, chef de bureau. — 3e Bureau. — ***Hospices, établissements et bureaux de bienfaisance*** : M. Henri Morgand, chef de bureau. — 4e Bureau. — ***Sociétés de secours mutuels*** : M. Barberet, ✻, chef de bureau. — 5e Bureau. — ***Hygiène publique*** : M. de Valbreuze, ✻, chef de bureau.

Direction de l'administration pénitentiaire. — M. L. Herbette, C. ✻, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur. — MM. Reynaud, ✻, Brunet, O. ✻, Morand du Puch, ✻, Vincens, ✻, Bouillard, chefs de bureaux.

Direction de la sûreté générale. — M. Cazelles, C. ✻, conseiller d'Etat chargé de la direction. — MM. Portier, Joffroy, ✻, Mayssent, ✻, Grumbach, chefs de bureaux.

MINISTÈRE DES FINANCES.

(Rue de Rivoli, Palais du Louvre).

M. Rouvier, député des Alpes-Maritimes, Ministre.

Cabinet du ministre. — M. L. Vignon, chef du cabinet.

Direction du personnel et du matériel. — M. Favalelli, ✻, directeur ; MM. Lemoigne et Bouvier, chef des bureaux.

Bureau des débits de tabac et des recettes-buralistes. — M. Garnier Ern., chef.

Contrôle du personnel des administrations financières. — M. Arnauné, sous-chef.

Sous-direction du contrôle des administrations financières. — M Bredif, O. ✻, sous-directeur.

Service de l'inspection générale des finances. — M Vuarnier, ✻, inspecteur des finances, chef du service.

Direction du mouvement général des fonds. — M. de Liron d'Airoles, C. ✻, directeur.

Direction de la dette inscrite. — M. Prévost, O. ✻, directeur.

Direction générale de la comptabilité publique. — M. A. Lanjalley, O. ✻, directeur.

Caisse centrale du trésor public. — M. de Marcillac, O ✻, caissier-payeur-central.

Direction générale des contributions directes. — M. Boutin, C. ✻, conseiller d'Etat, directeur général.

Direction de l'enregistrement et des domaines.— M. Tiphaigne,O.✻,

Direction des douanes. — M. Pallain, C ✻, conseiller d'Etat.

Direction des contributions indirectes. — M. Catusse. O. ✻.

Direction des manufactures de l'Etat. — M. Pradines, O. ✻

Direction des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. M. Labeyrie, O ✻, directeur général.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

(Rue Royale-St-Honoré, 2).

M. Barbey, C. ✻, sénateur du Tarn, ministre.

État-major général du Ministre. — M. Vignes, C. ✻, contre-amiral, chef d'état-major général et directeur du cabinet. — M. Nègre, O. ✻, chef du secrétariat.

Direction du personnel. — M. Barrera, O. ✻, contre-amiral, directeur.

Direction du matériel. — M. Bienaymé, O. ✻, directeur des constructions navales, directeur.

Direction de la comptabilité générale. — M. Fournier, C. ✻, ommissaire général de la marine, directeur.

Établissements des invalides de la marine. — M. Fabre, ✻, administrateur.

Trésorerie générale de l'établissement des invalides de la marine. — M. Delarbre, G. O. ✻, conseiller d'Etat honoraire, rue Cambon, 5.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES.

(Rue de Grenelle, 101 ; rue de Varennes, 80 ; rue Royale, 2).

M. Jules Roche, député de la Savoie, ministre.

M. Étienne, député, sous-secrétaire d'État, spécialement chargé de l'administration des colonies.

Cabinet du ministre. — M. Favette, ✻, chef du cabinet.

Direction du commerce extérieur. — M. Marie, C. ✻, directeur. — MM. Chandèze, Cousin, Minot, Collin-Delavaud, ✻, chefs de bureaux.

Direction du personnel et de l'enseignement technique. — M. Ollendorff, ✻, directeur. — MM. Paulet, Pasquier, ✻, Payelle, chefs de bureaux.

Direction du commerce intérieur. — M. Nicolas, C. ✻, conseiller d'État, directeur. — MM. Breton, ✻, Bouquet, ✻, M. Dumoustier de Fredilly, ✻, chefs de bureaux.

Division de la comptabilité et de la statistique.— M. Vannacque, ✻, chef de division. — MM. Gauthier, ✻, Turquan et Legay, chefs de bureaux.

COLONIES.

M. Dubard, O. ✻, chef du service central de l'inspection. — M. Haussmann, ✻, chef de la 1re division (Colonies autres que l'Indo-Chine). — M Vasselle, chef de bureau chargé des affaires concernant l'Indo-Chine. — M Billecocq, ✻, chef de la 2e division, administration pénitentiaire, colonisation pénale.

Direction générale des Postes et des Télégraphes.

(Rue de Grenelle-St-Germain, 99, 103 et 105).

M. de Selves, C. ✻, directeur général.

1re Division — *Matériel et construction.* — N., directeur.

2e Division. — *Exploitation postale.* — M. Ansault, administrateur.

3e Division. — ***Exploitation électrique*** — M. Baron, C. ⁂, directeur.

4e Division. — ***Comptabilité.*** — M. Desgranges, O. ⁂, directeur.

Services spéciaux. — ***Direction de la Caisse nationale d épargne*** — M. de Laboulaye, O. ⁂.

Inspection générale du contrôle. — M. Boussac, O. ⁂, inspecteur général du contrôle.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

(Rue de Grenelle-St-Germain 110).

M. L. Bourgeois, O. ⁂, député de la Marne, ministre.

Cabinet du Ministre. — M. Ribierre Eugène, chef du cabinet.

Service intérieur du Ministère. — M. Bauchart, chef du service.

Direction du secrétariat et de la comptabilité. — M Charmes, O. ⁂, directeur.

Direction de l'enseignement supérieur. — M. Liard, O. ⁂, directeur.

Direction de l'enseignement secondaire — M. Rabier, ⁂, directeur.

Direction de l'enseignement primaire. — M Buisson, C. ⁂, directeur.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS.

M. Gustave Larroumet, ⁂, directeur.

Direction des bâtiments civils et des palais nationaux. — M. Jules Comte, ⁂, directeur.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

(Boulevard St-Germain, 244, 246 et 248).

M. Yves Guyot, député de la Seine, ministre.

Cabinet du Ministre. — M. Paul Sébillot, ⁂, chef du cabinet, du personnel et du secrétariat. — M. Boutault, secrétaire particulier.

Division du personnel. — (Service placé sous la direction du chef du cabinet). — M. Bizé, ⁂, chef de division.

Direction des routes, de la navigation, des mines et de la comptabilité — M. Guillain, O. ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, conseiller d'Etat, directeur.

Division des routes et ponts. — M. Rouget, ✱, chef de division.

Division de la navigation. — M. Beaurin-Gressier, ✱, chef de division.

Division des mines — M. Dequet, O. ✱, chef de division.

Division de la comptabilité. — M. Systermans, ✱, chef de division.

Direction des chemins de fer. — M. Gay, C. ✱, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller d'Etat, directeur.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

(Rue de Varennes, 78).

M. Jules Develle, député de la Meuse, ministre.

Cabinet du Ministre. — M. Revoil P., ✱, chef. — M. Cabaret, ✱, chef du bureau du secrétariat, du personnel et du matériel.

Direction de l'agriculture. — M Tisserand, G. O. ✱, conseiller d'Etat, directeur.

Direction des forêts. — M. Daubrée, ✱, directeur.

Direction de l'hydraulique agricole — M. Philippe, O. ✱, ingénieur en chef, directeur.

Direction des haras. — M de Cormette, C. ✱, inspecteur général, directeur.

Gouvernement général de l'Algérie

M. Tirman, G. O. ✱, gouverneur général.

Tunisie.

M. Massicault, C. ✱, ministre plénipotentiaire, résident général.

Indo-Chine.

M. Piquet, O. ✱, gouverneur général.

Département du Pas-de-Calais.

PREMIÈRE PARTIE

ADMINISTRATION

Organisation et personnel des divers Services publics, des Etablissements de bienfaisance et des Institutions agricoles, commerciales, industrielles et littéraires du département.

DÉPARTEMENT

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la 1re région de corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, de la 1re légion de gendarmerie, du 1er arrondissement maritime (Cherbourg), et du 7e arrondissement forestier (Amiens) ; il ressortit à la Cour d'appel de Douai et à l'Académie de Lille ; forme l'évêché d'Arras, suffragant de Cambrai, et, avec les départements de la Somme et de l'Oise, un arrondissement minéralogique qui a pour chef-lieu Arras.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

L'administration départementale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Un Préfet, à la nomination du Chef de l'Etat, est seul chargé de l'administration du département ; il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille

toutes les parties de l'administration publique ; enfin le Préfet est le représentant du Pouvoir exécutif dans le département et il est, en outre, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale instituée par les articles 1 et 2 de la loi du 10 août 1871.

Un Secrétaire général, également à la nomination du chef de l'Etat, signe les expéditions, veille à la conservation des archives et peut, outre les attributions déterminées qui lui sont propres, remplir par délégation une partie des attributions du Préfet.

Le département du Pas-de-Calais a été successivement administré par les Préfets dont les noms suivent (1) :

MM. Poitevin-Maissemy (an VIII). — Le général baron de la Chaise (an XI). — Le baron de Laussal (22 mars 1815, n'a pas été installé). — Le baron Roujoux (6 avril 1815). — André Dumont (17 mai 1815). — Le comte de Castéja (26 juin 1815). — Le baron Malhouet (14 juillet 1815). — Le baron Siméon (1818). — Le vicomte Blin de Bourdon (1824). — Cahouet (1830). — Le baron de Talleyrand (1831). — Le baron Nau de Champlouis (1833). — Gauja (1840). — Desmousseaux de Givré (1841). — Mercier (1847). — Degeorge Frédéric, commissaire général du Gouvernement (le 29 février 1848). — Degouve-Denuncques (2 juin 1848). — Fresneau (1849). — Combe-Sieyès (1851). — Le comte Victor du Hamel (1852). — Le comte de Tanlay (1854), décédé en activité de service le 24 février 1864. — Levert (1864). — Alph. Paillart (1866), démissionnaire le 4 septembre 1870. — Emile Lenglet (du 5 septembre 1870 au 5 février 1871). — Le comte de Rambuteau (du 7 avril 1871 au 19 juin 1874). — Darcy (du 20 juin 1874 au 21 mars 1876). — Tenaille-Saligny (du 22 mars 1876 au 18 mai 1877). — Poizat (du 19 mai au 18 décembre 1877). — E. Camescasse (du 21 décembre 1877 au 25 janvier 1880). — G. Bihourd (du 25 janvier 1880 au 21 octobre 1883). — Vel Durand (du 21 octobre 1883 au 25 janvier 1890).

(1) Voir pour plus de détails la liste publiée à la page 26 de l'*Annuaire* de 1873.

PRÉFECTURE.

Préfet du Pas-de-Calais.

M. ALAPETITE, ✻.

Secrétaire-général.

M. SAGEBIEN, rue d'Amiens, 92.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Les Conseils de Préfecture ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII pour aider les Préfets de leurs avis, exercer les actes de tutelle à l'egard des communes et des établissements publics et statuer sur le contentieux administratif. Ils forment en réalité les tribunaux de première instance de la justice administrative.

En exécution d'un décret du 30 décembre 1862, et d'un autre décret, en date du 18 juillet 1865, qui a réglé le mode de procéder devant les Conseils de Préfecture, les audiences de ces Conseils, statuant sur les affaires contentieuses, sont publiques. Après le rapport fait sur chaque affaire par un des Conseillers, les parties peuvent présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. Le secrétaire général remplit près du Conseil les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Président : M. le PRÉFET. — *Vice-Président :* M. Paul LECESNE, conseiller, rue des Capucins, 7.

Conseillers : MM. SERR, place du Théâtre, 17, ROMAN, rue des Murs-St-Vaast, 7, et GODEFROY, rue des Rapporteurs, 2.

Ministère public : M le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe : M. Jacquerot, secrétaire-greffier, place du Théâtre, 16, à Arras ; employé auxiliaire : M. Jousse, rue du Moulinet, 11.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général a été institué par la loi du 28 pluviôse an VIII. Son organisation et ses attributions, réglées primitivement par les lois du 22 juin 1833, 10 mai 1838, 18 juillet 1866 et 23 juillet 1870, ont reçu de très larges développements par la loi du 10 août 1871, qui inaugure, en quelque sorte, la décentralisation départementale.

Le Conseil général du Pas-de-Calais est actuellement composé ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord) .MM.	Legrelle Em., ✻, maire d'Arras.
Arras (sud). .	Leloup, ✻, propriétaire à Arras.
Bapaume . .	Deusy, propriétaire à Arras.
Beaumetz-l-L.	Rose, propriétaire à Arras.
Bertincourt. .	le marquis d'Havrincourt, O. ✻, maire d'Havrincourt.
Croisilles . .	Bachelet H., ✻, agriculteur à Vaulx-Vraucourt.
Marquion . .	Godefroy, maire d'Ecourt-St-Quentin.
Pas	Caudron, notaire, maire de Pas.
Vimy. . . .	Tailliandier, député, maire de Fresnoy.
Vitry-en-Artois	Evrard André, propriétaire, agriculteur à Corbehem.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. . .MM.	Haynaut, ✻, député, maire de Béthune.
Cambrin . .	Lesage L., maire de Cambrin.
Carvin . . .	de Clercq, maire d'Oignies.
Houdain . .	Leroy Alfred, ✻, maire de Bruay.
Laventie . .	Lebleu, maire de Sailly-sur-la-Lys.
Lens	Déprez, ✻, député, maire d'Harnes.
Lillers . . .	Fanien Ov., maire de Lillers.
Norrent-Fontes	Hernu, médecin à Auchel.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (n.) .MM.	Baudelocque, ✻, maire de Boulogne.
Boulogne (s.) .	Ovion père, ✻, docteur en médecine à Boulogne.
Calais (nord-o.)	Dewavrin, ancien notaire à Calais.
Calais (sud-est)	Delcluze, conseiller municipal à Calais.
Desvres . . .	de Cornette, ✻, maire d'Henneveux.
Guînes . . .	Boulanger-Bernet, ✻, député, à Andres.
Marquise . .	Dussaussoy, propriétaire à Calais.
Samer . . .	Huret-Lagache, ✻, maire de Condette.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne .	MM. Guyot-Laligant, maire d'Ecquemicourt.
Etaples . . .	Moleux Jules, juge au tribunal de la Seine.
Fruges . . .	Boudenoot, député, boulevard Saint-Germain, 213, à Paris.
Hesdin . . .	Boucher-Cadart, O. ✱, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, rue de Presbourg, 19, à Paris.
Hucqueliers .	Grard Ch., maire d'Hucqueliers.
Montreuil . .	Sailly, ✱, maire d'Ecuires.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Aire . . .	MM. Faucquette, maire d'Aire.
Ardres . . .	Brémart P., propriét., maire de Louches.
Audruick . .	Bouret, maire de Zutkerque.
Fauquembergues	Jonnart Célestin, député, à Fléchin.
Lumbres . .	Lemoine J., industriel, maire d'Hallines.
St-Omer (n.) .	Ringot, ✱, maire de St-Omer.
St-Omer (sud) .	L. Duhamel, avocat, 91, rue Jouffroy, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. .	MM. Bouilliez Ach., propr., à Izel-lez-Hameau.
Auxi-le-Château	Petain, maire d'Erquières.
Avesnes-le-Comte	Petit Amédée, président du tribunal civil de St-Omer.
Heuchin . .	Delepouve, médecin, adjoint au maire d'Heuchin.
Le Parcq . .	Carpentier Ch., maire de Noyelles-lez-Humières.
St-Pol . . .	G. Graux, député, à Hesdigneul (Béthune).

Bureau du Conseil général.

La loi du 22 juin 1833, art. 12, attribuait aux Conseils généraux l'élection de leurs bureaux, et il n'avait été rien changé à cette disposition par le décret du 3 juillet 1848. Sous l'empire de la loi du 7 juillet 1852, les présidents, vice-présidents et Secrétaires des Conseils généraux étaient nommés par le Chef de l'Etat, pour chaque session, et choisis parmi les membres de ces Conseils.

L'article 25 de la loi organique du 10 août 1871 dispose que, à l'ouverture de la session d'août, le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires, les fonctions du bureau ainsi nommé devant durer jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

De 1833 à ce jour, le Conseil général du Pas-de-Calais a eu successivement pour présidents :

MM. Corne (1833) ; le Sergeant de Bayenghem (1834 à 1836) ; Gosse de Gorre (session extraordinaire de 1837) ; le Sergeant de Bayenghem (1837 à 1841) ; Al. Adam (1841 à 1847) ; Piéron (session extraordinaire de 1848) ; Hipp. Plichon (1848 à 1851) ; Al. Adam (1852 à 1866) ; le marquis d'Havrincourt (1867 à 1869) ; Martel (session extraordinaire de 1870) ; Victor Hamille (1871 à 1880) (session d'avril) ; le marquis d'Havrincourt (1880-1881) ; Devaux (1881-1883) (session d'avril) ; Ansart du Fiesnet (1883 à 1886) ; Boucher-Cadart (1887 à 1890).

Le bureau du Conseil général est actuellement composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Boucher-Cadart, O. ✻.

Vice-Présidents : MM. G. Graux et Déprez, ✻.

Secrétaires : MM. Leloup, ✻, et Jonnart.

Commission départementale.

Entre autres innovations, la loi organique du 10 août 1871 dispose que le Conseil général élit dans son sein, à la fin de chaque session d'août, une Commission départementale, composée de quatre membres au moins et de sept au plus, et qui comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les Conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement.

Le Conseil général a décidé, dans sa séance du 21 août 1883, que le nombre des membres de la Commission départementale, instituée par l'article 2 de ladite loi, serait porté de six à sept dans le Pas-de-Calais.

Cette Commission a des attributions assez étendues spécifiées dans

la loi dont les principales dispositions ont été publiées dans l'*Annuaire* de 1872. Elle est présidée par le plus âgé de ses membres ; elle élit elle-même son secrétaire. Elle se réunit au moins une fois par mois.

La Commission est actuellement ainsi composée :

MM. Leloup, ✱, (Arras), Leroy, ✱ et Fanien (Béthune), Baudelocque, ✱, président (Boulogne), Jules Moleux (Montreuil), Ringot, ✱ (St-Omer), et Bouilliez Ach. (St-Pol).

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseillers généraux sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. En cas de renouvellement intégral, à la session qui suit le renouvellement, le Conseil général divise les cantons du département en deux séries, en répartissant, autant que possible, dans une proportion égale, les cantons de chaque arrondissement entre chacune des séries, et il procède ensuite à un tirage au sort pour régler l'ordre de renouvellement des séries.

Cette formalité a été accomplie dans la séance du 7 novembre 1871 et a donné les résultats suivants :

1re Série, renouvelable en 1892. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Vimy, Vitry. — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers. — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (N.-O. et S.-E.), Desvres. – Campagne, Etaples, Montreuil. — Ardres, Audruick, Fauquembergues. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

2e Série, renouvelable en 1895 — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas. — Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise, Samer. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud). — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

Liste, par ancienneté, des membres du Conseil général.

1845, marquis d'Havrincourt, O. ✱. — 1867, Lebleu. — 1870, de Clercq. –1871, Leloup, ✱, Deusy, Duhamel.—1875, G. Graux.—1877, Déprez, ✱, Boucher-Cadart, O. ✱.—1878, Legrelle, ✱, de Cormette, ✱. — 1879, Tailliandier. — 1881, Bouret, Fanien Ov. — 1883, Godefroy, Boulanger-Bernet, ✱,

Huret-Lagache, ✻, Petit Amédée. — 1885 (janvier), Boudenoot ; (octobre), Brémart P. — 1886 (1er août), Rose, Evrard André, Haynaut, ✻, Lesage L., Baudelocque, ✻, Guyot-Laligant, Moleux J., Jonnart C., Carpentier Ch. ; (31 octobre), le docteur Ovion père, ✻. — 1887 (17 avril), Dewavrin. — 1888 (22 avril), Sailly, ✻ ; (7 octobre), Leroy Alfred, ✻. — 1889 (28 juillet), Bachelet H., ✻, Caudron, Hernu A., Dussaussoy, Faucquette, Lemoine, Ringot, ✻, Bouilliez Ah., Delepouve. — 1890 (9 février), Petain ; (31 août), Grard ; (5 octobre), Delcluze.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

Attributions : Affaires confidentielles et réservées. — Débits de tabac. — Honneurs et préséances. — Légion d'honneur. — Personnel. Presse politique. — Secours.

Chef de cabinet : M PAGOT, à la Préfecture.

Chef de bureau du cabinet : M Leconte, rue des Louez-Dieu, 9 *bis*.

1re division (Secrétariat).

Chef de division : M. BRUYANT, rue Baudimont, 48.

1er BUREAU (Administration générale).

Attributions : Agriculture. — Assistance publique. — Beaux-Arts. — Cimetières. — Commerce et industrie. — Cultes. — Elections. — Evènements malheureux et imprévus. — Hospices et bureaux de bienfaisance (personnel). — Institutions de prévoyance. — Médecine de bienfaisance. — Poids et mesures. — Postes et télégraphes. — Statistique. — Tabac (culture). — Vaccine gratuite.

Chef de bureau : M. Devillers, rue des Récollets, 13.

Redacteur : M. Delattre, faubourg d'Amiens.

Expéditionnaires : MM. Torchy, rue St-Aubert, 96 ; Delambre, place du Marché-au-Poisson, 14.

BUREAU MILITAIRE.

Attributions : Aliénés. — Cercles et sociétés. — Chasse. — Colonisation — Débits de boissons. — Gardes-champêtres. — Imprimerie et librairie. — Jeunes détenus. — Légalisations. — Loteries. — Passeports. — Police. — Prisons. — Recrutement de l'armée et affaires militaires. — Sapeurs-pompiers. — Surveillance légale.

Chef de bureau : M. Marcadet, rue de la Coignée.

Rédacteur : M. Duval.

Employé auxiliaire : M. Guy, ✻, rue du 29 Juillet, 9.

2e division (communes).

Attributions : Administration des communes, des fabriques et établissements charitables. — Edifices et travaux communaux. — Voirie urbaine, vicinale et rurale. — Instruction publique.

Chef de division : M. ADRY, rue Baudimont, 54.

Chef de bureau : M. Pentel, rue des Fours, 13.

Rédacteurs : MM. Masson, rue de la Fourche, 3 ; Détré, rue du Four-St-Adrien. 1 ; Nast, rue St-Maurice, 58.

Expéditionnaires : MM. Pruvost Et , rue Thiers, 2 ; Emmanuelle, rue Ste Claire, 14.

Service de la voirie : MM. Thibaut, agent-voyer détaché, chargé du service, rue des Chanoines, 3 ; Falempin, commis des ponts et chaussées détaché, 18, faubourg Ronville.

3e division (travaux publics).

Attributions : Bâtiments départementaux. — Canaux et rivières.— Chemins de fer. — Domaines et forêts. — Edifices diocésains — Mines — Ports maritimes. — Routes nationales

Chef de division : M BANNEROT, rue d'Amiens, 31.

Rédacteur : M. Detœuf, à Ste-Catherine.

Expéditionnaires : MM. Belval, rue du Marché au-Filet, 22 ; Denoyelle, à Ste-Catherine.

4e division (finances).

Attributions : Comptabilité générale et départementale. — Comptabilité de l'instruction primaire (mandats) — Contributions directes.

Chef de division . M. LECLERCQ, ✻, rue Terrée-de-Cité, 7 *bis* ;

Chef de bureau : M. Pierrepont, rue St-Maurice, 16.

Rédacteur : M. Delannoy, rue du Puits-de-Saulty, 8.

Expéditionnaires : MM. Loyez, rue Ste-Claire, 14 ; Davenne, rue des Agaches, 27 ; Quignon, rue St-Maurice, 68 ; Frézon, rue Saint-Aubert, 81 ; Damasse, rue de Châteaudun, 14.

Huissiers : MM. B. Bastide, à la Préfecture; Em. Loy, rue Terrée-de-Cité, 26 ; Florenti, rue St-Aubert, 102.

SOUS-PRÉFECTURES.

Les Sous-Préfets ont aussi été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII Ils sont nommés par le Chef de l'Etat et ils administrent leur arrondissement sous l'autorité et la direction du Préfet, qui a, en outre, l'administration directe de l'arrondissement chef-lieu.

Sous-Préfets.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Sous-Préfet : M. MERCIER.

MM. Duriez, secrétaire ; — Girault et Clément, employés.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-Préfet : M. PÉRIVIER.

MM. V. Gros-Moulu, secrétaire ; — Sorot, Holleville E. et Demarle J., employés ; Béthouart, garçon de bureau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Sous-Préfet : M. LETAILLEUR.

MM. Masse, secrétaire ; — Vergriète, Ducatel et Yvart, employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Sous-Préfet : M. NANO Christian, ✠.

MM. Tanfin Victor, secrétaire ; — Bloëme Lucien, Joly Julien et Elcroix F., employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Sous-Préfet : M. DÉTOLLE.

MM. Baillieul, secrétaire ; — Malou et Camus, employés ; — Hernu, garçon de bureau.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838 règlent encore aujourd'hui l'organisation et les attributions des Conseils d'arrondissement. Une loi du 24 juillet 1870 leur a seulement attribué la faculté d'élire leurs président et secrétaire, qui étaient précédemment à la nomination des Préfets.

Les Conseils d'arrondissement tiennent, chaque année, aux époques fixées par le Gouvernement, une session divisée en deux parties. Dans la première, ils délibèrent sur les réclamations auxquelles aurait donné lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réductions formées par les communes ; dans la seconde, ils répartissent entre les com-

munes les contributions directes, mais ils sont tenus de se conformer, dans la répartition de l'impôt, aux décisions rendues par le Conseil général sur la réclamation des communes. Enfin, les Conseils d'arrondissement émettent leurs avis sur divers objets déterminés par la loi et ils peuvent adresser directement au Préfet, par l'entremise de leur président, leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche l'arrondissement.

Les Conseils d'arrondissement du Pas-de-Calais sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord) . MM.	Lenglet Ad., avocat, adj[t] au maire d'Arras.
Arras (sud) . .	Gerbore, propriétaire à Arras.
Bapaume . . .	Saudemont Norbert, à Bapaume.
Beaumetz-l-L. .	Morel Maurice, agric., ✱, maire d'Adinfer.
Bertincourt . .	Méhay, cultivateur à Bertincourt.
Croisilles . . .	Poutrain, maire d'Hamelincourt.
Marquion . . .	Humez Alph., maire de Sauchy-Lestrée.
Pas	Vaillant, propriétaire à Foncquevillers.
Vimy	Legentil Paul, maire de Méricourt.
Vitry-en-Artois .	Lefebvre Fl., maire d'Etaing.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune . . MM.	Mahieu-Sauvage, ✱, adjoint au maire de Béthune.
Cambrin . . .	Brasme Ch., maire de Festubert.
Carvin	Delaby P., industriel à Courcelles-l-Lens.
Houdain . . .	Fleury Hipp., maire de Maisnil-lez-Ruitz.
Laventie . . .	Bavière, maire de Laventie.
Lens.	Hugot Arthur, ✱, fabr. de sucre à Lens. Gosselin, docteur en médecine à Lens.
Lillers	Macaire J., industriel à Lillers.
Norrent-Fontes .	Boulinguez, maire d'Isbergues.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (n.) MM.	Le François, propriétaire à Boulogne.
Boulogne (sud) .	Péron Ch., négociant à Boulogne.
Calais (n.-ouest).	Fasquel-Sambourg, à Calais.
Calais (sud-est) .	Becquet El., maire de Marck. Banse-Cordier G., fabr. de tulle à Calais.
Desvres . . .	Vincent F., maire de Desvres.

Guînes . . MM. Delattre-Bernet, maire d'Andres.
Marquise . . . Hamerel J., maire d'Audinghen,
Samer . . . . Fourcroy, propriétaire au Portel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne. MM. Morel N., médecin, maire de Campagne.
Etaples. . . . Billiet, ✠, ancien maire d'Etaples.
Fruges . . . . { Pruvost-Caron, négociant à Fruges.
Annequin, adjoint au maire de Fressin.
Hesdin . . . . { Parenty Charles, ✠, maire de Mouriez.
Ridoult Edm., maire de Caumont.
Hucqueliers . . Ousselin, brasseur à Hucqueliers.
Montreuil . . . { Bloquel F., maire de Wailly.
Barré Oct., maire de Verton.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. . . MM. Warenghem, ancien maire d'Aire.
Ardres . . . . Colin L., maire d'Eperlecques
Audruick . . . Lambert-Evrard, maire de St-Folquin.
Fauquembergues Bonnière B., prop. à Fauquembergues.
Lumbres . . . Vandome, maire de Vaudringhem.
St-Omer (nord) . { Lafoscade, ✠, industriel à Houlle.
Pierret Ed., négociant à St-Omer
St-Omer (sud) . { Hermant-Bouquillhon, ✠, nég. à St-Omer.
Platiau Félix, ✠, maire de Longuenesse.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. . MM. Houbart H., ✠, maire de Mingoval.
Auxi-le-Château. { Boitel, ancien maire de Rougefay.
Landry, propriétaire à Ligny-sur-Canche.
Avesnes-l-Comte Dubois Fl., anc maire d'Avesnes-le-Comte.
Heuchin . . . { Salmon, industriel à Pernes.
Martin Arc., maire de Nédonchel.
Le Parcq . . . Tirmarche, maire de Vacqueriette.
St-Pol . . . . { Gaquerre Et., brasseur à St-Pol.
Boucly, maire d'Œuf.

Bureaux des Conseils d'arrondissement en 1890.

Arras —Président : M. Gerbore. —Secrétaire : M. Lenglet.
Béthune —Président : M. Mahieu-Sauvage, ✻ —Secrétaire : M. Hugot A ✻
Boulogne. —Président : M. Fasquel-Sambourg. —Secrétaire : M. Vincent F.
Montreuil. —Président : M. Billiet, ✻. —Secretaire : M. Grard
St-Omer. —Président : M. Hermant. ✻. —Secrétaire : M. Lafoscade, ✻
St-Pol. —Président : M. Houbart, ✻. —Secrétaire : M. Tirmarche

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 22 juin 1833, les membres des Conseils d'arrondissement sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les cantons de chaque arrondissement sont divisés à cet effet en deux séries par le Conseil général, à la session qui suit le renouvellement intégral de ces assemblées, et c'est le sort qui fixe l'ordre de ce renouvellement entre les deux séries. Le tirage au sort a eu lieu en séance du Conseil de Préfecture, conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, et il a donné les résultats suivants :

1re série, renouvelable en 1892. — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas. — Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise, Samer. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud). — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

2e série, renouvelable en 1895 — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Vimy, Vitry — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers. — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (nord-ouest et sud-est), Desvres. — Campagne, Etaples, Montreuil. — Ardres, Audruick, Fauquembergues. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

Liste, par ancienneté, des membres des Conseils d'arrondissement.

1864, Hermant-Bouquillion, ✻. — 1867, Delaby P., Bavière, Platiau F., ✻. — 1870, Billiet, ✻. — 1875, Delattre-Bernet, Boitel. — 1877, Gerbore, Morel N., Lambert-Evrard. — 1879, Vincent. — 1880, Fasquel-Sambourg, Landry — 1881, Tirmarche. — 1883, Lenglet, Morel M., ✻, Boulinguez, Dubois. — 1885, Parenty, — 1886, Ridoult, Saudemont, Méhay, Humez, Lefebvre Fl., Mahieu-Sauvage, ✻, Brasme

Ch., Fleury Hipp., Hugot Art., ✠, Hamerel J., Fourcroy, Pruvost-Caron, Annequin, Warenghem, Pierret, Houbart H., ✠, Martin Arc.; Bonnière B. — 1887, le docteur Gosselin. — 1889, Legentil P., Macaire, Le François, Becquet, Banse-Cordier, Bloquel, Barré, Gaquerre, Boucly, Poutrain, Vaillant, Vandôme, Lafoscade, ✠, Salmon, Péron. — 1890, Colin L., Ousselin.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ARCHIVES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT.

Le dépôt général des archives du Pas-de-Calais, un des plus riches du nord de la France, et le bureau des archives sont installés dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Vaast.

Le bureau est ouvert au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les personnes qui se présentent aux archives, pour avoir communication de dossiers, doivent remplir, sur un cadre qui leur est remis, une demande motivée.

Archiviste : M. Loriquet, archiviste-paléographe, rue des Fours, 10.

Chef de bureau : M. Lavoine ; — employés : MM. Dupré et Brunel.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Aliénés.

Le Pas-de-Calais ne possède qu'un asile public d'aliénés, situé à St-Venant, où les femmes seules sont reçues.

Les aliénés (hommes) du département sont traités dans l'asile privé de Lommelet, près Lille (Nord).

M. Déprez André, ✱, député, conseiller général, maire d'Harnes, représente le Pas-de-Calais au sein de la commission de surveillance de cet établissement.

Médecin-inspecteur de l'asile de Lommelet pour les aliénés du Pas-de-Calais : M. le docteur Haynaut, ✱, à Béthune.

Asile d'aliénées de Saint-Venant.

Directeur-médecin : M. le docteur Cortil. — ***Médecin-adjoint*** : M. le docteur Pascalin. — ***Elève-interne*** : M. Féry H. — ***Receveur-économe*** : M. Filleul. — ***Secrétaire*** : M. Duval. — ***Aumônier*** : M. l'abbé Ficquet D.

Commission de surveillance : MM. Legillon, avocat à Béthune ; le docteur Delelis, ✻, à Lillers ; Macaire, négociant à Lillers ; Cocud Emmanuel, ✻, médecin militaire en retraite, à Busnes ; Lequien, ancien notaire à Béthune.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots, à Saint-Venant

L'asile-hospice est réuni à l'asile d'aliénées pour la direction, mais il a son personnel de service particulier.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Il y a, dans le département, deux hospices dépositaires pour les enfants assistés, l'un à Arras, l'autre à St-Omer. Le premier comprend dans sa circonscription les arrondissements d'Arras, Béthune et St-Pol ; le second, ceux de Boulogne, Montreuil et St Omer.

L'inspection et la surveillance des enfants assistés sont confiées à un fonctionnaire dont le traitement est à la charge de l'Etat, et qui est, en même temps, chargé de l'inspection de tous les établissements charitables du département.

Le bureau de l'Inspecteur des enfants assistés est installé à la Préfecture.

Inspecteur départemental des enfants assistés et des établissements charitables : M. Carlier Eugène, ✻, rue de la Coignée, 4, à Arras.

Sous-inspecteur : M. Pierret, place du Théâtre, 21, à Arras.

Employés au bureau de l'Inspecteur : MM. Torchy et Labouré.

Nourrissons. — Protection des enfants du premier âge.

Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, est, de la part de l'autorité publique, l'objet d'une surveillance qui a pour but de protéger sa vie et sa santé. Cette surveillance est réglée par une loi du 23 décembre 1874 ; elle est confiée, dans le département, au Préfet, assisté d'un comité, nommé pour trois ans, ayant pour mission d'étudier et de proposer les mesures de protection des enfants.

Le comité départemental, institué par arrêté préfectoral du 30 août 1875, et reconstitué par un arrêté du 16 février 1884, est ainsi composé :

M. le Préfet du Pas-de-Calais, *président ;* MM. Brémart et Fanien, membres du Conseil général ; le Dr Trannoy, ✻, vice-président du Conseil départemental d'hygiène ; Petit, président du tribunal de

première instance d'Arras ; Ricouart, ✻, membre de la Commission administrative des hospices et adjoint au maire d'Arras ; Renaud-Cordonnier, ✻, ancien maire d'Arras ; Carlier, ✻, inspecteur départemental du service des enfants assistés ; Gerbore, conseiller d'arrondissement, membre du bureau de bienfaisance d'Arras ; le Dr Leclercq, médecin des épidémies de l'arrondissement d'Arras, conseiller municipal.

Le service du premier âge est confié à M. l'Inspecteur des enfants assistés.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

Le département ne possède pas, à proprement parler, de dépôt de mendicité. On désigne sous ce nom une partie des bâtiments de la maison municipale de Refuge d'Arras, où sont envoyés les mendiants les plus incorrigibles et quelques vieillards indigents, moyennant un loyer et un prix de journée payés à la ville par le département.

Directeur : M. Bertrand, directeur de la maison de Refuge. — *Medecin* : M. Trannoy, ✻. — *Aumônier* : M. l'abbé Chevalier, vicaire de St-Jean-Baptiste.

Commission de surveillance du dépôt. — MM. le Maire d'Arras, *président ;* l'abbé Dhaussy, Dupont Edm., Gerbore, Vinchon, Coëz, le Dr Leviez, N. et N.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS ET AVEUGLES.

Il existe à Arras une institution des sourds-muets et aveugles, dirigée par les filles de charité de St-Vincent de Paul et dans laquelle le département entretient 32 bourses en faveur des sourds-muets indigents, et 12 bourses en faveur des jeunes aveugles. La durée du cours d'études est de six ans.

La commission de surveillance de cet établissement se compose du Préfet, président; du Maire d'Arras, membre de droit, et de huit membres nommés pour quatre ans par le Préfet et renouvelables par moitié tous les deux ans. Font actuellement partie de la Commission:

MM Mallez, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; le Dr Trannoy, ✻; Ricouart, ✻, adjoint au maire d'Arras; le Dr Leclercq; Gerbore, conseiller d'arrt ; Becthum-Leducq, propriét. ; H. Trannin, docteur ès-sciences ; Agnès, C. ✠, architecte départemental.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Aux termes de la loi du 5 août 1879, l'administration des hospices est confiée à des Commissions administratives, composées du Maire de la commune, membre de droit, président, et de six autres membres, dont deux élus par le Conseil municipal et quatre nommés par

le Ministre de l'Intérieur, en cas de renouvellement total ou de création nouvelle, et par le Préfet, dans tous les autres cas.

Les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée, quant à la durée de leur mandat ; les autres membres renouvelables sont nommés pour quatre ans. Chaque année, la Commission se renouvelle par quart et ce renouvellement est déterminé par le sort, à la première séance d'installation.

Les Commissions nomment elles-mêmes les médecins et autres employés, dont la nomination n'est pas soumise à des règles spéciales.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Becthum-Leducq, vice-président ; Ricouart, ☙, de Lannoy, Morel Gustave, Herreng et Bureau père.

Econome : M Choquet. — *Receveur* : M. de Retz. — *Employes* : MM. Waterlot, secrétaire et archiviste ; Boursier, commis aux entrées ; Choquet Auguste, expéditionnaire. — *Aumôniers* : MM. l'abbé Létendart, à l'hôpital ; Ansel, à l'hospice des vieillards.

Hôpital St-Jean. — Médecin en chef : M. Trannoy, ☙. — Médecin en second, chargé du service des incurables : M. Leclercq. — Chirurgien en chef : M. Lestocquoy Alf. — Chirurgien-adjoint : M. Béhague. — Chirurgien chargé du service des vénériennes : M. Goudemand. — Pharmacien : M. Brégeaut.

Salles militaires. — M. Jossot, ☙, médecin principal.

Maternité. — Professeur : M. Leviez Alb. — Sage-femme en chef : Mlle Vanvincq Pélagie.

Bapaume. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Peugniez F., Saudemont N.. Gaudefroy-Hié, Tétart Edm., Carlier-Godran H., Duflos-Personne.

Secrétaire : M. Véret. — *Receveur* : M. Lequette.

Graincourt-lez-Havrincourt. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Baratte J., Camiez Arist., Candelier Alb., Coupez P.-A., Delsalle P , Duhamel Al.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — *Administrateurs :* MM. le Maire, président; Gourdin, Mahieu-Sauvage, ☙, Duthilleul, Lewalle, Richebez P. et Hanon-Sénéchal. — *Médecin en chef* : M. Henseval. — *Chirurgien en chef* : M. Haynaut, ☙. — *Médecin-chirurgien-adjoint* : M. Boutleux. — *Pharmacien* : M. Hanquelle H. — *Receveur* : M. Lemaire Oct. — *Econome* : M. Darré F.

Carvin.—*Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Gauwain V., Baudoux Oct., Schneider M., Dupont-Daubresse, Carlier Ch. et Legay F. — *Receveur-économe* : M. P. Lepreux.

Lens. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Renard Ch., Stiévenart Art., Hugot Art., ♣, Frémicourt-Becquet, Bollaërt Ed., ✱, Lampin Al. — *Receveur* : M. Richart.—*Econome-secrétaire* : M. Grodecœur. — *Employé* : M. Demortain.

Lillers. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Hulleu N., Lefebvre-Lobry, Théret L., Delelis Ph., ✱, Lecouffe V. et Macaire H. fils. — *Receveur* : M. Guyot. — *Econome* : M. Allexandre.

St-Venant. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Conseil B., Courquin U., Fumery G., Moras Ch., Devoos Aug. et Sambourg B. — *Receveur* : M. Thillard. — *Econome* : M. Graux.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne.— *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Dambrun E., Audibert N., O. ✱, Martel-Mory, Dr Ovion père, ✱, Lacour Aug., Boyard Eug. — *Médecin en chef* : M. Jh Gros. — *Chirurgien en chef* : M. Guerlain.—*Chirurgien-adjoint* : M. L. Ovion. — *Médecin-adjoint*: M. Aigre. — *Pharmacien :* M. Séné. — *Aumônier :* M. Gournay. — *Receveur* : M. Aug. Flour. — *Econome* : M. J. Pontier. — *Secrétaire*: M. Barbaux. — *Employés* : MM. Délie, Rose, et Robbe.

Calais (Commission unique pour les deux hospices). — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Delsart G., Dewatre, ✱, ancien offic. de marine, Seys Eug., Vaillant-Noel, Cadart Alb. et Hembert Georges. — *Médecin* : M. Devot A.-J. — *Chirurgien* : M. Warenghem. — *Pharmacien* : M. Yardin.—*Receveur* : M. Bodart. — *Secrétaire-contrôleur* : M. Ducloy. — *Econome* : M. Merlent. — *Commis aux écritures* : MM. Guilbert et Wissocq.

Guînes. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Bonvoisin Ch., Rohard J., Watel-Compiègne, Bourgois, de Guizelin G., Bernamont.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Condette F., Domont A., Harlé Oscar, Seillier A., Leverd Alf. et Boulard P. — *Médecin* : M. Brullé.—*Receveur* : M. Heusse.—*Econome*: M. Vaulet, ✱.

Montreuil. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Capelle Em., Gobert Ap., Leclercq Ch., Dubourg Vict., Leclercq J. et Cuvillier Fr. — *Médecin en chef* : M. Hallette. — *Chirurgien* : M. Delplan-

que H. — *Aumônier* : M. Ledoux J.-B.—*Receveur-économe* : M. Biez Charles.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Dumont H., négociant, Graux Cl., Pouchet Cam., Descamps, Wallart H. et Margollé R. — *Aumônier*: M. Lefebvre. — *Receveur* : M. Serlooten. — *Econome*: M. Hanne.

Ardres. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Ranson Is., Courtois, curé-doyen, Popieul-Clipet, Ritier, Hembert, notaire, Darcker-Picquet, maire de Brêmes.

St-Omer. — *Administrateurs*: MM. le Maire, président ; Hermant Ch., Lochtenberg Ch., Cortyl-Beesau, Vasseur J., Fournier Ch. et Pierret Ed. — *Médecins* : MM. Wintrebert, Mantel (hôpital St-Louis), Castier (hospice St-Jean), Bachelez (hôpital général et hospice Ste-Anne). — *Pharmacien* : M. Vandenhouck.—*Dentiste* : M. Duchâteau, — *Receveur* : M. Battez. — *Secrétaire-contrôleur* : M. Hanon. — *Econome*: M. Duhamel. — *Architecte* : M. Libersalle.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Ansart L., Laly E., Dorge A., Cavalier Art., Zerva et Tétu P. — *Médecin* : M. Blaire G.

Auxi-le-Château. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Loir Alf., Maincourt J., Deboffle J., Decroix Ad., Bassaget N. et Dequen Em. — *Médecin* : M. Beaussart L.-J. — *Receveur* : M. Ternisien. — *Econome* : M. Froissart.

Frévent. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Demonchaux Ch., Gaquerre Alp., Locquet Aug., Sacleux B., Doyen Ed. et Martel G. — *Médecin* : M. Herbout. — *Receveur* : M. Mercier.

St-Pol. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Gaquerre Et., Leclercq M., Locquet G., Pruvost-Grimbert et Didier F. — *Médecin* : M. Bornay. — *Receveur* : M. Pinon.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On désigne sous ce nom les administratious préposées au service des secours à domicile. Les bureaux de bienfaisance ont été institués par la loi du 7 frimaire an V ; ils sont composés de sept membres et régis comme les hospices par la loi du 5 août 1879, pour ce qui regarde la nomination et le renouvellement de leurs membres. Le

Maire de la commune en est aussi le président de droit. Nous ne donnons que le personnel de ces établissements dans les principales villes du département.

Arras.—MM. le Maire, président; Becthum-Leducq, vice-président; Gerbore, Lemaître Félix, Thomas A , Ledoux Aug. et Faubon Ch.

Béthune. — MM. le Maire, président ; Gourdin F., Bar-Caron, Herreng-Blocquet, Manessier Aug., Maeckereel-Catouillart et Delbarre Th.

Lens. — MM. le Maire, président ; Douez Edm., Béhal-Dessaut, Stiévenart, Soing L., Loyraux Ad. et Frémicourt-Becquet.

Boulogne.— MM. le Maire, président ; Evrard Em., Lequeutre F., Lipsin Ad., Patin Eug , Péron Ch. et Lambert.

Calais (Commission unique pour les deux bureaux). — MM. le Maire, président ; Ravisse Charles, vice-président ; Pierru H., Seys Eugène, Mulard Jean, Apeness H., Hembert G., Duquesnoy Ed. et Hembert.

Montreuil. — MM. le Maire, président ; Binsse, Dumont-Duval, Vallois, Potez H., Hocq Alp. et François Osc.

St-Omer. — MM. le Maire, président ; Bommier, Dreyfus Em., Gillers Alf., Martin-Evrard, Blanquet Eug. et G. Massart.

Aire. — MM. le Maire, président ; Lambert Th., Lansoy, Pauchet Rég., Rollin L., Delbende-Duflos et Bienaimé.

St-Pol. — MM. le Maire, président ; Gaquerre Et., Pruvost-Grimbert, Didier F., Bigand D., Polart Georges et Roden Ild.

Comités consultatifs des Etablissements de bienfaisance.

Il y a, au chef-lieu de chaque arrondissement, un Comité consultatif des établissements de bienfaisance, chargé d'éclairer l'administration sur toutes les affaires contentieuses de ces établissements.

Arras : MM. Trannoy père, avocat, et Herreng, avoué.— *Béthune*: MM. Dupuich Oscar, G. Graux et Legillon, avocats. — *Boulogne* : MM. Baudelocque, ✵, Bellet et Bilbocq, avocats. — *Montreuil* : MM. Capelle Em., Charpentier, avoués, et François. — *St-Omer* : MM. Boistel Amédée, juge honoraire, Cossart P., notaire, et Delpierre, avocat à St-Omer. — *St-Pol* : MM. Roden, Dumont et Désion.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

Les sociétés de charité maternelle ont pour but de secourir les femmes indigentes en couches. Cette bienfaisante institution, créée en 1788, a subi des transformations diverses jusqu'au décret du 2 février 1853. Le Pas-de-Calais compte quatre sociétés de charité maternelle auxquelles le Conseil général accorde, chaque année, une subvention de 1,000 fr., et qui viennent en aide annuellement à plus de six cents femmes en couches et à un égal nombre d'enfants nouveau-nés.

Société d'Arras. — *Présidente* : Mme Prévost de Madre. — *Vice-présidente* : Mme Coteau. — *Trésorière* : Mme la Supérieure des filles de St-Vincent de Paul. — *Secrétaire :* Mme Vinchon.

Société de Calais (nord).—*Présidente* : Mme Isaac-Dathis. —*Vice-présidente* : Mme Carret-Delsart. — *Secrétaire* : Mme Déjardin-Gody. — *Econome :* Mlle Fauquet. — *Trésorière* : Mme Henry Le Roy.

Société de Calais (sud). — *Présidente* : Mme West-Forest. — *Vice-présidente :* Mme Cordier-Tillier. — *Trésorière :* Mme Laby-Capelle. —*Econome :* Mme Lechevalier de Préville.—*Secrétaire :* Mme Herbin.

Société de St-Omer. — *Présidente :* Mme de Laplane. — *Vice-présidente :* Mme Clarisse.—*Secrétaire-trésorière* : Mme Dumetz-Cumont.

SERVICE SANITAIRE

SERVICE DES ÉPIDÉMIES.

Le service des épidémies, réglé par un arrêté préfectoral du 6 février 1855, est dirigé par sept médecins, dont un au chef-lieu de chaque arrondissement et un à Calais. Ces médecins ont pour auxiliaires les médecins chargés du service médical gratuit. Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies.

Médecins des épidémies : MM. Leclercq, à Arras ; Boutleux, à Béthune ; Ovion fils, à Boulogne ; Cuisinier, ✻, médecin-adjoint pour l'arrondissement de Boulogne, à Calais ; Hallette, à Montreuil ; Mantel à St-Omer ; N., à St-Pol.

SERVICE MÉDICAL GRATUIT.

Un arrêté préfectoral du 29 mars 1856 a institué, dans le département, le service des médecins de bienfaisance chargés de soigner

gratuitement les malades indigents des communes rurales dépourvues d'hospices.

Voici, dans l'ordre alphabétique par arrondissement, la liste nominative des médecins de bienfaisance en exercice dans le département, avec l'indication des communes composant la circonscription de chacun d'eux (1).

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM.

Allart Ern., à *Pas.*—Couin, Gaudiempré, Hénu, St-Amand; Souastre.

Basseux, à *Rivière.* — Ransart (conjointement avec M. Dumon G.), Rivière.

Bauduin L., à *Lens.* — Avion.

Blaire Ch., à *Monchy-le-Preux.* — Monchy-le-Preux, Wancourt.

Bossu, à *Fosseux.* — Fosseux, Gouy-en-Artois.

Bresselle P., à *Oisy-le-Verger.* — Oisy-le-Verger (conjointement avec M. Wagon), Palluel.

Bretez, à *Quéant.* — Lagnicourt, Morchies, Quéant, Buissy.

Capelle J.-B., à *Hermies.* — Hermies (conjointement avec M. Gernez Stéph.), Ruyaulcourt.

Capelle Gaston, à *Beaumetz-lez-Cambrai.* — Beaumetz-lez-Cambrai.

Capon, au *Transloy.* — Le Transloy.

Capron Chr., à *Biache-Saint-Vaast.* — Biache-Saint-Vaast.

Carpentier Joseph, à *Fampoux.* — Feuchy, Athies, Fampoux, Gavrelle, Plouvain, Rœux, Pelves.

Cauchy, à *Bapaume.* — Bapaume (conjointement avec MM. Guibet et Legrand), Beugny, Grévillers.

Cornet, à *Graincourt-lez-Havrincourt.* — Graincourt-l-Havrincourt.

Dartus, à *Bertincourt.*—Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lebucquière, Lechelle, Vélu.

Defouilloy, à *Lécluse* (Nord). — Dury, Eterpigny, Tortequesne, Gouy-sous-Bellonne.

Dehée, à *Saulty.* — La Herlière, Bailleulmont, Simencourt.

Delay, à *Neuville-Saint-Vaast.* — Neuville-Saint-Vaast, Roclincourt.

Demailly, à *Ervillers.* — Ervillers, Saint-Léger, Sapignies, Béhagnies, Hamelincourt, Gomiecourt, Mory.

Deriencourt, à *Agny.* — Blairville, Wailly.

Dhénin, à *Vimy.* — Thélus, Vimy, Farbus.

Dumon G., à *Ransart.* — Ransart (conjointement avec M. Basseux).

Dumont F., à *Marquion.* — Marquion.

(1) Les noms des médecins qui ont des communes dépendant de deux arrondissements différents, sont indiqués dans chacun de ces arrondissements.

MM.

Dupuich D., à *Arleux en-Gohelle* — Arleux-en-Gohelle, Fresnoy, Bois-Bernard, Willerval, Bailleul-sir-Berthoult, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy

Ficheux, à *Croisilles*. — Hendecourt-lez-Cagnicourt, Croisilles, Noreuil, Bullecourt, St-Martin-sur-Cojeul, Hénin-sur-Cojeul, Chérisy, Boiry-Becquerelle, Ecoust-St-Mein, Fontaine-lez-Croisilles.

François Ern., à *Marœuil*. — Duisans, Anzin-Saint-Aubin, Marœuil, Etrun, Agnez-lez-Duisans, Dainville, Ecurie.

François Jules, à *Foncquevillers*. — Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne, Puisieux.

Gernez Arm., à *Mont-St-Eloy*.—Carency, Mont-St-Eloy, Villers-au-Bois.

Gernez Benoît, à *Mont-St-Eloy*.—Acq, Ablain-St-Nazaire, Haute-Avesnes.

Gernez Stéph., à *Hermies*. — Hermies (conjointement avec M. Capelle J.-B.)

Goudemant, à *Arras*.—Arras (sections B et E), Tilloy-lez-Mofflaines.

Grémont, à *Habarcq* —Habarcq, Wanquetin, Gouves, Montenescourt.

Guibet, à *Bapaume*. — Bapaume (conjointement avec MM. Legrand et Cauchy), Riencourt-lez-Bapaume.

Hannard, à *Orville*. — Amplier, Orville, Halloy, Sarton, Thièvres.

Havransart, à *Inchy*. — Baralle, Pronville, Inchy (conjointement avec M. Varlet G.)

Heutte, à *Beaumetz-lez-Loges*. — Beaumetz-lez-Loges, Simencourt, Warlus, Bailleulval, Basseux, Wailly.

Ledru C., à *Vis-en-Artois*. — Riencourt-lez-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Remy, Boiry-Notre-Dame, Cagnicourt.

Lefébure, à *Bapaume*. — Warlencourt-Eaucourt.

Legrand Ant., à *Bapaume*.—Bancourt, Bapaume (conjointement avec MM. Guibet et Cauchy), Biefvillers, Bihucourt, Ligny-Thilloy.

Lemoine, à *Vitry*. — Vitry (conjointement avec M. Saudemont), Quiéry-la-Motte, Noyelles-sous-Bellonne, Fresnes-lez-Montauban.

Leroux L., à *Vaulx-Vraucourt*. — Favreuil, Frémicourt, Beugnâtre, Beugny.

Lestocquoy Alf., à *Arras*. — Arras (section E) et faubourgs Ronville et St-Sauveur.

Leviez Alb., à *Arras*. — Arras (section A) et faubourgs d'Amiens et Baudimont.

Lourties, à *Billy-Montigny*. — Rouvroy.

Mercier Al., à *Pas*. — Grincourt-lez-Pas, Warlincourt-lez-Pas.

Poiteau, à *Bienvillers-au-Bois*. — Berles, Bienvillers, Humbercamps, La Cauchie, Pommier, Monchy-au-Bois.

Pombourg, à *Acheux* (Somme). — Sailly-au-Bois.

Prévôt Alf., à *Bapaume*. — Le Sars.

MM.

Pronier J., à *Courcelles-le-Comte.*— Ablainzevelle, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Courcelles-le-Comte.

Pronier N., à *Neuville-Vitasse.* — Neuville-Vitasse.

Richard P., à *Boiry-Ste-Rictrude.*—Boiry-Ste-Rictrude. Hendecourt-lez-Ransart, Boiry-St-Martin, Boisleux-au-Mont, Ficheux, Douchy-lez-Ayette, Boisleux-St-Marc, Adinfer.

Sacleux, à *Havrincourt.*—Havrincourt, Neuville-Bourjonval, Trescault.

Saudemont, à *Vitry.* — Bellonne, Brebières, Corbehem, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Sailly-en-Ostrevent, Vitry (conjointement avec M. Lemoine), Noyelles-sous-Bellonne, Etaing.

Sergeant L., à *Ecourt-St-Quentin.* — Récourt, Ecourt-St-Quentin, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Thelliez, à *Hénin-Liétard.* — Beaumont, Drocourt.

Thoriez, au *Transloy.* — Barastre, Beaulencourt, Morval, Rocquigny, Villers-au-Flos.

Trannoy L., à *Achicourt.* — Achicourt, Agny, Beaurains.

Varlet G., à *Inchy.* — Inchy (conjointement avec M. Havransart).

Véniel, à *Croisilles.* — Croisilles.

Wagon Alb, à *Oisy.* — Epinoy, Oisy, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Buissy, Rumaucourt.

Wagon Henri, à *Souchez.* — Givenchy-en-Gohelle.

Wattennes, à *Metz-en-Couture.* — Metz-en-Couture.

Willerval L., à *Arras.*—Arras (section C), St-Nicolas, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Bacqueville, à *Haillicourt.* — Barlin, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Vaudricourt, Verquin.

Bailliez A, à *Harnes.* — Montigny, Loison, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay (conjointement avec M. Cayet).

Balédans, à *Oignies.*—Carvin (2e section), Libercourt et Garguetelle.

Biat, à *Liévin.* — Liévin.

Blondel, à *Busnes.* — Busnes.

Bouchez Hubert, à *Pont-à-Vendin.* — Pont-à-Vendin.

Boulinguez, à *Hénin-Liétard.* — Hénin-Liétard (conjointement avec MM. Constant et Thelliez).

Boutin, à *Aire.* — Isbergues, Witternesse, Lambres (à titre d'adjoint).

Boutleux, à *Béthune.* — Béthune.

Bridoux O., à *Beuvry.* — Beuvry, Labourse, Sailly-Labourse.

Bridoux J., à *Lestrem.* — Lestrem.

MM.

Brunelle, à *Nœux*. — Nœux, Verquigneul.

Canda I., à *Norrent-Fontes*. — St-Hilaire-Cottes, Bourecq, Ecquedecques, Norrent-Fontes, Lières, Westrehem, Auchy-au-Bois, Ligny-lez-Aire, Ames, Lières.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. — Fresnicourt, Hermin, Caucourt, Gouy-en-Gohelle, Servin, Estrée-Cauchy.

Carré Alc., à *Houdain*. — Gauchin-le-Gal, Maisnil-lez-Ruitz, Divion, Beugin, Houdain, Ourton, Ruitz.

Catrice, à *Aire*. — Mazinghem.

Cayet, à *Vendin-le-Vieil*. — Annay (conjointement avec M. Bailliez), Vendin-le-Vieil.

Chérigié, à *Fleurbaix*. — Fleurbaix (conjointement avec M. Pollet).

Clément V., à *Enquin*.—Estrée-Blanche. Liettres, Quernes, Linghem.

Constant, à *Hénin-Liétard*. — Hénin-Liétard (conjointement avec MM. Boulinguez H. et Thelliez).

Croquison, à *Allouagne*. — Allouagne, Auchel, Burbure, Labeuvrière, Lapugnoy, Lozinghem.

Daubresse, à *Carvin*. — Carvin (ville).

Debay, à *Robecq*. — Mont-Bernenchon, St-Floris.

Delattre L.-F., à *Bully-Grenay*. — Aix, Bully-Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle.

Dhuin, à *Hinges*. — Annezin, Essars, Hinges, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune

Dubayle, à *Oignies* — Oignies.

Dubus, à *La Bassée* (Nord). — Auchy-lez-La Bassée.

Dupret Fern., à *Neuve-Chapelle*. — Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg-l'Avoué.

Dupuich Ch., à *Festubert*. — Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-La Bassée, Violaines.

Dupuis, à *Leforest*. — Leforest.

Faucon Ch., à *Thérouanne*. — Blessy.

Godefroy Ol., à *Labuissière*. — Labuissière.

Gosselin, à *Lens*. — Lens

Guffroy, à *Nédonchel*. — Amettes.

Guillemant, à *Gonnehem*. — Fouquereuil.

Hacot, à *Lillers*. — Lillers, Ham-en-Artois.

Hameau, à *Laventie*. — Laventie (conjointement avec M. L. Hernu).

Haviez, à *Chocques*. — Chocques, Gosnay, Hesdigneul, Gonnehem.

Haynaut, ✱, à *Béthune*. — Béthune.

Henseval, à *Béthune*. — Béthune, Verquin.

Hernu A., à *Marles*. — Marles.

MM.

Hernu L., à *Laventie*. — Laventie (conjointement avec M. Hameau).
Hévin, à *Vermelles*. — Annequin, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.
Houssin, à *Dourges*. — Courcelles-l-Lens, Evin-Malmaison, Dourges.
Lamant, à *Calonne-sur-la-Lys*. — Calonne-sur-la-Lys.
Laversin, à *Lillers*. — Ferfay.
Leconte L., à *Douvrin*. — Douvrin, Haisnes.
Legrand Ad., à *Barlin*. — Houchin.
Leleu L., à *Béthune*. — Verquigneul.
Lemaire, à *Hersin-Coupigny*. — Hersin-Coupigny.
Lequette L., à *Liévin*. — Angres.
Leroy F., à *Molinghem*. — Berguette.
Lourties, à *Billy-Montigny*. — Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens.
Malbrancq G., à *Wingles*. — Wingles, Billy-Berclau.
Papegay, à *Sailly-sur-la-Lys*. — Sailly-sur-la-Lys.
Pascalin, à *St-Venant*. — Guarbecque.
Payelle, à *Amettes*. — Cauchy-à-la-Tour, Ferfay.
Pollet A., à *Fleurbaix*.—Fleurbaix (conjointement avec M. Chérigié).
Robert, à *Carvin*. — Carvin (ville).
Sarrazin, à *Lacouture*. — Lacouture, Vieille-Chapelle, Locon.
Thelliez, à *Hénin-Liétard*.—Billy-Montigny, Noyelles-Godault, Hénin-Liétard (conjointement avec MM. Boulinguez H. et Constant).
Théry Alf., à *Courrières*. — Courrières, Fouquières-lez-Lens.
Toulouse, à *Meurchin*. — Bénifontaine, Estevelle, Hulluch, Loos, Meurchin, Sallau, Vendin-le-Vieil.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Allart H., à *Marck*. — Marck.
Bourgain, à *Boulogne*. — Boulogne (conjointement avec MM. Delannoy, Deseille, Dutertre et Patin), Le Portel, St-Martin-Boulogne.
Brousse, à *St-Etienne*. — St-Etienne, Isques, St-Léonard.
Canu, à *Ardres*. — Les Attaques.
Caron P., au *Portel*. — Le Portel.
Carin, à *Coquelles*. — Peuplingues, Pihen, Bonningues-lez-Calais, Hervelinghen, Escalles, Nielles, St-Tricat, Fréthun, Sangatte, St-Inglevert, Coquelles.
Cuisinier, ✱, à *Calais*. — Calais.
Dausque, à *Marquise*. — Leubringhen, Offrethun.

MM.

Dehédin, à *Samer*. — Carly, Dannes, Halinghen, Hesdin-l'Abbé, Lacres, Nesles, Neufchâtel, Samer, Tingry, Verlincthun, Wierre-au-Bois, Hesdigneul, Doudeauville, Condette.

Delannoy G., à *Boulogne*.—Boulogne (conjointement avec MM. Bourgain, Deseille, Dutertre et Patin).

Deveille, à *Boulogne*. — Boulogne (conjointement avec MM. Bourgain, Deseille, Dutertre et Patin).

Dodré, à *Calais*. — Calais, Coulogne.

Dutertre Em., à *Boulogne*.—Boulogne (conjointement avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Patin)

Garasse, à *Hardinghen* —Boursin, Hardinghen, Hermelinghen, Réty.

Godefroy L., à *Guînes*. — Guînes, Andres, Pihen, Bouquehault.

Gruson, à *Marquise*. — Landrethun-le-Nord, Rinxent, Offrethun, Ferques, Wierre-Effroy.

Lecq, à *Desvres*. — Senlecques, Lottinghen, Bournonville, Quesques.

Leroux, à *Guînes*. — Andres, Guînes.

Loppe, à *Marquise*. — Beuvrequen, Wacquinghen.

Mathorez, à *Outreau*. — Outreau.

Michaux, à *Lewast*. — Colembert, Lewast, Nabringhen.

Parmentier Ans., à *Licques*.—Licques, Bainghen, Alembon, Sanghen.

Parpais, à *Wimille*. — Wimille.

Patin, à *Boulogne*. — Boulogne (conjointement avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Dutertre).

Stopin, à *Desvres*. — Vieil-Moutier, Brunembert, Henneveux.

Telliez Joseph, à *Marquise*. — Marquise.

Thorel Hipp., à *Fiennes*. — Caffiers, Fiennes.

Widhent, à *Baincthun*. — Bainothun, Belle-et-Houllefort, Conteville, Echinghen, Pernes.

Warenghem, à *Calais*. — Calais.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Beaurain, à *Lebiez*. — Boubers, Créquy, Humbert, Hesmond, Lebiez, Loison, Offin, Rimboval, Royon, St-Michel, Torcy, Quilen.

Caron F., à *Fruges*. — Radinghem, Verchocq (hameaux), Lugy, Beaumetz-lez-Aire.

Deboffe, à *Etaples*. — Etaples (conjointement avec M. Dunan), Longvillers, Maresville, Tubersent, Lefaux, Brexent-Enocq.

MM.

Defossé, à *Verton*. — Airon-Notre-Dame, Groffliers.

Dehédin, à *Samer*. — Cormont, Hubersent, Widehem.

Delepouve, à *Heuchin*. — Crépy.

Delplanque fils, à *Montreuil*. — Beaumerie.

Desmons, à *Fressin*. — Fressin, Planques, Sains, Wambercourt.

Ducrocq Jh, à *Hucqueliers*. — Avesnes, Herly, Aix-en-Ergny, Wicquinghem, Maninghem, Ergny, Enquin, Preures, Hucqueliers.

Dunan, à *Etaples*. — Etaples (conjointement avec M. Deboffe).

Fauconnier, à *Hesdin*. — Marconnelle, Huby-St-Leu.

Fauvelle, à *Fruges*. — Avondances, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Verchin

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise*. — Canlers.

Govart H., au *Parcq* — La Loge.

Hallette, à *Montreuil*. — Montreuil, Campigneulles-lez-Grandes, Neuville-sous-Montreuil, Estréelles, Estrée, Montcavrel, Attin, Beutin, Inxent, Recques-sur-Course, Boisjean.

Joly Jh, à *Fauquembergues*. — Rumilly, Campagne-lez-Boulonnais, Verchocq (chef-lieu).

Laurent, à *Etaples*. — Frencq

Lecomte, à *Labroye*. — Labroye.

Lecq, à *Desvres*. — Bezinghem, Bourthes, Clenleu, Parenty.

Lemaître Alf., à *Samer*. — Bernieulles.

Louart, à *Berck*. — Berck

Macqueron Louis, à *Aubin-St-Vaast*. — Aubin-St-Vaast, Beaurainville, Bouin, Cavron, Contes, Ecquemicourt, Guisy, Maresquel, Plumoison.

Mahée, à *Verton*. — Airon-St-Vaast, Conchil-le-Temple, Lépine, Rang-du-Fliers, St-Aubin, Waben, Wailly.

Morel N, à *Campagne-lez-Hesdin*. — Campagne, Brimeux, Buire, Gouy, Maintenay, Roussent, Marenla, Lépinoy, Douriez, Saulchoy.

Oudin, à *Fillièvres*. — Caumont, Chériennes.

Planque Ch., à *Fruges*. — Ambricourt, Fruges, Hézecques, Lugy, Matringhem, Ruisseauville.

Testu, à *Hesdin*. — Ste-Austreberthe, Brévillers.

Tourneur G., à *Crécy*. — Raye.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Alexandre Alc., à *Arques*. — Longuenesse, Racquinghem, Campagne-lez-Wardrecques (conjointement avec M. Trannoy).

Allart H., à *Marck*. — Offekerque.

MM.

Bernard G., à *St-Omer*. — Tilques, St-Martin-au-Laért (conjointement avec M. Kosser).

Broncquart, à *Lumbres*. — Lumbres, Quelmes, Leulinghem, Boisdinghem, Zudausques, Setques, Affringues, Wismes, Bayenghem-lez-Seninghem, Vaudringhem.

Canu, à *Ardres*. — Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Autingues, Nielles-lez-Ardres, Guemps, Balinghem, Louches.

Cardon H., à *Blendecques*. — Blendecques.

Carmier, à *Vieille-Eglise*. — Nouvelle-Eglise, Vieille-Eglise.

Caron F., à *Fruges*. — Wandonne (section d'Audincthun).

Castier, à *St-Omer*. — Clairmarais, Salperwick.

Clément V., à *Enquin*. — Enquin, Fléchin, Bomy, Erny-St-Julien.

Collette, à *Ardres*. — Zouafques.

Decléty, à *Wizernes*. — Wizernes, Helfaut.

Decroix, à *Watten* (Nord). — Eperlecques, Bayenghem-lez-Eperlecques, Ruminghem.

Delabre, à *Nordausques*.—Tournehem, Nordausques, Nortleulinghem, Muncq-Nieurlet (hameaux du Communal et de la Panne).

Delepouve Adh., à *Heuchin*. — Febvin-Palfart.

Delpierre, à *Aire*. — Wittes.

Faucon Ch , à *Thérouanne*. — Clarques, Delettes, Ecques, Enguinegatte, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Rebecq.

Gadelin, à *Roquetoire*.— Mametz, Quiestède, Roquetoire, Thérouanne,

Hautefeuille, à *Gravelines* (Nord). — St-Folquin, St-Omer-Capelle.

Joly J , à *Fauquembergues*. — Audincthun, Coyecques, Fauquembergues, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne, Dennebrœucq.

Kosser, à *St-Omer*. — Tatinghem, St-Martin-au-Laërt (coujointement avec M. Bernard).

Lecouffe H. fils, à *Audruick*.— Audruick (conjointement avec MM. Lecouffe père et Zibelin), Muncq-Nieurlet (village et hameaux de Hollande et Californie), Nortkerque, Polincove, Zutkerque.

Lecouffe V., à *Audruick*. — Audruicq (conjointement avec MM. Lecouffe fils et Zibelin).

Lurette, à *Esquerdes*. — Esquerdes, Wisques, Hallines, Pihem.

Miennée Fr., à *Ardres*. — Rodelinghem.

Mouton, à *Ouve-Wirquin*. — Avroult, Cléty, Dohem, Merck-St-Liévin. Ouve-Wirquin, Remilly, Elnes, Wavrans.

MM.

Oger, à *Nielles-lez-Bléquin*. — Nielles-lez-Bléquin, Ledinghem.

Parmentièr Ans., à *Licques*. — Surques, Clerques, Haut-Loquin, Escœuilles, Rebergues, Bonningues-lez-Ardres, Audrehem.

Planques Ch., à *Fruges*. — Laires.

Scheercousse, à *Moulle*. — Houlle, Mentque, Moringhem, Moulle, Serques.

Scoumacque, à *Acquin*. — Acquin, Bouvelinghem, Coulomby, Journy, Quercamps, Westbécourt, Seninghem, Alquines.

Trannoy père, à *Wardrecques*. — Campagne-lez-Wardrecques et Racquinghem, (conjointement avec M. Alexandre), Wardrecques.

Zibelin, à *Audruick*. — Audruick (conjointement avec M. Lecouffe fils, Recques, Muncq-Nieurlet, Ste-Marie-Kerque.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Beaussart, à *Auxi-le-Château*. — Auxi-le-Château, Gennes-Ivergny, Rougefay, Willencourt.

Blaire G., à *Aubigny*. — Agnières, Aubigny, Béthonsart, Capelle-Fermont, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Cambligneul.

Bornay L., à *St-Pol*. — Roëllecourt.

Bossu, à *Fosseux*. — Barly, Hauteville.

Boucly, à *Œuf*. — Beauvois, Bermicourt, Guinecourt, Humières, Noyelles-lez-Humières, Œuf, Willeman, Blangermont, Croisette, Héricourt, Blangerval.

Briois J., à *Bonnières*. — Fortel, Nœux, Vacquerie-le-Boucq.

Cappe à *Lisbourg*. — Lisbourg.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. — Camblin-l'Abbé.

Coquidé Ern., à *Frévent*. — Séricourt.

Dehée, à *Saulty*. — Coullemont, Bavincourt, Sombrin.

Delepouve, à *Heuchin*. — Bergueneuse, Boyaval, Erin, Heuchin, Eps, Monchy-Cayeux, Anvin, Prédefin, Equirre, Tangry, Fiefs, Hestrus.

Dubus, à *Avesnes-le-Comte*. — Manin, Givenchy-le-Noble, Liencourt, Noyelle-Vion.

Duhautoy, à *Valhuon*. — Ostreville, St-Michel, La Thieuloye, Diéval, Marquay, Bours, Valhuon, Huclier, Bryas, Conteville.

Gernez, à *Mont-St-Eloy*. — Frévin-Capelle.

MM.

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise.* — Blangy-sur-Ternoise, Eclimeux, Humerœuille, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Teneur, Tilly-Capelle, Béalencourt, Blingel, Azincourt, Rollencourt.

Goddée, à *Auxi-le-Château.* — Buire-au-Bois, Villers-l'Hôpital, Wavans.

Gournay, à *Pernes.* — Marest, Pressy, Floringhem, Pernes, Sachin, Sains-lez-Pernes.

Govart H., au *Parcq.* — Auchy-lez-Hesdin.

Grémont, à *Habarcq.* — Lattre-St-Quentin, Noyellette.

Guffroy, à *Nédonchel.* — Nédonchel, Nédon.

Hachin, à *Tincques.* — Bajus, Frévillers, La Comté, Monchy-Breton, Magnicourt-en-Comté, Tincques.

Hannard, à *Orville* — Pommera.

Herbout, à *Frévent.* — Frévent, Boubers-sur-Canche, Ligny-sur-Canche, Monchel, Nuncq, Sibiville.

Hibon, à *Rebreuviette.* — Beaudricourt, Berlencourt. Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Magnicourt-sur-Canche, Rebreuviette, Le Souich, Bouret-sur-Canche.

Lalo, à *St-Pol.* — Herlincourt, Framecourt, Flers, Ecoivres, Ramecourt.

Lardemer, à *Auxi-le-Château.* — Vaulx.

Lecomte L., au *Boisle.* — Tollent.

Ledru Ph., à *Avesnes-le-Comte.* — Avesnes, Beaufort-Blavincourt.

Michaux, à *Fressin.* — Wamin.

Nonjan, à *Pénin.* — Ambrines, Averdoingt, Berles, Chelers, Gouy-en-Ternois, Ligny-St-Flochel, Sars-le-Bois, Villers-sir-Simon, Izel-lez-Hameau.

Oudin, à *Fillièvres.* — Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fillièvres, Fontaine-l'Etalon, Galametz, Haravesnes, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Le Quesnoy, St-Georges, Fresnoy, Haut-Maisnil, Le Parcq, Quœux.

Planque Em., à *St-Pol.* — Croix, Fleury, Gauchin-Verloingt, Hernicourt, Herlin, Pierremont, Siracourt, Troisvaux, Wavrans, Hauteclocque.

Poulet, à *Monchy-Breton.* — Monchy-Breton.

Vasseur, à *Maizières.* — Bailleul-aux-Cornailles, Buneville, Denier, Foufflin-Ricametz, Lignereuil, Maisnil, Maizières, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Ternas.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les Conseils de salubrité ont été créés par arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 15 février 1849, en a réglé la composition. Leurs attributions sont déterminées par l'arrêté précité du 18 décembre 1848 ; ils sont nommés pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans ; ils sont chargés notamment de l'examen de toutes les questions relatives à l'hygiène publique et à la salubrité qui leur sont envoyées par l'autorité administrative. Le Conseil établi au chef-lieu du département remplit les fonctions de Conseil départemental d'hygiène. La présidence de ces corps consultatifs appartient aux Préfets et aux Sous-Préfets.

Conseil départemental d'hygiène, à Arras (12 membres).

MM. le docteur Trannoy, ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, *vice-président ;* Viseur, ✻, vétérinaire départemental ; les docteurs en médecine Leclercq et Leviez ; Gossart, anc. pharmacien ; Duporcq. ✻, ingénieur en chef des mines ; Pagnoul, directeur de la station agronomique ; Agnès, C. ✠, architecte du département ; H. Trannin, docteur ès-sciences, à Arras; Leloup J., ✻, conseiller général; Bureau père, ancien pharmacien, à Arras, et N.

Conseil d'hygiène de Béthune (12 membres).

MM. Hanquelle, pharmacien à Béthune; Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard ; Parisse, vétérinaire à Lens ; Mahieu-Sauvage, ✻, négociant ; Legillon Alfred, avocat ; Haynaut. ✻, docteur en médecine, conseiller général, député, maire de Béthune ; Deguisne, ingénieur civil à Béthune ; Debay, officier de santé à Robecq ; Hameau, docteur en médecine à Laventie ; Henseval, docteur en médecine à Béthune ; Boutleux, docteur en médecine à Béthune, et N.

Conseil d'hygiène de Boulogne (12 membres).

MM. les docteurs en médecine Ovion père, ✻, conseiller général, *vice-président* ; Filliette, Guerlain, Bourgain, Delannoy et Patin ; Sené-Porion, pharmacien, et Rousseau, ancien pharmacien; Dambrun, propriétaire ; Pichon, architecte à Boulogne ; Dr Sauvage, directeur de la station agronomique ; Bricon, vétérinaire à Boulogne.

Conseil d'hygiène de Montreuil (10 membres).

MM. les docteurs en médecine Brullé, Hallette et Delplanque ; Dunan, officier de santé ; Beauvais et Bardin, pharmaciens ; Willame, ancien pharmacien, adjoint au maire d'Hesdin ; Latham, vétérinaire à Fruges ; Pierret, ingénieur ordinaire à Montreuil ; Minet Alf., pharmacien à Hucqueliers.

Conseil d'hygiène de Saint-Omer (12 membres).

MM. les docteurs en médecine Wintrebert, *secrétaire* ; Mantel, Bachelet et Castier ; Leroy, ✱. vétérinaire ; Descelers et Vandenhouck, pharmaciens à St-Omer; Dambricourt, industriel à Wizernes ; Corvisy, professeur de chimie au lycée ; Lefoul, ✱, sous-ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur; Boutin, docteur en médecine à Aire, et Stoclin, ✱, fabricant de sucre, maire de Ste-Marie-Kerque.

Conseil d'hygiène de Saint-Pol (10 membres).

MM. Locquet, pharmacien à St-Pol, *secrétaire* ; Bornay, docteur en médecine ; Mercier et Lalo H., officiers de santé à St-Pol ; Boucly, officier de santé à Œuf ; Delepouve, conseiller général, officier de santé, adjoint au maire d'Heuchin ; Huré, pharmacien, et Lemaire, vétérinaire à St-Pol ; Zerva, ancien pharmacien à Aubigny ; Didier Firmin, propriétaire à St-Pol.

INSPECTION DES PHARMACIES.

L'inspection des officines de pharmaciens et des magasins de droguistes ou épiciers tenant des articles de drogueries, a pour objet de vérifier la bonne qualité des drogues et médicaments simples et composés, ainsi que celle des sirops et drogues médicinales que peuvent vendre les épiciers et herboristes et qui ne sont pas considérés comme médicaments.

Cette inspection est confiée, en vertu du décret du 23 mars 1859, à trois membres du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement, désignés chaque année à cet effet.

D'après les dispositions de l'article 42 de l'arrêté consulaire du 25 thermidor an XI, conformément à l'article 37 des lettres patentes du 10 février 1780, la loi de finances autorise, chaque année, la perception d'une taxe pour les frais de visite. Cette taxe est de 6 fr. par chaque pharmacien et de 4 fr. par chaque épicier ou droguiste.

Ont été chargés de l'inspection en 1890 :

Arrondissement d'Arras — MM. Trannoy, ✱, et Leclercq Marius, docteurs en médecine ; Gossart, ancien pharmacien à Arras.

Arrondissement de Béthune. — MM. Haynaut, ✱, docteur en médecine ; Hanquelle Henri, pharmacien à Béthune, et Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard.

Arrondissement de Boulogne. — MM. Bourgain et Filliette, docteurs en médecine, Rousseau, ancien pharmacien à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil. — MM. Delplanque, docteur en médecine ; Bardin, pharmacien à Montreuil ; Willame, ancien pharmacien à Hesdin.

Arrondissement de St-Omer. — MM. Mantel, docteur en médecine ; Descelers, pharmacien, et Corvisy, professeur de chimie au lycée de St-Omer.

Arrondissement de St-Pol. — MM. Bornay, docteur en médecine ; Huré, pharmacien à St-Pol ; Zerva, ancien pharmacien à Aubigny.

COMMISSIONS CANTONALES DE SALUBRITÉ.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, des commissions de salubrité et d'hygiène publique ont été instituées par arrêté préfectoral du 20 juin 1849, dans tous les chefs-lieux de canton du Pas-de-Calais qui ne sont pas, en même temps, chefs-lieux d'arrondissement.

Les commissions cantonales de salubrité ont des attributions déterminées par l'article 9 de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, du 18 décembre 1848 Leur surveillance s'étend sur toutes les communes du canton, et leurs membres doivent se partager l'inspection, de manière à ce que chacun d'eux soit délégué pour visiter un certain nombre de communes, et que chaque commune soit inspectée au moins une fois par an.

Les commissions cantonales de salubrité sont composées de neuf membres au moins et de douze au plus ; elles sont présidées par le Maire du chef-lieu, qui en fait partie de droit, ainsi que le curé-doyen du canton et le juge de paix La durée du mandat des autres membres est de quatre ans. Elles sont renouvelées par moitié tous les deux ans.

Inspection de la salubrité publique.

L'inspection de la salubrité publique est confiée au directeur de la Station agronomique du département (Voir Station agronomique).

SERVICE DES ÉPIZOOTIES.

Un arrêté préfectoral, en date du 6 décembre 1887, pris, sur l'avis du Conseil général, en exécution de l'article 38 de la ***loi sur la police sanitaire des animaux*** du 21 juillet 1881 et du règlement d'administration publique du 22 juin 1882, a réorganisé le service des épizooties dans le département.

Le personnel de ce service comprend :

1° Un ***vétérinaire délégué***. chef du service sanitaire ;

2° Des ***vétérinaires sanitaires***.

VÉTÉRINAIRE DÉLÉGUÉ, chef du service sanitaire du département : M Jules Viseur, ✻, à Arras.

VÉTÉRINAIRES SANITAIRES. — ***Arrondissement d'Arras*** : MM. Patoir et Tarlier, à Arras ; Tétart, à Bapaume ; Dambrine, ✻, à Agnez-lez-Duisans ; Richard, à Hermies ; Lefebvre, à Croisilles ; Jacquin. à Marquion ; Lagrange, à Vitry ; Olivier, à Vis-en-Artois.

Arrondissement de Béthune : MM. Hélin et Dufrénoy, à Béthune ; Sarazin, à Lacouture ; Dagniaux et Gellez, à Carvin ; Hennart et Leclercq, à Hénin-Liétard ; Canda, à Lillers.

Arrondissement de Boulogne : MM. Bricon et Leducq, à Boulogne; Caron et Denis, ✠, à Calais.

Arrondissement de Montreuil : MM. Vélat, à Campagne-lez-Hesdin; Latham, à Fruges ; Ducrocq, à Hesdin ; Cresson, à Montreuil.

Arrondissement de St-Omer : MM. Stérin, à Aire ; Andrieux, à Thérouanne; Bourgois, à Ardres; Vandôme, à Vaudringhem ; Duflos et Taccoën, ✠, à St-Omer.

Arrondissement de St-Pol : MM. Mullet, à Frévent ; Dubois, à Avesnes-le-Comte ; Demazure, à Pernes ; Lemaire, à St-Pol.

INSPECTION DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE.

L'emploi des enfants et des filles mineures dans l'industrie est soumis à certaines conditions qui ont pour objet de préserver ces jeunes ouvriers et ouvrières des effets matériels du travail excessif ou dangereux et d'assurer, en outre, leur développement moral et intellectuel par l'instruction primaire et élémentaire et par l'enseignement religieux. Ces conditions sont réglées par une loi du 19 mai 1874. Le soin de surveiller et d'assurer l'exécution de la loi incombe à un inspecteur divisionnaire nommé par le Gouvernement, à un inspecteur départemental nommé par le Conseil général, et à des Commissions locales instituées dans les arrondissements où se trouvent les établissements soumis aux prescriptions légales.

Inspection.

Le département du Pas-de-Calais fait aujourd'hui partie de la neuvième circonscription d'inspection, formée des départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Inspecteur divisionnaire : M. Jaracszewski, en résidence à Amiens;

Inspecteur départemental : M. Van Grutten, ✻, à Calais, rue Lafayette, 31.

Commissions locales.

Ces Commissions ne fonctionnant plus, par suite de l'organisation nouvelle du service de l'inspection, nous croyons superflu d'en reproduire ici la composition.

(Voir *Annuaire* de 1890, pages 67 et 68).

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

En vertu d'une décision du Conseil général, en date du 23 août 1884, le personnel du service des bâtiments départementaux comprend actuellement un architecte en chef chargé de la direction générale et, spécialement, de l'arrondissement chef-lieu, et cinq architectes-adjoints, un pour chacun des autres arrondissements, savoir :

Architecte en chef, spécialement chargé de l'arrondissement d'Arras: M. Agnès, C. ✠, rue Baudimont, 30, à Arras.

Architectes-adjoints : MM Dégez, à Béthune ; Moisson, à Boulogne ; Chauchoy, à Montreuil ; Colbrant, à St-Omer ; Joliet, à Arras, pour l'arrondissement de St-Pol.

Commission départementale des bâtiments civils.

La Commission des bâtiments civils est chargée de l'examen des projets et comptes qui lui sont soumis pour les travaux du département, des communes et des établissements publics. Elle a été reconstituée par arrêté préfectoral du 31 octobre 1882. En voici la composition actuelle :

MM. le Préfet, *président ;* le Sécrétaire-Général de la Préfecture, *vice-président*.

MM Duporcq, ✱, ingénieur en chef des mines du département ; Mille, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de l'arrondissement d'Arras ; Agnès, C. ✠, architecte du département ; Dupire, architecte diocésain du Pas-de-Calais ; Carré père, architecte à Arras ; Legrelle, ✱, et Leloup, ✱, conseillers généraux à Arras ; Pierre, inspecteur d'Académie à Arras ; Couturaud, architecte de la ville ; Fontaine et Pellé, ingénieurs des mines à Arras.

SERVICE DES PRISONS.

Les établissements pénitentiaires du département comprennent une maison d'arrêt et de correction à Arras, une maison d'arrêt et de justice à St-Omer, et quatre maisons d'arrêt aux chefs-lieux des autres arrondissements de sous-préfectures.

Outre le personnel ordinaire de surveillance, qui se compose d'un gardien-chef et d'un ou plusieurs gardiens, à chaque prison est attachée une commission spéciale qui est présidée par le Préfet ou par les Sous-Préfets dans les arrondissements. Le Président du tribunal et le Procureur de la République font partie de droit de cette commission, dont les attributions sont déterminées par une ordonnance royale du 9 avril 1819.

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la 4e circonscription pénitentiaire dont le chef-lieu est Rouen.

Directeur des prisons : M. Bailleul, à Rouen.

Maison d'arrêt et de correction d'Arras. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire d'Arras ; Bellet-Lefebvre, ancien juge au tribunal de commerce; Dupont Edm., cons. municipal; Leloup, ✻, cons. général; Gerbore, président du Conseil d'arrond.; Ledieu, ✻, député; de Lannoy Ern , avocat; Lenglet Ad., conseiller d'arrond ; adjoint au maire d'Arras ; Bureau père, anc. pharmacien à Arras. —*Aumônier*: M. de Foucault. — *Médecin* : M. Leclercq M. — *Gardien-chef* : M. Bocquillon. — *Gardien commis-greffier* : M. Maurice. — Six gardiens ordinaires et deux surveillantes laïques.

Maison d'arrêt et de justice de St-Omer — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Omer ; Brllaud, négociant ; Hermant-Bouquillion, ✻, conseiller d'arrond.; Dufresne; juge au tribunal civil; Hermant Ch., propr. à St-Omer ; l'abbé Roger, curé de St-Denis. — *Aumônier* : M. Pronier. — *Médecin* : M Mantel. — *Gardien-chef* : M. Huchard. — Trois gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Béthune. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Béthune; Hanon-Sénéchal, propr.; Mahieu-Sauvage, ✻, négociant, conseiller d'arrond ; Legillon. avocat, à Béthune. — *Aumônier* : M. Cornet. — *Médecin* : M. Haynaut, ✻. —*Médecin-adjoint* : M. Boutleux. — *Gardien-chef* : M François. — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Boulogne. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Boulogne ; Flour Ed ; Lagache, ✻, avocat; Evrard Em , négociant; Audibert, O. ✻, conseiller munic.; Dambrun, propr.; Olagnier, anc. adjoint au maire de Boulogne. — *Aumônier* : M. Descelers. — *Médecin* : M. Ovion fils. — *Gardien-chef* : M. Rougier. — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Montreuil. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Montreuil ; Delannoy Ernest, nég. ; Charpentier, avoué ; Dubourg Paul, ✻, avoué ; Bardin, pharmacien. — *Aumônier* : M. Queste. — *Médecin* : M. Delplanque H. — *Gardien-chef* : M Hervieu — Un gardien ordinaire et une surveillante.

Maison d'arrêt de St-Pol. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Pol ; Lefebvre Victor, architecte ; Locquet, ancien pharmacien ; Graux, député, cons général ; Maillard, ancien maire ; Roden, avoué ; Gaquerre, cons. d'arrond. — *Aumônier* : M. Lectez. — *Médecin* : M. Bornay. — *Gardien-chef* : M. Antona. — Un gardien ordinaire et une surveillante.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique se divise en instruction supérieure, instruction secondaire et instruction primaire.

L'instruction supérieure comprend les facultés de théologie, de médecine, de droit, des sciences et des lettres, les écoles de pharmacie, les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

L'enseignement secondaire comprend l'école normale supérieure, l'école normale d'enseignement spécial de Cluny, l'école normale supérieure de Sèvres, les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles et les cours secondaires de jeunes filles.

L'instruction primaire comprend les écoles normales primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles de garçons et de filles et les salles d'asiles ou écoles maternelles.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

La France est actuellement divisée en dix-sept circonscriptions académiques, en comptant celle d'Alger. Le Pas-de-Calais est compris dans le ressort de l'Académie de Lille, qui comprend les cinq départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Recteur de l'Académie : M. N. — *Secrétaire de l'Académie* : M Dauthuile. — *Commis* : MM. Leblanc, Gilles et Roger.

Inspecteur d'Académie : M. Pierre, rue des Augustines, 60, Arras. — *Commis principal de l'Inspection* : M. Boulfroy — *Commis auxiliaires* : MM. Aumont et Bécourt. — *Commis départementaux* : MM. Dubuisson et Dauchez. — *Suppléants départementaux* : MM. Duflos et Delevaque.

Les bureaux du service académique, pour le département, sont établis à la Préfecture (à la droite de la porte de l'hôtel). Ils sont ouverts tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 11 heures, et de 2 heures à 5 heures du soir.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Aux termes de la loi du 27 février 1880, il est institué au chef-lieu de chaque académie, un Conseil académique composé de membres de droit, de membres élus et de membres nommés.

Le Conseil académique est composé comme suit :

Membres de droit : MM. le recteur, président ; Laronze, inspecteur d'Académie à Amiens ; Pierre, inspecteur d'Académie à Arras ; Gaudier, inspecteur d'Académie à Lille ; Paisant, inspecteur d'Académie à Laon ; Brunel, inspecteur d'Académie à Lille ; Guyon, inspecteur d'Académie à Mézières ; Drumel, doyen de la Faculté de droit ; Folet, ✻, doyen de la Faculté de médecine ; Demartres, doyen de la Faculté des sciences ; Moy, ✻, doyen de la Faculté des lettres ; Lenoël, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Membres élus : MM. Vallas, professeur à la Faculté de droit ; Lotar, professeur à la Faculté de médecine ; Damien, professeur à la Faculté des sciences ; Cons, professeur à la Faculté des lettres ; Mollien, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens ; Nogués, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Lille ; Offret, professeur de physique à Douai ; Lenel, professeur de rhétorique au lycée d'Amiens ; Courcout, professeur de sixième au lycée de St-Omer ; Elie, professeur au collège d'Abbeville ; Mathieu, professeur de philosophie au collège de Soissons.

Membres nommés : MM. Deshayes, proviseur du lycée de Valenciennes ; Bouvart, principal du collège de Dunkerque ; Tiétaine, conseiller général de l'Aisne ; Fournier, conseiller général de la Somme ; Géry Legrand, ✻, maire de Lille, sénateur ; Ringot, ✻, maire de St-Omer.

Secrétaire du Conseil : M. Dauthuile, secrétaire de l'Académie.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Le Pas-de-Calais ne possède plus aucun établissement d'enseignement supérieur, mais il est appelé à profiter des cours des Facultés de droit, des lettres, des sciences et de médecine de Lille.

Faculté de droit.

Doyen : M. Drumel, ✻. — *Secretaire* : M. Provansal.

Professeurs : 1re année. — *Droit romain* : M. Drumel, ✻, doyen. — *Code civil* : M. de Folleville. — *Législation criminelle* : M. Garçon. — *Histoire générale du droit français public et privé* : M. Jacquey. — *Economie politique* : M. Deschamps.

2e année. — *Droit romain* : M. Drumel, ✻, professeur — *Code civil* : M. Vallas, professeur. — *Droit criminel* : M. Garçon, professeur. — *Droit administratif* : M. Bourguin, professeur. — *Procédure civile* : M. Artur, professeur.

3e année. — *Code civil* : M. Féder, professeur. — *Droit commercial et maritime* : M. Lacour. — *Droit administratif* : M. Bourguin. — *Droit international privé* : M. Bartin, agrégé. — *Droit maritime*: M Lacour, professeur.

4e année. — *Pandectes* : M. Drumel, ✻ — *Droit constitutionnel* : M. Bourguin. — *Histoire du droit romain et du droit français* : M. Garçon, professeur. — *Droit des gens* : M. Jacquey. — *Cours sur une matière approfondie du droit français* : M. Féder. — *Cours sur l'enregistrement* : M Mouchet. — *Procédure civile des saisies* : M. Artur. — *Législation industrielle* : M. Vallas.

Faculté des lettres.

Doyen : M. Moy, ✻. — *Secrétaire* : M. Peltier.

Professeurs : MM. Penjon, philosophie ; Courdaveaux, ✻, littérature grecque ; Pinloche, littérature étrangère ; Moy, ✻, littérature française ; Thomas, littérature latine ; Angellier, anglais ; Cons, histoire et géographie ; Desrousseaux, littérature grecque ; Duvau, philologie ; Souriau, philosophie ; Flammermont, histoire ; Fabre, histoire ; Dupont, littérature française ; Dautremer, littérature latine ; Chevrillon, anglais ; Langlois, littérature picarde et wallonne ; Pinloche, littérature allemande ; Fougères, archéologie.

Faculté des sciences.

Doyen : M. Demartres. — *Secrétaire* : M. Peltier.

Professeurs : MM. Souillart, astronomie ; Damien, physique ; Violette, ✻, chimie appliquée ; H. Willm, ✻, chimie générale ; Gosselet et Barrois, géologie et minéralogie ; Hallez et Boutan, zoologie ; Bertrand, botanique ; Demartres, calcul différentiel et intégral ; Buisine, chimie générale ; Petot, mathématiques ; Duhem, physique ; Painlevé, mécanique rationnelle et appliquée.

Faculté de médecine et de pharmacie.

Doyen : M. Folet. — *Assesseur* : M. Lambling. — *Secrétaire* : M. de Valon.

Professeurs.—*Clinique médicale* : MM. Wannebroucq, ✻, et Hallez. — *Clinique chirurgicale* : MM. Dubar et Folet. — *Clinique des maladies cutanées et syphilitiques* : M. Leloir. *Clinique obstétricale* : M. Gaulard. — *Pathologie interne et expérimentale* : M. Leroy. — *Pathologie chirurgicale* : M. Baudry. — *Anatomie pathologique* : M. Hermann. — *Thérapeutique* : M. Lemoine. — *Hygiène* : M. Ar-

nould, O. ✻. — *Médecine légale* : M. Castiaux. — *Opérations et appareils* : M. Dubar. — *Accouchements, maladies des femmes* : M. Demon. — *Physiologie* : M. Wertheimer. — *Anatomie* : M. Debierre. — *Histologie* : M. Tourneux. — *Chimie médicale et toxicologie* : MM. Lescœur et Lambling. — *Physique médicale* : M. Doumer. — *Histoire naturelle médicale* : M. Moniez. — *Pharmacie et pharmacologie* : M. Lotar. — *Matière médicale* : M. Morelle.

Cours complémentaires. — *Maladies des yeux* : M. de Lapersonne. — *Maladies cutanées et vénériennes* : M. Castelain, agrégé. — *Maladies des enfants* : MM. Castelain et Phocas. — *Dissections* : M. Carpentier, chef des travaux anatomiques. — *Manipulations chimiques et pharmaceutiques* : M Morelle, chef des travaux chimiques. — *Exercices pratiques de physique* : M. Doumer. — *Laboratoire des cliniques* : M. Courbemale.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire public comprend, dans le département, le lycée de St-Omer et les collèges communaux d'Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Hesdin et St-Pol.

Lycée de St-Omer.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie; le Sous-Préfet; le Maire de la ville; le Proviseur; Vasseur, adjoint au maire; Bachelet et Houzet, conseillers municipaux; Fournier; V. Nicolle et de Lauwereyns, ✻, professeur honoraire.

Proviseur : M Pluzanski — *Surveillant général* : M. Bernard. — *Aumônier* : M. Lesenne. — *Econome* : M. Dauty. — *Commis d'économat* : M. Boulet — *Médecin* : M. Bachelez. — *Dentiste* : M. Duchâteau.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Fleurant (philosophie); Faure et Daigniez (mathématiques); Corvisy (physique et chimie); Baillet (rhétorique); Bureau (histoire); Loosdregt (seconde); Derudder (troisième); Legrand El. (quatrième); Vochelle (cinquième); Courcout (sixième); Sire (septième); Thomas (huitième); Pettelat et Derocquigny (anglais); Antoine et Jacquet (allemand); M Dupont et Mme Rey (classes préparatoires); Divry (dessin d'imitation); Faure (dessin graphique); Buridant (musique); Béatrix (gymnastique).

Enseignement secondaire spécial. — Professeurs : Sciences mathématiques : MM. Faure, Brocquet et Daignez — Sciences physiques,

chimiques et naturelles : M. Six. — Histoire et géographie : M. Bureau. — Littérature et grammaire : MM. Fleurant, Chauvot et Mailland. — Comptabilité : M. Broquet. — Dessin géométrique : MM. Broquet et Mailland — Dessin d'imitation : M. Divry.

Comité de patronage de l'enseignement spécial du lycée : MM. le Maire de la ville ; le Proviseur du lycée ; Platiau F, ✠, agriculteur, maire de Longuenesse ; Dickson, ✠, agriculteur à Clairmarais ; Dambricourt-Legrand, fabricant de papier à Wizernes ; E. Blanquet, brasseur à St-Omer ; Vasseur, distillateur à St-Omer.

Collège d'Arras.

Bureau d'administration : MM. le Préfet, président d'honneur ; l'Inspecteur d'Académie, président ; le Maire de la ville, vice-président ; Leloup, ✱, conseiller général ; Dupont Edmond, conseiller municipal ; Wicquot, ancien principal ; Trannin, docteur ès-sciences ; le Principal du collège.

Principal : M. Latreille. — *Aumônier* : M. l'abbé Guérin Eug. — *Médecin* : M. Trannoy, ✱. — *Econome* : M. Collin. — *Surveillant général* : M Barbier.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Riette (philosophie) ; Cornaille (physique et chimie) ; Lemaire et Dupret (mathématiques) ; Boucry (rhétorique) ; Lefrancq (histoire) ; Jérôme (seconde) ; Beaumont (troisième) ; Poix (quatrième) ; Ponge (anglais) ; Grandjean (allemand) ; Riboullot (cinquième) ; Galampoix (sixième) ; Héroghier (septième) ; Ferrand (huitième) ; Duformentelle (neuvième) ; Demory (dessin et peinture) ; Bouchel (dessin linéaire).

Enseignement spécial. — MM. Bouchel, Braillon, Chabé et Lefebvre, professeurs

Cours primaire supérieur. — M. Poiret, professeur. — *Classe enfantine* : Mme Pochez.

Comité de patronage pour l'enseignement spécial : MM Legrelle, ✱, maire d'Arras, président ; Wicquot, ancien principal ; Leloup, ✱, conseiller général ; Ricouart, ✱, adjoint au maire ; Trannin, docteur ès-sciences ; Deleplanque P., conseiller municipal ; Latreille, principal, vice-président.

Collège de Béthune.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville ; Mahieu-Sauvage, ✱, adjoint au maire ; Hanon-Sénéchal, ancien conseiller municipal ; Lewalle juge ; Manessier, professeur en retraite ; le Principal du collège.

Principal : M. Siomboing.

Professeurs : MM. Boy (philosophie et histoire) ; Aubriet (mathématiques) ; Ponnelle (physique et chimie) ; Eustache (sciences 3e chaire) ; Cassan (rhétorique et seconde) ; Pécher (troisième et quatrième) ; Bertemont (cinquième et sixième) ; Cotreaux (septième et huitième) ; Audra (anglais) ; Ravenne (allemand) ; Simonet (enseignement spécial) ; Cousin et Lallart (enseignement primaire) ; Dégez et Tabary (dessin) ; Mme Lallart (classe enfantine) ; Hanicotte (agriculture)

Comité de perfectionnement de l'enseignement spécial. — MM. le docteur Haynaut, ✻, maire; Mahieu-Sauvage, ✻, et Deguisne, adjoints; Siomboing, principal ; Manessier, professeur en retraite ; Gourdin, juge de paix ; Fougerat, ingénieur des mines de Bruay.

Collège de Boulogne.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville ; Baignol, ancien conseiller d'arrondissement ; le docteur Ovion père, ✻, conseiller général ; Martel Eug., principal honoraire ; Aigre, conseiller municipal ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial : MM. le Maire, président ; A. Bonnet ; Brunet-Roche ; Farjon, O. ✻ ; J. Petit, ✻ ; Voisin ; le Principal du collège

Comité de comptabilité et de surveillance de l'économat. — MM. le Maire de la ville, président ; Jules Petit, ✻ ; Bilbocq père ; Minet ; Ch. Bellet ; Aug. Huguet ; le docteur Ovion fils.

Principal : M. Platrier. — *Aumônier* : M. l'abbé Abel. — *Econome* : M. Tardieu.

Professeurs : MM. Leroy (philosophie) ; Darras (1re chaire) ; Parisot (2e chaire) (mathématiques) ; Billet (physique et chimie) ; Mathieu (rhétorique) ; Rompteau (histoire) ; Biendiné (seconde) ; Huyghe (troisième) ; Beccue (quatrième) ; Lesage et Chevalier (anglais) ; Ortmans (allemand) ; Taquet (cinquième) ; Oudart (sixième) ; Jacquemart (septième) ; Devulder (huitième) ; Willox (neuvième) : Cloquié et Péron (dessin).

Enseignement spécial. — Professeurs : mathématiques et comptabilité : MM. Darras et Parisot ; sciences physiques et naturelles : MM. Billet et Carpentier ; morale : M. Leroy ; histoire et géographie : M. Rompteau ; langue française et littérature : MM. Leroy et Bien-

diné ; — 2e année : M. Carpentier ; 1re année : M. Croïet ; — anglo-français : M. Raekelboom.

Cours complémentaires : Musique vocale : M. Docquois ; gymnastique : M. Catot.

Collège de Calais.

(*Enseignement classique et spécial*).

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet de l'arrondissement ; le Maire de la ville ; Banse ; Dewatre, ✻ : le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial : MM Chanson, industriel à Calais ; Mage, architecte à Calais ; Ranson, juge de paix à Ardres ; Berquet, docteur en médecine à Calais.

Principal : M. Thooris. – *Surveillant général :* M Fiévet

Professeurs : MM. Huc (mathématiques) ; Merchier (physique) ; Fonte (histoire) ; Demeuré (enseignement spécial, lettres) ; Aigoin (enseignement spécial, sciences) ; Juteau (quatrième) ; Bouchez (cinquième) ; Haudressy (anglais) ; Guilmet (dessin) ; Faure-Muret (sixième) ; Fiévet (septième) ; Declerck (huitième) ; Foulon (neuvième) ; Lesecq (1re année) ; Mlles Piquet et Martinage (classes enfantines) ; MM. Baudet (musique) ; Leconte (gymnastique).

Collège d'Hesdin.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet de Montreuil ; le Maire de la ville ; le docteur Brullé ; Domont ; Willame ; Boulard ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial. — MM. Willame, adjoint au maire, ancien pharmacien à Hesdin ; Parenty, agriculteur, maire de Mouriez ; Boulard, fabricant d'huile à Hesdin ; François, conducteur des ponts et chaussées à Hesdin ; Anquez, maire de Contes.

Principal : M. Varé.

Enseignement secondaire classique et spécial. — MM. Varé (enseignement spécial, 3e et 4e années) ; Envin (latinité) ; Bernard (enseignement spécial, lettres) ; Estival, enseignement spécial, sciences) ; Varé fils (maître-répétiteur, chargé de l'anglais) ; Vallet (cours primaire) ; Huguet (gymnastique) ; Delcourt (dessin) ; Berteaux (maître d'études).

Collège de St-Pol.

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet, vice-président ; le Maire de la ville ; Didier,

conseiller municipal ; G. Graux, député, vice-président du Conseil général ; Gaquerre, conseiller d'arrond. ; Doisy, négociant ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement secondaire spécial. — MM. le Maire de la ville, président ; Bauthereau, conduct. ff° d'ingénieur des ponts et chaussées ; Delahousse, pharmacien ; G. Graux, député, cons., gén.; Gaquerre, conseiller d'arrond.; Leclercq-Bigand, négoc.; le Principal du collège.

Principal : M C. Pillot — *Sous-principal* : M. O. Hamiez.

Professeurs : MM. Pillot (1re ch.) ; Bertin (2e ch.) (sciences) ; Herlemont (philosophie et rhétorique) ; Payen (seconde et troisième) ; Veranneman (allemand) ; Pillot (anglais); de Chaumont (quatrième) ; Caudrelier (cinquième et sixième) ; Guérin (septième et huitième) ; Hamiez (enseignement spécial) (2e année) ; Milléquant (1re année) ; Larbalétrier (agriculture); Levêque (dessin); Hamiez (gymnastique) ; Mlle Thomas (classe enfantine).

Enseignement secondaire des jeunes filles.

Arras. — *Directrice* : Mlle Venelle L. — *Dames professeurs* : Mlles Rackowska et Mercier.

Professeurs : MM. Riette (morale) ; Boucry (littérature) ; Chabé (histoire) ; Dupret (mathématiques) ; Braillon (sciences physiques et naturelles) ; Minet (pédagogie) ; Mlle Venelle L. (anglais) ; MM. Demory (dessin) ; Audemars (gymnastique).

Béthune. — *Directrice* : Mlle Dégez.

Professeurs : MM. Cassan (littérature) ; Pécher (langue française) ; Boy (histoire et géographie) ; Aubriet (mathématiques) ; Ponnelle (physique et chimie) ; Audra (anglais) ; Pécher (morale et pédagogie) ; Dégez (dessin) ; Mme Humez (musique, hygiène, économie domestique et couture) ; Audemars (gymnastique).

Calais. — *Directrice :* Mlle Fourcroy.

Sciences : *Professeur* : Mlle Cauvet. — *Maîtresses* : lettres, Mlle Pronier ; anglais, Mlle Wilquin ; enseignement primaire, Mlles Clugniet et Gruez ; surveillante, Mlle Sauvage ; professeur de dessin, M. Guilmet.

St-Omer — *Directrice* : Mme Roussel. — *Professeurs* : Mme Derocquigny, Mlles Desseinge, Thibaut, Hiolle et Rosier. — *Maîtressesurveillante* : Mlle Thibaut Marie.

Professeurs: MM. Fleurant (morale); Loosdregt (littérature); Courcout (langue française); Chauvot (histoire); Daigniez (mathématiques

et comptabilité) ; Corvisy (physique) ; Broquet (géométrie) ; Divry (dessin) ; Mlle Thibaut (gymnastique) ; M Six (histoire naturelle).

Etablissements libres d'instruction secondaire.

Aire (pensionnat de Ste-Marie) : M. l'abbé Caron Alf. — *Arras* (pensionnat St-Joseph) : M. l'abbé Stalin — (Petit séminaire) : M. l'abbé Deramecourt ; M. Decaestecker. — *Bapaume* : M l'abbé Vasseur. — *Béthune* : M. l'abbé Outrebon. — *Boulogne* : MM. l'abbé Lejeune (petit séminaire , Cottet, Naeye, Blackader et du Coëtlosquet. — *Calais* : M. l'abbé Sellier. — *Clairmarais* : M l'abbé Engrand. — *Fresnes-lez-Montauban* : M. l'abbé Brun. — *Montreuil* : M l'abbé Macquet — *St-Omer* : MM l'abbé Cochet (institution St-Bertin), Delplanque et Auberlique.—*Dohem* (pensionnat St-Joseph) : M. l'abbé Capelle — *Fruges* : M. Vernisson

Commissions d'examen des aspirants aux bourses dans les lycées et collèges.

MM. l'Inspecteur d'Académie, Boucry, Lefrancq, Riette, Dupret, Grandjean, et Ponge, professeurs au collège d'Arras.

Association des anciens élèves du lycée de St-Omer.

Président : M. Ribot, député, ministre des affaires étrangères. — *Vice-président* : M. Fournier —*Secrétaire-trésorier* : M. Battez Pierre.

Membres : MM. V. Nicolle, Ed. Pierret, Alb. Houzet, Louis Vasseur, M. Bachelet et Ern. Fleury.

Membres suppléants : MM. Ch. Delpierre, avocat, et Houzet Géry.

Association des anciens élèves du collège d'Arras.

Comité administratif : MM. Sens, ✱, *président* ; Pagnoul, *vice-président* ; P. Lecesne, *secrétaire-trésorier* ; Braine, *secrétaire-adjoint*.

Membres du comité : MM. Paul Lecesne, Braine, Amédée Petit, conseiller général, A. de Mallortie, Wavelet, Tamboise, Morel G , le Dr Trannoy, ✱, Dewailly Ant., à Marquise, Dupret, Darras.

Association des anciens élèves du collège de Béthune.

Président : M. Gourdin G., juge de paix du canton de Cambrin ; *vice-président* : M. Manessier, ancien professeur ; *trésorier* : M. Henry ; *secrétaire* : M. Delpierre.

Membres du comité : MM. Sénis, Dégez, Averlan H.-L., Dansou F., Bar F., Hanquelle A., ✱, Faucquette, Manessier A., Marle Ch., de Rivery, Hanicotte L., Outrebon Alp.

Association des anciens élèves du collège de Boulogne.

Président d'honneur : M. le Dr Cazin, ✻. — *Président* : M. E. Martel. — *Vice-président* : M. Fréd. Harrewyn. — *Secrétaire* : M. H. Mory. — *Trésorier* : M. Et. Carmier.

Membres du comité : MM. le Dr Aigre, Ch. Bellet, Alex. Crouy, Decantelle, Ach. Dutertre, Aug. Huguet, G. Huret, Dr Ovion.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aux termes de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire insérée dans l'*Annuaire* de 1887, il est institué dans chaque département un Conseil de l'enseignement primaire, composé ainsi qu'il suit :

1° Le Préfet, président ; 2° l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; 3° quatre conseillers généraux élus par leurs collègues ; 4° le directeur de l'école normale d'instituteurs et la directrice de l'école normale d'institutrices ; 5° deux instituteurs et deux institutrices élus respectivement par les instituteurs et institutrices publics titulaires du département, et éligibles, soit parmi les directeurs et directrices d'écoles à plusieurs classes ou d'écoles annexes à l'école normale, soit parmi les instituteurs et institutrices en retraite ; 6° deux inspecteurs de l'enseignement primaire désignés par le Ministre.

Aucun membre du Conseil ne pourra se faire remplacer.

Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, deux membres de l'enseignement privé, l'un laïque l'autre congréganiste, élus par leurs collègues respectifs, seront adjoints au Conseil départemental.

Les membres élus du Conseil départemental le sont pour trois ans ; ils sont rééligibles.

Les pouvoirs des conseillers généraux expirent avec leurs qualités de conseillers généraux.

Les attributions du Conseil départemental sont indiquées dans la loi du 30 octobre 1886.

Composition du Conseil départemental.

M. le Préfet, président ; M. l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; MM. Legrelle, ✻, J. Moleux, Ringot, ✻, et A. Petit, conseillers généraux ; M. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs ; Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices ; MM. Warembourg (Hénin-Liétard) et Pannequin (Liévin), directeurs d'écoles publiques ; Mlles Mégis (Arras) et Lallemant (St-Omer), directrices d'écoles publiques ; MM. Minet et David, inspecteurs primaires, à Arras ; Toussaint, instituteur congréganiste privé, à St-Omer ; Joly, instituteur laïque privé, à Calais.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspection.

Inspecteurs primaires : MM. Minet, à Arras, pour les cantons nord et sud d'Arras, Vimy et Vitry, de l'arrondissement d'Arras et Lens, de l'arrond. de Béthune. — David, à Arras, pour les cantons de Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas. — Bedts, à Béthune, pour l'arrondissement, moins le canton de Lens. — Bizeray, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne nord et sud, Desvres, Marquise et Samer. — Cuir, à Calais, pour les cantons de Calais et Guînes (arrond. de Boulogne), Ardres et Audruick (arrond. de St-Omer). — Devisme, à Montreuil, pour l'arrondissement. — Eliet, à St-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres, St-Omer nord et sud (arrond. de St-Omer). — Chevalier à St-Pol, pour l'arrondissement.

Délégués cantonaux.

En vertu de l'article 52 de la loi du 30 octobre 1886, le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués, résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et privées du canton.

Les délégués sont nommés pour trois ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué correspond tant avec le Conseil départemental, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription.

Les délégations cantonales ont été constituées dans la séance du Conseil départemental du 24 janvier 1887 ; elles ont été renouvelées dans la séance du 24 février 1890 ; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord).

MM. Legrelle, ✻, cons. gén.. maire d'Arras ; Ledieu. ✻, député, à Arras ; Debomy, anc. maire, à Roclincourt ; Joly, maire de Ste-Catherine ; Renaud-Cordonnier, ✻, anc. maire, à Arras ; Lenglet, cons. d'arrond., adj au maire d'Arras ; Bocquillon, prop , à Roclincourt ; Lerey, maire d'Anzin-St-Aubin ; Trannin, Dr ès-sciences, à Arras ; Garnier, ✻, commandant du génie en retraite, maire de St-Laurent-Blangy ; Bourdrez, cons. municipal, à St-Laurent-Blangy.

Canton d'Arras (sud).

MM. Leloup, ✻, cons. gén., à Arras ; Gerbore, présid. du cons. d'arr. à Arras ; de Mallortie, ✻. anc. principal du collège, à Arras ; Ricouart, ✻, adj. au maire d'Arras ; Baudry, maire de Wailly ;

de Lannoy, anc. bât. de l'ordre des avocats, à Arras ; Lucy, chimiste, à Arras ; Blonde, direct. des enfants assistés de la Seine, à St-Sauveur.

Canton de Bapaume

MM. Dhorne, notaire, à Bapaume ; Carré L., propr. à Martinpuich ; Goubet, maire, à Biefvillers-lez-B. ; Pajot, anc. maire, à Bapaume ; Simon, anc. adj. à Bapaume ; Tétart, vétérinaire, à Bapaume ; Gerbore R., licencié en droit, cultivateur, à Achiet-le-Grand ; Tonnelier, maire de Sapignies ; Walle, maire de Grévillers ; Gaudefroy-Hié, nég., à Bapaume ; Darras-Tournant, nég., à Morval ; Martel, propr., à Bancourt ; Capon, propr., à Achiet-le-Grand ; Casier, maire de Favreuil ; Normand, au Transloy.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

MM. Rose, cons. gén., à Arras ; Hautcœur, maire d'Agnez-lez-D. ; Sénéca, recev. des contrib. indir., à Beaumetz-lez-L. ; Dubois, fabr. de sucre, à Boiry-Ste-R ; Morel, ✠, cons. d'arrond., maire d'Adinfer ; Wable, maire de La Herlière ; Dambrine, ✠, vétérinaire, à Agnez-l-D. ; Choquet, anc. huissier, à Beaumetz-l-L ; Bouilliez Arist., maire d'Habarcq ; Pronier, propr., à Ficheux : Bourgogne A., propr., à Ficheux ; Croisile P., distill., à Beaumetz-lez-L. ; Deron, maire d'Hendecourt-lez-R. ; Desailly, maire de Bailleulval ; Pigache, maire de Rivière.

Canton de Bertincourt.

MM. Dartus, médecin, à Bertincourt ; Deschamps, ancien huissier, à Bertincourt ; Guidez, adj. au maire de Bertincourt ; Lecomte, maire d'Haplincourt ; Pouillaude, maire de Lechelle ; Savary, maire de Bertincourt ; Pruvost, recev. des domaines ; Durieux, brass., à Bertincourt ; Sellier, cult., à Morchies ; Fraissaint, cult., à Barastre ; Richard, propr., à Hermies ; Godin, cult., à Metz-en-Couture.

Canton de Croisilles.

MM. Démiautte, anc. sénat., à St-Léger ; Bachelet H., ✠, cons. gén., à Vaulx-V. ; Bachelet A., cult., à Ecoust-St-Mein ; Candelier fils, ✠, ing. civil, à Bucquoy ; Delahaye, anc. prof. à Bucquoy ; Demailly, médecin, à Ervillers ; Demoncheaux, maire de Boiry-B ; Pontfort, cult., à Boyelles ; Duquesne, maire de Chérisy ; Ficheux, Dr en méd., à Croisilles ; Goubet, cult., à Gomiecourt ; Grottard, maire d'Ablainzevelle ; Morel, brass., à Croisilles ; Rubin, maire de Bullecourt ; Hanot, prop., à Guémappe ; Damien, maire de Croisilles.

Canton de Marquion.

MM. Godefroy, cons. gén., maire d'Ecourt-St-Q.; Delfolie, maire de Sauchy-C.; Godefroy, anc. maire, à Lagnicourt; Gromez, distill., à Oisy; Henry, notaire, à Inchy; Legentil, anc. maire, à Quéant; Maréchal, ingén. en chef des mines, en retraite, à Oisy; Saudemont, maire de Pronville; Wagon, méd., à Oisy; Humez, maire de Sauchy-L; Lenoir, maire de Graincourt-lez-H; Demoncheaux fils, brasseur, à Bourlon.

Canton de Pas.

MM. Caudron, cons. général, maire de Pas; Daillet, cons. mun., à Sarton; Delaporte, institut. en retr., à Halloy; Drevelle, maire de Sailly-au-Bois; François, maire de Foncquevillers; Hannard, maire d'Orville; Labbe, maire d'Hébuterne; Lefebvre, maire d'Amplier; Leroy, propr, à Thièvres; Marcelle, anc. maire de St-Amand; Poiteau, Dr en méd., maire de Bienvillers-au-B.; Mercier, adj. au maire de Pas; Baudelocque, instit. en retr., à Sailly-au-B.; Vaillant, cons. d'arr., avocat, à Foncquevillers.

Canton de Vimy.

MM. Piéron, maire d'Avion; Gernez, maire de Mont-St-Eloy; Dericquebourg, maire de Gavrelle, Peltier, juge de paix, à Avion; Frémy, maire d'Izel-lez-E.; Dépret F, maire de Carency; Langbien, maire de Quiéry-la-M.; Genain, chimiste, à Bailleul-sir-B.; Rost, anc. rec. des contrib. indir., à Vimy; Morel, maire de Souchez; Breuvart, fils, cult., à Ablain-St-N.; Caudron, anc. maire de Neuville-St-V.; Pruvost, instit. en retr., à Givenchy-en-G.; Jude Am., cultiv., à Arleux-en-Goh.; Demarquilly Cam., brasseur, à Beaumont; Legentil P., cons. d'arr., maire de Méricourt.

Canton de Vitry.

MM. Evrard André, cons. gén., à Corbehem; Lemoine, médecin, à Vitry; Jacquart, propr, à Récourt; Guillemant, anc. instit., à Vitry; Saudemont, Dr en méd., à Vitry; Fourcy, industr., à Corbehem; Lefebvre, maire d'Etaing; Demory, propr., à Fresnes-lez-M.; Blanchet, anc. maire, à Biache-St-Vaast; Mathon, maire de Villers-lez-Cagn.; Robiquet, maire de Biache.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

MM. Haynaut, ✻, député, cons gén., maire de Béthune; Deguisne, adj. au maire de Béthune; Mahieu-Sauvage, ✻, cons. d'arr., à Béthune; Dupuich, anc. maire de Béthune; Mannessier, anc. prof.,

à Béthune; Legillon, avocat, à Béthune; Siomboing, princ. du collège, à Béthune ; Jacquin, anc. prof. à Hinges ; Viez-Lecocq, industr., à Lapugnoy ; Croquison, médecin, à Allouagne ; Devaux, maire de Vieille-Chap.; Bréhon Osc., cons. mun., à Locon; L. Hanicotte, prof. d'agric. au collège, à Béthune ; Coquidé, anc. prof., à Béthune.

Canton de Cambrin.

MM. Lesage, cons. gén., maire de Cambrin ; Bavière Alb., propr., à Auchy-lez-L.; Brasme père, prop., à Festubert ; Bruneel, recev. de l'enregist., à Beuvry; Vouters, notaire, maire de Beuvry ; Delecourt-Brasme, industr., à Douvrin ; Descat, propr., à Violaines ; Tamboise, anc. maire de Noyelles-lez-V ; Duriez, ✵, capit. en retr., à Festubert; Leroy P., industr., cons. mun., à Richebourg-l'A ; Débourrez, maire de Violaines; Gouillart E., propr., à Vermelles ; Brasme Ch., cons. d'arr., à Festubert ; Leroy Léandre, indust., à Richebourg-l'Avoué ; Grauwin, notaire, à Haisnes.

Canton de Carvin.

MM. Delaby P., cons. d'arrond., à Courcelles-lez-L.; Delaby Edm., maire de Courcelles-l-L ; Breton L., maire de Courrières ; Robert, Dr en méd., à Carvin ; Legay, notaire, à Carvin ; Schneider, cons. mun., à Carvin ; Thelliez, Dr en méd., à Hénin-L ; Wagon-Charlon, négoc., à Hénin-L.; Breton Em., art. peintre, à Courrières; Breton J., C. ✵, artiste peintre, membre de l'Institut, à Courrières.

Canton d'Houdain.

MM. Leroy, ✵, cons. gén., maire de Bruay ; Fougerat, ingén. des mines, à Bruay; Gamot, maire de Gosnay; Lemaire, méd., à Hersin ; Brice, ingén. des mines, à Nœux, Dourlens, méd., à Bruay ; Caron, méd., à Estrée-C.; Obé, commerç. à Estrée-C ; Fleury, cons. d'arrond., à Maisnil-l-R.; Guilbert, maire de Ranchicourt ; Brasme G., brasseur, à Nœux ; Bergaud, ing. des mines, à Bruay ; Fleury, maire d'Houdain.

Canton de Laventie.

MM. Lebleu, cons. gén., maire de Sailly-sur-la-L.; Bavière, cons. d'arrond., à Laventie ; Papegay, méd., à Sailly-sur-la-L.; Billaut-Liévin, prop., à Fleurbaix ; Lecocq-Leroy, brasseur, à Neuve Chap.; Dehestru-Legrand, cultiv., à Paradis (Lestrem); Dupret, méd., à Neuve-Chapelle, Willebien J., cult., à Laventie, Lenfant, cult., à Lorgies, Bourdon, négoc., à Lestrem.

Canton de Lens.

MM. Déprez, ✵, député, cons. gén., maire d'Harnes; Hugot Art. ✵, cons. d'arrond., à Lens ; Stiévenart, industr., à Lens ; Schmidt,

maire de Liévin ; Delattre, méd., à Bully ; Bailliez, méd., à Harnes ; Wagon, pharmac., à Lens ; Frémicourt, maire de Lens ; Deruelle père, brasseur, à Fouquières-lez-L.; Viala, ing. des mines, à Liévin ; Pamart, adj. au maire de Liévin ; Gosselin, Dr en méd., cons. d'arrond., à Lens ; Gallet-Wibaut, brasseur, à Noyelles-s-Lens ; Berthemont, prof. en retr., à Lens ; Boulinguez, brasseur, anc. institut., à Harnes ; Bia, Dr en médecine, à Liévin ; Dufour, maire d'Annay ; Quoirez, adj. au maire de Mazingarbe.

Canton de Lillers.

MM. Fanien Ov, cons. gén, maire de Lillers ; Delelis, ✻, Dr en méd., à Lillers ; Landeau, notaire, à Lillers ; Lecouffe V., brasseur, à Lillers ; Thuilliez, maire de Busnes ; Debay, méd., à Robecq ; Fournier, pharm., à St-Venant ; J. Macaire, cons. d'arrond., à Lillers ; Dr Cortyl, directeur de l'asile d'aliénées de St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes.

MM. Hernu, cons. gén. à Auchel ; Boulinguez, cons. d'arrond., maire d'Isbergues ; Leflon, notaire, à Norrent-F. ; Cartulat, industr., à Estrée-B. ; Petit, anc. percept., maire de Lambres ; Huguet, brasseur, à Rely ; Degand, maire d'Ames ; Poumairac, directeur des minesde Ferfay ; Pohier, maire de Ferfay ; Réant, maire de Ham ; Delohen Ed., cons. mun., à Witternesse ; Bleuzet, institut. en retr., à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord).

MM. Huguet, sénateur, à Boulogne ; Baignol, manufact., à Boulogne ; Audibert, O. ✻, anc. adj., à Boulogne ; Patin, Dr en méd., à Boulogne ; Olagnier, anc. institut., anc. adj. au maire de Boulogne ; Huret G, courtier, à Boulogne ; Testart-Copin, anc. adj. au maire de Boulogne ; Duhautoy-Lavoisier, négoc., à St-Martin-B. ; Attelyn, O. ✻, lieut.-colonel du génie, à Honvault (Wimille) ; J. Petit, ✻, anc cons. d'arrond., à Boulogne ; Platrier, principal du collège de Boulogne ; Dambrun, prop., à Boulogne ; Péron Ch., cons. d'arr., à Boulogne ; Bastien, juge de paix, à Boulogne ; Dobelle, hôtelier, à Wimereux ; Dr Aigre, cons. munic., à Boulogne.

Canton de Boulogne (sud).

MM. Ovion père, ✻, Dr, cons. gén., à Boulogne ; Martel, principal honor., à Boulogne ; Cougnacq, anc. bibliot., à Boulogne ; Poirel, anc. cons. d'arrond, à St-Léonard ; Farjon, O. ✻, industr, à Boulogne ; Filliette, cons. mun, Dr en méd., à Boulogne ; Widhent,

maire de Baincthun ; Huret-Levillain, industr , à Boulogne ; Ovion fils, Dr en méd., à Boulogne ; Billet. prof. au collège de Boulogne ; Sagnier-Christol, Herbeaux, le Dr Sauvage, à Boulogne ; Dusautiez et Lelièvre, adjoints au maire de Boulogne ; Chauveau. cons. mun., à Boulogne

Canton de Calais (nord-ouest)

MM. Dewavrin, cons gén., à Calais ; Paclot, maire de Calais; Fasquel-Sambourg, cons. d'arrond., à Calais; Breton, ingén civil, à Calais ; Vasseur, cons. mun., à Coquelles ; Mage, ingén.-architecte. à Calais; Berquet, Dr en méd., à Calais; Landrin, juge de paix, à Guînes; Mulard, présid. du trib de comm. de Calais; Foissey fils, court marit., à Calais; Declercq et Decroix, architectes; Quint, cons. mun ; Lejeune, composit de musique, à Calais; Delsart, Apeness et Bruyère, adjoints au maire de Calais ; Vasseur, propr., à Coquelles ; Lesur, juge de paix, à Calais.

Canton de Calais (sud-est).

MM. Wintrebert, anc. maire de Calais; Banse, cons. d'arr., industr., à Calais; Dr Cuisinier, ✠, anc. cons. d'arr., à Calais; Foissey, propr., à Marck ; Brunet-Roche, propr., aux Attaques ; Huc, Dr en méd., à Calais ; Becquet, cons. d'arr., maire de Marck ; Declémy-Breton, cultiv., à Marck; Rébier, cons. mun., aux Attaques; Clipet, maire, et Sergent-Hubert, cons. mun., à Coulogne; Dodré, Dr en méd.; Guerlain, pharmac., à Calais ; Van Grutten, ✠, inspect. du travail dans l'industrie; Dr Guyot, cons. mun ; Becquet, pharmac.; Thibaut, prof. de musique; Dr Baude; Desseille, présid. du conseil de prud'hommes, à Calais.

Canton de Desvres.

MM. de Cormette, ✠, cons. gén., maire d'Henneveux ; Vincent, cons. d'arr., maire de Desvres; Jolly, maire de Bellebrune; Libaude, anc maire, à Menneville ; Hache, anc. maire, à Bournonville ; Delbende, direct. d'usine, à Desvres; Feutry, négoc., à Alincthun; Vandome, propr , à Quesques; Bourgain, pharmac., à Desvres ; Dumont E., maire, et Delattre T., adjoint, à Lottinghen; Defosse, anc. maire, à Senlecques ; Lecq, médecin, et Lengagne-Defosse, à Desvres.

Canton de Guines.

MM. Boulanger-Bernet, ✠, député, cons. gén , à Andres ; Watel-Compiègne, rentier, à Guînes ; Garasse, Dr en méd., à Hardinghen ; Leglaive, maire d'Hardinghen ; Ousselin, maire de Boursin ; Lalou, maire de Licques; Clipet-Noël, propr., à Licques; Lenglet, brasseur, à Herbinghen ; Hamerel, maire de Campagne ; Lefebvre, maire

d'Hames-Boucres ; de Guizelin, adj. au maire de Guînes ; Courquin, anc. institut., à Alembon ; Boulanger-Foissey, propr, cons. mun., à Guînes; de Foucault Améd., anc. maire d'Hames-Boucres; Boulanger Edm., cultiv., à Dippendal (Bouquehault).

Canton de Marquise.

MM. Pérus, maire de Marquise; Dubos, adj. au maire de Marquise; Taverne fils, négoc, à Marquise ; Courtois, propr., à Audresselles ; Lemaître, anc. maire de Réty; Bouclet, maire d'Audembert; Lemaître-Boulanger, propr., à Wierre-Effroy; Farjon, maire de Wacquinghen; Paillard, brasseur, à Wissant; Lonquéty-de Schost, propr., à Wierre-Effroy; Boyard, avocat, propr., à Maninghen; Hénon, négoc.; Gruson, Dr; Henry, recev. d'enreg.; Eliet, cons. mun.; Taverne, cons. mun., Admont, maire d'Hervelinghen; Lacroix, anc. institut., à Audinghen.

Canton de Samer.

MM. Huret-Lagache, ✱. cons. gén., maire de Condette; Lemaître, Dr en méd., à Samer ; Huret Eug. fils, maire de St-Etienne; Baudelocque, ✱, maire de Boulogne; Dupont, maire de Tingry ; Delattre, maire de Doudeauville; Tardieu, propr., à Samer; Sauvage Cl., nég., à Samer; Levillain Ch., propr., à St-Etienne; Darcy, maire de Neufchâtel ; Sollier, fabr. de ciment, à Neufchâtel ; Legros M., adj. au maire d'Outreau; Cœugnet, adj. au maire du Portel; Sauvage, maire du Portel; Labouré, cons. mun., à Equihen; Hipp. Adam et Delorme, à Outreau ; Evrard, propr., à Condette; Campagne, maire de Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne.

MM. Guyot-Laligant, cons. gén., maire d'Ecquemicourt; Morel, cons. d'arr., maire de Campagne-lez-H ; Laligant, anc. cons. d'arr., à Maresquel; Fresnaye, anc. cons. gén., maire de Marenla; Brasseur, propr., à Campagne-lez H. ; Longavesne, maire d'Offin ; Treunet, propr., à Maintenay ; Sailly, maire de Beaurainville ; Cagnard, cons. mun., à Douriez ; Duhamel, anc. institut., à Brimeux ; Fourmentin, propr., à Brimeux; Allard, cons mun., à Aix-en-Issart; Delattre An., propr., à Marant; Têtu, maire de Boisjean; Sagette, maire de Gouy-St-André; Bataille, cons mun., à St-Denœux; Pinte, propr., à Hesmond ; Tirmarche, maire de Sempy.

Canton d'Etaples.

MM. J. Moleux, cons. gén., à Etaples ; Billiet, ✱, cons d'arr., à Etaples; Boulanger, propr., à Etaples; Delaporte-Sidney, cons. mun., à Etaples ; Pannier, anc. institut., à Etaples ; Reisenthel, maire de

Bernieulles; François Edm., négoc., à Etaples; Minet, maire de Tubersent; Leconte, adj. au maire de Tubersent; Demerval, maire de Montcavrel; Carpentier, maire d'Hubersent; Ternisien, propr., à Longvillers; Morvillers, maire de Brexent-Enocq; Prudhomme, ✠, capit. en retr., à Camiers; Bataille, maire de Longvillers.

Canton de Fruges.

MM. Boudenoot, député, cons. gén., à Fruges; Pruvost-Caron, cons. d'arrond., à Fruges; Latham, anc. maire, à Fruges; Deligny, notaire, à Fruges; Decréquy, négoc., à Fruges; Crépin, négoc., à Fruges; Billiet-Salomé, propr., à Fruges; Annequin, cons. d'arr., à Fressin; Bocquet, propr., à Matringhem; Bracquart, adj., à Créquy; Canlers, propr., à Ruisseauville; de Contes H., propr., à Planques; Hermant, propr., à Coupelle-Vieille; Duhautois, propr., à Lebiez; Lenne, adj., à Rimboval; Em. Caron Clément, nég., à Fruges.

Canton d'Hesdin.

MM. Boucher-Cadart, O. ✠, présid. du Cons. gén., à Hesdin; Lereuil, maire d'Hesdin; Willame, adj. au maire d'Hesdin; Domont, cons. mun., à Hesdin; Fauconnier, D^r, à Hesdin; Sellier, propr., à Hesdin; Varé, princip. du collège, à Hesdin; Boulard, cons. mun., à Hesdin; Ridoult, ✠, cons. d'arr., à Caumont; Dubois, prop., à Caumont; Parenty, ✠, cons. d'arrond., maire de Mouriez: Hennebelle, anc. maire, à Chériennes; Macqueron, maire d'Aubin-St-Vaast; Anquez, maire de Contes; Lamoury, maire de Capelle: Sagot, maire de Brévillers; Convert, maire de Raye, Bouverne, notaire à Hesdin.

Canton d'Hucqueliers.

MM. Grard, cons. gén., maire d'Hucqueliers; Ousselin fils, cons. d'arr., à Hucqueliers; Minet, pharm., à Hucqueliers; Framery, greffier de paix, à Hucqueliers; Fayeulle, propr., à Bourthes; Bouloy, propr., à Bourthes; Lemaire, propr., à Enquin; Merlin, maire de Bécourt; Ringot, maire d'Humbert; Evrard, propr., à Verchocq; Godefroy Alcibiade, à Herly; Ducrocq, méd., à Wicquinghem.

Canton de Montreuil.

MM. Sailly, ✠, cons. gén., maire d'Ecuires; Dubourg V., adj., à Montreuil; Capelle, avoué, à Montreuil; Charpentier, avoué, à Montreuil; Hallette, D^r en méd., à Montreuil; Dubourg P., notaire, à Montreuil; Bardin, pharm., à Montreuil; Thuillier, ✠, anc. instit., à Montreuil; Godin F., propr., à Cucq; Godin Ad., propr., à St-Josse; Baëlen, négoc., à Neuville; Leblond, maire de Conchil-le-T.; Liébron, maire de Campigneulles-lez-P.; Mahée, méd., à Verton; Bloquel, cons. d'arr.,

maire de Wailly ; Barré, cons. d'arr., maire de Verton ; Macquet, maire de Berck ; Macquet, propr., à Waben ; Bénard, ✻, maire de Montreuil ; David, propr., à Sorrus.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Canton d'Aire.

MM. Faucquette, cons. gén., maire d'Aire ; Descamps, adj., à Aire ; Hanne, anc. institut., à Aire ; Rolin, brasseur, à Aire ; Montagne-Gourlain, négoc., à Aire ; Pauchet R , nég., à Aire ; Sagnier, anc. maire de Thérouanne ; Moufflin, maire de Wittes ; Porion-Delattre, propr., à Wardrecques ; Faucon, adj., à Mametz ; Dumont G., propr., à Aire ; Tassart, cons. mun., à Heuringhem ; Bauduin, agent des ponts et chaussées, à Aire ; Desseinge, commis d'inspection académique, en retraite, à Thérouanne ; Suby, adj. au maire d'Aire.

Canton d'Ardres.

MM. Brémart, cons. gén , maire de Louches ; Fasquel P , cons. d'arrond , maire de Zouafques ; Quéval, adj., à Ardres ; Canu, Dr en med., à Ardres ; Liot de Nortbécourt, maire de Mentque-Nort ; Alluin-Leroy, adj., à Mentque-Nortb.; Piquet, maire de Brêmes ; Haigniéré, adj., à Nielles-lez-Ardr.; Lefebvre, adj., à Rebergues ; Neyme, maire de Nordausques ; Billiet, maire d'Ardres ; Delezoide, maire de Bayenghem-lez-Eperl , Lepoittevin, anc. institut. à Tournehem.

Canton d'Audruick.

MM. Bouret, cons. gén., maire de Zutkerque ; Lambert-Evrard, cons. d'arrond.. à St-Folquin ; Caron E., brasseur, à Oye ; Hubert, maire d'Oye ; Dubrœucq, maire d'Audruick ; Vanuxem, maire de Nortkerque ; Stoclin, maire de Ste-Marie-Kerque ; Ammeux-Vanherzecke, prop., à Vieille-Eglise ; Gorain, maire d'Offekerque : Guéricy, maire de Ruminghem ; Caron Arth., cons. munic., à Oye ; Dufay, anc. chef de bataillon, à Audruick ; Brunet J., prop., à Guemps.

Canton de Fauquembergues.

MM. Jonnart, notaire honor., anc. cons. gén., maire de Fléchin ; Alloy, anc. maire, à Fauquembergues ; Jonnart C., député, cons. gén., à Fléchin ; Bonnière B., cons. d'arr., à Fauquembergues ; Mahieu H., ✻, agric., maire d'Enquin ; Loy Eug., négoc., à Fauquembergues ; Engrand-Leroy, prop.. à Fauquembergues ; Gimel, rec. des contr. indirectes, à Fauquembergues ; Bonnière A., maire de Coyecques ; Jonnart L., anc. notaire, et Haichais, notaire, à Fléchin ; De-

larozière, prop , à Enguinegatte ; Carpentier, cons. mun., à Renty ; Faucon, propr., anc. maire, à Merck-St-Liévin ; Hochart Fr., propr., à Bomy.

Canton de Lumbres.

MM. Rouyer, anc. prof., maire de Lumbres; Sagot-Avot, industr., à Wavrans; Lemoine, cons gén , maire d'Hallines; Billardon, direct, de la poudrerie nationale d'Esquerdes; Mahieu, brasseur, anc. maire, à Delettes; Levray, Is., propr., à Elnes ; Vandôme, maire de Vaudringhem ; Fardoux-Bayard, propr., à Surques ; Lorgnier, propr., à Haut-Loquin ; Cucheval-Carlu, propr., à Alquines ; Mouton, méd., anc. maire, à Ouve-Wirquin ; Avot E., industr , à Lumbres ; Broncquart, méd., à Lumbres ; Lardeur Ach . propr., à Esquerdes ; Mobailly-Creuze, propr., à Quelmes ; Caron-Decroix, propr., à Westbécourt ; Broncquart, institut. en retr., à Cléty ; Avot-Macaux, industr., à Remilly ; Petit Julien, notaire, à Lumbres ; Delehelle, propr., à Nielles-lez-B. ; Dusautoir, maire de Zudausques.

Canton de St-Omer (nord).

MM. Ringot, ✻, cons. gén., maire de St-Omer ; Hermant Ch., membre de la comm. des hosp., à St-Omer; Brillaud, président de la Société de Gymnastique de St-Omer ; Bommier, notaire à St-Omer; Fleury Ern.. propr., à St-Omer; Mahieu, anc. maire, à St-Martin-au-Laërt ; Castel Urb., propr. à Houlle ; Lafoscade, industr., à Houlle; Pierret, cons. d'arrond , à St-Omer ; Fournier, avocat, à St-Omer ; Blanquet Eug., brass., à St-Omer; Dickson D., ✻. agric , à Clairmarais.

Canton de St-Omer (sud)

MM. Duhamel L., cons. gén , à Paris ; Vasseur, nég , adj., à St-Omer ; Platiau F., ✻, cons. d'arr , maire de Longuenesse ; Dambricourt Aug , industr., maire de Wizernes ; Houzet Aug., maire de Blendecques; Hermant-Bouquillion, ✻, cons d'arrond., à St-Omer; Dannel fils, cons. munic., à Arques ; Alexandre. Dr en médecine, à Arques ; de Lauwereyns, ✻, prof. hon., à St-Omer ; Leblond et Gilliers Alf., cons. munic ; Delpierre Ch., avocat, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Canton d'Aubigny.

MM. Bouilliez Ach., cons. gén., à Izel-lez-Hameau; Bouilliez père, maire d'Izel-lez-Hameau; Desmazières, maire de Capelle-F.; Delombre, maire d'Aubigny; Houbart L , maire de Monchy-Breton; Ronné, notaire, à Tincques; Dorge A., notaire, à Aubigny; Campagne, cult ,

à Berles-Monchel; Candelier, adj., à Savy-B; Carré, architecte, à Tincques; Houbart, Ov. ✠, propr., à la Thieuloye; Chabé, ✠, maire de Cambligneul; Leleu, maire d'Hermaville; Dorge Hipp., maire de Savy-Berlette.

Canton d'Auxi-le-Château.

MM. Pétain, cons. gén, maire d'Erquières; Mineur P., maire de Fontaine-l'Et.; Sacleux Ed., adj., à Frévent; de Fourment, ✻, maire de Frévent; Fonfaye, adj., à Frévent; Landry, cons. d'arrond., à Ligny-sur C.; Dupuich, maire de Haut-Maisnil; Dubromel, maire de Villers-l'H.; Leroy L., industr., à Boubers-sur-C.; Treunet, anc. institut., à Fontaine-l'Et; Hoez, Em, cultiv., à Boubers-sur-C.; Coache-Sombret, maire de Gennes-Ivergny; Devis Aug, propr., à Auxi-le-Chât.; Lebel Oscar, maire de Conchy-sur-Canche.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

MM. Petit Am., cons. gén., à Magnicourt-sur-C.; Leplant, notaire, à Avesnes-le-C., Carton, maire de Rebreuviette; Soissons H., propr., à Houvin-H.; Brazier, propr., à Lattre-St-Q.; Dubois F., cons. d'arr., anc. maire, à Avesnes-le-C.; Couppet, prop., à Ivergny; Bouillet fils, propr, à Rebreuviette; Fardel Ed., cultiv., à Sombrin; Blazart, Dr-méd., à Noyelle-V.; Jacquemelle, maire de Pommera; Brimond R, cult., à Hauteville; Oger C., maire de Saulty.

Canton d'Heuchin.

MM. Delepouve, cons. gén, adj. au maire d'Heuchin; Descottes, propr., à Tangry; Martin, cons. d'arrond., maire de Nédonchel; Salmon A., cons. d'arrond., à Pernes-en-Art; Boulanger Ach, brass, à Valhuon; Miroux, maire d'Anvin; Cocud, maire d'Heuchin; Delepouve, anc. institut, à Huclier; Dupont fils, cultiv., à Boyaval; Martin Ach., maire de Fiefs; Lombard L., maire d'Eps; Beltrémieux, cult, à Hestrus; Demazure, vétérinaire, à Pernes; Vizerie, Dr en médecine, à Heuchin

Canton du Parcq.

MM. Carpentier Ch., cons. gén., maire de Noyelles-lez-H.; Tirmarche Em., cons. d'arrond., à Vacqueriette; Gilliocq, maire de Blangy-sur-T,; Leroy, maire de Fresnoy; Oudin, méd., à Fillièvres; Vichery-Mahieu Alf., propr., à Wail; Lejosne fils aîné, propr, à Wamin; Decroix A., cons. mun., à Auchy-lez-H.; Poissant, maire du Parcq; Latham, maire de Rollancourt; Bonnière G, brass, au Parcq; Broutta, brass., à Blangy-sur-T.; Petit, notaire, à Wail.

Canton de St-Pol.

MM. G. Graux, député, cons. gén., à Hesdigneul (Béthune) ; Gacquerre, cons. d'arr., à St-Pol; Maillard G., propr, à St-Pol; Détappe, propr., à Buneville ; Boucly, cons. d'arr., maire d'Œuf ; Petit O., maire de Foufflin-R.; Roden, avoué, à St-Pol; de Béhague, maire de Ternas; Bouttemy, anc. maire de Ligny-St-Fl.; Labitte F., maire de Blangermont; Penet, maire de Croisette ; Boutleux, cultiv., à Bermicourt; George, cultiv, à Flers; Lhomme Ch., maire d'Héricourt; Detœuf, maire de St-Michel; Pruvost-Grimbert, négoc., à St-Pol ; Vasseur, cons. mun., à St-Pol ; Pillot, principal du collège, à St-Pol ; Willerval, propr., à Séricourt; Héroguelle, maire de St-Pol ; Gallet, cultiv., à Monts-en-Ternois.

Commissions d'examen pour les brevets de capacité.

BREVETS ÉLÉMENTAIRE ET SUPÉRIEUR.

Centre d'Arras (ASPIRANTS). — 1° *Brevet élémentaire :* MM. David et Minet, inspecteurs, à Arras ; Bedts, insp. prim., à Béthune, Wicquot, anc. principal de collège ; Latreille, principal du collège d'Arras ; Braillon, Bouchel, Boucry, Chabé, Dupret et Riette, prof. au collège d'Arras, Sion, dir. de l'école normale d'instit., à Arras ; Bardey, Collot et Schmitt, prof. à l'école normale d'instit. d'Arras ; Hucquedieu et Truffier, dir. d'école, à Arras. — *Dessin*: MM. Demory et Cordier, prof., à Arras. — *Musique* : MM. Lambert, prof. de musique, à Arras ; Félix Lemaître, vice-présid. des Orphéonistes ; Guérard, présid. de la Société Philharmonique, à Arras.—*Gymnastique* : MM. Audemars, prof. ; Cuvelier, sergent au 3e génie, et Davenne, employé à la Préfecture.

2° *Brevet supérieur :* MM. David et Minet, insp prim, à Arras ; Bedts, insp. prim., à Béthune ; Trannin, Dr ès-sciences, à Arras ; Wicquot et de Mallortie, anc. princ. de collège, à Arras ; Latreille, princ. du collège d'Arras ; Braillon, Bouchel, Boucry, Chabé, Dupret et Riette, prof. au collège d'Arras ; Hucquedieu et Truffier, dir. d'école, à Arras. — *Dessin :* MM. Demory et Cordier, prof, à Arras. — *Langues vivantes :* MM. Ponge et Grandjean, prof., à Arras ; Dr Leclercq, à Arras.

Centre d'Arras (ASPIRANTES). — 1° *Brevet élémentaire* : MM. David, insp. prim., à Arras ; Bedts, insp. prim., à Béthune ; de Mallortie et Wicquot, anc. princ. de collège, à Arras ; Trannin, Dr ès-sciences, à Arras ; Cornaille, Lefrancq, Poix et Terrats, prof. au collège d'Arras ; Mlles Garnier, dir. d'école normale d'instit., à Arras ;

Renaud, Lavertujon, Boulanger, Neveux et Quint, prof. à l'école normale d'instit., à Arras ; Barat, dir. d'école, à Arras. — *Dessin :* M. Demory, prof.; Mlle Fontaine, à Arras. — *Chant :* Mmes Mangot, Rhuin et Biguet — *Couture* : Mmes Alapetite, Renaud-Cordonnier, Gerbore, Petit, Garnier et Pierre.

2° *Brevet supérieur*: MM. David, insp. prim., à Arras ; Bedts, insp. prim , à Béthune ; de Mallortie et Wicquot, anc. princ. de collège, à Arras; Trannin, Dr ès-sciences, à Arras ; Cornaille, Lefrancq et Poix, prof. au collège d'Arras ; Barat, dir. d'école, à Arras. — *Dessin* : M. Demory, prof., et Mlle Fontaine. — *Langues vivantes* : MM Ponge, Grandjean et le Dr Leclercq.

Centre de Boulogne-sur-Mer. — MM. Bizeray. insp. prim., à Boulogne; Dewisme, insp. prim., à Montreuil ; Chevalier, insp. prim., à St-Pol ; Platrier, princ. du collège de Boulogne ; Martel, anc. princ. de collège, à Boulogne ; Bastien, délégué cantonal ; Billet, Darras et Mathieu, prof au collège de Boulogne ; Farjon, O. ✻, délégué cantonal ; Dusautiez, adj. au maire ; Cougnacq, anc. bibliothécaire, à Boulogne ; Jayet, directeur de l'école manuelle d'apprentissage ; Morel-Blanc, dir. à l'école supérieure commerciale, à Boulogne ; Mlle Pentel, dir. d'école prim., à Boulogne. — *Dessin* : MM. Péron et Cloquié, prof. au collège de Boulogne. — *Chant* : MM. Pringée, dir. de l'école de musique ; Parent, Docquois, Mme Parent, prof. de musique, à Boulogne. — *Couture* : Mmes Huguet, Langlet, Testart-Copin, Dusautiez et Bizeray, à Boulogne.

Centre de St-Omer. — MM. Eliet, insp. prim., à St-Omer ; Cuir, insp. prim., à Calais ; de Lauwereyns, ✻, anc. prof.; Petit, juge de paix; Faure, prof.; Pluzanski, proviseur du lycée ; Boucher et Dumont, dir. d'école prim., à St-Omer. — *Dessin* : M. Divry, prof. au lycée de St-Omer. — *Chant* : M. Catouillard; Mme Sire, prof. de musique, à St-Omer. — *Couture* : Mmes Nano, Pluzanski, Eliet. Vasseur et Devaux, à St-Omer. — *Gymnastique :* Delpierre et Béatrix.

Ecoles normales.

Le personnel attaché aux écoles normales est actuellement composé ainsi qu'il suit :

1° *Ecole normale d'instituteurs*

Conseil d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Legrelle, ✻, conseiller général, maire d'Arras ; Petit Amédée, docteur en droit, conseiller général ; Ledieu, ✻, député ; Wicquot, bibliothécaire de la ville d'Arras ; Petit Emm., président du tribunal civil d'Arras ; Roussel-Dorlencourt, anc. entrepreneur, à Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directeur : M. Sion. — *Econome* : M. Marie. — ***Médecin*** : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : MM. Schmitt et Deghilage (ordre des lettres); Collot, Bardey et Jassey (ordre des sciences) ; Sion (pédagogie) ; Grandjean (allemand) ; Demory (dessin) ; Sergent (musique) ; le Dr Leclercq (hygiène) ; Cuvelier (instruction militaire).

Directeur de l'école annexe : M. Carton.

2° *Ecole normale d'institutrices*

Conseil d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Georges Graux, député, vice-président du Conseil général ; Leloup, ✱, secrétaire du Conseil général ; de Mallortie, ✱, anc. principal du collège d'Arras ; Trannin H., ès-sciences, à Arras ; Gossart, conseiller municipal, ancien pharmacien, à Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directrice : Mlle Garnier. — *Econome* : Mme Vergriette-Varlet.— ***Médecin*** : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : Mlles Boulanger, Potier et Quint (ordre des lettres); Neveux et Lavertujon (ordre des sciences) ; M. Crépin (dessin) ; Mme Sergent (musique) ; M. le Dr Leclercq (hygiène).

Directrice de l'école annexe : Mlle Grandjacquot.

Institutions libres et pensionnats de garçons.

Arrondissement d'Arras. — Arras : MM. Denys, Bergeron et Colbin. — St-Laurent, M. Estenne. — Méricourt, M. Pestre — Haplincourt, M. Tournel.

Arrondissement de Béthune — Bourecq, M. Warpot. — Béthune, M. Untereiner. — Carvin, M. Galand. — Courrières, M. Fauvelle. — Nœux, M. Dhaussy. — Liévin, M. Heydorff. — Auchel, MM. Grard et St-André. — Harnes, M. Dupuis. — Hersin-Coupigny, M. Berlancourt. — Isbergues, M. Duplouy. — Loos, M. Gallet. — St-Venant, M. Pierret. — Vermelles, M. Poinsignon.

Arrondissement de Boulogne. — Boulogne, MM. Baillieu, Verstaen, Pauwels, Lionet, Sides, Ledez, Bourgien, Géron et Ricbourg. — St-Martin-Boulogne, M. Charles — Desvres, M. Démazier. — Calais, MM. Roche, Joly, Cognet, Domont, Delannoy et l'abbé Boudringhin. — Le Portel, M. Courtemand. — Guines, M. Andrieu. —

Pihen, M. Leuliet. — Marquise, M. Favrez. — Rinxent, M. Jeannet. — Wimille, M. Quivy.

Arrondissement de Montreuil. — Berck, M. Plancouart. — Montreuil, M. Leroy. — Hesdin, M. Allaër.

Arrondissement de St-Omer. — St-Omer, les Frères.

Arrondissement de St-Pol. — Auxi-le-Château, M. Leclercq. — St-Pol, les Frères.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires.

Arrondissement d'Arras — Bapaume, M. Carlin. — Havrincourt, M. Crépel. — Pas, M. Dumont.

Arrondissement de Béthune. — Hénin-Liétard, M. Warembourg.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres, M. Baude. — Marck, M. Caboche.

Arrondissement de Montreuil. — Buire-le-Sec, M. Courtin. — Montreuil, M. Fontaine. — Verton, M. Legrand.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres, M. Latour.

Arrondissement de St-Pol. — St-Pol, M. Petitfils.

Instituteurs libres appartenant à des congrégations religieuses.

Les Frères de la doctrine chrétienne, à Arras, Bapaume, Béthune, Calais, Haplincourt, Hesdin, St-Omer; les frères Maristes, à St-Pol, Auchel.

Pensionnats de filles tenus par des laïques.

Arras : Mlles Venelle. — Bapaume : Mlle Voisin.

Béthune : Mlle Dégez. — Hénin-Liétard : Mlle Bruneau. — Laventie : Mlle Vittu et Mlle Roussel.

Boulogne : Mmes Leclercq, Tavernier, Perdreau, veuve Bouvier-Defosse, Decler et Mac-Coll. — Calais : Mlles Bertrand, Platrier, Brullé, Prévost et Lagrue. — Desvres : Mlles Tiesset et Leblond. — Marquise : Mlle Gournay.

Montreuil : Mlle Mailly.

Dohem : Mlle de Corbie A. — Fauquembergues : Mlle de Corbie M. — St-Omer : Mlle Lartisien. — Thérouanne : Mlle Dupuich.

Avesnes-le-Comte : Mlle Courtois. — St-Pol : Mlle Valentin.

Pensionnats de filles dirigés par des religieuses.

Arras : Augustines, dames Bénédictines du St-Sacrement, Notre-Dame de la Compassion, Providence, Ste-Famille, St-Vincent de Paul (maison de St-Charles), Ursulines. — Bapaume : sœurs Augustines d'Arras — Bucquoy : Dominicaines. — Pas : sœurs de la Providence de Rouen.

Amettes et Carvin : sœurs Augustines d'Arras. — Béthune : Ursulines et Providence de Rouen. — Auchel, Beuvry, Lillers et Saint-Venant : sœurs de la Providence de Rouen. — Hénin-Liétard et Vendin-le-Vieil : sœurs de la Ste-Union. — Houdain, Hulluch, Laventie et Norrent-Fontes : sœurs de la Ste-Famille. — Lens : sœurs de St-Joseph de Valenciennes et Franciscaines de Calais.

Boulogne : Annonciades, dames de Nazareth, sœurs Augustines d'Arras, Bénédictines, Ursulines. — Calais : sœurs Bénédictines, sœurs de la Ste-Union de Douai, sœurs Franciscaines, sœurs de St-Paul de Chartres et Sacré-Cœur de Jéses — Licques: St-Famille. — Hardinghen : Dominicaines. — Pihen : St-Paul de Chartres.

Hèsdin : sœurs de la Ste-Union. — Recques : sœurs de la Providence de Rouen. — Rimboval : sœurs de la Ste-Famille — Berck, Etaples, Buire-le-Sec, Fressin et Fruges : Ste-Famille d'Amiens.

Aire : Providence de Rouen, Franciscaines, Ursulines. — Blendecques : dames Bénédictines du St-Sacrement, Ste-Famille. — Bouvelinghem : Mme Foucherault, sœur Ste-Amélie. — Oye : St-Paul de Chartres. — St-Omer : Ste-Union, Ursulines, Ste-Famille. — Lumbres : Providence de Saumur.

Auxi-le-Château et St-Pol : Augustines d'Abbeville, sœurs de la Providence de Rouen et Franciscaines de Calais. — Frévent : sœurs de St-Vincent de Paul et Ste-Famille d'Amiens. — Hauteville : Notre-Dame de la Compassion de St-Denis.



ORGANISATION RELIGIEUSE

CULTE CATHOLIQUE.

Archevêque de Cambrai. — Mgr THIBAUDIER (Odon), né à Millery (Rhône), le 30 septembre 1823, sacré évêque de Sidonie (*in Partibus infidelium*), le 9 mai 1875 ; nommé à l'évêché de Soissons par décret du 20 avril 1876 et préconisé le 26 juin suivant, transféré à l'archevêché de Cambrai, le 12 juin 1889.

Evêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — S. G. Mgr Désiré-Joseph DENNEL, assistant au trône pontifical, né à Mons-en-Pevèle (Nord), le 7 mai 1822 : supérieur de l'institution St-Joseph, à Lille, curé-archiprêtre de St-André, dans la même ville, sacré évêque de Beauvais le 1er mai 1880, transféré à l'évêché d'Arras par décret du 1er juillet 1884, préconisé le 13 novembre ; a pris possession de son siège le 16 décembre suivant.

Vicaires généraux : MM. LELEUX Ch. et DEPOTTER Jh, agréés par le Gouvernement. — ROUSSEL et GRAUX H., vicaires généraux honoraires.

Secrétaire général de l'Evêché : M. Machez. — *Pro-secrétaire* : M. Calluaud.

Officialité diocésaine : MM. Roussel, official ; Leleux, vice-official ; Prudhomme, assesseur ; Graux, promoteur ; M. Machez, secrétaire.

Edifices diocésains. — Architecte diocésain : M. Dupire, à Roubaix; Inspecteur des travaux : M. Couturaud, architecte à Arras.

Administration du séminaire : MM. Leleux, Graux Henri ; Sueur, trésorier ; Loock, économe ; Machez, secrétaire.

Doyen du chapitre : M Envent.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Chanoines honoraires : NN. SS. Bernadou, O. ✻, cardinal, archevêque de Sens ; Leuillieux, archevêque de Chambéry ; Meignan, ✻, archevêque de Tours ; Fava, évêque de Grenoble ; Catteau, évêque de Luçon ; Bulté, vicaire apostolique du Tchély sud-est ; Labouré, évêque du Mans ; Bridoux, vicaire apostolique du Tanganika (Afrique équatoriale).

Chanoines titulaires: MM. Envent, doyen du Chapitre; archiprêtre-

et grand pénitencier; Machez, Wintrebert, Prudhomme, de Taffin, curé de St-Nicolas, Beugin, curé de St-Géry, et Gheerbrant, curé de St-Jean-Baptiste, à Arras.

Chanoines honoraires résidants : MM Marin, anc. supérieur de la Société de St-Bertin; Sueur, supérieur du séminaire de philosophie; Calluaud, pro-secrétaire de l'évêché; Decaestecker, aumônier des Ursulines; Deramecourt, supérieur du petit séminaire; Nicq, professeur de théologie au grand séminaire; Hennebicque, professeur de philosophie au séminaire de St-Thomas; Laroche, aumônier du Bon-Pasteur; Parent, professeur de théologie au grand séminaire; Loock, économe du grand séminaire; Vaillant J.-B , grand chantre de la cathédrale d'Arras.

Chanoines honoraires non résidants : MM. Bresselle, anc. curé de St-Pierre, à Boulogne; Cloet J.-B., anc. desservant de Calonne-sur-la-Lys; Cloet N., anc. curé de Beuvry; Haigneré, desservant de Lewast; Héquet, à Boulogne; Hervin, aumônier du St-Sacrement, à Arras; Lebas, membre de la Société de St-Sulpice; Becquet Aug., directeur à l'institution de Marcq;

MM. les curés en titre dont les noms suivent :

Adam, à Laventie; Bourse, à Pernes; Cornet, à Béthune; Cousin, à Etaples; Deleval, à Campagne; Dollet, à Calais; Duchâteau, à Carvin, Joncquel, de St-Nicolas, à Boulogne; Labbé, à Fauquembergues; Lansoy, à Aire; Lectez, à St-Pol; Lefelle, à Oisy; de Lencquesaing; à Calais; Leson, à Lillers; Magniez, à Rivière; Queste, à Montreuil; Roger, de St-Denis, à St-Omer; Sagot, de Notre-Dame, à St-Omer; Thilloy, à Houdain;

M. le desservant ci-après désigné :

Gérard, à Lumbres.

Bénéficiers de première classe : MM. Bavière, desservant de Racquinghem; Benoist, curé de St-Sépulcre, à St-Omer; Berteloot, doyen de Desvres; Billot, doyen de Lens; Bonvarlet, doyen de Fruges; Bouchez, doyen de Vimy; Bondewelle, doyen de Beuvry; Boudringhin, desservant de Fleurbaix; Bret, aumônier au Haut-Pont (St-Omer); Capelle, directeur du pensionnat St-Louis, à Dohem; Chauleur, à Chatenay (Seine); Condette, doyen d'Hesdin; Courcol, doyen d'Aubigny; Courquin, desservant de St-Venant; Courtois, doyen d'Ardres; Decroix, desservant de Sailly-sur-la-Lys; Décrouille, desservant du Haut-Pont (St-Omer); Delannoy, doyen d'Avesnes-le-Comte; Delbecq, doyen de Bapaume; Denis, curé d'Hénin-Liétard; Deseille, desservant de St-Martin-au-Laërt; Dhaussy, desservant de St-Sauveur, à Arras;

Dourlens, curé-doyen de Dohem; Drincqbier, aumônier des Ursulines, à Boulogne; Drincqbier, curé-doyen de St-Pierre, à Boulogne; Dubois G., desservant d'Harnes; Dupré, doyen d'Audruick; Dusart, desservant au Portel; Duval, doyen de Marquise; Fontaine, desservant de Richebourg; Fourdinier, curé de St-Vaast, à Frévent; Gallais, doyen de Guînes; Holiez, doyen d'Hucqueliers; Hérogné, desservant de St-Michel, à Boulogne; Hertault, doyen de Samer; Hotier, anc. doyen d'Havrincourt; J. Leclercq, desservant de Bucquoy; Lefebvre Ant., anc. desservant d'Halinghen; Leroy, doyen de Vitry; Liénard, desservant du Sacré-Cœur, à Calais; Marcheux, curé-doyen de Croisilles; Mocq G., curé de St-François de Sales, à Boulogne; Pillons, vicaire, à Boulogne; Planque, doyen de Fillièvres; Sergent, curé de St-Vincent de Paul, à Boulogne; Théry, doyen de Pas; Thoumin, desservant de Verquin; Vitasse, doyen d'Auxi-le-Château; Stalin, supérieur de l'institution St-Joseph, à Arras; Wanherdrick, doyen d'Havrincourt.

Fabrique de la cathédrale: MM. Envent, président; Leleux Ch., Roussel, Depotter, Marin, Graux, Machez, trésorier.

Maîtrise de la cathédrale: Trois Frères de la doctrine chrétienne, directeurs; M. Vaillant, chanoine honoraire, maître de chapelle; 32 élèves.

Séminaires.

GRAND SÉMINAIRE.

I. — *Division de théologie.*

Supérieur : M. Graux Henri.

Professeurs : MM. Nicq (morale); Parent (dogme); Loock (histoire); Raux Jh (écriture sainte et droit canon).

II. — *Division de philosophie (séminaire St-Thomas).*

Supérieur : M. Sueur François.

Professeurs : MM. Hennebicque et Delattre L. (philosophie); Dehaine (écriture sainte); Vautier (sciences).

Petit séminaire d'Arras. — Supérieur : M. Deramecourt. — Directeur : M. Guilbert Om. — Econome : M. Hubert.

Professeurs : MM. Duflot (philosophie); Boudringhin (rhétorique); Legru (seconde); Guillemant (histoire et géographie); Izambart (sciences mathématiques); Nutte (sciences naturelles); Théry (sciences élémentaires); Leclercq (troisième, 1re section); Corbier (troisième, 2e section); Brunelle (quatrième, 1re section); Petit (quatrième, 2e section); Schneider (cinquième); Ferrand (sixième); Varret

(septième), Bracquart (anglais) ; Cordier, Court et Delaleux (maîtres d'études).

Maître de chapelle : M. Collet.

Petit séminaire de Boulogne. — Supérieur : M. Lejeune F. — Supérieur honoraire : M. Hecquet — Directeur et préfet des études : M. Golliot. — Directeurs : MM. Pruvost et Vaillant. — Econome : M. Habourdin.

Professeurs : MM. Holleville (rhétorique) ; Marcq (histoire et anglais) ; Plaisant (sciences) ; Fourcroy (seconde) ; Volant (troisième) ; Dezombre (quatrième) ; Lorge (cinquième) ; Battez (histoire et surveillant); Duvivier (sixième); Merlier (septième); Lavoine (huitième); Caloin et Maillard (surveillants).

Maître de chapelle : M Cazin.

CLERGÉ PAROISSIAL.

Le diocèse d'Arras comprend 53 curés, 584 succursales et 54 vicariats rétribués par le Gouvernement.

Les curés de canton sont doyens et ont une surveillance sur tout leur canton ; leurs noms sont indiqués en petites capitales dans le tableau des communes.

Vicaires rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras — Bapaume : MM. Moronval et Décobert A — Bucquoy : M. Démolin J.-B. — Hermies : M. Cohet Alp. — Oisy : M. Flippe Oscar. — Vaulx-Vraucourt : M. Dhinnin. — Vitry : M. Rumaux J..

Arrondissement de Béthune. — Amettes : M. Bousquet. — Auchel : M. Ledez. — Beuvry : M. Labitte. — Bully-Grenay : M. Allard L. — Busnes : M. Delmotte Alp. — Calonne-sur-la-Lys : M. Verdière J. — Courrières : M. Camus Alc. — Fleurbaix : M. Van Demaële. — Gonnehem : M. Allouchery. — Hersin : M. Lelong J — Lacouture : M. Lefrancq F. — Laventie : MM. Adam et Pruvost Julien. — Lestrem : M. Pruvost Jules. — Nœux : M. Tabary. — Oignies : M. Boulet R.— Richebourg : M. Decomble L. — Sailly-sur-la-Lys : M. Capelle J. — St-Venant : M. Farcy F. — Vermelles : M. Danel.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres : M Dachicourt V. — Guines : MM. Hernu P. et Leroy F. — Marquise : MM. Lamarre J.-B., Lefebvre Alf. et Petit J. — St-Martin-Boulogne : M. Dor G — Samer : M. Hugou. — Wimille : MM. Thoumire et Vasseur J.

Arrondissement de Montreuil.— Berck : M. Merchez Alb.— Etaples :

M. Radenne. — Fruges : M. Dissaux H. — Hesdin : MM. Leclercq A. et Blary F. — Montreuil : M. Legru H.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres : M. Drolez. — Arques : M. Coquel J. — Audruick : Cochon Louis. — Blendecques : M. Vassal A. — Dohem : M. Briois G. — Eperlecques : Remy Eug. — Fauquembergues : M. Delcluse Eug.

Arrondissement de St-Pol. — Auxi-le-Château : M. Gonse P. — Bucamps (Azincourt) : N. — St-Pol : MM. Oyer L. et Lejosne Osc.

Vicaires non rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras. — Arras, cathédrale ..MM. Debras Ach., Dusautoir et Bara Alf. — St-Géry : MM. de Foucault et Ansel Léon. — St-Jean-Baptiste : MM. Chevalier et Moncomble P. — St-Nicolas-en-Cité : MM. Chatelain Z. et Delohen Alf. — Boisleux-St-Marc : M. Leroy — Bourlon : M. Carpentier L. — Frémicourt : M. Barbier P., bénéficier. — Hamelincourt : M. Marchienne. — Rocquigny : M. Drocourt, bénéficier. — Havrincourt : M. Lantoine.

Arrondissement de Béthune. — Annezin : M. Bonnière Em. — Béthune : MM. Engrand et Delecourt. — Bruay . M. Warendeuf. — Cambrin : M. Brunet. — Carvin : MM. Leporcq et Wautier. — Harnes : M. Salomé Em. et Lamotte Em. — Hénin-Liétard ; MM. Macquart et Cocquerez. — Hinges : M. Baude Amédée. — Lens : MM. Lefrancq, Ruffin et Dehay L. — Lestrem : M. Brisse. — Liévin : M. Cantrainne Osc. — Lillers : MM. Vaniet et Barras Th. — Loos : M. Dessaut C. — Mazingarbe : M. Lemarre.

Arrondissement de Boulogne. — Boulogne, Notre-Dame et St-Joseph : MM. Bodart et Occre Em. ; St-Nicolas : MM. Pillons, Creton, Vérecque Em. et Sauvet L ; St-Pierre : MM. Royer, Cuvillier Jh et Leclercq Alf. ; St-Vincent de Paul : MM. Buchart P. et Limousin ; St-François de Sales : M. Eloy And. ; St-Michel : M. Biausse ; Calais, Notre-Dame : MM. Facon, Gaboche et Bienfait H. ; St-Pierre : MM. Hu, Fiévet, Hennuyer L., Roucout J. et Fourcroy Al. ; Le Courgain de Calais : M. Trolet Em. ; le Sacré-Cœur, à Calais : MM. Létoquart Alp. et Heudé ; Le Portel : MM. Mouchon et Pourchaux ; Marest : M. Géron Ern.

Arrondissement de Montreuil. — Montreuil, 2e vicaire : N.

Arrondissement de St-Omer. — Aire : MM. Duvaud R., Sénéchal et Boulogne. — Bouvelinghem : M. Baroux. — Lumbres : M. Mélier P. — Marck : M. Géron. — Ste-Marie-Kerque (section de St-Nicolas) : M. Vergriette. — St-Omer, Notre-Dame : MM. Lefebvre Aug.,

Deschamps de Pas J. et Deconynck G. ; St-Denis : MM. Fessier et Flament M. ; St-Sépulcre : M. Pronier J.-B. ; Haut-Pont : MM. Vervoitte et Ledoux P.-M.

Arrondissement de St-Pol. — Avesnes-le-Comte : N. — Bours : M. Grimbert

AUMONIERS.

Aire. — MM. Lefebvre J , aumônier de l'hospice ; N., des Ursulines.

Arras. — MM. Leleux, de St-Charles ; Decaesteker, des Ursulines ; Laroche, du Bon-Pastenr ; Wintrebert. des Chariottes ; N., des sœurs de la Charité et de l'établissement des Sourds-Muets ; N., des Augustines ; Hervin, du St-Sacrement ; Guérin. du collège ; de Foucault, de la Maison d'arrêt et de correction ; Chevalier, de la Maison de Refuge ; Ansel, de l'hôpital St-Jean ; Dusautoir, de l'hospice des vieillards ; Dehaine, du Patronage ; Halluin, de l'Immaculée Conception ; Lemaire H., de la Providence.

Bapaume. — N., des Augustines.

Berck. — M. Dupont B., de l'hospice des enfants assistés de la Seine.

Béthune. — MM. Cornet, de la Maison d'arrêt ; Hecquet Ad., des Ursulines.

Boulogne. — MM. F. Drincqbier, des Ursulines ; N., de la Retraite ; Descelers, de la Maison d'arrêt ; Delobel, de la Visitation ; Gournay, de l'hôpital St-Louis ; Héquet, des sœurs de la Charité ; Patoux, des dames de Nazareth ; N., des Frères ; Le Gueranic, du Patronage ; N , des sœurs de St-Joseph.

Calais. — N., des religieuses Franciscaines ; MM. Clayes H., de l'hospice civil ; Sockeel, des dames du Sacré-Cœur.

Hénin-Liétard. — N., de l'hôpital.

Laventie. — M. Henry, de l'hôpital.

Longuenesse. — M. Bracquart, des Frères des écoles chrétiennes.

Montreuil. — Queste, de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice des orphelins ; M. Queste, de la Maison d'arrêt.

St-Omer. — MM. Dachez, de l'hôpital général et de l'hospice St-Jean ; Pronier, de la maison d'arrêt et de justice ; Depotter Alb., des Ursulines ; Lesenne, du lycée ; Caron J.-B., des Frères ; Loock D., du Bon Pasteur ; Bret, des Clarisses ; de Longueval. des dames de Sion ; Briois, du pensionnat du Sacré-Cœur de Marie, à Dohem.

St-Pol. — Lectez, de la Maison d'arrêt.

St-Venant. — M. Ficquet, de l'asile d'aliénées.

CULTE PROTESTANT.

Les églises protestantes du Pas-de-Calais, reconnues par l'Etat, font partie, depuis 1862, du Consistoire d'Amiens. Elles possèdent onze temples ou oratoires, répartis en trois circonscriptions, dont la première a son chef-lieu à Arras, la deuxième à Wanquetin et la troisième à Boulogne. — Il y a aussi trois lieux de réunion : à Amplier, à Givenchy-le-Noble et à Habarcq.

1re circonscription (chef-lieu Arras), comprenant les temples ou oratoires d'Arras, Achicourt, Annay et Verdrel (commune de Fresnicourt. — *Pasteur* : M. Lacheret, à Arras.

2e circonscription (chef-lieu Wanquetin), comprenant les temples ou oratoires de Wanquetin, Famechon et Barly). — *Pasteur* : M. Vanderhaegen, à Wanquetin.

3e circonscription (chef-lieu Boulogne), comprenant les temples ou oratoires de Boulogne, Guînes, St-Omer et Calais. — *Pasteur* : M. Meunier Ch.

ORGANISATION JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce du Nord et du Pas-de-Calais sont portés devant la Cour d'appel de Douai.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins ; celles de la première chambre civile ont lieu les lundi, mardi et mercredi ; celles de la deuxième, les jeudi, vendredi et samedi ; celles de la chambre des mises en accusation le jeudi, et celles de la chambre des appels de police correctionnelle le lundi et les jours suivants, s'il y a lieu.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Premier président : M. Mazeaud, O. ✱, rue d'Equerchin, 48.

Présidents de chambre : MM. Mauflastre, ✱, rue des Blancs-Mouchons. — Honoré, ✱, rue du Gouvernement. — Lemaire, quai du Commerce.

Présidents de chambre honoraires : M. Deschodts, ✱, et Duhem, ✱.

Conseillers : MM. Lefebvre du Prey, Hibon, Desticker, ✱,

Martinet, Delaby, des Etangs, de Borville, Bosquet, Hannotin, Lepot, Fenet, Gheerbrant, Vibert, Favier. Tellier de Montlué, Guisse, ✱, Cottez et Bertin.

Conseillers honoraires : MM. Dewinck, ✱, Deshayes de Marcère, David, Hardouin, ✱, Daunoy, ✱, Clément, ✱, et Mattelin.

Procureur général : M. Maulion, O. ✱, rue Fouquès, 6.

Avocats généraux : MM. de Savignon, Blondel et Tainturier.

Substituts du procureur général : MM. Lanis et Schüler.

Secrétaire du parquet de la cour : M. Morille.

Greffier en chef : M. Briquet quai d'Alsace, 17.

COUR D'ASSISES.

Les assises du Pas-de-Calais se tiennent à St-Omer, chef-lieu judiciaire du département. La Cour d'assises est présidée par un Conseiller de la Cour de Douai, désigné pour chaque session trimestrielle et qui a pour assesseurs deux membres du tribunal de première instance de St-Omer.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement. Les tribunaux de première instance sont composés de juges et de juges suppléants inamovibles ; de magistrats exerçant les fonctions de ministère public sous le nom de procureurs et substituts, amovibles, d'un greffier et de commis-greffiers.

Tribunal civil de St-Omer.

Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Audiences : le mercredi à neuf heures, pour les affaires correctionnelles ; le jeudi et le vendredi, à neuf heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à dix heures et demie, pour les criées, les affaires d'enregistrement et les référés.

Président : M. Petit Amédée, rue Guillaume-Cléton, 47. — *Juge d'instruction* : M. Quentin, rue Taviel, 20. — *Juges* : MM. Lambert-Roode, place Sithieu, 5, et Dufresne, place Ste-Marguerite. — *Juges suppléants* : MM. Fournier, rue Carnot, 95 ; Ringot, rue de Dunkerque, 145.

Procureur de la République : M. Dulaü. — *Substitut* : M. Gracy, rue du Poirier, 6.

Greffier : M. Levêque C., rue Allent, 20.—*Commis-greffiers*: MM. Louvet et Berteloot.

Président honoraire : M. Gobert. — *Juge honoraire* : M. Boistel.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Fournier, Cadet, Marion, Cleuet, Arnaud, de Lagorce, Bellanger, Delpierre, Poillion, Duquesnoy.—*Avocats stagiaires* : MM. Lefebvre du Prey, Parenty et Lecouffe.

Avoués : MM. Demont, Hochart, Proy, Dernis, Frémaux et Hébert.

Tribunal civil d'Arras.

Les audiences s'ouvrent à onze heures et demie. Le mardi, elles sont consacrées aux affaires correctionnelles ; le mercredi, aux criées et aux affaires civiles ; le jeudi, aux référés.

Président : M. Petit Emm., rue des Fours, 4. — *Président honoraire* : M. Dorlencourt, ✱, rue des Capucins, 25.—*Juge d'instruction* : M. Guérard, rue des Gauguiers, 5. — *Juges* : MM. J. Boutry, rue des Portes-Cochères, 1, et Bougon, rue des Fours, 12. — *Juges suppléants* : MM. Deusy, rue Saint-Aubert, 89; Trannoy fils, rue du Tripot; Prévost, à St-Laurent

Procureur de la République : M. Guénot, boulevard Crespel, 2. — *Substitut* : M. Brosselart, rue du Puits-St-Josse, 25.

Greffier : M. Bouton d'Agnières, rue des Agaches, 6. — *Commis-greffiers* : MM Héquet, Duchesne et Henry.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Trannoy père, Paris, de Lannoy, secrétaire; Provins, bâtonnier; Brochart, Trannoy P., Lenglet Ad., Viltart L., Philippe, Sauvage, Delaby, Grardel J. — *Avocats stagiaires* : MM. Paris fils et Calliau P.

Avoués : MM. Caron, Henry, président ; Sueur, secrétaire ; Bloquel, rapporteur; Herreng, syndic; Marchand Em , Baggio G , Bréhon et Tricart G.

Tribunal civil de Béthune.

Les audiences s'ouvrent à neuf heures du matin. Les jeudi et vendredi, elles sont consacrées aux affaires civiles et commerciales; les affaires correctionnelles sont portées aux audiences du mercredi ; les criées ont lieu le jeudi.

Président : M. Bérard. — *Juge d'instruction* : M. Gobert — *Juges* : MM. Masure et Gambard. — *Juges suppleants* : MM. Legillon et Dupuich Oscar.

Procureur de la République : M. Siben. — *Substitut* : M. Defontaine G.

Greffier : M. Sy Albert, boulevard Thiers, 15. — *Commis-greffiers* : MM. Dambrine, Pottiez et Petit.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Dupuich Oscar, Legillon, de St-Pastou, Butor, Kremp et Landeau. — *Avocats stagiaires* : MM. Fournier, Lequien, Massart, Dubois et Cayet.

Avoués : MM. Pinchon, Reumaux, Daquin, Hulleu Ern. et Fournier fils.

Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

Audiences : les mercredi, ponr les affaires correctionnelles, à la requête du ministère public, à onze heures ; les jeudi et vendredi, à onze heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les ventes sur saisies immobilières. Audiences de référés, les jeudi et vendredi, à l'issue des audiences civiles.

Président : M. Martineau, rue Daumont. — *Juge d'instruction* : M. l'Eleu, rue Faidherbe. — *Juges* : MM. Lemaire et Bellet. — *Juges suppléants* : MM. Gournay, 103, Grande-Rue, et Maroniez, rue Faidherbe.

Procureur de la République : M. Thomas. — *Substitut* : M. Théret.

Greffier : M. Dewisme. — *Commis-greffiers* : MM. Butiaux et Villain.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Baudelocque, ✻, Madaré, Martel, Régnier, de Beaumont, Bilbocq, Tournier, Bellet, Houcke, Lorel, Desmyttère, Ponticourt, Boyard, Prélot, Michaux, Gournay et Bergeret, à Boulogne; — MM. Darquer, Petit, Wintrebert, Routier, Vassel, Bonvoisin et Dewatre, à Calais.

Avoués : MM. Poultier, Senlis, Deseille, Crassier, Flament et Dufour.

Tribunal civil de Montreuil.

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Les mercredi et vendredi, elles sont consacrés aux affaires civiles et commerciales, et, le jeudi, aux affaires correctionnelles. Les criées ont lieu à l'audience du mercredi, heure de midi.

Président : M. Leclercq Ch., rue Butinoise. — *Juge d'instruction* : M. Lépinoy, Grand'Place. — *Juge* : M. Bongrand, place St-Jacques. — *Juges suppléants* : MM. Duflos, rue de la Chaîne, 1 ; Capelle Em., rue de la Licorne, 13.

Procureur de la République : M. Testart.

Greffier : M. Goujon, rue de la Licorne, 4. — *Commis-greffier* : M. Gobert, rue du Grand-Coquempôt, 18.

AVOUÉS.

MM. Capelle, Charpentier, Dubourg Victor, de Beaumont et Baudelocque.

Tribunal civil de St-Pol.

Les audiences ont lieu à midi. Les jeudi et samedi, elles sont consacrées aux affaires civiles, et le vendredi, aux affaires correctionnelles.

President : M. A. Flamen. — *Juge d'instruction* : M. Doresmieulx de Fouquières. — *Juge* : M. Théry. — *Juges suppléants* : MM. Gracy Et. et Lejeal.

Procureur de la République : M. Poulle.

Greffier : M. Troude, rue d'Hesdin. — *Commis-greffiers* : MM. Lédé fils et Bonneil.

AVOUÉS.

MM. Bléry, Roden, Mulard, Désion P. et Baudez H.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

L'assistance judiciaire est accordée aux indigents dans les cas prévus par la loi du 22 janvier 1851.

L'admission à l'assistance judiciaire devant les tribunaux civils, les tribunaux de commerce et les juges de paix est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, et composé : 1° du directeur de l'enregistrement et des domaines ou d'un agent de cette administration délégué par lui; 2° d'un délégué du Préfet ; 3° de trois membres nommés par le tribunal civil

et pris parmi les anciens magistrats, les avocats ou anciens avocats, les avoués ou anciens avoués, les notaires ou anciens notaires.

Chaque bureau d'assistance nomme son président. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier du tribunal de l'arrondissement ou par un de ses commis assermentés.

Les bureaux d'assistance judiciaire du département sont ainsi composés :

Arras. — MM. Trannoy père, avocat, président ; P. Lecesne, conseiller de Préfecture ; Genty, receveur de l'enregistrement ; Provins, avocat ; Henry, avoué ; — Héquet, commis-greffier du tribunal, secrétaire. — Suppléants : MM. Grardel J., avocat, et Tricart, avoué.

Béthune. — MM. Cotte, receveur de l'enregistrement ; Dupuich Oscar et de St-Pastou, avocats ; Fournier, avoué ; Scouteten, notaire ; — Sy, greffier du tribunal, secrétaire.

Boulogne. — MM. Varlet, président ; Guilbert, Michaux, Crassier et N , membres. — Dewisme, greffier du tribunal, secrétaire.

Montreuil. — MM. Tournant, notaire, président ; Rubillon du Lattay, receveur de l'enregistrement ; Plesse, notaire ; de Beaumont, avoué ; Liébron, commis principal des hypothèques ; — Goujon, greffier du tribunal, secrétaire.

St-Omer. — MM. Marion et Delpierre, avocats ; Demont, avoué; Decroos, notaire, et Legay, receveur de l'enregistrement ; — Berteloot, commis-greffier, secrétaire.

St-Pol. — MM. Dumont, avoué honoraire, Lefebvre, notaire ; Duteurtre, sous-inspecteur de l'enregistrement ; Roden, avoué ; Mulard, ancien avoué ; — Bonneil, commis-greffier au tribunal, secrétaire.

JUSTICES DE PAIX.

Les juges de paix ne sont pas inamovibles. — Pour être juge de paix, il faut avoir 30 ans accomplis. — Chaque juge de paix est assisté d'un greffier, qui doit être âgé de 25 ans.

Les juges de paix ont des fonctions au civil et au criminel. Au civil, ils sont : 1° juges en certaines matières ; 2° conciliateurs et chargés de procéder ou d'assister à divers actes de juridiction non contentieuse. Au criminel, ils forment les tribunaux de simple police et sont officiers de police judiciaire.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord). — Juge de paix : MM. Sœhnlin, Eug., rue des Chariottes. — Suppléants : MM. de Lannoy Ern. et Herreng. — Greffier : M. Deneux. — Audience le lundi, à 9 heures.

Arras (sud). — Juge de paix : M. Plouvier. — Suppléants : MM. Lenglet Ad. et Caron. — Greffier : M. Rose G. — Audience le vendredi, à 9 heures.

Arras (Tribunal de simple police), présidé alternativement par l'un des juges de paix. — Ministère public : M. le Commissaire central. — Greffier : M. Prévot.

Bapaume. — Juge de paix : M. Chevalier. — Suppléants : MM. Goubet Augustin et Cauchy Clément. — Greffier : M. Deyroles. — Audience le mardi, à 9 heures.

Beaumetz-lez-Loges. — Juge de paix : M. Vahé. — Suppléants : MM. Dubois Edm. et Rose. — Greffier : M. Lesenne. — Audience le jeudi, à 9 heures.

Bertincourt. — Juge de paix : M. Tonnelier. — Suppléants : MM. Derguesse et Lecomte A. — Greffier : M. Doudet. — Audience le mercredi, à 10 heures.

Croisilles. — Juge de paix : M. Sauvage Alf. — Suppléants : MM. Minart et Démiautte. — Greffier : M. Cellé. — Audience le mercredi à 10 heures.

Marquion. — Juge de paix : M. Mathon. — Suppléants : MM. Legentil et Godefroy J.-Alf. — Greffier : M. Pavaux. — Audience le jeudi, à 10 heures.

Pas. — Juge de paix : M. Doucedame. — Suppléants : MM. Beaurain et Lefebvre. — Greffier : M. Marcourt. — Audience le mardi, à 9 heures.

Vimy. — Juge de paix : M. Peltier Oct. — Suppléants : MM. Legentil P et Decamps Alf. — Greffier : M. Blondelle. — Audience le jeudi, à 10 heures.

Vitry-en-Artois. — Juge de paix : M. Deron. — Suppléants : MM Moullart et Dupuich Fr. — Greffier : M. Lœuillet. — Audience les mercredi et vendredi, à une heure.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — Juge de paix : M. Dutilleul. — Suppléants : MM. Kremp J. et Mannessier A. — Greffier : M. Duriez Victor. — Audience les mardi et samedi, à 10 heures.

Cambrin. — Juge de paix : M. Gourdin. — Suppléants : MM. Vouters et Brasme Louis. — Greffier : M. Blaire. — Audience le mardi, à 9 heures.

Carvin. — Juge de paix : M. Douvrin. — Suppléants : MM. Thellier Am. et Schneider. — Greffier : Liégeois. — Audience le mardi matin.

Houdain. — Juge de paix : M. Caquant J. — Suppléants : MM. Daix et Lallart. — Greffier : M. Lambert. — Audience le mardi matin.

Laventie. — Juge de paix : M. Faucquette. — Suppléants : MM. Pollet et Bavière. — Greffier : M. Pédux. — Audience le samedi, à 10 heures.

Lens. — Juge de paix : M. Lejardinier. — Suppléants : MM. Stiévenart Arth. et Hugot Arth., ✠. — Greffier : M. Baquez. — Audience les mardi et mercredi matin. — Affaires de police : le vendredi.

Lillers. — Juge de paix : M. Lesaunier. — Suppléants : MM. Landeau et Thulliez. — Greffier : M. Joubert. — Audience les mercredi et samedi matin.

Norrent-Fontes. — Juge de paix : M. Bocquillon. — Suppléants : MM. Leflon et Cossart. — Greffier : M. Courtois. — Audience le mardi ou mercredi matin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (nord). — Juge de paix : M. Picard. — Suppléants : MM. Varlet et Crassier. — Greffier : M. Delattre. — Audience le vendredi, à 2 heures 1/2.

Boulogne (sud). — Juge de paix : M. Bastien. — Suppléants : MM. Poultier et Em. Guéry. — Greffier : M. Hénin. — Audience le samedi à 2 heures 1/2.

Boulogne (Tribunal de simple police), audience le lundi à 10 heures.

Calais (nord-ouest). — Juge de paix : N. — Suppléants : MM. Darquer et A. Fauquet. — Greffier : M. Bubbe. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Calais (sud-est). — Juge de paix : M. Lesur. — Suppléants : MM. Dewavrin et Wintrebert. — Greffier : M. Guidé. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Desvres. — Juge de paix : M. Leleu Aristide. — Suppléants : MM. Delbende et Langagne. — Greffier : M. Fausser. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Guines. — Juge de paix : M Landrin. — Suppléants : MM. Level et Boulanger. — Greffier : N. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Marquise. — Juge de paix : M. Landry. — Suppléants : MM. Pérus et Bouclet. — Greffier : MM. Truffiez. — Audience le jeudi, à 10 heures.

Samer. — Juge de paix : M. Martin Jh. — Suppléants : MM. Bègue et Delannoy. — Greffier : N. — Audience le lundi, à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne-lez-Hesdin. — Juge de paix : M. Leurant. — Suppléants : MM. Bernard et Fresnaye. — Greffier : M. Cardon. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Etaples. — Juge de paix : M. Bertrand. — Suppléants : MM. Dumoutier et Billiet, ✠. — Greffier : M. Lamotte. — Audience le mardi, à 10 heures.

Fruges. — Juge de paix : M. Bailly. — Suppléants : MM. Fauvelle et Debuire. — Greffier : M. Desmons. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Hesdin. — Juge de paix : M. Dewilde Ed. — Suppléants : MM. Willame et Lamoury. — Greffier : M. Masson. — Audience le vendredi, à 10 heures.

Hucqueliers. — Juge de paix : M. Butor-Blamont. — Suppléants : MM. Allexandre et Grard. — Greffier : M. Thellier. — Audience le jeudi à 10 heures.

Montreuil. — Juge de paix : M. Lenoir Aug. — Suppléants:

MM. Dubourg V. et Baudelocque.—Greffier : M. Sénéchal Ch. — Audience le mardi à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — Juge de paix : M. Réant Ch., rue St-Pierre, 9. — Suppléants : MM. G. Dumont et J. Moufflin. — Greffier : M. Delattre. — Audience le lundi à 9 heures.

Ardres. — Juge de paix : M. Rauson. — Suppléants : MM. Brémart P. et Quéval Em.—Greffier : M. Berthe. — Audience le jeudi à 11 heures.

Audruick. — Juge de paix : M. Deligny. — Suppléants : MM. Lecouffe et Bouret. — Greffier : M. Deldrève.—Audience les mercredi et vendredi à 9 heures.

Fauquembergues. — Juge de paix : M. Candelier. — Suppléants : MM. Cache et Jonnart Léon.—Greffier : M. Deligny. — Audience le mercredi dans la matinée.

Lumbres. — Juge de paix : M. Leconte. — Suppléants : MM. Decroix et Lemoine J.—Greffier : M. Tiran. —Audience le mercredi à 9 heures.

St-Omer (nord). — Juge de paix : M. Vantroyen, rue Wissocq, 13. — Suppléants : MM. Cossart et Vasseur L.-J. — Greffier : M. Gœneutte. — Audience les lundi et vendredi à 9 heures.

St-Omer (sud). —.Juge de paix : M. Petit (Enclos Notre-Dame). — Suppléants : MM. Depondt et Proy. — Greffier : M. Chevreux. — Audience les mercredi à 9 heures et samedi à 2 heures.

St-Omer (Tribunal de simple police). — Il est présidé alternativement, tous les mois, par un des juges de paix des deux cantons de St-Omer. — Greffier : M. Lesur.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Aubigny. — Juge de paix : M. Boulinguez — Suppléants : MM. Donge Auguste et N.—Greffier : M. Anselin. —Audience le jeudi à 3 heures.

Auxi-le-Château. — Juge de paix : M. Willerval de Séri-

court. — Suppléants : MM. Fonfaye-Laprandio et Decroix. — Greffier : N. — Audience les mardi et vendredi à 10 heures.

Avesnes-le-Comte. — Juge de paix : M. Desmazières. — Suppléants : MM. Dubois et Leplant. — Greffier : M. Chopin. — Audience le mercredi à 10 heures.

Heuchin. — Juge de paix : M. Bouttemy G. — Suppléants : MM. Cocud C. et Delepouve Adh. — Greffier : M. Décobert. — Audience le mardi a 10 heures.

Le Parcq. — Juge de paix : M. Derisbourg. — Suppléants : MM. Leroy L. et Carpentier Ch. — Greffier : M. Collet. — Audience le vendredi à 10 heures.

St-Pol. — Juge de paix : M. Graveline. — Suppléants : MM. Détappe Alp. et Didier F. — Greffier : N. — Audience les mardi et vendredi à 9 heures.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 décembre 1883, les membres des tribunaux de commerce sont élus par les citoyens français, commerçants patentés ou associés en nom-collectif depuis cinq ans, au moins, capitaines au long cours et maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, directeurs des compagnies françaises anonymes de finances, de commerce et d'industrie, agents de change, et courtiers interprètes, après cinq ans d'exercice et cinq ans de résidence dans le ressort du tribunal. Les tribunaux de commerce du département sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

Tribunal de commerce d'Arras.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif d'Arras).

Président : M. Blondel Louis.

Juges : MM. Hannebicque J., Trannin H., Deleplanque P. et Morel G.

Juges suppléants : MM. Bourdrez Fr., Bauvin N., Gheerbrant H. et Doutremépuich Am.

Greffier : M. Hudiart.

Tribunal de commerce de Boulogne.

(Comprenant dans son ressort les cantons nord et sud de Boulogne, Desvres et Samer).

Président : M. Moleux Paul.

Juges : MM Petyt-Cazin, Crouy Emile, Harrewyn Frédéric et Rémy-Lefort.

Juges suppléants : MM. Delpierre-Gournay, Roussel-Touroude, Duriez Alf. et Gosselin Alf.

Greffier : M. Gaultier. — *Commis-greffier* : M. Léporcq.

Tribunal de commerce de Calais.

(Comprenant dans son ressort les deux cantons de Calais ceux de Guînes et Marquise).

Président : M. Mulard Jean.

Juges : MM. Bruyère Henri, Delplace Gustave, Pannier Auguste et Seys Eugène.

Juges suppléants : MM. Mine Charles, Chauvin Pierre, Apeness-Hans et N.

Greffier : M. Fayolle. — *Commis-greffier* : M. Louchez Alf.

Tribunal de commerce de St-Omer.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif de St-Omer).

Président : M. Dambricourt Alexandre.

Juges : MM. Fiévé Firmin, Blanquet Eug., Martin-Evrard et Lizot Alb.

Juges suppléants : MM. Masset H., Paquez C., Dailly-Attuyt et Leverd Edouard.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Les Conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806, dans le but principal de conserver la bonne harmonie entre les maîtres et les ouvriers et de juger les différends qui peuvent s'élever entre eux, quand ils n'ont pu les concilier. Ils se composent d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. Ils sont établis par décret et sur l'avis des Conseils municipaux.

Il existe dans le département quatre Conseils de Prud'hommes qui ont leur siège à Bapaume, Boulogne, Calais et St-Omer.

Conseil de prud'hommes de Bapaume.

Ce Conseil, créé par ordonnance du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les fabriques des cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas.

Président: M. François Henri.—*Vice-président* : M. Quentin Amédée. — *Prud'hommes patrons* : MM François Henry, Sy-Godefroy, Gernez Emile, Gagny-Leturcq, Bédu-Normand, Peugniez-Soualle et Saudemont Norbert. — *Prud'hommes ouvriers* : MM Coupez Pierre, Auberlicque Nicolas, Quentin Amédée, Léclabart Louis, Laude François, Leclercq Jules et Dumont Ernest — *Secrétaire* : M. Verdel Nicolas.

Conseil de Prud'hommes de Boulogne.

Ce Conseil, créé par un décret du 7 juillet 1856, étend sa juridiction sur les deux cantons de Boulogne.

Président : M Péron Jules. — *Vice-président* : M. Saint-Georges Pierre.- *Prud'hommes patrons*: MM. Froment Eug., Butel Alfred, Hautin Charles, Adam Ernest, Péron-Broquant et Tétar-Bigot.—*Prud'hommes ouvriers* : MM. Delrieu Jean-Séverin, Delattre Placide, Tobo Léonce, Rimbaut Adrien, Valois-Piquendaire et N. — *Secrétaire* : M. E.-J. Caudevelle.

Conseil de prud'hommes de Calais.

Un décret, en date du 26 octobre 1886, a supprimé le Conseil de prud'hommes de St-Pierre et réorganisé le Conseil de prud'hommes de Calais, en étendant sa juridiction sur les deux cantons de Calais, sauf la commune de Marck

Le nouveau Conseil est ainsi composé :

President : M. Desseilles Henri. —*Vice-président*: M. Thomas Emile. — *Prud'hommes patrons* : MM. Dagbert Léon, Lebas J., Fontaine Charles, Desprès François, Gest Fr., Daniel G., Daviron J , Desseilles H., Cugny P., Crettet Paul, Noyon G et Armand Ch —*Prud'hommes ouvriers* : MM Thomas Em., Salembier L., Dutertre Charles, Sauvage Ernest, Orient Ant , Gruson D , Lemaire Aug., Vicart Narcisse, Garot Louis, Duquesne René et Jude Henri.—*Secrétaire-greffier*: M Debette Eugène.

Conseil de prud'hommes de St-Omer.

Ce Conseil, créé par décret du 10 mai 1865, a pour juridiction les divers établissements industriels situés dans les deux cantons de St-Omer.

Président : M. Nicolle Victor. —*Vice-président* : M. D'ho-

mont. — *Prud'hommes patrons* : MM. Paris Ch., David Honoré, Nicolle Victor, Lemoine Félix, Flajollet Isidore, Hermel Benoit et Lévis Alfred. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Lurant Henri, D'homont Henri, Masson Alfred, Chapelet Jules, Houlliez Henri et Duyme.

COMMISSARIATS DE POLICE.

Arras. — MM. Chubot, commissaire central, et Desbonnets. — Bapaume : M Gesbert.

Béthune. — M. Bastel. — Carvin : M. Mouillebeau. — Lens : M. Petit J.-B — Lillers : M. Dequesne.

Boulogne. — MM. Gresley, commissaire central ; Parizot de Ste-Marie et Robert. — Calais, commissaire central : M. Vasseur. — Commissaires : MM. Bollier et Bontemps — Marquise : N.

Hesdin : M. Becquet.

St-Omer. — M. Legrand. — Aire : M. Dagonnet.

St-Pol. — M. Gérôme.

Police spéciale des chemins de fer.

Commissaires spéciaux du chemin de fer du Nord et du port : MM Tournon, à Boulogne ; Michaud, à Calais.

Commissaire spécial : à la gare de Lens, M. Rodière.

Inspecteurs spéciaux : MM. Cottard Math. et Aymadou, à Boulogne ; Desrez, Delbove et Lacour, à Calais.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS.

Notaires — Le nombre des notaires est fixé par le Gouvernement. Dans toutes les villes de 100,000 âmes et au-dessus, il doit y avoir un notaire, au plus, par 6,000 habitants, et, dans toutes les autres villes, bourgs et villages, il doit y avoir deux notaires, au moins, et cinq au plus, par chaque arrondissement de justice de paix. — Les notaires sont divisés en trois classes : ceux de la première sont dans les villes où il est établi une cour d'appel ; ils peuvent instrumenter dans tout le ressort de la cour, en concurrence avec les autres notaires; ceux de la deuxième classe sont placés dans les villes où il y a un tribunal de première instance ; ils ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort du tribunal; ceux de la troisième classe sont placés dans les communes où il n'y a ni cour d'appel, ni tribunal de

première instance ; ils ne peuvent instrumenter que dans l'étendue du canton dans lequel ils résident.

Les notaires sont nommés par le Chef de l'Etat. Leurs fonctions consistent à recevoir tous les actes et contrats, à leur conférer l'authenticité, à en assurer la date, à en conserver le dépôt, à en délivrer les grosses et expéditions. Ils sont assujettis à un cautionnement.

Commissaires-priseurs. — Les commissaires-priseurs sont chargés de la prisée des meubles et des ventes publiques et aux enchères d'effets mobiliers. Ils ne sont établis que dans les villes chefs-lieux d'arrondissement ou siège de tribunaux de première instance, ou enfin ayant une population de 5,000 âmes au moins.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le Chef de l'Etat. Ils sont assujettis à un cautionnement et à une patente.

Huissiers. — Les huissiers sont chargés d'assigner devant les cours et tribunaux, de signifier et d'exécuter les actes et jugements; ils ne peuvent instrumenter que dans le ressort de la cour ou du tribunal auquel ils sont attachés. Dans les lieux où il n'y a pas de commissaires-priseurs, ils procèdent, concurremment avec les notaires et greffiers, aux prisées et ventes publiques de meubles et objets mobiliers. Ils sont nommés par le Chef de l'Etat.

Notaires, Commissaires-Priseurs et Huissiers.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Notaires d'arrondissement. — MM. Hautcœur, Legrand, Lorthiois, Wartel, Dubus, Helbecque, Maricot, Leviez P., Cuvillon et Soehnlin J., à Arras.

Notaires de canton. — MM. Cossart, Dhorne et N., à Bapaume. — Ravaux, à Beaumetz-lez-Loges ; Nulluy, à Rivière. —Viscart, à Bertincourt, et Bellet, à Vélu. — Carlier, à Croisilles, et Choppin, à Bucquoy. — Henry, à Inchy (Marquion), et Foulon, à Oisy. — Caudron et Josien, à Pas, et Cordier, à Foncquevillers. — Crétal, à Vimy, et Petit Ern., à Neuville-St-Vaast. — Tacquet, à Vitry, et Blondelle, à Cagnicourt.

Commissaires-priseurs : MM. Advielle et Henry, à Arras.

Huissiers : MM. Bigotte, Dupuis, Héroguelle, Louis, Tétart Ch., Bienaimé, à Arras ; Piettre, à Bapaume ; Méhaye, à Beaumetz-lez-Loges ; Lantoine, à Bertincourt ; Wédeux, à Croisilles ; Lourdault, à Marquion ; Fressin, à Pas ; Fournet, à Vimy ; Lavigne, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Notaires d'arrondissement. — MM. Léturgie, Danel, de Baillencourt, Hugot Al. et Schouteten.

Notaires de canton. — MM. Vonters, à Beuvry (Cambrin); Grauwin, à Haisnes, et Ch. Martin, à Richebourg-l'Avoué. — Delehelle, Legay et Crépin H., à Carvin, et Butruille, à Hénin-Liétard.—Gueffroy, à Houdain; Desuet, à Fresnicourt, et Daquin Jules, à Hersin-Coupigny.— Becquart et Duquesne, à Laventie ; Galland, à Fleurbaix, et Berton, à Lestrem. — Legentil, Tacquet et Cayet, à Lens. — Lamblin, Landau et Maton, à Lillers ; Lissacq, à St-Venant, et Lecouffe fils, à Gonnehem. — Wambergue et Leflon, à Norrent-Fontes, et Trutenart, à St-Hilaire-Cottes.

Notaires honoraires. — MM. Butruille, à Hénin-Liétard ; Daix père, à Houdain ; Richebez P., à Béthune.

Commissaire-priseur. — M. Henry Louis, à Béthune.

Huissiers. — MM. Creton, Meurice, Quétiez, Dorlencourt, Cœlembier et Baudoux, à Béthune ; Gourdin, à Beuvry (Cambrin) ; Sy, à Carvin, et Beauvois, à Hénin-Liétard ; Jérôme, à Houdain; Dilly, à Laventie; Dupuich et Blondel, à Lens; Surmany, à Lillers ; François, à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Notaires d'arrondissement. — MM. Guéry, Bary, Cardon, Ponticourt et Delcourt, à Boulogne.

Notaires de canton. — MM. Campagne, Dutilloy J., Delsart et Vermeersch, à Calais. — Harlé et Carbonnier, à Desvres. Bourgeois, à Guînes ; Hamy fils, à Hardinghen, et Lalou, à Licques. — Adam et Leblond, à Marquise. — Bègue et Delannoy, à Samer.

Commissaires-priseurs. — MM. Caen, à Boulogne.—Wiart, à Calais.

Huissiers. — MM. Carbonnier, Plus, Baron, syndic ; Garasse et Didierjean, à Boulogne ; Agneray, Lembrez Désiré, Lys et Lembrez Henri, à Calais ; Guilmant, à Desvres ; Sagot Ch., à Guines; Carbonnier Félix, à Marquise; Crestien, syndic, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Notaires d'arrondissement. — MM. Dubourg Paul, ✵, Plesse et Tournant, à Montreuil.

Notaires de canton. — MM. Cocquempot H., à Campagne; Saumon, à Aix-en-Issart, et Devaux, à Beaurainville. — Cochet et Ogez, à Etaples. — Holleau, Blond et Deligny, à Fruges, et Waulle, à Fressin.— Houzel Henri, Harlé et Bouverne, à Hesdin. — Grard Aug. et Rolin G., à Hucqueliers — Bataille, à St-Josse, et Damay Em., à Verton.

Notaires honoraires. — MM. Martin, à Hucqueliers, et Lereuil, à Hesdin.

Commissaire-priseur. — M. Dupré, à Montreuil.

Huissiers.—MM. Maquer, Gottrand et Dubois, à Montreuil; Pasbecq, à Campagne ; Leroy, à Etaples ; Férez, à Fruges ; Houilliez, à Hesdin ; Radenne, à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Notaires d'arrondissement. — MM. Eloy, de Baillencourt dit Courcol, Larcher, Cossart, Depondt, Decroos, Sauvage Ch. et Costeux, à St-Omer.

Notaires de canton.— MM. Bourdrel, Bienaimé, Pigouche, Neuville et Bécuwe, à Aire. — Cresson, Ranson, Hembert et Delevaque, a Ardres. — François F. et Brongniart J., à Audruick, et Lecointe, à Vieille-Eglise.—Bonnières, à Fauquembergues, et Haichais, à Fléchin. — Petit et Hermary Edm., à Lumbres, et Dague, à Dohem.

Commissaires-priseurs. — MM. Renard, à Aire ; Billet et Favier Edm., à St-Omer.

Huissiers. — MM. Fossette, Chevreux, Leblanc, Pinguet, Sénécat et Loyez, à St-Omer; Dugard, à Aire; Deléglise fils et Leriche, à Ardres; Ducloy, à Audruick; Bret, à Fauquembergues ; Coignon, à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Notaires d'arrondissement.—MM. Laly, Lefebvre, Dubois, Lemaire et Capy Léon, à St-Pol.

Notaires de canton —MM. Desongnis et Dorge, à Aubigny,

et Ronné, à Tincques. — Duhen, Penet et Daussy, à Auxi-le-Château ; Fonfaye-Laprandie et Petain L., à Frévent. — Leplant et Machon, à Avesnes-le-Comte, et Bédu, à Sus-Saint-Léger. — Rigaut, à Heuchin, Roger et Corbier, à Pernes. — Dacquin, au Parcq; Pouchain, à Rollencourt, et Petit, à Wail.

Commissaire-priseur. — M. Brognard, à St-Pol.

Huissiers. — MM. Montigny, Duprez et Dhorne, à St-Pol ; Legris, à Aubigny ; Caron, à Auxi-le-Château, et Bigorne, à Frévent : Lefort, à Avesnes-le-Comte, et Vaneetvelde, à Sus-St-Léger ; Dazin, à Heuchin, et Décobert, au Parcq

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

Les administrations financières comprennent les services de la Trésorerie, des Recettes particulières et des perceptions, et les services des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, des Douanes, des Contributions indirectes, des Bureaux de garantie des matières d'or et d'argent, des Manufactures de l'Etat, des Postes et Télégraphes et des Forêts.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Les trésoriers-payeurs géneraux réunissent les fonctions de receveur général et de payeur dans chaque département. Dans le chef-lieu d'arrondissement, où réside le trésorier-payeur général il n'y a pas de receveur particulier : le trésorier-payeur général en remplit les fonctions.

Trésorier-payeur général du Pas-de-Calais : M. Desplanques, à l'hôtel de la Trésorerie, rue des Fours, 2, à Arras

Fondés de pouvoirs: MM. Taffin, chef des bureaux, rue St-Etienné, 5; Buissart et Peuvion.

Caisse : MM. Ad. Granier, caissier; Damiens Valéry, garçon de caisse.

Service de la comptabilité : MM. Tréhoux et D. Delansorne, comptables ; Queneutte, employé ; Nollet, expéditionnaire.

Service de la caisse des dépôts : MM. Guéant, chef ; Delannoy, employé; Thibaut, expéditionnaire.

Service des dépenses publiques : MM. Peuvion, chef; L. Delattre,

sous-chef; Marcelin, comptable; Deruy, Bouttemy et Soir, employés; Franville, expéditionnaire.

Service de la perception et des amendes : MM. Buissart, chef; Parzy, Noël, Grard, Landry et Beugin, percepteurs surnuméraires.

Fressin et Fourmaux, employés; Bodelot, expéditionnaire.

Service des rentes, Légion d'honneur et fonds particuliers: MM. Brassart, chef ; Fourcy, Grilhot, Delaporte et Dambreville, employés ; Blondel et Hubert, expéditionnaires.

Service du contrôle des rentes : M. Théret.

RECETTES PARTICULIÈRES.

Receveurs particuliers : MM. Drouault, à Béthune. — Troupinon de la Roche-Dumas, à Boulogne. — Haye, à Montreuil. — Trézel, à St-Omer. — Roucher d'Aubanel, à St-Pol.

Fondés de pouvoirs : MM. Pitard, à Béthune. — Bouillon, à Boulogne. — Bernard, à Montreuil. — Faizand, à St-Omer. — Hottin, à St-Pol.

PERCEPTIONS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord et sud). *Arras* (1re classe), M. Lavaud de la Laurencie, à Arras. — Circonscription (1 commune) : Arras.

Beaurains (2e cl.) M. Legentil (1). — Circ. (8) : Achicourt, Agny, Beaurains, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Tilloy-lez-Mofflaines, Wailly.

Marœuil (5e cl.) M. Thévenin. — Circ (5) : Anzin-St-Aubin, Dainville, Duisans, Etrun, Marœuil.

St-Laurent-Blangy (4e cl.) M. Degand (1). — Circ. (6) : Athies, Ecurie, Roclincourt, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy, St-Nicolas.

Canton de Bapaume. — *Bapaume* (2e cl.) M. Levaillant de Catigny. — Circ. (10) : Avesnes-lez-Bapaume, Bancourt, Bapaume, Biefvillers-lez-Bapaume, Frémicourt, Grévillers, Le Sars, Ligny-Tilloy, Martinpuich, Warlencourt-Eaucourt.

Le Transloy (5e cl.) M. Hay (2) — Circ (5) : Beaulencourt, Le Transloy, Morval, Riencourt-lez-Bapaume, Villers-au-Flos.

Sapignies (4e cl.) M. Rivaux (2). — Circ. (7) : Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Beugnâtre, Bihucourt, Favreuil, Sapignies.

(1) Résidence à Arras. — (2) Résidence à Bapaume.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — *Agnez-lez-Duisans* (4e cl.) M. Baudel (1). — Circ (7) : Agnez-lez-Duisans, Gouves, Habarcq, Hautes-Avesnes, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.

Beaumetz-lez-Loges (2e cl.) M. Lecompte. — Circ. (13) : Bailleulmont, Bailleulval, Basseux, Beaumetz-lez-Loges, Berles-au-Bois, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, la Cauchie, la Herlière, Monchiet, Rivière, Simencourt.

Ficheux (3e cl.) M. Lefebvre (1). — Circ. (9) : Adinfer, Blairville, Boiry-St-Martin, Boiry-Ste-Rictrude, Ficheux, Hendecourt-lez-Ransart, Mercatel, Monchy-au-Bois, Ransart.

Canton de Bertincourt. — *Beaumetz-lez-Cambrai* (2e cl.) M. Marçais. — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Cambrai, Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Morchies, Trescault, Vélu.

Bertincourt (2e cl.) M. Chénier (2). — Circ. (9) : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles — *Bucquoy* (2e cl.) M Guéry. — Circ (7) : Ablainzevelle, Ayette, Bucquoy, Courcelles-le-Comte, Douchy-lez-Ayette, Gomiecourt, Moyenneville.

Croisilles (1re cl.) M Wéber. — Circ. (10) : Bullecourt, Croisilles, Ecoust-St-Mein, Ervillers, Fontaines-lez-Croisilles, Hamelincourt, Mory, Noreuil, St-Léger, Vaulx-Vraucourt.

Hénin-sur-Cojeul (3e cl.) M. Lenglet (1). — Circ (10) : Boiry-Becquerelle, Boisleux-au-Mont, Boisleux-St-Marc, Boyelles, Chérisy, Guémappe, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, St-Martin-sur-Cojeul, Wancourt.

Canton de Marquion. — *Buissy-Baralle* (1re cl.) M. Fournery (3). — Circ. (10) : Baralle, Bourlon, Buissy-Baralle, Graincourt-lez-Havrincourt, Inchy, Lagnicourt, Marquion, Pronville, Quéant, Sains-lez-Marquion.

Oisy-le-Verger (2e cl.) M. Weis. — Circ (7) : Ecourt-St-Quentin, Epinoy, Oisy-le-Verger, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

Canton de Pas. — *Foncquevillers* (3e cl) M. Fontaine Ch. — Circ. (6) : Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois.

Humbercamps (5e cl.) M. Pérard — Circ. (6) : Bienvillers-au-Bois, Gaudiempré, Humbercamps, Pommier, St-Amand, Souastre.

(1) Résidence à Arras. — (2) Résidence à Bapaume. — (3) Résidence à Marquion.

Pas (2e cl.) M. Marlière. — Circ. (11) : Amplier, Couin, Famechon, Grincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Pas, Sarton, Thièvres, Warlincourt-lez-Pas.

Canton de Vimy. — *Izel-lez-Equerchin* (2e cl) M. d'Heilly. — Circ. (10) : Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy, Quiéry la-Motte.

Neuville-St-Vaast (2e cl) M. Bonnart. — Circ. (8) : Ablain-St-Nazaire, Acq, Carency, Mont-St-Eloy, Neuville-St-Vaast, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.

Vimy (2e cl.) M Baude. — Circ. (10) : Acheville, Avion, Eleu dit Leauwette, Bailleul-sir-Berthoult, Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Méricourt, Rouvroy, Vimy, Willerval.

Canton de Vitry. — *Hendecourt-lez-Cagnicourt* (3e cl.) M. Boitel (1). — Circ. (8) : Cagnicourt, Dury, Eterpigny, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Récourt, Riencourt-lez-Cagnicourt, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Vis-en-Artois (3e cl.) M. Godart. — Circ. (8) : Boiry-Notre-Dame, Etaing, Haucourt, Monchy-le-Preux, Pelves, Remy, Rœux, Vis-en-Artois

Vitry (1re cl.) M. Pruvost.—Circ. (12) : Bellonne, Biache-St-Vaast, Brebières, Corbehem, Fresnes-lez-Montauban, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Noyelles-sous-Bellonne, Plouvain, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — *Béthune* (2e cl.) M. Rouillée. — Circ. (9), Annezin, Béthune, Essars, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune, Verquigneul, Verquin.

Chocques (3e cl.) M. Matis. — Circ. (4) : Allouagne, Chocques, Labeuvrière, Lapugnoy.

Locon (3e cl) M. Grisse (2) —Circ. (4) : Hinges, Lacouture, Locon, Vieille-Chapelle.

Canton de Cambrin — *Beuvry* (1re cl.) M. Chevalier. — Circ. (9): Beuvry, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-La Bassée, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-St-Vaast, Sailly-Labourse, Violaisnes.

Cambrin (2e cl.) M. Dupuy, ✻. — Circ (8) : Annequin, Auchy-lez-La Bassée, Billy-Berclau, Cambrin, Douvrin, Haisnes, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.

(1) Résidence à Cagnicourt. — (2) Résidence à Béthune.

Canton de Carvin. — *Carvin* (3ᵉ cl.) M. Hirtz. — Circ. (2) : Carvin, Oignies.

Hénin-Liétard (2ᵉ cl.) M. Paillard. — Circ. (3) : Courrières, Hénin-Liétard, Montigny-en-Gohelle.

Leforest (3ᵉ cl.) M. Lugrin.—Circ. (5) : Courcelles-lez-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault.

Canton d'Houdain. — *Hersin-Coupigny* (1ʳᵉ cl.) M. Barbier. — Circ. (10) : Barlin, Bouvigny, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servin, Hersin-Coupigny, Maisnil-lez-Ruitz, Nœux, Sains-en-Gohelle, Servin.

Houdain (2ᵉ cl.) M. Volet — Circ. (10) : Beugin, Camblain-Châtelain, Caucourt, Divion, Gauchin-le-Gal, Hermin, Houdain, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

Labuissière (1ʳᵉ cl.) M. Charpentier.— Circ. (11) : Bruay, Calonne-Ricouart, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Haillicourt, Houchin, Labuissière, Marles, Ruitz, Vaudricourt.

Canton de Laventie. — *Fleurbaix* (3ᵉ cl.) M. Grosbois. — Circ. (2) : Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys.

Laventie (2ᵉ cl.) M Weber. — Circ. (4) : Laventie, Lestrem, Lorgies, Neuve-Chapelle.

Canton de Lens. — *Bully* (1ʳᵉ cl.) M. Caupin. — Circ. (6) : Aix-Noulette, Angres, Liévin, Bully, Grenay, Mazingarbe.

Lens (1ʳᵉ cl.) M. Beugin. — Circ. (7) : Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Lens, Loison, Loos, Noyelles-sous-Lens, Sallau.

Pont-à-Vendin (1ʳᵉ cl.) M. Fiot.— Circ. (9) : Annay, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles.

Canton de Lillers.—*Lillers* (2ᵉ cl.) M. Masse.— Circ (4) : Busnes, Gonnehem, Guarbecque, Lillers.

St-Venant (2ᵉ cl.) M. Thillard. — Circ. (5) : Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernanchon, Robecq, St-Floris, St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes. —*Auchel.* (2ᵉ cl.) M. Decrombecque. — Circ. (11) : Ames, Amettes, Auchel, Auchy-au-Bois, Burbure, Cauchy-à-la-Tour, Ferfay, Lières, Ligny-lez-Aire, Lozinghem, Westrehem.

Lambres (2ᵉ cl.) M. Violette (1). — Circ. (9) : Berguette, Blessy, Isbergues, Lambres, Liettres, Mazinghem, Molinghem, Quernes, Witternesse.

Norrent-Fontes (3ᵉ cl.) M. Milvaux. — Circ. (10) : Bourecq, Ecque-

(1) Résidence à Aire.

decques, Estrée-Blanche, Ham, Lespesses, Linghem, Norrent-Fontes, Rombly, Rely, St-Hilaire-Cottes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Cantons de Boulogne (nord et sud). — *Boulogne* (1re cl.) M. Loy. — Circ. (1) : Boulogne.

St-Martin-Boulogne (3e cl.) M. Nadal, O. ✠. — Circ. (7): Bainethun, Conteville, Echinghen, Pernes, Pittefaux, St-Martin-Boulogne, Wimille.

Canton de Calais. — *Calais* (1re cl.) M. Constantin. — Circ (1): Calais.

Marck (4e cl.) M. Beauquesne (1). — Circ. (3) : Coulogne, Les Attaques, Marck.

Peuplingues (3e cl.) M. Loth Ach. — Circ. (8) : Bonningues-lez-Calais, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles-lez-Calais, Peuplingues, St-Tricat, Sangatte.

Canton de Desvres. — *Colembert* (3e cl.) M. Guio. — Circ. (13) : Alincthun, Bainghen, Bellebrune, Belle-et-Houllefort, Bournonville, Brunembert, Colembert, Henneveux, Lewast, Longueville, Nabringhen, Quesques, Selles.

Desvres (2e cl.) M. Revel — Circ. (10) : Courset, Crémarest, Desvres, Longfossé, Lottinghen, Menneville, St-Martin-Choquel, Senlecques, Vieil-Moutier, Wirwignes.

Canton de Guînes. — *Guînes* (2e cl.) M. Hantot. — Circ. (7) : Andres, Caffiers, Campagne, Fiennes, Guînes, Hames-Boucres, Pihen.

Licques (3e cl.) M. Michaux. — Circ. (9) : Alembon, Bouquehault, Boursin, Hardinghen, Herbinghen, Hocquinghen, Hermelinghen, Licques, Sanghen.

Canton de Marquise. — *Audinghen* (5e cl.) M. Fauquet (2). — Circ. (8) : Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Hervelinghen, St-Inglevert, Tardinghen, Wissant.

Marquise (3e cl.) M Gounot. — Circ. (9) : Bazinghen, Beuvrequen, Leubringhen, Leuringhen, Maninghen, Marquise, Offrethun, Rinxent, Wacquinghen.

Wierre-Effroy (5e cl.) M. Chauveau (2). — Circ. (4) : Ferques, Landrethun-le-Nord, Réty, Wierre-Effroy.

Canton de Samer — *Condette* (3e cl.) M. Cornet (3). — Circ. (12) : Condette, Dannes, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé, Isques, Le Portel,

(1) Résidence à Calais. — (2) Résidence à Marquise. — (3) Résidence à Pont-de-Briques.

Nesles, Neufchâtel, Outreau, St-Etienne, St-Léonard, Verlincthun.

Samer (3e cl.) M. Decourteix. — Circ. (8) : Carly, Doudeauville, Halinghen, Lacres, Questrecques, Samer, Tingry, Wierre-au-Bois.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — *Aix-en-Issart* (5e cl.) M. Thévard. — Circ. (10) : Aix-en-Issart, Boubers, Hesmond, Loison, Marant, Marenla, Marles, Offin, St-Deneux, Sempy.

Campagne-lez-Hesdin (3e cl.) M. Dinet. — Circ. (7) : Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Campagne-lez-Hesdin, Ecquemicourt, Lespinoy, Maresquel.

Maintenay (3e cl.) M. Pouzi (1). — Circ. (7) : Buire-le-Sec, Douriez, Gouy, Maintenay, Roussent, St-Remy, Saulchoy.

Canton d'Etaples. — *Etaples* (3e cl.) M. Aloy. — Circ. (9) : Attin, Beutin, Brexent, Camiers, Etaples, Frencq, Lefaux, Tubersent, Widehem.

Longvillers (5e cl.) M. Dholande (1). — Circ. (10) : Bernieulles, Cormont, Estrée, Estréelles, Hubersent, Inxent, Longvillers, Maresville, Montcavrel, Recques-sur-Course.

Canton de Fruges. — *Canlers* (5e cl.) M. Descle (2). — Circ. (6) : Ambricourt, Avondances, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Fressin, Planques, Ruisseauville, Verchin.

Créquy (4e cl.) M. le Roy. — Circ. (7) : Créquy, Embry, Lebiez, Rimboval. Royon, Sains-lez-Fressin, Torcy.

Fruges (3e cl.) M. Merlin Em. — Circ. (9) : Coupelle-Vieille, Fruges, Hezecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly.

Canton d'Hesdin. — *Aubin-St-Vaast* (4e cl.) M. Dinslage (3). — — Circ. (8) : Aubin-St-Vaast, Bouin, Cavron-St-Martin, Contes, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt.

Hesdin (4e cl.) M. Boissie. — Circ. (7) : Brévillers, Capelle, Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste-Austreberthe.

Regnauville (3e cl.) M. Avoine. — Circ. (8) : Caumont, Chériennes, Guigny, Labroye, Mouriez, Raye, Regnauville, Tortefontaine.

Canton d'Hucqueliers. — *Hucqueliers* (2e cl.) M. Bracquart. — Circ. (12) : Alette, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Clenleu, Enquin, Hucqueliers, Parenty, Preures, Zoteux.

Verchocq (3e cl.) M. Frère. — Circ. (12) : Aix-en-Ergny, Avesnes,

(1) Résidence à Montreuil. — (2) Résidence à Fruges. — (3) Résidence à Hesdin.

Campagne-lez-Boulonnais, Ergny, Herly, Humbert, Maninghem, Quilen, Rumilly, St-Michel, Verchocq, Wicquinghem.

Canton de Montreuil — ***Montreuil***.(3ᵉ cl.) **M.** Hermant. — Circ. (8): Beaumerie, Campigneulles-lez-Grandes, Campigneulles-lez-Petites, Ecuires, La Madelaine, Montreuil, Neuville, Wailly.

St-Josse (4ᵉ cl.) **M.** Cavrois. — Circ. (8) : Airon-Notre-Dame, Airon-St-Vaast, Cucq, La Calotterie, Merlimont, St-Aubin, St-Josse, Sorrus.

Verton (2ᵉ cl.) M Damiens (1). — Circ. (10) : Berck, Collines, Conchil-le-Temple, Groffliers, Lépine, Nempont-St-Firmin, Rang-du-Fliers, Tigny-Noyelles, Verton, Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire. — ***Aire*** (2ᵉ cl.) M. Carpentier. — Circ. (5) : Aire. Mametz, Racquinghem, Roquetoire, Wittes.

Thérouanne (3ᵉ cl.) M. Thubeauville.—Circ. (9) : Clarques, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Quiestède, Rebecq, Thérouanne, Wardrecques.

Canton d'Ardres. — *Ardres* (2ᵉ cl.) **M.** Lengagne. — Circ. (8) : Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem.

Eperlecques (3ᵉ cl.) M. Idatte, ✱. — Circ. (7) : Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Nortleulinghem, Recques, Zouafques.

Tournehem (4ᵉ cl.) M. Dumont. — Circ. (8) : Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Journy, Mentque-Nortbécourt, Rebergues, Tournehem.

Canton d'Audruick — ***Audruick*** (2ᵉ cl.) **M.** Salvaing de Boissieu. — Circ. (6) : Audruick, Nortkerque, Polincove, Ruminghem, Ste-Marie-Kerque, Zutkerque.

Oye (2ᵉ cl.) M. Ponthieu. — Circ. (7) : Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Vieille-Eglise.

Canton de Fauquembergues. — *Fauquembergues* (2ᵉ cl.) M. Hamant. — Circ. (10): Audincthun, Avroult, Coyecques, Dennebrœucq, Fauquembergues, Merck-St-Liévin, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

Fléchin (3ᵉ cl.) M. Schwaab.—Circ. (8): Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Enguinegatte, Enquin, Erny-St-Julien, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires.

Canton de Lumbres. — ***Alquines*** (5ᵉ cl.) M. Renon. — Circ. (8) :

(1) Résidence à Berck.

Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Quercamps, Surques, Westbécourt.

Hallines (3ᵉ cl.) M. Flayelle. — Circ (8): Cléty, Delettes, Dohem, Esquerdes, Hallines, Ouve-Wirquin, Pihem, Remilly.

Lumbres (3ᵉ cl.) M. Drouin. — Circ. (10): Acquin, Boisdinghem, Elnes, Leulinghem, Lumbres, Quelmes, Setques, Wavrans, Wisques, Zudausques.

Nielles-lez-Bléquin (3ᵉ cl.) M. Grébaut. — Circ. (8): Affringues, Bayenghem-lez-Seninghem, Bléquin, Ledinghem, Nielles-lèz-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, Wismes.

Cantons de St-Omer (nord et sud) —*Arques* (2ᵉ cl.) M. Campagne. —Circ (8): Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Helfaut, Longuenesse, Tatinghem, Wizernes.

St-Martin-au-Laërt (2ᵉ cl.) M. Hermant Alex. — Circ. (7): Houlle. Moringhem, Moulle, Salperwick, St-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques

St-Omer (1ʳᵉ cl.) M. Frère. — Circ. (1): St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny — *Aubigny* (3ᵉ cl.) M. Lecocq (1). — Circ. (11): Agnières, Aubigny, Camblin-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Hermaville, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Châtel.

Magnicourt-en-Comté (3ᵉ cl.) M. Lejeune (1). — Circ. (10): Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, La Comté, La Thieuloye, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton, Villers-Brûlin

Penin (3ᵉ cl.) M. Delanoé (2) — Circ (9): Ambrines, Averdoingt, Berles, Gouy-en-Ternois, Izel-lez-Hameau, Maizières, Penin, Tincques, Villers-sir-Simon.

Canton d'Auxi-le-Château.— *Auxi-le-Château* (2ᵉ cl.) M. Ternisien. — Circ. (9): Auxi-le-Château, Boffles, Buire-au-Bois, Le Ponchel, Nœux, Rougetay, Villers-l'Hôpital, Wavrans, Willencourt.

Frévent (2ᵉ cl.) M. Mercier. — Circ. (8): Bonnières, Boubers-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Canteleux, Fortel, Frévent, Ligny-sur-Canche, Vacquerie-le-Boucq.

Quœux (5ᵉ cl.) M. Bernard. — Circ. (11): Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fontaine-l'Etalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Haut-Maisnil, Monchel, Quœux, Tollent, Vaulx.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — *Avesnes-le-Comte* (3ᵉ cl.) M. Vergne.

(1) Résidence à St-Pol. — (2) Résidence à Tincques.

— Circ. (11) : Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Grand-Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Saulty, Sombrin. Warluzel.

Le Souich (3e cl.) M. Foubert. — Circ. (11) : Beaudricourt, Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Le Souich, Mondicourt, Pommera, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Sus-St-Léger.

Manin (3e cl.) M. Tondelier. — Circ. (11) : Beaufort-Blavincourt, Berlencourt, Denier, Givenchy-le-Noble, Lattre-St-Quentin, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Manin, Noyelle-Vion, Noyellette, Sars-le-Bois.

Canton d'Heuchin. — *Anvin* (4e cl) M. Peltey. — Circ. (11) : Anvin, Bergueneuse, Conteville, Eps, Erin, Fleury, Hestrus, Huclier, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly-Capelle.

Heuchin (3e cl) M. Simon. — Circ (11) : Boyaval, Equirre, Fiefs, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Heuchin, Lisbourg, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Sains-lez-Pernes.

Pernes (4e cl.) M Muraine. – Circ. (11): Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pernes, Pressy, Sachin, Tangry, Valhuon.

Canton du Parcq. — *Blangy* (3e cl.) M. Tonel. — Circ. (12): Auchy-lez-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blangy, Blingel, Eclimeux. Incourt, Maisoncelle, Neulette, Rollancourt, Tramecourt, Wamin.

Le Parcq (3e cl) M. Hucquedieu (1). — Circ. (12): Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Le Parcq, Lequesnoy, Noyelles-lez-Humières, St-Georges, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.

Canton de St-Pol. — *Croisette* (3e classe) M. Bouthors. — Circ. (14): Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Blangerval, Croisette, Flers, Guinecourt, Héricourt, Humerœuil, Humières, Linzeux, Œuf, Pierremont, Siracourt.

Monchaux (3e cl.) M. Daâge (2). — Circ. (16): Buneville, Ecoivres, Fouffin-Ricametz, Framecourt, Hauteclocque, Hautecôte, Herlincourt, Ligny-St-Flochel, Maisnil, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Nuncq, Séricourt, Sibiville, Ternas.

St-Pol (2e cl.) M. Magnac. — Circ. (13) : Brias, Croix, Gauchin-Verloingt, Herlin-le-Sec, Hernicourt, Marquay, Ostreville, Ramecourt, Roëllecourt, St-Michel, St-Pol, Troisvaux, Wavrans.

(1) Résidence à Hesdin. — (2) Résidence à St-Pol.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Parzy, Grard, Noël, Landry et Beugin, à la Trésorerie générale ; Boudaliez, à Boulogne.

Association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France *(Groupe du Pas-de-Calais)*

Président : M. Wéber, percepteur de Croisilles. — *Vice-président* : M. Fournery, percepteur de Buissy. — *Secrétaire* : M. Baudel, percepteur d'Agnez-lez-Duisans. — *Trésorier* : M. Degand, percepteur de St-Laurent-Blangy. — *Assesseurs* : (pour Arras), M. Baude, percepteur de Vimy ; (pour Béthune), M. Grisse, percepteur de Locon.; (pour Boulogne), M. Constantin, percepteur de Calais ; (pour Montreuil), M. Leconte, rec. mun. de Montreuil ; (pour St-Omer), M. Battez, receveur des établissements de bienfaisance de St-Omer ; (pour St-Pol), M. Daâge, percepteur de Moncheaux.

RECETTES SPÉCIALES.

Receveurs municipaux : MM. Delannoy, à Arras. — Lequette, à Bapaume. — Dubois, à Béthune. — Lepreux, à Carvin. — N., à Hénin-Liétard.. — Becquet, à Lens. — Guyot, à Lillers. — Vauléon, à Boulogne. — Dolain, à Calais. — Daviez, à Guînes. — Montenuis Théop., à Marquise. — Bourgain H., au Portel — Noizet J., à Hesdin. — Leconte, à Montreuil. — Dumont Clodomir, à Aire. — Fleury, à St-Omer. — Pinon, à St-Pol.

Receveurs des établissements de bienfaisance : MM. de Retz (hospices et bureau de bienfaisance d'Arras). — Lemaire Octave (hospice et bureau de bienfaisance de Béthune). — Leroy Honoré (hospice et bureau de bienfaisance de Carvin). — Potier (hospice et bureau de bienfaisance d'Hénin-Liétard). — Richard Alf. (hospice et bureau de bienfaisance de Lens). — Guyot (bureau de bienfaisance de Lillers). — Filleul (asile d'aliénées de St-Venant). — Flour (hospice de Boulogne). — Delpierre (bureau de bienfaisance de Boulogne). — Bodart (hospices et bureaux de bienfaisance de Calais). — Daviez (hospice et bureau de bienfaisance de Guînes). — Montenuis (bureau de bienfaisance de Marquise). — Heusse Ch. (hospice et bureau de bienfaisance d'Hesdin. — Biez Ch. (hospice et bureau de bienfaisance de Montreuil). — Serlooten (hospice d'Aire). — Leleu M (bureau de bienfaisance d'Aire). — Battez (hospice et bureau de bienfaisance de St-Omer). — Pinon (hospice et bureau de bienfaisance de St-Pol).

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Directeur : M. Pératé, ✻, directeur de 2e classe, rue des Chanoines, 4, à Arras.

Inspecteurs: MM. Duporcq, inspecteur de 1re classe, rue d'Amiens, 17, et Boyé, inspecteur de 2e classe, rue de la paix, 19, à Arras.

BUREAUX DE LA DIRECTION : M. Digeaux, commis principal de 1re classe, allée des Soupirs, 6, à Arras.

Employés : MM. Mannechez, Cellier, Chabot, Duval, Laurent, Bienfait et Desailly.

Les bureaux sont ouverts de huit heures et demie à midi et de une heure à quatre heures, en hiver ; de huit heures et demie à midi et de deux heures à cinq, en été.

Les minutes des plans et matrices sont déposées à la direction.

CONTROLEURS : *1re division* (comprenant les perceptions d'Agnez-lez-Duisans, Arras, Beaurains, Marœuil, St-Laurent-Blangy) : M. Maîtred'hôtel, contrôleur principal de 1re classe, quai des Casernes, 5 *ter*, à Arras.

2e division (comprenant les perceptions de Buissy-Baralle, Ecoust-St-Mein, Ficheux, Haucourt, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Hénin-sur-Cojeul, Oisy-le-Verger) : M. Leclercq, contrôleur de 1re classe, rue de la Caisse-d'Epargne, 11, à Arras.

3e division (comprenant les perceptions de Bapaume, Beaumetz-lez-Cambrai, Bertincourt, Bucquoy, Foncquevillers, Humbercamps, Le Transloy, Pas, Sapignies) : M. Becq, contrôleur de 1re classe, rue de la Cognée, 17, Arras.

4e division (comprenant les perceptions d'Aubigny, Avesnes-le-Comte, Beaumetz-lez-Loges, Le Souich, Magnicourt-en-Comté, Manin, Penin) : M. Santallier, contrôleur hors classe, rue St-Denis, 3, à Arras.

5e division (comprenant les perceptions d'Auxi-le-Château, Croisette, Frévent, Moncheaux, Pernes, Quœux, St-Pol) : M. Campion, contrôleur de 1re classe, à St-Pol.

6e division (comprenant les perceptions d'Anvin, Aubin-St-Vaast, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Créquy, Fruges, Hesdin, Le Parcq, Regnauville) : M. Flamant, contrôleur de 2e classe, à Hesdin.

7e division (comprenant les perceptions d'Aix-en-Issart, Campagne-

lez-Hesdin, Etaples, Maintenay, Montreuil, St-Josse, Verchocq, Verton) : M. Reboul, contrôleur de 3e classe, à Montreuil.

8e division (comprenant les perceptions d'Hucqueliers, Longvillers, Colembert, Condette, Desvres, Samer, St-Martin-Boulogne) : M. Flornoy, contrôleur de 2e classe, à Boulogne.

9e division (comprenant la perception de Boulogne) : M. de Witasse, contrôleur principal de 1re classe, à Boulogne.

10e division (comprenant la perception de Calais) : M. Dhé, contrôleur principal de 1re classe, à Calais.

11e division (comprenant les perceptions de Guînes, Audinghen, Audruick, Licques, Marck, Marquise, Peuplingues, Oye, Wierre-Effroy) : M Delaherche, contrôleur de 2e classe. à Calais.

12e division (comprenant les perceptions d'Arques, Eperlecques, St-Martin-au-Laërt, St-Omer) : M. Rigoigne, contrôleur principal de 2e classe, à St-Omer.

13e division (comprenant les perceptions d'Ardres, Alquines, Fauquembergues, Fléchin, Hallines, Lumbres, Nielles-lez-Ardres, Tournehem) : M. Kolb, contrôleur de 1re classe, à St-Omer.

14e division (comprenant les perceptions d'Aire, Auchel, Heuchin, Lambres, Norrent-Fontes, Thérouanne) : M. Houbart, contrôleur de 2e classe, à Aire.

15e division (comprenant les perceptions de Lillers, Chocques, Hersin, Houdain, Labuissière, St-Venant) : M. Cadart, contrôleur de 2e classe, à Lillers.

16e division (comprenant les perceptions de Béthune, Beuvry, Cambrin, Fleurbaix, Laventie, Locon) : M. Botteau, contrôleur de 2e classe, à Béthune.

17e division (comprenant les perceptions de Carvin, Bully-Grenay, Hénin-Liétard, Leforest, Pont-à-Vendin) : M. Labesse, contrôleur de 3e classe, à Béthune.

18e division (comprenant les perceptions de Lens, Izel-lez-Equerchin, Neuville-St-Vaast, Vimy et Vitry-en-Artois) : M. Battet, contrôleur de 1re classe, à Lens.

Contrôleur surnuméraire : M. Houdet, à Arras, 7, rue des Rapporteurs.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Directeur : M. Maciez, rue des Promenades, 5, à Arras.

Inspecteur : M. Grandjacques, rue du Larcin, 2, à Arras.

Sous-inspecteurs : MM. Poulain, rue de la Charité, 10, et Lejosne,

rue St-Aubert, 55, à Arras ; Sénéchal, à Béthune ; Guilbert, à Boulogne ; Lalis, à Calais ; Huchette, à Montreuil ; Pelletier de Chambure, à St-Omer ; Duteurtre, à St-Pol.

BUREAUX DE LA DIRECTION : MM. Théry et Briotet, receveurs-rédacteurs, à Arras ; Fressin, contrôleur de comptabilité, à Arras ; Vasse, timbreur, à Arras.

Conservateurs des hypothèques : MM. Ving, place de la Préfecture, à Arras ; Maudet, à Béthune ; Doré, à Boulogne ; Coulogne, à Montreuil ; Rogé, à St-Omer ; Briotet, à St-Pol.

Receveurs : MM. Delaby (actes civils), place Ste-Croix, 10, à Arras; Genty (actes judiciaires et domaines), rue Terrée-de-Cité, 19, à Arras; Mauchand (successions, baux et locations verbales), rue des Agaches, 26, à Arras ; Ternisien, à Bapaume ; Pillot, à Beaumetz; Pruvost, à Bertincourt ; Losties, à Croisilles; de Goyer de Sennecourt, à Marquion; Deflez, à Pas; Warenghem, à Vimy; Tételain, à Vitry-en-Artois.

MM. Sauce (actes civils et successions), à Béthune ; Cotte (actes judiciaires et domaines), à Béthune ; Lafitte, à Beuvry (Cambrin) ; Marheu, à Carvin; Barbier, à Houdain; Auréjac, à Laventie; Mazuré, à Lens ; Samier, à Lillers ; Najean, à Norrent-Fontes.

MM. Delabarre (actes civils), à Boulogne ; Thélu (actes judiciaires et domaines), à Boulogne ; Feuillette (successions et baux), à Boulogne; Maiseau (actes judiciaires, timbre et domaines), à Calais ; Delaleau (actes civils), à Calais ; Hérault (successions et baux), à Calais ; Lequette, à Desvres; Jaudon, à Guînes; Esbrayat, à Marquise; Jayles, à Samer.

MM. Rubillon du Lattay, à Montreuil; Prat, à Campagne-lez-Hesdin; Delbende, à Etaples ; Küss, à Fruges ; Pourcier, à Hesdin; Paillez, à Hucqueliers.

MM. Varinot (actes civils), à St-Omer ; Legay (actes judiciaires et domaines), à St-Omer; Nouveau (successions, baux et locations verbales), à St-Omer; Potel, à Aire; Durand, à Ardres; Brémont, à Audruick ; Picard, à Fauquembergues ; Demairé, à Lumbres.

MM. Aldebert, à St-Pol ; Proyart, à Aubigny ; Buisine, à Auxi-le-Château; Décard, à Avesnes-le-Comte ; Beaufils, à Pernes (Heuchin) ; François, à Auchy-lez-Hesdin (Le Parcq).

Surnuméraires : MM. Maciez et Prévost, à Arras ; Blondel, à Béthune ; Louchet, Fourrier et Vallois, à Boulogne ; Caron et Helle, à Montreuil; Monroy, François, Lucasse et Devienne, à St-Omer; Graux, à St-Pol.

DOUANES.

Service sédentaire.

Directeur : M. Doussin, 12, rue des Vieillards, à Boulogne.

BUREAUX DE LA DIRECTION : M. Mercier, contrôleur, chef de bureau; MM. Arnout, contrôleur attaché ; Sabin, Lacour et Chimiez, commis attachés.

Inspecteurs : MM. Sauvé, inspecteur divisionnaire, et le Cordier de Bigars de la Londe, inspecteur sédentaire à Boulogne.

Receveurs principaux : MM. Faucheur, à Boulogne ; Deligny, à Calais.

Sous-inspecteurs : MM. Marcet et Rigaut de Boureuille, à Boulogne; de Rocca-Serra, à Calais.

Principalité de Boulogne.

Contrôleurs principaux : MM. Débette, Mathieu, Sauguet, St-Quentin et Noizet. — *Contrôleurs* : MM. Bastien, Déprés, Huet, Lardeur, Laurent, Lemazurier, Marchand, Périn, Souquet, Villevieille, Descamps et Decaux.

Contrôleurs-adjoints : MM. Jutelet, Lemattre, Lesueur, Robert de Beauchamps, Lesot et Prévot.

Commis : MM. Bon, Courtois, Fourrier, Férez, Grillat, Neuquelman, Sajot, Sellier, Wallet, Testu, Bordeu, Rio, Crépin et Cristiani.

Surnuméraires : MM. Néel, Paturel et Vacossin.

Principalité de Calais.

Contrôleur principal : M. Faucon.

Contrôleurs: MM. Guédré, Mauricheau-Beaupré, Ponchau et Leullier.

Contrôleurs-adjoints : MM. Dubois Is. et Wadoux.

Commis : MM. Castel, Coulon, Delachambre, Jouët, Leleu, Wacogne, Piquot et Robb.

Bureaux dépendant de la principalité de Boulogne.

Receveurs : MM. Payen, à Berck, et Cornu, à Etaples.

Service actif.

Capitaines : MM. Malo, à Berck ; Rousselle, à Etaples ; Sajot, à Boulogne, et Simon, à Calais.

Lieutenants : MM Prévot, à Berck ; Grumelart et Pestel, à Boulogne ; Gautier. à Audinghen ; Lafont et Richard, à Calais ; Famchon, à Etaples, et le Joli, à Neufchâtel.

Sous-lieutenant : M. Cambray, aux Hemmes.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Directeur : M. Périneau, ✻, rue St-Aubert, 112, à Arras.

BUREAUX DE LA DIRECTION (rue St-Maurice, 43), à Arras :

MM. Forestier, contrôleur, premier commis ; Gillet, Gresset, Blondel, Mabille et Lehut, commis principaux ; Cronfalt, Petit et Ravinet, commis.

1 surnuméraire de direction.

6 surnuméraires du service actif.

Service général.

Inspecteurs (pour l'ensemble du département, en résidence à Arras) : MM. Magdelaine, Chiquelin, Lagniez et Lexa.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Entreposeur des tabacs et poudres : M. Malarmet, rue St-Nicaise, 2, à Arras. — Receveur principal : M. Marchandeau, rue St-Nicolas, 1, à Arras. — *Contrôle d'Arras* : M. Lucas, contrôleur ; deux commis principaux, chefs de poste ; quatre commis et un préposé attachés au contrôle ; — douze receveurs et douze commis principaux, à Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Inchy, Oisy, Pas, St-Eloi, Vimy, Vis et Vitry.

ARRt DE BÉTHUNE. — *Sous-directeur* : M. Dumesnil. — Entreposeur des tabacs : M. Gallois. — Receveur principal : M. Becquart, à Béthune. — Un commis principal et un commis à Béthune ; — un receveur sédentaire, un contrôleur et quatre commis à Carvin ; — un receveur sédentaire, un commis principal et trois commis à Lens ; — douze receveurs et douze commis principaux à Aix, Béthune (banlieue), Calonne-Ricouart, Haisnes, Hénin-Liétard, Houdain, Laventie, Liévin, Lillers, Nœux-les-Mines. St-Hilaire-Cottes et St-Venant. — Deux

commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

ARRᵗ DE BOULOGNE — *Sous-directeur* : M. Finet. – Receveur principal, entreposeur : M. Sutils, à Boulogne. — *Contrôle de Boulogne* : M. Simbozel, contrôleur ; — deux receveurs sédentaires, deux commis principaux et cinq commis à Boulogne. — *Contrôle de Calais*: M. Fougeray. contrôleur ; — deux receveurs sédentaires, deux commis principaux et cinq commis à Calais ; — six receveurs et six commis principaux à Desvres, Guînes, Hardinghen, Marquise, St-Martin-Boulogne et Samer — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction

ARRᵗ DE MONTREUIL. — *Sous-directeur*: M Blanchet — Receveur principal, entreposeur : M. Brochard, à Montreuil ; — un commis principal et un commis à Montreuil ; — huit receveurs et huit commis principaux à Berck, Etaples, Fruges. Hesdin, Hucqueliers, Montreuil (banlieue), Lépinoy et Hesdin (banlieue). — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

ARRᵗ DE ST-OMER. — *Sous-directeur* : M. Masse — Receveur principal. entreposeur : M. Hue, à St-Omer. – *Contrôle de St-Omer:* M. Brindeson, contrôleur; — quatre commis à St-Omer; — un receveur sédentaire, un commis principal et un commis à Aire ; — sept receveurs et sept commis principaux à Ardres, Arques, Audruick, Fauquembergues, Lumbres, St-Martin-au-Laërt et Thérouanne. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

ARRᵗ DE ST-POL. — *Sous-directeur* : M. Chardenal. — Receveur principal, entreposeur : M. Sauvage, à St-Pol ; — un commis principal et un commis à St-Pol ; — sept receveurs et sept commis principaux à Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Blangy-sur-Ternoise. Frévent, Pernes, Savy-Berlette et St-Pol (banlieue). — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Service des sucres et des distilleries.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Inspecteur : M. Bodvin, rue Méaulens, 2. - *Contrôle d'Arras* : M. Walrave, contrôleur ; — treize commis principaux ou commis à Avion. Bailleul, Dainville, Neuville, Rivière, Roclincourt, Méricourt. — *Contrôle de St-Pol:* M. Duthoit, contrôleur ; — sept commis principaux ou commis à Agnez-lez-Dui-

sans, Duisans, Marœuil et Ablain-St-N. — *Contrôle de Bapaume* : M. Quaisain, contrôleur ; — quinze commis principaux ou commis à Bapaume, Boiry-St-Martin, Bihucourt, Bucquoy, Le Transloy, Vaulx-Vraucourt, Courcelles et Havrincourt. — *Contrôle de Croisilles* : M. Erard, contrôleur ; — quinze commis principaux ou commis à Chérisy, Croisilles, Boyelles, Noreuil, Quéant, Vis et St-Léger. — *Contrôle de Vitry* : M. Delbecque, contrôleur ; — seize commis principaux ou commis à Bailleul-sir-Berthould, Beaumont, Brebières, Corbehem, Neuvireuil et Vitry. — *Contrôle de Marquion* : M. Trotin, contrôleur ; — douze commis principaux ou commis à Baralle, Graincourt, Marquion, Oisy, Ecourt-St-Quentin, Rumaucourt et Villers-lez-Cagnicourt.

Arr^t de Béthune. — Inspecteur : M. Juillien, à Béthune. — *Contrôle de Béthune* : M. Marchant, contrôleur ; — dix-sept commis principaux ou commis à Béthune, Nœux, Calonne-Ricouart, Douvrin, Labeuvrière, Violaines, Labourse et Lestrem (La Fosse). — *Contrôle de Carvin* : M Briffault, contrôleur ; vingt-deux commis principaux ou commis à Carvin, Courcelles-lez-Lens, Courrières, Hénin-Liétard et Pont-Maudit. — *Contrôle de Lens* : M. Guillemet, contrôleur ; — treize commis principaux ou commis à Annay, Houdain, Lens, Liévin, Pont-à Vendin et Fouquières. — *Contrôle d'Aire* : M. Gautier, contrôleur ; — dix commis principaux ou commis à Estrée-Blanche, Lillers, Chocques, St-Hilaire et Lumbres.

Arr^t de Montreuil. — *Contrôle d'Arras et de St-Pol* (*inspection d'Arras*). — Cinq commis principaux ou commis à Verton et Marconnelle.

Arr^t de St-Omer. — *Contrôle d'Aire* (*inspection de Béthune*). — Neuf commis principaux ou commis à Arques, Wardrecques et Thérouanne (râperies). — *Contrôle de St-Omer nord* (*inspection de Béthune*) : M. Maës, contrôleur ; — dix-huit commis principaux ou commis à Ardres, Houlle, Moulle, Recques, Ste-Marie-Kerque, Polincove, Eperlecques, Tilques, St-Martin-au-Laërt et St-Omer.

Arr^t de St-Pol. — Sept commis principaux ou commis à Anvin, Monts, Savy-Berlette et Saulty (*inspection d'Arras et contrôle d'Arras et de St-Pol*).

Laboratoire régional des contributions indirectes.

(Place de la Préfecture, à Arras).

Chimiste en chef : M. Lucy. — *Chimiste-adjoint* : M. Mathurin. —

Préparateurs : MM. Andrieu, Sellier, Pécourt et Wiart. — *Préposés du laboratoire* : MM. Caignon et Dehague.

BUREAU DE GARANTIE

pour l'essai et la marque des ouvrages d'or et d'argent.

Le bureau de garantie d'Arras est supprimé et sa circonscription rattachée au bureau de Lille, depuis le 1er janvier 1888.

Bureau de Boulogne (*pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St-Omer*). — Ouvert les lundi et jeudi, de midi à 2 heures. — *Contrôleur* : M. Simbozel. — *Essayeur* : M. le Roy.

MÉDECINS ASSERMENTÉS

A L'EFFET DE CONSTATER :

1° *Les infirmités des agents des douanes et des contributions indirectes.*

Arras : M. Leclercq Marius, à Arras.—*Béthune* : MM. Haynaut, ✻, à Béthune; Thelliez, à Hénin-Liétard. — *Boulogne* : MM. Filliette et Ovion fils, à Boulogne; Devot, à Calais. — *Montreuil* : MM. Delplanque H., à Montreuil; Brullé, à Hesdin. — *St-Omer* : M. Mantel, à St-Omer. — *St-Pol* : M. Bornay, à St-Pol.

2° L'aptitude physique des candidats à un emploi dans les administrations autres que celles des postes et télégraphes, des contributions indirectes et des douanes, ou les infirmités des fonctionnaires et agents des mêmes administrations, en vue de leur admission à une pension de retraite anticipée :

M. le Dr Leclercq Marius, à Arras.

TABACS.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Directeur : M. Halouchery, ✻, directeur de 1re classe, à Béthune.
Sous-inspecteur : M. Duhamel, à Béthune.
Commis attaché à la direction : M. Huet.

Service des magasins.

Magasin d'Aire. — Entreposeur : M. Crampel. — Contrôleur principal : M. Hodée.

Magasin de Béthune. — Entreposeur : M. Vonarb. — Contrôleur principal : M. Demariaux.

Magasin de Montreuil. — Entreposeur : M. Meyer. — Contrôleur principal : M. Delon.

Magasin de St-Pol. — Entreposeur : M. Auzanet. — Contrôleur principal : M. Grojean.

Service de la culture.

Contrôle principal de Béthune. — Contrôleur : M. Demariaux. — Vérificateurs : MM. Deletrez, à Béthune ; Gassmann, à Laventie.

Commis de culture : MM. Adrian, à Béthune ; Ribreux et Emig, à Richebourg-l'Avoué ; Morio, à Laventie.

Contrôle principal d'Aire. — Contrôleur : M. Hodée. — Vérificateurs : MM. Schont, à St-Omer ; Delsol et Lecocq, à Aire. — Commis de culture : MM. Leclercq et Dasque, à Aire ; Delépine, à Lillers.

Contrôle principal de Montreuil. — Contrôleur : M. Delon. — Vérificateur : M. Mathieu, à Montreuil. — Commis de culture : MM. Boucly, à Beaurainville ; Marchal, à Rang-du-Fliers ; Moulin, à Montreuil.

Contrôle principal de St-Pol. — Contrôleur : M. Grojean. — Vérificateurs : MM. Maës et Rotger, à St-Pol ; Mollien, à Auxi-le-Château. — Commis de culture : M. Mehl, à Hestrus.

Contrôle de culture d'Hesdin. — Contrôleur : M. Brunelle. — Vérificateurs : MM. Devienne et Herreng, à Hesdin ; commis de culture : MM. Poursuira, Bachelet, Didion, à Hesdin ; Choppé, à Wail ; Thellier, à Fressin.

Contrôle de culture de St-Pol. — Contrôleur : M. Petitjean. — Vérificateurs : MM. Carette, à Blangy ; Triboulet, à St-Pol ; Lourdaux, à Anvin. — Commis de culture : MM. Poircuitte et Hecquet, à Blangy ; Lussiez, à Anvin.

Direction des poudres et salpêtres d'Esquerdes.

Directeur : M. l'ingénieur Billardon.—*Sous-directeur* : M. Chartron. *Garde-magasin, comptable* (faisant fonctions de) : M. Barbe, ✻.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le service des postes et télégraphes est organisé comme suit dans le Pas-de-Calais.

Direction de l'exploitation.

Directeur : M. Morin, place de la Préfecture, 18, à Arras.

Inspecteurs : MM. Hébert, rue de la Paix, 13, et Baratin.

Sous-inspecteur : M. Mortier, à Boulogne.

Bureau de la direction (place de la Préfecture, 18) : MM. Quignon et Piton, commis principaux de direction ; Thérouanne, Delmotte, Bavay (détaché à Boulogne), Escaillas, Pouillaude, Rousselot et Grard, commis de direction.

MM. Mézière et Vaquette, brigadiers-facteurs ; Denis, chef-surveillant, à Boulogne ; Plaisant, facteur des télégraphes.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3	NOMS DES TITULAIRES. Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
Arras	Arras	M. Brassart (1) B		T (2)
	Arras (direction)			T
Achiet-le-Grand	Achiet-le-Grand	Mme Sisco		T
Aire-sur-la-Lys	Aire-sur-la-Lys	M. Bousquet B		T
	Aire-s-la-Lys(écluse)		Douchy, éclusier	
	Alprecht (sémaph.)		Rousseau, guett'	
Anvin	Anvin	Mme Boulion B		T
Arbret (l')		Mme Rose B		T
Ardres	Ardres	Mme Franquelin B		T
Arques	Arques	Mme Maquer B		T
Aubigny-en-Art.	Aubigny-en-Artois	Mme Nizart B		T
Auchel	Auchel	Mlle Burlet B		T
Auchy-lez-Hesdin	Auchy-lez-Hesdin	Mme Brodel	Heusse, gérant	
Audruick	Audruick	Mme Delattre B		T
Auxi-le-Château	Auxi-le-Château	Mme Coulier B		T
Avesnes-le-Comte	Avesnes-le-Comte	Mlle Hugues B		T
Bapaume	Bapaume	Mlle Maréchal B		T
Beaumetz-l-Loges	Beaumetz-lez-Loges	Mlle Capron B		T
Beaurainville	Beaurainville	Mme Duménil B		T
Berck	Berck	Mlle Lagache	Mme Capet, gér.	T
Bertincourt	Bertincourt	Mlle Leclercq B		T
Béthune	Béthune	M. Mansion B		T
Billy-Montigny	Billy-Montigny	Mme Dujardin B		T
Blangy-sur-Tern		Mlle Asselin B		T
Blendecques	Blendecques	Mlle Caboche B		T
Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	M Champion B		T
	Bourlon		Mme Lantoine	
Boyelles		Mlle Peyssard		
Bruay	Bruay	Mme Hannedouche B		T

(1) B, bureau mixte, services réunies.

(2) La lettre T, placée dans la colonne 5, indique que les bureaux dénommés en regard, colonnes 1 et 2, délivrent et paient des mandats télégraphiques.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3		NOMS DES TITULAIRES. Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
Bucquoy	Bucquoy	Mlle Dartois	B		T
Bully	Bully	Mme Beauprez	B		T
Calais (central)	Calais (central)	M. Kling			T
Calais (r. des Fontinettes)	Calais (rue des Fontinettes)	M. Duquénoy	B		T
	Calais (sémaphore)			Adam, guetteur	
Calonne-Ricouart		Mlle Alexandre			
Cambrin	Cambrin	Mlle Leducq	B		T
Campagne-lez-H.	Campagne-l-Hesdin	Mlle Laurent	B		T
Carvin	Carvin	Mme Damlincourt	B		T
Chocques	Chocques	Mme Delefortrie	B		T
Colembert	Colembert	Mme Doret	B		T
Conchil-l-Temple		Mlle Mahieu			
Corbehem	Corbehem	Mlle Charles	B		T
Courrières	Courrières	Mme Renard	B		T
Croisilles	Croisilles	Mlle Lecoutre	B		T
Desvres	Desvres	Mlle Magnan	B		T
Douvrin		Mlle Herbay	B		
Ecourt-St-Quent.	Ecourt-St-Quentin	Mlle Carnel	B		T
Embry		Mlle Défossé			
Estrée-Blanche	Estrée-Blanche	Mlle Reniez	B		T
Etaples	Etaples	Mme Fontaine	B		T
Fauquembergues	Fauquembergues	Mme Salomon	B		T
Fléchin	Fléchin	Mlle Dambron	B		T
Foncquevillers	Foncquevillers	Mlle Dupuis	B		T
	Fontinettes (écluses)			Delaplace, éclus^r	
Frévent	Frévent	M. Drolez		Lemaire, gérant	T
Fruges	Fruges	Mlle Balenbois	B		T
	Gris-Nez (sémaqh.)			Durand, guetteur	
Guînes	Guînes	Mme Dupuis	B		T
Hardinghen	Hardinghen	Mlle Delaporte	B		T
Harnes	Harnes	Mme Dubois	B		T
Havrincourt	Havrincourt	Mme Cagnion		Mme Crépel, gér.	
Hénin-Liétard	Hénin-Liétard	Mlle du Chambge	B		T
Hermies	Hermies	Mme Norel	B		T
	Hennuin (écluse)			Rivelon, éclusier	
Hersin-Coupigny	Hensin-Coupigny	Mlle Leroy	B		T
Hesdin	Hesdin	Mlle Barbier	B		T
Heuchin	Heuchin	M Riflart fils	B		T
Houdain	Houdain	Mlle Blondel	B		T
Hucqueliers	Hucqueliers	Mme Guilmant	B		T
Isbergues	Isbergues	Mme Duhamel	B		T
Lapugnoy	Lapugnoy	Mme Viscart		Roger, gérant	T
Laventie	Laventie	Mme Debuissy	B		T
Leforest		Mlle Fayeulle			
Lens	Lens	M Petit Guillaume	B		T
Lestrem		Mlle Toulotte			
Licques	Licques	Mme Dauchez	B		T
Liévin	Liévin	Mme Bourgeois	B		T
Lillers	Lillers	Mlle Mangin	B		T
Lumbres	Lumbres	Mlle Lefebvre	B		T
Marck		Mme Watel			
Maresquel	Maresquel	Mme Vergriète	B		T
	Marles			Dupont, gérant	T

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3		NOMS DES TITULAIRES. Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques 5
arœuil	Marœuil	Mme Morel	B		T
arquion	Marquion	Mlle Williot	B		T
arquise	Marquise	M. Brasseur	B		T
	Marquise (usines)			Dausque, gérant	
ontreuil	Montreuil	M. Guinot	B		T
ont-St-Eloi	Mont-St-Eloy	Mme Leclercq	B		T
oulle	Moulle	Mlle Blondel	B		T
eufchâtel	Neufchâtel	Mme Drion	B		T
ielles-l-Bléquin		Mlle Pamart			
œux-lez-Mines	Nœux-les-Mines	Mlle Tripet	B		T
orrent-Fontes	Norrent Fontes	Mlle Debuissy	B		T
ignies	Oignies	Mme Ditte.	B		T
isy-le-Verger	Oisy-le-Verger	Mlle Tarlier	B		T
ye	Oye	Mme Engrand	B		T
arcq (le)	Parcq (le)	Mme Renon	B		T
as	Pas	Mlle Baroux	B		T
ernes	Pernes	Mlle Delattre	B		T
ont-à-Vendin	Pont-à-Vendin	Mlle Leroy	B		T
nt-de-Briq. (St-Etienne)	Pont-de-Briques	Mme Lamory	B		T
ortel (le)	Portel (le)	Mme Laurent	B		T
ang-du-Fliers		Mlle Asselin			
ecousse (la)	Recousse (la) (Zouafques)	Mme Raoult	B		T
ichebourg-l'Av.		Mlle Thuillier			
œux	Rœux	Mme Brassart	B		T
	Ste-Marie-Kerque			Fournez, gérant	T
St-Laurent-Bl.	St-Laurent-Blangy	Mlle Mabillotte	B		T
St-Omer	St-Omer	M. Courden	B		T
St-Pol-s-Ternoise	St-Pol-sur-Ternoise	M. Hym	B		T
St-Venant	St-Venant	Mlle Cordonnier	B		T
Samer	Samer	Mlle Postel	B		T
Souchez	Souchez	Mlle Lhomme	B		T
Sus-St-Léger	Sus-St-Léger	Mme Mullet	B		T
Thérouanne	Thérouanne	Mme Duval	B		T
Tincques	Tincques	Mlle Lemaire	B		
	Touquet (le) (sém.)			Osmont, guetteur	
Vaulx-Vraucourt	Vaulx-Vraucourt	Mme Dehay	B		T
Vendin-le-Vieil		Mlle Mongrenier			
Vermelles	Vermelles	Mlle Leduc	B		T
Verton		Mme Legros			
Vimy	Vimy	Mme Minet	B		T
Vis-en-Artois	Vis-en-Artois	Mme Lejeune	B		T
Vitry-en-Artois	Vitry-en-Artois	Mlle Leclercq	B		T
Wardrecques	Wardrecques	Mme Aula	B		T
Wimille	Wimille	Mme Gilbert	B		T
Wizernes	Wizernes	Mlle Pillot	B		T

GARES OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE : **gares de Conchil-le-Temple, Leforest, Marck, Verton, Violaines, Libercourt et Boisleux-au-Mont.**

Les bureaux télégraphiques sont ouverts au public : à Boulogne et Calais (principal), toute la nuit ; à Aire, Arras, Béthune, Calais (rue des Fontinettes), Carvin, Hénin-Liétard, Hesdin, Lens, Montreuil, St-Omer et St-Pol, jusqu'à 9 heures du soir. — Les autres bureaux sont ouverts aux mêmes heures que ceux de la poste de la même localité.

Agents autres que les titulaires attachés aux bureaux de poste et de télégraphe

MENTIONNÉS AU TABLEAU QUI PRÉCÈDE.

Aire. — *Surnuméraire* : M. Leclercq.

Auxiliaire : M. Binse.

Arras. — *Commis principaux* : MM. Catelain, Boulart, Fuynel et Bourgois.

Commis : MM. Méquinion, Quénu, Crétal, Capron, Biguet, Florenti, Deligne, Gerreth, Calbardure, Malvoisin, Lelong, Picavet, Brice. Procope, Rémont, Burle, Poturat, Herpin, Charpentier et Labouré,

Auxiliaires : MM. Delachambre, Desailly, Ledieu, Gouverneur, Cassel et Tiercelin.

Entreposeur en gare : M. Laurent.

Courriers-convoyeurs : MM. Lancelle, Thumerel, Comte et Belmer.

Béthune — *Commis principal* : M. Lesage.

Commis : MM. Fromentel, Viscart, Noiret, Rougemont, Caudron, Glin et Buchart.

Auxiliaires : MM. Bodelle et Duplouy.

Boulogne — *Commis principaux* : MM. Couvelart, Daussy, Pérard et Dusausoy.

Commis : MM. Dewisme, Euvrie, Blanc, Feuillet, Wissocq, Clugnfet, Bodescot, Serre, Foulon, Carlier, Scailliérez, Blanpain, Thibaudin, Sauteur, Quillien, Donzé, Berger, Demade, Dumetz, Poirrier, Marchand, Verzara, Govarre et Emonet

Auxiliaires : MM. Bridenne, Michault, Bubbe, Delporte, Béghin, Sanglier, Delubac, Réant et Salon.

Téléphonistes : Mlles Ledoux et Leroy.

Calais (bureau principal). — *Commis principaux* : MM. Pierre, Clément et Guire.

Commis : MM. Caron, Obin, Courty, Soffys, Delmotte, Waguet, Reniez, Lefebvre, Belliart, Touzart, Nouvel, Plé, Dupont, Grard, Paul, Bouchard, Vautier, Devaux et Lemaire.

Auxiliaires : MM. Vaubrœche et Sergeant.

Surnuméraire : M. Clay.

Téléphonistes : Mlles Vasseur, Landrieux et Gerrebout.

Entreposeur en gare : M. Ledoux.

Calais (rue des Fontinettes). — *Commis* : MM. Kuhn, Guichon, Noorenbergue, Defrance et Débus.

Auxiliaires : MM. Deskemaere et Evrard.

Hesdin. — *Commis auxiliaire* : M. Halipré.

Lens. — *Commis auxiliaires* : MM. Hénin, Piquerez, Lacorrège et Beaucamp.

Montreuil. — *Auxiliaires* : MM. Rouget, Plat et Régent.

St-Omer. — *Commis principaux :* MM. Fanthomme et Delacourt.

Commis : MM. Michel, Roëls, Payelle, Cadet, Codron et Aula.

Auxiliaires : MM. Brocquet, Swerry, Pérus et Hénon.

St-Pol. — *Surnuméraire :* M. Berthe.

Auxiliaires : MM. Bécart, Demolin, Carlier et Malbrancq.

Médecins assermentés

à l'effet de constater les infirmités des agents des postes et des télégraphes.

A Arras : M. le Dr Em. Trannoy, ✻ ; Béthune : M. Haynaut, ✻ ; Hénin-Liétard: M. Thelliez; Boulogne: M. Filliette; Calais: M. Devot; Montreuil: M. Delplanque H ; Hesdin: M. Brullé; St-Omer : M. Mantel ; St-Pol : M. Bornay.

Direction technique des lignes télégraphiques.

(Construction des lignes).

Par décision ministérielle dn 20 mars 1886, le service technique a été réuni au service de l'exploitation, entre les mains du directeur départemental.

FORÊTS.

La France est divisée en 32 arrondissements forestiers. Le Pas-de-Calais appartient au 7e arrondissement, dont le chef-lieu est Amiens, et qui comprend les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme,

Conservateur : M. Cousin, petite rue Ducange, 24, à Amiens.

Le Pas-de-Calais forme une inspection forestière.

Inspecteur : M. Barbier de la Serre, 23, rue Wissocq, à Boulogne.

Brigadier sédentaire à l'inspection : M. Cordier, à Boulogne.

Inspecteur-adjoint : M. Badré, rue Louis-Duflos, 33, à Boulogne.

6 brigadiers et 15 gardes préposés à la surveillance des forêts domaniales de Boulogne, Desvres, Guînes, Hardelot, Hesdin, Rihoult, Clairmarais et Tournehem, d'une contenance de 7,475 hectares 91 ares.

11 gardes de bois communaux et hospitaliers d'une contenance de 686 hectares 12 ares.

TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DES MINES.

Le service des mines ressortit au Ministère des Travaux publics ; il comprend cinq divisions, celles du nord-ouest, du nord-est, du centre, du sud-est et du sud-ouest, placées chacune sous la haute surveillance d'un inspecteur général des mines.

Ces divisions sont subdivisées en arrondissements minéralogiques, dirigés chacun par un ingénieur en chef des mines, et les arrondissements minéralogiques sont eux-mêmes divisés en sous-arrondissements minéralogiques, dont le service est confié, pour chacun, à un ingénieur ordinaire des mines.

L'arrondissement minéralogique d'Arras appartient à la division du nord-ouest ; il embrasse les trois départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, et il est divisé en trois sous-arrondissements, savoir : 1° sous-arrondissement minéralogique d'Arras, comprenant les arrondissements administratifs d'Arras, de St-Pol, de Boulogne et, de plus, les mines de houille de Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Carvin, Ostricourt, Meurchin, Courcelles-lez-Lens, Ferques, Hardinghen et Fiennes ; — 2° sous-arrondissement minéralogique de Béthune, comprenant les arrondissements administratifs de Béthune et de St-Omer et les mines de houille de Liévin, Bruay, Nœux, Béthune, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois, Fléchinelle, Vendin, Cauchy-à-la-Tour ; — 3° sous-arrondissement minéralogique d'Amiens, comprenant les départements de la Somme et de l'Oise et l'arrondissement administratif de Montreuil, département du Pas-de-Calais.

Inspecteur général de la division du nord-ouest : M. Lorieux, O. ✻, rue Galilée, 45, à Paris.

Ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique d'Arras : M. Duporcq, ✻, rue des Murs-St-Vaast, 9, à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Arras: M. Pellé, place de la Préfecture, 16 (Bureaux au palais de St-Vaast).

Contrôleurs des mines : MM. Perrève et Cossange, à Arras.

Commis : MM. Ponce et Loir Aug., à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement de Béthune : M. Fontaine, rue d'Amiens, 21, à Arras (Bureaux au palais de St-Vaast).

Contrôleurs des mines : MM. Drouot, à Arras ; Masson, à Béthune.

Agent temporaire : M. Caquille, à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Amiens:

M. Badoureau, rue Le Merchier, 16 *bis*, à Amiens.

Contrôleur des mines : M. Goeb, à Amiens ; Gosse, à Beauvais.

Commis : M. Leturcq, à Amiens.

Compagnies houillères.

Mines de Dourges. — M. Voisin, directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courrières. — MM. Kolb-Bernard, directeur-gérant à Billy-Montigny ; Allayrac, ingénieur en chef à Billy-Montigny.

Mines de Lens. — MM. Bollaërt, ✱, agent-général à Lens ; Reumeaux, ✱, ingénieur en chef à Lens.

Mines de Béthune. — MM. Dumont, agent-général à Bully ; Rotteleur, ingénieur à Bully.

Mines de Nœux et Vicoigne. — MM. Agniel, agent-général à Nœux-les-Mines ; Brice, ingénieur en chef à Nœux-les-Mines.

Mines de Bruay. — MM. Leroy, ✱, directeur à Bruay ; Doise, ingénieur en chef à Bruay.

Mines de Marles. — MM. Wuillot, ingénieur en chef à Auchel, Delécaut, agent-comptable à Marles.

Mines de Ferfay. — M. Poumairac, directeur à Auchel.

Mines de Fléchinelle et d'Auchy-au-Bois. — MM. Ridoux, directeur ; Libotte, ingénieur à Fléchinelle.

Mines de Cauchy-à-la-Tour (Cette concession est exploitée par la Société des mines de Ferfay).

Mines de Vendin. — M. Bureau, ingénieur-directeur à Annezin.

Mines de Meurchin. — M. Thiry, ingénieur-directeur à Meurchin.

Mines de Carvin. — M. Heupgen, ingénieur-directeur à Carvin.

Compagnie d'Ostricourt.—M. Pernin, ingénieur-directeur à Oignies.

Mines de Liévin. — M. Viala, ingénieur-directeur à Liévin.

Mines de Douvrin (Cette concession est exploitée par la Société des mines de Lens).

Mines de Drocourt. — M. Delmiche, ingénieur-directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courcelles-lez-Lens.—M. Laveine, ingénieur à Courcelles (Cette concession appartient à la compagnie des mines de l'Escarpelle).

Mines d'Hardinghen. — M. Breton, ingénieur-propriétaire à Hardinghen.

Mines de Ferques. — M. Chavatte, directeur à Quiévrechain (Nord).

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS VICINAUX.

(*Services fusionnés*).

ROUTES NATIONALES. — *Inspecteur général* : M. Grégoire, boulevard St-Germain, 224, à Paris.

ROUTES NATIONALES, CHEMINS VICINAUX ET SERVICE HYDRAULIQUE.— *Ingénieur en chef* : M. Mallez, ✻, place de la Préfecture, 4, à Arras.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Service général : MM. Sallé, agent-voyer, chef de bureau ; Richard et Evrard, conducteurs; Delavalle, Lenne et Marmouzet, commis ; Vallé, agent temporaire. — *Comptabilité des routes* : M. Nonjean, commis. — *Comptabilité des chemins vicinaux* : MM Brévart agent-voyer, et Dupuis, conducteur.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Ingénieur ordinaire : M. Mille, rue de l'Arsenal, 3, à Arras. — *Conducteurs* : MM. Musart et Patoux Léonce, à Arras; Savary, à Pas; Delévaque, à Marquion ; Legrand, à Vimy ; Derain, à Vitry ; Hennebicque, à Rivière. — *Agents-voyers* : MM Huret et Loir, à Arras ; Capon, à Bapaume; Caron, à Bertincourt.—*Commis* : MM. Houplain, Silvin, Paul Elisée, Dumoulin, Josien, Canivet et Finet, à Arras ; Paul Henri, à Vimy; Vasseur Lucien, faisant fonctions de conducteur, à Croisilles; Patoux Jules, à Marquion; Silvain, à Vitry; Vérin, à Pas; Pruvost, à Rivière ; Fouquez, à Croisilles. — M. Debuire, commis-comptable, à Arras.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Ingénieur ordinaire : M. Dubosque, conducteur faisant fonctions, à Béthune. — *Conducteurs* : MM. Dussossoy et Meunier, à Béthune ; Debuissy, à Laventie ; Wyckaërt, à Lillers ; Fauquette, à Houdain ; Thellier, à Lens; Masson, à Cambrin.—*Agents-voyers* : MM. Marenne, à Carvin; Decludt, à Béthune.—*Commis* : MM. Dolgez, faisant fonctions de conducteur, à Norrent-Fontes; Delaforge, Reversez, Dumetz, Bouteille, Guelque, Musart et Chesnoy, à Béthune ; Alexandre, à Auchy-lez-La-Bassée; Laurent, à Lens ; Carrette, à Houdain. — MM. Legrand, commis-comptable, à Béthune ; Roëlants, agent temporaire, à Béthune ; Dépret, agent temporaire, à Carvin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Ingénieur ordinaire : M. N., à Boulogne. — *Conducteurs* : MM. Vacossin, de Willot-Beauchemin, Fournier et Scrive, à Boulogne ; Berteloot, à Desvres ; Bouvart Henri, à Samer ; Evrart, à Calais ;

Ruault, à Guînes. — *Agents-voyers* : MM. Guilbert, à Desvres ; Delbée, à Marquise. — *Commis* : MM. Duchâteau, faisant fonctions de conducteur ; Bonningue et Couchaëre, à Boulogne; Marcourt, à Samer. — MM. Marcq, commis-comptable, à Boulogne ; Bouclet et Tétard agents temporaires, à Boulogne.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Ingénieur ordinaire : M. Pierret, à Montreuil. — *Conducteurs* : MM. Delpierre et Helle, à Montreuil ; Hédin, à Campagne ; Riquier, à Hesdin ; Meurillon, à Fruges. — *Agents-voyers* : MM François, à Montreuil ; Busiaux, à Berck ; Sénéchal, à Hucqueliers ; Fourrier, à Etaples. — *Commis* : MM. Barthe et Nourtier, à Montreuil. — MM. Varlet, commis-comptable, à Montreuil ; Halot, agent temporaire, à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Ingénieur ordinaire : M. Lefoul, ✻, sous-ingénieur, faisant fonctions, à St-Omer. — *Conducteurs* : MM. Bertaut, Bouchet et Dessolle, à St-Omer ; Cazin, à Ardres ; Beugin, à Audruick. — *Agents-voyers* : MM. Bauduin, à Aire ; Fouricquet, à Fauquembergues ; Lemaître, à Lumbres. — *Commis* : MM. Bodescot, Bouclet, Mailliet et Billot, à St-Omer. — M. Mièze, commis-comptable, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Ingénieur ordinaire : M. Bauthereau, sous-ingénieur faisant fonctions, à St-Pol. — *Conducteurs* : MM. Garçon, au Parcq ; Lemaire, à Frévent. — *Agents-voyers* : MM. Baroux, à Auxi-le-Château ; Lequien, à St-Pol. — *Commis* : MM. Mourmier, Cuvillier et Mahieu, à St-Pol ; Basseux, faisant fonctions de conducteur et Jouy, à Aubigny; Capron, à Heuchin ; Lechevalier, à Avesnes-le-Comte ; Passepont, commis-comptable, à St-Pol.

COMMISSIONS VICINALES.

Les Commissions cantonales de surveillance des chemins vicinaux ont été réorganisées par arrêté préfectoral du 31 décembre 1888 ; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord). — MM. Legrelle, ✻, conseiller général ; Lenglet Ad., conseiller d'arrondissement, et E. Ledieu, ✻, député, à Arras ; J. Leroy, à Anzin-Saint-Aubin; Topart, à Marœuil; Daullé,

à Dainville ; Debomy, à Roclincourt ; Souplet, à Athies ; Joly Osc , à Sainte-Catherine; Garnier, ✻, à Saint-Laurent, et Leblanc, à Duisans.

Canton d'Arras (sud).— MM. Leloup, conseiller gén., ✻, Gerbore, président du conseil d'arrondissement, à Arras ; Damiens, à Tilloy-lez-Mofflaines ; Lemaire G., à Agny ; Baudry-Accart, à Wailly ; Bécu, à Feuchy ; Eloy-Létévé, à Arras ; Moncomble et Bécu. A., à Fampoux ; Plaisant S, ✻, à Ronville (Arras), et Petit, à Achicourt.

Canton de Bapaume. — MM. Deusy, conseiller général, à Arras ; Dhorne, ancien conseiller d'arrondissement ; Pajot M. et Gaudefroy-Hié, à Bapaume ; Bauduin Ch., à Lesars ; Tonnellier J., à Sapignies ; Vélu, à Achiet-le-Grand ; Caron E., à Martinpuich ; Bouchez C., à Beaulencourt ; Goubet Aug. et Goubé Aimé, à Biefvillers-les-Bapaume ; Mouronval, à Warlencourt-Eaucourt ; Leprince-Foulon, à Béhagnies ; Walle, à Grévillers, et Casier P.. à Favreuil.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — MM. Rose, conseiller général, à Beaumetz-lez-Loges ; M. Morel, ✻, conseiller d'arrondissement, à Adinfer ; Dubois-Pontfort, à Boiry-Sainte-Rictrude ; Vahé, à Montenescourt ; Viart L., à Gouves ; Bienfait, à Warlus ; Deneuville, à Fosseux ; Lajus, à Haute-Avesnes ; Deron O., à Hendecourt-lez-Ransart ; Loir, à Wanquetin ; Delambre, à Monchy-au-Bois ; Hautecœur, à Agnez-lez-Duisans ; Démerin, à Beaumetz-lez-Loges, et Wable, à La Herlière.

Canton de Bertincourt. — MM. le marquis d'Havrincourt, O. ✻, anc. sénateur, conseiller général, à Havrincourt ; Garin, à Beugny ; Coulon, à Lebucquière; Deschamps, Dartus et Savary, à Bertincourt; Noiret Ed., à Beaumetz-lez-Cambrai; Richard Ild., à Hermies; Pouillaude fils, à Lechelle; Dollé N., à Metz-en-Couture ; Lecomte, à Haplincourt; Bancourt J., ✻, à Ruyaulcourt, et Benoist N., à Morchies.

Canton de Croisilles.—MM. Démiautte, anc. sénateur, à St-Léger; Bachelet H., ✻, conseiller général, à Vaulx-Vraucourt; Boisleux, à Wancourt; Delattre, à Hénin-sur-Cojeul; Candelier, ✻, à Bucquoy ; Dollé, à Vaulx-Vraucourt ; Damien, à Croisilles ; Grottard-Hurtrel, à Ablainzevelle; Rubin, à Bullecourt; Dujardin, à Boyelles; Duquesne, à Chérisy; Lesage Ach., à Ayette, et Bonnart, à Douchy-lez-Ayette.

Canton de Marquion.—MM. Godefroy, conseiller général, à Ecourt-St-Quentin; Humez, conseiller d'arrondissement, à Sauchy-Lestrée ; Bourgeois Alp., à Ecourt-St-Quentin ; Delfolie, à Sauchy-Cauchy ; Legentil Ach., à Quéant ; Demonchaux, à Bourlon ; Godefroy Alf., à

Lagnicourt; Hary A., à Oisy-le-Verger; Saudemont Alf., à Pronville; Drode, à Baralle; Lagrange, à Inchy; Lenoir, à Graincourt-lez-Havrincourt, et Deleau, à Marquion.

Canton de Pas. — MM. Caudron, conseiller général, maire de Pas; le comte de Pas et Caron-Lebas H., à Pas; François, à Foucquevillers; Hannard, à Orville; Lefebvre L, à Amplier; Labbé, à Hébuterne; Drevelle, à Sailly-au-Bois; Vaillant L., à Gaudiempré; Baillieu, ✠, à Serre-lez-Puisieux.

Canton de Vimy. — MM. Tailliandier, député, conseiller général, à Fresnoy; Legentil P., conseiller d'arrond., à Méricourt; Caudron L, à Neuville-St-Vaast; Genain, à Bailleul-sir-Berthoult; Dericquebourg, à Gavrelle; Frémy, à Izel-lez-Equerchin; Jude-Hurtrel, à Arleux-en-Gohelle; Hay L., à Rouvroy; Gernez, à Mont-St-Eloi; Peltier L. et Piéron V., à Avion; Morel G., à Souchez; Lecocq Hipp., à Ablain-St-Nazaire; Alexandre A., à Villers-au-Bois, et Rost, à Vimy.

Canton de Vitry. — MM. Evrard André, conseiller général, à Corbehem; Lefebvre Fl., conseiller d'arrond., à Etaing; Crépin, à Villers-lez-Cagnicourt; Olivier, à Saudemont; Jacquart, à Récourt; Dupont A., à Sailly-en-Ostrevent; Blanchet, à Biache-St-Vaast; Dupuich, à Vis-en-Artois; Coquel Hipp., à Dury; Basseux, à Pelves; Léger V., à Brebières, et Boulart, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.—MM. Haynaut, ✱, député, conseiller général, maire de Béthune; Mahieu-Sauvage, ✱, cons. d'arrond.; Deguisne et Outrebon, à Béthune; Bréhon et Dhaine, à Locon; Codron, à Hinges; Devaux, à Vieille-Chapelle; Flahaut, à Essars; Hersin, à Vendin-lez-Béthune; Penet, à Allouagne; Sénéchal, à Chocques; Viez-Lecocq, à Lapugnoy; Calonne, à Verquin.

Canton de Cambrin. — MM. Lesage, conseiller général, maire de Cambrin; Brasme Ch., conseiller d'arrondissement, à Festubert; Armand et Bavière Alb., à Auchy-lez-La Bassée; Delcourt-Brasme, à Douvrin; Debourrez, à Violaisnes; Doby, à Haisnes; François A., à Beuvry; Gouilliart Em., à Vermelles; Leleu, à Sailly-la-Bourse; Lerouge, à Givenchy-lez-La Bassée; Norel, à Cuinchy; Tamboise, à Noyelles-lez-Vermelles; Neveu, à Billy-Berclau, et Pinchon, à Annequin.

Canton de Carvin. — MM. de Clercq, conseiller général, à Oignies; Delaby, conseiller d'arrondissement, à Courcelles-lez-Lens; Baggio, Daubresse, Deligne et Duquesne J., à Carvin; Breton L. et Alayrac,

à Courrières ; Breton F., à Noyelles-Godault ; Caquant L., à Evin-Malmaison ; Duquesnoy et Gruyelle, à Hénin-Liétard, et Renard-Vendeville. à Lèforest.

Canton d'Houdain.—MM. Leroy Alf., ✻, conseiller général, maire de Bruay; Fleury Hipp., conseiller d'arrondissement, à Maisnil; Beaucourt H., à Divion ; Daix, à Houdain ; Carpentier et Lallart H , à Fresnicourt; Béharelle V., à Nœux; Delory, à Hesdigneul; Noé à Servins ; Guilbert, à Ranchicourt ; Fougerat, à Bruay ; Dorlet, à Bouvigny ; Hernu, à Caucourt, et Boucly, à Ourton.

Canton de Laventie. — MM. Lebleu, conseiller général, à Sailly-sur-la-Lys; Bavière, conseiller d'arrondissement; Grard L. et Meaux Ch., à Laventie; Cuvelier, à Lorgies ; Dehestru A. et de la Giclais, à Lestrem; Lecocq-Leroy, à Neuve-Chapelle; Papegay, à Sailly-sur-la-Lys ; Pollet et Valenducq, à Fleurbaix.

Canton de Lens. — MM. Déprez, ✻, député, conseiller général, à Harnes ; Gosselin et Hugot Arthur, ✻, conseillers d'arrondissement, à Lens ; Bollaërt, ✻, et Stiévenart, à Lens ; Brasme F., à Aix-Noulette; Brunel, à Hulluch ; Desruelles L., à Fouquières-lez-Lens ; Dufour, à Annay ; Masclef, à Noyelles-sous-Lens ; Schmidt, à Liévin ; Wallart et Cambier L., à Pont-à-Vendin ; Toulouse, à Sallau, et Wanty, à Vendin-le-Vieil.

Canton de Lillers. — MM. Fanien Ov., conseiller général ; Macaire J.. conseiller d'arrondissement ; Bérode P , Théret L. et Bailly J., à Lillers; Mantel, à Guarbecque ; Cayet V., à Gonnehem; Desprez, à St-Floris ; Delobel H., à Mont-Bernanchon ; Fauqueur-Levêque et Roussel Ach., à Calonne-sur-la-Lys; Thulliez L., à Busnes; Duhamel Ad., à Robecq ; Mullet et Devos, à St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes. — MM. Vaast, anc. conseiller général, à St-Hilaire-Cottes; Boulinguez, conseiller d'arrondissement, à Isbergues; Cossart et Leflon, à Norrent-Fontes; Cartulat, à Estrée-Blanche; Delbarre et Delohen E., à Witternesse ; Derisbourg E., à Quernes ; Huguet F., à Rely ; Lombart, à Berguette ; Pohier F., à Auchel ; Réant, à Ham-en-Artois, et Renard, à Cauchy-à-la-Tour.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord). — MM. Huguet, sénateur; Baudelocque, ✻, conseiller général; Bellet Ch. et Petit J., ✻, anc. conseillers d'arrondissement; Péron, conseiller d'arrondissement; Olagniez, Dusautiez, Harrewyn, Langlet, Cougnacq, Tétart-Copin, Bonnet A et Quignon E., à Boulogne; Evrard E , à Condettte, et Atteleyn, à Wimille.

Canton de Boulogne (sud). — MM. Ovion père, ✻, conseiller général ; Poirel-Adam, anc. conseiller d'arrondissement; Farjon, O. ✻, Baignol, Bouclet et Herbeaux, à Boulogne ; Blaquart. Duhotoy et Lavoisier, à St-Martin-Boulogne.

Canton de Calais (nord-ouest). — MM. Dewavrin, conseiller gén.; Fasquel-Sambourg, conseiller d'arrondissement ; Bruyère, Mage, Breton et Paclot, à Calais ; Declémy-Boulanger, maire de Peuplingues ; Vasseur, à Coquelles ; Deloison et Boutron-Bara, à Sangatte.

Canton de Calais sud-est). — MM. le Dr Guyot L., anc cons gén., Dr Cuisinier, ✻, ancien conseiller d'arrondissement ; Wintrebert, Roussez-Delplace, ✻, et Paris, à Calais ; Brunet-Roche et Bocquet F., aux Attaques ; Foissey et Becquet, conseiller d'arrondissement, à Marck ; Clipet et Foulon, à Coulogne ; Banse, conseiller d'arrondissement, à Calais.

Canton de Desvres. — MM. de Cormette, ✻, conseiller général, à Henneveux ; Vincent-Defosse, conseiller d'arrondissement, Lengagne-Defosse, Fourmaintraux-Courquin et Delbende, à Desvres ; Gody, à Longueville ; Joly C., à Bellebrune ; Feutry, à Alincthun ; Vandomme, à Quesques ; Montbaillard, à Vieil-Moutier ; Duquénoy, à Brunembert ; Dumont, à Lottinghen, et Duflos, à Wirwignes.

Canton de Guînes. — MM. Boulanger-Bernet, ✻, député, conseiller général, et Delattre-Bernet, conseiller d'arrondissement, à Andres ; Lefebvre, à Hames-Boucres ; Leglaive, à Hardinghen ; Ousselin, à Boursin ; Popieul et Boulanger N., à Guînes ; Roches, à Caffiers ; Noël, à Alembon ; Thorel, à Sanghen ; Clipet fils, à Licques ; Boulanger fils, à Bouquehault ; Hamerel, à Campagne, et Gueudré, à Herbinghen.

Canton de Marquise. — MM. Pérus, ancien conseiller général, Dubos et Dhéronval, à Marquise ; Lemaître-Boulanger, ancien conseiller d'arrondissement, et Lonquéty-Laquenoy, à Wierre-Effroy ; Admont, à Hervelinghen ; Courtois, à Audresselles ; Regnault, à Bazinghen ; Farjon, à Wacquinghen ; Lemaître P., à Réty ; Touret, à Offrethun ; Duval J., à Wissant ; Bouclet, à Audembert, et Boyart, à Maninghen.

Canton de Samer. — MM. Huret-Lagache, ✻, conseiller général, à Condette ; Huret-Levillain, ancien conseiller d'arrondissement, et Levillain Ch., à Saint-Etienne ; Darcy, à Neufchâtel ; Douez et Sauvage Cl., à Samer ; Ricquier, à Nesles ; Sauvage Ath., au Portel ; Delattre-Dequehen, à Doudeauville ; Dupont, à Tingry ; Nacry, à Lacres ; Longuemaux, à Hesdin-l'Abbé ; Delorme, Legros M., et Labouré, à Outreau ; Campagne, maire de Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — MM. Guyot Ch., conseiller général, à Ecquemicourt ; Fresnaye, ancien conseiller général, à Marenla ; Morel, conseiller d'arrondissement, et Brasseur L., à Campagne ; Laligant, à Maresquel; Allart, à Aix-en-Issart ; Longavesne, à Offin ; Sagette, à Gouy-Saint-André ; Delattre Anat., à Marant ; Duhamel, à Brimeux ; Treunet, à Maintenay ; Sailly, à Beaurainville ; Cagnart R., à Douriez ; Bernard, à Beaurainville.

Canton d'Etaples. — MM. Jules Moleux, conseiller général, à Etaples ; Billiet, ✠, conseiller d'arrondissement, Delaporte-Sydney, François E., Bertrand et Baillieux, à Etaples ; Bataille V., à Longvillers ; Dumontier et Demerval H , à Montcavrel ; Minet, à Tubersent ; Reisenthel, à Bernieulles ; Lavogez, à Inxent ; Morvillers, à Brexent ; Journel, à Attin ; Carpentier, à Hubersent.

Canton de Fruges. — MM. Boudenoot, député, conseiller général, à Fruges ; Pruvost-Caron, conseiller d'arrondissement, à Fruges ; Annequin, conseiller d'arrondissement, à Fressin ; Latham, Crépin, Decréquy G. et Demoncheaux, à Fruges ; de Contes, à Planques ; Duhautoy, à Lebiez ; Sénéchal, à Canlers ; Lenne, à Rimboval ; Leclercq, à Lebiez ; Merlen, à Créquy ; Hermant, à Coupelle-Vieille, et Grardel, à Crépy.

Canton d'Hesdin.—MM. Boucher-Cadart, O. ✻, conseiller général, à Hesdin ; Ridoult, ✠, conseiller d'arrondissement, à Caumont ; Parenty, conseiller d'arrondissement, et Poussart, à Mouriez ; Boulard P., Seillier, Domont et Bouverne, à Hesdin ; Desmaret, à Marconne; Héren, à Wambercourt ; Lécuyer, à Marconnelle ; Sagot, à Brévillers ; Lamoury, à Capelle ; Convert, à Raye, et Macqueron, à Aubin-St-Vaast.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Moitier C., anc. conseiller général, Grard, conseiller général, Ousselin, conseiller d'arrondissement, et Framery, à Hucqueliers; France, à Bimont; Longavesne, à Preures ; Demerval, à Beussent ; Muselet, à Herly ; Fayeulle et Vallois-Sauvage, à Bourthes ; Merlin, à Bécourt ; Ringot M., à Humbert; Péroy-Derollez, à Aix-en-Ergny; Loy A., et Cocquempot, à Campagne-lez-B.; Monel E., à St-Michel.

Canton de Montreuil. — MM. Sailly, ✠, conseiller général, et Gatoux, à Ecuires ; Barré, conseiller d'arrondissement, et Elluin, à Verton ; Baëlen, à Neuville ; Bloquel, conseiller d'arrondissement, à Wailly ; Godin J., à Cucq ; Girardon C., à Waben ; Chaussoy, à Nempont-Saint-Firmin ; Macquet, à Berck ; Leblond, à Conchil-le-

Temple ; Godin F., à St-Josse; Frognier, à Rang-du-Fliers ; Davril, à Sorrus, et Wacogne, à Merlimont.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Canton d'Aire. — MM. Faucquette, conseiller général, maire; Labitte, anc. conseiller gén.; Dumont et Descamps, ex-adjoints à Aire; Varlet, Al , à Wardrecques; Moufflin, à Wittes; Legrain J., à Ecques; Leblond, à Inghem; Gournay et Valois, à Thérouanne, et Debuisser, à Heuringhem.

Canton d'Ardres. — MM. Brémart, conseiller général, à Louches; Fasquel, conseiller d'arrondissement, à Zouafques; Colin L., conseiller d'arrondissement, à Eperlecques ; Vandroy, à Tournehem ; Cresson et Quéval, à Ardres; Lefebvre H., à Rebergues; Picquet, à Brêmes ; Declémy F., à Louches ; Haigniéré, à Nielles-lez-Ardres ; Neyme, à Audrehem; Flament, à Rodelinghem; Neyme, maire de Nordausques.

Canton d'Audruick.—MM. Bouret. conseiller général, à Zutkerque; Lambert-Evrard, conseiller d'arrondissement, et Lambert-Dereudre, à St-Folquin ; Dubrœucq, à Audruick ; Guéricy J , à Ruminghem ; Laurent H., à Nouvelle-Eglise ; Stoclin, à Ste-Marie-Kerque ; Vanuxem, à Nortkerque ; Payelleville, à Polincove ; Gorain M. et Deldrève C., à Offekerque, et Hubert, à Oye.

Canton de Fauquembergues. — MM. Jonnart C., député, conseiller général ; Jonnart père, ancien conseiller général, maire de Fléchin; Bonnière B., conseiller d'arrond., et Engrand-Leroy, à Fauquembergues ; Delarozière A., à Enguinegatte ; Mahieu H., ✱, à Enquin ; Bonnière A., à Coyecques ; Pruvost F., à Laires; Desgrousilliers H., à Audincthun ; Dufay J.-B., à Thiembronne ; Faucon, à Merck-St-Liévin, et Debout, à Renty.

Canton de Lumbres.—MM. Lemoine, conseiller général, à Hallines; Quenson de la Hennerie, anc. conseiller général, à Nielles-lez-Bléquin; Vandôme, conseiller d'arrondissement, à Vaudringhem ; Rouyer, à Lumbres ; Decroix et Sagot, à Wavrans ; Lardeur, à Esquerdes; Dupont A., à Seninghem; Mahieu L., à Delettes; Martel, à Boisdinghem; Joly, à Ouve-Wirquin, et Cucheval-Carlu, à Alquines.

Canton de St-Omer (nord) —MM. Lefebvre du Prey, anc. conseiller général ; Ringot, ✱, conseiller général, maire de St-Omer ; Pierret, conseiller d'arrondissement ; Bret et Gilliers Alf., à St-Omer; Castel et Lafoscade P., conseiller d'arrondissement, à Houlle; Dickson, ✱, et Lucasse, à Clairmarais ; Legrand et de St-Jean-Lebel, à Tilques.

Canton de St-Omer (sud). — MM. Duhamel, conseiller général; Hermant-Bouquillion, ✻, conseiller d'arrondissement; Vasseur et Lecointe P, à St-Omer; Platiau F., ✻, conseiller d'arrondissement, à Longuenesse; Dambricourt Al., à Wizernes; Soutry, à Arques; Martel, à Tatinghem; Houzet A. et Peigne H., à Blendecques; Bocheret, à Helfaut.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny. — MM. Bouilliez F., conseiller général, à Izel-lez-Hameau; Mathieu, anc. conseiller général, à Camblin-l'Abbé; Carré V., à Tincques; Bouilliez A., à Izel-lez-Hameau; Campagne M, à Berles; Candelier L., à Savy-Berlette; Chabé O, ✻, à Cambligneul; Delombre E. et Dorge A, à Aubigny; Demazières A., à Capelle-Fermont; Houbart L, à Monchy-Breton; Houbart O., ✻, à La Thieuloye; Leleu G., à Hermaville; Laigle, à Penin; Dorge H., maire de Savy-Berlette.

Canton d'Auxi-le-Château. — MM. Petain, conseiller général, à à Erquières; Boitel, conseiller d'arrondissement, à Cagnicourt; Landry, conseiller d'arrondissement, à Ligny-sur-Canche; Coache-Sombret, à Gennes-Ivergny; Dubromel J.-B., à Villers-l'Hôpital; Dupuich A., à Haut-Maisnil; Fiquet-Doal E. et Fontaye-Laprandie, à Frévent; Mineur P., à Fontaine-l'Etalon; Riquier A., à Auxi-le-Château; Thélu F., à Vacquerie-le-Boucq; Hoez Em., à Boubers-sur-Canche, et Lebel, à Conchy-sur-Canche.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — MM. Petit A., conseiller général, à St-Omer; Dubois F., conseiller d'arrondissement, et Leplant H., à Avesnes-le-Comte; Blazard A, à Noyelle-Vion; Brazier L., à Lattre-St-Quentin; Carton H., à Rebreuviette; Citerne H., à Magnicourt-sur-Canche; Couppet V., à Ivergny; Fardel C., à Sombrin; Tabary F., à Grand-Rullecourt; Soissons H., à Houvin; Monchiet V., à Sus-St-Léger; Doal, à Liencourt; Canel C., à Beaufort-Blavincourt.

Canton d'Heuchin.—MM. Delepouve, conseiller général, à Heuchin; le marquis de Partz, anc conseiller général, à Equirre; Martin Arc, conseiller d'arrondissement, à Nédonchel; Salmon A., conseiller d'arrondissement, à Pernes; Boulanger A., à Valhuon; Descottes G., à Tangry; Huchette A., à Fontaine-lez-Boulans; Lombart L, à Eps; Martin Ac., à Fiefs; Miroux, à Anvin; Théry A., à Aumerval, Grimbert, à Bailleul-lez-Pernes; Cleuet, à Diéval; Boutillier, à Bergueneuse; Mantel, à Sains-lez-Pernes.

Canton du Parcq. — MM. Carpentier Ch., conseiller général, à Noyelles-lez-Humières; Tirmarche, conseiller d'arrondissement, à

Vaçqueriette ; Bonnières G. et Poissant J., au Parcq; Decroix A. père, à Auchy-lez-Hesdin; Dupuis-Fontaine, à Fillièvres; Latham, E., à Rollencourt; Lejosne fils aîné, à Wamin; Leroy L., à Fresnoy; Vallée E. à St-Georges ; Verdier A. et Lannoy D., à Blangy-sur-Ternoise ; Vichery-Mathieu, à Wail ; Petain, au Quesnoy.

Canton de St-Pol. — MM. Graux, député, conseiller général, à Hesdigneul (Béthune) ; Boucly C., conseiller d'arrondissement, à Œuf ; de Béhague E., à Ternas ; Boutleux C., à Bermicourt ; Bouttemy G., à Ligny-St-Flochel ; Détape A., à Buneville ; Detœuf A., à St-Michel; George J.-L., à Flers ; Penet L., à Croisette ; Pothier J., à Troisveaux ; Soissons L., à Sibiville ; Héroguelle, Gaquerre Et., conseiller d'arrondissement, et Lebel G., à St-Pol ; Martin, ✠, à Gauchin-Verloingt.

MARINE ET COLONIES.

Le littoral du Pas-de-Calais est compris dans le premier arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Cherbourg, et dans le sous-arrondissement de Dunkerque, qui se compose des quartiers d'inscription maritime de Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne et St-Valéry-sur-Somme.

Préfet maritime commandant en chef : M. le vice amiral Lespès G. O. ✱, à Cherbourg.

Commissaire chef du service du sous-arrondissement : M Littaye, O. ✱, à Dunkerque. — *Inscription maritime* : M. Meesemaecker, ✱, commissaire-adjoint ; Allemés, aide-commissaire. – *Détails administratifs*: M. Kerdoncuf, ✱, sous-commissaire, à Dunkerque. — *Direction des mouvements du port* : M. Berteloot, ✱, lieutenant de vaisseau, à Dunkerque.

Quartier d'inscription maritime de Calais.

Commissaire de l'inscription maritime : M. de Foulhiac de Padirac, ✱. — *Employés du commissariat* : MM. Provost, sous-agent, et Leparmentier, commis.

Préposé du trésorier des invalides : M. Bonvarlet-Clipet.

Syndicat : M Vaslot, syndic, de 3e classe, à Calais.

Gardes maritimes : MM. Le Boudic, à Calais. — Ledet, à Wissant. — Jugan, aux petites Hemmes de Marck.

Poste sémaphorique de Calais : MM. Adam, chef guetteur. — Pollefoort, guetteur.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

Quartier d'inscription maritime de Boulogne.

Commissaire de l'inscription maritime: M. Gestin, ✻, commissaire-adjoint. — *Sous-agents et commis du commissariat* : MM. Lefauconnier, Cazeaux, Lenormand, Vasseur et Darthenay.

Trésorerie des invalides : M. Jules, ✻, trésorier de 2e classe.

Service des pêches : M. Cormeille, inspecteur des pêches.

Syndicats : MM. Deduytsche, syndic de 2e classe, à Boulogne (nord). — Leleu, syndic de 1re classe, préposé de l'inscription maritime, à Etaples.—Hallemesse, syndic de 3e classe, à Boulogne (sud).— Sauveur, garde maritime de 1re classe, à Boulogne. — Flahutez, garde maritime de 2e classe, au Portel. — Bonpain, garde maritime de 2e classe, à Etaples. — Merlin, garde maritime de 1re classe, à Equihen — Bigeault, garde maritime de 2e classe, à Audresselles.

Postes sémaphoriques : MM. Durand, chef guetteur de 2e classe, chef du poste de Gris-Nez. — Osmont, chef guetteur de 2e classe, chef du poste du Touquet. — Rousseau, chef guetteur de 2e classe, chef du poste d'Alprecht. — Jézéquel, guetteur de 2e classe, au poste de Gris-Nez. — Rouxel, guetteur de 2e classe, au poste d'Alprecht. — Binet, guetteur de 2e classe, au poste du Touquet.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

SOCIÉTÉS HUMAINES ET DES NAUFRAGES.

Les Sociétés humaines et des naufrages ont pour but de porter secours aux naufragés, de prévenir les accidents dont les baigneurs pourraient être les victimes, de porter une assistance prompte et efficace à toutes les personnes en danger de se noyer, de procurer aux personnes retirées de l'eau tous les secours propres à les rappeler à la vie.

Société humaine de Boulogne. — Président d'honneur : M. le Maire de Boulogne. — Président : M. Lonquéty aîné, ✻. — Vice-président : M. E. Bonham, consul d'Angleterre. — Trésorier : M. Achille Adam fils. — Secrétaire : M. Lesage Fern. — M. Ch. Brasseur, secrétaire rédacteur. — Ordonnateur des dépenses : M. Ch. Lebeau. — Vérificateur des comptes : M. G. Taylor. — Membres : MM. Vétillard, ✻, ingénieur en chef ; Doussin, directeur des douanes ; Gestin, ✻, commissaire de l'inscription maritime ; Farmer ; Morice, lieutenant de port ; Parmentier ; capitaine Larché, et Ed. de Poilly, ingénieur de la Société.

Société humaine de Calais. — Président : M. Chanson P. —

Vice-président : M. Gouin A., commandant du port. — Secrétaire : M Dessin L. — Secrétaire-adjoint : M. Foissez G.

Comité administratif : MM. Darquer Ad., Delabie, ✱, Delannoy A., Delannoy J., ✱, Dessin Ch., Duniagou A., Hembert J., Herbelot H., Henry H , Leroux J., Matis F., Mulard J., Mulard J. fils, Ravin, Valdelièvre E., Vilain A., Apeness H., Perrot Ch., lieutenant de port.

Comité maritime : MM. Gouin A., président; Perrot Ch., Delabie, ✱, Delannoy J , ✱, Mulard J.

Société humaine de Montreuil. — Président honoraire : M. le Sous-Préfet —Président : M. de Lhomel, ✱.—Secrétaire : M. Danvin fils. — Trésorier : M. Tournant.

SERVICE DES PORTS MARITIMES ET DES PHARES.

Inspecteur général : M. Grégoire, O. ✱, boulevard St-Germain, 224, à Paris.

Ingénieur en chef : M. Vétillart, ✱, 58, rue des Pipots, à Boulogne.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, 3, boulevard de Châtillon. — Conducteur principal : M. Nollen; conducteur : M. Fréville; conducteurs-adjoints : MM. Hennuyer et Delrue. — Commis : MM. Varlet et Deleuclos.

Arrondissement maritime de Boulogne.

Ingénieur ordinaire : M. Voisin, à Boulogne.

Conducteur : à Etaples, M. Dufossé. — A Boulogne : conducteurs principaux, MM. Leroy, ✱, Lorgnier et Court. — Conducteurs : MM. Troude, Dominois, Louis Ravin, Lacroix ; conducteur-adjoint : M. Radou.—Commis : MM. Magnier, Devigne, Corne, Guilbert et Delache. — Capitaine de port : M. Morice. — Maîtres de port : MM. Gryson, Villemer et Couture, à Boulogne ; N., au Portel ; Vasseur, à Etaples.

Arrondissement maritime de Calais.

L'ancien arrondissement maritime de Calais est divisé en deux arrondissements, depuis le 1er janvier 1888.

Le 1er arrondissement comprend l'entretien, les dragages, les travaux de grosses réparations, le contrôle des voies ferrées, des quais, l'achèvement des travaux d'amélioration en cours et les travaux d'outillage du port.

Le 2e arrondissement comprend l'entretien des phares et balises et la surveillance du littoral, de Gravelines au cap Gris-Nez, l'étude et l'exécution des travaux neufs, le contrôle des wattringues, etc.

1er arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Chargueraud, place de l'Estran, à Calais.

Conducteurs principaux : MM. Delabie, ✱, et Ravin Th.—Conduc-

teurs : MM. Walle, Ringot, Dominois Th., Delannoy fils et Pierru. — Conducteur-adjoint : M. Haignéré. — Commis : MM. Lambert V., Clipet, Lannez, Lefebvre fils, Radenne, Caboche, Dacquembronne et Evrard.

Capitaine de port : M. Gouin. — Lieutenant de port : M. Perrot.— Maîtres de port : MM. Michel, Modart, Urvoy et Letellier.

2e arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Jullien Ch., place de l'Estran, à Calais.

Conducteur principal : M. Delannoy, père, ✱. — Conducteurs : MM. Pezron P., Ledoux L., Lisse, Bouclet et Nédelec. — Garde des eaux du Calaisis : M. Drain.

SURVEILLANCE DES BATEAUX A VAPEUR.

Une ordonnance du 17 janvier 1846 a prescrit l'institution dans chaque port où la navigation à vapeur est en usage, d'une commission chargée de la surveillance des bateaux à vapeur.

Cette commission doit visiter les bateaux au moins tous les trois mois et s'assurer que toutes les mesures prescrites par les règlements sont exécutées.

Deux commissions de surveillance des bateaux à vapeur fonctionnent dans le département, l'une à Boulogne, l'autre à Calais. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

Boulogne. — MM. Vétillart, ✱, ingénieur en chef des ports, président; Voisin, ingénieur ordinaire; Badoureau, ingénieur des mines; Dardenne, ingénieur, Gestin, ✱, commissaire-adjoint de la marine; Morice, capitaine de port; Fréville; conducteur des ponts et chaussées.

Calais — MM. Charguéraud, ingénieur ordinaire des ports maritimes, président; Jullien, ingénieur ordinaire; de Padirac, ✱, sous-commissaire de la marine; Gouin, capitaine de port; Lamy, capitaine de port en retraite; Breton, ingénieur du tunnel sous-marin; Ravin, conducteur principal des ponts et chaussées.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

Le service des voies navigables du Pas-de-Calais est réuni à celui des voies navigables du Nord, sous la direction d'un ingénieur en chef qui réside à Douai.

Le service de la Scarpe supérieure et du canal de Lens est confié à un ingénieur résidant à Douai (Nord). —Le service de la Lawe et de la Haute-Lys est confié à un ingénieur spécial résidant à Lille (Nord). Le service des canaux de Neuffossé, d'Aire et de l'Aa est confié à un ingénieur spécial résidant à St-Omer. — Le service des canaux du Calaisis est confié à l'ingénieur ordinaire des ports maritimes résidant à Calais.

Inspecteur général : M. Grégoire, O. ✵, boulevard St-Germain, 224, à Paris.

Ingénieur en chef : M. Peslin, ✵, à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Barbet, 1re classe, à Douai. — Jullien, 3e classe, à Calais. — Cètre, 2e classe, à St-Omer. — Stoclet, 1re classe, à Lille.

Conducteurs : MM. Desaulty, Faillie et Massin, à St-Omer; Wackernie, à Merville. — Commis : MM. Machin, Legrand et Brifaut, à St-Omer ; Drain, Sauvage et Artisien, à Calais ; Auber, à Béthune.

ORGANISATION MILITAIRE

Le département du Pas-de-Calais compose, avec le Nord, la 1re région de corps d'armée

Le 1er corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, comprend : 1° deux divisions d'infanterie formant chacune deux brigades: 2° une brigade de cavalerie; une brigade d'artillerie ; 1er escadron du train des équipages, 1re section des commis et ouvriers militaires d administration ; une section d'infirmiers ; une section de sécrétaires d'état-major et du recrutement.

Sont également stationnéss dans la 1re région les troupes ci-après, savoir :

5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai ; 3e régiment du génie, à Arras ; 1er bataillon d'artillerie de forteresse à Lille ; 2e bataillon d'artillerie de forteresse à Maubeuge ; 4e régiment de cuirassiers à Cambrai.

Etat-major du 1er corps d'armée.

MM. Loizillon, C. ✵, général de division, commandant le 1er corps d'armée, à Lille ; Allenou, commandant de cavalerie, et Touret, lieutenant d'infanterie breveté, officiers d'ordonnance du général commandant le 1er corps d'armée ; Rau, O. ✵, colonel d'artillerie, hors cadre, chef d'état-major; Penel, O. ✵, chef de bataillon du génie, hors cadre, sous-chef d'état-major ; Frignet-Despréaux, de Reviers de Mauny, Calvel, chefs de bataillon d'infanterie, hors cadre ; Dufour d'Astafort, capitaine d'infanterie, hors cadre ; Radiguet, capitaine d'infanterie, hors cadre ; Duplessis, capitaine breveté au 8e de ligne, stagiaire; Peuchot, archiviste principal de 1re classe; Hocq, archiviste de 1re classe; Duhamel, archiviste de 3e classe.

Renaut, O. ✵, intendant militaire de la 1re région ; Jouan de Kervenoaël, O. ✵, intendant du 1er corps d'armée; Arnould, O. ✵, directeur du service de santé.

1re division d'infanterie. — Général Maurand, G. O. ✵, com-

mandant, à Lille. — 1re brigade, général de Chauvenet, O. ✻ : 43e de ligne, à Lille ; 127e, à Valenciennes et Condé ; 2e brigade, général Jeannerod, O. ✻ : 1er de ligne, à Cambrai; 84e, à Maubeuge, Avesnes et Landrecies ; 16e bataillon de chasseurs à pied, à Lille, commandant : Christiani de Ravaran.

CAVALERIE. — 1re brigade, général Bidot, O. ✻ : 19e régiment de chasseurs, à Lille et Hesdin ; 21e régiment de dragons, à St-Omer et Aire.

ARTILLERIE. — 1re brigade, général Erb, O. ✻ : 15e et 27e régiments, à Douai. — 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Lille ; 2e, à Maubeuge.

2e division d'infanterie. — Cette division, presqu'entièrement comprise dans le Pas-de-Calais, forme quatre subdivisions de région: Arras, Béthune, St-Omer et Dunkerque.

MM. Mathelin, C. ✻, général de division, commandant, à Arras ; Jochem, capitaine d'infanterie, hors cadre, officier d'ordonnance ; Leducq, ✻, chef de bataillon, hors cadre, chef d'état-major ; Gabrial, capitaine d'artillerie, hors cadre, attaché à l'état-major ; Munier, lieutenant d'infanterie, attaché à l'état-major, stagiaire.

MM. Emond d'Esclevin, O. ✻, général commandant les subdivisions d'Arras et de Béthune et la 3e brigade d'infanterie, à Arras ; Souchet, capitaine au 73e de ligne, officier d'ordonnance ; Morizot, archiviste d'état-major : 33e de ligne, à Arras et Douai ; 73e, à Béthune, Aire et Hesdin.

MM. Pierron, O. ✻, général commandant la 4e brigade d'infanterie et la subdivision de région de St-Omer, à St-Omer ; Macqueron, lieutenant au 8e de ligne, officier d'ordonnance ; Perruche, archiviste d'état-major : 8e de ligne, St-Omer, Calais et Boulogne ; 110e, à Dunkerque, Bergues et Gravelines.

Gouvernement de la place de Dunkerque.

Etat-major. — M. le général Jung, O. ✻, commandant supérieur du groupe des places de Dunkerque, Bergues, Gravelines, Calais, St-Omer, Aire, Montreuil et Boulogne-sur-Mer, commandant la 8e subdivision de la 1re région qui comprend les arrondissements administratifs de Dunkerque et d'Hazebrouck.

MM. de Lorme, ✻, lieutenant-colonel, chef d'état-major ; Scelzer, capitaine du génie, officier d'ordonnance ; Labarrière, archiviste d'état-major.

Intendances.

Arras. — MM. Schiel, ✻, et Pollacchi, ✻, sous-intendants de 2e classe.

St-Omer. — MM. Mouret et Lajule, sous-intendants de 3e classe.

Bureaux de recrutement, de réserve et de mobilisation.

Arras — MM. Douette, ✻, chef de bataillon, commandant; Levat, capitaine; Denis, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

Béthune. — MM. Bourlier, ✻, chef d'escadron, commandant; Daman, ✻, capitaine; Daroux, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

St-Omer. — MM. Céragioli, O. ✻, chef de bataillon, commandant; Bretolle, capitaine; Courtade, ✻, capitaine-major de l'armée territoriale.

PLACES.

Arras.

Etat-major du génie. — MM. Rouyer, ✻, chef de bataillon, chef du génie de la place; Fouquoire, capitaine.

Ecole régimentaire du génie. — MM. Castelin, ✻, capitaine du 3e génie, commandant l'école, et Cré, ✻, capitaine.

Service des subsistances. — M. Fiquet, officier d'administration de 1re classe.

Calais.

Etat-major de l'artillerie — MM. Hermary, O. ✻, colonel, président de la commission d'expériences; Jourdanet, O. ✻, chef d'escadron.

Etat-major du génie. — M. Petitbon, ✻, commandant.

St-Omer.

Etat-major du génie. — M. Coblentz, ✻, chef de bataillon, chef du génie.

Service sanitaire. — M. Billet, médecin-major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital.

Service des subsistances. — M. Vuillemain, officier comptable.

Aire.

Prison du fort St-François. — M. Peltier, agent principal.

Génie. — M. Delahaye, adjoint principal de 2e classe.

Artillerie. — M. Méry, garde de 3e classe.

Boulogne.

Génie. — M. Ribaucour, O. ✻, chef de bataillon, chef du génie.

CORPS DE TROUPES
stationnés dans le département du Pas-de-Calais.

TROUPES DE LA PREMIERE RÉGION DE CORPS D'ARMÉE.

3e brigade d'infanterie.

33e régiment d'infanterie, à Arras et Douai (dépôt et état-major à Arras). — MM. COURBASSIER, ✻, colonel; BELLE, ✻, lieutenant-colonel; Godart, O. ✻, d'Or, ✻, Labrevoit, ✻, et Mallet, ✻, chefs de bataillon ; Sagui, ✻, major.

73e d'infanterie, à Béthune, Aire et Hesdin (dépôt et état-major à Béthune). — MM. FABRE, O. ✻, colonel ; de Lorme, O. ✻, lieutenant-colonel ; Dion, ✻, Carré, ✻, Godart de Bellengreville, ✻, chefs de bataillon ; Duboc, major.

4e brigade d'infanterie.

8e régiment d'infanterie, à St-Omer, Calais et Boulogne (dépôt et état-major à St-Omer). — MM. D'AZÉMAR, O ✻, colonel ; Odon, O. ✻, lieutenant-colonel ; Geoffroy, ✻, d'Or, ✻, Dumolard, ✻, et Lacollonge, ✻, chefs de bataillon ; Wetzel, major.

1re brigade de cavalerie.

21e régiment de dragons, à St-Omer et Aire (dépôt à St-Omer).— MM. de BERMINGHAM, ✻, colonel ; Prère, O ✻, lieutenant-colonel ; de St-Hilaire, Bolnot, ✻, chefs d'escadron ; Genay, major.

Génie.

3e régiment du génie, à Arras. — MM. , colonel ; Ligneau, ✻, lieutenant-colonel; de Montarby, O. ✻, chef de bataillon; Bornecque, ✻, major.

ARMÉE TERRITORIALE.

INFANTERIE.

5e régiment à Arras.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : Arras nord, Vimy, Beaumetz-lez-loges, Lille sud-est ; — 2e bat. : Arras sud, Pas, Croisilles, Bapaume, Lille centre ; — 3e bat : Bertincourt, Marquion, Vitry.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Marie, ✻. — *Chefs de bataillon* : MM. Fischer, O. ✻, Descharte, ✻, et Gratiot, ✻ — *Capitaines-adjudants-major* : MM. Masse, Boutemy, Buchet, Gottran et Lesueur.

6e régiment à Béthune.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : Béthune, Lillers, Norrent-Fontes, Houdain; — 2e bat : Cambrin, Carvin, Laventie, Lens; — 3e bat.: Avesnes-le-Comte, Auxi-le-Château, Aubigny, Heuchin, Le Parcq, St-Pol.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Bureau, ✻. —

Chefs de bataillon : MM. Demory, Battier, ✻, Ravaut et Rossignon.
Capitaines-adjudants-majors : MM. Despretz, de Beaumont, Faillet et Vauléon, ✻.

7e régiment à St-Omer.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : St-Omer nord et sud, Lumbres, Fauquembergues, Aire, Hucqueliers, Fruges; — 2e bat. : Campagne, Etaples, Hesdin, Montreuil, Samer, Boulogne nord et sud ; 3e bat. : Guines, Marquise, Ardres, Audruick, Desvres, Calais.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Gasquet, ✻. — *Chefs de bataillon* : MM. Chabrillat, Destré, Soyez et Martin. — *Capitaines-adjudants-majors* : MM. Dubron, Mallet, Huret et Pamart.

CAVALERIE.

1er régiment à Lille.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Picart, O. ✻.

Escadrons de dragons, à St-Omer : MM. Guise, ✻, et Labourt, O. ✻, chefs d'escadron.

Escadrons de chasseurs, à Lille : MM. de Richemont, de Richardson et Andriot, ✻, chefs d'escadron.

ARTILLERIE.

1er régiment à Douai.

Lieutenant-colonel : M. d'Hennin Jean-Emile, O. ✻. — *Chefs d'escadron* : MM. Bergère, Chambellant, ✻, Derode, O. ✻, Denis-Laroque, O. ✻, et Demmler, ✻. — *Major :* M. Soudon.

Huit batteries sont attachées aux diverses places du Pas-de-Calais, savoir : à Calais, 7e et 29e batteries à pied ; — à Aire, 8e batterie à pied ; — à St-Omer, 9e batterie à pied ; — à Boulogne, 10e batterie à pied et 17e batterie de sortie ; à Arras, 23e et 24e batteries montées.

GÉNIE.

Chaque région de corps d'armée fournit un bataillon du génie.

1er bataillon (3e compagnie, à Arras).

Chef de bataillon : N.

GENDARMERIE.

1re légion.

Composée des compagnies du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Marceron, ✻, colonel, chef de légion, à Lille.

MM. Coutin, ✻, chef d'escadron, *commandant la compagnie du Pas-de-Calais*, rue Victor Hugo, à Arras ; de Parfouru, capitaine ; Langlois, lieutenant, trésorier de la compagnie, à Arras ; Kempff. ✻, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier ; Thouvenin, gendarme, secrétaire du commandant.

Arrondissements.	Résidences des brigades.	à cheval ou à pied	Effect.	Commandants des brigades.	Grades.
			b.	MM.	
ARRAS M. de Parfouru, capitaine.	Arras. 1re brigade	à cheval	5	Magherman M*	adjud.
	Arras. 2e brigade	id.	5	Pluchart	brigad.
	Arras. 3e brigade	à pied	5	Boutin M*	m-d.-l.
	Bapaume	à cheval	5	Devigne	id.
	Pas	id.	5	Pierron	brigad.
	Marquion	id.	5	Vasseur	id.
	Croisilles	à pied	5	Boursier	id.
	Beaumetz-lez-Loges	à cheval	5	Ogez	id.
	Vitry	à pied	5	Ryckebusch M*	m-d.-l.
	Bertincourt	id.	5	Petit	brigad.
	Vimy	à cheval	5	Duhautois	id.
	Vis-en-Artois	à pied	5	Delaire	id.
	Foncquevillers	id.	5	Leteneur	id.
	Orville (poste provisoire)		5		
BOULOGNE. M. Chapusot capitaine.	Boulogne. 1re brigade	à cheval	5	Fiquet M*	m-d-l. ch
	Boulogne. 2e brigade	à pied.	5	Blankaërt	brigad.
	Boulogne. 3e brigade	id.	5	Varoquet	id
	Calais. 1re brigade	à cheval	5	Hassler M*	m.-d.-l.
	Calais. 2e brigade	à pied	5	Evrard	brigad.
	Calais. 3e brigade	id	5	Crapie	id.
	Samer	à cheval	5	Pradourd	id.
	Marquise. 1re brigade	à pied	5	Vandewalle M*	m.-d.-l.
	Marquise. 2e brigade	à cheval	5	Latu	brigad.
	Colembert	id.	5	Lamirand	id.
	Desvres	id.	5	Thieffry	m.-d.-l.
	Guines	id.	5	Martin	brigad.
SAINT-OMER M. Gerber, ✠ capitaine.	St-Omer. 1re brigade	à cheval	5	Priem	m-d-l. ch
	St-Omer. 2e brigade	à pied	5	Lenoir	brigad.
	Aire	à cheval	5	Joubert M*	m.-d.-l.
	Ardres	id.	5	Lenne	brigad.
	Lumbres	id.	5	Caffin	id.
	Audruick	id.	5	Jeanquin	id.
	Fauquembergues	id.	5	François	id.
	Arques	à pied	5	Esdain	id.
	Fléchin	id.	5	Fromentin M*	id.
SAINT-POL M. Delion, lieutenant.	St-Pol. 1re brigade	à cheval	5	Brienne	m-d-l. ch
	St-Pol. 2e brigade	à pied	5	Popieul	brigad.
	Aubigny	à cheval	5	Forgez	id.
	Avesnes-le-Comte	id.	5	Wahl	id.
	Heuchin	id.	5	Ducrocq	id.
	Auxi-le-Château	à pied	5	Latre	m.-d.-l.
	Frévent	id.	5	Fynnaërt	id.
	Auchy-lez-Hesdin	id.	5	Beligny	id.
MONTREUIL M. Lizé, lieutenant.	Montreuil. 1re brigade	à cheval	5	Deramont	m-d-l. ch
	Montreuil. 2e brigade	à pied	5	Souverain	brigad.
	Hesdin	à cheval	5	Barragué	m.-d.-l.
	Fruges	id.	5	Fumery M*	brigad.
	Hucqueliers	id.	5	Haigneré M*	id.
	Etaples	id.	5	Jossoud	m.-d.-l.
	Campagne-lez-Hesdin	id.	5	Vanuxem	brigad.
	Berck-sur-Mer	à pied	5	Nachin M*	m.-d.-l.
BÉTHUNE. M. Gest, M. lieutenant	Béthune. 1re brigade	à cheval	5	Chevalier	m-d-l ch
	Béthune. 2e brigade	à pied	5	Thiroux	brigad.
	Lens. 1re brigade	à cheval	5	Elier	m.-d.-l.
	Lens. 2e brigade	à pied	5	Weppe	brigad.
	Carvin	à cheval	5	Duvieubourg	m.-d.-l.
	Lillers	id.	5	Caron A.	id.
	Cuinchy	id.	5	Vivot	brigad.
	Laventie	à pied	5	Desprez M*	m.-d.-l.
	Nerrent-Fontes	id.	5	Delplanque H.	id
	Houdain	id.	5	Habourdin	id.
	Nœux	id.	5	Fourdrinoy	brigad.
	Hénin-Liétard	id.	5	Dhayer	id.
	Auchel	id.	5	Léquebin	id.
	Liévin	id.	5	Wattelez	id.

(*) M* Médaille militaire.

CHEMINS DE FER (1)

CONTROLE DE L'ÉTAT.

I. — LIGNES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

1° Service du contrôle et de surveillance de l'exploitation.

Inspecteur général, chargé du contrôle : M. Bellom, ✱, 46, rue de Vaugirard, à Paris.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE.

Ingénieur en chef : M. Baum, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Pompe, 21, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Pollé, à Arras.

Contrôleurs des mines : MM. Drouot, Cossange et Perrève, à Arras.

SERVICE DU CONTROLE DES TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN.

Ingénieur en chef : M. Loche, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 24, rue d'Offémont, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Mille, à Arras.

Conducteurs : MM. Héleine et Patoux, à Arras.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE.

Inspecteurs principaux : MM. Duplan et Allary, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative : MM. Acremant et Jagu, à Arras; Muller, à Béthune ; Roger, à Boulogne ; Perlié, ✱, à Calais.

2° Service des études et travaux des chemins de fer d'intérêt général exécutés par l'Etat.

(Départements du Nord et du Pas-de-Calais).

Inspecteur général : M. Delocre, O. ✱, à Paris, rue Lavoisier, 1.

Ingénieur en chef : M. Gruson, ✱, rue de Fleurus, 32, à Lille.

(Bureaux : rue Nationale, 91, à Lille).

1er ARRONDISSEMENT.

Ligne de Lens à Armentières.

Ingénieur ordinaire : M. Devos, rue des Postes, 20, à Lille.

(1) Nous ne donnons ici que l'administration centrale, les chefs des divers services et le personnel attaché au département du Pas-de-Calais.

II. — LIGNES D'INTÉRÊT LOCAL

du département du Pas-de-Calais.

Personnel attaché au contrôle de l'exploitation.

MM. Mallez, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras, directeur du contrôle ; Fontaine, ingénieur ordinaire des mines, à Arras.

Lignes d'Achiet à Marcoing, de Boisleux à Marquion et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : MM. Mille, ingénieur ordinaire, à Arras ; Heleine, conducteur des ponts et chaussées, à Arras.

Ligne d'Anvin à Calais : MM. Lefoul, sous-ingénieur, à St-Omer ; Bertaut, conducteur des ponts et chaussées, à St-Omer.

Commissaire de surveillance administrative attachés, en outre, au contrôle de l'exploitation technique :

1° Ligne d'Anvin à Calais : M. Drouot, contrôleur des mines, à Arras ;

2° Lignes de Boisleux à Marquion, d'Achiet à Marcoing et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : M. Perrève, contrôleur des mines, à Arras.

ADMINISTRATION DES COMPAGNIES

CHEMIN DE FER DU NORD.

Président du conseil d'administration (1) : M. le baron Alph. de Rothschild, C. ✻.

Vice-présidents : MM. Léon Say et Gaston Griolet, O. ✻.

Membres du comité de direction : MM. André de Waru, ✻, Omer Vallon, ✻, Jh Hottinguer.

Administration centrale.

Secrétaire de la compagnie : M. Castel, O. ✻ ; Secrétaire-adjoint : M. Lacan.

Exploitation.

Ingénieur en chef de l'exploitation : M. Sartiaux, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Ingénieur en chef du service actif : M. Thouin, O. ✻. — Ingénieur en chef adjoint du service actif : M. Piéron, ✻. — Inspecteur général de l'exploitation : M. Lagarde, ✻. — Inspecteur principal secrétaire de l'exploitation :

(1) Le siège du conseil d'administration est à la gare du Nord, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

M. Cousin, ✱. — Inspecteur principal secrétaire-adjoint de l'exploitation : M. D. Leluau, ✱. — Agent commercial: M. Aubertin, ✱. — Agent général du contrôle des recettes : M. G. Delebecque, ✱. — Chef du mouvement : M. Bouverat. — Sous-chefs : MM. Dupont et Bousigues.

Inspecteurs principaux de l'exploitation : MM. Léchelle, 6e inspection principale, à Arras. — Reygondaud, 3e inspection principale, à Boulogne-sur-Mer. — Leluau, ✱, 2e inspection principale, à Lille. — Soletti, ✱. 5e inspection principale, à St-Quentin. — Watson, 4e inspection principale, à Amiens. — Letienne, 7e inspection principale, à Beauvais. — Moncomble, 1re inspection principale, à Paris. — Peltier, inspection principale des gares de la Chapelle, Le Bourget et annexes.

Inspecteurs attachés à la 6e inspection principale : MM. Codine, à Arras. — Destombes, à Lens. — Chambelin, à St-Pol. — Poulain, à Somain.

Inspecteur divisionnaire chargé du service des lignes P.-F. et annexes, en résidence à Arras : M. Plocq, 25, rue d'Amiens.

Matériel et traction.

Ingénieur en chef du matériel et de la traction : M. Du Bousquet, à Paris. — Ingénieur, inspecteur principal de la traction : M. de Fonbonne, à Paris. — Ingénieur, chef du matériel roulant : M. Bricogne, ✱, à Paris. — Ingénieur principal des ateliers de machines de la Chapelle et d'Hellemmes : M. Kéromnés, à Paris. — Ingénieurs de la traction : MM. Asselin, à Lille ; Brossard, à Tergnier. — Chefs de dépôts : MM. Bohain, à Boulogne ; Lequimme, à Calais ; Merck, à St-Omer ; Bénistant Aimé, à Hazebrouck ; Morillon, à Arras ; Petithory, à St-Pol ; Dupont, à Béthune ; Papegay, à Lens.

Travaux et surveillance.

M. Boucher, O. ✱, ingén. en chef des ponts et chaussées. ingén. en chef des travaux et de la surveillance. — M. Vainet, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de l'entretien, à Paris. — M. Agnellet, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef des services centraux des études du matériel des voies et des bâtiments, à Paris. — M. de la Frémoire, ✱, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris. — M. Salle, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris. — M. Contamin, O. ✱, ingénieur du matériel des voies, à Paris. — M. Bellet, ✱, ingénieur, chef du service central de la voie, à Paris.

Ingénieurs de la voie : MM. Lebargy, ✻, à Amiens ; Lefèvre, ✻, à Abbeville ; Morice, ✻, à Hazebrouck.

Chefs de section de la voie : MM. Guillaume, à Arras ; Jacob, à Boulogne ; Baret, à St-Omer ; Dutoit, à Lens ; Tettelin, à Calais ; Bergerolle, à Abbeville ; Lefèvre F., à Hesdin ; Lecomte, à Frévent.

Chefs de gare et de station (dans le département).

Paris à la frontière par Arras, Lille.

Achiet, MM. Maumené ; Boisleux, Hémery de la Villauray ; Arras, Spéry ; Rœux, Boudeville ; Vitry, Delile ; Corbehem, Suin (*Douai*) ; Leforest, Véron ; Libercourt (Carvin), Lecocq.

Arras à Calais, Dunkerque.

Arras, MM. Spéry ; Farbus-Vimy, Bellec ; Lens, Faivre d'Arcier ; Bully-Grenay, Postina ; Nœux, Flament ; Béthune, Leroux ; Fouquereuil, Hennebelle ; Chocques, Noulette ; Lillers, Vantorre ; Berguette, Ducordeaux ; (*Hazebrouck*) ; St-Omer, Péchaubès ; Watten-Éperlecques, Beurier ; Audruick, Bercq ; Pont-d'Ardres, Roly ; Calais, Barthélemy.

Arras à Étaples et Boulogne.

Arras, MM. Spéry ; Marœuil, Simon ; Mont-St-Eloy, Roger ; Aubigny, Lafontaine ; Savy-Berlette, Delaby ; Tincques, Bayart ; Ligny-St-Flochel, Chable ; St-Pol, Crunel ; Wavrans, Montigny ; Anvin, Carpentier ; Blangy-sur-Ternoise, Duplouy ; Auchy-lez-Hesdin, Boubet ; Hesdin, Givaudan ; Aubin-St-Vaast, Vieillard ; Maresquel, Debray ; Beaurainville, Choquet ; Brimeux, Monthuy ; Montreuil, Lelièvre ; Beutin, Baudrelle ; Etaples, Hubert ; Dannes, Hermetz Alp. ; Neufchâtel, Fontaine ; Hesdigneul, Leleu ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Watson.

Arras à Doullens et Frévent.

Arras, MM. Spéry : Beaumetz-Rivière, Mabille ; Gouy-Bailleulval, N. ; Saulty-l'Arbret, MM Cottare ; Mondicourt-Pas, Smolders ; (*Doullens*) ; Frévent, Ferrette.

Abbeville à St-Pol et Béthune.

(*Abbeville*) ; Auxi-le-Château, MM. Damoiseau ; Fortel, Bordin ; Frévent, Ferrette ; Petit-Houvin, Maillot ; St-Pol, Crunel ; Brias, Debonte ; Pernes-Camblain, Bijard ; Calonne Ricouart, Boistel ; Lapugnoy, Maillard ; Fouquereuil, Hennebelle ; Béthune, Leroux.

Amiens, Boulogne à Calais.

(*Amiens*) ; Conchil-le-Temple, MM. Tillier; Verton, Acloque ;

Etaples, Hubert ; Dannes, Hermetz Alph. ; Neufchâtel, Fontaine ; Hesdigneul, Leleu ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Watson ; Wimille, Blondel ; Marquise-Rinxent, Fert ; Caffiers, Vergeot ; Fréthun, Hazebroucq.

Calais à Dunkerque.

Calais, MM. Barthélemy ; St-Pierre (halte), Delfosse ; Marck, Wallez ; Pont-d'Oye, Panet ; (*Gravelines*).

Bêthune à Lille.

Béthune (rivage), MM. Cousin ; Beuvry, Thoilliez ; Cuinchy-lez-La Bassée, Ducrocq ; Violaines, Dequeker (*Lille*).

Bully-Grenay à Violaines.

Bully-Grenay, MM. Postina ; Violaines, Dequeker.

Lens à Bauvin-Provin.

Lens, MM. Faivre d'Arcier ; Sallau, Boddèle ; Loison, Chrestien Arth. ; Pont-à-Vendin, Adam F. ; Meurchin, Vasseur (*Provin*).

Lens, Bully-Grenay à St-Pol.

Lens, MM. Faivre d'Arcier ; Bully-Grenay, Postina ; Sains-Bouvigny, Mme Perry ; Hersin-Coupigny, MM. Delfly ; Barlin, Cayet ; Ruitz-Haillicourt, Mme Devauchelle ; Brusy, MM. Perrinne ; Houdain, Gantier ; La Comté-Ourton, N. ; Diéval, MM. Petitpas ; Brias, Debonte ; St-Pol, Crunel.

Lens à Hénin-Liétard, Carvin et Lille.

Béthune, MM. Leroux ; Lens, Faivre d'Arcier ; Billy-Montigny, Masclet ; Hénin-Liétard, Delbart ; Dourges, Guillot ; Libercourt, Lecocq.

Lens, Hénin-Liétard à Don-Sainghin.

Lens, MM. Faivre d'Arcier ; Billy-Montigny, Masclef ; Hénin-Liétard, Delbart ; Montigny-en-Gohelle, Moussant ; Harnes, Galet ; Courrières, Bollen ; Carvin (ville), Delmer (*Don*)

CHEMIN DE FER DU NORD-EST.

(De Boulogne à St-Omer).

Cette ligne est exploitée par la Compagnie du Nord, à titre de locataire.

Chefs de gare.

MM. Watson, à Boulogne ; Marest, à Pont-de-Briques ; Leleu, à Hesdigneul ; Lafon, à Samer ; Jourdan, à Desvres ; Dufour, à Lottin-

ghen ; Carpentier, à Nielles-lez-Bléquin ; Lamoury, à Lumbres ; Ohmann, à Wizernes; Gaquière, à Arques; Péchaubès, à St-Omer.

Ligne de St-Omer à Aire, Berguettes, Armentières.

MM. Péchaubès, à St-Omer; Gaquière, à Arques ; Sannier, à Wardrecques-Racquinghem ; Maës, à Aire ; Ducordeaux, à Berguette ; Pourny, à St-Venant (*Merville*) ; Miny, à Lestrem (*La Gorgue*) ; Puydarrieux, à Laventie ; Mme Delozière, à Sailly-sur-la-Lys ; Deliencourt, à Bac-St-Maur (*Armentières*).

CHEMIN DE FER D'ACHIET A BAPAUME ET MARCOING.

Président du Conseil d'administration : M. le marquis d'Havrincourt, O. ✱, anc. sénateur. à Havrincourt; vice-président : M. Lagnier-Legay, maire de Bapaume.

Administrateurs : MM. Goubet Augustin, à Avesnes-l-Bapaume; Théry Aimé, Delorme, Saudemont, à Bapaume ; Aubertin, ✱, à Paris ; Ed. Grardel, à Arras ; de Bonnevallet, à Villers-au-Flos.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✱, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station : MM. Maumené, à Achiet ; Beurier, à Bapaume ; Ricquez, à Vélu ; Touret, à Hermies ; Bétourné, à Havrincourt.

CHEMIN DE FER DE BOISLEUX A MARQUION.

Président du conseil d'administration : M. Démiautte, ancien sénateur, à St-Léger.

Administrateurs : MM. Legentil, à Quéant ; Trannin, au Raquet, près Douai ; Aubertin, ✱, à Paris ; Auguste Lanthiez, à Noreuil ; Dujardin, à Boyelles.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✱, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station : MM. Hémery de la Villauray, à Boisleux ; Callens, à Boyelles ; Comont, à Croisilles ; Dhinnin, à St-Léger ; Divoire, à Ecoust ; M. Hulin, à Quéant ; Mme Delalain, à Inchy ; M. Saubaux, à Marquion.

CHEMIN DE FER DE VÉLU-BERTINCOURT A St-QUENTIN

Président du conseil d'Administration: M. Mariolle, à St-Quentin;

Vice-président: M. Vion, à Ste-Emilie.

Administrateurs : MM. Aubertin, ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris; Cailliatte, à Douai; duc de Vicence, à Caulaincourt; Lenain, à Bernes; Henri, à St-Quentin; Mauduit de Fay, à Marteville; Jourdain, à St-Quentin; Villet, à Heudicourt; Carpeza à Hervilly; Museux, à Honnecourt.

Directeur : M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie: M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation: M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation: M. Ravoux, à Vermand.

Cette ligne n'a qu'une gare dans le Pas-de-Calais, celle de Vélu, qui lui est commune avec la ligne d'Achiet à Bapaume, et une halte à Bertincourt.

Chef de gare à Vélu : M. Ricquez.

CHEMIN DE FER D'ANVIN A CALAIS.

Président du Conseil d'administration : M. Boudenoot, conseiller général et député du Pas-de-Calais, boulevard St-Germain, 213, à Paris.

Administrateurs : MM. Aubertin, ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris; Ellissen, 21, rue de la Boétie, à Paris; Le Sergeant de Monnecove Félix, 4, rue St-Florentin, à Paris.

Administrateur délégué à la direction: M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central: M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation: M. Lefrançois, 10, rue Dampierre, à Calais.

Chefs de station : M. Carpentier, à Anvin (gare commune avec le Nord); Mmes Dufresne, à Bergueneuse; Bruchet, à Verchin: MM. Miltgen, à Fruges; Bégard, à Rimeux-Gournay; Chevrin H., à Fauquembergues; Bocquet L., à Merck-St-Liévin; Grar, à Ouve; Hucquedieu, à Remilly; Lamoury, à Lumbres (gare commune avec le Nord); Mme Lelièvre, à Acquin; MM. Pette, à Journy; Fœdy, à Tournehem; Mouronval, à Ardres; Vitse, à Guînes; Laguillier, à Calais.

AGRICULTURE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Chaire départementale.

Aux termes de la loi du 17 juin 1878, il y a une chaire d'agriculture dans chaque département.

Les attributions du professeur départemental d'agriculture comprennent :

1° Les conférences agricoles dans les campagnes ;

2° L'enseignement agricole à l'école normale et, s'il y a lieu, dans les autres établissements d'instruction publique ;

3° Les travaux ou missions dont il peut être chargé par le Préfet du département ou par le Ministre de l'Agriculture.

Professeur départemental d'agriculture du Pas-de-Calais : N.

(Le concours qui a été ouvert le 8 septembre 1890 pour cet emploi, n'a pas donné de résultat).

ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE.

Une école pratique d'agriculture a été créée dans le Pas-de-Calais par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 1er septembre 1885.

Cette école est intallée sur le domaine de Berthouval, commune de Mont-St-Eloy, près Arras.

Comité de surveillance : MM. Boitel, inspecteur général de l'enseignement agricole, président ; le marquis d'Havrincourt, O ✻, anc. sénateur, conseiller général, maire d'Havrincourt ; Déprez, ✻, sénateur, conseiller général, maire d'Harnes ; Bachelet, ✻, conseiller général, à Vaulx-Vraucourt ; Trannin Henri, docteur ès-sciences, à Arras ; Démiautte Louis, à St-Léger ; Plaisant Séraphin, ✻, agriculteur, à Ronville-Arras.

Personnel administratif et enseignant : M de Roosmalen, ✻, directeur, chargé de l'administration de l'école et du domaine ;

MM. Jouvet, professeur d'agriculture générale et spéciale ; Larbalétrier, professeur de physique et de chimie ; Marcot, maître-surveillant, professeur de français (enseignement supérieur), histoire, géographie, etc. ; Callaux, maître-surveillant, professeur d'arithmétique, géométrie, comptabilité agricole, etc. ; Dambrine Ed., ✻, professeur de zootechnie ; N., chef de pratique agricole ; Boidin, jardinier-chef ; Petit, instructeur militaire.

STATION AGRONOMIQUE.

Une station agronomique départementale a été créée dans le Pas-de-Calais, en exécution des délibérations du Conseil général des 24 août 1881 et 22 août 1882. Elle est établie près de l'Ecole normale de garçons, rue St-Nicaise, à Arras.

Le personnel de cet établissement se compose d'un directeur, chargé en même temps de l'inspection de la salubrité publique dans le département, d'un préparateur, d'un préparateur-adjoint et d'un garçon de laboratoire, concierge.

Directeur : M. Pagnoul, ancien professeur de physique et de chimie au collège d'Arras.

Préparateur : M. Delattre Jh. — *Préparateur-adjoint* : M Henrotin. — *Garçon de laboratoire* : M. Salomez.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Les Chambres consultatives d'agriculture ont été définitivement instituées par un décret du 25 mars 1852. Il y a, dans chaque arrondissement, une Chambre consultative d'agriculture, composée d'autant de membres que l'arrondissement renferme de cantons, sans que, toutefois, le nombre de ces membres puisse être inférieur à six. Les membres des Chambres consultatives sont nommés par le Préfet, qui les choisit parmi les agriculteurs notables et les propriétaires de chaque canton.

Les Chambres d'agriculture sont renouvelables annuellement par tiers Elle sont présidées par le Préfet dans l'arrondissement chef-lieu et par le Sous-Préfet dans les autres arrondissements.

Elles. forment la représentation officielle de l'agriculture dans le département.

Chambre d'Arras. — MM. Debomy, à Roclincourt (Arras nord) ; Plaisant S., ♣, à Arras (Ronville) (Arras sud) ; Goubet A., à Biefvillers (Bapaume) ; Morel M., ♣, à Adinfer (Beaumetz) ; le marquis d'Havrincourt, O. ✻, à Havrincourt (Bertincourt) ; Démiautte, à St-Léger (Croisilles) ; Godefroy Alf., à Ecourt-St-Quentin (Marquion) ; Bailleux, ♣, à Puisieux (Pas) ; Legentil P., à Méricourt (Vimy) ; Crépin, à Villers-lez-Cagnicourt (Vitry).

Chambre de Béthune. — MM. Hanicotte Léon, à Béthune (Béthune) ; Bréhon, à Vermelles (Cambrin) ; Delaby, à Courcelles-lez-Lens (Carvin) ; Delory Alcide (Houdain) ; Lebleu, à Sailly-sur-la-Lys (Laventie) ; Déprez, ✻, à Harnes (Lens) ; Thulliez, à Busnes (Lillers) ; Boulinguez, à Isbergues (Norrent-Fontes).

Chambre de Boulogne. — MM. Huret-Lagache, ✻, à Condette (Boulogne nord) ; Duhotoy Ch., à St-Martin-Boulogne (Boulogne sud) ; Declémy fils, à Peuplingues (Calais nord-ouest); Brunet-Roche, aux Attaques (Calais sud-est) ; Joly Constant, a Bellebrune (Desvres) ; Boulanger Narcisse, maire de Guines (Guines) ; Lemaitre, à Wierre-Effroy (Marquise) ; Fayeulle, à Outreau (Samer).

Chambre de Montreuil. — MM. Treunet, à Buire-le-Sec (Campagne) ; Dumoulin Hector, à Frencq (Etaples) ; Annequin, à Fressin (Fruges) ; Ridoult-Dubois, ✻, à Caumont (Hesdin) ; France Justin, à Bimont (Hucqueliers) ; Sailly, ✻, à Ecuires (Montreuil).

Chambre de St-Omer. — MM. Moufflin Jules, à Wittes (Aire) ; Declémy R., à Guémy (Ardres) ; Hubert-Coquillier, à à Oye (Audruick) ; Mahieu Horace, ✻, à Enquin (Fauquembergues) ; Mahieu Louis, à Delettes (Lumbres) ; Dickson David, ✻. à Clairmarais (St-Omer nord) ; Platiau F., ✻, à Longuenesse (St-Omer sud).

Chambre de St-Pol. — MM. Houbart Ov., ✻, à La Thieuloye (Aubigny) ; le baron de Fourment, ✻, à Frévent (Auxi-le-Château) ; Petit Amédée, à Magnicourt-sur-Canche (Avesnes-le-Comte) ; Miroux, à Anvin (Heuchin) ; Vallée Eugène, à St-Georges (Le Parcq) ; Willerval de Séricourt (St-Pol).

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a institué dans chaque canton une Commission de statistique dont la mission est de fournir des renseignements sur les divers produits agricoles. Les membres de ces Commissions sont nommés par le Préfet ; leur nombre est indéterminé ; MM les Maires en font partie en leur qualité.

Les Commissions de statistique ont été réorganisées dans le Pas-de-Calais par arrêté préfectoral du 26 juillet 1882.

La liste complète des membres a été publiée dans l'*Annuaire* de 1887, pages 203 et suivantes. Voici les seuls changements qui y aient été apportés depuis :

M. Neuveu, propriétaire, à Lumbres, membre de la commission de ce canton ;

M. Leroy Alfred, ✻, cons. gén., maire de Bruay, membre et président de la commission d'Houdain, en remplacement de M. Beaucourt Em., décédé ;

M. Boutillier-Frohem, cultivateur à Bergueneuse, membre

et président de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Cocud, démissionnaire ;

M. Miroux, fabricant de sucre, à Anvin, membre de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Poubel, décédé ;

M. Salmon Auguste, cons. d'arrond., à Pernes, membre de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Richez, démissionnaire ;

M. Bouverne, notaire à Hesdin, membre et président de la commission d'Hesdin, en remplacement de M. Ridoult, démissionnaire.

M. Chabé Omer, maire de Cambligneul, membre de la commission d'Aubigny, président de cette commission, en remplacement de M. Houbart H., démissionnaire.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES.

Cercle agricole du Pas-de-Calais. — Président : M Grottard, à Ablainzevelle. — Vice-présidents : MM. Goubet, à Biefvillers et Legentil P., à Méricourt — Secrétaire : M Bachelet, Em., à Ecoust-St-Mein. — Secrétaire-adjoint : M. Carlier, à Croisilles. — Trésorier : M. Candelier, à Bucquoy.

Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. — Président d'honneur : M. le Préfet. — Président titulaire : M. Peltier Léon, ✻, à Avion. — Vice-président : M. Evrard André, cons. gén., à Corbehem. — Secrétaire : M. Morel, M., ✻, cons. d'arrond., maire d'Adinfer. — Secrétaire-adjoint : M. Tarlier, vétérinaire, à Arras.—Trésorier: M. Debomy, à Roclincourt.

Comice agricole de l'arrondissement de Béthune. — Président : M. Delory Alcide. —Vice-présidents : MM. Bréhon Ch., et Hanicotte L.,—Secrétaires : MM. Hugot Arthur, ✻, et Bréhon Oscar. — Trésorier : M. Duriez Alexis.

Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de l'arrondissement de Boulogne.—Président de droit : M. le Sous-Préfet. — Président d'honneur : M de Cormette, ✻, cons. gén., maire d'Henneveux. — Président : M. Boulanger-Bernet, ✻, député, cons. gén., agric., à Andres. — Vice-présidents : MM. Ovion père, ✻, cons. gén., doct. en médecine, à Boulogne, Huret-Lagache, ✻, cons. gén., maire de Condette, et Clipet, agriculteur, maire de Coulogne. — Secrétaires : MM. Duhotoy, adj. au maire de St-Martin-

Boulogne, et Planchon V., anc chimiste en chef du laboratoire départemental. — Trésorier : M. Bonnet Aug., cons. muni., négoc., à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : N. — Membres de droit : MM. Aug. Huguet, sénateur, le D[r] Sauvage E, directeur de la station aquicole, à Boulogne. — Secrétaire du bureau : H. Réveillez, à Boulogne.

Société d'agriculture et des beaux-arts de l'arrondissement de Boulogne. — *Section d'agriculture* : Président : M. Madaré, propr., à Boulogne. — Vice-présidents : MM. Hamerel-Parenty, cons. d'arrond., maire d'Audinghen, et Parenty-Sy, propr., aux Attaques. — Secrétaires : M. Furne C., propr, à Boulogne. — Trésorier : M. Moleux Paul, banquier, à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : M. Goulet, rentier, à Boulogne. — Secrétaire du bureau ; M. Copin, à Boulogne. — *Section des beaux-arts* : Vice-présidents : MM. Declercq Alb., artiste peintre, à Boulogne, et de Monnecove G. propr., à Boulogne. — Secrétaire : M. Furne C. — Trésorier : M. Penon Th. — Bibliothécaire : M. Moleux Paul.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Montreuil. — Président : M. Guyot-Laligant, cons. gén., maire d'Ecquemicourt.—Vice-présidents : MM. Parenty, ☀, cons. d'arrond., maire de Mouriez, et Sailly, ☀, cons. gén., maire d'Ecuires. Secrétaires : MM. Capelle Em., avoué, à Montreuil, et Davril-Journel, cultivateur, à Sorrus. — Trésorier : M. Dupré, commissaire-priseur, à Montreuil.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer. — Président : M Platiau F., ☀.—Vice-président : M. Alb. de Monnecove. — Secrétaires : Goeneutte et Dickson, ☀.—Trésorier : M. Lengaigne.

Section d'horticulture. — Président : M. Platiau, F., ☀.— Secrétaire : Goeneutte. — Membres : MM. Decroos et Van Zeller d'Ostove.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol. — Président : M. Petit Am. —Vice-président : M. Martin Fl., ☀. — Secrétaire : M. Miroux Art. — Vice-secrétaire : M. Lemaire L. — Trésorier : M. Fonfaye-Laprandie. — Agent-comptable : M. A. Malou.

Comice agricole de Fauquembergues (fondé en 1839). — Président : M. Mahieu P. — Vice-président : M. Denis Fr. — Secrétaire : M. Fouricquet. — Trésorier : M Bucaille V.

Comice agricole de Carvin (créé en 1866). — Président :

M. de Clercq. — Secrétaire : M. Delaby. — Membres du bureau : MM. Deligne, Garez, Dancoisne, Gruyelle, De Baillencourt, Gourlez, Lefebvre, Darleux.

COMMERCE ET INDUSTRIE

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les membres des Chambres de commerce sont nommés dans une assemblée d'électeurs pris parmi les commerçants patentés. Ils sont élus pour six ans et se renouvellent par tiers tous les deux ans. Ils sont indéfiniment rééligibles

Les Chambres de commerce sont chargées de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce ; sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale ; sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics intéressant le commerce et l'industrie.

Par suite de la création toute récente d'une Chambre de commerce à Béthune, le département du Pas-de-Calais possède aujourd'hui cinq Chambres de commerce ayant leur siège à Arras, Béthune, Boulogne, Calais et St-Omer.

Chambre de commerce d'Arras (9 membres).

La Chambre de commerce d'Arras a été créée par ordonnance du 9 décembre 1837. Sa circonscription comprend l'arrondissement d'Arras et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte, de l'arrondissement de St-Pol.

MM. Leloup, ✻, *président* ; Trannin H., Périn P., Bellet-Lefebvre, Morel G., Deleplanque P., Legrelle Em., ✻, Bernard Eug. et Dangréau.

Chambre de commerce de Béthune (12 membres).

La Chambre de commerce de Béthune a été créée par décret du 8 novembre 1887. Elle comprend dans sa circonscription l'arrondissement administratif de Béthune.

MM. Déprez A., ✻, *président* ; Mahieu-Sauvage, ✻, *vice-président* ; Fanien Ov., Stiévenart Arth., Spriet G., Deleau Em , Dumont, Gruyelle C., Breton L., Hanicotte L., Piteux J. et François Aug.

Chambre de commerce de Boulogne (12 membres).

La Chambre de commerce de Boulogne a été créée par ordonnance du 19 mai 1818. Sa circonscription comprend les cantons de Boulogne (nord et sud), de Desvres et de Samer (Boulogne), et les six

cantons de l'arrondissement de Montreuil. Le nombre des membres, fixé d'abord à 9, a été porté à 12 par décret du 17 décembre 1874.

MM. Huret-Lagache, ✱, *président ;* Laligant P., *vice-président ;* Quignon Ern., Farjon F., O. ✱, Boulard P., Carmier Et., Famechon Edm., O. ✱, Petit J , ✱, Péron Ch., Vidor Aug., Dacquet L. et Altazin Victor.

Chambre de commerce de Calais (12 membres)

La Chambre de commerce de Calais a été créée par ordonnance du 1er juin 1828. Sa circonscription comprend les cantons de Calais, Guînes et Marquise (Boulogne), et ceux d'Ardres et d'Audruick (St-Omer). Le nombre des membres, fixé d'abord à 8, a été porté à 12 par décret du 15 novembre 1886.

MM. Darquer Ad., *président* ; Herbelot M., *vice-président;* Hénon H., *trésorier ;* Debray J., Henry Ad., Foissey G., Valdelièvre Em., Hembert J., Davenière Em , Pagniez Edm. et Cordier L.

Chambre de commerce de St-Omer (9 membres).

La Chambre de commerce de St-Omer a été créée par ordonnance du 25 juillet 1848. Elle embrasse dans sa circonscription les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres et St-Omer (nord et sud) St-Omer), Auxi-le-Château, Heuchin, Le Parcq et St-Pol (St-Pol).

MM. Dambricourt Alex., Bléchet J., Blanquet Eug , Dumont L., Dreyfus Emm., Hermant-Bouquillion, ✱, Houzet Alb , Pierret Ed. et Brillaud Et.

COURTIERS DE NAVIRES, INTERPRÈTES

Les courtiers d'assurances et courtiers interprètes et conducteurs de navires sont nommés par le Président de la République, sur la présentation du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Ils ont seuls le droit d'exercer leur profession.

MM. Dewisme, Huret et Mutel, à Boulogne. — Duniagou, Hobach, Henry et Foissey, à Calais.

BANQUE DE FRANCE

Succursale d'Arras

Par décret du 13 juin 1855, la Banque de France a été autorisée à établir une succursale à Arras Les opérations de cette succursale sont les mêmes que celles de la Banque centrale et sont exécutées sous la direction du Conseil général de cet établissement financier, conformément à l'ordonnance royale du 20 mars 1845.

Les bureaux de la succursale d'Arras sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Censeurs : MM. Briez, Legentil-Trannin et Vasselle.

Administrateurs : MM. Boyenval, Bernard Eug , Moncomble-Colin, Leloup, ✱, Trannin H et Morel G.

Directeur : M. Dangréau, hôtel de la Banque, rue Ernestale.

Caissier : M. Marchal. — Chef de comptabilité : M. Lhotte. — Commis : MM. de Belloperche et Vautier.

SUCCURSALE DE BOULOGNE

La création de la succursale de Boulogne a été autorisée par décret du 12 août 1880.

Censeurs : MM. Huret-Lagache, ✱, Ch. Lebeau et Farjon O. ✱.

Administrateurs : MM. Aug. Bonnet, Debaillon, P. Evrard, Frédéric Harrewyn, Petyt-Cazin et Vidor.

Directeur : M. Briand Em.

Caissier : M. Bardillon. — Teneur de livres : M Bailliart. — Expéditionnaires : MM. Arquembourg et Mottet.

CALAIS. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Boulogne.* — Chef de bureau : M. de Benque. — Caissier : M. Schwartz.

ST-OMER. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Dunkerque.* — Chef de bureau : M. Lacoste. — Caissier : M. de Baudot.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES

Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de veiller à l'exécution de la loi relative à l'uniformité et à l'exactitude des poids et mesures, de constater les contraventions et de provoquer les poursuites (loi du 4 juillet 1847, art. 7), sans préjudice du droit qu'a tout officier de police de constater les délits et les contraventions commis au moyen de poids et mesures. Il y a, dans chaque arrondissement, au moins, un vérificateur des poids et mesures, dont le bureau est établi au chef-lieu.

La nomination des vérificateurs, réservée par l'ordonnance du 7 avril 1839 au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, avait été dévolue aux Préfets par le décret du 25 mars 1852. un décret du 26 février 1853 a remis ces agents à la nomination du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

La vérification des poids et mesures est faite, chaque année, dans toutes les communes. Le Préfet règle l'ordre dans lequel les communes du département sont vérifiées. Chaque bureau de vérification est pourvu de l'assortiment nécessaire d'étalons vérifiés et poinçonnés au dépôt des prototypes établis auprès du Ministre du Commerce.

Le service des poids et mesures du département du Pas-de-Calais est classé dans la 3e circonscription régionale (région nord-est).

Vérificateur en chef, inspecteur régional : M. Girod, en résidence à Bar-le-Duc (Meuse).

Vérificateurs : MM. Debruyne, à Arras. — Réant Ch., à Béthune. — Cordier, à Boulogne. — Obaton, à Montreuil. — Bombled, à St-Omer. — Robart, à St-Pol.

Vérificateur-adjoint : M. Barbaste, à Arras.

CONSULATS ÉTRANGERS.

ANGLETERRE. — *Consul :* M. Bonham Edward-William, à Calais, avec juridiction sur tout le département, ainsi que sur les départements du Nord, moins Dunkerque, et de la Somme, rue de Croy, 1.

Vice-consuls : MM. William Thomsett, à Calais; le capitaine Robert-Napoléon Surplice, rue de la Porte-Gayole, 55, à Boulogne.

AUTRICHE. — *Vice-consuls :* MM. Ach. Adam. fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

BELGIQUE — *Consuls :* MM Ach. Adam fils, à Boulogne, avec juridiction sur le département du Pas-de-Calais, moins les cantons de Calais; C Dessin, ✻, rue Eustache de St-Pierre, à Calais — *Vice-consul :* M. Lefebvre-Collard Alf., à Calais.

BRÉSIL. — *Vice-consuls :* MM. Hippolyte Adam, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

DANEMARCK — *Vice-consuls :* MM. André-Et. Carmier fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J -Ph. Vendroux, à Calais.

EMPIRE D'ALLEMAGNE — *Vice-consuls* : MM. F.-W.-A. Otto, à Boulogne, avec juridiction sur l'arrondissement de Boulogne, et la côte, du cap Gris-Nez au département de la Somme ; Stavenhagen, Moritz-Paul, à Calais, avec juridiction sur le département.

ESPAGNE. — *Vice-consuls:* MM André-Et. Carmier fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne; Henri Hobacq, à Calais.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Agents-consulaires :* MM. Em. Flageollet fils, rue de la Gare, 8, à Boulogne; J.-Ph. Vendroux, à Calais.

GRÈCE. — *Vice-consuls* : MM. Paul Moleux, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; Ad. Darquer, à Calais.

HOLLANDE. — *Consul :* M. J.-Ph. Vendroux, à Calais. — *Vice-consul :* M. André-Et. Carmier fils, à Boulogne.

ITALIE. — *Consul :* M. Jules Petit, ✻, quai Gambetta, 68, à Boulogne. — *Agent consulaire:* M. Ad Darquer, rue de la Harpe, à Calais.

NICARAGUA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul* : M. Ach. Adam fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne.

PORTUGAL — *Vice-consuls* : MM. Hippolyte Adam, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — *Consuls :* MM. Péron Charles, à Boulogne; Leroy-Gosselin, à Calais.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY. — *Vice-consul :* M. Everaert Henri, à Calais.

Russie. — *Vice-consuls* : MM. Jean-Mathias Allum, rue de la Gare, 14, à Boulogne ; Léon Houette, rue Eustache de St-Pierre, à Calais.

Suède et Norwège. — *Consul général* : M. Danielson Daniel, en résidence au Hâvre, avec juridiction sur le Pas-de-Calais. — *Consul :* M. Crouy-Jardon, rue du Temple, 15, à Boulogne. — *Vice-consul* : M. Apeness, 11, rue de la Mer, à Calais.

Turquie. — *Vice-consul :* M. Ach. Adam fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne.

Vénézuela (République de). — *Consul* : M. Ch. Lebeau, rue Victor-Hugo, 73, à Boulogne.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

CORPS MUNICIPAUX

Le corps municipal de chaque commune se compose du Conseil municipal, du Maire et d'un ou plusieurs Adjoints, suivant le chiffre de la population *municipale.*

Les Conseils municipaux sont nommés pour quatre ans ; ils sont renouvelés intégralement le premier dimanche de mai, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle (Art. 41 de la loi du 5 avril 1884). Conformément à ses dispositions, le renouvellement général a eu lieu le dimanche 6 mai 1888.

Les Maires et les Adjoints sont élus par les Conseils municipaux (Art. 70 de la loi précitée) ; ils sont également nommés pour quatre ans et pris dans le sein de ces assemblées. Il a été procédé le 20 mai 1888, aux élections générales pour le renouvellement de ces magistrats.

On trouvera ci-après le tableau alphabétique, par arrondissement et par canton, de toutes les communes du département, avec les noms des Maires et des Adjoints actuellement investis des fonctions municipales, ainsi que ceux des curés ou desservants, des instituteurs communaux, des institutrices communales et des médecins de bienfaisance. De plus, pour répondre à un désir qui nous a été exprimé et afin de faciliter les recherches à nos lecteurs, nous avons compris dans un même tableau, avec la *population de chaque commune*, le *nombre de ses électeurs*, la *superficie de son territoire*, sa *situation financière*, ses *revenus* et ceux de son bureau de bienfaisance.

Nous donnons, en outre, à la suite de ce tableau, la liste nominative des conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants.

TABLEAU DE

(Population, nombre des Electeurs, Maires, Adjoints, Curés, Instituteu
et du bureau de bienfaisan

Arrondissement d'Arras (

POPULATION : 173,6

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Populatᵒⁿ (*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS (**).
						Canton d'Arras (nord)
1	Anzin-St-Aubin	568	174	Leroy J.	Brassart-D.	Debout P.
2	Arras (nord)	10764	2690	Legrelle E., ✱.	Rienuart L., ✱, Lenglet A.	ENVENT (1)
3	Athies	529	159	Lequette E.	Duporge F.	Delcourt Eug
4	Dainville	1139	282	Daullé J.-M.	Morel P.	Meurin L.
5	Duisans	738	198	Leblanc P.	Tourbet F	Choquet H.
6	Ecurie	295	89	Courtois A.	Bacqueville T.	*Roclincourt*
7	Etrun	294	84	Lesueur B.	Monchiet A.	Noël Jh.
8	Marœuil	1715	431	Topart L.	Finet-Lequien	Crinon P.
9	Roclincourt	620	192	Rohart L.	Lancial J.	Parsy H.
10	Ste-Catherine	837	220	Joly O.	Bléry-Ségard	Delville Alf.
11	St-Laurent	1864	477	Garnier J., ✱.	Verloin D.	Legrand P.
12	St-Nicolas	1182	336	N.	N.	Cailliéret
	TOTAUX	20545	5332			
						Canton d'Arras (sud)
13	Achicourt	1718	447	Petit H.	Dumetz H.	Leclercq Ch.
14	Agny	1101	276	Pruvost P.	Legrand G.	Blondel L.
15	Arras (sud)	16150	2894	»	»	DE TAFFIN (2
16	Beaurains	1018	302	Cuvelier L.	Wartel E.	Raison
17	Fampoux	1031	322	Bécu Emm.	Moncomble F.	Gossart J.
18	Feuchy	602	150	Bécu A.	Scailliérez A.	Decarnin Em.
19	Neuville-Vitasse	645	185	Payen L.	Tellier A	Gabrielli
20	Tilloy-l-Mofflaines	506	140	Damiens F.	Bocquillion	Candelier El.
21	Wailly	791	206	Baudry L.	Théry A.	Leblond Ch.
	TOTAUX	23562	4922			

(*) D'après le dénombrement de 1886.
(**) Les noms qui sont en caractères italiques, dans cette colonne, désignent la paroisse dont la commune est l'annexe. — Les noms des curés inamovibles sont en capitales ; ceux des simples desservants, en caractères ordinaires.

MMUNES

itutrices, Superficie du territoire, Situation financière, Revenus de la commune
cins de bienfaisance.

ONS, 211 COMMUNES).

TANTS.

STITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
2 communes).								
ournonville	Bournonville	513	371	45,47	43	15	159	François Ern
et Barat	Mégis	1163	*726878	2.814,67	16	20	54807	Goudemant, Lestocquoy Alf. Levies et Willerval L.
illoy O.	Vanacker	433	2015	41.40	41	13	653	Carpentier Jh.
illy Z.	Dubois	1122	560	87.86	51	7	1668	François Ern.
illy	Sr Samson	1072	1437	85,35	32	19	215	François Ern.
elmail		299	188	19.68	121	17	74	François Ern.
ucrocq		222	248	21,90	66	15	86	François Ern.
avet E.	Fallez	1182	1449	118.15	47	20	8.7	François Ern.
léret	Caron I	593	306	45.38	80	10	730	Delay
luquet	Ste-Famille	438	1015	82,69	31	9	468	Willerval L.
englet	Debuire	977	2432	152,47	39	4	2112	Willerval L.
ucrocq	Débu	320	1450	99,81	53	»	658	Willerval L.
communes).								
ernard N.	Rainaud	594	476	104,25	53	13	239	Trannoy L.
arpentier	Loison	605	578	81,88	60	7	»	Trannoy L.
pedien, Truffier les Frères	Sr Chatelain, Lefets et Mariette	»	»	»	»	»	»	»
uillot Th.	Choquet A.	593	688	102,73	31	»	»	Trannoy L.
erlac	Pluquet	847	4881	83.63	17	25	1305	Carpentier Jh.
erré	Huret-Lecq	542	1357	44,93	44	18	»	Carpentier Jh.
llart G.	Sr Corgeault	686	352	66,08	57	29	»	Pronier N.
opin L.	Verdez	768	295	66.00	64	9	503	Goudemant.
illier	Gaffé	967	1004	78,38	70	8	403	Deriencourt.

1) BEUGIN, à St-Géry ; GHERBRANT, à St-Jean-Baptiste. — (2) DHAUSSY, à St-Sauveur et Ron- N., à la chapelle des Ardents.
* Produit de l'octroi : 458,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
					Canton de Bapaum	
1	Achiet-le-Grand	599	161	Godin G.	Comont Am.	Defontain
2	Achiet-le-Petit	661	169	Pronier C.	Dessenne-M.	Lagache
3	Avesnes-l-Bapaume	120	28	Cottel A.	Lecul F.	*Bapaume*
4	Bancourt	278	91	N.	Caudron H.	*Frémicou*
5	Bapaume	3291	770	Lagnier-L.	Théry A., Gagny-L.	DELBECQ
6	Beaulencourt	480	129	Bouchez O.	Cinet E.	Chatelain
7	Béhagnies	249	68	Leprince F.	Défontaine A.	*Sapignies*
8	Beugnâtre	202	53	Dehon J.-B.	Dehon A.	*Favreuil*
9	Biefvillers-lez-Bap.	218	52	Goubet A.	Lancelle A.	*Grévillers*
10	Bihucourt	353	91	Flahaut J.	Boniface J.-B.	Fiévet J.
11	Favreuil	376	107	Casier P.	Ditte C.	Viart
12	Frémicourt	437	137	Pouillaude A.	Coupez F.	Cottel A.
13	Grévillers	681	194	Walle L.	Lesage L.	Beaumont
14	Le Sars	332	100	Bauduin L.	Delattre D.	Lantoine
15	Le Transloy	1531	460	Normand A.	Malet R.	Chelers
16	Ligny-Tilloy	871	264	Carbonnelle-T.	Béhal A.	Désert Ch.
17	Martinpuich	669	198	Baroux Cl.	Lefebvre-B.	Berlaire L.
18	Morval	2[illegible]6	96	Méhay A.	Caron F.	Goubet P.
19	Riencourt-lez-Bap.	124	32	Dhorne-P.	Peugnez C.	*Beaulenco*
20	Sapignies	299	82	Tonnelier G	Cottel J.-B.	Dupas H
21	Villers-au-Flos	693	203	De Bonnevallet	Bulcourt O.	Roussel A.
22	Warlencourt-Eauc.	210	53	N.	Thomas D.	*Le Sars*
	TOTAUX	12960	8538			
					Canton de Beaumetz-le	
23	Adinfer	284	89	Morel M., ✠	Payen Martin	*Hendec.-l-*
24	Agnez-lez-Duisans	504	133	Hautecœur H.	Delacroix L.	Héaulme
25	Bailleulmont	345	101	Patte Z.	Monpetit A.	Caron A.
26	Bailleulval	345	116	Desailly L.	Brassart J.	*Bailleulmo*
27	Basseux	165	47	François J.	Vion Aug.	*Beaum.-l-*
28	Beaumetz-l-Loges	584	185	Campagne A.	Ferbu Ed.	Hennard J.
29	Berles-au-Bois	786	250	Dupréelle G.	Fiévet J.-B.	Martin M.
30	Berneville	478	128	Béthencourt	Thibaut Aug.	Fortier Eug
31	Blairville	622	173	Caupin O.	Martin-G.	Bray J.-B.
32	Boiry-Ste-Rictrude	372	128	Boniface F.	Houplain Ch.	Laguillez
33	Boiry-St-Martin	431	117	Coulmont J.	Laloux Louis	*Boiry-Ste-*
34	Ficheux	568	152	Bocquet P.	Bourgogne A.	Bachelet E.
35	Fosseux	344	95	Bossu V.	Plée H.	*Barly* (2)
36	Gouves	148	45	Viart Emile	Delassus A.	*Agnez-lez-*
37	Gouy-en-Artois	593	186	De Diesbach E.	Delattre P.	Delattre A.
38	Habarcq	377	124	Rolin Em.	Dubois Ad.	Boufflets
39	Haute-Avesnes	266	78	Lajus G.	Demoulin Ch	*Acq*
40	Hendecourt-lez-R	286	76	Deron Oscar	Dufour Cl.	Coquel Al.
	A reporter	7488	2223			

(1) Chapelle de secours.
(2) Chapelle vicariale dépendant de la succursale de Barly (arrondissement de St-Pol).

ITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
communes).								
uthuille	Roussel S.	503	382	47,14	70	10	103	Pronier J.
ras D.	Delobel	725	487	50,12	86	37	250	Pronier J.
à Bapaume		309	135	21,12	88	»	283	Cauchy
ecker		454	155	26,09	99	»	319	Legrand Ant.
rlin	Bilot	573	* 50470	298.70	20	6	5309	Cauchy, Guibet et Legrand Ant.
éry J.-B.		458	242	34.95	60	6	298	Thoriez
uvin		306	205	23,57	133	7	514	Demailly
essart		397	161	26.48	105	2	358	Leroux L.
uchez Ch.		405	213	26,10	52	»	246	Legrand Ant.
uttemy H.		467	384	37.42	127	8	300	Legrand Ant.
uchez		493	327	33,85	121	13	252	Leroux L.
idoux Em.		563	385	41,28	91	13	3486	Leroux L.
mont	Vaast	635	437	44,87	81	25	1493	Cauchy
blond Alp.		508	347	31,16	76	17	470	Prévôt Alf.
uart	Dehoucke	1040	922	144,72	57	9	1396	Capon
llet	Deboves	1029	682	74,36	83	15	574	Legrand Ant.
étel	Dubromel	591	500	43,05	87	22	1128	Mouronval
lvaire		239	284	21,89	110	7	»	Thoriez
rras		341	146	17,10	149	26	274	Guibet
nvarlet		333	365	25,00	140	15	270	Demailly
aèque	Watel	580	393	48,29	73	4	1759	Thoriez
rbier E		371	284	20,49	152	10	»	Lefébure
. — (29 communes).								
riche		619	316	35,38	115	11	671	Richard P.
voisier	Gérard	730	396	54,03	49	11	205	François Ern.
maretz		541	210	30.84	90	11	862	Dehée
oment A.		390	195	24,78	91	4	1402	Heutte
brun Eug.		372	188	18,45	88	3	296	Heutte
nchy	Lefebvre-Lenglet	462	590	51,60	68	»	297	Heutte
rtez	Pépin	890	364	60,18	53	10	2085	Poiteau
brun	Martin	563	268	34.63	67	10	144	Heutte
quien	Vasseur	460	313	41,17	73	5	271	Deriencourt
quien		581	369	43,68	53	18	292	Richard P.
sseur E.		350	260	25,84	84	21	»	Richard P
rle	Damelincourt	583	310	44.45	78	7	656	Richard P.
lavoine		543	282	32.43	70	»	102	Bossu
cart E.		265	113	13,33	104	»	»	Grémont
bout	Ste-Famille	1011	517	59,77	80	23	80	Bossu
uget		703	352	46.65	40	»	»	Grémont
bem		397	172	15,49	87	15	70	Gernez B
tty		221	179	15,05	121	4	14	Richard P.

* Produit de l'octroi : 31,400 fr., dont 3,400 en surtaxe.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
	Canton de Beaumetz-le[s]					
	Report	7488	2223			
1	La Cauchie	253	76	Rivaux Ern.	Marel L.	Hennebic[q]
2	La Herlière	212	59	Wable Gust.	Hanart-F.	*La Cauch[ie]*
3	Mercatel	650	183	Lalin Louis	Legrand J.-B.	Barbaux
4	Monchiet	147	49	Vion Désiré	Fourmaux A.	*Simencou[rt]*
5	Monchy-au-Bois	917	269	Demailly-L.	Muchembled	Bailliet Ch
6	Montenescourt	236	60	Facon J.-B.	Monel Ch.	*Habarcq*
7	Ransart	470	140	Bouttemy F.	Régnier J.-B.	Servatius
8	Rivière	1463	413	Pigache Ch.	Ledru-T.	MAGNIEZ
9	Simencourt	507	150	Cailliéret A.	Mauriaucourt	Fourrier P
10	Wanquetin	770	228	Bauduin Al.	Loir Pierre	Decroix E
11	Warlus	351	95	Montaigne F.	Carton Aug.	*Berneville*
	TOTAUX	13474	3945			
	Canton de Bertincour[t]					
12	Barastre	680	180	Lourdel L.	Chatelain A.	Membré R.
13	Beaumetz-lez-Camb	1240	385	Coutant C.	Corbier Ed.	Delohen A.
14	Bertincourt	1410	410	Savary Fl.	Guidez Emile	Gouilleux
15	Beugny	704	220	Goubet T.	Deparis-D.	Ledru Ach.
16	Bus	281	95	N.	Tonnelier V.	Podevin E.
17	Haplincourt	520	136	Lecomte Aug.	Hiez Amédée	Prin L.
18	Havrincourt	1181	323	D'Havrincourt, O. ✻	Cottrez Eug	WANHERD[...]
19	Hermies	2623	713	Chopin Louis	Richard O, Chopin-M	Harduin A.
20	Le Bucquière	585	195	Coulon Alfred	Quarez N.	*Vélu*
21	Lechelle	152	49	N.	N.	*Bus*
22	Metz-en-Couture	1552	506	Manoury A.	Cousin G.	Lemaire C.
23	Morchies	513	153	Proyart Ern.	Chatelain J.	Choquet Ed.
24	Neuville-Bourjonv.	512	158	Carpentier C.	Grain J.-B.	*Ruyaulcour[t]*
25	Rocquigny	896	262	Forgeois H.	Drode-F.	Harlet G.
26	Ruyaulcourt	896	247	Bancourt J., ✻	Thièble Léon	Herby A.
27	Trescault	533	160	Claviez I.	Bridoux Edm.	Blin J.
28	Vélu	335	92	Bellet J.-R.	Laguillez L.	Liquette A.
	TOTAUX	14613	4284			
	Canton de Croisilles					
29	Ablainzevelle	301	104	Grottard A.	Proniez D.	Dupond F.
30	Ayette	483	125	Théry D.	Lesage Kléber	Briois Jh
31	Boiry-Becquerelle	333	86	Demonchaux	Lefebvre J.-B.	Clerc G.
32	Boisleux-au-Mont	491	114	Minart A.	Gossart J.-B.	N.
33	Boisleux-St-Marc	207	55	Létoquart L.	Lamart Jean	Leroy
34	Boyelles	383	97	Dujardin E.	Plouvier E.	*Boiry-Becq.*
35	Bucquoy	2147	612	Candelier Ern., ✻	Lemaire G.	Leclercq J.
36	Bullecourt	488	137	Rubin L.	Demonchaux A.	Gouble A.
	A reporter	4833	1330			

...ITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
...Loges (*suite*).								
...bert		207	162	17,22	80	11	»	Poiteau
...rmentelle		540	209	23,12	75	5	218	Dehée
...lier	Contart	576	410	48,98	87	19	1280	Pronier N.
...t A.		274	93	17,10	86	1	»	Dehée
...ercq J.-J.	Vêtu	1098	657	70,55	85	20	1465	Poiteau
...chet		508	257	26,32	44	5	»	Grémont
...inier		745	384	48,56	70	5	78	Basseux et Dumont G.
...ulle	Lhomme	1190	1296	118,98	58	8	901	Basseux
...vot		506	547	36,58	63	17	»	Dehée et Heutte
...bé	Ledru	1019	570	68,00	92	6	437	Grémont
...çois C.		543	204	31,30	43	15	130	Heutte
...communes).								
...un H.	Barré M.-V.	764	359	52,23	77	14	4582	Thoriez
...nequin	Larue	991	687	83,36	94	3	11975	Capelle G.
...oist	Chopin	757	742	89,13	66	7	4319	Dartus
...riant	Guilbert	583	381	49,40	89	14	1286	Leroux L.
	Thomas Sid.	325	187	21,90	65	41	2088	Dartus
	Hoc	510	223	37,96	58	5	563	Dartus
...el C.	Providence de Saumur	1661	892	111,00	85	»	1995	Sacleux
...ost E.	Lesage (2)	1305	1194	132,82	79	26	6263	Gernez St. et Capelle J.-B.
...uich V.	Dupuich	475	281	35,02	68	4	2460	Dartus.
	Delval	375	185	18,16	137	30	323	Dartus
...pet	Vaillant	1074	928	82,94	108	18	3114	Wattenne
...emont		664	369	47,69	95	15	1020	Bretez
...ux	Varet	315	307	26,10	122	13	208	Sacleux
...ristel	Providence d'Arras	374	244	33,76	109	3	6608	Thoriez
...y G.	Gouble	643	633	55,03	91	28	1816	Capelle J.-B. et Gernez St.
...ranque	Rommel	467	343	33,72	109	16	1244	Sacleux
...sque		314	229	23,29	79	11	1767	Dartus
...communes).								
...eur		432	195	30,51	91	15	607	Pronier J.
...che		515	1344	30,43	112	1	1827	Sauvage
...ez		454	287	35,61	58	17	1206	Ficheux
...vost P.		461	280	42,27	81	»	734	Richard P.
...tram		338	176	23,67	97	14	102	Richard P.
...ent F.		410	360	38,70	79	6	114	Ficheux
...on A. (1)	Derollez L.	2071	1116	156,28	66	12	5468	»
...evin J.	Demory	646	449	48,60	96	20	1 257	Ficheux

(1) Essars-lez-Bucquoy, Duflos. — (2) Demicourt, Vaast.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Croisilles
	Report	4833	1330			
1	Chérisy	524	146	Duquesne A.	Delmotte-R.	Devine J.
2	Courcelles-l-Comte	680	227	Ringô A.	Dropsy Edm.	Lelong C.
3	Croisilles	1508	433	Damien A.	Milon M.	MARCHEUX
4	Douchy-lez-Ayette	582	202	Bonnart C.	Nicaise F.	Lucas F.
5	Ecoust-St-Mein	779	212	Bachelet Em.	Farez E.	Debuire J.
6	Ervillers	774	192	Lourdelle V.	Leleu J.	Lecornet
7	Fontaine-l-Croisill.	504	156	Biolet J.-B.	Pinquet A.	Herlin M.
8	Gomiecourt	243	72	Copin Z.	Fauvelle V.	Debeugny
9	Guémappe	422	134	Dollet A.	Cochon J.-B.	Lhomme
10	Hamelincourt	476	145	Poutrain L.	Vasse-C.	Dambrine
11	Héninel	263	78	Sauvage F.	Firmin-F.	*St-Martin*
12	Hénin-sur-Cojeul	621	185	Vaillant F.	Delattre L.	Binet Cl. (
12	Mory	617	156	Leroy J.	Mengnier L.	Carré Eug.
14	Moyenneville	418	124	Caron G.	Flippe A.	Déplanque
15	Noreuil	325	104	Coutance H.	Bulcourt T.	Nast J.
16	Saint-Léger	766	221	D'Aoüst A.	Fulloy P.	Buziaux
17	St-Martin-s-Cojeul	185	53	Citerne E.	Delambre F.	Coutant Ch.
18	Vaulx-Vraucourt	1603	425	Dollé L.	Dropsy G.	Royon
19	Wancourt	564	189	Boisleux H.	Tabary Fr.	Durut F.
	TOTAUX	16687	4784			
						Canton de Marquion
20	Baralle	732	200	Drode J.-B.	Derœux A.	Lenoir H
21	Bourlon	1839	487	De Francqueville L.	Foulon J.-B.	Dacquin Ad.
22	Buissy	400	117	Blary A.	Bury P.	Warniez
23	Ecourt-St-Quentin	1890	633	Godefroy A.	Sergeant L.	de Longueval
24	Epinoy	850	234	Rincheval Ch.	Laurent J.	Demarest A
25	Graincourt-l-Havr.	1419	407	Lenoir F.	Baratte J.	Haudoux
26	Inchy	1004	299	Lagrange-L.	Broy-Dhorne	Dutoit A.
27	Lagnicourt	716	189	Goubet-D.	Serré Ch.	Gourdin A.
28	Marquion	817	252	Deleau-H.	Lagrange E.	Vasou Ch.
29	Oisy	2122	587	Dary Aug.	Merlin P.	LEFELLE A.
30	Palluel	607	184	Cartigny-H.	Tournay J.	Bataille J.-B
31	Pronville	644	175	Saudemont A.	Cornet F.	Ducrocq F.
32	Quéant	978	276	Bachelet Ch.	Duflos G.	Fromont A.
33	Rumaucourt	1069	282	Bouteiny F.	Fourmaux-M.	Dhaussy M.
34	Sains-lez-Marquion	468	139	De St-Aubert	Pagniez H.	Bédu A.
35	Sauchy-Cauchy	545	168	Delfolie O.	Wibout A.	Lupart
36	Sauchy-Lestrée	717	234	Humez A.	Silvain T.	Deneuville
	TOTAUX	16817	4863			

(1) Chapelle de secours.

…TEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…ltre	Bouvart	628	459	47,99	65	18	588	Ficheux
…ppé	Providence d'Arras	797	472	64,06	87	21	523	Pronier J.
… P.	Wartelle	1129	1130	113,00	69	19	10785	Ficheux
…eville N.	Podvin	550	327	32.50	115	11	569	Richard P.
…is P.	Legroux	843	699	65,41	123	64	829	Ficheux
		712	324	51.55	86	13	1014	Demailly
…bt		626	444	41,60	102	13	468	Ficheux et Véniel
…emer C.		360	148	21.99	137	17	1005	Demailly
…nt		451	384	30,97	72	13	128	Blaire Ch.
…ier L.	Sy	663	353	51.22	62	10	345	Demailly
…el		532	250	30,02	66	48	»	Ficheux
…	Casque	682	540	42,86	68	13	323	Ficheux
…ier G.	Derollez	739	434	49,09	91	12	1168	Demailly
…court		646	234	45,80	71	13	344	Demailly
…remy		480	258	30.77	107	21	420	Ficheux
…ire	Dhuime	747	1008	59,30	115	22	1226	Demailly
…roy		341	256	23,07	44	9	570	Ficheux
…is F.	Sr Achet	1410	1094	126,71	93	28	3268	Leroux
…omble	Théret	890	533	59,12	62	13	214	Blaire Ch.
…mines).								
…rt Alf.	Lemort	795	1317	72,60	63	7	1242	Havransart
…ine	Sr Bellard	1230	1347	116.74	60	13	1504	N.
…ice		688	381	51,94	71	17	1132	Bretez et Wagon Alb.
…	Delvallez	949	10432	117,50	14	»	3395	Sergeant L.
…ique.	Billet	809	1012	79,06	51	27	665	Wagon Alb.
…y	Ste-Famille	1157	870	96.64	87	10	1799	Cornet
…ue	Noclercq	1106	1242	93,12	55	6	3483	Havransart et Varlet G.
…rieux	Immaculée-Concept.	841	592	53,79	136	22	4118	Bretez
…aux	Berthe	822	1939	81.70	51	29	615	Dumont F.
…oisin Em.	Barbier	1137	12265	125,48	14	33	24959	Bresselle P. et Wagon Alb.
…porte D.	Guilbert	277	5903	26,62	14	»	885	Bresselle P.
…ture	Divine Providence	609	418	32,76	155	17	1308	Havransart
…uis	Courbet	902	670	69,94	81	21	6810	Brétez
	Providence de Saumur	551	3841	42,72	111	19	962	Wagon Alb.
…		626	633	48,04	73	12	997	N
…et	Hamille	408	3952	40,03	84	24	1027	Wagon Alb.
… J.	Gardillon	906	819	75,66	72	20	2125	Wagon Alb.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de
1	Amplier	340	127	Lefebvre L.	Doligez C.	*Orville* (1)
2	Bienvillers-au-Bois	984	297	Poiteau A.	Vermel J.-B.	Mépleaux
3	Couin	257	69	Danicourt A.	Caron J.	Brisbart Ch
4	Famechon	296	80	Porion V.	Mallard Edm.	*Thièvres*
5	Foncquevillers	738	223	François J.	Andrieu J.-B.	Mathieu L.
6	Gaudiempré	401	121	Vaillant L.	Blanchar A.	Delattre P.
7	Gommecourt	279	83	Coulmont L.	Lécrivent Em.	Béhal Em
8	Grincourt-lez-Pas	96	26	Lebas F.	Turben J.	*Warlincour*
9	Halloy	442	140	Cauvet A.	Bonnelle L.	Tabary A.
10	Hannescamps	213	62	Dubron E.	Douchez Jh	Denis A.
11	Hébuterne	979	304	Labbe R.	Hauël Jh	Théry A.
12	Hénu	323	94	Hermant S.	Vast C.	Huez H.
13	Humbercamps	358	110	Goudmand T.	Cailleret T.	*Pommier*
14	Orville	461	256	Hannard A.	Lavillette	Pruvost L.
15	Pas	803	218	Caudron Edm.	Mercier A.	Théry B.
16	Pommier	435	154	Solon N.	Dacheux N	Duranel
17	Puisieux	1457	385	De Puisieux E.	Vaquette C.	Pépin A.
18	Sailly-au-Bois	771	236	Drevelle G.	Défosse F.	Bailliet E.
19	St-Amand	346	116	Monchain F.	Cuvilliez L.	Gontier And
20	Sarton	451	140	Huyer E.	Daillet A	Vaillant J.
21	Souastre	578	177	Dervillers	Gris Jh	Serniclet A.
22	Thièvres	183	68	Caussin D.	Vicaigne L.	Décobert
23	Warlincourt-l-Pas	281	72	Lebas L	Thuillier L.	Danel A.
	Totaux	11472	3558			
						Canton de Vi
24	Ablain-St-Nazaire	935	251	Garès N	Marche Jh	Delwail
25	Acheville	300	93	Ringô Jh	Legroux-P.	*Bois-Berna*
26	Acq	494	152	Cuvelier L.	Petit A.	Cagin H.
27	Arleux-en-Gohelle	615	191	Legentil Alf.	Capron A.	Toulet Ar.
28	Avion	2751	764	Piéron V.	Dufresne A., Allart L.	Harlé J.-B.
29	Bailleul-sir-Berth	822	232	Ringô Jh	Laurent D.	Deplantay L
30	Beaumont	703	220	Tamboise A.	Demarquilly C.	Barbier P.
31	Bois-Bernard	284	64	Maniez F.	Saudemont F.	Campagne
32	Carency	502	129	Dépret F.	Bayart A.	Boguais
33	Drocourt	447	253	Lhomme V.	Debeaumont F.	*Rouvroy*
34	Eleu dit Leauwette	177	38	Virel L.	Lobidel E.	*Avion* (2)
35	Farbus	426	102	Deligny-M.	Devochelle D.	Dubois A
36	Fresnoy	209	61	Tailliandier H.	Dehay L.	*Arleux-en-G*
37	Gavrelle	507	168	Dericquebourg P.	Dubois P.	Férou Ant.
38	Givenchy-en-Goh.	1584	385	Detournay F.	Leroux R.	Petit A.
39	Izel-lez-Equerchin	805	226	Frémy A.	Lefebvre D.	Hue D.
	A reporter	11561	3329			

(1) Chapelle vicariale. — (2) Chapelle de secours.

…ITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…communes).								
…ry		871	1026	41.07	51	14	»	Hannard
…tigny		739	466	63,31	69	9	309	Poiteau
…illy		582	398	23.74	93	16	»	Allart
…ufour F.		461	758	20,39	101	54	»	Mercier Al.
…eval	Vaast	930	6!6	67.28	82	»	2082	François J.
…el		626	331	32,85	89	18	212	Allart
…elin		335	207	17.34	124	20	113	François J.
»	Castelain	279	157	11.99	114	18	260	Mercier Al
…nier A.	Grossemy	260	346	26.60	76	8	»	Halloy
…yet		317	267	17.86	122	7	276	François J.
…iger Cyp.	Coquidé	1104	768	83,96	48	13	1101	François J.
…oy J.		438	273	28.13	71	16	294	Allart
…roy O.		358	203	23.23	77	11	105	Poiteau
…et P.	Devillers	1195	1697	51,16	101	4	»	Hannard
…ont O.	Dupont	1076	1308	73,98	95	2	9268	Mercier Al.
…illers Th		582	265	37 27	63	»	»	Poiteau
…art (1)	Ste-Famille	1169	558	84,43	60	1	457	François J.
…rt C.	Ledoux	926	619	64,32	84	13	5:9	Pombourg
…lef		545	327	27,23	104	21	»	Allart
…et		660	629	44,66	74	»	»	Hannard
…tré	Leu	724	438	4.893	51	»	710	Allart
…quet N.		126	302	11,42	73	37	»	Hannard
…rdin U.		519	357	24,40	116	20	»	Mercier Al.
…communes).								
…uart C.	Choquet M.	984	531	88,02	63	8	901	Gernez Arm.
…n		304	218	30.89	48	8	465	Lequette Aug.
…oy		486	1010	33,04	52	»	442	Gernez B.
…nd	Louis	619	575	54,20	50	15	713	Dupuich D.
…iez Ch (2)	Pilliez (3)	1315	1916	87,55	40	32	3365	Bauduin L.
…rt	Providence d'Arras	933	622	89,12	38	14	2610	Dupuich D.
…elle	Hoyez	718	651	90.43	41	38	763	Thelliez
…n		392	313	21,89	49	38	1436	Dupuich D.
…andre T.	Janquin	860	482	54,62	89	16	302	Gernez Arm.
…l		338	245	25.88	72	30	383	Thelliez
	Lefebvre	106	93	10,63	82	10	130	Bauduin L.
…é		349	296	3[illegible],56	63	26	3350	Dhénin
…aut		298	166	20,00	43	30	1017	Dupuich D.
…rt	Barré M.	894	439	65,24	40	15	950	Carpentier Jh.
…ier A.	Carpentier J.	602	811	57.87	91	32	408	Wagon H.
…ez Ch	Théret	991	590	63,69	60	29	1944	Dupuich D.

…erre-lez-Puisieux, Bossu (école mixte). — (2) La Cité, Diéval. — (3) La Cité, Dehée; …aternelle, Deprecq.

NUMÉROS.	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Vi
	Report	11561	3329			
1	Méricourt	2626	622	Legentil P.	Lhomme L. (1)	Pigache
2	Mont-St-Eloi	1202	322	Callaux	Obeuf J.-B.	Flajollet
3	Neuville-St-Vaast	1326	403	Durand-D.	Stenne Alf.	Tondelier
4	Neuvireuil	535	157	Legentil A.	Létienne A.	Dufour T
5	Oppy	409	129	Ledru L.	Platel V.	Béhal A.
6	Quiéry-la-Motte	474	166	Langbien H.	Boura L.	Rivelois
7	Rouvroy	660	202	Macquart L.	Tamboise Fr.	Poulain
8	Souchez	1031	266	Morel G.	Lallart-M.	Brongniar
9	Thélus	771	231	Minart A.	Savary L.	Caullet E
10	Villers-au-Bois	388	123	Alexandre A	Playez J.	Deroux A
11	Vimy	1602	424	Larivière C.	Larivière J.	BOUCHEZ
12	Willerval	361	119	Petit H.	Devochelle A.	Martel H.
	TOTAUX	22946	6493			
						Canton de Vitry-en-Art
13	Bellonne	188	50	Caron E.	Demarquilly-D.	N.
14	Biache-St-Vaast	1757	509	Robiquet L.	Bertrand O.	Buisine L
15	Boiry-Notre-Dame	641	192	Comble H.	Dhuez Jean	Harlez A
16	Brebières	1742	563	Leduc C	Daix J.	Willox A.
17	Cagnicourt	846	274	Tailliandier E.	Marchand	Demont-V
18	Corbehem	931	256	Lefebvre A.	Lenne J.	Deplantay
19	Dury	504	146	Coquelle H.	Brisse E.	Leclercq
20	Etaing	721	221	Lefebvre F.	Honoré A.	Blin J.
21	Eterpigny	260	71	Sent J-B.	Deron P.	Richebez
22	Fresnes-l-Montaub.	453	130	Grodecœur F.	Legroux F.	Vallin Fl.
23	Gouy-sous-Bellonne	771	219	Levin C., ✻	Mercier M.	Wallart V
24	Hamblain-lez-Prés	478	141	Moncomble C.	Marmouzet H	Deligne E
25	Haucourt	387	105	Norman H.	Deron H.	Duffroy J.
26	Hendecourt-l-Cagn	594	155	Reboul de Veynac.	Carnier-R.	Coutant
27	Monchy-le-Preux	732	206	Caron-V.	Déplanque V.	Lanselle
28	Noyelles-sous-Bell.	559	161	Dubois L	Dubois J.-B.	Tanfin
29	Pelves	757	207	Basseux D.	Coulon B.	Goubet M
30	Plouvain	451	141	Péru A.	Cathelain F	Carrette
31	Récourt	149	47	Dropsy L.	Jacquart T.	*Saudemon*
32	Remy	348	111	Dufour F.	Deligne F.	Carpentier
33	Riencourt-l-Cagnic.	540	170	Tabary-S.	Gillion-L.	Bossu L.
34	Rœux	829	234	De Chérisey, O. ✻.	Fleury A.	Delabre F
35	Sailly-en-Ostrevent	726	247	Mathon Ch.	Dupont A.	Havet C.
36	Saudemont	582	179	Olivier L	Malderrez H.	Roger G.
37	Tortequesne	613	191	Rigomont N.	Richard-R.	Lemichez
38	Villers-lez-Cagnic.	327	114	Mathon L.	Pouillaude J.	*Cagnicou*
39	Vis-en-Artois	825	213	Viseur Ch.	Sénéchal A.	Hardy J.
40	Vitry-en-Artois	2865	830	Vaillant C.	Castille H., Petit B.	LEROY H.
	TOTAUX	20576	6083			

(1) Les Mines de Méricourt, adjoint spécial : Bar Auguste. — Vicaire, Vanheuverswyn. Pro-curé, Tahon Joseph.

…ITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…te).								
…llion	Ste-Union et Leroy L.	765	765	96,44	56	34	3720	Lequette Aug.
…and B.	Huguet	1505	1992	92,43	57	25	1170	Gernez Arm.
…illier	Dumetz	1259	913	121,47	47	15	559	Delay
…en		434	397	49,69	49	13	742	Dupuich D.
…né		484	399	45,27	46	30	662	Dupuich D.
…elitre		893	546	58,61	63	11	327	Lemoine
…art	Ste-Union	641	585	62,34	48	20	1930	Lourties
…the	Verdin	675	1343	60,78	57	25	1425	Wagon H.
…ellier	Bacquet	899	447	63,53	44	19	727	Dhénin
…on		520	247	31,45	88	»	609	Gernez Arm.
…uge	Divine Providence	1133	2696	96,71	83	39	7606	Dhénin
…reucq		405	322	34,99	52	14	286	Dupuich D.
…ommunes).								
…y G.-B.		203	133	15,51	84	17	538	Saudemont
…iez F.	Cailliez	918	6008	154,46	14	4	1902	Capron Ch. et Lemoine
…		611	478	33,64	76	23	1486	Ledru C.
…et	Leblond	1081	2361	183,5[illegible]	38	8	8884	Sarazin P. et Saudemont
…ost	Treunet	941	529	70,84	58	23	624	Ledru C
…ty	Dumont	245	1879	93,39	70	26	660	Saudemont
…ez		531	862	57,21	52	18	4195	Defouilloy
…chart		510	2802	44,02	14	1	2336	Saudemont
…y		348	481	28,32	76	10	2341	Defouilloy
…n		495	311	32,14	84	19	865	Lemoine
…y	St-Vincent de Paul	534	416	50,80	48	9	1716	Defouilloy et Saudemont
… A.		485	1340	40,45	46	27	927	Saudemont
…		600	264	42,11	78	21	911	Ledru C.
…oy	Chopin	871	288	58,94	54	5	1911	Ledru C.
…nd F.	Cocquerel	926	727	65,90	56	22	1034	Blaire Ch.
…bron	Vaillant	421	287	41,66	60	26	279	Lemoine et Saudemont
…illy	Demailly	660	4625	43,16	49	20	992	Carpentier Jh.
…omez		238	2765	24,46	17	12	556	Carpentier Jh.
…ret Z.		333	158	25,04	81	»	592	Sergeant L.
…quet		353	310	28,01	76	34	632	Ledru C.
… A.	Grossemy	474	419	40,00	82	14	430	N.
…ert G.	Grimbert	487	2652	64,34	48	16	1134	Carpentier Jh.
…y	Dant n	743	386	52,06	61	17	1234	Saudemont
…r H.	Vasseur	554	2852	46,87	45	9	1102	Sergeant L
…court	Lefebvre	336	2177	33,22	38	16	3250	Defouilloy
…nd P.		440	791	43,13	73	21	428	Sergeant L.
…ne	Mouton	633	674	65,37	67	9	525	Ledru C.
…Frères	Franciscaines (1)	1855	7549	231,99	17	12	8108	Lemoine et Saudemont

…École maternelle, sœurs de St-François d'Assise.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.

Arrondissement de Béthu

POPULATI

Canton de Béthun

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
1	Allouagne	1685	416	Penet L.	Croquison A.	Deguingat
2	Annezin	1351	380	Lamiot P.	Facon A.	Wallaot L.
3	Béthune	10917	2477	Haynaut E. ✱	Mahieu-S. ✱, Deguisne.	CORNET J,
4	Chocques	1817	498	Sénéchal U.	Roussel V.	Tordeux (
5	Essars	600	179	Flahaut A,	Wicquart H.	Plicque
6	Fouquereuil	496	131	Dohen J.	Risbès J	Coustenob
7	Fouquières-l-Bét.	468	121	D'Oresmieulx	Bourdon P.	Thobois B.
8	Hinges	1097	318	Codron-R.	Bernard A.	Baude A.
9	Labeuvrière	951	235	Dubout L.	Bayard J.-B.	Buquet
10	Lacouture	1982	603	Delehelle L.	Meaux L.	Delayen
11	Lapugnoy	1478	384	Louchart H.	This Ign.	Averlant P.
12	Locon	1826	422	Bréhon Osc.	Leplus L	Cambier V.
13	Oblinghem	166	56	Delemaire A.	Déprets J.-B.	*Vendin-l-B*
14	Vendin-l-Béthune	564	168	Hersin H.	Bollet H.	Pépin Arm.
15	Verquigneul	683	208	Leleu Alf.	Buriez Aug.	Puchois A.
16	Verquin	865	228	Calonne F.	Billet L.	Thoumin (
17	Vieille-Chapelle	660	191	Devaux-J.	Leroy J.	Laurent Jh
	TOTAUX	27109	7915			

Canton de Cambrin

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
18	Annequin	620	177	Pinchon A.	Bacquart O.	Delaby R.
19	Auchy-l-Labassée	1588	489	Deretz J.	Doby Eug.	Deretz J.
20	Beuvry	3656	979	Vouters F.	François A, Wibaut J.	Bondewell
21	Billy-Berclau	1840	526	Leroy-Véron	Boilly Ch.	Raison
22	Cambrin	412	116	Lesage L.	Queva Ch.	Coille J.-B.
23	Cuinchy	860	247	Norel A.	Bafcops Ch.	Hista Ad
24	Douvrin	2204	549	Lecoq J.	Bavière L.	Fanien H.
25	Festubert	1303	407	Brasme Ch.	Delavalle V.	Courquin N
26	Givenchy-l-Labass.	473	139	Lerouge L.	Caquant D.	Ducrocq
27	Haisnes	900	217	Doby P.	Grauwin A.	Pringarbe,
28	Labourse	764	205	Flahault L.	Singer E.	*Sailly-la-B*
29	Noyelles-l-Verm.	280	76	Delory F.	Piquart Alf.	*Annequin*
30	Richebourg-l'Av.	1981	608	Martin C.	Boulinguez F.	*Richeb.-St-*
31	Richebourg-St-V	1055	333	Martin H.	Houdain D.	Fontaine A.
32	Sailly-l-Bourse	969	275	Leleu A	Leleu J.-B.	Théry
33	Vermelles	2485	610	Bréhon Ch	Delory H.	Dessaut H.
34	Violaines	1225	368	Débourrez L.	Guffroy Aug.	Ricq Anat.
	TOTAUX	22615	6321			

(1) Pro-curé : Baillet Eug. — (2) Pro-curé : Boutleux P.

…TONS, 142 COMMUNES).

…3 HABITANTS.

…communes).

INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…rançois Alf.	Immaculée Conception	781	540	78,61	67	2	413	Croquison
Périmony		602	3076	80,78	63	8	204	Dhuin
…sinel, Ierau, Ter-	Srs Béaussart, Ranson,	839	*225020	1004,36	16	16	11489	Haynaut, ⁂, Henseval,
Véret T. [nois	Caron [Mlle Geneste(1)	788	1056	118,96	54	10	6210	Haviez [Boutleux
Gloriant F.	Gallet	460	316	47,20	55	»	1179	Dhuin
…asclef	Deneuville	200	853	30,38	36	6	281	Guillemant
Wacheux		241	330	35,57	68	6	256	Durant
Dupuich	Desmaraits	831	382	69,94	60	»	1347	Dhuin
Dubois	Immaculée Concept.	606	1102	60,98	34	3	1369	Croquison
Pinart	Dupuis	1333	1102	130,55	81	12	1436	Sarrazin G.
Morieux		842	3142	76,44	52	6	1372	Croquison
Blaringhem	Carpentier R.	938	767	94,71	69	9	3489	Sarrazin G.
R. à Vend-l-B.		127	170	10,16	100	»	»	Dhuin
Fouquet	Laude	361	366	40,62	73	»	384	Dhuin
Wiet	Gernez	354	2582	40,62	17	16	735	Leleu L.
Martin C.	Coubriche	368	1287	36,75	38	15	1722	Henseval
Godin	Dubrœucq	341	279	39,15	75	3	1184	Sarrazin G.

…7 communes).

INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…rrier	Denis	405	1214	35,14	50	20	693	Hévin
…scamps G.	Devos	508	1027	73,37	106	10	6674	Dubus
…lier A. (2)	Srs Charlet et Gourdon	1672	2703	192,32	63	13	3869	Bridoux O.
…cquart M.	Péralta Eug. [(3)	740	3229	89,21	86	14	1396	Malbrancq G
Lepillet		177	1699	27,73	25	4	122	Dupuich Ch.
Benoît J.	Lenglet	415	394	45,89	66	23	670	Dupuich Ch.
…mart	Guillemin-Dissaux	958	4368	161,66	45	25	5023	Leconte L.
…lplace Alf.	Gonse	764	646	77,08	85	6	273	Dupuich Ch.
…quière		383	321	37,79	95	22	282	Dupuich Ch.
Potel J.	Caron	558	1078	67,92	60	17	3456	Leconte L.
Carnel L.	Lebas	466	385	43,30	78	19	1052	Bridoux O.
…elplace C.		248	160	20,84	138	5	916	Hévin
Delforge J.-B.		1101	654	102,95	61	1	7053	Dupret Fern.
Robin		623	479	63,94	89	2	2672	Sarrazin G.
…efebvre E.	Malbranque	602	2829	52,30	61	7	1236	Bridoux O.
Béthencourt	Cauliez	1039	951	107,21	91	16	2183	Hévin
Varet E.	Lagache	996	680	110,26	79	8	7351	Dupuich Ch.

(1) Ecole maternelle, Mme Bienaimé et Lefin. — (2) Gorre, instituteur : Masclef. — (3) Gorre, Mme Masclef.

(*) Produit de l'octroi : 155,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Populat.on (*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS (*
						Canton de Carvi
1	Carvin	7808	2149	Baggio C.-E.	Liermain ✻, Doisy I.	DUCHATEAU
2	Courcelles-l-Lens	1472	330	Delaby Edm.	Duprez Alex.	Coupin J.-
3	Courrières	3460	998	Breton L.	Bouchez P., Mastain C.	Duhamel C
4	Dourges	1208	382	Cauvet de Blanchonval	Wartel L.	Leporcq
5	Evin-Malmaison	1055	294	Legroux P.-L.	Pottiez L.	Monchy N.
6	Hénin-Liétard	7848	1917	Gruyelle-M.	Hurez J. et Becq A.	Denis P.
7	Leforest	1625	485	Renard-V.	Vallin-H.	Senneville
8	Montigny-en-Goh.	1260	422	Gourlez S.	Watterlot B.	Capron G.
9	Noyelles-Godault	1449	362	Lefebvre J.-B.	Blondeaux J.-B.	Duquénoy
10	Oignies	1682	514	De Clercq L.	Boulanger L.	Damlencou
	TOTAUX	28867	7853			
						Canton d'Houdain
11	Barlin	970	255	Hermary J.	Legrand A.	Bailliet J.-
12	Beugin	202	66	Richebez H.	Lambert L.	Capron E.
13	Bouvigny	703	221	Dorlet L.	Mahée C.	Herr Art
14	Bruay	7031	2496	Leroy Alf. ✻	Mayeur-N, Fougerat B.	Letailleur C
15	Calonne-Ricouart	561	137	Dufresne Ch.	Boutillier Z.	Coupin J.-
16	Camblain-Châtel	963	288	Quilliot Alph.	Acheré Aug.	Farcy
17	Caucourt	340	111	Hernu-Géry	Villain Ch.	Rambaut J.
18	Divion	853	216	Hernu Alex.	Brongniart A.	Delmarre
19	Drouvin	258	72	Leclercq J.	Quénel L.	*Vaudricour*
20	Estrée-Cauchy	426	121	Quentin A.	Caron Jules.	Toffart C.
21	Fresnicourt.	558	161	Dervillers E.	Carpentier J.	Laderrière.
22	Gauchin-le-Gal	294	83	Lebas Aug.	Deleau G.	N.
23	Gosnay	270	73	Gamot S.	Berroyez Aug.	*Hesdigneul*
24	Gouy-Servin	352	101	Durannel-G.	Thulliez J.-B.	*Servin*
25	Haillicourt	519	157	N.	Honoré Aug.	Martel D.
26	Hermin	288	70	Dufresne Z.	Sinot Aug.	Ducourant
27	Hersin	4175	937	Daquin J.	Brassart, Faucquette	Pochet L.
28	Hesdigneul	465	113	Delory A.	Bouxin A.	Blond Ch.
29	Houchin	505	153	Jérôme F.	Bécu P.	Touzard L.
30	Houdain.	1404	383	Fleury L.	Détappe B.	THILLOY Z.
31	Labuissière	1101	302	Guio J.-B.-L.	Hennebel O.	Diennart
32	Maisnil-les-Ruitz	317	91	Fleury H.-L.	Dorlencourt P.	Boitiaux D.
33	Marles	1789	420	Lechevalier A.	Bois Usmar	Bernard
34	Nœux-les-Mines	4905	1186	Fouquenelle A.	Bridoux A., Leblan E.	Tournay
35	Ourton	470	137	Boucly H.	Béhin J.-B.	Bouchez H.
36	Ranchicourt	150	48	Guilbert B.	Bloquet J.-B.	*Rebreuve*
37	Rebreuve	493	147	Cordonnier V.	Liébert J.-B.	Cléty
38	Ruitz	565	143	Calonne P.	Dupuich Aug.	Mouquet D.
39	Sains-en-Gohelle	789	204	Manchart L.	Baillet Aug.	Delannoy J.-
40	Servin	499	150	Brongniart T.	Gayot J.-B.	Treunet
41	Vaudricourt	392	109	Herreng P.	Dufrenne N	Laurent Jh
	TOTAUX	32607	9151			

(1) Hameau de Libercourt : Thomas Auguste.

NUMÉROS	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance	MÉDECINS de bienfaisance.
	(10 communes).								
1	Mayeur (1)	Thomas (2)	2742	* 53625	741,34	25	10	19411	Robert, Daubresse, Balédans
2	Aumont	Mazingue	548	1382	80,50	50	18	2236	Houssin
3	Berlinguez	Provid. d'Arras (3)	870	2036	225,95	56	11	6045	Théry Alf.
4	Defosseux	Willebien	1042	622	105,35	77	14	1224	Houssin
5	Dubois Edm.	Musart	454	3151	53,01	67	48	1219	Houssin
6	Warembourg (4)	Bia, Mariage (5)	1350	* 47175	423,54	37	29	31483	Boulingues, Constant, Thel-[lier
7	Accart J.	Défossé.	622	1373	99,75	54	26	2475	Dupuis
8	Dehapiot	Fourny	348	2426	53,83	67	5	660	Bailliez A.
9	Lesoing	Pruvost	542	979	67,99	77	28	1262	Thelliez
10	Les Frères	Sœurs de Ste-Marie	542	1524	111,87	82	19	1731	Dubayle
	(31 communes).								
11	France	Deligne	617	480	64,61	63	14	579	Bacqueville
12	Crépin L,		505	419	19,94	100	35	»	Carré Alc.
13	Quœux		907	610	61,22	76	8	35	Caron J.
14	Laurent (6)	Lebrun, Prévot (7)	871	* 54013	200,36	17	7	408	Dourlens
15	Hieulle	Pruvost	441	944	36 63	69	11	157	Gournay
16	Loisel	Défossé-Caron H.	978	970	58,36	43	21	390	Gournay
17	Prin H.		551	358	25,63	108	32	91	Caron J.
18	Déprez	Pronnier	1115	595	56,89	76	10	439	Carré Alc.
19		Lande	211	136	19,83	111	6	395	Bacqueville
20	Hinaux		400	392	23,59	119	11	136	Caron J.
21	Demerville		795	573	42,39	71	22	854	Caron J.
22	Louchart		581	309	29,74	70	17	»	Carré Alc.
23	Bontemps		222	244	28,39	57	18	733	Haviez
24	Carpentier		329	404	24,41	70	9	344	Caron J.
25	Théret		441	897	37,25	54	7	1791	Bacqueville
26	Dhénin		419	245	20,26	75	33	187	Caron J.
27	Edouart	Hachin M.	1252	2598	162,73	57	14	1173	Lemaire Edm.
28	Fournier		258	266	27,94	53	1	537	Haviez
29	Delvallet		449	347	41,24	78	6	630	Legrand Adolphe
30	Hermant	Vallet	632	3184	93,96	107	24	4209	Carré Alc.
31	Grenier	Létienne	763	1298	66,95	73	18	498	Godefroy Ol
32	Herblot		556	184	22,55	65	18	186	Carré Alc.
33	Barbaut		455	814	49,70	81	12	217	Hernu A.
34	Desrumeaux	Tripet	884	2970	176,78	64	4	3743	Brunelle
35	Capet.		528	425	25,35	128	25	17	Carré Alc.
36	R. à Rebreuve	R. à Rebreuve	328	195	15,80	154	40	»	Caron J.
37	Flament A.	Canonne	735	392	30,53	131	22	263	Carré Alc.
38	Durant	Providence de Rouen	491	1004	40,55	36	8	942	Bacqueville
39	Défasques		567	347	39,61	82	6	806	Delattre L.-F.
40	Monthuy		625	202	45'97	43	4	142	Caron J.
41	Varez		297	264	30,85	79	6	609	Bacqueville

(1) Instituteur à Libercourt : Lhomme. — (2) Libercourt, Denain ; Epinoy, Besson ; écoles maternelles : Carvin, Gaillard et Robiliart. — (3) Ecole maternelle, Providence d'Arras. — (4) et Marcon. — (5) Ecole maternelle, Vve Théry et Turbant. — (6) Mines : Prévost et Lacroix. — (7) Les Mines, Petit-Beaussart.

* Produits des octrois : Carvin, 35,000 fr. — Hénin-Liétard, 32,000 fr. — Bruay. 46,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Populat^{on}(*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS (**)
						Canton de Laventi
1	Fleurbaix	2554	730	Galland F.	Valenducq L., Traisnel	Boudringh
2	Laventie	4095	1194	Bavière H.	Meaux C., Grard L.	ADAM Et.
3	Lestrem	3074	923	De la Giclais P.	Bourdon A., Lefranc G.	Wantiez J.
4	Lorgies	1286	373	Cuvelier A.	Hennion F.	Gruson G.
5	Neuve-Chapelle	633	196	Barrois P.-A.	Fouant H.	Lefebvre J
6	Sailly-sur-la-Lys	2399	716	Lebleu P.-H.	Perche C.	Decroix A.
	TOTAUX	14041	4132			
						Canton de Len
7	Aix-Noulette	1158	331	Poirrier A.	Musard O.	Delahay F
8	Angres	773	204	De Longueval P.-P.	Vasseur F.	Dubois Fr.
9	Annay	1908	506	Dufour L.-C.	Dussossoy L.	Barras Cl.
10	Bénifontaine	217	64	Doby J.	Dalle L.-C.	*Hulluch*
11	Billy-Montigny	2206	538	Tourtois A.	Alayrac L.	Sauvage J.
12	Bully	3072	762	Brasme P.	Delattre F., Desaint D	Allart F. (
13	Estevelles	221	54	Théry A.	Druelles L.	*Pont-à-V*
14	Fouquières-l-Lens	1417	385	Déprez R.	Desruelles C.	Vittoz
15	Grenay	330	102	Beaucamp Alp.	Delannoy A.	*Bully*
16	Harnes	3429	920	Déprez A., ✻	Delvallez-P., Cailliez A.	Dubois J.-
17	Hulluch	569	182	N.	Dubois F.	Mouquet C
18	Lens	11780	2647	Frémicourt-D	Froissart D. et N.	BILLOT J.
19	Liévin	10718	1908	Schmidt L.	Caron L., Pamart F.	Guilbaut
20	Loison	793	193	Hache L.	Masclef J., O. ✠	Cossart L.
21	Loos	2933	667	Petit A.	Crépin L.-C., Bailliet E	Pillons J.
22	Mazingarbe	3762	896	Deligne V.	Quoirez, Lefebvre Fr.	Cocquemp
23	Meurchin	1182	341	Courtecuisse A.	Deleruyelle A.	Bray
24	Noyelles-s-Lens	1057	257	Gallet A.	Lemaître J.	Baillet J.-
25	Pont-à-Vendin	1235	329	Cambier-B.	Hachin J.-L.	Fanien
26	Sallau	1650	418	Toulouse N.	Tacquet J.	*Noyelles-s.*
27	Vendin-le-Vieil	1329	321	Wanty A.	Delemailly E	Capron A.
28	Wingles	2406	503	Marquilly E.	Hermand L.-J.	Gantier
	TOTAUX	54145	12528			
						Canton de Lille
29	Busnes	1528	454	Thuilliez L.	Queste-D.	Fénart F.
30	Calonne-sur-la-Lys	1633	477	Seuwin	Lamant A.	Torchy N.
31	Gonnehem	1752	507	Costenoble A.	Lefranc L.	Roger L.
32	Guarbecque	906	243	Conseil G.	Delval P.	Danel B.
33	Lillers	7473	2143	Fanien O.	Lefebvre L., Théret L.	LESON
34	Mont-Bernanchon	1263	365	Leplus H.	Jude Fr.	Breda L.
35	Robecq	1503	414	Mantel C.	Singer L.	Leclercq P
36	Saint-Floris	570	161	Desprey J.-H.	Roussel D.	Ployart L.
37	Saint-Venant	2914	633	Lissacq-F. L.	Vanhoucke G	Courquin
	TOTAUX	19572	5397			

(1) La Fosse : Bar L.; Le Paradis : Prisse. — (2) Les Brebis : Allart L.

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
communes).								
Warin	Sr Lallemand (1)	1286	1910	158,36	92	6	2926	Chérigié et Pollet
Les Frères	Ste-Famille (2)	1813	2895	249,23	81	14	7357	Hameau et Hernu L.
Théry (3)	Ste-Union (4)	2115	2733	227,44	98	10	4714	Bridoux G.
Denœux Ach.	Level	684	580	64,08	90	7	1275	Dupret Fern.
Déremetz	Duhautoy	186	301	36,69	88	14	709	Dupret Fern.
Legrand D.	Provid. de Rouen (5)	971	1555	169,24	74	12	4634	N.
22 communes).								
Camus Edm.	Beaucourt	1043	967	89,02	58	19	1168	Delattre L.-F.
Huclier	Bucquet	465	701	41,97	38	13	747	Lequette L.
Averlant	Dingreville	428	2349	93,99	60	32	3454	Bailliez A.
Théry		409	310	18,62	119	8	»	Toulouse
Marcelle fils		270	808	67,19	59	12	214	Lourties
Gamelon	Richard (6)	779	* 10962	124,74	21	43	974	Delattre L.-F.
Logez		250	623	23,68	80	43	166	Toulouse
Demont F.		410	1903	75,72	53	32	875	Lourties
Lepoivre P.		322	272	17,32	95	21	»	Delattre L.-F.
Baroux	Bayart	1075	* 10175	170,81	45	38	4335	Bailliez A.
Chinon	[(7)	576	1900	46,16	69	»	1895	Toulouse
...elin, Quenhen	Descamps, Thomas M.	1139	* 121440	680,91	14	8	26996	Gosselin
...illier A (8)	Hay, de St-Léger, Bar-	1267	* 52030	434,28	22	36	4288	Biat
Gloriant	Lesur [the-L., Da-	347	2375	33,10	59	42	570	Bailliez A.
Noiret	Vaine [cheville (9)	1271	859	89 60	57	19	1083	Toulouse
Danteuille	Loly	1025	1317	113,82	49	20	962	Delattre L.-F.
Ackerbach	Dubusse	457	1301	77,35	50	2	2031	Toulouse
Théret	Montreuil	369	3242	61,91	63	16	1159	Bailliez A
Thomas	Delval	206	3657	91,34	29	21	630	Bouchez Hub
Humetz	Poitevin	377	469	75,08	49	23	876	Toulouse
Ledoux	Ste-Union	1054	2432	105,88	36	15	1888	Cayet
Dauchez	Ledoux	593	1393	93,86	45	23	1354	Malbrancq G.
communes).								
Carion	Baudelle	953	688	105,93	77	5	2130	Blondel
Rétaux	Providence de Rouen	1091	832	106,34	76	10	2339	Lamant
Duterrage (10)		1528	1003	136,95	75	2	651	Haviez
Guilbert	Lavisse	564	416	50,66	120	4	793	Testu
Hieulle (11)	Bonocurt, Sr Fossier	2653	* 71775	593,47	25	2	6122	Hacot
Rigaux	Letierce [(12)	1140	539	80,74	81	6	2496	Debay
Turpin	Bodescot	1037	644	102,88	73	5	3513	Debay
Lepoivre	Barbe	405	229	34,46	115	12	577	Debay
Prin	François	1424	* 13198	174,32	49	7	4548	Pascalin

(1) La Boutillerie, Lantoine ; école maternelle, Ste-Famille. — (2) Ecole maternelle, Mme Del-...te. — (3) Ducrocq, instituteur à la Fosse, et Maniez, instituteur à Paradis. — (4) Paradis, ...delle; Lafosse, Lecomte. — (5) Bac-St-Maur, Mlle Bia. — (6) Ecole maternelle, Mme Duval. — (7) Ecoles maternelles, Mlles Flèche, Bouchez et Mme Attagnant.—(8) Pannequin, Fontaine et ...blé. — (9) Ecoles maternelles, Mlles Masclef et Quignon. — (10) Dupont, instituteur à Bus-...te. — (11) Cadet, instituteur à Rieux ; Cauwet, à Hurionville ; Debuire, à Manqueville. — (12) Rieux, Cadet; école maternelle, Providence de Rouen.

Produits des octrois : Bully, 7,000 fr.— Harnes, 5,400 fr.— Lens, 83,000 fr.—Liévin, 30,000 fr ...,000 fr. — St-Venant, 10,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Norrent-Fontes
1	Ames	658	170	Degand A.	Cossart A.	Sombret B.
2	Amettes	600	161	N.	Delbarre E.	Rendu
3	Auchel	5359	1178	Biard V.	Chimier J.-B. et Delautre G	Leclercq V.
4	Auchy-au-Bois	511	108	Delvart Ed.	Crépin A.	Lempire J.
5	Berguette	621	162	Lombart P.	Mullet Z.	Maton A.
6	Blessy	691	188	Cadart A.	Pavy M	Campagne
7	Bourecq	560	155	de St-Laurent	Warpot	Catrice Ed.
8	Burbure	1392	377	Legay H.	Durot L	Liber
9	Cauchy-à-la-Tour	734	216	Renard C.	Cossart N.	Cat Cam.
10	Ecquedecques	454	139	Leclercq A.	Demeuliez V.	Deleflie C.
11	Estrée-Blanche	570	161	Dave L.	Cartulat L.	Froment M.
12	Ferfay	1038	237	Pohier H.	Lemort V.	Leplus J -B.
13	Ham-en-Artois	711	200	Réant C.	Lemoine L.	Guiot S.
14	Isbergues	2157	423	Boulinguez H.	Legrand L.	Dusautoir
15	Lambres	617	192	Petit E.	Rolin G.	Dupont El.
16	Lespesses	323	83	Corniaux H.	Lefebvre A.	*Lières*
17	Lières	618	112	Lemort L.	Delbarre O.	Froment M.
18	Liettres	410	147	Leclercq A.	Derisbourg B.	Baillet Eug.
19	Ligny-lez-Aire	714	205	Quelton A.	Hanicot P.	Guyonnet
20	Linghem	257	78	Martel C.	Houbart H.	*Rely*
21	Lozinghem	459	142	de Beugny d'Hagerue	Lenoir O.	Martel J.
22	Mazinghem	317	93	de Mazinghem	Cruppe A.	Legrand J.-B (1)
23	Molinghem	875	267	Wallart A.	Cadart L.	Debuiche
24	Norrent-Fontes	1342	376	Cossart E.	Willay J-B.	DELANNOY Ch.
25	Quernes	379	102	Derisbourg E.	Delacressonnière Ch.	*Witternesse*
26	Rely	461	111	Théry A.	Huguet F.	Daillet F.
27	Rombly	93	19	Hérin J.	Fumery J.	*Rely*
28	St-Hilaire-Cottes	839	234	Vast L.	Barthomeuf C.	Monsterlet L.
29	Westrehem	294	94	Basin L.	Yvain A.	Dupuich N.
30	Witternesse	793	212	Delbarre V.	Hermant A.	Paris V.
	TOTAUX	24847	6342			

Arrondissement de Boulogne

POPULATION :

Canton de Boulogne

31	Boulogne	24782	5894	Baudelocque, ✱	Dusautiez, Briffart et Lelièvre	DRINCBIER Ch. (2)
32	Conteville	230	62	Sturbaut C.	Duriez D.	*Pernes* (3)
33	Pernes	391	104	Mantel Ferd.	Flahaut Ed.	Bertrand
34	Pittefaux	96	22	Calais L.	de Haffringue	*Maninghen*
35	Wimille	2408	662	de Lédinghen	Lavoine-D.	Billot
	TOTAUX	27907	6744			

(1) Auxiliaire : Filbien Alb. — (2) Notre-Dame, Tellier Edm. ; St-François de Salles, Mocq ; St-Michel, Hérogué ; St-Vincent de Paul, Sergent Ad. — (3) Chapelle de secours, Charpentier J.

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
communes).								
Pecquet	Denissel	362	445	30,20	89	41	»	Canda I.
Pourchez		682	552	42,41	43	35	50	Payelle
Durant C. (1)	Durant (2)	586	2049	135,91	48	21	117	Croquison
Billet P.		390	323	29,16	64	15	»	Canda I.
Deligny C.	Dhaine	310	450	33,33	73	14	81	Leroy F.
Bailloeuil D.	Robiliard	538	685	50,02	69	»	249	Fauoon Ch.
Gosselin V.		402	1843	42,53	44	2	404	Canda I.
Damary	Coquel	553	433	55,35	85	11	229	Croquison
Pruvost H.	Hoyer	309	295	31,01	71	8	54	Payelle
Lecointe		259	224	22,68	74	»	167	Canda I.
Hérenguel	Dumur	535	648	73,44	38	10	244	Clément V.
Play		389	362	37,23	85	14	»	Laversin
Denaux	Denaux	306	768	40,45	61	20	2909	Hacot
Laurent P. (3)	Hérenguel (4)	613	2213	171,69	28	19	547	Boutin
Dannel L	Dannel	449	4094	57.54	39	2	501	Boutin (adjoint)
Deneux L.-A.		309	298	18,98	62	19	»	Canda I.
Caron F.		324	185	32,50	57	4	323	Canda I.
Deneuville		528	290	36,47	71	25	1926	Clément V.
Blériot	Villain	798	406	53,44	61	12	669	Canda I.
Milléquant		363	1512	23,02	25	10	»	Clément V.
Drouvin		202	205	18,26	102	17	»	Croquison
Clipet		519	449	38.77	89	7	144	Catrice
Bailleul	Bréfort	503	591	57,79	59	»	285	Leroy
Varlet	Ste-Famille	563	907	62.74	76	15	341	Canda I.
Mellier		275	168	24,36	68	3	37	Clément V.
Delattre G		256	448	17,93	85	9	»	Canda I.
R. à Linghem		115	80	7,77	49	5	»	Canda I.
Fontaine	Coupigny	750	542	64.54	60	4	215	Canda I.
Bailliet		297	171	19,53	68	27	»	Canda I.
Masse M.	Petit Am.	547	456	54,39	49	12	335	Boutin

CANTONS, 100 COMMUNES).

,186 HABITANTS.

rd). — (5 communes).

Moret-Blanc [Ecole sup.], Bacles, Duflos, François, Hembert, ...e, Pouillaude, ...bergue.	Riquiez, Decroix, Fourcaut, Varlet, Maënhaut et Pentel (5)	776	*1374271	6014,11	16	17	80405	Bourgain, Delannoy, Deseille, Dutertre et Patin
Barbaut		210	412	12,76	75	28	»	Widhent
Fourrier		777	254	36 82	36	»	»	Widhent
. à Haninghen		241	252	14,31	27	6	»	
Lecat (6)	Raison	3137	* 8877	210,45	17	»	1466	Parpais.

) Bois-St-Pierre, Sénéchal. — (2) Bois-St-Pierre : institutrice, Mlle Delart; école mater- Mlle Désir. — (3) Pont-à-Balques : Gombert. — (4) Pont-à-Balques : institutrice, Mlle La- . — (5) Ecoles maternelles, Mlles Saury, Georges, Desplancq, Gross, Audinet-Barat, Char- r, Mellier et Decroix Ant. — (6) Wimereux, Raison.
oduits des octrois : Boulogne, 997,400 fr. — Wimille, 3,675 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Boulo
1	Baincthun	1923	484	Widhent	Lefort C.	Beaugrand
2	Boulogne	21134	5161	»	»	JONCQUEL
3	Echinghen	202	55	Lanoy-Caron	Vasseur F.	*St-Léonar*
4	St-Martin-Boulog.	4295	946	Lavoisier-B.	Lannoy, Duhotoy	Logez
	TOTAUX	27554	6646			
						Canton de Ca
5	Bonningues-l-Cal.	267	67	Gressier Ch.	Heddebaux L.	*Pihen*
6	Calais	28281	5855	Paclot Em.	Delsart, Bruyère, Apeness	DE LENCQ [SAING
7	Coquelles	557	149	Lefebvre du Prey	Duriez P.	N.
8	Escalles	261	69	Boutroy D.	Carpentier E.	*Peuplingu*
9	Fréthun	639	171	Parenty-R	Bodechon Jh.	Gérard
10	Nielles-lez-Calais	128	42	Hamain O.	Touret Alph.	*Saint-Tric*
11	Peuplingues	370	95	Declémy-Boulanger	Vincent L.	Delhaye
12	Saint-Tricat	352	100	Lemaitre F.	Robbe L	Gontier
13	Sangatte	2160	508	Deloison	Bourgeois, Etienne (3)	Friscourt (4
	TOTAUX	33015	7056			
						Canton de Ca
14	Attaques (les)	1596	447	Brunet-R., ✠	Bacquet F.	Vienne H.
15	Calais	30688	6335	»	»	DOLLET (5)
16	Coulogne	1267	311	Clipet L	Robbe-W.	Labitte
17	Marck	2618	675	Becquet E.	Paris V.	Lagache
	TOTAUX	36169	7768			
						Canton de Desv
18	Alincthun	390	96	Brebion A.	Caux L.	Duquénoy
19	Bainghen	177	55	Dumont F.	Guilbert Aug.	N.
20	Bellebrune	197	45	Joly	Hache T.	*Alincthun*
21	Belle-et-Houllefort	354	93	Hamain Ism.	Delattaignant	Dezombre
22	Bournonville	228	63	Creuze-C.	Chivet Q.	Demol Ach
23	Brunembert	364	117	Duquénoy	Lecomte Alex.	*Selles*
24	Colembert	595	159	Mauflait J.	Lecomte Am.	Leroy L.
25	Courset	421	110	De Coupigny	Flahaut A.	Blin
26	Crémarest	613	167	Fontaine L.	Chochoy J.	Fourdinier
27	Desvres	4487	1085	Vincent F.	Guyot, Fourmaintraux	Berteloot
28	Henneveux	273	72	de Cormette, ✠	Guilbert J.	Brillard
29	Lewast	232	62	Leleu Ch, fils	Marcq Aug.	Haigneré
30	Longfossé	438	128	Féramus	Martin P.	Delannoy
31	Longueville	179	40	Gody M.	Dufour G.	*Henneveux*
32	Lottinghen	505	127	Dumont L.	Delattre T.	de Lamarl
33	Menneville	404	95	Tellier A.	Mélin Jh.	Dufay Alf.
34	Nabringhen	190	45	Brebion Aug	Dufour Ch.	Noyelle El.
35	Quesques	702	180	Desombre J.	Eurin J.	Ballart Ph.
36	St-Martin-Choquel	270	73	Adam	Sagot G.	*Menneville*
37	Selles	257	78	Delattre F.	Delattre J.-M.	Bourgois E
	TOTAUX	11276	2890			

(1) La Capelle : Minet R. — (2) Le Courgain, Berteloot, curé. — (3) Les Baraques, Etie Théop., adjoint spécial. — (4) Les Baraques, Lecomte G., curé. — (5) Le Petit Courgain, Bul le Sacré-Cœur, Liénard Z.

INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
(4 communes).								
et, Blart (1)	Vinot	3319	1737	127,52	31	6	3074	Widhent
»		»	»	»	»	»	»	N.
pé		584	384	25,45	60	3	»	Widhent
rlin A. (2)	Lambert (3)	1029	* 12472	230,22	27	25	3349	Bourgain L.
-ouest) (9 communes).								
		849	317	33,12	56	»	201	Carin
es [école supér.] upont, Beumetz, avigne, Lecoutre, oes, Ponche, Ris-il.	Bègue, Besson, Dupont, Fusillier. Mercier, Sénéchal, Lemaire et Pollet (4)	2849	*1505783	6962,95	15	4	192,454	Cuisinier, Dodré et Waringhem
ame		877	542	66,76	38	»	525	Carin
ondel		729	152	23,22	62	16	»	Carin
visse	Hidden	792	717	52,67	55	3	18318	Carin
	Béveraggi	249	370	13,69	85	»	»	Carin
endal		1043	370	44,27	46	12	421	Carin
mes		735	443	42,43	43	3	204	Carin
ssin F. (5)	Carton (6)	1428	1490	99,27	53	15	»	Carin
-est) (4 communes)								
ambier	Ste-Famille (7)	2030	1050	120,65	68	5	2550	Canu
»		»	»	»	»	»	»	
urquin	Liborel	916	1517	142,75	43	10	2454	Dodré
boche (8)	Gély	2982	1913	149,73	65	23	5141	Allart H.
mmunes).								
udalle		988	295	27,39	46	1	»	N.
llin		669	107	18,62	94	6	»	Parmentier
rot		532	125	15,97	104	5	»	N.
rdier		914	359	44,56	43	18	»	Widhent
nnier		871	150	24,79	38	3	»	Lecq
renty		611	297	23,21	75	13	»	Stopin
lesmes		992	481	44,44	60	14	322	Michaux
iny		1024	332	34,81	46	2	»	Stopin
nnuyer	Evrard	1168	253	40,06	55	16	»	N.
ude	Bruyant B. (9)	928	29315	345,28	14	20	4067	Stopin
ël D.		549	611	19,28	44	8	»	Stopin
gardin E.		93	434	14,71	72	»	»	Michaux
urtaux		1010	582	70,67	26	9	312	Stopin
roux L-J.		349	215	13,43	121	5	»	N
rquet	Thomain	1040	502	42,58	50	29	147	Lecq
toquart		527	211	20,87	60	23	»	Lecq
cquart H.		417	170	12,94	96	36	»	Michaux
pont	Bénard	1373	663	52,50	34	21	150	Lecq
mirand		618	163	20,52	81	12	»	Stopin
uville		635	172	24,07	48	12	»	Stopin

) Questinghen, Parenty. — (2) Ostrohove, Lesage. — (3) Ostrohove, Mme Lesage. — (4) Ecoles nelles, Mmes de Capol, Ledoux, Daux, Méquignon, Mlle Marx, Mmes Réant-Georges, Wa- Mercier. — (5) Les Baraques, Blériot, instituteur. — (6) Les Baraques, Mme Blériot. — ont-sans-Pareil, Mlle Boulanger. — (8) Le Fort-Vert, Ansel ; Les Hemmes, Fortin — (9) Ecole nelle, Mme Vve Cahiez.

Produit des octrois : St-Martin-Boulogne, 8,000 fr. — Calais, 1,300,000. — Desvres, 19,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Des
	Reports	11276	2890			
1	Senlecques	177	61	Specq F.	Leleu V.	Lebrun C
2	Vieil-Moutier	355	89	Mombaillard	Telliez A.	*Senlecqu*
3	Wirwignes	546	153	Duflos Ch.	Dupont J.	Lecoutre
	TOTAUX	12354	3193			
						Canton de Gu
4	Alembon	561	162	Noël-L.	Delplace E.	Merlier J.
5	Andres	756	219	Delattre-B.	Dagbert-B	François
6	Bouquehault	585	159	Duchâteau L.	Bernet N.	Dutoit E
7	Boursin	199	66	Ousselin A.	Lécaille F.	*Hermelin*
8	Caffiers	403	97	Roches O.	Boutillier A.	Lacroix F
9	Campagne	483	118	Hamerel	Briez F.	*Bouquek*
10	Fiennes	1020	267	Rocourt El.	Noël-T.	Delvoye
11	Guînes	4374	1228	Boulanger N.	de Guizelin, Wattel-C.	GALLAIS
12	Hames-Boucres	715	194	Lefebvre J.	Guche P.	Dessaint E
13	Hardinghen	1214	275	Leglaive A.	Noël Ch.	Gournay
14	Herbinghen	314	86	Gueudré Jh.	Butor L.	Tétart
15	Hermelinghen	243	78	Butor J.	Martin E.	Oyez
16	Hocquinghen	61	21	Cocquempot	Renault B.	*Herbingh*
17	Licques	1386	399	Lalou	Tiquet A.	Bouvart A
18	Pihen	486	129	Lacroix F.	Gressier A.	Remy
19	Sanghen	252	79	Thorel L.	Butor A.	*Alembon*
	TOTAUX	12972	3577			
						Canton de Marq
20	Ambleteuse	646	156	Rivet	Sauvage P.	de Lattag
21	Audembert	302	90	Bouclet	Lecat L.	Fournier
22	Audinghen	637	196	Hamerel	Parenty G.	Bournon
23	Audresselles	522	119	Robert	Pichon M	Lubin A.
24	Bazinghen	312	87	Regnault	Forestier L.	Mouchon
25	Beuvrequen	318	82	Dubut	Verlingue J.	Lelong Fl
26	Ferques	1235	273	Battel C.	Battel L.	Tétart J.
27	Hervelinghen	161	60	Admont	Marette F.	Noël L,
28	Landrethun-le-N.	570	141	Lefebvre J.	Lacheré P.	Hamain
29	Leubringhen	213	59	Dezombre G.	Dausque T.	*Audembe*
30	Leulinghen	310	80	Malot	Potez J.-B.	Caffier
31	Maninghen	169	41	Duflos	Noël J. (fils)	Roussel C
32	Marquise	3930	1010	Pérus J.	Dubos, Hénon	DUVAL J.
33	Offrethun	103	31	Touret E.	Bigant L.	*Beuvrequ*
34	Réty	2007	442	Wattel Aug.	Bonningues	Carpentier Ch.
35	Rinxent	1915	408	Hénaux Ch	Tellier F.	Guche
36	Saint-Inglevert	393	117	Breton F.	Bourgeois Ch.	Lengaigne
37	Tardinghen	229	56	Routtier	Lefebvre F.	Pont J.-B.
38	Wacquinghen	150	40	Farjon F.	Mionet Eug.	*Maningh*
39	Wierre-Effroy	708	192	Lavoisier J.-B.	Evrard J.	Capelle A.
40	Wissant	1091	300	Fourdin	Tiquet C.	Devin
	TOTAUX	15921	3980			

(1) Hameau d'Ecottes, Gruson Ap. — (2) Section de Locquinghen, Delvoye Jh.

	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
	(Suite).								
	Diruit		201	135	10,25	97	18	»	Lecq
	Dubietz	Balavoine (1)	577	281	22,93	84	29	»	Stopin
3	Pinte		1247	209	45,49	43	1	»	N.
	(16 communes).								
	Tonnoir	Tonnoir	917	305	40,37	67	15	»	Parmentier
	Latteux	Volant	715	593	57,79	69	»	»	Godefroy L.
	Défossé		805	967	37,84	55	»	»	Godefroy L.
	Mahieu	Delbarre	758	171	26,02	47	»	»	Garasse
	Pottiez	Delart	477	213	24.58	74	17	»	Thorel Hipp.
	Rogez		567	254	38,50	55	5	308	Godefroy L.
	Anquez	St-Famille	1162	1642	68,45	47	13	»	Thorel Hipp.
	Lemaire et Duquesnoy	Sr Caudron (3)	2608	* 27481	305,85	19	11	8507	Godefroy L.
	Colbrant [(2)	Ducrocq	1315	981	64,34	75	»	1287	Godefroy L
	Boulogne.	Parsy	824	2129	78,98	42	9	1394	Garasse
14	Deneuville		431	952	18,24	65	10	»	Parmentier
15	Laude		643	225	27,28	41	12	»	Garasse
16	R. à Licques		194	80	9,68	80	6	»	N.
17	Dubois L.-J. (4)	Ste-Famille	1836	5059	103,95	44	10	1655	Parmentier
18	Watiez		925	341	38,62	42	3	681	Carin et Godefroy L.
19	Lenfle		617	303	28,18	69	5	»	Parmentier
	(21 communes).								
	Ponchel	Dautréaux	612	5460	24,57	14	»	»	Lefebvre
	Meurice		750	363	31,06	35	11	142	N.
	Varlet	Sorriaux	1323	525	57.17	46	10	»	Lefebvre
	Cuvillier	Cuvillier	538	1193	24,77	66	10	»	Lefebvre
	Delbé		1321	355	43,42	37	3	»	Leroy
	Gosselin		476	220	25,29	56	»	492	Loppe
	Watiez (5)	Beaugrand E.	897	456	51,77	67	19	437	Gruson
	Compiègne		589	133	16,83	74	8	»	Carin
	Hannebique	Baudel	770	633	30,42	80	»	477	Gruson
	Lagache		798	125	25.20	44	»	»	Dausque
	Caron A.		675	177	28.73	55	»	»	N.
	Dagbert		399	115	19,22	49	5	»	N.
	Hermant	St-Paul de Chart. (6)	1338	* 22162	290,66	33	14	4311	Leroy et Gruson
		Mme Béhin	262	201	9,60	77	37	»	Gruson
	Courteville	Courteville	1825	732	111,88	39	16	455	Garasse
	Ledez	Denin	838	1000	93,91	53	12	334	Gruson
36	Landru		660	478	31,15	50	7	»	Carin
	Cressent		893	143	29,36	46	3	»	Lefebvre
38	R. à Maning.		247	231	10,91	55	31	»	Loppe
39	Marcq A.	Loyer	1891	500	61,27	52	6	321	Gruson
40	Fachon Th.	Verlin	1301	2056	43,80	60	»	»	Gruson

(1) La Calique. — (2) Et les Frères ; Le Marais, Fauquembergues. — (3) Ecole maternelle, sœurs de la Providence de Rouen. — (4) Hameau d'Ecottes, Magniez. — (5) Elinghen, Wallet. — (6) Ecole maternelle, Mme Geschwind.

* Produits des octrois : Guines, 19,100 fr. — Marquise, 12,500 fr.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Samer
1	Carly	309	75	Couvelard L.	Chivet Jh	Mielot
2	Condette	1077	294	Huret-Lagache, ✱	Bouly	Arnoult
3	Dannes	510	156	Delattre L.	Lemattre A.	*Camiers*
4	Doudeauville	620	152	Delattre-D.	Carlu-G.	Foulon G.
5	Halinghen	427	115	Robert	Gobert-V.	Théry H.
6	Hesdigneul	299	74	Fourcroy R.	Verlingue J.	*Condette*
7	Hesdin-l'Abbé	578	150	Longuemeaux	Rivenez	Libert
8	Isques	277	72	Lacloy L.	Destrée L.	*Hesdin-l'A…*
9	Lacres	345	93	Wacogne	Morvilliers-J.	Vienne
10	Le Portel	5392	1397	Sauvage	Cœugnet et Delforge	Dusart
11	Nesles	568	146	Ricquier-T.	Geneau de Lamarlière	*Verlincthun*
12	Neufchâtel	1111	303	Darsy J.-B.	Grard L.	Raiff Alf.
13	Outreau	3622	923	Legros Eug.	Delplanque et Labouré-Droit	Lécaille (1)
14	Questrecques	280	59	Deguînes F.	Dulot H.	*Wierre*
15	St-Etienne	1463	382	Huret Eug.	de Haffreingue	Arnoult
16	St-Léonard	313	80	Demilly L.	Blaquart L.	Bonnet
17	Samer	2158	508	Campagne A.	Dezoteux C.	Hertaux ...
18	Tingry	336	94	Dupont J.-B.	Wacogne L.	Evrard
19	Verlincthun	387	108	Maillard-B.	Noël-Leleu	Bernard J.-…
20	Wierre-au-Bois	222	48	de Bonnières	Crépin A.	Grébet (2)
	Totaux	20294	5229			

Arrondissement de Montreu…

Population…

Canton de Campagne

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
21	Aix-en-Issart	462	127	Baudelicque	Brasseur J.	Pocholle Ch…
22	Beaurainville	1304	316	Sailly J.-B.	Lens J.-B.	Branquart …
23	Boisjean	591	146	Tétu-Devin	Delobel Ap.	Pruvost A.
24	Boubers	77	26	Maquaire A.	Bodécot F.	*Hesmond*
25	Brimeux	771	220	Fontaine R.	François	Routier F.
26	Buire-le-Sec	941	248	Dubois-Bertin	Dubois P.	Blin Em.
27	Campagne-l-Hesd.	1126	320	Morel N.	Varlet B.	Deleval
28	Douriez	442	113	Dutendas A.	Trunet H.	Dagbert J.
29	Ecquemicourt	134	40	Guyot Ch.	Brunelle F.	*Maresquel*
30	Gouy	863	211	Sagette	Bouly F.	Hecquet
31	Hesmond	340	76	Demilleville	Deligny Al.	Masson
32	Lépinoy	214	61	Pinchedé Emm.	Bouchard J.	Havet J.
33	Loison	343	91	Leblond A.	Allard Ad.	Bastien J.
34	Maintenay	746	200	Haulleville	Barré A.	Evrard C.
35	Marant	96	28	Delattre A.	Pocholle C	*Aix-en-Issart*
36	Marenla	452	132	Fresnaye A.	Cardon C.	Guilbart
37	Maresquel	519	156	Martin Ch.	Yvart Fr.	Mouronval
38	Marles	354	99	Bréhon A.	Garbe J.-B.	*Marenla*
39	Offin	270	80	Longavesne L.	Duhamel F.	*Loison*
40	Roussent	308	85	Oudin Ern.	Vaillant E.	Camus Ant.
	A reporter	10353	2775			

(1) Section d'Equihen, Bourgain Jean. — (2) Pro-curé, Fourrier J.-B. — (3) Auxiliaire: Pannier L,

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
communes).								
urtois		628	287	18,63	83	16	»	Dehédin
mont	Paris	1626	4523	72,06	23	1	»	Dehédin
llier A.	Delvart	1024	637	41,87	45	27	109	Dehédin
maure	Immaculée-Concept.	1374	426	45,39	61	»	100	Dehédin
ches		553	234	25,12	74	»	»	Dehédin
rand		336	196	24,11	50	6	»	Dehédin
nde	Prévost	739	409	28,41	65	»	169	Dehédin
ger		698	342	33,44	46	»	»	Brousse
lon		823	236	29,16	73	2	»	Dehédin
rriaux	St-Jh d'Abbeville (1)	253	* 20111	137,96	21	9	3933	Caron P.
rin		504	700	52,99	59	7	»	Dehédin
gy	Tellier, Wette L.	2088	1110	68,47	43	19	261	Dehédin
ron F. (2)	Sr Battez (3)	1252	* 11650	217,17	14	3	1419	Mathorez
aux L.		584	527	23,54	46	»	»	N.
cq (4)	Jayet	1405	1338	75,11	74	2	1109	Brousse
me.		344	922	44,98	28	»	361	Brousse
lettre	Srs Prié et Lefebvre	1678	4709	152,11	44	15	3716	Dehédin
tin P.		1127	527	37,19	48	11	»	Dehédin
eur		702	363	23.49	50	8	»	Dehédin
our		384	262	18,96	59	»	»	Dehédin

TONS, 141 COMMUNES).

1 HABITANTS.

communes).

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
ment		1020	303	41,05	52	3	88	Hallette
tcœur L.	Baudelicque	1309	5371	64,63	31	3	6323	Macqueron
langer	Facon	1274	420	40,50	77	7	513	Hallette
	Cornu	174	262	6,65	70	28	»	Beaurain J.
issart	Vaast	1068	5794	63,59	14	13	327	Morel N.
urtin P.	Sr Larrieu	1336	580	63,67	57	»	283	Morel N.
llette	Cléton	1564	855	89,71	47	24	1871	Morel N.
vot Et.	Dezoteux	884	4502	36,10	59	1	920	Morel N.
blond		244	550	9,19	83	46	61	Macqueron
drie	Risbourg	1334	456	59,97	59	5	278	Morel N.
uchet L.		828	226	31,14	52	1	»	Beaurain J.
colay		396	2528	21,73	47	3	54	Morel N.
quet	Providence	907	635	30,07	41	1	»	Beaurain J.
rbonnier	id.	1211	4949	52,73	17	»	928	Morel N.
	Moinet	388	109	11,11	56	»	»	N.
aussart	Beaussart	1004	526	35.67	45	12	314	Morel N.
uchin	Gervais	545	1951	45,75	22	6	»	Maresquel
chart P.		511	1393	17,99	35	14	»	N.
rté		529	200	19,50	95	13	»	Beaurain J.
ombard J.		504	5524	16,24	14	»	»	Morel N.

(1) Ecole maternelle, Srs de St-Joseph d'Abbeville. — (2) Section d'Equihen, Girot. — Equihen, Srs de St-Joseph d'Abbeville. — (4) Audisques, Petit.
* Produits des octrois : Le Portel, 14,000 fr. — Outreau, 8,000 fr.

Numéros	Noms des communes.	Population.	Electeurs.	Maires.	Adjoints.	Curés.
						Canton de Campagne
	Reports	10353	2775			
1	St-Deneux	313	82	Delattre Aug.	Cochon Ed.	Belquin
2	St-Remy-au-Bois	196	53	Penet G.	Briois A.	*Gouy*
3	Saulchoy	363	97	Fournier A.	Macret F.	Crépin O.
4	Sempy	325	85	Tirmarche J.-B.	Souffrin J.-B.	Prompt
	Totaux	11550	3092			
						Canton d'Étaples
5	Attin	362	88	Journel, F.	Masson A.	Humière
6	Bernieulles	335	84	Reisenthel, I.	Clément M.	Ernoult C.
7	Beutin	165	41	Widehem G.	Sueur J	*Attin*
8	Brexent-Enocq	371	85	Morvillers	Rivenez	Boyaval F.
9	Camiers	792	198	de Rocquigny	Pagniez P.	Demilly
10	Cormont	363	83	Ficheux M.	Fourdinier	Gallet A.
11	Estrée	161	52	Dubus Alf.	Trollé-Godet	*Estréelles*
12	Estréelles	220	51	Bizet H.	Morel A.	Brebion
13	Etaples	3342	885	Bigot D.	Delaporte S, Prévost	Cousin C.
14	Frencq	921	216	de Rosamel	Blin N.	Dée C.
15	Hubersent	412	100	Carpentier A.	Blin F.	Cornet L
16	Inxent	268	68	Lavogez J.	Blin J.-B.	*Recques*
17	Lefaux	313	84	de France	Peudecœur	Dhumerelle
18	Longvillers	405	101	Bataille V.	de Guizelin	Treunet
19	Maresville	98	30	Quandalle D	Sannier P.	*Longvillers*
20	Montcavrel	536	146	Demerval H.	Martel E.	Lemaire F.
21	Recques-s-Course	188	39	Cuvillier L.	Ritaine A.	Lemaître F.
22	Tubersent	407	96	Minet E.	Leconte A.	Guilbert V.
23	Widehem	373	93	Lacloy M.	Trollé Eug.	*Halinghen*
		10032	2560			
						Canton de Fruges
24	Ambricourt	219	55	Adam R.	Thiret J.	Bienaimé
25	Avondances	92	33	Warin L.	Boutin J.-B.	*Coupelle*
26	Canlers	226	82	Sénéchal V.	Rolland J.	Berthe H.
27	Coupelle-Neuve	212	76	Dollé-A.	Dupont Al.	Dhallendre
28	Coupelle-Vieille	738	213	Dupont O.	Douchet A.	Rivaux Em.
29	Crépy	397	118	Martin N.	Michel A.	Allart Jh.
30	Créquy	1172	336	Merlen D	Bracquart	Pingrenon
31	Embry	568	180	Guilbert Ch.	Gallet F.	Lequien
32	Fressin	850	228	Violette R.	Annequin J.	Fromentin Ch.
33	Fruges	3172	814	Fauvelle Em.	Brasseur, Planque	Bonvarlet P.
34	Hézecques	255	74	Bienaimé F.	Cousin F.	Lamort E.
35	Lebiez	546	146	Leclercq L.	Briche L.	Lagache Th.
36	Lugy	241	64	Gamblin L.	Playoult J.	*Hézecques*
37	Matringhem	287	87	Legrand V.	Piedfort F.	Levignon Edm.
38	Mencas	146	42	Bulo F.	Bulot Aug.	*Radinghem*
39	Planques	227	60	Desmons F.	Desobry L.	Capelle P.
40	Radinghem	326	93	de Monnecove	Lebel J.	Théret
41	Rimboval	401	182	Boulant F.	Lenne Th.	Tramecourt
	A reporter	10075	2883			

…STITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…).								
…eborgne		403	656	15,41	80	4	»	
…uchet Fl.		405	288	14,94	82	3	»	
…ehen	Terlat	529	2728	23,74	63	»	»	Morel N.
…urlain		800	256	26,56	86	11	257	Hallette
…ommunes).								
…ne		670	575	30,16	56	»	»	Hallette
…rtin		574	245	23,27	60	»	269	Lemaître Alf.
…ier		300	145	12,50	73	»	»	Hallette
…illien		712	265	28,07	64	2	226	Deboffe
…ntefeuille	Bernard	1760	347	22,75	93	14	284	Deboffe
…squelle		971	270	34,83	67	5	»	Dehédin
…mbier J.	Prin	447	106	17,99	76	12	»	Hallette
… à Estrée	Id.	318	176	13,75	91	5	779	Hallette
…ienne	Ste-Famille	1247	9726	131,79	47	55	3110	Deboffe et Danan
…illard	Fasquelle (1)	1981	594	67,98	40	11	448	Laurent J.
…fossé F		797	290	24,50	84	5	285	Dehédin
…urs		378	144	19,81	53	16	73	Hallette
…rsent		827	290	21,12	77	17	»	Deboffe
…gand	Gilbert	1098	358	37,63	41	35	392	Deboffe
… à Longv.	Id.	246	170	9.47	83	6	»	Deboffe
…visse	Deboves-Delannoy	956	2650	37,91	14	»	1035	Hallette
…	Joly A.	480	462	20,46	59	»	98	Hallette
…rémus		691	368	24,60	70	17	»	Deboffe
…ivart		715	165	22,67	60	5	»	Dehédin
…ommunes).								
…risbourg		340	173	16,23	123	28	401	Planque Ch.
… à Coupelle		219	67	7,99	113	»	»	Fauvelle
…uchez E.		362	197	18,45	49	8	126	Gilliocq
…érouanne		455	105	18,92	67	4	»	Fauvelle
…ligny H.	Triquet	1469	436	48,14	76	8	376	Fauvelle
…izart		691	231	25.45	69	2	2613	Delepouve
…tertre		2040	594	71,09	7	20	805	Beaurain J.
…énot	Sr Watteau	1169	688	45,61	70	10	184	Beaurain J.
…rthe		1717	846	70,63	58	11	651	Desmons
…maire	Podvin	1890	* 25355	193,18	17	43	1802	Planque Ch.
…réville		493	497	14,93	121	18	»	Planque Ch.
…buire H.	Hucquedieu	958	289	31,91	84	11	1658	Beaurain J.
…ibout		283	446	11,44	137	16	»	Caron F. et Planque Ch.
…ouvert		447	764	21,94	79	12	»	Planque Ch.
…ndrieux C.		202	103	7,48	148	14	253	Caron F.
…emaître T.		618	249	23,47	58	32	40	Desmons
…ejosne		493	298	18,39	95	3	»	Caron F.
…ernoy Aug.		707	321	21,34	103	6	»	Beaurain J.

…) Le Turne, Mme Douchin.

* Produit de l'octroi : 13,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.
	Canton de Fr					
	Reports	10075	2883			
1	Royon	228	56	Baron de Hautecloque	Flour	*Lebiez*
2	Ruisseauville	198	66	Henguelle L.	Moronval J	*Canlers*
3	Sains-lez-Fressin	210	62	Baudra D.	Regnault F.	Jouy Arth.
4	Senlis	195	54	Rolin J.	Delerue F.	Hélin Cél.
5	Torcy	284	80	Alisse G	Rouchaville	*Sains*
6	Verchin	487	134	de Wailly de Wandonne	Ricquez Et.	Daviron Ad.
7	Vincly	255	69	Blocquel C	Fréville Ed.	*Matringh*
	TOTAUX	11932	3464			
	Canton d'He					
8	Aubin-St-Vaast	685	193	Macqueron L.	Dassonville	Wacheux
9	Bouin	293	75	Parmentier J.	Botte V.	N.
10	Brévillers	113	42	Sagot H.	Bernard C	*Capelle*
11	Capelle	337	100	Lamoury Ch.	Renard Art	Dusautois
12	Caumont	471	159	Ridoult Edm., ✠	Coache F.	Duhamel
13	Cavron-St-Martin	804	208	François E.	Bracquart F.	Blondel O.
14	Chériennes	341	110	Carpentier V.	Vincent H	Sergent H.
15	Contes	767	179	Anquez H.	Trunet J.-B.	Soyez H.
16	Guigny	157	48	Bouillez C.	Lataillant	*Capelle*
17	Guisy	109	50	Lahutte	Jacquemaire F.	*Huby-St-L*
18	Hesdin	3401	716	Lereuil P.	Brullé, Willame	CONDETTE
19	Huby-St-Leu	598	168	Fontaine L.	Jacquemaire V.	Cordier J.
20	Labroye	279	79	Cléret A.	Grémont Jh	Blond L.
21	La Loge	227	63	Martin F.	Lebrun C.	Tavernier
22	Marconne	842	236	Desmarest L.	Lefebvre	Meunier
23	Marconnelle	875	228	Lécuyer J.-B.	Lécuyer Ch.	Condette H.
24	Mouriez	578	139	Parenty Ch, ✠	Lecat I.	Desoignies
25	Plumoison	186	51	Darras F.	Coquerelle J.	*Bouin*
26	Raye	462	144	Convert Ars	Delcour A	Dezègre L.
27	Regnauville	257	90	Soudain Ph	Fusillier Ch.	Detœuf (1)
28	Ste-Austreberthe	320	87	de la Charie	Nicolay L.	*Marconne*
29	Tortefontaine	369	103	Verdure P.	Framery S.	Caron F.
30	Wambercourt	324	91	Evrard L.	Moriaux P.	*Cavron*
	TOTAUX	12855	3359			
	Canton d'Hucqueli					
31	Aix-en-Ergny	211	60	Fournier L.	Cadet J.-B.	*Rumilly*
32	Alette	451	115	Minet Alf.	Dumoulin H.	Sailliot
33	Avesnes	100	28	Dewidehem J.-B	Wallois J.-B.	*Herly*
34	Bécourt	300	70	Merlin F	Vasseur B.	Delplanque
35	Beussent	654	154	Demerval J.-B.	Boulanger F.	Telliez H.
36	Bezinghem	339	83	Régniez J.	Libersa M.	Calippe
37	Bimont	168	43	France J.	Leduc J.	*Clenleu*
38	Bourthes	942	274	Vasseur L.	Bouloy H.	Ducrocq O.
39	Campagne-l-Boul	740	214	Braure L.	Coquempot	Legay F.
40	Clenleu	276	73	Carpentier P.	Widehem P.	Cochon A.
41	Enquin	154	52	Lengagne Edm.	Coulombel L.	*Preures*
	A reporter	4335	1166			

(1) Pro-curé : Mermet Th.

...STITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
...e).								
...ion		749	209	26,91	64	22	»	Beaurain J.
...édoux		389	108	19,32	59	4	94	Planque Ch.
...yard		671	125	22,47	58	»	»	Desmons
...ssart		490	178	16,52	123	»	»	Caron F.
...ly		526	313	19,13	96	4	1255	Beaurain J.
...ugnet		1068	393	38,73	70	12	454	Fauvelle
...rdiez		460	316	18,53	85	16	560	Caron F.
...ommunes).								
...ugnez	Soyez	670	1892	41,27	54	»	»	Macqueron
...étufe		348	3470	14,29	80	16	»	Macqueron
... à Capelle	Providence d'Arras	303	141	14,07	76	»	39	Testu H.
...urgois J.	Servantes de Marie	557	218	26,12	57	12	134	
...sselin		944	358	39,55	49	18	379	Oudin
...rbier	Méhaye	1187	742	49,86	50	16	1480	Macqueron
...tricque		465	294	24,22	81	11	»	Oudin
...spail	Verdoit	715	3429	38,03	14	8	1780	Macqueron
...lbé		360	144	14,26	65	24	»	
...ève		116	490	7,28	64	»	36	Macqueron
...rtin	Lemoine, St-V de P(1)	93	* 43337	284,85	19	14	7501	Brullé, Testu et Fauconnier
...eeustre		1244	2628	35,27	30	7	106	Fauconnier
...lot G		816	1391	27,99	28	»	2011	Lecomte
...allet		42	150	7,30	62	36	»	Govart
...bitte		418	1657	53.50	38	1	1125	Brullé
...omentin	Défossé	555	3563	58,76	17	»	500	Fauconnier
...renier		1573	460	56,97	65	7	»	Testu H.
... à Bouin	Toursel A.	274	366	13,03	71	12	»	Macqueron
...lteux	Manfredi	589	2682	29,99	99	9	»	Tourneur
...guet		417	219	21,90	71	19	»	Lecomte
...upont V.		371	423	21,14	67	5	»	Testu H.
...-Aubin		1182	1105	43.42	71	2	163	Devisme
...eclercq J.-O		605	479	26,92	47	9	2883	Desmons
...ommunes).								
...iet		483	176	19,87	78	14	»	Ducrocq Jh
...rin		1387	349	47,75	48	8	130	Hallette
... à Herly		300	70	7,98	85	»	»	Ducrocq Jh
...ecque		603	189	23,17	68	10	13	Lecq
...éton A.	Deparis	1593	482	64.73	46	11	856	Lecq
...eclercq E.		1315	246	36.82	55	9	»	Lecq
...uilmant		681	382	19,11	74	12	»	Ducrocq Jh
...illier C.	Liévin	2233	593	75,63	47	7	267	Lecq
...e Guizelin	de Guizelin	1328	358	54,57	44	»	»	Joly Jh
...ouly L.		726	283	22,43	86	5	»	Lecq
...haubois		498	193	15,46	104	10	»	Ducrocq Jh

(1) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul.

* Produit de l'octroi : 22,000 fr.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton d'Hucque
	Reports	4335	1166			
1	Ergny	259	73	Derollez L.	Dewidehem C.	Marche A.
2	Herly	642	182	Panet V.	Caron L.	Fillières
3	Hucqueliers	688	155	Grard Aug.	Ousselin P.	HOLIEZ J.
4	Humbert	368	109	Ringot C.	Thumerel J.-B.	Deray I.
5	Maninghem	140	45	Vasseur L.	Gillet Fl.	Fénet I.
6	Parenty	620	162	Dumont J -L.	Desmarest J.	Mayeur H.
7	Preures	740	213	Longavesne D.	Mouillière A.	Sannier
8	Quilen	135	32	de Guizelin A.	Haigneré A.	*Maningh*
9	Rumilly	382	108	Merlier J.-B.	Eloy Edm.	Briaux O
10	Saint-Michel	194	59	Monel Em.	Dewidehem C	*Humbert*
11	Verchocq	794	220	Duisant Om.	Picque J -B.	Biausse H
12	Wicquinghem	372	95	Ducrocq A.	Poulain A.	Deguine
13	Zoteux	419	109	Leclercq F.	Marcotte J.	Macquaire
	TOTAUX	10088	2728			
						Canton de Montr
14	Airon-Notre-Dame	229	69	Debove P.	Béthouart C.	Coirier Jh
15	Airon-St-Vaast	233	70	Enlart Osc.	Graveline J.-B.	*Airon-N.-*
16	Beaumerie-St-Mart.	347	110	Leblond V.	Cazier Cél.	Leduc Eug
17	Berck	5187	1212	Macquet Alf.	Parmentier, Laffillé	Coppin P.
18	Campigneulles-l-G.	263	77	Bardon J.-B.	Bourgois F	Boulenger
19	Campigneulles-l-P.	192	50	Liébron-G.	Lancelot V.	*Camp.-l-G*
20	Collines-Beaumont	160	45	Landrieux P.	Charles J -B.	*Conchil*
21	Conchil-le-Temple	743	186	Leblong Aug.	Fournier Ch.	Leroux E
22	Cucq	738	232	Guilbert F.	Tétu P.	Déplanque
23	Ecuires	600	162	Sailly Am.	Gatoux A.	Déplanque
24	Groffliers	490	104	Béguin Ch.	Petit Ch.	*Waben*
25	La Calotterie	438	113	Lapierre H.	Mille L.	Hocque
26	La Madeleine	173	47	Duval L.	Hochard P.	*La Calott*
27	Lépine	505	142	Wallet Edm.	Cochon E.	Delahaye
28	Merlimont	664	200	Wacongne B.	Valois Alp.	Cauwet D
29	Montreuil	3297	802	Bénard Th., ❋	Dubourg V., Gobert-S.	QUESTE (2)
30	Nempont-St-Firm	404	106	Avarre App.	Bayard-D.	Poirrier C
31	Neuville	833	240	Saison Aug.	Butel Aug.	Grésy Alp.
32	Rang-du-Fliers	880	251	Garson M	Frognier Ch.	Darras A.
33	St-Aubin	159	43	Lœuillet Edm.	Macquet J -L.	*St-Josse*
34	St-Josse	761	232	Sauguet F.	Poupart J. B.	Gournay
35	Sorrus	454	126	de Lhomel G.	Duval-S.	Lombart F
36	Tigny-Noyelle	318	94	Lefebvre H.	Leblond C	*Nempont*
37	Verton	868	239	Barré Oct.	Sauguet J.	Gournay E
38	Waben	355	98	Guilbart A.	Brichet H.	Hourdé J.
39	Wailly	543	144	Bloquel F.	Bougois P.	Maquet J.-
	TOTAUX	19834	5194			

(1) Hameau de Rollez, desservant : O'Kelly. — (2) Eglise de Saint-Josse-au-Val, desserva Fourcy S.

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…ite).								
Chatelain		929	147	25,95	73	»	»	Ducrocq Jh
Legrand	Ste-Famille	1630	349	46,78	66	5	»	Ducrocq Jh
Lecoutre	Lagache	762	1777	47,99	71	4	673	Ducrocq Jh
Bocquet F.		784	820	27,07	72	16	»	Beaurain J.
Lavisse		393	109	12.19	145	»	»	Ducrocq Jh
Rouchaville		1292	408	43,25	52	8	423	Lecq
Déruelle		1587	1330	51,55	77	»	»	Ducrocq Jh
Henry Art.		406	399	10,84	164	10	»	Beaurain J.
Hocquemiller		704	237	24,62	57	16	»	Joly Jh
Delannoy		566	194	16,69	78	20)	»	Beaurain J.
Legrand J.-M. (1)	Hersen (2)	1556	611	53,64	67	17	»	Joly Jh et Caron F.
Douchin		680	263	22,46	71	7	»	Ducrocq Jh
Lardemer E.		734	159	24,57	68	15	»	Stopin
… communes).								
Ricart		505	532	11,57	84	»	»	Defossé
Lavogez		592	739	11,75	70	3	140	Mahée
Gatoux		937	1702	35,22	59	»	»	Delplanque H.
Avisse (3)	Ste-Famille (4)	1488	* 39884	260,55	27	»	3792	Louart
Brunet		527	288	19,33	76	2	»	Hallette
Piquet		612	196	20,59	74	2	»	Hallette
Souillart		470	2845	14,55	83	»	60	Cagny
Maurice A.	Providence d'Arras	1665	483	46,28	90	»	1111	Mahée
Butel	Duquesnoy-Deron	2249	3503	28,73	14	»	»	Dunan
Gugelot Al.	Desaucourt	910	401	45,13	94	7	514	Hallette
Doualle		948	1172	24,78	109	»	»	Defossé
Gourlain		955	268	40,56	41	2	»	N.
R. à Montreuil		250	368	13,30	39	10	»	N.
Bédague	Brasseur	1066	392	29,69	86	11	»	Mahée
Merlin	Deremetz	2149	2217	21,35	73	16	»	Mahée
Fontaine L.	Cadet (5)	285	* 82481	317,62	14	20	6714	Hallette
Biblocque		448	3499	18,62	41	19	»	Béthencourt
Vichery	Ste-Famille	882	656	69,02	78	2	1160	Hallette
Roguiez	Lardinois	1020	2079	62,55	53	4	304	Mahée
Sy J.		448	122	12,04	110	8	»	Mahée
Santerre	Santerre	2038	2306	68,85	37	10	392	Mahée
Leclerc		680	1498	28,51	57	3	56	Hallette
Pringarbe		678	6216	26.65	79	»	»	N.
Legrand C.	Ste-Famille	1122	3816	57,44	45	7	891	Mahée
Debuire A.		899	624	27,09	106	3	»	Mahée
Dallery		1415	1344	42,26	82	4	236	Mahée

(1) Hameau de Rollez, Lécuyer. — (2) Rollez, Hanotel. — (3) La Plage, Hochart ; école de Assistance publique, Plancouart. — (4) Berck, école maternelle, Ste-Famille. — (5) Ecole maternelle, Immaculée-Conception.

* Produits des octrois : Berck, 26,700. — Montreuil, 58,000 fr., dont 13,000 en surtaxe.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.
					Arrondissement de St-O	
						POPULAT
						Canton d
1	Aire	8375	2001	Faucquette	Pauchet R., Suby Ern.	LANSOY
2	Clarques	363	102	Titelouze de Gournay	Danthen L.	Rolin A.
3	Ecques	1381	384	Delohen L.	Legrain J.	Leporcq
4	Herbelles	335	105	Lapouille M.	Allouchery P.	Chariot
5	Heuringhem	559	153	Cainne El.	Joly D.	Caron B.
6	Inghem	337	100	Leblond V.	Briez L.	*Herbelle*
7	Mametz	1282	357	Rolin Am.	Faucon M.	Lemort
8	Quiestède	383	102	de Lencquesaing	Bultel-D.	Linglin
9	Racquinghem	653	204	Van Zeller d'Osthove	Patinier	Bavière
10	Rebecq	369	113	Delvart M.	Herber L.	*Clarque*
11	Roquetoire	1371	384	Caron-R.	Foubert C.	Chivet
12	Thérouanne	1002	293	Valois L.	Faucon-G.	Linée
13	Wardrecques.	445	130	Porion P.	Varlet J.	Verrièle
14	Wittes	502	158	Moufflin	Réant	Carpentie
	TOTAUX	17357	4586			
						Canton d'A
15	Ardres	2274	604	Billiet Xav.	Quéval, Popieul	COURTOIS
16	Audrehem	484	137	Bodart	Desvignes	Bédague
17	Autingues	239	79	de St-Just C.	Taufour H.	*Nielles-l-*
18	Balinghem	551	169	Morillion Alp.	Ducloy J.	Dupont L.
19	Bayenghem-l-Ep.	505	149	Delezoide G.	Allan L.	Delrue L.
20	Bonningues-l-Ard.	624	171	Duvivier C.	Taufour El.	Molon A.
21	Brêmes	851	246	Picquet-Lecat	Théry-Quéva	Déroite A
22	Clerques	296	92	Boulanger J.	Ducrocq D.	*Audrehem*
23	Eperlecques	2233	606	Colin C.	Hében P.-Jh	Guille L.
24	Guémy	56	15	Declémy-R.	Taufour J.	*Zouafque*
25	Journy	277	74	Lay El.	Lay H.	Singer Ad
26	Landrethun-l-Ard.	558	159	Ritiez D.	Paulet Fl.	Descamps
27	Louches	817	236	Brémart P.	Déclémy Fl.,	Defrance
28	Mentque	710	211	Liot de Norbécourt E.	Alluin-Leroy	Dubuisson
29	Muncq-Nieurlet	487	157	Schotsmans A.	Rupert-L.	Coubronne
30	Nielles-lez-Ardres	353	107	de Vilmarest	Moronval	Hermant
31	Nordausque	478	144	Neyme F.	Lossent Alf.	Robert Ch.
32	Nortleulinghem	207	55	Noël Ch.	Dusauthois Jh	*Bayeng-l-*
33	Rebergues	205	48	de Poucques d'Herbinghen	Lefebvre	*Journy*
34	Recques	368	109	Payelleville-D.	Noël L.	Letailleur
35	Rodelinghem	211	74	Déclemy H.	Flament Jh	*Landrethu*
36	Tournehem	1044	258	Vandroy	Lepoittevin	Foulon L.
37	Zouafques	472	127	Declémy A.	Lossent Jh	Bresselle
	TOTAUX	14300	4027			

(1) Hameau de Rincq, Loy L., hameau de St-Quentin, Bcutenel et Michaux, pro-curé.
(2) Crecques (Mametz), desservant : Lemort J. — (3) Auxiliaire : M. de Bersacques.

...NSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.

...NTONS, 118 COMMUNES).

...556 HABITANTS.

...mmunes).

...nnel (1)	Providence de Rouen [(2)	3272	*94667	781.61	39	2	32040	N.
...uval G.		695	450	51.75	43	»	»	Faucon Ch.
...rtar	Couvreur	1259	672	102,52	46	1	1250	Faucon Ch.
...louchery		455	194	27.42	67	7	»	Faucon Ch.
...ugnet	Fusillier	579	1393	42,44	46	19	423	Faucon Ch.
...eillard		321	181	22,21	68	19	»	Faucon Ch.
...urcelle (3)	Decourcelle	954	1837	93,84	60	3	1277	Gadelin
...udron	Théry	283	471	27,62	82	6	430	Gadelin
...ffin	François	532	1172	54,54	66	»	964	Alexandre Alc.
...rain		484	343	33,63	76	6	»	Faucon Ch
...elporte J.	Immaculée Conception	1068	1719	100 44	63	4	2291	Gadelin
...elattre A.	Derollez	866	2604	73,10	43	10	»	Gadelin H
...umont A.		372	550	66,69	31	»	613	Trannoy B.
...alligand	Dégremont	411	683	38,60	62	33	686	Delpierre

...communes).

...atour (4)	Provid. de Rouen (5)	1355	10470	219,07	33	31	2611	N.
...ornois		919	533	42,13	58	1	188	Parmentier
...ournonville		296	147	32.13	45	»	41	Canu
...enoyelles		579	494	48,68	33	3	367	Canu
...esecq		451	343	34 93	95	15	913	Decroix
...ournier		1060	181	41,01	77	4	233	Parmentier
...homas	Compiègne	728	1243	57,40	46	41	922	Canu
...mmermant		639	291	24,90	64	14	70	Parmentier
...eleu (6)	Ste-Famille (7)	2556	1764	145,67	67	18	3467	Decroix
... à Zouafques		293	94	9.04	66	18	160	N.
...onville		334	288	16,41	120	»	859	Scoumacque
...otard	François	571	411	34,85	52	19	332	Canu
...andoux		1283	864	94,39	39	4	132	Canu
...ruvost A. (8)		1077	428	38,73	78	8.	113	Schercousse
...ramecourt		1144	372	35,87	110	11	1240	Delabre et Lecouffe
...ourquin D.		448	308	38,27	56	19	101	Canu
...emaire L.	Souillart	595	517	53,52	62	24	712	Delabre
...ocquempot		345	142	16,36	108	11	164	Delabre
...opart		473	164	15,88	93	11	91	Parmentier
...oussel	Godart	541	395	47,57	66	4	628	Zibelin
...eisen		435	273	29,91	56	5	331	Miennée F.
...egroux	Beaugrand M.	1521	2057	65,59	91	7	961	Collette
...Boyez		393	435	34,51	65	»	502	Collette

(1) St-Quentin, Bonvoisin ; Rincq, Roussel ; Pecqueur, Duyme. — (2) St-Quentin, Mlle Crépel ; Rincq, Mlle Roussel ; école maternelle, Mlle Cathelain. — (3) Camus, à Crecques. — (4) Bois-en-Ardres, instituteur : Talleux. — (5) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul. — (6) Le Gandspette, Dufay. — (7) Le Gandspette, Mlle Laurent. — (8) Nortbécourt, Sacquepée.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton d'Audru
1	Audruick	2703	748	Dubrœucq	Lecouffe, Boulloigne	DUPRÉ C
2	Guemps	983	284	Duflos P.	Vampouille E.	Vittu
3	Nortkerque .	1096	324	Vanuxem-H.	Bloume-V.	Hochart H.
4	Nouvelle-Eglise	357	91	Laurent F.	Mercier-M.	Sergent E.
5	Offekerque	606	175	Gorain-Butez	Braure-L.	Courquin
6	Oye	2067	610	Hubert F.	Deldrève-D.	Rigolet H.
7	Polincove	608	162	Payelleville A.	Lambert A.	Flagollet
8	Ruminghem	1089	318	Guéricy	Canlers	Sénéchal
9	St-Marie-Kerque	1432	446	Stoclin J -B ✠	Everard Pl.	Hecquet E.
10	St-Folquin	1342	406	Lambert-E.	Vandewalle	Lemaire C.
11	St-Omer-Capelle	660	207	Guilbert Fr.	Payelleville-G.	St-Mauent.
12	Vieille-Eglise	1024	305	Wissocq-H.	Butez-A.	Baude Jh
13	Zutkerque	1619	469	Bouret-Bouret	Haeu Ch.	Hochart A.
	TOTAUX	15586	4545			
						Canton de Fauquemberg
14	Audincthun	747	232	Fasquel	Depoix Fr.	Hulo L.
15	Avroult	340	99	Drollez Am.	Decroix A.	Maquer F.
16	Beaumetz-lez-Aire	368	107	Savary Em.	Cleuet Ch.	*Laires*
17	Bomy	796	246	de Vilmarest	Deligny P.	Bourgois
18	Coyecques	640	207	Bonnière Al.	Biallais A.	Cazin
19	Dennebrœucq	384	100	Delannoy L.	Brocvielle J.	*Reclinghem*
20	Enguinegatte	490	150	Dufour Fl.	Hanne	Blondel F.
21	Enquin	1002	257	Mahieu H. ✠	Mahieu Em.	Tirmarche
22	Erny-St-Julien	497	140	Cape de Baillon	Dumez V.	Debret Fl.
23	Fauquembergues	992	262	Senlecq H.	Bonnière C.	LABBÉ
24	Febvin-Palfart	830	235	Grébaut V.	Franchomme J.-B.	Carpentier
25	Fléchin	668	191	Jonnart Fr.	Lagache Alf.	Cornet F.
26	Laires	512	143	Pruvost F.	Plée Alex.	Germe G.
27	Merck-St-Liévin	693	220	Denis F.	Briche Jh	Descamps A
28	Reclinghem	356	99	Devaux C.	Demarthe	Queval L
29	Renty	728	194	Debout Fl.	Decque F.	Ledoux Ach.
30	St-Martin-d'Hard.	445	129	Carpentier Jh	Obin Val.	*Fauquembe*
31	Thiembronne	963	262	Guernet L.	Dufay-Buron	Leroux J.
	TOTAUX	11451	3273			
						Canton de Lumbr
32	Acquin	782	213	Scoumacque R.	Deneuville C.	Leuiliette A
33	Affringues	148	36	Leprêtre	Bauwin	*Bayenghem*
34	Alquines	744	231	Cucheval-E.	Cucheval-D.	Hiecque J
35	Bayenghem-l-Sen	221	58	Thuilliez Aug.	Teillier L.	Boutoille E
	A reporter	1895	538			

(1) Section de St-Nicolas-sur-l'Aa, Vergriette, desservant. — (2) Livossart, Diruit N., desservant.

	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
	communes).								
	Richard R.	Ste-Famille	1444	6401	212,89	41	18	4695	Lecouffe T., Lecouffe H., Zibelin
	Govart	Pronier	1567	715	83,66	69	6	766	Canu
	Reniez A.	Rocourt	1319	783	104,45	59	3	1937	Lecouffe H.
	Desfachelles	Saison	907	451	34,50	76	7	637	Carmier
	Normand J.	Allouchery	1324	405	63,78	74	10	1890	Allart H. et Zibelin
	Rohart (1)	Dominique	3269	1722	140,90	42	27	4408	Sombret P.
	Flamen	Charlemagne	475	906	48,94	55	21	1118	Lecouffe H.
	Greuez	Colin	1389	597	82 80	55	16	1972	Decroix
	Salmon (2)	Charlemagne-Béclin	1847	1058	121,33	32	»	4733	Zibelin
	Culuaërt	Pontier	1787	892	101,04	41	6	2690	Hautefeuille
	Rossigny	Leroy	1069	458	48,91	59	18	995	Hautefeuille
	Bray L.	Bruneau	2112	643	105,01	55	10	2685	Carmier
	Lépillet (3)	Dusart	1641	2629	138,16	48	4	2669	Lecouffe H.
	3 communes).								
	Loonès J.-B. (4)		1503	530	58,20	58	7	580	Joly Jh et Caron F.
5	Bruchet	Frassin	470	190	21,55	137	11	»	Mouton
6	Balavoine B.		436	451	18,33	112	12	»	Caron F.
7	Bournonville		1431	546	53,57	69	21	»	Clément
8	Joly	Joly	1378	1063	53,69	89	11	585	Joly Jh
9	Lorette		373	186	20,22	84	»	»	Joly Jh
0	Drouvin G.	Machen	892	234	48,89	42	»	»	Faucon Ch.
1	Reniez Luc.	Taquet	1105	2090	79,34	49	1	95	Clément
2	Sy Alex.	Hanotel	536	594	23 85	77	20	1159	Clément
3	Lartizien	Lartizien	694	4212	76.82	47	7	7202	Joly Jh
4	Quelton	Riquiez (5)	1441	522	59.01	69	21	164	Delepouve
5	Ansel M.	Maerten	1081	1710	52,45	44	46	»	Clément
6	Thuillier L.	Villain	849	265	29,10	101	45	128	Planque Ch.
7	Férand	Huguet	1179	562	48,70	98	16	»	Mouton
8	Garin		600	256	24,39	73	35	»	Joly Jh
9	Gouble	Descamps (6)	1549	684	58,22	60	18	315	Joly Jh
10	Françoy D.		668	593	30,76	80	10	»	Joly Jh
11	Piquet	Poix	2282	1491	80,97	48	20	»	Joly Jh
	34 communes)								
12	Grenu Z.	Lagache	1286	1001	45,86	109	25	351	Scoumacque
13	Piquet		293	236	13,41	84	»	»	Broncquart
14	Lefebvre	Lefebvre	1051	2046	42,02	44	14	»	Scoumacque
15	Hayart		324	164	17,39	76	9	»	Broncquart

(1) L'Etoile, Hénon ; Waldam, Durand L. — (2) Hurtrel, instituteur. — (3) Ostove, section de Zutkerque, Delcroix. — (4) Wandonne, Buire. — (5) Livossart, Mlle Devaux. — (6) Assonval, Mlle Lecomte.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton de Lumbres
	Reports	1895	538			
1	Bléquin	500	157	Bonnaire	Casier	Bonnières Th.
2	Boisdinghem	236	69	Decroix Ch.	Leullieux Jh.	Masson St
3	Bouvelinghem	354	83	Cucheval Jh.	Beausse B.	Dubail
4	Cléty	443	133	Broncquart M.	Crendal D	Charpentier B.
5	Coulomby	529	151	Devigne P.	Louis Fl.	Flament A.
6	Delettes	980	293	de Bayenghem	Alba-Chavain	Thibaut Fl (1)
7	Dohem	1039	191	Leroux	Devin	DOURLENS M.
8	Elnes	459	127	Portenart	Legrand père	*Wavrans*
9	Escœuilles	359	100	Bacon J.	Vanniez J.	Chifflart
10	Esquerdes	901	268	Lardeur	Wintrebert	Lebecq
11	Hallines	840	225	Lemoine	Clais Ch	Maigrez
12	Haut-Loquin	259	80	Louis D.	Noël L.	*Alquines*
13	Ledinghem	320	97	Monsigny F.	Séghin Ch.	*Bléquin*
14	Leulinghem	274	92	Fétel Al.	Mille Hippolyte	*Zudausques*
15	Lumbres	1374	361	Rouyer	Broncquart	Gérard A.
16	Nielles-lez-Bléquin	842	230	Quenson de la Hennerie	Dubois	Bailleul
17	Ouve-Wirquin	374	100	Joly L.	Mouton A.	*Remilly*
18	Pihem	642	200	Caron J	Portenart Al.	Tronquoy
19	Quelmes	310	97	Danel J père	Mille H.	Lefebvre Ern.
20	Quercamps	309	91	Bresselle Eug.	Tétart Ad.	Allen
21	Remilly-Wirquin	260	77	Capelle M.	Ducrocq	Parenty P.
22	Seninghem	714	196	Dupont-D.	Dufay F.	Carpentier H.
23	Setques	351	87	Bourgois P	Bourgois Alf.	*Esquerdes*
24	Surques	429	115	Lefebvre J.	Lefebvre-D.	Dix
25	Vaudringhem	459	120	Vandôme	Evrard J.	Bellenguez H.
26	Wavrans	982	319	Decroix	Sagot	Collet Aug.
27	Westbécourt	115	29	Gressier Aug	Mesmacque L.	*Acquin*
28	Wismes	424	142	Cadet G.	Clabaux C.	Noël Em.
29	Wisques	146	48	Decroix P.	Lejeune L.	*Hallines*
30	Zudausques	512	142	Dusautoir F.	Bodart F.	Joubert Ad.
	TOTAUX	17631	4958			
						Canton de St-Omer
31	Clairmarais	486	108	Dubois Fr	Coubronne H.	Bachelier
32	Houlle	556	179	Degrave-B.	Devienne C.	Duvivier Jh.
33	Moringhem	585	162	Ducamps A.	Tétart F.	Ficquet Oct
34	Moulle	1482	418	Degrave E.	Baroux E.	Belin E.
35	St-Martin-au-Laërt	1206	312	Campagne A.	Pouly Et.	Deseille J.
36	St-Omer (nord)	10742	2236	Ringot, ✻	Vasseur N.	BENOIST H.
37	Salperwick	404	127	Dufour C.	Delobel H.	Dumetz P.
38	Serques	1028	292	Clay Eug.	Courquin H.	Bédague Ad
39	Tilques	1158	323	Legrand Ad.	de St-Jean-Lebel	Charpentier S
	TOTAUX	17647	4157			

(1) Section des Deux-Upen, Bertheloot L.

ite).

	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
	Vasseur	Bassilier	869	321	34,04	91	30	»	Broncquart
	Boulin V.		313	249	13,96	129	20	83	Broncquart
	Robitaille L.		628	293	24,85	67	12	50	Scoumacque
	Gruet	Dupuis	613	254	34,68	57	7	629	Mouton
	Hurtevent	Warembourg	1026	1012	35,02	50	12	176	Scoumacque
	Poulain (1)	Tahon (2)	1469	496	73,12	67	2	»	Faucon Ch.
	Macaux (3)		916	397	48,33	83	27	352	Mouton
8	Pontier		633	262	25,84	93	»	246	Mouton
9	Vasseur F.		591	282	21,75	87	8	234	Parmentier
10	Leprêtre J.	Sacquepée	940	653	44,52	60	12	508	Lurette
11	Courbois		572	479	54,54	58	»	728	Lurette
12	Mineur		547	234	21,42	64	40	40	Parmentier
13	Bondewelle		868	167	30,70	75	4	243	Oger
14	Roze		472	236	29,03	83	13	209	Broncquart
15	Piquet J.-B.	Sr Wasselot	990	3949	106,14	29	47	535	Broncquart
16	Fontaine	Bègue	1272	1502	66,30	65	18	407	Oger
17	Pannier		533	410	25,26	73	19	»	Mouton
18	Candas	Deneuville	713	455	49,97	62	17	»	Lurette
19	Delannoy E.		987	368	39,86	71	9	270	Broncquart
20	Buteux		198	163	10,10	107	68	»	Scoumacque
21	Delaire		523	305	23,03	57	16	85	Mouton
22	Merlin (4)	Vêtu M. Cél.	1515	456	58,33	60	11	166	Scoumacque
23	Gugelot		389	249	21,01	83	»	272	Broncquart
24	Capron		686	249	33,58	48	3	50	Parmentier
25	Vendiesse	Bridoux	761	401	30,39	84	10	65	Broncquart
26	Hanne E	Margez	1148	810	61,22	63	14	663	Mouton
27	Deruy C.		147	174	5,54	138	43	»	Scoumacque
28	Vanacker	Couvreur	1192	602	40,34	67	53	138	Broncquart
29	Masset G.		374	126	20,27	125	27	174	Lurette
30	Brunot	Risbourg	724	436	44,42	91	15	485	Broncquart

nord). — (9 communes).

	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
31	Renier (5)	Herman (6)	1444	696	48,02	49	5	411	Castier
32	Charlemagne	Ste-Famille	652	672	48,90	76	»	729	Schercousse
33	Hanne G.	Ansel	998	318	38,46	68	29	»	Schercousse
34	Sacquépée E.	Sr Lemaire (7)	545	594	70,34	84	4	1829	Schercousse
35	Toulotte	Ste-Famille	494	2416	98,45	70	15	2064	Bernard G., Kosser
36	Dumont, Hanne P. (8)	Lallemant, Théry (9)	1638	*361951	2045,93	15	20	66011	Bernard G., Kosser
37	Lhomme		400	209	36,83	76	2	1131	Castier
38	Leclercq	Logez	1050	459	77,42	90	2	2532	Schercousse
39	Leuillieux		727	1022	87,85	90	2	1455	Schercousse

(1) Section des Deux-Upen, Foulon J.-B. — (2) Upen, Mme Damary. — (3) Maisnil, Garbe. — (4) Watterdal, Samier. — (5) Section de l'Abbaye. — (6) Section de Schoubroucq. — (7) Ecole maternelle, Ste-Famille. — (8) Haut-Pont, Fusillier. — (9) Ecoles maternelles, Mmes Delbarre, Bastien et Chopin.

* Produit de l'octroi : 250,000 fr.

Numéros	Noms des communes.	Population.	Electeurs.	Maires.	Adjoints.	Curés.
	Canton de St-O					
1	Arques	4567	1086	Soutry Fr.	Canler, Alexandre Alb.	Lourdault
2	Blendecques	2251	614	Houzet A.	Peigne H.	Chivoré
3	Campagne-lez-W.	499	139	Baussart	Gamblin	Morel J.
4	Helfaut	862	255	Bocheret Eug.	Macrel L.	Briet F.
5	Longuenesse	1104	271	Platiau F., ✱	Bailleux Em.	Dusautier
6	St-Omer (sud)	10524	2410	»	»	SAGOT (2)
7	Tatinghem	780	209	Martel-Houzet	Lardeur Th.	Bultel Fl.
8	Wizernes	1997	549	Dambricourt A.	Obert L.	Coppin J.-
	TOTAUX	22584	5533			

Arrondissement de St-

POPULATI

Canton d'Au

Numéros	Noms des communes.	Population.	Electeurs.	Maires.	Adjoints.	Curés.
9	Agnières-lez-Aubig	143	41	Laly Edm.	Salomé F.	*Aubigny*
10	Ambrines	268	70	Savary L.	Leclercq A.	Gimaret
11	Aubigny	642	178	Delombre E.	Laly Eug.	COURCOL
12	Averdoingt	362	112	Blon F.-L.	Rohaut Eug.	Habart Alb
13	Bailleul-aux-Corn.	428	137	Delassus H.	Lemoinne R.	Leloire B.
14	Bajus	126	38	Bailloeuil A.	Fatoux F.	*La Comté*
15	Berles	419	135	de Bonnevallet	Deplanque B.	Cuvilliez L.
16	Béthonsart	244	70	Cuvillier Eug	Vaquette J.-B.	Cochet J.-B
17	Cambligneul	369	105	Chabé O., ✱	Cuvellier F.	*Camblin*
18	Camblin-l'Abbé	581	161	Mathieu Aug.	Masclef Aug.	Ricis
19	Capelle-Fermont	120	29	Desmazières A.	Bourdrel C.	*Frévin-Cap*
20	Chelers	397	126	Boutleux R	Horen A.	Grémont N
21	Frévillers	321	101	Sinot Ch	Delmotte A.	Diévart Om
22	Frévin-Capelle	264	79	Auguste J.-B.	Leclercq E.	Nayet
23	Gouy-en-Ternois	347	99	Candas L.	Paris Ant.	Vasse H.
24	Hermaville	460	134	Leleu Gust.	Laly L	Lefebvre M
25	Izel-lez-Hameau	682	208	Bouilliez F.	Caron Aug.	Lejosne A.
26	La Comté	359	110	Bailloeuil A.	Fardel Ed.	Toursel E.
27	La Thieuloye	347	98	Delassus L.	Dorémieux J.-B	Hanot F.
28	Magnicourt-en-C.	535	157	N.	Annebicque Ar.	Delaleux E
29	Maizières	375	120	Vasseur Z.	Hoguet A.	Sacleux A.
30	Mingoval	271	84	Houbart H., ✱	Bouchez Alf.	Denissel E.
31	Monchy-Breton	437	129	Houbart L	Diette F.	Sueur M.
32	Penin	539	137	Desplanques L.	Lavigne Aug.	Taubois B.
33	Savy-Berlette	667	182	Dorge H.	Duez V.	Garin Ap.
34	Tilloy-lez-Hermav.	223	70	Vahé Alex.	Godart J.-B.	*Hermaville*
35	Tincques	754	213	Mayeur D.	Mayeur D.	Boutry
36	Villers-Brûlin	343	107	Grardel-W.	Gonfroy R.	Lœuil Ch.
37	Villers-Châtel	117	38	de Florimond	Laly A.	*Mingoval*
38	Villers-sir-Simon	130	46	Boilly J.-B.	Advielle J.-B.	*Ambrines*
	TOTAUX	11220	3314			

(1) Longuenesse, pro-curé, Gomel L. — (2) St-Denis, Roger ; Haut-Pont, Delahaye Jh et P J. — (3) Pro-curé, Courtois L.

...STITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
— (8 communes).								
..., les Fr. (1)	Providence de Rouen	2225	15632	306,67	24	11	3999	
...ntel L.	Providence de Rouen	952	3326	162,88	48	3	2825	Cardon H.
...ent	Leroy	473	249	38,67	75	6	779	Alexandre Alc. et Trannoy B.
...agnant	Lemaire (2)	884	2481	40,26	36	»	4429	Decléty
...grain A.	Ste-Famille	868	662	83,69	60	6	991	Alexandre Alc.
...ux et Bouchez J-B	Obin (4)	»	»	»	»	»	»	N.
...che (3)	Legrand	560	1137	62,99	66	10	752	Kosser
...nuel	Cocud	625	2926	165,04	31	1	1895	Decléty

...TONS, 191 COMMUNES).

...8 HABITANTS.

...mmunes).

...STITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires.	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
...à Aubigny		325	549	14,38	76	17	162	Blaire G.
...rtin J.		468	285	27,60	76	6	»	Nonjan
...cquin	St-Vincent de Paul	614	7293	56,66	41	7	291	Blaire G.
...uvet C		765	359	33,79	84	21	682	Nonjan
...ille	Delory	750	837	35,84	78	18	»	Vasseur
...mentin		294	154	9,08	178	38	»	Hachin
...et		831	595	45,47	75	8	747	Nonjan
...rgois		421	296	18,72	128	63	»	Blaire G.
...rtin J.-B.		469	289	19,69	105	19	461	Blaire G.
...illy Z	Baudelle	561	446	31,20	99	23	485	Caron J.
	Bondois	296	340	11,12	105	34	»	Blaire G.
...on		821	266	40,96	51	5	220	Nonjan
...ponchel		507	309	20,50	66	31	»	Hachin
...bert A.		359	654	17,93	71	17	325	Gernez B.
...ivot		565	425	25,12	144	37	»	Nonjan
...illant L.	Franchomme	632	332	38,69	65	22	254	Grémont
...ncent M.	Delannoy	851	587	58,71	75	36	341	Nonjan
...dent		663	289	25,16	120	47	»	Hachin
...neron		406	248	16,84	102	28	»	Duhautoy
...tériez P.	Dehapiot	986	1482	38,55	144	31	171	Hachin
...bail		686	455	38,01	55	9	376	Vasseur
...rieux F.		379	513	18,59	82	42	»	Blaire G.
...urgeois	Planchon J.	690	775	33,38	61	13	167	Hachin
...son	Lefebvre	914	479	50,67	85	19	783	Nonjan
...uchard fils	Leroy C.	749	606	61,01	80	19	»	Blaire G
...ssart		287	203	18,19	85	17	»	Blaire G.
...illeul	Eloy	1068	691	63,47	93	19	450	Hachin
...coudu		381	293	24,84	60	60	115	Blaire G.
... à Mingoval		317	158	14,63	91	20	100	Blaire G.
	Drapier	348	165	14,51	94	»	195	Nonjan

...) Haut-Arques, Caron F. — (2) Bilques, Lhomme. — (3) Faubourg de Lyzel, Alexandre. — ...ubourg de Lyzel, Obin.

Numéros	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
					Canton d'Auxi-le-Châ	
1	Aubrometz	179	44	Hoyez L.	Turbant F.	*Conchy*
2	Auxi-le-Château	2860	743	Dercourt P.	Bassaget H. et Maincourt J.	Vitasse L
3	Boffles	110	29	Lejeune A.	Normand Jh.	*Nœux*
4	Bonnières	932	275	Gaillard C.	Briois J.	Caron V.
5	Boubers-s-Canche	875	213	Hoez J.	Samier F.	Trameco
6	Bouret-sur-Canche	245	83	Tempez L.	Duplouy A.	Jérôme
7	Buire-au-Bois	507	159	Fay Jh.	Alexandre H	Dusart P.
8	Canteleux	43	16	Descamps L.	Potra J.	*Bonnières*
9	Conchy-sur-Canche	374	111	Lebel Osc.	Delannoy P.-J	Fay C.
10	Erquières	133	44	Petain Edm.	Brunet A.	*Vacqueri*
11	Fontaine-l'Etalon	210	62	Mineur P.-Jh.	Vincent A.	Delay J.
12	Fortel	293	97	Quinejure Fl.	Cantrel H.	Golliot
13	Frévent	4232	1092	Bon de Fourment, ❉	Fonfaye-L., Sacleux I.	Fourdini
14	Gennes-Ivergny	303	88	Coache S. A.	Bocquet A.	Grivart Et
15	Haravesnes	119	42	Lefebvre H.	Bézu J.-B.	Bar Ed.
16	Haut-Maisnil	169	51	Dupuich Al.	Devisme L.	*Quœux*
17	Le Ponchel	368	119	Dominois V.	Dournel J.-B.	Darras B
18	Ligny-sur-Canche	370	106	Théret Edm.	Landry F.	N.
19	Monchel	147	37	Cléret J.	Potdevin L.	*Conchy-*
20	Nœux	297	93	Delattre G.	de Tinseau G.	Péru D.
21	Quœux	347	101	Duputel Jh.	Brément C.	Dhé C.
22	Rougefay	213	70	Hainaut J.-B	Petit Edm.	*Buire-au-*
23	Tollent	194	57	Laverdure P.	Robart L.	*Gennes-I*
24	Vacquerie-l-Boucq	186	63	Thélu F.	Billiet F.	*Fortel*
25	Vaulx	246	80	Bué H., fils	Lalé Jh.	Ducourant
26	Villers-l'Hôpital	452	135	Dubromel	Petit F.	Panchet E
27	Wavans	303	95	Cantrainne A.	Leclercq F.	Deruy Eu
28	Willencourt	164	49	Soudain F.	Vaudet J.	*Ponchel*
	Totaux	14841	4157			
					Canton d'Avesnes-le-Co	
29	Avesnes-le-Comte	1496	416	Ledru P.	Cambron C.	Delannoy
30	Barly	430	127	Bossu J.-B	Matissart A.	Dentier C
31	Bavincourt	198	126	Goudemand H.	Dehée T.	*Estrée-W*
32	Beaudricourt	460	58	Couppet F	Lieppe T.	Coin
33	Beaufort-Blavinc.	483	162	Canel C.	Nocq L.	Lecomte F
34	Berlencourt	520	159	Martin-F.	Martin-C.	Laderrière (2)
35	Canettemont	101	39	Defasque L.	Bonnel V.	*Hebreuve*
36	Coullemont	194	57	Delgorgue J.	Dupen V	*Warluzel*
37	Couturelle	160	50	de Cossart d'Espiès	Leriche Jh.	*Saulty*
38	Denier	147	45	Brûlin L.	Delcourt C.	*Berlencou*
39	Etrée-Wamin	372	102	Vicogne C.	Lemaire Jh	Flour N.
40	Givenchy-le-Noble	204	59	Courcol E	Courcol A.	*Lignereuil*
41	Grand-Rullecourt	585	161	Cornenflost	Nocq J.	Bouttemy L
42	Hauteville	412	84	Legentil Jh.	Brimont R.	Pérus
43	Houvin-Houvigneul	540	164	Levesque E.	Soyez E.	Damiens V.
	A reporter	6302	1809			

(1) St-Hilaire, Wyart Eug. — (2) Le Cauroy, Lecocq.

...ITUTEURS.	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
...mmunes).								
...mer		267	507	11,43	64	51	46	Oudin
...tois (1)	Machon (2)	2728	16475	283,38	59	1	2685	Beaussart
...hamel		322	145	11,08	102	29	»	Briois
...voine	Paque	2369	2277	129,15	35	5	1944	Briois
...n	Bailly	917	900	64,78	62	17	»	Herbout
...ot		496	190	23,71	102	23	164	Hibon
...u J	Servantes de M.	1174	433	56,05	62	6	560	Goddée
	Saudemont	339	129	12,10	54	»	»	
...y		978	430	36,79	62	28	»	Oudin
...ois		291	129	10,43	97	6	»	Oudin
...cher		398	186	19,14	59	5	135	Oudin
...nu		581	232	27,42	84	2	»	Briois J.
...motte (3)		1520	6059	277,03	76	4	6667	Herbout
...oy		1097	789	40,95	40	4	766	Beaussart
...lin		239	78	8,80	124	22	101	Oudin
...gnet		288	127	12,91	59	10	»	Oudin
...valier J.		465	220	30,47	59	22	»	Goddée
...quart		709	523	34,45	46	1	»	Herbout
...leux		495	308	14,70	66	37	»	Herbout
...y		627	257	28,93	71	8	311	Briois
...on		917	355	33,54	79	22	»	Oudin
		380	200	18,19	92	51	»	Beaussart
...er L.		429	1576	20,50	29	11	»	Lecomte Luc.
...ier		324	263	16,90	73	12	»	Briois J.
...uval		492	200	22,52	88	8	»	Lardemer
...lercq O.		840	261	37,92	67	8	185	Goddée
...ay		568	1042	32,41	24	»	184	Goddée
...mory J.-B.		240	848	14,74	120	21	»	Beaussart
... — (33 communes).								
...rlet	Deleval (4)	929	*8526	110,01	20	25	1520	Ledru Ph.
...ancelle	Divine Provid.	615	712	37,58	60	2	654	Bossu
...clercq L.	Lefelle	754	381	45,38	73	3	242	Dehée Arm.
...alentin		458	208	17,81	88	8	125	Hibon
...lambre	Bocquillon	798	353	37,70	80	11	35	Ledru Ph.
...ebion	Lesieux	748	496	44,12	106	10	747	Hibon
...urgois		179	113	8,35	95	5	154	Hibon
...etit		404	133	21,98	58	2	148	Dehée Arm.
...eschamps		210	126	9,60	135	13	»	Dehée
...upuich		310	126	11,23	83	11	372	Vasseur
...ordier Fr.		520	277	28,08	80	19	178	Hibon
...ruhier		252	119	16,49	62	»	214	Dubus L.
Lesieux	Fléchel	1071	472	54,91	73	6	»	Sailly
Delorraine.		406	217	25,11	59	10	»	Bossu
Benoist D.	Dessenne	866	425	47,00	70	24	445	Hibon

(1) Lonnay, Duhamel. — (2) Ecole maternelle, Mme Legrand. — (3) Ecole primaire supérieure, ...uchendomme. — (4) Ecole maternelle, sœurs de la Compassion de St-Denis.
(*) Produit de l'octroi : 2,700 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton d'Avesnes
	Reports	6302	1809			
1	Ivergny	386	122	Vasseur-L. C.	Joncquel-L. J	Deremetz
2	Lattre-St-Quentin	268	74	Brazier L.	Locquet A	Danis Ch.
3	Le Souich	415	129	Petain J -I.	Briou Ed.	Turlot Eu
4	Liencourt	220	72	Doal T.	Poiteaux J -B.	*Le Cauroy*
5	Lignereuil	212	63	Bultel T.	Cuvillier J.-B	Leclercq J.
6	Magnicourt-sur-C	230	78	Citerne H.	Leblanc F.	Dégrousill
7	Manin	301	81	de Richoufftz	Charruey M.	Delvallée J.
8	Mondicourt	523	149	Ibled H.	Pruvost C.	Saudemon
9	Noyellette	158	45	Crislain J.	Hoyez A.	*Lattre-St-*
10	Noyelle-Vion	385	128	Briois Ferd	Vaast G.	Deriencour
11	Pommera	440	150	Jacquemelle	Dreux A.	Cléry Alf.
12	Rebreuve-sur-Canc.	369	100	Soyez J.	Lieppe Jh.	Mopty L.
13	Rebreuviette	509	152	Carton H.	Lefebvre Edm.	Carpentier
14	Sars-le-Bois	111	35	Hanot Ant.	Dambrine J	*Magnic.-s*
15	Saulty	809	202	Herbet H.	Goudmand F.	Wattillaux
16	Sombrin	371	114	Fardel Ch.	Lajus G.	Caudroi
17	Sus-St-Léger	600	183	Monchiet V.	Dupont P.-J.	Ducrocq I.
18	Warluzel	295	78	Pruvost A.	Patte D.	Monget H.
	TOTAUX	12904	3764			
						Canton d'Heuc
19	Anvin	532	143	Miroux A.	Bécu S.	Mombreux
20	Aumerval	219	68	Foulon-H.	Lefebvre-C.	*Bailleul-l-*
21	Bailleul-lez-Pernes	345	88	Grimbert A.	Fouquart L.	Danel Ch.
22	Bergueneuse	200	49	Pohier A.	Lombart Ch.	Liégeois
23	Bours	589	183	Hermary J.	Defléchy V.	Rousé Nic.
24	Boyaval	254	66	Rolland Ph.	Rolland M.	*Eps*
25	Conteville	145	40	Lacaille E.	Delmotte B.	*Hestrus*
26	Diéval	807	214	Thomas L.	Beaucourt H.	Briois H.
27	Eps	457	119	Lombart L.	Roussel F.	Masson Al.
28	Equirre	190	53	Comte de Partz	Delgéry B.	*Bergueneu*
29	Erin	374	116	Berthe Ch.	Lédé L.	Désion
30	Fiefs	700	211	Martin A.	Leroy Alf.	Duchâteau
31	Fleury	192	62	Morgant J.-B.	Harlé Ch.	*Monchy-Ca*
32	Floringhem	517	138	Isart M., père	Brusset P.-A.	Leblond F.-
33	Fontaine-l-Boulans	205	55	Huchette A.	Basin O.	*Prédefin*
34	Fontaine-l-Herm.	126	38	Haudouart de Fontaine	Thiébaut B.	*Nédonchel*
35	Hestrus	475	144	Humetz Jh.	Caron E.	Thorez P
36	Heuchin	633	191	Cocud C.	Delepouve A	Bourgois E
37	Huclier	130	45	Cadet L.	Decroix A	*Valhuon*
38	Lisbourg	961	282	Lemoine J.	Blondel R.	Soyez
39	Marest	226	72	Fumery H.	Mouton F.	*Bours*
40	Monchy-Cayeux	429	106	Maillet F.	Michel Alf.	Poiré
41	Nédon	248	60	Dégrugillier U.	Marquant L.	*Nédonchel*
	A reporter	8954	2543			

(1) Pro-curé, Grimbert.

…STITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
…s (*Suite*).								
…ison		734	235	39,36	66	7	644	Hibon
…art J.		763	358	44,35	61	19	»	Grémont
…nchiet		505	384	31,50	95	14	»	Hibon
…iret		336	249	20,33	74	»	572	Dubus L.
…bary A.		292	176	16,27	69	1	»	Vasseur
…al A.		457	265	21,38	82	19	»	Hibon
…omy E.		407	224	27,98	77	3	617	Dubus L.
…niez J		506	399	41,74	77	28	»	Mercier
…chesne		202	107	11,50	96	18	»	Grémont
…laby	Vitel	536	589	32,67	78	10	1309	Dubus L.
…puich	Darry	442	309	31.89	80	22	»	Hannard
…ger L		828	506	34,80	66	20	132	Hibon
…ngreville	Divine Provid.	842	939	35,62	67	19	323	Hibon
…febvre		239	141	9,87	111	4	»	Nonjan
…uire	Sr Luttun	1275	532	73,90	82	4	723	Dehée
…eugny A.		661	220	32,28	60	2	»	Dehée Arm.
…greville B.	Delval	731	377	48,28	80	3	388	Sailly
…rette		402	250	23,07	105	1	158	Dehée
…ommunes).								
…illet A.	Hucquedieu	783	765	46,83	82	12	397	Delepouve
…bary		342	152	18,90	101	5	»	Payelle
…vellier A.		349	147	15,12	110	33	71	Guffroy
…paux		278	232	11,76	127	30	»	Delepouve
…ly L.	Delbarre	1184	442	41,04	88	22	321	Duhautoy
…lobel		538	182	16,65	89	14	»	Delepouve
	Planchon H.	229	120	9,53	91	3	»	Duhautoy
Pruvost	Fallentin	1200	465	47,82	91	21	126	Duhautoy
…ament P.		687	329	20,72	55	23	513	Delepouve
…cret		419	195	10,73	144	31	»	Delepouve
…emont		636	720	25,83	77	9	»	Delepouve
…ecquet	Hecquet	1097	406	43,34	80	28	514	Delepouve
…lval		275	125	10,75	128	38	»	Planque Em.
…uchard N.	Bachimont	460	200	24,46	115	38	»	Gournay
…udant		718	137	17,80	90	23	»	Delepouve
…anquiez		380	196	10,98	121	14	»	Delepouve
…avaux	Clairbout El.	780	284	25,78	77	14	435	Delepouve
Platel	Duhamel	816	628	47,13	68	29	333	Delepouve
Cousin E.		332	167	14,60	71	7	»	Duhautoy
Vaillant J.	Franciscaines	1777	447	60,50	63	18	436	Cappe
…audelle		316	108	12,26	99	14	»	Gournay
Couvreur		622	1259	22,09	65	51	»	Delepouve
Cottel		489	396	18,65	77	19	»	N.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.
						Canton d'Heuc
	Reports	8954	2543			
1	Nédonchel	306	98	Martin Arc.	Grillet Aug.	Caron G.
2	Pernes	1066	276	Derocourt V.	Thériez Em.	Bourse
3	Prédefin	358	107	Pigouche G.	Guyot Aug.	Maillard F.
4	Pressy	337	87	Lagache A.	Robbe J	*Sachin*
5	Sachin	195	67	Gournay J.	Decroix V.	Dereuder
6	Sains-lez-Pernes	336	119	Mantel J.-B.	Devillers Ild	Lavisse El.
7	Tangry	345	91	Descottes G.	Descottes Jh	Magniez E
8	Teneur	367	97	Doligez Fr.	Ducrocq Ch.	Delalin H.
9	Tilly-Capelle	290	84	Boutin Alb.	Bayart L.	*Teneur*
10	Valhuon	625	157	Defasque V.	Hédin A.	Saloppe J.
	TOTAUX	13179	3726			
						Canton du Par
11	Auchy-lez-Hesdin	1429	407	Hurtrel J.	Boulenger Ars.	Soyez
12	Azincourt	415	117	Mahieu M.	Tételain E.	Labitte El.
13	Béalencourt	347	103	Panet H.	Delépine D.	Dégez Fl.
14	Blangy-s-Ternoise	834	234	Gilliocq A.	Sallé G.	Fourcy S.
15	Blingel	185	51	Deshauteur H.	Demont Ch.	*Rollancourt*
16	Eclimeux	283	83	Fardel H.	Delbé V.	Martin V.
17	Fillièvres	807	213	Bué G.	Belliart V.	Planque L
18	Fresnoy	118	33	Leroy L.	Lavé Jh	*Vieil-Hesdi*
19	Galametz	214	59	Féroux T.	Tahon J.	*Wail*
20	Grigny	403	103	Dutete G.	Pierlay A.	Routier F.
21	Incourt	167	47	Rabache J.-B.	Duflos C.	*Eclimeux*
22	Le Parcq	712	221	Poissant Jh	Carpentier J.	Herbert F.
23	Le Quesnoy	423	118	Petain Ad.	Carpentier T.	Pannequin
24	Maisoncelle	241	75	Panet C. père.	Boutin J.-B.	*Béalencourt*
25	Neulette	69	22	Vte de Bizemont	Trouart Ch.	*Eclimeux*
26	Noyelles-l-Humièr.	100	26	Carpentier C.	Thuillier Jh	*Willeman*
27	Rollencourt	400	129	Latham Ed.	Théret Ir.	Vivier
28	St-Georges	363	119	Vallée Eug.	Bontant S.	Sence Ir.
29	Tramecourt	173	46	Lescuier C.	Desgrousilliers Al.	*Azincourt*
30	Vacqueriette	235	75	Tirmarche E.	Thellier Jh	Drin D.
31	Vieil-Hesdin	454	132	Testu H.	N.	Lequien A.
32	Wail	465	137	Petit J.	Vischery F.	Masure Al.
33	Wamin	398	122	Lefebvre de Gouy, ✱	Vauchel Aug.	Lefebvre Ed
34	Willeman	489	144	Delgéry V.	Hérard C.	Poubel Ch.
	TOTAUX	9724	2816			
						Canton de St-P
35	Beauvois	202	68	Deramecourt H.	Puchois J.-B.	*Œuf*
36	Bermicourt	236	79	de Hauteclocque G.	Huchette A.	N.
37	Blangermont	87	27	Labitte F.	Larivière A.	*Linzeux*
38	Blangerval	126	41	Mortier F.	Advielle A.	*Linzeux*
	A reporter	651	215			

INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
ite).								
Bastien		389	290	21,95	122	33	»	N.
Brassart J.	Compassion	453	6547	68,63	14	25	872	Gournay
Trunnet		226	213	17,17	-114	»	»	Delepouve
Barbier		433	195	21,00	101	34	»	Gournay
Sagnier		590	214	18,39	99	32	537	Gournay
Noury		420	341	19,95	126	28	»	Gournay
Gamain		484	236	22,07	97	36	»	Delepouve
Debuire M.		685	330	24,56	75	»	»	Gilliocq
Caron L.		631	1089	17.99	55	11	482	Gilliocq
Chatelet	Watisset	917	911	46,79	54	10	137	Duhautoy
communes).								
Candelier	Immaculée-Concept	962	2276	86,92	63	15	670	Govart
Basset		848	345	34,54	61	13	450	Gilliocq
Becquet J -B		731	229	28,11	73	16	»	Gilliocq
Pintiau Ad	Ste-Famille	1161	2238	63,12	73	3	1172	Gilliocq
Drouvin L.		317	162	11,45	75	28	171	Gilliocq
Carbonnier		603	188	22,14	75	10	215	Gilliocq
Billet	Ste-Famille	2043	2104	75,96	36	28	855	Oudin
	François	241	100	10,88	97	12	»	Oudin
Cazier		426	181	15,79	102	16	»	Oudin
Legrand E.		214	1828	16,36	47	41	»	Govart
	Courtois	182	122	9,69	124	10	»	Gilliocq
Delattre E.	Mallet	927	371	51,51	58	2	460	Oudin
Bracquart J.		792	383	39,40	58	13	»	Oudin
Vast		431	173	20.44	92	»	170	Gilliocq
	Deruy	136	87	5,62	100	»	»	Gilliocq
Limousin		116	106	7,22	63	22	»	Boucly
Wuissart		1157	1034	47,69	58	11	»	Gilliocq
Deruelle Th.		950	311	39,46	49	29	150	Oudin
Cuvellier		222	149	11,70	79	5	476	
Bourdier		302	194	17,04	80	35	»	Oudin
Vasseur L -A.		960	1149	41,00	37	8	557	Oudin
Baillet L.		915	1351	38,39	25	19	»	Oudin
Deplanque U.	Servantes de Marie	734	265	35,16	56	1	340	Govart H.
Pannier A.		1016	296	37,41	67	12	438	Boucly
3 communes).								
Caron H.		268	130	15,34	60	12	»	Boucly Ch.
Poteau		553	200	23,73	63	»	»	Boucly
R. à Blangerval		113	138	6,14	93	6	»	Boucly
Candas		350	145	12,02	97	23	»	Boucly

Canton de St

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.
	Reports	651	215			
1	Brias	385	107	Vasseur A.	Deligny Ch.	Legay J.
2	Buneville	231	68	Cogé L.	Croquison V.	*Maisnil*
3	Croisette	485	146	Penet A.	Briet P.	Dupuis J.
4	Croix	239	80	Douchet L.	Fauquembergue V.	Lambin
5	Ecoivres	133	43	Labitte A.	Parmentier P.	*Flers*
6	Flers	430	131	Lacaille Ev.	Hucquedieu E.	Drolo G.
7	Foufflin-Ricametz	196	53	Petit Oct.	Dupont Em.	Cuvellier
8	Framecourt	142	44	Prévost J.	Herbet P.	*Hautecl*
9	Gauchin-Verloingt	389	109	Martin Fl.	Pruvost Fl.	*Hernico*
10	Guinecourt	73	22	Renversé V.	Vichery Ch.	*Œuf*
11	Hautecloque	373	101	de Canettemont Oct.	Prévost A.	Leclercq
12	Hautecôte	142	36	Rulence J.-B.	Révillion Z.	*Nuncq*
13	Héricourt	182	57	Lhomme Ch.	Rogez F.	*Croisett*
14	Herlincourt	197	49	Boyaval C.	Bétourné E.	*Hautecl*
15	Herlin-le-Sec	218	56	Bonnières A.	Vasseur U.	Herbette
16	Hernicourt	622	170	Delay F.	Lédé J.-B.	Lesueur
17	Humerœuille	247	85	Delbé Aug.	Lesenne N	Prévost
18	Humières	435	126	Tramecourt P.	Mergez C.	Dhorne
19	Ligny-St-Flochel	337	94	Reynat J.	Patou A	Outrequi
20	Linzeux	394	118	Dupont F.	Lemaire Cl.	Portemo
21	Maisnil	279	82	Defasque F.	Cuvillier A.	Héringue
22	Marquay	184	49	Dumont J.-B.	Drisbourg F.	*Ligny-St*
23	Moncheaux	196	70	Sombret Eug.	Boucry A.	*Monts*
24	Monts-en-Ternois	152	44	Lombart C.	Dubrulle J.-B.	Sanche
25	Neuville-au-Cornet	131	39	Cogé Om.	Anselin H.	*Maisnil*
26	Nuncq	338	107	Vicart H.	Nantois F.	Shelley J.
27	Œuf-en-Ternois	427	123	Boucly Ch.	Richard L.	Déprez
28	Ostreville	300	100	Gosse L.	Collier H.	*Brias*
29	Pierremont	435	118	Poillion A.	Danel V.	Mouton J.
30	Ramecourt	300	79	Briet A.	Vasseur Alb.	*Herlin-le*
31	Roëllecourt	398	117	Graux G.	Descamps E.	Delabre
32	St-Michel	401	123	Detœuf A.	May F.	*Roëllecou*
33	St-Pol	3788	929	Héroguelle V	Pruvost G.-E.	LECTEZ
34	Séricourt	67	15	Parmentier V.	Boucry X.	*Sibivillle*
35	Sibiville	317	89	Soissons L.	Montenuis L.	Sébert
36	Siracourt	180	59	Devaux Aug.	Bonnière E.	*Croix*
37	Ternas	223	55	de Béhague E.	Roger H.	*Foufflin-*
38	Troisvaux	300	72	Foucart Alc.	Laigle F.	Trannoy
39	Wavrans	253	72	Hérard Ch.	Mouton C.	Bodescot
	TOTAUX	15170	4253			

...STITUTEURS	INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	MÉDECINS de bienfaisance.
...e).								
...ufour		774	381	40,29	43	4	»	Duhautoy
...uquerielle		384	173	22,65	55	26	277	Vasseur
...ourme	Sr Allart	764	230	35,33	61	7	239	Boucly
...ufresne		663	637	26,91	59	21	»	Planque Em.
...euvry		222	369	11,55	87	14	»	Lalo
...aquart		550	298	30,84	58	3	482	Lalo
...al J		300	203	15,30	97	37	313	Vasseur
...tu		228	289	11,26	108	7	»	Lalo
...Guizelin C		592	443	30,02	56	10	»	Planque Em.
... à Œuf		224	83	6,24	96	23	»	Boucly
...aux		685	301	27,54	64	4	»	Planque Em.
... à Nuncq		196	83	8,91	69	»	»	Herbout
...emaux		495	105	18,49	73	16	»	Boucly Ch.
...aternelle		295	88	12,15	73	6	742	Lalo
...eclercq		386	151	15,67	78	33	»	Planque Em.
...illery (1)		985	822	37,82	68	11	428	Planque Em.
...emessine		323	180	16,12	77	12	»	Gilliocq
...en		681	369	32,39	52	29	»	Boucly
...illiot V.		523	223	27,24	49	30	»	Nonjan
...eur		471	171	22,30	58	14	»	Boucly
...ard		524	297	22,38	88	23	141	Vasseur
...oël		347	211	15,08	93	24	90	Duhautoy
...uquesnoy C		392	184	21,04	66	16	87	Vasseur
...illiez C.		353	168	12,58	122	50	106	Vasseur
...oussel R.		228	92	12,64	49	6	100	Vasseur
...ouchy		468	241	32,49	43	10	»	Herbout
...mbergue O.	Providence de Rouen	875	696	36,40	48	11	»	Boucly
...erbet		388	245	16,30	96	20	»	Duhautoy
...éret And.		614	415	19,82	109	38	»	Planque Em.
...erlin P.	Providence de Rouen	809	378	28,32	79	22	208	Lalo
...renu		942	307	31,76	57	57	114	Bornay
...asset P.		596	523	29,13	40	25	»	Duhautoy
...etitfils	Houriez	823	* 64921	307,34	11	»	5436	Planque
	Thomas	245	80	6,50	147	18	»	Coquidé Ern.
...ovillier F.		735	312	23,09	127	26	214	Herbout
...hindhomme		314	206	11,71	71	34	»	Planque Em.
...Wallois		251	154	11,12	107	21	»	Vasseur
...arlier		618	249	22,13	63	34	»	Planque Em
...Tilloy D.		481	313	20,57	56	28	303	Planque Em.

(1) Hameau de St-Martin, Porquet. * Produit de l'octroi : 30,500 fr.

Administrations municipales et Conseils municipaux

des villes et des communes chefs-lieux d'arrondissement, de canton, ou d'une population supérieure à 1,000 habitants.

Chefs-lieux d'arrondissement.

ARRAS (*Chef-lieu du département, population municipale: 21,492; totale: 26,914 habitants*).— Maire : M. Legrelle Emile, ✻.— Premier adjoint : M. Ricouart, ✻. — Deuxième adjoint : M. Lenglet Ad.

Conseillers municipaux (27) : MM. Leloup, ✻, Ricouart, ✻, Ledieu, ✻, Legrelle, ✻, Gerbore-Piéron, Perin, Dupont, Bourgois, Ledoux, Deleplanque, Morel, de Lannoy, Carlier, ✻, Coëz, Deconinck, ✻, Herreng, Gossart, Hannebicque, Carré, Leclercq, Dumez, Plaisant, ✻, Lenglet, Lemaître, Wacquet, Delattre-Loseleur, Hanser.

Bureaux. — Secrétariat-général : MM. Herbillon, ✻, secrétaire en chef — Ferrier, chef de comptabilité; Dericquebourg, Fourmaux Leclercq, Pollet et Saleich, ✻, employés. — Etat-civil et passeports : MM. Bras, chef de bureau ; Derambure, employé. — Bureau militaire : M. Voulet, ✻, chef de bureau ; M. Vergniaud, ✻, employé.

Architecte : M. Couturaud. — Conducteurs des travaux : MM. Lallement, ✻, et Beauchamp. — Comptable : M. Deruy. — Expéditionnaire : M. Tison.

Huissiers : MM. Durieux, Groiselle et Denglos, concierge de l'hôtel-de-ville.

BÉTHUNE (*population municipale : 9,583 ; totale : 10,917 habitants*). — Maire : M. le Dr Haynaut, ✻. — Premier adjoint : M. Mahieu-Sauvage, ✻, Deuxième adjoint : M. Deguisne.

Conseillers municipaux (23) : MM. Hanquelle, Prévost, Mannessier, Crétel, Hanicotte, Outrebon, Deguisne, Legillon, Faucquette, Carette, Dégez, Cailléret, Haynaut, ✻, Boutleux, Bar C., Averlant, Bauduin-C., Landeau, Mahieu-S., ✻, Dupuich, Piteux-Douffet, Depondt L. et Wagon J.

Bureaux. — MM. Delassus Eug., secrétaire en chef; Godart et Mackereel, employés; Massez, expéditionnaire. – Architecte, M. Humez. — Conducteur des travaux, M. Sarazin.

BOULOGNE (*population municipale : 44,933 ; totale : 45 916 habitants*). — Maire : M. Baudelocque Jules, ✻. — Premier adjoint : M. Dusautiez. — Deuxième adjoint : M. Briffard. — Troisième adjoint : M Lelièvre.

Conseillers municipaux (32) : MM. Dusautiez, Audibert, O. ✻, Herbeaux, Langlet, Dr Ovion, père, ✻, Dr Aigre, Péron, Briffard, Bonnet,

Baudelocque, ✻, Dr Filliette, Farjon, O. ✻, Ternisien, Pichonnier, Bilbocq, Chauveau, Minet, Lafontaine-C , ✻, Petit J., ✻, Olagnier, Pichon-Flour, Lelièvre, Le François, Desmyttère, ✻, Nortier, Thierry, Lambert; Lemaître, N., N., N. et N.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Louis Bénard. — Première division : M. Cougnacq, archiviste ; M. Delapole. — Deuxième division : MM. H. Réveillez, sous-secrétaire ; Grodecœur et Hernecq. commis attachés au secrétariat. — Troisième division : MM. P. Leprêtre, chef de la comptabilité communale; Roulé J., sous-chef de la comptabilité ; Iverné, Allain et Legrand, employés. — Quatrième division, instruction publique : MM. Caudevelle E-J., chef de bureau ; Audinet et Lodève, employés. — Cinquième division : M. Joseph Lefebvre, chef du bureau des contributions. — Sixième division : M. Gailly, chef du bureau de l'état-civil ; Hiance, Sergeant et Déjardins, employés.

Architecte en chef de la ville : M. Pichon. — Directeur du service de la voirie : M. Warluzel. — Conducteur principal : M. Lemaître. — Conducteurs : MM Régnier, Bertin, Leblanc et Douchin. — Commis de comptabilité : MM. Oswalt et Duval.

MONTREUIL (*population municipale* : *3,160* ; *totale* : *3,297 habitants*). — Maire : M. Bénard, ✻. — Premier adjoint : M. Dubourg. — Deuxième adjoint : M Gobert-S.

Conseillers municipaux (21) : MM. Dubourg, Bénard, ✻, Gobert-S , Binsse-B., Delattre-C., Dupré, Potez père, Duval-M., Bardin, Holleville-D., Deruy, Dupont-G., Rémy-L., Charpentier, Hocq, Plateau, Dupuis-G., Longuet-G., Manier, Poultier et N.

Bureaux. — Secrétaire : M. Buissart L. — Etat-civil : M. Gobert. — Architecte : M. Gobert L.

St-OMER (*population municipale* : *18,356* ; *totale* : *21,266 habitants*). — Maire : M. Ringot F., ✻. — Premier adjoint : M. Vasseur. — Deuxième adjoint : N.

Conseillers municipaux (27) : MM. Ringot, ✻, Bret, Gilliers Alf., Tillie, Fiévé, Pierret, Vasseur, Duméril, Bachelez, Kosser, Houzet, Chifflart, Leblond, Gilliers R., Poillion, Delpierre, Lemoine, Brioul-G , Hermant, Hochart, Lecointe, Balembois, Duquénoy, Berteloot, Longain et N.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Em. Desenclos. — Secrétariat et comptabilité : MM. Vernaelde, secrétaire-adjoint, chef de bureau ; Colbrant, Laporterie et Ancest, employés. — Etat-civil : MM. Boulet, chef de bureau ; Debrocq, employé. — Architecte : M. Savagner. —

Piqueur des travaux : M. Brogniart. — Archiviste : M. de Lauwereyns de Rosendaële, ✽.

St-POL (*population municipale* : *3,533* ; *totale* : *3,788 habitants*). — **Maire** : **M.** Héroguelle. — **Premier adjoint** : **M.** Pruvost — Deuxième adjoint : N.

Conseillers municipaux (23) : MM. Graux, Bocquillon, Didier, Bornay, Gaquerre, Polart, Lefebvre R., Lebel, Bigand, Beutin, Leclercq M., Héroguelle, Planque Em., Caillet, Catelin, Dharvent, Leclercq A., Laigle, Pruvost, Bellenguez, Edmont.

Secrétaire de la mairie : M. Robache. — Employé : M. Carette.

ACHICOURT (1,718 habitants) : Maire, M. Petit ; Adjoint, M. Dumetz. — Conseillers municipaux (16) : MM. Petit, Pavy, Chrétien, Legrand, Vasseur, Bienfait-H., Dumetz, Wache-L., Bienfait-C., Distinguin A., Lejosne, Caron, Fourmaux, Dehay, Prévost, Distinguin L.

AGNY (1,101 hab) : Maire, M. Pruvost P. ; Adjoint, M. Legrand Guisl. — Conseillers municipaux (12) : MM. Accart F., Bienfait, Legrand F., Accart P.-J., Legrand Guisl , Pruvost, Lemaire, Derville, Briand, Dupin, Dumetz, Legrand-G.

AIRE (8,375 hab.) : Maire, M. Faucquette ; Premier adjoint, M. Pauchet Rég ; deuxième adjoint, M. Suby Ern. — Conseillers municipaux (23) : MM. Faucquette, Margollé, le baron Dard, O ✽, Dumont, Caron, de Sars, Blondel, Pauchet, Descamps, Houcke, d'Hagerue, Delacourt, Wallart, Warenghem, Allouard, Glachon, Montagne, Saudo, Lecocq, Vincent, Delbende, Suby.

Bureaux. — Secrétaire en chef de la Mairie : M. Flamen. — Chef du bureau militaire : M. Pruvost — Employé : M. Heine. — Architecte : M. Dagnez.

AIX-NOULETTE (1,158 hab.) : Maire, M. Poirier ; Adjoint, M. Musard — Conseillers municipaux (12) : MM. Dieu, Turminy, Liébert, Brasme Fl., Musard, Carlier, Dusauchoy, Poirrier, Vérin, Déguffroy, Biencourt, Carin.

ALLOUAGNE (1,685 hab.) : Maire, M. Penet ; Adjoint, M. Croquison. — Conseillers municipaux (16) : MM. Croquison, Lecocq B , Gombert. Corriette, Penet, Lecocq L , Hannedouche, Delerue, Bouxin, Louchart, Tipré, Biébuyck, Danel, de Monnecove Oct , Duquesne, d'Alincourt.

ANNAY (1,908 hab) : Maire, M. Dufour ; Adjoint, M. Dussossoy.

— Conseillers municipaux (16) : MM. Hermont, Tancrez, Dufour L., Fauquembergue P., Dufour Ch., Dufour Emm., Dufour R., Dussossoy, Heringuez-D., Létienne, Dedourge, Fauquembergue-D, Tantart, Garbez, Bondois L., Baucour.

ANNEZIN (1,351) hab.) Maire, M Lamiot ; adjoint, M. Facon — Conseillers municipaux (12) : MM. Lamiot, Delalleau, Coquel, Lhernould, Grébaut, Duriez, Hue, Moriet, Facon, Hermant. Delaforge, Bréhon.

ARDRES (2,274) hab.): Maire, M Billiet X ; Premier adjoint, M. Quéval ; Deuxième adjoint, M. Popieul-C. — Conseillers municipaux (16): MM Canu, Quéval, Deléglise, Delacre, Richebourg, Tavernier, Ritiez-D., de St-Just. Gilliot-L., Billiet X., Butor P., Tétar, Leverd, Guégand-L., Popieul-C et N.

ARQUES (4,567 hab.): Maire, M. Soutry F.; Premier adjoint, M. Canler ; deuxième adjoint, M. Alexandre Alc. — Conseillers municipaux (23) : MM. Declèty, Gottiniaux, Ducrocq, Soutry, Marc, Montagne, Detraux, de Vilmarest, Vast, Bussy, Woestelandt, Fardoux, Duclos, du Tertre, Monroy, Louvet, Laheyne, Canler, Danel, Héluicq, Fauquet, Gœusse, Alexandre.

ARRAS, voir page 238.

ATTAQUES (LES) (1,596 hab.): Maire, M. Brunet-R.; Adjoint : M Bacquet. — Conseillers municipaux (16) : M. Brunet-R, Bacquet, Butez, Bouclet-L., Gilliot L., Pecqueux-D., Codron H., Bué, Bellynck, Lheureux-D., Parenty-Sy, Duchâteau, Rébier, Lavoine, Mercier-G., Deléglise aîné.

AUBIGNY (642 hab.) ; Maire, M. Delombre, Adjoint, M. Laly E.— Conseillers municipaux (12) : MM. Brassart, Laly E., Dorge, Ansart, Delombre, Lamiot, Tétu, Desongnis, Zerva, Laly V., Thilloy, Duriez.

AUCHEL (5,359 hab.): Maire, M. Biard V ; premier adjoint, M. Chimier ; deuxième adjoint, M. Delautre G. — Conseillers municipaux (23) : MM. Arcin, Dubrulle, Chimier, Couraud, Delautre, Follin, Morel Aug., Fernier, Morel Alp. Garréneaux, Bertoux, Soulary, Biard, Fournier, Bailleul, Nœuvéglise, Merlin, Ducroquet, Pigouche, Florent, Pohier, Hernu, Morel Ans.

AUCHY-LEZ-HESDIN (1,429 hab.) : Maire, M. Hurtrel J.; Adjoint, M. Boulenger A. — Conseillers municipaux (12) : MM. Boulenger A., Hurtrel-D., Rivelois H. fils, Hurtrel J, Boulanger O., Luittre, Fromentin, Tillette, Dupont L., Tréboutc, Varlet, Decroix.

AUCHY-LEZ-LA BASSÉE (1,588 hab.): Maire, N., Adjoint, M Deretz — Conseillers municipaux (16) : MM. Delcroix, Prin, Baroux, Houssin-J., Doby, Dhennin, Dubois F., Dubois A., Martin, Bavière, Cuvelier, Goulliart, Duquénoy, Blondiaux, de Quandalle, Page Ch.

AUDRUICK (2,703 hab): Maire, M. Dubrœucq ; premier adjoint, M. Lecouffe ; deuxième adjoint, M. Boulloigne. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dubrœucq, Lecouffe, Ducattez, Mitenne, Vanvincq, Dusautois, Boulloigne, Popieul G., Dereudder, Bollard, Renard, Boo, Popieul B., Dubois, Marotte, Cordier, Chrétien, Gresset, Dufay, Bailleux, Stoclin.

AUXI-LE-CHATEAU (2,860 hab.) : Maire, M. Dercourt ; premier adjoint, M. Bassaget ; Deuxième adjoint, M. Maincourt. — Conseillers municipaux (21) : MM. Petit, Dr Beaussart, Loir, Dequen, Maincourt, Frétin, Vaudet, Dercourt, Decroix, Goddée, Vandome, Delienne, Bassaget-N , Deboffle, Beaussart L., Delgove, Normand, Devis, Sauvage, Froissart, Lardemer.

AVESNES-LE-COMTE (1,496 hab) : Maire, M. Ledru ; adjoint, M. Cambron. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dubois, Leplant, Brocq, Ledru, Laby, Roger, Legentil, Cambron, Deneuville, Mathieu-R., Lefort et N.

AVION (2,751 hab.) : Maire, M. Piéron ; premier adjoint, M. Dufresne ; deuxième adjoint, M. Allart L. — Conseillers municipaux (21) : MM. Piéron, Faucqueur L.-A., Dufresne, Dépret F., Faucqueur L.-L., Guffroy, Allard, Clément, Dépret P.-A., Laly, Virel F., Dépret-R. A., Legrand, Virel L., Faucqueur N., Opigez E , Dépret, T. Lecat, Maniez, Delcourt, Rainguez L.

BAINCTHUN (1,923 hab.) : Maire, M. Widhent-L. ; Adjoint, M. Lefort. — Conseillers municipaux (16) : MM. Fabre Roustand de Navacelle, Louchez-D., Bacquet P., Delvoye-P., Dupont-L , Descoqs, Cordier-H.; Lefort-Q., Ledez-M., Widhent-L., Lequien-P., Galène-B., Legrand-V., Joly, Cadet-J., Dandre.

BAPAUME (3,291 hab.) : Maire, M. Lagnier-L. ; Premier adjoint, M. Théry ; Deuxième adjoint, M. Gagny-L. — Conseillers municipaux (21) : MM. Gagny-L., Théry, Lagnier-L., Cossart, Peugniez, Pajot M., Saudemont N., François-R., Dhénin, Bouchez-L , Crinon, Pronier-H., Darras-D., Hamel-B , Amas, Viérin, Duflos, Brice, Didier, Gabry-C., Lagnier A.

BEAUMETZ-LEZ-CAMBRAI (1,240 hab.) : Maire, M. Coutant ; Ad-

joint, M. Corbier E. — Conseillers municipaux (12) : M. Delporte, Contant, Corbier E., Noiret, Chopin, Corbier C.-L-J., Leprand, Gorguet, Maillart, Caudrilliez, Lély-L., Wasson.

BEAUMETZ-LEZ-LOGES (584 hab) : Maire, M Campagne ; Adjoint, M Ferbu. — Conseillers municipaux (12) : MM Rose, de Resnes, Lamart, Izambart, Poullain, Choquet, Campagne, Lesoing. Ferbu, Dorlet, Loire, N.

BEAURAINS (1,018 hab.) : Maire, M. Cuvelier ; Adjoint, M. Wartel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Cuvelier, Wartel, Lefrère, Viart-B., Lequette-L , Lequette-P., Paradis, Blondel-B., Wartel A., Parenty, Blondel C., Thiébault.

BEAURAINVILLE (1,304 hab): Maire. M. Sailly ; Adjoint, M. Lens. — Conseillers municipaux (12) : MM. Macq, Delahaye-T , Sailly, Hecquet, Lens, Digard, Bernard, Brasseur, Dumoulin, Masson M., Rogeré, Hanocq.

BERCK (5,187 hab.) : Maire, M. Macquet A. ; Premier adjoint, M. Parmentier ; Deuxième adjoint . M Laffillé.—Conseillers municipaux (23) : MM. Macquet A., Parmentier, Macquet J.-B , Malingre, Quettier, Bucquet-B., Beauvois, Fanthomme, Michault-R., Rivet, Drapier L., Macquet J.-D., Bouville P., Bridenne, Bouville-B., Macquet-M. P., Cobert, Clef, Hagnéré, Laffillé, Véniel. Vimeux et N.

BERTINCOURT (1,410 hab.) : Maire, M. Savary ; Adjoint : M. Guidez — Conseillers municipaux (12) : MM. Savary, Guidez, Harlez, Durieux, Dhomont, Dartus, Thomas, Dolez, Leplomb, Frère, Bronniart, Hénocque.

BÉTHUNE. voir page 298.

BEUVRY (3 656 hab.) : Maire, M. Vouters ; Premier adjoint, M. François A. ; Deuxième Adjoint, M. Wibaut —Conseillers municipaux (21) : M. Malbranque, François A., Vouters, Wibaut père, Hennebelle, Gueffroy, Thorel, Blaire, Buret, François F., Fromeaux, Scailléretz, Lombart, Durteste, Lefebvre-B , Delansaye, Duplouy, François J.-B., Bailleul, Duriez et N.

BIACHE-ST-VAAST (1,757 hab.) : Maire, M Robiquet ; Adjoint, M. Bertrand.— Conseillers municipaux (16) : MM. Marmouzet, Coupé, Delacroix, Lecocq, Grodecœur, Demarquilly, Blanchet, Viseur, Asset, Monborgne, Mouilloir, Robiquet, Bétrémieux, Bertrand, Capron J.-B., Delajus.

BILLY-BERCLAU (1,840 hab.) : Maire, M. Leroy-Véron ; Adjoint,

M. Boilly Ch. — Conseillers municipaux (16) : MM. Neveu-V., Leroy-V., Boilly, Queva-D, Drelon, Dubois-Q., Chenu-L., Renau-Lefer Adrien, Queva E., Leroy-Ler, Wacquez-H., Dubois-D., Boulangué, Leroy-Lefer, Renau-Lefer Aug., Dubart.

BILLY-MONTIGNY (2,206 hab.) : Maire, M. Tourtois ; Adjoint, M. Alayrac — Conseillers municipaux (16) : MM. Alayrac, Lourties, Jambart, Leclercq, Hainaut. Poteau, Dubus, Tourtois, Gogneaux, Caron, Verlaine, Blaise, Ternaux Jh., Payen J.-B., Canonne J.-B., N.

BLENDECQUES (2 251 hab.) : Maire, M. Houzet A. ; Adjoint, M. Peigne. — Conseillers municipaux (16) : MM. Houzet A., Gardien, Houzet G.. Geudin-H., Caron, Avot-V., Bultel, Houzet J.-B., Peigne, Macquart de Terline, Groux-M., Lambin, Dusautoir-C., Cordonnier, Barrois et Roland.

BOULOGNE, voir page 238.

BOURLON (1,839 hab.) : Maire, M. de Francqueville ; Adjoint, M. Foulon. — Conseillers municipaux (16) : MM. de Francqueville, Dartois H., Lecat U., Ragon. Mayeux, Foulon, Leclercq, Pion, Cathelin, Dubois-L., Coupez, Lecat J.-B., Coquart, Carrez, Dartois F., Hombert.

BREBIÈRES (1,742 hab.) : Maire, M. Leduc ; Adjoint, M. Daix — Conseillers municipaux (16) : MM. Daix, Lefebvre, Léger, Barlet, Leroux père, Palin, Leduc, Delettrez, Delcourt, Pruvost, Pilat, Sarazin, Pierrache, Cambray J., Cambray H. et Ternaux.

BRUAY (7,031 hab.) : Maire, M. Leroy, ✻ ; Premier Adjoint, M. Mayeur-M. ; Deuxième adjoint, M. Fougerat. — Conseillers municipaux (23) : MM. Leroy, ✻, Mayeur M., Givert père, Fougerat, Bergaud, Carnat, Lebrun, Martin, Quenelle, Maze, Pecqueur, Dourlens, Dumont. Beugin, Cousin, Hannedouche, Peset, Beauverie, Pin, Labitte, Poirier, Verbecq et Sauvet.

BUCQUOY (2,147 hab.) ; Maire, M. Candelier, ✻ ; Adjoint, M. Lemaire G. — Conseillers munipaux (16) : MM. Candelier, ✻, Dehée, Lefran, Verdez, Théry C., Lagnier, Théry J.-B., Gauwin, Dewailly, Audegond-C., Delahaye, Eloy, Labouré-G., Lemaire, Maricaille et Létévé.

BULLY (3,072 hab.) : Maire, M. Brasme P. ; Premier adjoint, M. Delattre ; Deuxième Adjoint, M. Dessaint — Conseillers municipaux (21) : MM. Dumont, Dessaint, Maréchal, Rotteleur, Dercourt, Rombeau, Delattre, Deguffroy, Brasme P., Mayeur, Potier. Dambrine, Fauquette, Caron, Lecocq, Legrand, Delay, Gronier, Clément, Bailliot, Dr Swynghedauw.

BURBURE (1,392 hab.) : Maire, M. Legay ; adjoint, M. Durot. — Conseillers municipaux (12) : MM. Legay, Toffart, Lalin, Déjardin, Durot, Dave, Cavignaux, Blanquin, Decroix père, Porès père, Vincent, Février.

BUSNES (1,538 hab.) : Maire, M Thulliez ; adjoint, M. Queste-D. — Conseillers municipaux (16) : MM. Thulliez, Leriche H., Lustre, Caron, Queste-D., Leclercq, Dufour père, Flament, Béhin, Rischebé, Desprey, Menche de Loisne, Queste C., Cantraine, Leriche C., Roussel D.

CALAIS (58,969 hab.) : Maire, M. Paclot Em.; premier adjoint, M. Delsart ; deuxième adjoint, M. Bruyère ; troisième adjoint, M. Apeness. — Conseillers municipaux (34) : MM. Ravisse, Delsart, Dewavrin, Apeness, Darquer, Lavoine, Wintrebert, Gilbert, Cadart, Roussez, Delattre, Seys, Dr Cuisinier, ✻, Beaurin, Bruyère, Paclot, Crochez, Leroux, Druelle, Pierru, Mage, Declercq, Drouard, Hembert, Quint, Bourré, Dereudre-D., Manouvrier. Andrieux, Salembier, Delcluze, Admont, N.

BUREAUX. — Secrétaire en chef : M. Leleu. — Auxiliaires : MM. de Capol et Ducreux. — Etat-civil : M. Lodvin, chef de bureau ; MM. Fasquel, Duvivier et Caron, employés. — Comptabilité : M. Dufeutrelle. — Listes électorales : M. Delplace. — Bureau militaire : M. Dubois, chef de bureau ; M. Chiffard, employé. — Bureau des contributions : M. Roussel. — Archiviste : M. Reboul.

Service des bâtiments. — Architecte : M. Bellier. — Dessinateur, chef de bureau : M. Limousin. — Piqueur des travaux : MM. Dogny et Lenoir.

Service de la voirie. — Ingénieur-voyer M. Dagniault — Chef de bureau : M Michel. — Comptable : M. Duhamel père. — Dessinateur : M. Duhamel fils. — Piqueur des travaux : MM. Dubron et Gellé.

CALONNE-SUR-LA-LYS (1,633 hab.) : Maire, M. Seuwin; adjoint, M. Lamant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Maniez, Gombert, Seuwin, Jourdain, Fauqueur, Brassart, Pruvost, Wicquart, Lamant, Lévêque-F, Bernard-F., Delesalle, Delannoy, Bernard-P., Roussel A., Roussel E

CAMBRIN (412 hab.) : Maire, M. Lesage ; adjoint, M. Queva. — Conseillers municipaux (10) : MM. Lesage, Lhermitte, Dupont, Gantier, Queva, Catez, Daussy, Bocquet, Delavalle, Buriez

CAMPAGNE-LES-HESDIN (1,126 hab) : Maire, M. Morel; adjoint, M. Varlet. — Conseillers municipaux (12) : MM. Morel, Brasseur,

Poignant, Nourtier, Levecque, Pichonnier, Varlet, Vélat, Lœuillet, Bonvoisin, Vallois, Godrant.

CARVIN (7,808 hab.) : Maire, M. Baggio ; premier adjoint, M. Liermain, ✻; deuxième adjoint, M. Doisy. — Conseillers municipaux (23) : MM. Menu-L., Pipelart, Baggio, Liermain, ✻, Nuguet, Doisy, Riquoir, Sougey, Schneider, Merlier, Legroux L., Legroux A., Hottin, Dupont-D., Baudoux, Duponchelle, Dr Daubresse, Legay, Deligne, Mouton, Dr Robert, Dupret, N.

CHOCQUES (1,817 hab.) : Maire, M. Sénéchal M.; adjoint, M. Roussel V. — Conseillers municipaux (16) : MM. Roussel, Delannoy, Marsil L., fils, Haviez, Sénéchal, Marsil J.-B., Occre, Pottiez A., Caron, Béhin, Delefortrie, Dubout, Rolin, Louchart, Glorieux G., Duez Ph.

CONDETTE (1,077 hab.) : Maire, M. Huret-Lagache, ✻ ; adjoint, M. Bouly. — Conseillers municipaux (12) : MM Huret-L., ✻, Bouly, de Boncourt, Bigot-D., Lambert, Lacroix, Bodart, Butel, Frézel, Raut-L., Marmin-N., Simon.

COULOGNE (1,267 hab.) : Maire, M. Clipet; adjoint, M. Robbe-W. — Conseillers municipaux (12). MM. Ritaine, Robbe-W., Gellé-D., Dumont, Guilbert-B., Drain-F., Clipet, Méquinion, Gerrebout-L., Lefebvre-T., Foulon, Sergeant.

COURCELLES-LEZ-LENS (1,472 hab.) : Maire, M. Delaby; adjoint, M. Duprez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Pachy, Hacart, Facompré, Coupet, Tincq, Pinte, Duprez, Mazingue, Richard, Delaby, Lefebvre, Wattelier.

COURRIÈRES (3,460 hab.) ; Maire, M. Breton L ; premier adjoint, M. Bouchez ; deuxième adjoint, M. Mastain C. — Conseillers municipaux (21) : MM. Lottin L., Bauve, Breton, Duhem-D., Hugot J.-B., Hugot Jh., Machez, Lottin F., Bouchez, Delahaye Ch., Tenré, Mastain L., Devisse, Delahaye L., Lhoste-C., Buisine, Tailliez, Carpentier, Dernoncourt, Mastain C., Chuine.

CRÉQUY (1,172 hab.) : Maire, M. Merlen D.; adjoint, M. Bracquart-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dufourny-M., Bracquart-B., Demagny-B., Merlen-D., Briche, Caron-P., Flory-R., Fentrel-B., Lejosne-D., Brebion-D J.-B., Brebion D.-A., Bracquart-L.

CROISILLES (1,508 hab.) : Maire, M Damien ; adjoint, M Milon M. — Conseillers municipaux (16) : MM. Fulloy, Damien, Savary, Demory, Milon M., Flament, Carlier, Mouvielle, Ryckelynck, Paul, Warniez, Plouviez, Ficheux-B., Gaveau, Sauvage et N.

DAINVILLE (1,139 hab.) : Maire, M. Daullé; adjoint, M. Morel.— Conseillers municipaux (12) : MM Daullé, Legrand-D , Ossar, Danchin-M , Morel, Mustin-B. Jh., Payen, Coupé-F., Mustin-M , Libert, Truffier, Beaurain.

DESVRES (4,487 hab) : Maire, M. F. Vincent : premier adjoint, M. Guyot ; deuxième adjoint, M. Fourmaintraux-C. — Conseillers municipaux (23) : MM Vincent J., Guyot-G., Allan-T., Croquelois-A, Vincent-D., Serry-V., Framezelle, Moine-B., Level, Delenclos-O., Théry-C., Fourmaintraux-Courq., Boulanger-V., Harlé-L., Décobert-R , Harelle, Fourmaintraux-Car., Neuville-A., Lengagne-D., Ducrocq, Hiard-D., Magnier, Dr Stopin.

DOHEM (1,039 hab) : Maire, M. Leroux ; adjoint, M. Devin —Conseillers municipaux (12) : MM. Vittu, Fasquelle, Leroux, Carliez, Devin, Pecqueur, Braure, Canlère, Ansel, Saison, Dulot, Bonnière.

DOURGES (1,208 hab.) : Maire, M. Cauvet de Blanchonval ; adjoint, M Wartelle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Rucar-G. N., Tavernier-W. J., Wartelle, Debeaumont, Houssin, Olivier, Tavernier-G., Gruyelle, Rucar J. fils, Rucar F.-R., Bras, Cauvet de Blanchonval.

DOUVRIN (2,204 hab) : Maire, M. Lecocq ; adjoint, M. Bavière. — Conseillers municipaux (16) : MM. Pasquier-L., Huleux, Monvoisin J., Decourcelle, Lirdeman, Lecocq, Delecour C., Pasquier A , Monvoisin P., Courouble, Bavière, Lelong, Delcour J., Hiest, Queva, Guilluy.

ECOURT-ST-QUENTIN (1,890 hab.) : Maire, M. Godefroy Alf ; adjoint, M. Sergeant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Bourgeois, Deloffre H., Daussy, Sergeant, Duflos, Mercier, Deloffre P., Déjardin, Maton-M., Malderrez, Lagrange, Godefroy, Mathon Th., Coquel, Boilet, Bridel.

ECQUES (1,381 hab) : Maire, M. Delohen ; adjoint, M. Legrain. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dubois, Delohen, Bailly-L., Delhelle, Bienaimé, Legrain, Legrand, Bultel, Bruge, Bourdrel, Joly, de Lengaigne du Chocquel.

ENQUIN (1,002 hab) : Maire, M. Mahieu H , ✠ ; adjoint, M. Mahieu E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Pruvôt J.-B , Mahieu H., ✠, Delgéry, Cleuet, Mahieu E., Thiébaux, Clairet, Pamart, Delvallé P., Cleuet H., Saison F., Millot L.

EPERLECQUES (2,233 hab.) : Maire, M. Colin-L.; adjoint, M. Héban. — Conseillers municipaux (16) : MM. Héban, Legrand, Boutoille,

Seigre, Colin I., Cocquempot, Dereudre L.-M., Billain, Taffin de Givenchy, Dereudre J.-B., Derain, Carré, Lampstaes, Billiet, Colin L., Lampstaes G.

ÉTAPLES (3,342 hab.) : Maire, M. Bigot-D. ; premier adjoint, M. Delaporte-S. ; deuxième adjoint, M. Prévost. — Conseillers municipaux (21): MM Caloin L., Delaporte-S., Ramet-A., Prévost, Billiet, ✠, Pannier-C., Roy, Boulanger-L., Bigot-D., Bigot E., Dumoulin-B., Morel-P., Caloin-P., Duhamel-P., Bigot-C., Morel A., Willio, Bailliet-P., Lefranc-O., François et N.

EVIN-MALMAISON (1,055 hab.) : Maire, M Legroux ; adjoint, M. Pottiez — Conseillers municipaux (12) : MM. Potiez. Coquant P.-A., Pollart, Hérent, Legroux, Dubois, Chuesne, Rémy Wartelle, Coquant L., Delobel, Couture.

FAMPOUX (1,031 hab.) : Maire, M. Bécu, adjoint, M. Moncomble. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brassart, Caupin A., Sébert H., Moncomble, Bécu, Bauchet, Dehée, Roaux, Copin, Honoré, Héroguelle, Sébert F.

FAUQUEMBERGUES (992 hab.) : Maire, M. Senlecq : adjoint, M. Bonnière C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Joly, Senlecq H., Alloy, Dégremont, Deligne, Bonnière C., Senlecq T., Libaux, Delecourt, Savaëte, Lourdel, Ritaine.

FERFAY (1,038 hab.) : Maire, M. Pohier ; adjoint, M Lemort — Conseillers municipaux (12) : MM. Duhamel, Lecocq, Morel, Bouxin, Foulon, Lemort, Février, Pohier, Malle, Dufour, Lekieffre-B., Delerue.

FERQUES (1,235 hab.) : Maire, M. Battel C.; adjoint, M. Battel L. — Conseillers municipaux (12) : MM. Mansel, Battel C., Delsaux, Sauvage, Prudhomme, Fontaine, Bonningues, Vidor, Hamy, Battel L., Lefranc, Quenu.

FESTUBERT (1,303 hab.) : Maire, M. Brasme Ch. ; Adjoint, M. Delavalle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brasme Ch., Delemarre, Duriez, Delavalle, Dassonville, Carrez, Bocquet, Gallet, Hochart, François-F., Bouchez, Robiquet-A.

FIENNES (1,020 hab.) : Maire, M. Noyel ; Adjoint, M. Noël-T. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël-T., Lebeurre, Hamy, Martin, Roches, Delattre, Noyel, Autricque, Dubois, Leglaive, Noël-S., Gugelot.

FLEURBAIX (2,544 hab.) : Maire, M. Galland ; Premier adjoint,

M. Valenducq-L.; Deuxième adjoint, M. Traisnel. — Conseillers municipaux (21) : MM. Valenducq-L., Hennion, Feutrie N., Feutrie-C., Brame L., Martin, Traisnel, Duquesne, Quennelle. Galland, Courdent, Meurin, Lejosne, Charlet, Leplus, Delebarre E., Parsy, Bouquet, Delebarre D., Masure, Barbry.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. (1,417 h.) : Maire, M. Déprez-R. ; Adjoint, M. Desruelles-C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lerouge, Déprez, Monvoisin, Desruelles, Dautricourt, Tincq, Désir, Wantiez, Denoyelle, Cordier, Dassonville, Caron.

FRÉVENT (4,332 hab.): Maire, M. le baron de Fourment, ✱; Premier adjoint, M. Fonfaye-L ; Deuxième adjoint, M. Sacleux. — Conseillers municipaux (23) : MM. Sacleux-B., baron de Fourment, ✱, Wintenberger, Géry, Fiquet, Parmentier, Lemaire, Fontaine, Révilion, Martel, Briet, Hubert, Bornay, Herbout, Vermel, Coquidé, Doyen, Gacquer, Fonfaye-L., de Moncheaux, Demailly, Pasquirs et N.

FRUGES (3,172 hab.): Maire, M. Fauvelle ; Premier adjoint, M. Brasseur ; Deuxième adjoint, M. Planque. — Conseillers municipaux (21): MM. Fauvelle, Lecucq-C., Williard, Brasseur, Vasseur, Démenneville, Planque, Lefebvre-F., Briet, Thillier-C , Decréquy, Trunet, Lecocq-L , Boudenoot, Pidoux-D., Descamps-C , Graffigne-G., Williard-D., Labitte-E., Edouart-L.. et N.

GIVENCHY-EN-GOHELLE (1,584 hab) : Maire, M. Detournay ; Adjoint, M. Leroux-R. — Conseillers municipaux (16) : MM. Leroux-R , Detournay, Wagon-C., Crétal-D., Leflon, Huleux, Lelong J., Viseux A., Lelong J.-B., Crétal-L., Baillet, Viseux F., Viseux-L., Hochin, Derny, Leclercq.

GONNEHEM (1,752 hab.) : Maire, M. Costenoble ; Adjoint, M Lefranc. — Conseillers municipaux (16) : MM. Costenoble, Dauchy, Béhin-L., Lecouffe, Barois, Desmaretz, Villers, Lefranc, Cayet, Louchart, Duquesne-B., Dusannoy, Martin, Barbaut-T., Delval, Facon-S.

GRAINCOURT-LEZ-HAVRINCOUT (1,419 hab.) : Maire, M. Lenoir ; Adjoint, M. Baratte. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenoir, Baratte, Candeliez, Masson, Dauchez, Duhamel, Delsalle, Wiart, Deharveng, Camiez, Coupez, Dazin.

GUINES (4,374 hab) : Maire, M. Boulanger-N. ; Premier adjoint, M. de Guizelin ; Deuxième adjoint, M. Watel. — Conseillers municipaux (23) : MM. Bernamont-L., Dernis-T., de Guizelin, Boulanger-N., Popieul-B., Rohart-B., Loyer-L.. Godefroy, Marquis-R., Gilbert-L , Lenclos-G., d'Angerville, Watel-C., Ruffin, Beaugrand-H.,

Duquenoy, Wallet-L., Fontaine-D., Hamerel, Leclercq-D., Pierru, Wagon-D., Capez-B.

HARDINGHEN (1,214 hab.) : Maire, M. Leglaive ; Adjoint, M. Noël. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël, Taverne, Hamy, Bertrand, Leglaive, Watel, Garasse, Lelièvre du Brœuille, Lebeurre, Fréel, Hamerel, Prince.

HARNES (3,429 h.) : Maire, M. Déprez A., ✻ ; premier Adjoint, M. Delvallez-M. ; deuxième Adjoint, M. Cailliez. — Conseillers municipaux (21) : MM. Déprez A., ✻, Bailliez, Laurent, Delvallez-M., Dupont-B., Boursier, Lucas-P., Dacheville, Bauduin, Sauvage, Maréchal, Fauqueur, Bouthemy, Cailliez, Virel-M , Delattre-L., Lemière, Rachenne, Lucas L , Tourtois, N.

HAVRINCOURT (1,181 hab.) : Maire, M. le Marquis d'Havrincourt, O. ✻ ; Adjoint, M. Cottrez. — Conseillers municipaux (12) : MM. le marquis d'Havrincourt, O. ✻, Molin, Cagnion, Derguesse, Thétart J.-B , Podevin, Cottrez, Delamotte, Lefranc, Thétart N., Derly, Laude.

HÉNIN LIÉTARD (7,848 hab.) : Maire, M. Gruyelle-M. ; Premier adjoint, M. Hurez ; Deuxième adjoint, M Becq. — Conseillers municipaux (23) : MM. Debonte, Gourlet, Voisin, Gruyelle-M., Becq, Duranel, Garez-G., Caullet, Bia H., Théry, Thelliez, Galland L., Bernard, Lefebvre. Dancoisne, Froissart, Ramon, Beauvois, Lewalle, Hurez, Galland H., Campion, Boulinguez.

HERMIES (2,623 hab) : Maire, M. Chopin L. ; Premier adjoint, M. Richard O. ; Deuxième adjoint, M. Chopin-M. — Conseillers municipaux (21) : MM. Chopin-M., Machon C , Richard O., Gernez E., Pochebonne, Savary, Chopin L., Machon J.-B , Hombert L., Parel, Ricque, Gernez J.-B., Richard Ild., Corbier-B , Gernez B., Richard Fr , Delbarre, Leloir, Richard-Font., Hombert H., Dhénin.

HERSIN-COUPIGNY (4,175 hab.) : Maire, M. Daquin ; Premier adjoint, M. Brassart J -B. ; Deuxième adjoint, M. Faucquette. — Conseillers municipaux (23) : MM. Lheureux, Lemaire, Daquin, Lecat, Plumecocq, Faucquette, Carré, Jardel, Fougerolle, Brassart J.-B., Jacquemont, Brassart E., Hu, Morel, Liébert, François C., Clément, Foulon, Fardel, Bonnel, François F., Mahée, Gérard.

HESDIN (3,041 hab) : Maire, M. Lereuil ; Premier adjoint, M. Brullé ; Deuxième adjoint, M Willame. — Conseillers municipaux (21 : MM. Brullé, Lereuil, Willame, Domont, Seillier, Gosse, Boulard, Leverd, Rabache, François, Lebrun-F., Gamblin, Boidin, Beauvais,

Brebion L. fils, Bouverne, Tamisier, Guyot, Barizien dit Babilan, Moreau, Carpentier.

HEUCHIN (633 hab.) : Maire, M. Cocud ; Adjoint, M. Delepouve. — Conseillers municipaux (12) : MM. Flament, Cocud, Pagniez, Rolland. Delepouve, Laquay, Barbier, Vizerie, Vincent, Derollez, Marquant, Viscart.

HINGES (1,097 hab.) : Maire, M. Codron-R. ; Adjoint, M. Bernard. — Conseillers municipaux (12) : MM. Bernard, Fruchart, Jacquin, Denœud, Bar, Salomé, Louchart, Codron-R., Delassus, Bernard, Dequiret, Mariage

HOUDAIN (1,404 hab.) : Maire, M. Fleury : Adjoint, M. Détappe B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Détappe. Fleury, Cayet, Tacquet, Durant, Delautre, Daix, Carré, Debeugny, Hannebique, Warniez, Caron.

HUCQUELIERS (688 hab) : Maire, M. Grard ; Adjoint, M. Ousselin. — Conseillers municipaux (12) : MM. Grard, Minet, Bataille, Frammery. Mailly-D., Ousselin, Raquet, Fayolle, Coffre, Moitier, Butor-B , Roussel.

INCHY (1,004 hab) : Maire, M. Lagrange ; Adjoint, M. Broy-D.— Conseillers municipaux (12) : MM. Lagrange, Broy-D., Deleau, Provino, Chopin, Broy L., Cormont, Théry, Théron, Cappon, Facon, Proyart.

ISBERGUES (2,157 hab.) : Maire, M. Boulinguez ; Adjoint, M. Legrand — Conseillers municipaux (16) : MM. Boulenger, Gamblin, Boulinguez, Cantraine, Lefebvre, Dufour, Douillet, Delmaire, Bourez. Balza, Berdou, Duhamel, Héringhuel, Legrand, Carlier, Rose.

LABUISSIÈRE (1,101 hab.) : Maire M. Guio; Adjoint, M. Hennebel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Hennebel, Duquénoy, Guio, Durant, Buchart, Capron C., Duranel, Capron O., Covez, Duez, Rocourt, comte Léon de Riencourt.

LACOUTURE (1,982 hab.) : Maire, M. Delehelle ; Adjoint, M. Meaux L. — Conseillers municipaux (16) MM. Lequien, Meaux, Denœud, Hernu, Delehelle. Marsy, Lefrancq, Cruppe, Pottier, Rattel, Carrez, Legrand, Mouquet, Hennebelle, Barbaut, Blondiaux.

LAPUGNOY (1,478 hab.) : Maire, M. Louchart ; Adjoint, M. This gn. — Conseillers municipaux (12) MM. du Hays. Toursel, Pruvost, Viez, Bouchart, Brige, Bout, Louchart, This, Raoult, Roger, Castelain.

LAVENTIE (4,095 hab.) : Maire, M. Bavière; Premier adjoint, M. Meaux Ch ; Deuxième adjoint, M. Grard. — Conseillers municipaux

(23) : MM. Hameau J.-B., Grard. Vanbesien, Dumont, Gruson, Legrand C., Barrois, Meaux Ch., Legrand J.-B., Lemarre, Delebarre, Vermès, Billiet, Levaast, Wallart, Bavière, Delory, Duquesne, Marsy, Hameau A., Willebien, Loison, Taffin.

LEFOREST (1,625 hab.) : Maire, M. Renard-V. ; Adjoint, M. Vallin H. — Conseillers municipaux (16) : MM. Miquet P.-A., Renard-V., Lingrand, Guizelin, Hérent, Vallin M., Royaux, Renard L., Vallin-H., Porez. Vallin J., Belval, Décloquement, Quinquet, Miquet J.-B , N.

LENS (11,780 hab.) : Maire, M. Frémicourt-D. ; Premier adjoint, M. Froissart ; Deuxième adjoint, N. — Conseillers municipaux (27) : MM. Bollaert, ✻, Monchy, Mercier, Glorian, Hugot, Alexandre, Froissart. Frémicourt-B., Béhal-M., Deligne, Bauduin, Frémicourt-D., Wagon, Lampin, Troy, Lequette, Hache, Douez, Béhal-L., Garbez, Raison, Pranger, Bruyère, Béhal V., Brassart, N.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Hocquet. — Employés : MM. Delplace et Alexandre.

LE PARCQ (712 hab.) : Maire, M. Poissant ; Adjoint, M. Carpentier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dacquin. Poissant, Noé, Lombart. Carpentier, Arnaut, Hannedouche, Lesot F., Comartin, Lesot J.-B., Déprès, Tillette.

LE PORTEL (5,393 hab.) : Maire, M. Sauvage ; Premier adjoint, M. Cœugnet ; Deuxième adjoint, M Delforge. — Conseillers municipaux (23) : MM. Rivière, Delplanque, Libert, Honoré, Ledoux, Coppin, Cœugnet, Tronchon, Sauvage, Germe, Delforge, Bourgain-B., Sard, Bourgain-Pauchet, Bourgain P.-F., Dupont, Caron, Chathelin, Gournay, Lobez, Sorret, Duval, Tiénaux.

LESTREM (3,074 hab.) : Maire, M. de la Giclais ; Premier adjoint, M. Bourdon ; Deuxième adjoint, M. Lefrancq G. — Conseillers municipaux (21) : MM. Bocquet, Wattez, Daquin H. ,Bouquet, Lefrancq E., Caron, Bridoux, Lefrancq G., Marquilly, Ficquet, Bourdon, Fruchart, Daquin L., Hernu, Douay, Lévêque, Joye, Maniez, Bridel, de la Giclais, Bréhon.

LE TRANSLOY (1,531 hab.) : Maire, M. Normand Ad. ; Adjoint, M. Malet-R. — Conseillers municipaux (16) : MM. Daillet, Normand Ad., Cottel, Tailliandier, Tarlier A., Capon H., Normand A., Malet-R., Capon E., Bédu, Trevaux, Wargniez, Lépine, Coquel, Malet G., Capon M.

LICQUES (1,386 hab.) : Maire, M. Lalou ; Adjoint, M. Tiquet. —

Conseillers municipaux (12) : MM. Lalou, Tiquet, Caux, Thorel, Maffrand, Clipet, Bacquet, Caron D., Gavelle, Caron A., Cocquempot Butor.

LIÉVIN (10,718 hab.) : Maire, M. Schmidt ; Premier adjoint, M. Caron ; Deuxième adjoint, M. Pamart.—Conseillers municipaux (27): MM. Laurent A., Lebas-V., Lebas-D., Caron, Dubus, Thobois, Delaby, Bridoux, Deretz, Biat, Delcourt, Frémicourt, Laurent F., Viala, Descendre, Schmidt, Puchois, Boncourt, Lobry, Fénelon, Fréville, Dilly. Pamart, Lehut, Ansart, Lamendin, Sorreaux.

LILLERS (7,473 hab.): Maire, M. Fanien ; Premier adjoint, M. Lefebvre ; Deuxième adjoint, M. Théret.—Conseillers municipaux (23): MM. Macaire, Landeau, Fanien, Lecouffe, Walimbo, Canda, Théret, Dequiedt, Leroy, Thulliez, Féron, Laversin, Baux, Brongniart, Bérode, Lefebvre, Delelis, ✻, Bailly, Therry, Gilly, Courboin, Deletaille, N.

LOCON (1.326 hab.): Maire, M. Bréhon Osc.; adjoint, M. Leplus, — Conseillers municipaux (12): MM. Beccue, Coupin, Dissaux, Bréhon, Leplus, Mercier, Pénin, Facon, Dubois, Brassart, Caron, Duprez.

LONGUENESSE (1,104 hab.) : Maire, M. Platiau F.. ✠ ; adjoint, M. Bailleux. — Conseillers municipaux (12) : MM. Delforge, Bailleux, Darques, Foviaux, Hermant-R., Hurtevent, Platiau F , Bocquet, Hermant-L , Jude, Podevin et N.

LOOS (2,933 hab,): Maire, M. Petit-A.; premier adjoint, M. Crépin; deuxième adjoint, M. Bailliet — Conseillers municipaux (21) : MM. Crépin, Gouillard, Lanciaux, Minche, Colard, Caron, Petit-A., Delplace, Logez, Bailliet, Eslan, Berthe J.-B., Carpentier, Meurdesoif, Petit C., Fauquembergue. Berthe L., Sergeant, Tourbez, Losson, Villet.

LORGIES (1,286 hab): Maire, M Cuvelier ; adjoint, M Hennion. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenfant, Delebarre, Lorthiois, Vittu, Delebecque, Bécu, Leroy, Hennion, Cuvelier, Appourchaux, Cuignet, Delelis.

LUMBRES (1,374 hab.) : Maire, M. Rouyer ; adjoint, M. Broncquart — Conseillers municipaux (12) : MM. Broncquart, Rouyer, Avot Decroix, Petit, Delhelle, Defiez, Neveu, Goidin, Fenet, Esbraire, Hochart.

MAMETZ (1.282 hab.): Maire, M. Rolin ; adjoint, M. Faucon. — Conseillers municipaux (12): MM. Rolin, Massart, Lemaître C (de Crecques), Lemaître C. (de Marthes), Levecque, Bourdrel, Lemaître A., Faucon, Becquart, Delvart, Scat, Boulin.

MARCK (2,618 hab.) : Maire, M. Becquet; premier adjoint, M. Paris ; deuxième adjoint, M. Adam. — Conseillers municipaux (21) : MM. Becquet, Paris, Adam, Dufeutrelle, Noyer, Wissocq, Goret, Petit, Agnéray P.-L., Hamerel, Debuche, Lefebvre, Duchâteau, Deléglise, Masset, Francoville, Butez, Agnéray J.-F., Bruxelles, Monart, Derlémy F.

MARLES (1,789 hab): Maire, M. Lechevalier ; adjoint, M Bois.— Conseillers municipaux (16) : MM. Lemaire, Bois, Garéneaux, Lechevalier. Blary, Roudet, Fanien, Cousin, Demaretz. Evrard, Carlier L , Dupuis, Carlier J.-B., Gressier, Fruchart, Bart.

MARŒUIL (1,715 hab.) : Maire, M. Topart; adjoint, M. Finet-Leq. — Conseillers municipaux (16) : MM. Mayeur-L., Vénacque, Finet-Leq., Leblanc, Puchois, Topart, Quinion, Dourdain, François, Finet-Leb., Déplanque, Delalé, Pochet, Mayeur-D., Dambrine, Delaby.

MARQUION (817 hab.) : Maire, M. Deleau ; adjoint, M. Lagrange E. — Conseillers municipaux (12): MM. Gourdin, Delsaux. Lagrange, E. Dumont, Obled, Ledoux, Coasne, Lagrange Z., Deleau, Pérus, Frémery, Deloffre.

MARQUISE (3,390 hab) : Maire, M. Pérus ; premier adjoint, M. Dubos ; deuxième adjoint, M. Hénon-L. — Conseillers municipaux (23) : MM. Dhéronval, Hénon-F., Hénon-L . Pérus, Taverne, Gruson, Montenuis, Randon, Godard, Dutertre, Broutta, Bertin, Quenu, Battel, Hennequin, Lavoisier, Bléard, Georgi, Adam, Martinet, Lécaille, Lorgnier, Dubos.

MAZINGARBE (3,762 hab) : Maire, M. Deligne V.; premier adjoint, M. Quoirez ; deuxième adjoint, M. Lefebvre F. — Conseillers municipaux (23): MM. Carlier Fl., Béharelle, Deligne, Carlier Fr., Duwez, Lefebvre, Magret, Henneguet, Lenfant, Hachin, Quoirez, Bayard, Plet, Gautiez, Dercourt, Dreulle, Delettré, Crépin, Léglise, Maréchal, Lebon. Ludet, Martin Jh.

MÉRICOURT (2,626 hab.): Maire, M Legentil P ; premier adjoint, M. Lhomme ; deuxième adjoint, M. Bar. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dépret, Macquart, Legentil P., de Bailliencourt, Lefebvre Ch , Lodieu, Hennebelle, Sémin, Lhomme, Bar, Blaise, Haverlant, Legroux, Desbleumortiers, Dussart, Caullet, Bernard, Dehée, Degroisse, Lefebvre Ad., Mathelin.

METZ-EN-COUTURE (1,552 hab.) : Maire, M Manoury ; adjoint, M. Cousin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Laguiller N.,

Manoury, Godin, Goubet, Dollet, St-Amand, Paillet, Lesage, Lalisse, Lagrené, Laguiller L., Cousin, Déhon, Tabary H., Tabary M. Clavier.

MEURCHIN (1,182 hab.): Maire, M. Courtecuisse; Adjoint, M. Deleruyelle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Courtecuisse, Bernard, Deleruyelle, Dussart, Masclef, Desion C, Druelle, Desion P., Caby, Dabrin, Deroy, N.

MONT-BERNANCHON (1,263 hab.): Maire, M. Leplus; Adjoint, M. Jude Fr. — Conseillers municipaux (12): MM. Demailly, Stérin, Démaretz, Gombert, Jude, Guisse, Martiaux, Lemille, Gavrel, Thomas, Leplus, Delobel.

MONTIGNY-EN-GOHELLE (1,260 hab.) : Maire, M. Gourlez; Adjoint, M. Waterlot. — Conseillers municipaux (12) : MM. Gourlez, Gambier, Lampin, Bauduin, Poivre, Bartier, Waterlot, Liégeois-B., Desruelles, Becquet, Tondelier, Liégeois F.

MONTREUIL, voir page 239.

MONT-ST-ELOY (1,202 hab.) : Maire, M. Callaux N.; Adjoint, M. Obeuf J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Obeuf J.-B, Démolin, Vve de Brandt de Galametz, Gernez, Hurtrel O., Callaux, Obeuf A., Obert, Cuvellier, Dubron, Beugnet, Alexandre.

MOULLE (1,482 hab.): Maire, M. Degrave Emm.; Adjoint, M. Devienne. — Conseillers municipaux (12) : MM. Degrave, Colin, Denis, Bayard, Calonne, Baroux, Guilbert, Scheercousse, Hermary, Clay, Bollart, Peltier.

NEUFCHATEL (1,111 hab.) : Maire, M. Darsy; Adjoint, M. Grard. — Conseillers municipaux (12) : MM. de Rocquigny, Lefebvre, Wacogne E, Darsy, Hache, Grard, Monsigny, Ponton, Wacogne L, Sollier, Juilien, Cuvillier.

NEUVILLE-ST-VAAST (1,326 hab.): Maire, N.; Adjoint, M. Stenne. — Conseillers municipaux (12): MM. Stenne, Decoin, Ségard E., Caudron, Ségard-D., Godart, Batique, Picavet, Leclercq, Jacquemont, Ségard J.-B., Bécourt C.

NŒUX-LES-MINES (4,905 hab.): Maire, M. Fouquenelle père; Premier adjoint, M. Bridoux; Deuxième adjoint, M. Leblan. — Conseillers municipaux (23) : MM. Opigez, Warembourg, Obry, Descamps, Fouquenelle père, Sans, Potaux R., Marlière, Hannedouche père, Lesur, Brice, Cocquerelle, Bernière, Potaux L., Leblan, Dehaye, Dennetière, Béharelle, Bridoux, Tournier, Lecat, Clément, Pégart.

NORRENT-FONTES (1,342 hab.) : Maire, M. Cossart ; Adjoint, M. Willay. — Conseillers municipaux (12) : MM. Willay, Hannotte, Gouillart, Boutenel, Wambergue, Cossart, Matton, Duhamel, Réant, Beugin, Berthelet, Lourme.

NORTKERQUE (1,096 hab.) : Maire. M. Vanuxem ; Adjoint, M. Bloume. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vanuxem, Bloume, Payelleville, Daniel, Boulloigne, Coolen, Marquant, Rault, Hétru, Bouret. Dubrœucq, d'Artois.

NOYELLES-GODAULT (1.449 hab.) : Maire, M. Lefebvre ; Adjoint, M. Blondeaux J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lefebvre, Blondeaux W., Frémy, Blondeaux J.-B., Prévost, Dewez, Favier, Rochain, Herlin, Vandrotte, Melin, Déas

NOYELLES-SOUS-LENS (1,057 hab.) : Maire, M. Gallet ; Adjoint, M. Lemaître. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dargencourt, Duclermortier P.-J., Willerval, Lemaître, Dorléans, Duclermortier F., Jacquart, Gallet, Duriez, Masclef, Decroix, Leclercq.

OIGNIES (1,682 hab.) : Maire, M. de Clercq ; Adjoint, M. Boulanger. — Conseillers municipaux (16) : MM. Boulanger, Blondel, de Clercq, Savary, Hennion, Duparcq, Birlouez, Carbonnel, Caron, Desprez, Pollet, Brulin, Racary, Delacourt, Boutry, Courtecuisse.

OISY-LE-VERGER 2,122 hab.) : Maire, M. Hary ; Adjoint, M. Merlin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dubar, Billoir, Bresselle, Doisy, Hary, Lefebvre, Merlin, Gromez, Fontaine, Delsaux, Watel, Gantier, Wagon, Duforet, Pétois, Coplo.

OUTREAU (3,622 hab.) : Maire, M. Legros E. ; Premier adjoint, M. Delplanque F. ; Deuxième adjoint, M. Labouré-Droit. — Conseillers municipaux (23) : MM. Legros E., Legros M., Delplanque, Lebecq-D., Adam, Chivet, Tellier, Delorme, Vendrome, Filiatre, Lebecq C., Flour, Bonard, Duriez, Magnier, Sauvage-P., Sauvage-D., Lanoy, Ducrocq, Labouré, Lahaye, Leprêtre, Fourdinier.

OYE (2,067 hab.) : Maire, M. Hubert-C. ; Adjoint, M. Deldrève-D. — Conseillers municipaux (16) : MM Hubert-C., Deldrève-D., Boutoille, Hubert-N., Dupuy, Caron-B., Durie, Butez, Deldrève-V., Leclercq, Blanpain, Bayard, Bonvarlet, Touret, Caron-A., Mahieu.

PAS (803 hab.) : Maire, M. Caudron ; Adjoint, M. Mercier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Froideval, Caron, Caudron, Labbé, Mercier, Allexandre, Mouton, Grandhomme, Lemestre de Pas, Dupont, Beaurain, Tholomé.

PERNES (1,066 hab.) : Maire, M. Derocourt ; Adjoint, M. Thériez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Salmon-A , Derocourt, Salmon V., Bonnière, Thériez, Tailliar, Troussel, Treuet, Lagache, Judicé, Demazure, Moricot.

PONT-A-VENDIN (1,235 hab.) : Maire, M. Cambier ; Adjoint, M. Hachin J. — Conseillers municipaux (12) : MM. Desbans, Hachin J., Cambier B., Brunelle, Hachin D., Selomme, Dewilde, Hachin D.-F., Barrez, Sénéchal, Leleu, Gambiez F.

PUISIEUX (1,457 hab.) : Maire, M. de Puisieux ; Adjoint, M. Vaquette C —Conseillers municipaux (12): MM. Bailleux ♣, Vaquette C., Le Roux de Puisieux, Delestré A., Damade, Delestré H., Coquelle, Dufour, Philippe, Bonnay, Havet, Vaquette-D.

RÉTY (2,007 hab.) : Maire, M. Watel ; Adjoint, M. Bonningues. — Conseillers municipaux (16) : MM. Grenier de Cauville, Watel, Selingue, Lannoy, Haffringue, Ringot, Butor, Bonningues, Clabaut, Grenier A., Roguiez, Ansel, Flouret, Soriaux, Beauvois, Decrouille.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ (1,981 hab) : Maire, M. Martin Ch. ; Adjoint, M Boulinguez, — Conseillers municipaux (16) : MM. Delalleau, Delangle, Deleserre, Leroy, Vittu, Legillon, Bavière, Martin Ch., Lombart, Boulinguez, Crépin, Caillez, Gruson, Leclercq, Quéniart, Lemaire.

RICHEBOURG-St-VAAST (1,055 hab.) : Maire, M. Martin H., Adjoint, M. Houdain. — Conseillers municipaux (12) : MM. Houdain, Toulotte, Ugot, Delangle, Marsy, Debaque, Delannoy, Tronquoy, Durlin, Mariage, Gallo, Martin H.

RINXENT (1,915 hab.) : Maire, M. Hénaux Ch. ; Adjoint, M. Teilliez F. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lambert, Gavel, Buret, Warnier, Teilliez A., Hénon, Dubart, Hénaux, Lengagne, Broquet, Marmin, Teilliez F., Leurette, Caron, Pecqueux, Hamy, Lannoy.

RIVIÈRE (1,463 hab.) : Maire, M. Pigache ; Adjoint, M. Ledru. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vermel, Portebois, Dumon, Pigache, Basseux, Bouttemy, Ledru, Leroy, Level, Noiret, Laurent, Delatttre.

ROBECQ (1,503 hab.) : Maire, M. Mantel. ; Adjoint, M. Singer. — Conseillers municipaux (16) : MM. Conseil L., Duhamel, Stérin, Conseil H., Muller, Singer, Martel, Mantel, Queste, Dumur, Debay, Lenglent, Calonne, Bouchez, Cantrainne, Trinel.

ROQUETOIRE (1,371 hab.) : Maire, M. Caron-Renault ; Adjoint :

M. Foubert C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Quétu, Bruge, Foubert, Darque, Barbier, Caron, Ledoux-R., Cordier, Fasque, Ledoux-G., Fontaine, Dissaux.

RUMAUCOURT (1,069 hab.) : Maire M. Boutemy ; Adjoint, M. Fourmaux-M — Conseillers municipaux (12) : MM. Duprès, Sellez, Lourdel, Fourmaux P., Boutemy, Corbent, Fourmaux M., Canivet-M., Canivet-P., Wiart, Plancq, et N.

RUMINGHEM (1,089 hab.) : Maire, M. Guéricy ; Adjoint, M. Canler. — Conseillers municipaux (12) : MM. Hieulle, Stoclin, Bacquet, Vétu, Debarge, Wallaere, Dubrœucq, Canler, Roels, Hermel, Hocquette, Guéricy.

SAILLY-SUR-LA-LYS (2,399 hab.) : Maire, M. Lebleu ; Adjoint, M. Perche. — Conseillers municipaux (16) : MM. Perche, Boute, Réquin, Boulinguez, Leroy L., Feutrie, Vienne, Barbry, Lebleu, Deweine, Ployart, Salomez, Leroy A., Loridant, Huchette et N.

STE-MARIE-KERQUE (1,432 hab.) : Maire, M. Stoclin J.-B : Adjoint, M. Everard. — Conseillers municipaux (12) : MM. Blondé, Stoclin J.-B., Coolen, de St-Omer, Everard, Boidin, Manche, Dubrœucq, Stoclin J., Déprey, Hiesse, Louf.

ST-ETIENNE (1,463 hab.) : Maire, M. Huret ; Adjoint, M. de Haffringue. — Conseillers municipaux (12) : MM. Huret, Destrée, Retaux. Lavillon. de Haffringue, Ducrocq, Lanoy, Knobloch, Dufour, du Chochoy, Chivet, Brousse.

ST-FOLQUIN (1.342 hab.) : Maire, M. Lambert-E ; Adjoint, M. Vandewalle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brazy, Stoclin, Lambert-D., Vandewalle, Biscarras, Caron, Baron, Lambert-E, Hétru, Lefebvre, Brussart, et N.

ST-LAURENT-BLANGY (1,864 hab.) : Maire, M. Garnier, ✻ ; Adjoint, N. — Conseillers municipaux (16) : MM. Debéthune, Cauwet, Létocart, Bourdrez, Lemoine, Verloin E., de Bonival, Hubert, Ledent, Boudringhin, Viart, Garnier, ✻, Lancial, Lantoine, Béloeil et N.

ST-MARTIN-AU-LAERT (1,206 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Pouly. — Conseillers municipaux (12) : MM. Drieux, Campagne, Costeux, Pouly, Conaërt, Jude, Fichaux, Marquis, Grislin, Dénèque, Souilliez, Mahieu.

ST-MARTIN-BOULOGNE (4,295 hab.) : Maire, M. Lavoisier ; Premier adjoint, M. Lannoy; Deuxième adjoint, M. Duhotoy.—Conseillers

municipaux (23) : MM. Lanoy, Noël-Lanoy, de Préville G., de Préville A., Dausque, Delobel, Blaquart, Famchon, Duhotoy, Joly, Juillien, Lavoisier, Chivet, Lecoutre, Carpentier, Marmin, Sergent, Flahaut, Delattre, Héluigne, Fauquembergue, Cordier, Vainqueur.

St-NICOLAS-LEZ-ARRAS (1,182 hab.) : Maire, N. ; Adjoint, N.— Conseillers municipaux (12): MM. Gheerbrant, Herman, Lancial, Debéthune, François, Fressin, Payen, Ternaux, Leclercq, Capron Ch., Aubié, Capron Jh.

St-VENANT (2,914 hab.): Maire, M. Lissacq ; Adjoint, M. Vanhoucke. — Conseillers municipaux (16): MM. Lissacq, Conseil E., Fumery H., Flament, Demailly, Leclercq, Fumery-D., Delassus, Bart, Lotte, Conseil A., Desprez-B., Desprez E., Cappe de Baillon, Vanhoucke, Singer.

SALLAU (1,650 hab.) : Maire, M. Toulouse ; Adjoint, M. Tacquet. — Conseillers municipaux (16): MM. Toulouse, Delattre, Joly, Payen, Bernard, Darleux, Gaillard, Tacquet, Allart, Debay, Delplanque, Lassinat, Lecomte, Genty, Dehay, Hay.

SAMER (2,158 hab.): Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Dezoteux. — Conseillers municipaux (16) : MM. Géneau, Campagne, Dezoteux, Sauvage C., Lemaître, Sauvage E., Bodin, Leleu, Jougleux, Durieux, Ficheux, de Beausire, Stopin, Douez, Hennuyer, N.

SANGATTE (2,160 hab.) : Maire, M. Deloison ; Premier Adjoint, M. Bourgois ; Deuxième Adjoint, M. Etienne. — Conseillers municipaux (16) : MM. Etienne, Deloison A., Dupuy, Rohart de Lamarlière, Duriez, Lapierre, Glangeaud, Gellé, Bara, Deloison J., Bourgois, Kochler, Duchateau, Hochart, Lardeur.

SERQUES (1,028 hab.) : Maire, M. Clay ; Adjoint, M. Courquin. — Conseillers municipaux (12): MM. Helleboid A., Guilbert, Broquet, Hocquet, Senlecq, Clay, Platiau, Courquin, Lahaye, Lelièvre, Hielle, Helleboid E.

SOUCHEZ (1,031 hab.) : Maire, M. Morel ; Adjoint, M. Lallart. — Conseillers municipaux: (12) : MM. Delabre, Lallart-M., Mignotte, Morel, Cayet, Lallart A., Lehu, Dumont, Marcon, Galvaire, Thorel et N.

THÉROUANNE (1,002 hab.): Maire, M. Valois ; Adjoint, M. Faucon G. — Conseillers municipaux (12) : MM. Constant, Azelart, Faucon G., Sagnier, Dufour, Méquignon, Binet, Valois, Belquin, Constant, Faucon C., Véniel.

TILQUES (1,158 h.): Maire, M. Legrand ; Adjoint, M. de St-Jean Lebel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Taffin de Tilques, Dassonneville, Legrand, de St-Jean-Lebel, Dubuis, Lurette, Bédague, Bocquet, Verbrègue, Mièze, Beaudoin, Delattre.

TOURNEHEM (1,044 hab) : Maire, M. Vandroy ; Adjoint, M. Liné. Conseillers municipaux (12) : MM. Vandroy, Liné, Bal, Saison, Fouble, Guillummette, Baude, Pley, Leroy, Soupé, Olivier, Alluin.

VAULX-VRAUCOURT (1,603 hab) : Maire, M. Dollé ; Adjoint, M. Dropsy. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dollé, Dropsy, Goubet, Bachelet, ✠, Hombert, Decoint, Dupin, Tournant, Martin, Déhon, Desèvre, Lefebvre A , Peugnet, Huré, Bourdon et N.

VENDIN-LE-VIEIL (1,329 hab.) : Maire, M. Wanty ; Adjoint, M. Delemailly. — Conseillers municipaux (12) : MM. Derot A., Blanchant, Wanty, Derot J., Delemailly, Decarnin, Buquet H., Lestoquoy, Duclermortier, Blondel, Buquet L , et N

VERMELLES (2,485 hab.) : Maire, M. Bréhon ; Adjoint, M. Delory. — Conseillers municipaux (16) : MM. Bréhon, Goulliart, Deleruyelle, Pirckher, Wattebled, Annequin, Dautricourt, Truffiez, Delory H., Griboval, Duthérage, Sintive, Raison, Larivière, Gontier, Bouchez.

VIEILLE-EGLISE (1,024 hab.) : Maire, M. Wissocq ; Adjoint, M. Butez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Delplace, Basset, Lheureux-B., Butez A., Vital, Schoonaert, Lheureux-Louf, Drincqbier, Butez I., Ammeux, Wissocq, Fasquel E.

VIMY (1,602 hab.) : Maire, M. Larivière Clovis ; Adjoint, M. Larivière-J. — Conseillers municipaux (16) : MM. Larivière-J., Larivière-A , Polart A., Larivière-Cresson, Vérez, Lhomme, Larivière Clovis, Coquidé, Willemetz, Hette, Billet, Larivière F., Larivière V., Polart F , Deloffre, Leclercq.

VIOLAINES (1,225 hab.) : Maire, M. Debourrez ; Adjoint, M. Guffroy. — Conseillers municipaux (12) : MM. Descat, Prémecque, Dubrulle, Debourrez, Pollet, Mahieu, Lecocq, Courdain, Guffroy, Claie, Paquet, N.

VITRY-EN-ARTOIS (2,865 hab.) : Maire, M. Vaillant C. ; premier adjoint, M. Castille ; deuxième adjoint, M. Petit. — Conseillers municipaux (21) : MM. Vaillant C., Caridroit, Dhamy, Damlencour, Leconte, Leroy, Mortreux, Castille, Delcroix, Delplanque, Dessaint, Vaillant G., Devred, Hutin, Carpentier, Wartel, Favreuil, Petit, Coplo, Bajeux, Corenflos.

WIMILLE (2,408 hab.) : Maire, M. de Ledinghen ; Adjoint. M Lavoine. — Conseillers municipaux (16): MM. de Ledinghen de Froissy, Lavoine, Calais de Lahodde, Lorge de Lamarlière, de Bosny de Rosny, Beutin, Guilbert, Loire, Lambert, Dobelle, Atteleyn, Boutillier, Butez, Leborgne, Nœl, Lefebvre.

WINGLES (2,406) hab.) : Maire, M. Marquilly Em. ; Adjoint, M. Hermant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dutilleul, Gaillard, Marquilly Em., Hermant, Lefebvre, Thérage, Trognon, Dubois, Marquilly M., Moreau, Lobidel, Marquilly Ern., Tancrez, Marquilly-P., Théry, N.

WISSANT (1,091 hab) : Maire, M. Fourdin ; Adjoint, M. Tiquet. — Conseillers municipaux (12) : MM. Paillard, Fourdin, Lefebvre, Dufour, Top, Honvault, Dezoteux, Darré, Duval, Beauchant, Tiquet et N.

WIZERNES (1,997 hab.): Maire, M. Dambricourt ; Adjoint, M. Obert. — Conseillers municipaux (16): MM. Dambricourt, Brognîart, Huchette V., Godin, Obert, Hébant, Dufay, Huchette H., Fournier, Libersart, Carraux, Hannebicque, Delrue, Saison, Bourdrel, Decléty.

ZUTKERQUE (1,619 hab.): Maire, M. Bouret-B.; Adjoint, M. Haeü, — Conseillers municipaux (16) : MM. Minebois C., Darquer, Haeü. Delcroix, Bouret-B., Bouret-D , Popieul D.. Bouchez-N., Menleuart, Meullemeestre, Vanvincq, Minebois-T., Bouchez-D., Popieul-L , Lalou, Lesage-L.

SAPEURS-POMPIERS.

La garde nationale sédentaire a été dissoute par la loi du 25 août 1871. Il n'a été fait exception que pour les corps de sapeurs-pompiers. La réorganisation de ces corps a fait l'objet d'un règlement d'administration publique, en date du 29 décembre 1875 (*Voir Annuaire* de 1882 (p. 82).

Corps de Sapeurs-pompiers organisés dans le département du Pas-de-Calais.

conformément au décret du 29 décembre 1875.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Compagnies.

Arras, 250 hommes. — Capitaine-commandant : M. Carré Alcide. — Lieutenants : MM. Révillion L et Harduin Jules. — Sous-lieutenants : Deneuville Léon et Lefebvre Henri. — Chirurgien-sous-aide-major : N.

Bapaume, 52 hommes — Capitaine : M. Pronier Florimond. — Lieut.: N. — Sous-lieut.: M. Gilles Alexandre

Courcelles-le-Comte, 52 hommes — Capitaine : M. Sergeant Adolphe. — Lieut. M. Béhal Louis. — Sous-lieut.: M. Théry Emile.

Pas, 61 hommes. — Capitaine : M. Caron Henri. — Lieut.: M. Lefebvre Jules. — Sous-lieut : M. Froideval Alphonse.

Wanquetin, 58 hommes. — Capitaine : M Caudron Joseph. — Lieut : M. Loir Oscar. — Sous-lieut.: M. Lemaire Narcisse.

Subdivisions.

Ablain-St-Nazaire, 30 hommes. — Sous-lieut.: M. Breuvart Auguste.

Achicourt, 35 hommes. — Sous-lieut.: M Fourmeaux Louis.

Agny, 21 hommes. — Sous-lieut.: M. Dorlet Amédée.

Amplier, 42 hommes. — Lieut.: M. Bordez Alphonse. — Sous-lieut.: M. Gosset Emile.

Avion, 41 hommes. — Lieut. : M. Peltier Charles. — Sous-lieut. : M. Maniez Charles

Bailleul-sir-Berthould, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Dupuich François.

Baralle, 16 hommes. — Sous-lieut.: M. Lantoine Hubert.

Barastre, 15 hommes. — Sous-lieut : M. Demoncheaux.

Beaumetz-lez-Cambrai, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Membré François.

Beaumetz-lez-Loges, 20 hommes. — Sous-lieut.: N.

Beaumont, 40 hommes. — Sous-lieut.: M. Pocquet Alfred.

Bertincourt, 14 hommes. — Sous-lieut.: M. Lantoine Louis.

Boiry-Becquerelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Sergeant Remy-Paul.

Bois-Bernard, 42 hommes. — Lieut.: M. Bontemps père. — Sous-lieut.: M. Maniez Xavier-Marie.

Bucquoy, 41 hommes. — Lieut.: M. Dewailly François. — Sous-lieut.: M. Debeugny Joseph.

Carency, 28 hommes. — Sous-lieut.: M. Blaire Augustin.

Chérisy, 25 hommes. — Sous-lieut.: M. Ditte Louis.

Croisilles, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Milon Modeste.

Dainville, 31 hommes. — Sous-lieut.: M. Morel Paul.

Duisans, 27 hommes. — Sous-lieut.: M. Delval Désiré.

Ecourt-St-Quentin, 28 hommes. — Sous-lieut.: M. Leclère Albert.

Etaing, 24 hommes — Sous-lieut : M. Brice Désiré.

Gavrelle, 25 hommes. — Sous-lieut.: M. Leclercq Gustave.

Graincourt-lez-Havrincourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Dazin Charles

Hamelincourt, 15 hommes. Sous-lieut. : M. Dhénin Albert.
Halloy, 36 hommes. — Sous-lieut. : M. Thuillier-Bouthors.
Haplincourt, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Nizart Alp.
Hébuterne, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Lefebvre Augustin.
Hermies, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Richard Ildephonse.
Lagnicourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Goubet Bauduin.
Le Transloy, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Fressier Léandre.
Martinpuich, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Leclercq Jules.
Metz-en-Couture, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Manoury Franç.
Mont-St-Eloy, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Galand Emile.
Morchies, 35 hommes. — Sous-lieut. : N
Neuville-Vitasse, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Rincheval Joseph.
Oisy-le-Verger, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Moreau Antoine.
Orville, 33 hommes. — Sous-lieut. : M. Leroy Marcel.
Palluel, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Dordain Philippe.
Plouvain, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Coupé Théodule.
Quéant, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bachelet Léon.
Quiéry-la-Motte, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Langbien Louis-Pierre.
Roclincourt, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Poquet Adolphe.
Rœux, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Péru Clovis
Rumaucourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Plancq Henri.
Sailly-au-Bois, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Havet Alexandre.
Ste-Catherine, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Cresson Alfred.
St-Laurent-Blangy, 40 hommes. — Sous-lieut. : M. Leroux Ludovic.
St-Nicolas, 41 hommes. — Lieut. : M. Herman Edouard. Sous-lieut. : N.
Sarton, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Lenain Edogène.
Sauchy-Cauchy, 18 hommes. — Sous-lieut. : M. Dumont Pierre.
Souchez, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Flandrin Eugène.
Tilloy-lez-Mofflaines, 41 hommes. — Lieut. : M. Mangin Alphonse. — Sous-lieut. : M. Prangère Alfred.
Vaulx-Vraucourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Desèvre Gaston.
Villers-au Flos, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Hollande-Sellier.
Vis-en-Artois, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Décaudin Gustave.
Wailly, 29 hommes. — Sous-lieut. : M. Goudemand Célestin.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Compagnies.

Auchel, 51 hommes. — Capitaine : M. Follin, Paul. — Lieut. : M. Dubois Louis. — Sous-lieut. : Lhermette Charles.
Béthune, 151 hommes. — Capitaine en premier : M. Outrebon

Alphonse. — Capitaine en second : M. Dégez Tiburce. — Lieutenant en premier : M. Outrebon Charles.— Lieutenant en second : M Senis Jules. — Sous-lieutenants : MM. Mahieu Aristide et Outrebon Albert.

Bully-Grenay, 51 hommes. — Capitaine : M. Labbé Clovis. — Lieut.: M. Beaucamp François. — Sous-lieut. : M. Maréchal Adolphe.

Carvin, 72 hommes. — Capitaine : M. Destailleur J.-B. — Lieut. : M. Vansteenkiste Alfred. — Sous-lieut. : M. Pavy Omer.

Courrières, 54 hommes. — Capitaine : M. Clément Guilbert Pierre-Joseph. — Lieut. : M. Delahaye Charles-Marie-Louis. — Sous-lieut. : M Buisine Charles-Ambroise.

Harnes, 54 hommes. — Capitaine : M. Maréchal Charles. — Lieut. : M. Deburge Charles. — Sous-lieut. : M. Caillez Jean-Baptiste.

Hénin-Liétard, 51 hommes. — Capitaine : M. Wantiez Jules. — Lieut : M. Campion Charles. — Sous-lieut. : M. Pavy Maximilien.

Laventie, 53 hommes. — Capitaine : M. Grard Louis. — Lieut. : M. Delbarre Louis. — Sous-lieut. : M. Marsy Alexandre.

Lens, 51 hommes. — Capitaine : M. Spriet Gustave. — Lieut. : M. Sauvage Paul — Sous-lieut. : M. Glorian Edouard.

Liévin, 80 hommes. — Capitaine : M. Lobry Louis. — Lieut. : M. Lebas François. — Sous-lieut. : M. Bridoux Léonce

Lillers, 69 hommes. — Capitaine : M. Pottier Auguste. — Lieut. : M. Guyot Joseph. — Sous-lieut. : M. Cardon Arthur.

St-Venant, 53 hommes. — Capitaine : M. Gheerbrant Eugène. — Lieut. : M. Maës Constantin. — Sous-lieut. : M Lissacq Fleury.

Subdivisions.

Allouagne, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Penet Léandre.

Beuvry, 50 hommes. — Lieut. : M. Hennebelle Léon. — Sous-lieut. : M. Wibaut Justin, fils.

Blessy, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Labitte Augustin.

Bourecq, 25 hommes. — Sous-lieut.. M. Warpot Emile.

Chocques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Glorieux Gustave.

Courcelles-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Mazingue J.

Cuinchy-lez-La Bassée, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Martin Louis.

Dourges, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Tavernier Elie.

Ecquedecques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Barois-Réant.

Estevelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Druelle Antoine.

Estrée-Blanche, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Régnier Justin.

Evin-Malmaison, 25 hommes — Sous-lieut. : M. Legroux Pierre-Louis.

Festubert, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bocquet Clovis.

Fouquières-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Goube Guislain.

Ham-en-Artois, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Silvestre Henri.
Hersin-Coupigny, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Delbarre Henri.
Houdain, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Lequien Charles.
Lambres, 26 hommes. — Sous-lieut. : N.
Lapugnoy, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Louchart Gustave.
Leforest, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Lugrin Hyacinthe.
Loison, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Hollande J. B.
Loos, 23 hommes. — Sous-lieut : M Delambre Pierre.
Mametz, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Delmaire Victor.
Mazingarbe, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Lentant Hyacinthe.
Meurchin, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Lefebvre Servais.
Montigny-en-Gohelle, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Liégeois François-Auguste.
Nœux, 29 hommes. — Sous-lieut. : M. Descamps Charles.
Noyelles-Godault, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Vandrotte Pierre.
Pont-à-Vendin, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Hachin François.
Richebourg-St-Vaast, 41 hommes. — Lieut. : M. Marsy Désiré. — Sous-lieut. : M. Ployart Jean.
Sailly-la-Bourse, 27 hommes — Sous-lieut. : M. Beaufort Gustave.
Sains-en-Gohelle, 20 hommes — Sous-lieut. : M. Roger Cyrille.
St-Hilaire-Cottes, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Blarel Augustin-Alphonse.
Vendin-le-Vieil, 40 hommes. — Sous-lieut. : N.
Vermelles, 31 hommes. — Sous-lieut. : M. Bréhon Augustin.
Violaines, 25 hommes. — Sous-lieut. : N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Compagnies.

Boulogne, 151 hommes. — Capitaine-command. : M. Langlet Jules. — Capitaine en second : M. Caruel Jules. — Lieutenants : MM. Varlet Victor et Julien Charles. — Sous-lieutenants : MM. Vilin Louis et Henrich François. — Chirurgien-sous-aide-major : M. le Dr Filliette Adolphe.

Calais, 151 hommes. — Capitaine en premier : M. Delabie Louis. — Capitaine en second : M. Boin François. — Lieut. : MM. Ringot Henri et Desseilles Henri. — Sous-lieut. : MM. Vermesch Jean-Louis et Gest Alfred.

Desvres, 51 hommes. — Capitaine : M. Level-Fourmaintraux Louis. — Lieut. : M. Delenclos-Ogez. — Sous-lieut. : M. Watel-Coulombel.

Guînes, 55 hommes. — Capitaine : M. Vuillemin. — Lieut. : M. Dubois. — Sous-lieut. : M. Leroy-Fontaine Victor.

Le Portel. 55 hommes. — Capitaine : M. Gournay François. — Lieut. : M. Dezoteux Louis. — Sous-lieut. : M. Desenclos Armand.

Marquise, 51 hommes. — Capitaine : N. — Lieut. : M. Hénon Constant. — Sous-lieut. : M. Roussel Antoine.

Samer, 57 hommes. — Capitaine : M. Delbé Augustin. — Lieut. : M. Dezoteux Charlemagne. — Sous-lieut. : M. Fourcroy François.

Subdivisions.

Licques, 41 hommes. — Lieut. : M. Clipet Alfred. — Sous-lieut. : M. Hamy François.

St-Etienne, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Levillain Charles.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Compagnies.

Beaurainville, 67 hommes. — Capitaine : M. Dupré Félix. — Lieut. : M. Marcq Aimé. — Sous-lieut. : M. Delahaye Joseph.

Conchil-le-Temple, 51 hommes. — Capitaine : M. Leblond Alf. — Lieut. : M Leblond Paul. — Sous-lieut. : M. Manier Louis.

Fruges, 51 hommes. — Capitaine : M. Caron Charles-Jh. — Lieut. : M. Déprez Jules. — Sous-lieut. : M. Merger Clément.

Hesdin, 101 hommes. — Capitaine : M. Macron François. — Lieut. : M. Froideval Jules. — Sous-lieut. : MM. Florent Charles et Carpentier Joseph.

Montreuil, 51 hommes. — Capitaine : M. Dupré François. — Lieut. : M. Hocq Alphonse. — Sous-lieut. : M. Dupont Edmond.

St-Josse, 51 hommes. — Capitaine : M. Godin Louis. — Lieut. : M. Delacroix Alfred. — Sous-lieut. : M. Dubois Alexandre.

Verton, 52 hommes. — Capitaine : M. Racine Jacques. — Lieut. : M. Patte Achille. — Sous-lieut. : M. Béthouart Adéodat.

Subdivisions.

Aubin-St-Vaast, 9 hommes. — Sous-lieut. : M. Poirier Emile.

Bourthes, 41 hommes. — Lieut. : M. Vasseur-Beauce. — Sous-lieut. : M. Wallois Réné.

Cavron-St-Martin, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Delwaulle Adolphe.

Ecuires, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Graveline François.

Fressin, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Germain Philogone.

Groffliers, 18 hommes. — Sous-lieut. : M. Béguin Julien.

Hucqueliers, 28 hommes. — Sous-lieut : M. Mayeux Camille.

Labroye, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Royelle Paul.

Nempont-St-Firmin, 19 hommes. — Sous-lieut : M. Savoye Jh.

Neuville-sous-Montreuil, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Bridoux Louis.

Rang-du-Fliers, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Quennehem Josse.

Rumilly, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. de Contes Antoine.

Saulchoy, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Tétart Alfred.

Waben, 41 hommes. — Lieut. : M. Girandon Charles. — Sous-lieut. : M. Tétu Joseph.

Wailly, 28 hommes. — Lieut. : M. Bloquel Alphonse. — Sous-lieut. : M. Crista Louis.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Compagnies.

St-Omer, 158 hommes. — Capitaine-commandant : M. Pruvost Charles. — Lieutenants : MM. Blondel Antoine et Leverd Edouard. — Sous-lieutenants : MM. Cabaret Gustave et Adrien Alfred. — Chirurgien-sous-aide-major : M. Bernard Gustave.

Aire, 66 hommes. — Capitaine : M. Divoor Louis. — Lieut. : M. Casiez Bertin — Sous-lieut. : M. Serlooten Charles.

Ardres, 60 hommes. — Capitaine : M. Telliez Charles. — Lieut. : M. Deléglise Ch.-Louis. — Sous-lieut. : M. Cato Joseph.

Audruick, 64 hommes. — Capitaine : M. Dufay Jules. — Lieut. : M. Baudrez Aristide. — Sous-lieut. : M. Dannequin Emile. — Chirurgien-sous-aide-major : M. Zibelin Polinis.

Fauquembergues, 57 hommes. — Capitaine : M. Bonnière Constantin. — Lieut. : M. Deligny André. — Sous-lieut. : M. Monsigny Augustin.

Subdivisions.

Arques, 50 hommes. — Lieut. : M. Laheyne Oscar. — Sous-lieut. : M. Denaës Henri.

Blendecques, 43 hommes. — Lieut. : M. Picot Arthur. — Sous-lieut. : M. Lambin Eusèbe.

Helfaut, 35 hommes. — Lieut. : M. Obert Jules. — Sous-lieut. : M. Lenoble Sigismond.

Lumbres, 31 hommes. — Sous-lieut. : M Delhelle Emile.

Mametz, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Delmaire Victor.

Nordausques, 20 hommes. — Sous-lieut : M. Brunet Jh-Clément.

Nortkerque, 17 hommes. — Sous-lieut. : M. Bouret Victor.

Racquinghem, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Hermant Jh.-François.

St-Martin-au-Laërt, 25 hommes. — Sous-lieut. : N.
Tatinghem, 41 hommes. — Sous-lieut. : M. Bocquet Jules.
Thérouanne, 38 hommes. — Sous-lieut. : M. Delahodde Ernest.
Thiembronne, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Canu Ernest.
Tournehem, 41 hommes. — Lieut. : M. Guillummette Henri. — Sous-lieut : M. Quéval Isidore.
Wizernes, 33 hommes. — Lieut. : M. Huchette Henri. — Sous-lieut. : M. Dufay Louis.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Compagnies.

Aubigny, 62 hommes. — Capitaine : M. Ansart Louis. — Lieut. : M. Masset François-Edmond. — Sous-lieut. : M. Damiens Henri.
Auxi-le-Château, 51 hommes. — Capitaine : M. Vandôme Jh. — Lieut. : M. Ragneau Fernand. — Sous-lieut. : M. Delamarre Arthur.
Avesnes-le-Comte, 52 hommes. — Capitaine : N. — Lieut. : N. — Sous-lieut. : M. Dubois-Florent.
St-Pol, 67 hommes. — Capitaine : M. Beutin Louis. — Lieut. : M. Leclercq François. — Sous-lieut. : M. Laigle Léonce.
Sus-St-Léger, 62 hommes. — Capitaine : M. Lesot Clovis.—Lieut. : M. Bouret Victoric. — Sous-lieut. : M. Caron Léon.
Tincques, 51 hommes. — Capitaine : M. Lepeuple Henri.—Lieut. : M. Carré Léonce. — Sous-lieut. : M. Barlet Siméon.

Subdivisions.

Bonnières, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bouffel Edouard.
Fillièvres, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Fourcroy Placide.
Gennes-Ivergny, 28 hommes.— Sous-lieut. : M. Dautriche Charles.
Le Ponchel, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Sellier Léon.

OCTROIS MUNICIPAUX.

Arras. — Préposé en chef : M. Héroghier Alexandre. — Brigadier-inspecteur : M. Couteau. — Receveur à l'abattoir : M. Blondel Amédée. — Receveurs : MM. Bienfait, Rumaux, Duval, J. Lambert, Westerloppe A., Delaporte et Delansorne ; 25 préposés-surveillants et 3 surnuméraires.

Bapaume. — Préposé en chef : M. Domont. — Receveur central : M. Jacquin : 1 surveillant.

Béthune. — Préposé en chef : M. Lemmens J. — Contrôleur : M. Obry. — Receveur central : M. Carré. — Receveurs : MM. Dusautoir, Beyaval, Maniez, Varez, Lamoril ; 7 surveillants.

Bruay. — Receveur : M. Thisse J.-L.

Bully. — Receveur : M. Leroux H. ; 2 surveillants.

Carvin. — Receveur : M. Destailleur ; 4 surveillants.

Harnes. — Receveur : M. Bailliez J.-F.; 1 surveillant.

Hénin-Liétard — Receveur: M. Montigny Auguste; 4 surveillants.

Lens. — Receveur : M. Lesot ; 9 surveillants.

Liévin. — Receveur : M. Delaby M.; 1 surveillant.

Lillers. — Préposé en chef : M. Vasseur. — Receveur : M. Bailly François ; 9 surveillants.

St-Venant. — Receveur central : M. Maës C. — Receveur à l'introduction : M. L. Février ; 2 surveillants.

Boulogne. — Préposé en chef : M. Décantelle. — Contrôleur : M Brebion. — Receveur central : M. Mabe. - Receveurs : MM. Delassus, Picard, Pauchet, Hézèques, Beaugrand, Lapierre, Anquez, Bruche, Leroy, Loisel, Malle et Guételart ; 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 2 vérificateurs et 36 préposés-surveillants.

Calais. — Préposé en chef : M. Leborne. — Brigadier-inspecteur : M. Cocquempot. — Contrôleur : N. — Receveur central : M. Quéhen Ed. — Receveurs : MM. Beaugrand, Marquant, Deligny, Fouré, Mackré, Renault, Caron, Héruy, Penel (abattoir sud), Castière, Lefebvre, Lavoye, Brebion, Toulotte. — Receveurs-adjoints: MM. Cattez, Roche, Capez et Blairont — Brigadier-ambulant : M. Douilly Om. — Sous-brigadiers : MM. Réant, Verhague et Huc ; concierges : M. Poillon (abattoir nord), M. Fayolle (abattoir sud); 37 surveillants.

Desvres. — Receveur : M. de Ste-Maresville Denis ; 2 surveillants.

Guînes. — Receveur : M. Nonon.

Le Portel. — Receveurs : MM. Duval L. et Bouhelier C.; 1 surveillant.

Marquise. — Receveur : M. Caulier-Hamy ; 3 surveillants.

Outreau. — Receveur central : M. Durand L. — Receveurs de sections : MM Dagbert J.-L. et Belloy L.-P.

St-Martin-Boulogne. — Receveur central : M. Morin Ant. — Receveurs : MM. Butin, Delassus, Dupuis L. et Baret.

Wimille. — Receveur central : M. Leclercq P.-J -B.; 4 receveurs-adjoints

Montreuil. — Préposé en chef : M. Thuillier F.-Jh , ✱. — Receveurs : MM. Miard, Thénot, ✱, et Sénard : 5 surveillants.

Berck. — Receveur : M. Baillet Joseph.

Fruges. — Receveur : M. Lejeune L.; 2 surveillants.

Hesdin. — Receveur : M. Florent. — Préposés : MM. Detœuf et Bonvarlet.

St-Omer. — Préposé en chef : M. Deperrois. — Contrôleur : M. Lavoine. — Receveurs : MM. Pelcat, Lemaire H., Merlier Eug., Bourbon, Cléty, Brulin et Bertin ; 6 préposés-surveillants et 4 surnuméraires.

Aire. — Surveillant principal : M. Leroux J. — Receveurs : MM. Masset, Martel et Descamps Lucien. — Receveur à l'abattoir : M. Hanon ; 3 surveillants ; 2 surnuméraires.

St-Pol. — Receveur : M. Robache ; 2 surveillants.

Avesnes-le-Comte. — Receveur : M. Delaby-Crespin ; 2 surveillants.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne sont instituées par décrets du Pouvoir exécutif rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative officielle de leur création appartient aux Conseils municipaux ; il est permis à tous les citoyens de la provoquer.

Les caisses d'épargne sont administrées par des comités de direction à la nomination des corps municipaux ; leur personnel est ainsi composé :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Guérard, juge d'instruction. — *Secrétaire* : M. Carlier Eug., ✻.

Administrateurs : MM. Demay-Taillandier, Lecesne père, ✻, Tricart Léopold, Bouchez-Béru, Ricouart, ✻, Dupont Edm., Houriez D., Legentil-Trannin, Boyenval-Bellet, Faubon, Hannebicque J., Truffier Eug, Broutin Th., Michonneau-Jude, Huchette P., Paillard-Burnier et Coez.

Caissier : M. Ducro Art. — *Contrôleur* : M. Leflon. — *Employés* : MM. Lodieu et Demailly. — *Garçon de bureau* : M. Gauthier.

Bapaume (1). — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lefébure-Bonnart, Decauquy, Guibet, Page, Lagnier Alf., Duflos, Peugniez, Théry Aimé, Françoïs-Ramart, Viérin, Dhénin V., Théry-Tournant, Cossart Emile et Bouchez-Lefebvre.

Caissier : M. Prevost Ernest — *Contrôleur* : M. Véret.

(1) Succursale à Hermies, sous-caissier ; M. Pruvost.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune (1).—*Président :* M. le Maire. — *Vice-président* : M. Jévin.

Administrateurs : MM Baudel, Bar-Caron, Ch. Outrebon, Bresselle, Al. Sy, Lanthonne, Hanon-Sénéchal, Martin Ch., Desrameaux, Herreng-Blocquet, Dutilleul, Flament-Roussel, Grisse, Jévin et Fleuret.

Caissier : M. E. Delassus. — *Employés:* MM. Godart, Mackereel et Masset.

Lens. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Deligne H., cons. mun., Hugot, cons m , ✱, Pollet Ed., Grodecœur J.-B., Lantoine-Lefebvre, Béhal Aug., Grodée, Schmidt et Bia (à Liévin), Bar Aug. (à Méricourt), Deligne Ad. (à Sallau), Peltier L., ✱ (à Avion), Stiévenart, Sauvage P., Wagon.

Caissier : M. Becquet Léandre. — *Aide-caissier* : M. Hocquet.

Lillers. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lefebvre-Lobry, Turlotte, Bailly Al., Allexandre Ad., Hulleu N., Pouille, Maçaire J., Théret L., Frémicourt, Fanien Osc., Salomé Art., Gilly, Gervais, Thulliez Ab. et Féron.

Caissier : M. Joubert Abel.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (2). —*Président* : M. le Maire. —*Vice-président* : M. Audibert, O. ✱. — *Secrétaire* : M. Sagnier-Christol.

Administrateurs: MM. Marchand, Minet, Péron J., Aug. Bonnet, Buret-Wallet, Briffart, Dewisme, F. Harrewyn, Defontaine-Carette, ✱, Bilbocq N., Lemaître Em., Lelong et Lequeutre F.

Calais (nord) (3). — *Président:* M. le Maire. — *Vice-président :* M. Vilain. — *Secrétaire:* M. Fasquel Léon.

Administrateurs : MM. Leroux, Lateux père, Dumont, Castaing-Leclercq, Noyer Ern., Nicolle, Delplace, Agnéray, Delsart J , Druelle-Monthaye, Mage, Apeness et Chauvin.

Caissier : M. Bonvarlet.

(1) Succursale à Nœux-les-Mines ; sous-caissier : M. Dehaye.

(2) Succursale à Desvres, sous-caissier : M. Ansel ; à Guines, sous-caissier, M. Beaugrand ; à Marquise, sous-caissier : M. Leporcq Ed.; à Samer, sous-Caissier : M. Durieux.

(3) Succursales à Oye, sous-caissier : M. Chatilliez ; et à Ardres, sous-caissier : M. Bonnataque.

Calais (sud). — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Vaillant-Noël. — *Secrétaire* : M. Joire Michel.

Administrateurs : MM. Banquart Aug., Bodel-Cornemuse, Bruyère H., Cadart Alb., Carneau-Deplanche, Declercq Aug., Lavoine P., Lemaître H., Quint G , Boucher H., Dagbert L.-L., Bouin-Malbaux et Lemaire-Gourdin.

Caissier : M. Fasquel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Berck. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Bucquet J.-B., Louart Aug., Parmentier Alph., Rivet P., Beauvois Ad., Clef P., Macquet P., Fanthomme Ars., Malingre P., Macquet J.-B., Delarue M., Lafille Ed., Bouville P., Quettier Désiré et Michault-Rivet.

Caissier : M. Legros.

Etaples. — *Président* : M le Maire. — *Vice-président* : M. Deboffe. — *Secrétaire* : M. Lamotte Aug.

Administrateurs : MM. Andrieux, Boulanger, Caloin-Prud'homme, Delaporte-Sidney, Prévost Ch , Buquet, Morel J., Deboffe, Dumoulin, Fourrier, Prud'homme-Bonvoisin, Morel Al. et Willo Ad.

Caissier : M Pannier.

Hesdin (1). — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : N.

Administrateurs : MM. Prévost de Courmières, Dourlens, Leverd, Carpentier Em., Willame, Dubois Am., Boulard P , Danvin Arist., Harlé, Noizet, François, Brebion, Lebrun-Hermand, Bouverne et N.

Caissier : M. Thellier.

Montreuil. — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Dubourg V. — *Secrétaire* : M. Charpentier.

Administrateurs : MM. Dubourg, Duval J., Charpentier, Holleville, le Gressier de Bellannoy, Goujon, Hocq Alph., Delenclos, François, Gobert-Selingue, Dumont, Dupont, Manier J., Becquart et Bardin.

Caissier : M. Lecomte Alfred.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lalande aîné, Montagne, Pauchet, Robi-

(1) Succursale à Auchy-lez-Hesdin, sous-caissier : M. Vasseur.

chez, Caron P., Vanhoucke, Wallart, Suby, d'Hagerue, Saudo et Houcke.

Caissier : M. Tabart.

St-Omer. — *Président honoraire :* M. Félix le Sergeant de Monnecove, ✻. — *Président* : M. Lefebvre du Prey. — *Vice-président* : M. le Sergeant de Monnecove Alb. — *Secrétaire* : M. F. Doazan.

Administrateurs : MM. Leroux-Hellemans, Lengaigne Ed , Pagart d'Hermansart, ✻, Cortyl V., Duquesnoy G., Révillion, de Baillien-court dit Courcol, d'Hailly G , Decroos, notaire.

Caissier : M. Hanon. — *Caissier-adjoint* : M. G. Hanon.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Auxi-le-Château. — *Président* : M le Maire.

Administrateurs : MM. Loir Alph., Duquesnoy Ach., Decroix A., Maincourt-Dufossé, Delgove F., Petit N., Petit-Bolin. Bassaget, Vaudet, Deboffe, Devis, Beaussart Léon, Froissart-Carette, Sauvage et Goddée

Caissier : M. Froissart.

St-Pol. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs : MM Lefebvre, Dumont, Becquart, Pruvost, Gaquerre, Pinon, Raux, Polart, Vasseur Ed., Bécart et Guille.

Caissier : M. Carette.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les Monts-de-Piété sont des établissements de prêt sur nantissement ou sur gage mobilier. Leur administration est confiée à un Conseil ou à un Directeur. Les membres du Conseil sont nommés par le Préfet et choisis, un tiers dans le Conseil municipal, un tiers parmi les administrateurs des établissements de bienfaisance et un tiers parmi les autres citoyens domiciliés dans la commune. Ils sont renouvelés par tiers tous les ans et indéfiniment rééligibles.

Le Pas-de-Calais compte trois Monts-de-Piété, établis à Arras, Boulogne et Calais.

Arras. — *Administrateurs* : MM. le Maire d'Arras, président ; Ledieu Elie, ✻, Dumez F., Dupont Edm., G. Caron, Wartelle Em., Ricouart, ✻. Lemaître F., Bureau père et Vaillant Ch.

Directeur : M. V. Barbier. — *Employés* : M. Flour, payeur. — M. Cauchy, commis aux dégagements. — M. Schmitt, garde-magasin. — Estimatrice : Mme Schmitt. — Garçon de bureau : M. Masson Henri.

Boulogne. — *Administrateurs* : MM. le Maire de Boulogne, président ; Lipsin, vice-président ; Audibert, O. ✻, Briffard père, Parmentier P., Quenel J.-B et Langlet J.

Directeur : M. Watbled. — M. Louis Bénard, secrétaire du conseil d'administration. —M. Racine, caissier.—M. Poure, appréciateur. — MM. Chivot, Fournier Prudent, Boutoille et N., commis.— Fournier Eug., garde-magasin.

Calais. — *Administrateurs* : MM. le Maire de Calais, président ; Lateux Léon père, Gest Ad , Henry Léopold-H., Ravisse Ch., N. et N.

Directeur-Caissier : M. Lecocq E. — *Employés* : appréciateur, M. Louchet L. — Commis, MM. Wacogne et Danne. — Garde-magasin, M. Baillet J.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Les sociétés de secours mutuels ont pour but d'assurer des secours aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais de leurs funérailles (Décret du 26 mars 1852).

Les Sociétés qui fonctionnent actuellement dans le Pas-de-Calais sont au nombre de 160, dont 45 sont approuvées et 115 libres ou simplement autorisées. Les Sociétés approuvées seules peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits ; seules elles peuvent recevoir des dons et legs, ainsi que des subventions de l'Etat. Nous ne donnons ici que la liste de ces dernières Sociétés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Ablain-St-Nazaire. — **Société communale.** — *Président* : M. Garès Nicolas. — *Vice-président* : M. Cresson Alb. — *Secrétaire* : M. Hémery Alf. — *Trésorier* : M. Fauquette Aimé.

Arras. – **Société communale.** — *Président* : M. Deusy. — *Vice-président* : M. Cavrois-Lantoine. — *Secrétaire* : M. H. Judę. — *Trésorier* : M. Deleplanque.

Arras. — **Société dite Typegraphique.** — *Président* : M. Ricouart, ✵. — *Vice-président* : M. D. Blondel. — *Secrétaire* : M. Lefebvre Ch. — *Trésorier* : M. A. Bar. — *Médecin* : M. Leclercq. — *Pharmacien* : M. Averlan.

Arras. — **Société des Instituteurs et Institutrices.** — *Président* : M. Pierre, inspecteur d'Académie. — *Vice-présidents* : MM. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs d'Arras, et Bleuzet, instituteur en retraite, à Norrent-Fontes. — *Vice-présidente* : Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices d'Arras. — *Secrétaire* : M. Hucquedieu, instituteur à Arras. — *Trésorier* : M. Barat, instituteur à Arras.

Arras. — **Société des Médecins du Pas-de-Calais.** — *Président* :

M. Trannoy Em., ✻, à Arras. — *Vice-présidents* : MM. Cazin, ✻, à Berck, et Cordonnier, à Calais.— *Secrétaire*: M. Lestocquoy, à Arras. —*Trésorier* : M. Leviez, à Arras.—*Délégués pour les arrondissements*: MM N., à Arras; Henseval, à Béthune; Delannoy, à Boulogne; Brégeaut, ✻, à Calais; Fauvel, à Fruges; Hallette, à Montreuil ; Faucon, à Thérouanne; Wintrebert, à St-Omer; Blaire G , à Aubigny.

Avion — **Société des ouvriers mineurs.** — *Président* : M. Peltier Oct. — *Vice-président* : M. Peltier Ch. — *Secrétaire:* M. Dépret A. — *Trésorier* : M. Delcourt Em.

Bienvillers-au-Bois — **Société communale La Renaissance.** — *Président :* M. A. Poiteau. — *Vice-président :* M. Vermel J.-B. — *Secrétaire :* M. Descamps Art. — *Trésorier :* M. Méplaux P.

Givenchy-en-Gohelle. — **Société communale.** — *Président d'honneur*: M. Peltier O. – *Président*: M. Pruvost Isaïe. — *Vice-président*: M. Mai. — *Secrétaire*: M. Crétal Eug. — *Trésorier* : M. Leclercq G.

Méricourt — **Société des Enfants du Peuple** — *Président* : M. Bar Aug. — *Vice-président* : M. Quincampoix Aim. — *Secrétaire*: M. Gaillard Al. — *Trésorier* : M. Hauteval J.-B.

Oisy-le-Verger. — **Société communale.** — *Président* : M. Gromez Ed. — *Vice-présidents* : MM. Petois H. et Doisy Aug. — *Secretaire* : M Moreau Oct. — *Trésorier* : M. Monvoisin Em.

Vimy. — **Société des ouvriers mineurs.** — *Président*: M. Peltier Oct. — *Vice-président* : M. Décamps F.-G. — *Secrétaire* : M. Coilliaux Jh. — *Trésorier*: M. Lafeuille Em.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune — **Société communale.** — *Président* : M. Gourdin Félix. — *Vice-président*: M. Herreng-Blocquet. — *Trésorier* : M. Darré F. — *Secrétaire*: M. Boyaval.

Burbure. — **Société La Fraternelle.** — *Président*: M. Février Aug. — *Vice président :* M. Bourmé H. — *Secretaire* : M. Berrier Al. — *Trésorier* : M. Marcoin G.

Calonne-sur-la-Lys — **Société communale dite de St-Thomas** — *Président*: M. Seuwin F. — *Vice-président*: M. Obry Al. — *Secrétaire*: M. Rétaux L. — *Trésorier*.: M. Pruvost.

Carvin. — **Société communale.** — *Président* : M. Schneider. — *Vice-président* : M. Vansteenkiste. — *Secrétaire-Trésorier*: M. Lepreux Pr.

Courrières. — **Société communale** — *Président* : M. Breton L., maire. — *Secrétaire* : M. Duhem H. — *Trésorier :* M. Carpentier L.

Festubert. — **Société communale.** — *Président* : M. Duriez Aux.

Vice-président : M. Brasme Ch — *Secrétaire* : M. Delplace Alf. — *Trésorier* : M. Bouchez G.

Lambres. — Société communale. — *Président* : M. Petit Eug. — *Vice-président* : M. Decréquy A. — *Secrétaire* : M. Judas Z. — *Trésorier :* M. Delattre A.

Lapugnoy. — Société communale. — *Président* : M. Louchart H , maire. — *Secrétaire:* M. Louchart H., méc — *Trésorier:* M. Briche M.

Laventie. — Société communale — *Président* : M. Loison Emile. — *Vice-président* : M. Taffin J. — *Secrétaire* : M. Pédux. — *Trésorier :* M. Taffin P.

Leforest. — Société entre les ouvriers de la Tuilerie mécanique. — *Président :* M. Miquet J.-B. — *Vice-président-Trésorier :* M. Hugot Léon. — *Secrétaire :* M. Libert V.

Lens. — Société communale. — *Président* : M. Wagon Alf. — *Vice-président*: N. — *Secrétaire* : N. — *Trésorier* : M. Louis Jean-Bart

Lillers. — Société communale. — *Président* : M. Fanien Ovide, maire. — *Vice-présidents*: MM. Théret et Frémicourt. — *Secrétaire-trésorier* : M. Cardon G.

Mazingarbe. — Société communale. — *Président* : M. Henneguet V - *Vice-président* : M. Hermand J.-B. — *Secrétaire-trésorier* : M. Mayeur

Société des ouvriers mineurs. — *Président* : M. Quoirez Th. — *Vice-président* : M. Ravez Fr. — *Secrétaire* : M. Dreulle J. — *Trésorier* : M. Lallart Fr.

Société dite de St-Druon (entre les ouvriers mineurs du hameau des Brebis). — *Président* : M. Rombeau F. — *Vice-président* : M. Gazin P. — *Secrétaire* : M. Carré A. — *Trésorier* : M. Delannoy L.

Oignies. — Société communale. — *Président* : M. de Clercq, maire. — *Vice-président* : M. Carbonnel. — *Secrétaire* : M. Ditte. — *Trésorier*: M. Pollet.

Sailly-sur-la-Lys. — Société communale. — *Président* : M. Lebleu P., maire. — *Vice-président* : M. Deweine L. — *Secrétaire* : M. Bocquet J.-B. — *Trésorier* : M. Huchette A.

Sains-en-Gohelle. — Société communale. — *Président* : M. Cocu Alc. — *Vice-président* : M. Gronnier. — *Secrétaire* : M. Roussel L. — *Trésorier* : M. Janquin L.

Société de St-Michel. — *Président* : M. Lequette G. — *Vice-président* : M. Thorel L. — *Secrétaire* : M. Dumaisnil B. — *Trésorier* : M. Lainé A.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne. — Société de Notre-Dame de Boulogne pour les marins de ce quartier. — *Président*: M. Baudelocque J., ✻, conseiller général, maire de Boulogne. — *Vice-présidents*: MM. Evrard P. et Tétar-Gournay. — *Secrétaire* : M. Dusautiez Alf. — *Trésorier* : M. Jules.

Boulogne. — Société des ouvriers de la ville. — *Président* : N.— *Vice-président* : M. Bilbocq. — *Secrétaire* : M. Vincent. — *Trésorier*: M. Lequeutre.

Boulogne. — Société des ouvriers de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie. — *Président* : M. Poure Georges. — *Vice-président* : M. Héming G. — *Secrétaire* : M. Bonnefoy. — *Trésorier* : M. Septier.

Boulogne.— L'Union des employés. —*Président* : M. Arnu Louis. — *Vice-président* : M. Lefebvre G. — *Secrétaire* : M. Caudevelle J.— *Trésorier* : M. Couvreur P.

Calais. — Société des Arts et Métiers. — *Président* : M. Bailleul P. — *Vice-président* : M. Pourre Fréd. — *Secrétaire* : M. Bailleul. — *Trésorier* : M. Avez Ad.

Calais. — Société communale de St-Pierre. — *Président* : M. Cadart Albéric. — *Vice-président* : M. Brenier-Laut. — *Secrétaire-trésorier* : M. Boutroy.

Calais. — L'Union commerciale. — *Président* : M. Nédonsel Paul. — *Vice-président* : M. Choquet O. — *Secrétaire* : M. Thiébaut. — *Trésorier* : M. Fayeulle.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Etaples. — Notre-Dame de Foi (Société entre les marins d'Etaples et de Camiers).— *Président* : M. Billiet, ✻.—*Vice-président* : M. J. Moleux. — *Secrétaire* : M. Delbende. — *Trésorier* : M. Alloy.

Hesdin. — Société communale des ouvriers. — *Président* : M. Lereuil, maire. — *Secrétaire* : M. Seillier. — *Trésorier* : N.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Audruick. — Société communale. — *Président* : M. Mitenne V.— *Vice-président* : M. Dubrœucq Jh. — *Trésorier-secrétaire* : M. Waryn Alfred.

St-Martin-au-Laërt. — Société de St-Martin-au-Laërt et des communes réunies de Longuenesse, Tatinghem, Tilques et Salperwick. — *Président* : M. Belin P. — *Vice-président* : M. Campagne André.— *Secrétaire-trésorier* : M. Hocquinghem.

St-Omer. — Société communale. — *Président* : M. Lefebvre du Prey. — *Vice-présidents* : MM. Cotel père et Em. Duméril. — *Secrétaires* : MM. Ch. Taffin de Givenchy et Lengaigne. — *Trésorier* : M. Duquénoy G. — *Receveur* : M. D'Homont.

Wardrecques. — Société des ouvriers des usines — *Président* : M. Porion P. — *Vice-president* : M. Benoit V. — *Secrétaire* : M. Aviez Am. — *Trésorier* : M. Caron Em.

Wizernes. — Société de Wizernes et des communes réunies d'Hallines et Esquerdes. — *Président* : M. Dambricourt Al. — *Vice-président* : M. Lemoine J. — *Secrétaire-trésorier* : M. Derudder L.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Frévent. — Société communale. — *Président* : M le baron de Fourment, ✵, maire. — *Vice-président* : M. Gacquer Alp. — *Trésorier* : M. Fonfaye-Laprandie, premier adjoint au maire. — *Secrétaire* : M. Lemaire D.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Une ordonnance royale du 22 février 1839 dispose, par son article 38, que. dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, il sera établi par le Ministre de l'Instruction publique, sous la présidence du Maire, un Comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat de livres.

Aire — Comité d'inspection : MM. Warenghem Léon, le baron Dard, O. ✵, de Sars, Tharel, Dumont et Martin. — Bibliothécaire : M. Vaast.

Arras. — Comité d'inspection : MM. Ricouart, ✵, vice-président ; Lecesne père, ✵, de Mallortie, ✵, Leloup, ✵, H. Trannin, Barbier V., Carlier Eug., ✵, et J. Guérard. — Bibliothécaire : M. Wicquot. — Aide-bibliothécaire : M. Cottel.

Béthune — Comité d'inspection : MM. le Maire, président ; Mannessier, Lewalle A., Dozinel, Siomboing.—Bibliothécaire : M. Hanot L.

Boulogne.—Comité d'inspection : MM. Audibert, O. ✵, Bellet Ch., Dr Filliette Adolp., Hista, Huguet A., sénateur, Dr Ovion fils, Dr Patin, Platrier R., N., N. et N. — Bibliothécaire : M. Martel Eug. — Sous-bibliothécaire : M. Delhaye. — Employé : M. Coulon.

Calais. — Comité d'inspection : MM. Debette, Mauricheau-Beaupré,

Fournier Paul, Gest Ad., Dewatre P., Delsart J., Dr L. Guyot. — Bibliothécaire : M. Pseffer.

Hesdin. — Comité d'inspection : MM. le Dr Brullé, Normand, Dauvin Aristide, Flament, inspecteur primaire en retraite, Willame P., adjoint au maire, Sellier Al., conseiller municipal, Ricquier Gaston, conducteur des ponts et chaussées et N. — Bibliothécaire : N.

Montreuil. — Comité d'inspection : MM. Dubourg Victor, premier adjoint au maire, Charpentier Emile, Bardin Eugène, Thuillier Fr., ✻ et Braquehay Aug. — Bibliothécaire : N.

St-Omer. — Comité d'inspection : MM. le Maire, président, Hermant Ch., Vantroyen Arth., Quaisain, ✻, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées et Bommier Auguste, notaire à St-Omer. — Bibliothécaire : M. de Lauwereyns de Rosendaële, ✻, prof. honoraire. — Bibliothécaire-adjoint : N.

St-Pol. — Comité d'inspection : MM. le Maire de St-Pol, président ; Graux G., Bornay Louis, Troude, Roden, Didier, Becquart et Pruvost-Grimbert. — Bibliothécaire : M. Robache.

MUSÉES.

Les cinq Musées que possède le Pas-de-Calais sont de création toute moderne ; aucun d'eux ne remonte au siècle dernier. Ces établissements renferment quelques collections précieuses au point de vue de l'étude des beaux-arts et de l'histoire naturelle. Ils sont administrés par des commissions à la nomination de l'autorité municipale.

Musée d'Arras.

Président : M. le Maire de la ville ; vice-président : M. Ricouart, ✻, adjoint au maire ; secrétaire-général : N. ; conservateur : M. Tricart Edouard.

1re section (*Beaux-arts et antiquités*) : MM. Boutry J., ✻, Demory, Morel Gustave, Ricouart, ✻, Tricart Ed., Dupont Edm., Leloup J., ✻, Barbier V. et Al. Advielle.

2e section (*Sciences naturelles*) : MM. le Dr Biencourt, Brégeaut, Bureau, Gossart, Pagnoul, Trannin H., Viseur, ✻, Despierre R., Bouchel.

Membres honoraires : M. Breton J., O. ✻, à Courrières (*peinture*). — M. Dancoisne père, à Hénin-Liétard (*archéologie*).

Surveillant général : M. Wantiez.

Musée de Boulogne.

Président : M. le Maire ; vice-président : M. Bilbocq, père.

Administrateurs : MM. Aly, Camille Chauveau, Aug. Huguet,

Huret-Lagache, ❋, Dr Ovion, ❋, Dr Gros père, Farjon, O. ❋, et Vaillant V.

Membres correspondants : MM. le Dr Ernest Hamy, O. ❋, et l'abbé Grebet, Stone, Maillard-Géneau, Alp. Pinart, l'abbé Lefebvre, H. Pringée, Cousin. — Conservateur · M. le Dr Sauvage.

Musée de Calais.

Administrateurs : MM. Devot Ad., Wiart P., Isaac Ch., Vilain A., Hugrel, Decroix E., Debray J., Banse G., Lejeune Er.

Musée de St-Omer.

Président : M. Henry de Givenchy ; secrétaire-trésorier : M. L. Deschamps de Pas. — Administrateurs : MM. Révillion Charles, Van Kempen, Le Sergeant de Monnecove Gaston, Goeneutte et N.

Musée de St-Pol.

Le musée de St-Pol est administré par une commission composée de cinq membres, savoir : MM. Gaquerre Etienne, Vasseur Aristide, Héroguelle Victor, Edmont et N.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES.

Un arrêté préfectoral du 3 mars 1846, complété par un arrêté du 10 août 1871, a institué dans le département une Commission des antiquités départementales, chargée de rechercher et de classer les anciens édifices remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire, de proposer les mesures qu'exige leur conservation, de surveiller les découvertes d'objets d'art et de débris historiques et de provoquer les mesures nécessaires pour les conserver, d'explorer les archives communales, d'arrêter le plan de la statistique archéologique du département et d'en poursuivre l'exécution.

Cette Commission se réunit en séances ordinaires le premier jeudi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre, pour y entendre les lectures ou les rapports de ses membres et pour régler toutes les questions intéressant sa mission archéologique ou ses études.

Elle tient, en outre, chaque année, au mois de juillet, à Arras, sous la présidence du Préfet, une assemblée générale dans laquelle elle renouvelle son Bureau composé d'un président annuel, d'un secrétaire-adjoint et d'un bibliothécaire.

L'Archiviste du département remplit de droit auprès d'elle les fonctions de secrétaire-archiviste-trésorier. Elle élit, en outre, trois membres résidant à Arras, pour former, avec les quatre membres du Bureau un comité exécutif.

Ce Comité se réunit le premier lundi de chaque mois, pour s'oc-

cuper de l'administration de la Commission, donner suite aux résolutions prises dans les réunions générale ou mensuelles, préparer l'ordre du jour de celles-ci et prendre les mesures urgentes, sauf ratification ultérieure par la Commission.

Les membres de la Commission sont nommés par le Préfet, sur la proposition de la Commission elle-même, dans une séance composée de neuf membres au moins.

La Commission des antiquités départementales se compose ainsi qu'il suit :

MM. le Préfet, *président-né ;*
Ricouart L , ✻, *président ;*
Loriquet, H., archiviste du département, *secrétaire-archiviste-trésorier ;*
De Cardevacque Ad . *secrétaire-adjoint ;*
Barbier V., *bibliothécaire ;*
De Mallortie, ✻, Cavrois L., l'abbé Rohart, *membres du comité.*

Liste des membres par ordre de nomination : MM. Dancoisne, notaire honoraire à Hénin-Liétard ; Boistel, anc. juge au tribunal de St-Omer ; de Beugny d'Hagerue, à Lozinghem ; Cavrois, ✻, ancien agent-voyer en chef du département, à Neuve-Chapelle ; Gaucherel L., à Paris ; le marquis d'Havrincourt, O. ✻, conseiller général, maire d'Havrincourt ; de Baecker, ancien juge de paix à Bourbourg; Robaud Alf., à Paris ; l'abbé Haigneré, desservant à Le Waast; de Cardevacque Ad., à Arras: Ledru, Dr en médecine à Avesnes-le-Comte ; le comte d'Héricourt Ch., consul de France à Stuttgard ; de Bailliencourt, architecte à Béthune ; Normand, architecte à Hesdin ; Libersalle, architecte à St-Omer ; de Hauteclocque G., maire de Bermicourt ; Lecesne P., vice-président du Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais ; Lecesne Edm., ✻, propr. à Arras ; le baron de Calonne, à Buire-le-Sec ; le Gentil C., anc. juge à Arras ; Cavrois-Lantoine, propr. à Arras ; le baron Dard, O. ✻, à Aire ; Van Drival, anc. juge de paix à Orchies; le Sergeant de Monnecove F., ✻, propr. à St-Omer ; Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges ; l'abbé Lefebvre, ancien desservant à Halinghen; Métivier, inspecteur d'Académie à Nantes ; Richard J.-M., ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval ; l'abbé Villox, desservant à Brebières ; de Clercq, conseiller général, à Oignies ; Dutilleux, lieutenant-colonel du génie à Nantes ; Vallée George, conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle ; Boutry J., juge au tribunal civil d'Arras ; Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble ; Bellon, à St-Nicolas-lez-Arras; Carré père, architecte à Arras; Cuisinier, ✻, Dr en médecine à Calais ; Loriquet H., archiviste du département ; Ricouart L., ✻,

adjoint au maire d'Arras; Wicquot Auguste, bibliothécaire de la ville d'Arras; Vaillant V., archéologue à Boulogne; Sagebien, secrétaire-général de la préfecture; Guesnon A., professeur en retraite, à Arras; de Mallortie, ✻, anc. principal du collège d'Arras; Barbier V., directeur du Mont-de-piété, à Arras; Couturaud, architecte de la ville, à Arras; l'abbé Rohart, orientaliste, à Arras; l'abbé Bled O., à St-Omer; Reboul, archiviste de la ville, à Calais; de Lauwereyns, ✻, archiviste de la ville, à St-Omer; Bénard, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne; Sauvage, directeur de la station d'aquiculture, à Boulogne; Enlart, élève de l'école française de Rome; de Parfouru, capitaine de gendarmerie, à Arras; J. Gonsseaume, artiste-peintre, à Arras; de la Giclais, maire de Lestrem; Acremant, commissaire de surveillance administrative, à Arras; Béghin Eug., archéologue, à Béthune.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Il existe dans le département trois compagnies savantes qui sont, comme les autres sociétés du même genre, placées sous le patronage du Ministre de l'instruction publique et auxquelles le Conseil général accorde des encouragements annuels.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Créée en 1737, la Société littéraire d'Arras a été reconnue, en 1773, comme Académie royale des belles-lettres et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1828. Elle a repris, en 1831, son titre d'Académie.

L'Académie a 30 membres titulaires. Elle a, en outre, des membres honoraires et des membres correspondants en nombre illimité. Son bureau est composé actuellement ainsi qu'il suit:

Président : M. H. de Mallortie, ✻.

Chancelier : M. Ricouart, ✻, adjoint au maire d'Arras.

Vice-Chancelier: M. Guérard, juge d'instruction au tribunal d'Arras.

Secrétaire-général: M. l'abbé Deramecourt, chanoine, supérieur du petit séminaire d'Arras.

Secrétaire-adjoint : M. Cavrois L., Dr en droit, à Arras.

Bibliothécaire : M. Wicquot, bibliothécaire de la ville.

Archiviste : M. G. de Hauteclocque.

Membres titulaires par ancienneté : MM. de Mallortie, ✻, princip. honoraire. — Edm. Lecesne, ✻, ancien adj au maire d'Arras. — Sens, ✻, anc. député. — C. le Gentil, anc. juge au tribunal civil. — Pagnoul, directeur de la station agronomique. — Paris, avocat, anc. sénateur. — G. de Hauteclocque, prop. — Lecesne P., vice-présid. du Cons. de Préfecture. — L'abbé Envent, archiprêtre de la cathédrale. — Le Dr Trannoy, ✻. — Gossart, chimiste. — L. Cavrois, Dr en

droit. — L. Ricouart, ✻, propr., adj. au maire d'Arras. — A Wicquot. bibliothécaire de la ville. — Guérard, juge d'instruction au tribunal civil. — Ad. de Cardevacque — Emm. Petit, président du tribunal civil. — H. Trannin, Dr ès-sciences — J. Boutry juge au tribunal civil. — Leloup, ✻, cons. gén. — L'abbé Deramecourt, supérieur du petit séminaire. — P. Laroche, directeur de l'imprimerie du *Pas-de-Calais*. — Loriquet, archiviste du département. — Ern. Deusy, cons gén. — Barbier V., directeur du Mont-de-Piété, à Arras. — L'abbé Rohart, aumônier de l'institution des sourds-muets. — Depotter J., vicaire gén. — Leleux Ch , vicaire gén. — Carlier E., ✻, inspecteur des enfants assistés. — Guesnon, professeur en retraite.

Membres honoraires (en résidence dans le département) : MM. Boistel, ancien juge à St-Omer, ancien membre résidant. — Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — Brégeaut. ancien pharmacien, à Arras. — Jules Breton, O. ✻, à Courrières. — Louis Noël, statuaire à Paris. — Charles Daverdoingt, peintre d'histoire, à Averdoingt.

Membres correspondants (en residence dans le département) : MM. le baron Dard, O. ✻, à Aire. — Dancoisne. numismate, notaire honoraire à Hénin-Liétard. — L'abbé Haigneré, desservant à Le Waast, ex-président de la Commission départementale des monuments historiques — Le Sergeant de Monnecove Félix, ✻, propr., à St-Omer — Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer. — Le baron de Calonne, à Buire-le-Sec. — Martel, ancien principal du collège de Boulogne. — Roch. ancien percepteur à Aire. — Ledru, docteur en médecine à Avesnes-le-Comte. — L'abbé Lefebvre, anc. curé d'Halinghen. — Fromentin, curé de Fressin. — G. de Beugny d'Hagerue.

Membres correspondants (en résidence hors du département) : MM. Caminade de Castres, O. ✻, anc. directeur des contributions indirectes, à Paris. — Coince, ingénieur des mines — Paillard, C. ✻, anc. préfet du Pas-de-Calais. — Pierrotti (le docteur Ermette). ingénieur honoraire de la Terre-Sainte. — J.-M. Richard, anc. archiviste du Pas-de-Calais, à Laval. — Mgr Meignan, archevêque de Tours.

Société des antiquaires de la Morinie.

La Société des Antiquaires de la Morinie a son siège à St-Omer ; elle peut avoir trente-six membres résidants ; le nombre des membres honoraires et correspondants est illimité.

Président : M. Butor, juge en retraite.

Vice-président : M. l'abbé Bled, aumônier des frères des écoles chrétiennes.

Secrétaire-général : M Pagart d'Hermansart.

Archiviste : M. Legrand Ch.

Trésorier : M. de Bailliencourt.

Membres titulaires : MM. Taffin de Givenchy Ch., prop. — Le Sergeant de Monnecove F., ✻, prop. — Martel, sénateur — Van Eeckhout L., prop. — Le Sergeant de Monnecove Alb. — Violette de Noircarmes. — Boistel, anc. juge. — Deschamps de Pas Ch. — Lefebvre du Prey Edm., anc. député. — Revillon Ch., prop — Van Zeller d'Osthove, maire de Racquinghem. — Lambert-Rocde, juge. — Van Kempen Ch., prop. — Doazan F., prop. — Herbout Eug., bibliophile. — Decroos, notaire. — Hochart, avoué. — L'abbé Deschamps de Pas, vicaire à N.-D. — Duquénoy Gaston, avocat. — Sturne Em., sculpteur. — Hémart du Neufpré H., propriétaire.

Membres correspondants (en résidence dans le département). — MM. Barbe (l'abbé), à Boulogne-sur-Mer. — Béghin E., à Béthune. — De Cardevacque Ad., à Arras. — Cavrois N., ✻, anc. agent-voyer en chef à Neuve-Chapelle. — Cavrois L., Dr en droit, à Arras. — Cuisinier, ✻, Dr en médecine, à Calais. — Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard. — Dard le (baron), O. ✻, à Aire-sur-la-Lys. — Enlart Cam., à Airon-St-Vaast. — Fromentin (l'abbé), curé de Fressin. — D'Hagerue Am., propr., à Lozinghem. — Haigneré (l'abbé), curé de Le Waast. — Halloy, avocat, à Béthune — Lambert, anc. greffier du tribunal civil, à St-Pol. — Laurent (l'abbé), anc. curé de Brimeux. — Lecesne Edm., ✻, anc. cons. de Préfecture, anc. adjoint au maire d'Arras. — Lecesne Paul, vice-président du Conseil de Préfecture, à Arras. — Ledru, Dr en médecine, à Avesnes-le-Comte. — Lejeune E., archéologue, à Calais. — Lipsin Ad., antiquaire, à Boulogne-sur-Mer. — Loriquet, archiviste du département. — Menche de Loisne Ch., O. ✻, anc. gouverneur de la Martinique, à Blessy. — Picquart Ch., à Louches. — Ricouart, ✻, membre titulaire de l'Académie d'Arras. — Sagot D., propr., à Bléquin. — De Sars, propr., à Aire. — Titelouze de Gournay Ch., propr., à Clarques. — Titelouze de Gournay Am., propr., à Wandonne. — George Vallée, cons. de Préfecture de Meurthe-et-Moselle. — Grandsire, anc. receveur municipal, à Hesdin. — Advielle Victor, attaché au Ministère des finances. — L'abbé Lefebvre, anc. curé d'Halinghen.

Société académique de Boulogne.

La Société académique de Boulogne se compose de membres honoraires, de membres titulaires résidants, de membres titulaires non-résidants, d'associés et de correspondants.

Président honoraire : M. Baudelocque, ✻, maire de Boulogne.

Président : M. Auguste Huguet, sénateur.
Vice-président : M. F. Farjon, O. ✻.
Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Daniel Haigneré.
Secrétaire annuel : M. Bénard L.
Trésorier : M. Carmier Et.
Bibliothécaire-archiviste : M. H. Réveillez.

Membres honoraires : MM le Préfet du département, l'Evêque du diocèse, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Maire de Calais, A. Lipsin, Waterton de Walton, Gosselet. R. Platrier, baron de Farincourt, O. ✻, Levert, C. ✻. Héron de Villefosse, Dr Ern. Hamy, O. ✻. membre de l'Institut, Cucheval-Clarigny, O. ✻, membre de l'Institut.

Membres titulaires résidants : MM. Hary. Bénard L., Lefebvre A., Madaré, le Dr Ovion père, ✻, H. de Rosny, Rigaux Edm., l'abbé Joncquel, Eug. Martel, Delcourt, Pichon, Audibert, O. ✻, Sagnier-Christol, Le Roy Camille, Huret-Lagache, ✻, Ch. Lebeau, P. Lonquéty, ✻, Dr Aigre, Carmier Et., Carmier Em., Dr Sauvage Em., Dr Houzel, Dr Ovion fils, Fourdinier J., Lonquéty M.

Membres titulaires non-résidants : MM. Lejeune, à Calais.— L'abbé Lefebvre. — Lavocat Alb., à Nesles. — Lecat Jules. — Landrin.

Membres associés : MM. Henri Réveillez. — Ch. Varey. — Hautin Eug. — Caudevelle E.-J.

Membres correspondants : MM. le baron Dard, O. ✻, à Aire. — Ed. Sens, ✻, à Arras. — Ch. d'Héricault, à Paris. — Lion J., à Paris. — L'abbé Robert, ancien curé de Grigny. — Richard J.-M., à Laval.— Dramard. — Le baron de Calonne, propr à Buire-le-Sec. — Moreau F., à Paris. — Loriquet, archiviste du département, à Arras. — Sardou Louis, à Nice. — Brun F., architecte à Nice. — De Witasse G. — Pinset Raph. — Enlart Cam — Rattier de Susvallon, à Bordeaux. — Courtois, à Paris. — Dewisme P. — Holfberg, à Stockolm. — Giard, Chapelain-Duparc, Barrois Ch., à Lille. — Duhausset, Delhaye, Pagart d'Hermansart, à St-Omer. — Letellier C., à Caen. — Leprince Auguste, à Vanves. — Laurens de Coucke-laëre. — Bortier, à Adinkerke. — Hiez H. — Courtain. — Corinwinder. — Elie Gauguet. — Lefebvre. — Hermant Eug. — Magnier Ed. — Millien Ach. — Roger. — L. de G. Julien, à Marseille. — Meunier Stan., à Paris. — Guerlain, R., à Amiens.

SOCIÉTÉ ARTÉSIENNE DES AMIS DES ARTS

La Société des Amis des Arts d'Arras, fondée par feu M. C. Dutilleux, et autorisée le 5 mai 1861, a pour but de relier entre elles les personnes qui s'intéressent aux choses artistiques et de propager

le goût des arts par l'acquisition d'œuvres de mérite. Elle compte environ 200 membres titulaires.

Présidents d'honneur : MM. Jules Lefebvre, O. ☼, et Jules Breton, C. ☼. — *Commission honoraire* : MM. C. le Gentil, président ; H. de Mallortie, ☼, vice-président ; le baron Dard, O. ☼.

COMMISSION ADMINISTRATIVE. — MM. Albéric de Galametz, *président titulaire* ; Deusy Ern., *vice-président* ; Desavary P , *secrétaire* ; A. Advielle, *trésorier* ; Edm. Lecesne, ☼ ; Ed. Tricart et Delrue, *administrateurs*.

UNION ARTISTIQUE DU PAS-DE-CALAIS.

L'*Union artistique du Pas-de-Calais* a pour but de venir en aide à ceux de ses membres qui tomberaient dans le besoin, de leur faciliter les moyens de faire connaître leurs œuvres, de protéger de jeunes talents et de répandre le goût des arts.

Président : M. Julien Boutry. — *Secrétaire* : M. Barbier V. — *Trésorier* : M. J. Gonsseaume. — *Membres de la Commission* : MM. Demory, Nonjan, Carré, Boyenval, Delrue, de Retz, Couturaud et Ed. Tricart.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

PRESSE.

Journaux politiques.

AIRE. — L'*Echo de la Lys*, paraissant le vendredi. — Rédacteur-gérant : M. Léon Guillemin. — Imprimerie Guillemin.

ARRAS. — L'*Avenir*, journal d'Arras et du Pas-de-Calais, paraisant tous les jours, le lundi excepté.— Rédacteur en chef : M. Druelle. — Gérant : M. Bouvry Ed. — Imprimerie de l'*Avenir*.

Le *Courrier du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. Martin Arthur. — Gérant : M. Caron. — Imprimerie Paul Laroche.

La *Semaine religieuse du diocèse*, paraissant le vendredi. — Imprimeur-éditeur : la société du *Pas-de-Calais*.

BAPAUME. — Le *Cantonal*, journal des cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Alexandre Duval.

La *Gazette de Bapaume*, paraissant le dimanche.— Gérant : M. V. Hamel — Imprimerie Rohard-Courtin, à Arras.

BÉTHUNE. — Le *Petit Béthunois*, paraissant le dimanche. — Rédacteur en chef : M. Blanchard.— Imprimerie nouvelle du *Petit Béthunois*.

Le *Journal de Béthune et de son arrondissement*, paraissant le samedi — Imprimeur-éditeur-gérant : M. A. David.

L'*Echo de Béthune*. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Chatelet.

La *Gazette de Béthune*, journal populaire, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. E. Frédéric.

La *Revue artésienne*, journal de Béthune et de son arrondissement, paraissant le vendredi.—Imprimeur-éditeur-gérant : M. C. Delpierre.

BOULOGNE. — L'*Express du Nord et du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté.—Rédacteur en chef : M G. Delattre. — Gérant : M. Pernet. — Imprimerie Vve Delahodde.

La *France du Nord*, journal quotidien international, paraissant tous les jours, le dimanche excepté. — Rédacteur en chef : M. Ch. Quettier. — Gérant : M. A. Baret. — Imprimerie de la Société typographique

L'*Impartial de Boulogne-sur-Mer*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur : M. Em. Martel. — Gérant : M. Arth. Leclercq. — Imprimerie Vve Ch. Aigre.

L'*Indépendant*, paraissant tous les jours, excepté le dimanche. — Rédacteur : M. Lemaître. — Gérant : M. Crépin. — Imprimerie Vve Cabre.

CALAIS. — L'*Avenir de Calais*, paraissant le dimanche et le jeudi. — Rédacteur-gérant : M. Gontier. — Imprimerie Vve H. Gontier.

L'*Impartial de St-Pierre*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant et imprimeur : M Albeaux-Gérardin.

Le *Journal de Calais et des cantons d'Ardres, Audruick, Guines et Marquise*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant : M. J. Goutier. — Imprimerie J. Goutier.

Le *Moniteur de Calais*, paraissant le samedi. — Rédacteur-gérant : M. Ed. Tartar. — Imprimerie Tartar-Crespin.

Le *Petit Calaisien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi. — Directeur : M. J.-A. Naudin.

MARQUISE. — L'*Avenir de Marquise*, paraissant le samedi. — Rédacteur : M. Delrieu.

SAMER. — L'*Echo de la Liane*, paraissant le samedi.

LILLERS. — La *Gazette de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. E. Cailliéret.

Le *Journal de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Boussemaër.

MONTREUIL. — La *Montreuilloise*, journal de l'arrondissement de Montreuil, paraissant le mardi et le vendredi. — Gérante : Mme Vve Maillard-Didier. — Imprimerie Vve Maillard-Didier.

Le *Journal de Montreuil et de l'arrondissement*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant : M. Arthur Becquart. — Imprimerie Arthur Becquart.

ST-OMER. — L'*Indépendant du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. L. Brodel. — Gérant : M. D'Homont. — Imprimerie D'Homont.

Le *Mémorial artésien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi. — Gérant : M. Grincourt. — Rédacteur : M. A. Lardet.

Journaux non politiques et écrits périodiques.

ARRAS. — L'*Artésien*, bulletin commercial, industriel et agricole du Pas-de-Calais, journal littéraire et artistique, paraissant le dimanche. — Propriétaire-gérant et imprimeur : M Sueur-Charruey.

La *Revue agricole du Pas-de-Calais et du Nord de la France*, bimensuelle. — Imprimerie Paul Laroche.

BOULOGNE. — Le *Farceur*, paraissant le samedi. — Gérant : M. Ternisien. — Imprimerie de la Société Typographique.

ST-POL. — L'*Abeille de la Ternoise*, journal de St-Pol et de son arrondissement, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. L. Becquart.

MÉDECINE ET PHARMACIE.

Docteurs en médecine.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Arras : MM. Ballue, Baude Ern., Béhague, Biencourt L., Carpentier G., Germe, Goudemand, Leclercq M., Lestocquoy Alf., Leviez Alb., Trannoy Em., ✵ — Agny: M. Deriencourt P. — Bapaume: MM. Cauchy C., Guibet et Lefebure J. — Bienvillers-au-Bois : M. Poiteau. — Croisilles : M. Ficheux. — Ecourt-St-Quentin : M. Sergeant L. — Marquion : M. Dumont F. — Méricourt : M. Decourtieux. — Oisy : MM. Billoir et Bresselle P. — Orville : M. Hannard. — Vitry-en-Artois : M. Saudemont P.

ARRᵗ DE BÉTHUNE — Amettes : M. Payelle L. — Béthune : MM. Boutleux, Haynaut, ✵, Henseval, Leleu L. et Vouters. — Billy-Montigny : M. Lourties. — Bruay : M Dourlens Ad. — Bully : M. Swynghedauw. — Carvin : MM. Daubresse,

Robert L. et Lenys R. — Cauchy-à-la-Tour : M. Lafaye. — Fleurbaix : M. Chérigié. — Hénin-Liétard : MM. Boulinguez H. et Thelliez A — Laventie : M. Hameau. — Lens : MM. Gosselin Om., Lequette Aug. et Néser. — Liévin : M. Biat. — Lillers: MM. Laversin P., Laversin F. et Hacot G. — Noyelles-sous-Lens : M. Decourtieux. — St-Venant : MM. Cortyl, Catoir et Pascalin.

Arr[t] de Boulogne. — Boulogne : MM. Aigre, Bourgain, Delannoy G., Deseille M., Dutertre R., Filliette, Flour Ch., Gros L., Gros Ch , Guerlain M., Harvey, Houzel G., Lamiot R , Lejeune J., Loppe, Ovion père, ✻, Ovion fils, Patin et Perrochaud, ✻, Philip Sam. — Calais : MM. Baude Ed., Berquet, Brégeaut, ✻, Cuisinier, ✻, Deladrière, Deroide, Devot A., Dodré, Guyot L , Huc, Lemaître H., Matringhem, Vétu, Waringhem, Crèvecœur et Lécaille. — Desvres : M. Stopin. — Fiennes : M. Thorel Hipp — Guînes : M. Godefroy L., Gody M et Oudar R. — Hardinghen : M. Garasse. — Le Portel : M. Caron P. — Marquise : MM. Gruson H. et Leroy F. — Samer : M. Lemaître A. — Sangatte : M. Robbe A. — Tingry : M. Dupont J -B. — Wimille : Parpais Em.

Arr[t] de Montreuil. — Berck-Plage : M. Cazin P., ✻. — Campagne-lez-Hesdin : M. Drancourt A. — Etaples : M. Laurent J. — Fressin : M. Desmons F. — Fruges : MM. Fauvelle J. et Planque Ch. — Hesdin : MM. Brullé Em., Fauconnier L. — Montreuil : MM. Delplanque H. et Hallette Alf.

Arr[t] de St-Omer. — Aire : MM. Boutin, Catrice Ch. et Cordonnier P. — Ardres : M. Canu J.-B. — Arques : M. Alexandre Alc. — Audruick : M. Zibelin. — Blendecques : M. Cardon. — Fauquembergues : M. Joly J. — St-Omer : MM. Bachelez Ch., Bernard G., Castier, Lanselle, Mantel El., Mantel P., Poulain, Tillie J. et Wintrebert. — Wizernes : M. Declety.

Arr[t] de St-Pol. — Aubigny : MM. Blaire G. — Auxi-le-Château : MM. Beaussart L., Goddée L. et Lardemer L. — Avesnes-le-Comte : M. Ledru P — Frévent : M. Herbout El. — St-Pol : MM. Bornay L. et Planque Em.

Officiers de santé

Arrondissement d'Arras. — Achicourt : M. Trannoy L. — Acq : M. Gernez B. — Arleux-en-Gohelle : M. Dupuich D. — Arras : M. Willerval. — Bapaume : MM. Legrand Ant, et

Prévost Alf. — Beaumetz-lez-Cambrai : M. Capelle G. — Beaumetz-lez-Loges : M. Heutte. — Bertincourt : M. Dartus. — Biache-St-Vaast : M. Capron. — Boiry-Ste-Rictrude : M. Richard P. — Bourlon : N. — Brebières : M. Sarrazin P. — Bucquoy : M. Sauvage L. — Courcelles-le-Comte : M. Pronier J. — Croisilles : M. Véniel. — Ecourt-St-Quentin : M. Varlet G. — Ervillers : MM. Demailly et Magniez. — Eterpigny : M. Leroy L. — Fampoux : M. Carpentier Jh. — Foncquevillers : M. François J. — Fosseux : M. Bossu. — Gavrelle : M. Dupuich D. — Graincourt-lez-Havrincourt : M. Cornet. — Habarcq : M. Grémont. — Havrincourt : M. Sacleux. — Hénu : M. Allart Ern. — Hermies : MM. Capelle J.-B et Gernez St. — Inchy : MM. Havransart et Varlet Ch. — Le Transloy : MM. Capon Ach. et Thoriez. — Marœuil : M. François E. — Metz-en-Couture : MM. Goubet et Wattennes. — Monchy-le-Preux : M. Blaire Ch. — Mont-St-Eloy : M. Gernez A. — Neuville-St-Vaast : M. Delay. — Neuville-Vitasse : M. Pronier N. — Oisy : M. Wagon Alb. — Pas : M Mercier A. — Quéant : M. Bretez — Ransart : M. Dumont G. — Rivière : M. Basseux. — Souchez : M. Wagon H. — Vaulx-Vraucourt : M. Leroux L. — Vimy : MM. Dhénin, et Cleuet. — Vis-en-Artois : M. Ledru C. — Vitry-en-Artois : M. Lemoine.

Arr[t] de Béthune. — Allouagne : M. Croquison. — Auchel : M. Hernu A. — Barlin : M. Legrand Ad. — Beuvry : M. Bridoux O. — Bully : M. Delattre L. — Calonne-sur-la-Lys : M. Lamant. — Carvin : M. Liermain, ✱. — Chocques : M. Haviez Edm. — Courrières : MM. Bouchez H. et Théry A. — Dourges : M. Houssin. — Douvrin : M. Leconte L. — Estrée-Cauchy : M. Caron J. — Festubert : M. Dupuich Ch. — Fleurbaix : M Pollet N. — Haillicourt : M. Bacqueville. — Harnes : M. Bailliez A. — Hénin-Liétard : M. Constant Ch. — Hersin-Coupigny : M. Lemaire Edm. — Hinges : M. Dhuin. — Houdain : M. Carré F. — Labuissière : M. Godefroy Ol. — Lacouture : M. Sarazin G. — Laventie : M. Hernu L. — Leforest : M. Dupuis. — Lens : M. Bauduin L. — Lestrem : M. Bridoux J. — Liévin : M. Lequette L. — Loos : M. Laurent L. — Mazingarbe : M. Guillemant L. — Molinghem : M. Leroy F. — Neuve-Chapelle : M. Dupret F. — Nœux : MM. Brunelle L. et Biencourt V. — Norrent-Fontes : M. Canda I. — Oignies : M. Baledans. — Pont-à-Vendin : M. Bouchez H. — Robecq : M. Debay. — St-Venant : M. Masure. — Vendin-le-Vieil : M.

Cayet M. — Vermelles : M. Hévin L. — Wingles : M. Malbrancq G.

Arrᵗ de Boulogne. — Bainctbun : M. Widhent. — Coquelles : M. Carin F. — Desvres : M. Lecq. — Guînes : M. Thoumin. Le Portel : M. Dausque V. — Lewast : M. Michaux Ant. — Licques : M. Parmentier Ans. — Marck : M. Allard H. — Samer : M. Dehédin. — St-Etienne (Pont-de-Briques) : M. Brousse F.

Arrᵗ de Montreuil. — Aubin-St-Vaast : M. Macqueron L. — Berck : MM. Louart A. et Quettier D — Campagne-lez-Hesdin : M. Morel N. — Conchil-le-Temple : Pannier Aimé. — Crépy : M. Cappe A. — Etaples : MM. Deboffe et Dunan. — Fressin : M. Michaux J. — Fruges : M. Caron F. — Hucqueliers : M. Ducrocq Jh — Lebiez : M. Beaurain J. — Montreuil : M. Boyenval Ch. — Verton : M. Mahée.

Arrᵗ de St-Omer. — Acquin : M. Scoumacque. — Aire : M. Delpierre H. — Ardres : M. Miennée F.-J. — Audruick : M. Lecouffe H. — Blendecques : M. Cardon H. — Enquin : M. Clément V. — Esquerdes : M. Lurette. — Lumbres : M. Broucquart H. — Moulle : M. Schercousse. — Nielles-lez-Bléquin : M. Oger. — Nordausques : M. Delabre O. — Ouve-Wirquin : M. Mouton F. — Oye : M. Sombret Paul. — Roquetoire : M. Gadelin. — St-Omer : MM. Jacquart et Kosser. — Thérouanne : M. Faucon Ch. — Vieille-Eglise : M. Carmier F. — Wardrecques : M. Trannoy B.

Arrᵗ de St-Pol. — Avesnes-le-Comte : MM. Dubus L. et Deneuville E. — Blangy : M. Gilliocq A. — Bonnières : M. Briois J. — Fillièvres : M. Oudin H. — Frévent : M. Coquidé Ern. — Heuchin : M. Delepouve Adh. — Le Parcq : M. Govart. — Maizières : M. Vasseur Z. — Œuf : M. Boucly Ch. — Penin : M. Nonjan. — Pernes : MM. Gournay Ch et Mahé Anat. — Rebreuviette : M. Hibon O. — St-Pol : MM. Lalo H. et Mercier Aug. — Saulty : M. Dehée Arm. — Tincques : M Hachin. — Valhuon : M. Duhautoy Ern.

Pharmaciens.

Arrondissement d'Arras. — Arras : MM. Averlan, Boullet, Brégeaut, Bureau Ch., Delcroix Ach., Dhé J., Duhaupas Alb., Fourcy E , Haccard, Saguet V., Ségart Art. et Thuillier Ch. — Bapaume : MM. Crinon H. et Lefébure J. — Bucquoy : M. Leteneur. — Cagnicourt : M. Bévière. - Croisilles : M.

Lesage Edm. — Foncquevillers : M. Cambier G. — Hermies : M. Deraine.—Le Transloy : M. Bédu Ch.—Oisy : MM. Lesne et Mormand A. — Vis-en-Artois: M. Hanon Eug. — Vitry-en-Artois : M. Garin Ed.

ARR[t] DE BÉTHUNE.—Béthune : MM. Béghin A., Boulinguez Ch., Hanquelle J., Savary L. et Wagon Alb. — Billy-Montigny : M Poteau V. — Bruay : M. Flament Ern. — Bully-Grenay : MM. Baillot et Gir. — Carvin : MM. Derobespierre, Flouquet et Leplomb. — Hénin-Liétard : MM. Dacheville, Delattre et Luquet. — Houdain : M. Legrand F. — Lapugnoy : M. Legrand Em. — Laventie : M Barbey. — Lens : MM. Fabien, François F., Legay L. et Wagon Alf. — Liévin : MM. Bridoux J. et Thilliez H. — Lillers : MM. Legay A., Payelle J.-P. et Serret. - Nœux : M. Cléry.— Pont-à-Vendin : M. Dewilde Adr. — St-Venant : M. Fournier A.

ARR[t] DE BOULOGNE. — Boulogne : MM. Bancquart, Briffard, Cappon L., Chamonin, Dewisme, Dutertre L.-P., Guerlain Ch., Guilbert L., Hiance, Jomin J., Leroux, Lhomme Alf., Parsons, Philippe L., Rousseau C., Séné, Tellier J. et Thomas L. — Calais : MM. Artzet, Bailleul, Bernard, Berk, Berquet A., Biencourt, Blomme, Dupuy F., Guerlain Ed., Laurent L., Mercier, Prévost, Rucar, Ruffin Ach., Serret et Yardin A. — Desvres : MM. Bourgain J.-B. et Tripier Em. — Guînes : MM. Jomin V. et Vaesken. — Licques : M. Carré Em. — Le Portel : M. Debay A. — Marquise : MM. Boutroy F. et Hennequin Em.—Samer : M. Campagne Ad.—Wimille : M. Gohier.

ARR[t] DE MONTREUIL. — Berck : MM. Fontaine F., Maugenet et Quettier D. — Etaples : MM. Leroux G et Maillet P — Fruges : MM. Molin V. et Trunet Eug. — Hesdin : MM. Beauvais R., Delannoy J. et Molin Em. — Hucqueliers : M. Minet J.-B.—Montreuil : MM. Bardin E.. Beauvais U. et Trédez Ch.

ARR[t] DE ST-OMER. — Aire : MM. Barthié Alb., Béhal H., Catrice J. et Lay J. — Ardres : M. Wasselin. — Arques : M. Cordonnier O. — Audruick : M. Verclytte. — Fauquembergues: M. Legrand M. — St-Omer: MM. Audibert, Damart, Descelers P., Deswarte A., Guerlain Alf., Guettard et Vendenhouck.

ARR[t] DE ST-POL. — Aubigny : M. Brassart A. — Auxi-le-Château : M. Cuvelier Ern. — Avesnes-le-Comte : MM. Brassart L et Trannoy L. — Frévent : MM. Garin P. et Guillon.

— Pernes : M. Treuet Al. — St-Pol : MM. Delahousse, Huré F. et Baggio.

Sages-femmes.

Arrondissement d'Arras. — Mmes : Ablain-St-Nazaire, Guibert Op. — Achicourt, Dehay. — Arras, Bassé V., Decock Eug., Decock Irm., Eben Al., Fontaine, Labbe, Laude Aug., Pierrin, Réveillion, Sion C.; Théret et Vanvincq P. — Avion, Bridoux L et veuve Willerval. — Bailleul-sir-Berthould, Lucas. — Bapaume, Legrand. — Baralle, Denoyelle. — Barastre, Vve Candelier. — Beaumetz-lez-Cambrai, Laguilliez. — Beaumetz-lez-Loges, Flament. — Berles-au-Bois, Dégez Est. — Bihucourt. Théry. — Bucquoy, Dollé S. et Cathelain D. — Chérisy, Vve Delannoy C. — Douchy-lez-Ayette, Obry Fl. — Ecourt-St-Quentin, Garbez Ph. — Ecoust-St-Mein, Beckers. — Foncquevillers, Godelier. — Gouy-en-Artois, Leroy Aug. — Grévillers, Raison. — Havrincourt, Blond C. — Hébuterne, Roussel. — Izel-lez-Equerchin, Deleplanque Aur. — Lagnicourt, Grossemy. — Marœuil, Lheureux. — Marquion, Vicot. — Metz-en-Couture, Queulin. — Oisy-le-Verger, Delannoy J. — Pas, Noiret. — Palluel, Michel. — Rivière, Olivier. — St-Laurent-Blangy, Vve Dennetière. — Vimy, Dépret L. — Vitry, Vilain D.

Arr[t] de Béthune. — Mmes : Annay, Caron A. — Auchel, Bulot Z., Carette et Leclercq L. — Béthune, Aubert, Bimberghem, Henneton et Vve Maillard. — Billy-Montigny, Blaise et Cartier. — Bruay, Costeux, Derametz L. et Mohin M. — Bully-Grenay, Laurent F. et Queneutte P. — Camblain-Châtelain, Guillemant M. — Carvin, Gambiez M.-A., Gellez L., et Thérouanne A. — Chocques, Dablemont. — Courrières, Leloir. — Estrée-Blanche, Dave. — Fleurbaix, Moitel. — Harnes, Becquart A. et Hoyez A. — Hénin-Liétard, Galland A., Galland C., Galland Z. et Théry P. — Hersin, Vve Duburque. — Isbergues, Blanquet. — Lens, Bigand, Crépin, Crombet, Decrombecque et Tristram. — Liettres, Delmaille — Liévin, Bétrémieux et Rousseau H. — Lillers, Déplanque Cél. et Fiérard. — Marles, Duriez. — Nœux, Démont, Dubrulle et Jérôme. — Oignies, Gellez M. — Sallau, Debay Z. — Vermelles, Thobois. — Verquin, Wavrin.

Arr[t] de Boulogne. — Mmes : Baincthun, Vve Lécaille et Lemaire Est. — Boulogne, Butez M., Gressier, Guilbert

Ad., Guilbert Ol., Letren, Magnier S., Michel Aur., Monvoisin J., Monvoisin M. — Brunembert, Marcq V. — Calais, Bidal Ad., Biet M., Choquet Ph., Faroit, Hollandt C., Horlandine, Machin M., Neveux M., Pollet M., Quéval, Swift Em., Swift Mél. — Desvres : Baly Aur. et Dupré Eug. — Fiennes : Douchin B. — Guînes, Becquet C. et Dubois A. — Le Portel, Coppin Em. et Destrée L. — Licques, Maillard L. — Marquise, Caron M., Cuvillier et Lacheret. — Neufchâtel, Fournier E. — Outreau, Herbez M. et Sergeant C. — Samer, Guilbert M. — St-Etienne, Bodart — St-Martin-Boulogne, Barras L. — Tingry, Lebrun Alp. — Wimillle, Brebion M. et Danne El.

Arr[t] de Montreuil. — Mmes : Attin, Vve Fréville J. — Beaurainville, Briois M. — Berck, Mmes Dufourny J., Cotte M. et Gérardin. — Bourthes, Lepecquet. — Brimeux, Fourrier et Monthuy. — Créquy, Vve Feutrel. — Ergny, Moren. — Estrée, Godet A. — Etaples, Carpentier M. et Ducrocq. — Frencq, Rose Em. — Fressin, Legay H. — Fruges, Duwez. — Hesdin, Dacquin. — Hucqueliers, Roussel L. — Maintenay, Boulanger Alp. — Montcavrel, Jousse M. — Montreuil, Lens et Octor. — Neuville, Soudain. — Preures, Tintet. — Sempy, Briois Cl.

Arr[t] de St-Omer. — Mmes : Aire, Dauchy Ad., Dupont F., Graux et Sellier El. — Ardres, Dubois Aim. — Arques, Legrand S. — Audruick, Richet Arm. — Brêmes, Picquet. — Ecques, Delohen. — Enquin, Clairet et Lesage — Fauquembergues, Liéque. — Fléchin, Grebaut M. — Hallines : Vve Ponchel. — Lumbres, Godart. — St-Martin-d'Hard., Carré S. — St-Omer, Vve Baroux, Dubuis G., Nuns S. et Wilquin. — Thérouanne, Houdain. — Tilques, Delattre A. — Vieille-Eglise, Bloume.

Arr[t] de St-Pol. — Mmes : Auchy-lez-Hesdin, Drouvin Aug. — Avesnes-le-Comte, Duporcq M — Bailleul-aux-Corn., Deneaux S. — Foufflin-Ricametz, Nonjean. — Frévent, Grigny C. — Hernicourt, Louchart H. — Le Parcq, Caron M. — Lisbourg, Wavelet M. — Mondicourt, Choquet Pac. — Nédonchel, Deboffe Ch. — St-Pol, Berthe, Drouvin N. et Lefebvre. — Sus-St-Léger, Flour Em. — Vieil-Hesdin, Rathuille. — Wail : Vigué J.

VÉTÉRINAIRES BREVETÉS.

Aucun propriétaire ou cultivateur ne peut prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizooties, sans justifier d'un certificat du Maire constatant qu'un *vétérinaire diplômé* a été appelé pour les traiter. Le seul cas où ce certificat n'est pas exigé est celui où il n'existerait pas de vétérinaire diplômé dans un rayon de huit kilomètres de l'habitation où l'épizootie a régné.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Agnez-lez-Duisans : M. Dambrine, ✠. — Arras : MM. Patoir, Tarlier et Viseur, ✠. — Bapaume : MM. Bersez et Tétart. — Bertincourt : M. Lobry. — Buissy-Baralle : M. de St-Aubert. — Croisilles : M. Lefebvre Em — Fontaine-lez-Croisilles : M. Michel. — Hermies : M. Richard. — Marquion : M. Jacquin. — Sarton : M. Delaporte Em. — Vis-en-Art. : M. Olivier. — Vitry-en-Art. : M. Lagrange Al.

ARR[t] DE BÉTHUNE. — Aix-Noulette : M. Liébert. — Béthune : MM. Hélin Ch. et Dufrénoy. — Carvin : MM. Dagniaux et Gellez. — Estrée-Cauchy : M. Deligny. — Hénin-Liétard : MM. Hennart et Leclercq Alf. — Lacouture : M. Sarazin Ach. —Lens : MM. Dépret L. et Parisse. — Liévin : M. Beaucourt L. — Lillers : M. Canda U.

ARR[t] DE BOULOGNE. — Boulogne : MM. Bricon, Dutertre A., Leducq et Lourdel. — Calais : MM. Caron Oct. et Galamez. — Desvres : M. Réant L.-A.

ARR[t] DE MONTREUIL. — Campagne-lez-Hesdin : MM. Hertault et Vélat. — Fruges : MM. Latham et Lecucq. — Hesdin: M. Ducrocq Ch. — Montreuil : MM. Barbieux et Cresson.

ARR[t] DE ST-OMER.—Aire : M. Stérin —Ardres : MM. Bourgois Ed. et Clay. — St-Omer : MM. Duflos Abd., Leroy P., ✠, et Taccoën, ✠. — Thérouanne : M. Andrieux. — Vaudringhem : M. Vandôme.

ARR[t] DE ST-POL. — Auxi-le-Château : M. Bouvet. — Avesnes-le-Comte : M. Dubois J. — Frévent : MM. Parmentier H. et Mullet Al. — L'Arbret : M. Plée. — Pernes : M. Demazure. — St-Pol : M. Lemaire L.-P. — Vacquerie-le-Boucq : M. Démarest.

WATRINGUES.

Il existe, dans les arrondissements de Boulogne et St-Omer, une étendue considérable de terrains qui ont été conquis sur les eaux et qui sont devenus très productifs, grâce aux travaux de dessèchement effectués par des associations connues sous le nom de Watringues.

Ces associations sont régies par une ordonnance du 27 janvier 1837.

Les terrains soumis au régime des Watringues sont divisés en huit sections.

1re section (arr. de St-Omer), comprenant tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le watergand le Drack, le canal de Calais, la rivière de Nielles et une ligne en deça de laquelle sont les marais d'Audruick, Polincove et Ruminghem.

Président : M. Lambert-Evrard, à St-Folquin. — Secrétaire : M. Guéricy J.

2e section (arr. de St-Omer), composée du territoire situé entre la rivière de l'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le watergand le Drack et la rivière d'Oye.

Président : M. Hubert-Coquillier, à Oye. — Secrétaire : M. Duflos-Deldrève.

3e section (arr. de Boulogne), comprise entre la rivière du Houlet, la ligne allant à la mer et le canal de Calais jusqu'au Fort-Rouge.

Président : M. Brunet-Roche, aux Attaques. — Secrétaire : M. Sergeant-Hubert.

4e section (arr. de Boulogne), formée du territoire compris entre le canal de Guînes, celui de Calais et la mer et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles et Boucres et les marais de Guînes, à la gauche du canal.

Président : M. Hamain, à Nielles-lez-Calais. — Secrétaire : M. de St-Paul, à Calais.

5e section (arr. de Boulogne), s'étendant entre le canal de Guînes et celui de Calais et la rivière de Nielles ; en font aussi partie les marais de Nielles, Ardres, Balinghem, Andres et Guînes.

Président : M. Boulanger-Bernet, ✠, à Andres. — Secrétaire : M. Cordier de la Houssaye Félix.

6e section (arr. de Boulogne), comprenant toutes les terres qui peuvent être inondées par la rivière de la Slack et ses affluents, et qui forment la vallée de Marquise, depuis Fiennes à Rinxent jusqu'à l'embouchure de la Slack.

Président : M. de Rosny, à Boulogne. — Secrétaire : M. de Dompierre d'Hornoy.

7e section (arr. de St-Omer), composée des territoires de Longuenesse, Clairmarais, partie de St-Omer, St-Martin-au-Laërt, Salperwick, Tilques, Serques, Moulle, Houlle et Eperlecques.

Président : M. Belin P., à St-Martin. — Secrétaire : M. Houzet Aug.

8e section (arr. de Boulogne), comprenant les terrains soumis aux inondations du ruisseau des Anguilles, depuis sa source jusqu'à la mer, et formant les marais de Tardinghen, près de Wissant.

Président : M. Lefebvre F., à Hardinghen. — Secrétaire : M. Hamain F.

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUE

Renseignements généraux, chemins de fer, tramways, routes nationales, chemins vicinaux, voies navigables, ports maritimes, produits financiers, postes et télégraphes, instruction publique, assistance publique, institutions de prévoyance, prisons, agriculture, industrie, mouvement de la population en 1889, jury, listes électorales, recrutement de l'armée.

Renseignements généraux.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 arrondissements, 45 cantons et 903 communes. Il possède 53 cures, 684 succursales et 130 vicariats, dont 53 rétribués par le Gouvernement. Il comptait, au dénombrement de 1886, une population de 853,626 habitants, et sa superficie est de 660,426 hectares, ainsi partagés entre les arrondissements :

Arras.	173,652 hab.	137,700 hect.
Béthune . . .	223,803	93,947
Boulogne . . .	186,186	94,159
Montreuil. . .	76,291	112,505
Saint-Omer . .	116,556	108,295
Saint-Pol . . .	77,038	113,820
Totaux . . .	853,526 hab.	660,426 hect.

Il occupe parmi les départements français :

Le premier rang, par le nombre des communes ;

Le deuxième, par le nombre des arrondissements ;

Le troisième, par le chiffre de sa population et des électeurs inscrits.

Le principal des contributions foncière (propriétés non bâties), personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres s'élève, pour 1891, à 4,414,894 fr., se décomposant ainsi qu'il suit :

2,357,073 fr.	pour la propriété foncière non bâtie ;
1,034,366	pour la cote personnelle et mobilière ;
1,023,455	pour les portes et fenêtres.

Les produits financiers atteignent le chiffre total de 64,607,734 fr. 15.

CHEMINS DE FER.

Le département du Pas-de-Calais est actuellement sillonné par 913 kilomètres de voies ferrées concédées à titre d'intérêt général et d'intérêt local. Voici la nomenclature de ces voies, avec la longueur de chacune d'elles dans le département :

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL *(646 kilom.)*

Paris à la frontière par Lille	47 kilom.
Arras à Hazebrouck	58
Lens à Ostricourt	14
Lille à Calais	46
Amiens à Boulogne	48
Boulogne à Calais	48
Arras à Etaples	99
Béthune à Abbeville	66
Lille à Béthune	15
Boulogne à Saint-Omer	53
Saint-Omer à Berguette	20
Berguette à Armentières	18

Dunkerque à Calais	20
Lens à Armentières	11
Arras à Doullens	31
Frévent à Bouquemaison	8
Bully à Bryas	30
Hénin-Liétard à Don	14

Toutes ces lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

Embranchements houillers.

Aux chemins de fer indiqués ci-dessus sont raccordés divers embranchements concédés également, à titre d'intérêt général, aux Compagnies houillères, pour le service de leurs exploitations, et d'une longueur totale de 116 kilom. savoir :

Auchy-au-Bois à la ligne des houillères	7 kilom.
Bruay Id.	13
Carvin à la ligne de Paris à Lille	7
Bully à La Bassée	10
Dourges à la ligne des houillères	7
Ferfay	6
Fléchinelle au canal d'Aire à La Bassée et à la ligne des houillères	14
Lens à la ligne des houillères, au canal de la Haute-Deûle et à la ligne de Lille à Béthune	17
Liévin à la ligne des houillères	5
Marles id.	13
Nœux à la ligne des houillères et au canal de Beuvry à Gorre	9
Vendin à la ligne des houillères	1
Mines de Réty, Ferques et Hardinghen à la ligne de Boulogne à Calais	5
Drocourt à la ligne des houillères	2

Les embranchements de Carvin à la ligne de Paris à Lille et de Bully à La Bassée, et la partie de l'embranchement

des mines de Lens comprise entre Pont-à-Vendin et Violaines sont assujettis à un service public de voyageurs et de marchandises.

Ceux d'Auchy-au-Bois, Bruay, Ferfay, Fléchinelle, Lens (partie comprise entre Lens et Pont-à-Vendin), Liévin et Marles font seulement un service public de marchandises.

Les autres ne servent qu'au transport des houilles.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL *(152 kilom.)*

Achiet à Bapaume et à Marcoing	26 kilom.
Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	6
Boisleux à Marquion	26
Anvin à Calais	94

Ces chemins de fer sont exploités par des Compagnies particulières portant le nom desdites lignes.

La voie de la ligne d'Anvin à Calais n'a qu'un mètre de largeur.

Lignes à construire.

Trois nouveaux chemins de fer d'intérêt local à voie d'un mètre de largeur ont été récemment déclarés d'utilité publique :

Celui d'Aire à Fruges et de Rimeux-Gournay à Berck, par une loi du 12 décembre 1889 ;

Celui de Lens à Frévent, par une loi du 12 août 1890.

L'administration poursuit en ce moment la déclaration d'utilité publique d'un autre chemin de fer d'intérêt local, également d'un mètre de largeur, du Portel à Bonningues-lez-Ardres.

Produits.

Le réseau du chemin de fer du Nord compte, dans le département du Pas-de-Calais, 108 stations pour lesquelles la recette totale (voyageurs et marchandises) s'est élevée, en 1889, à 42,271,086 fr. 18.

Elle avait été de 38,970,250 fr. 73 en 1888.

Le tableau suivant donne, par ordre d'importance, les chiffres comparés de ces produits en 1888 et 1889 :

	GARES.	En 1888.	En 1889.
1	Lens	5,211,711 86	5,955,721 40
2	Calais.	3,637,603 97	4,924,318 96
3	Boulogne	4,462,289 10	4,418,235 87
4	Chocques	1,776,897 92	2,447,737 90
5	Bully-Grenay . . .	1,813,418 59	2,001,864 47
6	Hénin-Liétard . . .	1,563,071 75	1,946,325 88
7	Nœux.	2,136,344 62	1,884,070 12
8	Billy-Montigny. . .	1,578,331 43	1,827,187 29
9	Arras	1,480,869 28	1,634,380 79
10	Fouquereuil	1.790,431 30	1,593,437 51
11	Pont-à-Vendin. . .	778,460 23	886,907 02
12	Bruay	598,892 84	691,531 49
13	Lillers	659,751 40	670,400 35
14	Saint-Omer	594,872 48	641,897 94
15	Meurchin	556,120 33	619,105 58
16	Violaines	594,189 51	610,365 86
17	Desvres.	619,138 94	556,624 79
18	Neufchâtel.	398 338 38	478,015 56
19	Libercourt	354,812 37	460.158 19
20	Berguette	505,977 52	454,853 14
21	Béthune.	373,238 46	392 089 45
22	Marquise	534,129 08	389,867 25
23	Verton	363,254 91	379,286 44
24	Corbehem.	337,729 51	377,279 64
25	Leforest.	298,473 34	374,959 78
26	Carvin	263,598 87	311,894 86
27	Achiet	263,292 99	304,174 52
28	Courrières.	231,182 39	245,411 60
29	Wizernes	191,180 55	227.140 31
30	Arques	207 346 44	199,830 54
31	Etaples	204,568 23	187,922 80
32	Hersin-Coupigny. .	157.257 78	181,792 54
33	Vitry-en-Artois . .	153,255 39	176,498 91
34	Boisleux.	127,447 55	172,841 17
35	Aire	158,524 04	171,405 82
36	Saint-Pol	154,380 69	167,681 03

	GARES.	En 1888.	En 1889.
37	Hesdin	142,519 73	160,818 93
38	Dannes-Camiers . .	114,708 21	145,378 13
39	Pont-d'Ardres . . .	123,916 03	144,250 10
40	Lapugnoy	506,060 01	140,923 86
41	Frévent.	121,768 91	134,800 87
42	Montreuil.	124,186 32	131,447 57
43	Isbergues (garage) .	110,520 02	115,914 42
44	Lumbres	104,616 78	103,901 98
45	Auxi-le-Château. .	89,161 99	100.673 06
46	Pernes-Camblain. .	65,006 01	97,447 52
47	Watten-Eperlecques	93,451 27	97,049 82
48	Audruick	71,516 78	95,034 50
49	Saint-Venant . . .	68,821 82	88,470 86
50	Rœux.	73,442 23	85,208 26
51	Anvin.	80,705 »	84,681 32
52	Samer	81,130 87	81,788 78
53	Wardrecques . . .	85,732 34	81,006 16
54	Laventie	70,511 60	74,908 12
55	Pont-de-Briques . .	52,680 96	71,290 53
56	Auchy-lez-Hesdin .	53,162 91	61.241 25
57	Maresquel.	45,772 66	50,782 41
58	Saulty-l'Arbret. . .	39,806 28	48,717 31
59	Caffiers	44,415 09	47,152 64
60	Conchil-le-Temple .	40,344 93	46,369 15
61	Beaumetz-Rivière .	39,912 91	45,890 27
62	Farbus-Vimy . . .	31,334 20	45,695 48
63	Wimille	42,418 05	45,688 17
64	Béthune (Rivage). .	36,668 05	43,839 95
65	Mondicourt-Pas . .	93,546 94	40,792 75
66	Mont-Saint-Eloy . .	39,967 10	40,253 82
67	Fontinettes-Calais (halte) (1)	» »	40,043 85
68	Aubigny	43,807 04	39,217 89
69	Brimeux	34,223 15	37,376 59
70	Marœuil	30,597 23	36,784 59
71	Hesdigneul	64,786 90	36,537 36
72	Pont-d'Oye	23,606 60	36,302 46
73	Savy-Berlette . . .	22,069 75	29,758 92

(1) 7 mois d'exploitation.

	GARES.	En 1888.	En 1889.
74	Lottinghen	31,542 20	27,974 76
75	Calonne-Ricouart .	19,222 79	26,771 73
76	Bac-St-Maur . . .	21,162 74	26,685 18
77	Beaurainville . . .	25,652 92	26,334 88
78	Tincques	20,998 61	23,657 39
79	Dourges.	22,333 31	23,562 59
80	Houdain	23.303 51	22,907 82
81	Marck	14,085 36	21,845 97
82	Barlin	13,705 38	20,243 18
83	Lestrem.	16,498 80	19,654 40
84	Blangy-sur-Ternoise	16,398 23	18,859 04
85	Cuinchy.	12,978 50	18,599 53
86	Ligny-St-Flochel. .	11,073 92	16,262 90
87	Aubin-St-Vaast . .	10.352 45	16,084 80
88	Beutin	12,712 81	15,914 81
89	Nielles-lez-Bléqrin .	14,467 05	15,285 71
90	Brias.	15,101 19	15,011 04
91	Harnes	14,391 55	14,496 27
92	Beuvry	12,286 06	13,465 84
93	Fréthun.	12,764 14	12,897 77
94	Sains-Bouvigny . .	8,953 52	12,623 07
95	Petit-Houvin . . .	9,317 01	11,315 76
96	Wavrans	7,397 77	10 693 96
97	St-Pierre (halte) . .	11 636 02	10,597 75
98	Sailly-sur-la-Lys. .	8,628 53	10,514 65
99	Fortel.	6,806 88	9,713 23
100	St-Josse.	6,378 28	7,057 36
101	Montigny-en-Gohelle	4,605 51	6,419 12
102	Loison	5,790 43	5,473 60
103	Diéval	5,119 46	5,238 04
104	Gouy-Bailleulval . .	3,083 19	3,464 55
105	Calonne-sur-la-Lys .	2,841 45	3,407 95
106	Sallau	2,465 55	2,932 33
107	La Comté-Ourton. .	2,105 29	2,396 33
108	Ruitz-Haillicourt. .	1,636 75	2,065 45
	Totaux . . .	38,970,250 73	42,271,086 18

Différence en faveur de l'année 1889 3,271,086 fr. 18

Lignes d'intérêt local.

GARES	En 1888.	En 1889.
Boisleux à Marquion.		
Boisleux	67,500 65	73,567 80
Boyelles	4,623 60	6,583 25
St-Léger	5,349 65	6 861 85
Croisilles.	5,810 40	8,027 35
Ecoust	7,541 80	10,812 15
Quéant.	8,621 75	13,695 25
Inchy.	3,742 40	5.065 75
Marquion.	16,674 65	18,159 75
Achiet-Bapaume à Marcoing.		
Achiet	100,711 60	99,274 60
Bihucourt.	404 40	349 75
Biefvillers.	449 30	454 10
Bapaume	57,290 15	63,298 25
Frémicourt	1,814 30	2,034 20
Beugny.	1,218 70	1,303 85
Vélu.	20,748 »	22,902 15
Hermies	7 594 05	7,981 35
Havrincourt. . . .	13,154 51	14,928 68
Vélu à St-Quentin.		
Vélu.	21,981 75	23,415 10
Bertincourt. . . .	2 448 70	6,822 20
Anvin à Calais.		
Anvin	36,215 15	35,663 91
Bergueneuse . . .	1,299 30	1,399 75
Equirre.	449 10	455 35

GARES	En 1888.	En 1889.
Verchin.	1,189 65	1,303 85
Fruges.	22,432 67	20,952 95
Coupelle	841 67	925 57
Rimeux.	2,396 85	2,008 50
Fauquembergues. .	18,965 15	17,249 45
Merck	922 90	910 35
Ouve.	993 70	941 10
Remilly.	2,046 15	2,198 10
Wavrans.	415 »	467 80
Lumbres	27,661 35	25,416 30
Acquin.	777 40	1,279 95
Bouvelinghem. . .	785 90	687 45
Haut-Buisson . . .	426 05	488 40
Journy.	3,021 35	2,828 15
Bonningues. . . .	1,864 10	2,696 70
Tournehem	15,988 65	18,256 75
Louches	5,263 55	6,350 40
Autingues.	» »	394 90
Ardres	17,190 75	18,067 85
Balinghem	4,464 55	6,378 55
Andres.	3,100 05	4,460 70
Guines	24,929 95	25,166 80
Banc-Valois. . . .	2,305 20	2,430 25
L'Ecluse-Carrée . .	1,849 50	1,587 16
Coulogne	5,206 20	5,356 50
Calais-Fontinettes .	26,348 95	30,684 »
Calais-St-Pierre. .	21,810 »	21,174 92

TRAMWAYS.

Lignes en exploitation.

Il n'existe toujours que deux réseaux de tramways en exploitation dans le Pas-de-Calais :

L'un, à traction de chevaux, reliant Calais à Guînes, comprend trois lignes d'un développement total de 14,461m. Les recettes ont été, en 1889, de 186,638 fr., et les dépenses de 154,451 fr. ; soit un bénéfice de 29,187.

L'autre, également à traction animale, sert à relier différents points de la ville de Boulogne et comprend quatre lignes d'une longueur totale de 2,789 m.

L'état de cette entreprise est peu prospère. Les dépenses, en effet, ont été de 53,650 fr., alors que les recettes n'ont atteint que le chiffre de 52,563 fr.

Lignes dont la concession est en instance.

Le Conseil municipal de Boulogne, dans sa séance du 8 mai 1885, a demandé à l'Etat la concession, sans subvention, d'une extension de son réseau qui en porterait la longueur de 2 k. 800 à 9 k 400, avec le transbordement des voyageurs et des marchandises, d'une part dans les dépendances de la gare des voyageurs de la Compagnie du Nord, d'autre part, dans l'avant-gare des marchandises.

Les aménagements à créer seraient utilisés par la Société des chemins de fer économiques du Nord, qui a obtenu du département, la concession du chemin de fer du Portel, Boulogne, Bonningues et Tournehem et dont le projet est soumis, depuis quelque temps déjà, à l'Administration supérieure en vue du décret de déclaration d'utilité publique à intervenir.

ROUTES NATIONALES

Le département du Pas-de-Calais est traversé par 12 routes nationales présentant un développement total de 683 kil. 609 dont 255 kil. 317 en pavé et 428 kil. 292 en empierrement.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 297).

Le crédit affecté à l'entretien des routes nationales en 1890 est de 566,500 fr., en augmentation de 400 fr. sur celui alloué en 1889.

CHEMINS VICINAUX

Le service des chemins vicinaux est confié aux ingénieurs des ponts et chaussées.

Au 31 décembre 1889, les chemins vicinaux de toute catégorie présentaient un développement de 12,330 kil. 792 m., ainsi répartis :

Chemins de grande communication . . .	4,974 k. 403
Chemins vicinaux ordinaires.	7,356 389

Dépenses de 1889. — Les dépenses faites en 1889 sur les chemins de toute catégorie se sont élevées à 4,625,145 fr. 54; elles avaient été en 1888 de 4,766,010 fr. 22, soit une diminution de 140,864 fr. 68 pour 1889.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

	En nature	En argent
Entretien	780,286fr56	2,813,144fr31
Grosses réparations	4,824 75	168,264 36
Travaux neufs	7,831 30	193,238 62
Acquisitions de terrains (gratuites)	9,231 80	» »
— (à titre onéreux)	» »	16,941 68
Dommages et dépenses diverses .	» »	38,153 99
Frais généraux, personnel, etc .	» »	324,039 12
Remboursements d'emprunts, intérêts, etc	» »	269,189 05
	802,174fr41	3,822,971fr13
Total général	4,625,145 54	

Ressources en 1889. — Les ressources propres à l'exercice 1889, mises à la disposition du service vicinal, étaient de 4,715,841 fr. 50, s'appliquant aux :

Chemins de grande communication, pour	2,827,150 fr. 75
Chemins vicinaux ordinaires	1,560,135 75
Frais généraux, personnel, etc	328,555 »
Total égal	4,715,841 fr. 50

Sur lesquels il y a lieu de déduire 108,477 fr 97 pour dégrèvements, cotes irrécouvrables et non-valeurs.

Ces 4,715,841 fr. 50 provenaient :

Des communes, pour	. . . .	2,513,837 fr. 36
Des particuliers, —	. . . .	245,857 53
Du département, —	. . . .	1,943,836 61
De l'Etat, —	. . . .	12,310 »
	Total égal . . .	4,715,841 fr. 50

VOIES NAVIGABLES.

La longueur totale des voies navigables du réseau du Pas-de-Calais est de 183 kil. 277 m., savoir :

L'Aa, d'une longueur de	28k 396
Le canal d'Aire et embranchement de Beuvry .	43 645
Le canal d'Ardres	4 765
Le canal de Calais.	29 688
Le canal de Guînes	6 210
La Lawe canalisée.	18 293
Le canal de Neuffossé	17 950
La Scarpe canalisée (Supérieure)	23 080
Le canal de Lens à la Deûle	11 250

Mouvement de la navigation. — Le tableau suivant indique et permet de comparer le mouvement de la navigation sur ces voies d'eau pendant les trois dernières années 1887-1888-1889 :

	1887.	1888.	1889.
Aa	1,418,051t	1,602,477t	1 697,632t
Canal d'Aire	2,505,574	2,783,965	2,847,396
Canaux du Calaisis . .	219,303	363,171	423,777
Lawe	19,366	15,263	17,884
Canal de Neuffossé . .	1,292,308	1,473,316	1,515,020
Scarpe supérieure . . .	225,622	249,180	258,408
Canal de Lens	607,875	694,286	766,586
Totaux . . .	6,288,099t	7,181,658t	7,526,703t

Ce tableau montre que les transports par voie d'eau ne cessent d'augmenter, dans la région du nord, surtout pour les lignes à grand trafic. L'augmentation eût été plus sensi-

ble sans les grèves qui se sont produites dans le bassin houiller, à la fin de 1889

Grand canal du Nord. — La question de construction du grand canal du Nord est entrée dans une voie nouvelle tendant à faire exécuter les travaux par l'intermédiaire d'un établissement public qui prendrait le nom de Chambre de navigation et dont les membres seraient nommés, dans certaines conditions, par les Chambres de commerce.

Cette Chambre de navigation comprendrait, en outre, quelques membres désignés par décret et représentant 'Etat, c'est-à-dire, les intérêts généraux du pays. — Le Conseil général du Pas-de-Calais, consulté à ce sujet, dans sa session du mois d'août 1890, a émis un vœu tendant à ce que, sans attendre les Chambres de navigation, le Ministre des Travaux publics dépose un projet de loi ayant pour objet la construction de la section du canal du Nord, de Courcelles-lez-Lens à Janville, et, subsidiairement, il a demandé que, s'il est créé des Chambres de navigation, la Chambre de navigation du Nord soit instituée la première après le vote de la loi, de façon à entreprendre sans délai l'exécution du canal du Nord.

PORTS MARITIMES.

Le littoral du département forme deux arrondissements maritimes : celui de Calais, depuis la limite ouest du département du Nord jusqu'au cap Gris-Nez, avec le port de Calais, et celui de Boulogne, depuis le cap Gris-Nez jusqu'à la limite nord du département de la Somme, avec les ports de Boulogne, d'Etaples et de Berck.

Au point de vue de la pêche cotière, le premier arrondissement comprend encore la plage de Waldam et la baie de Wissant, et le second, les plages, anses ou baies d'Audresselles, du Portel, d'Equihen et de Merlimont.

Des quatre ports, ceux de Boulogne et de Calais ont seuls une importance commerciale, les deux autres ne sont que des ports de pêche.

Voici l'exposé sommaire du mouvement des deux ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1889 :

Port de Boulogne. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, a été, en 1889, de 5,210 navires En 1888 il avait été de 5,049, soit, pour 1889, une augmentation de 161 bâtiments Le nombre des navires entrés a été de 2,598, dont 1,065 à voiles et 1,533 à vapeur

Le produit des douanes a été, en 1889, de 7,978,894 fr. ; il avait été, en 1888, de 7,778,563 fr., soit une augmentation de 200,331 fr.

Le mouvement des voyageurs a été, en 1889, de 132,259, celui des chevaux de 2,380 et celui des voitures de 36 ; en 1888, il avait été, savoir : pour les voyageurs, de 119,919, pour les chevaux, de 2,078, et pour les voitures, de 28.

Port de Calais. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, avait été, en 1888 de 4,389 navires; en 1889, il a été de 4,613, soit une augmentation de 224. Le nombre des navires entrés a été, en 1889, de 2,311 dont 199 à voiles et 2,112 à vapeur.

Le produit des douanes était, en 1888, de 2,264,023 fr. ; il a été, en 1889, de 1,643,350 fr., soit une diminution de 620,673 fr.

Le mouvement des voyageurs avait été, en 1888 de 247,974, celui des chevaux de 160 et celui des voitures de 59. Il a été, en 1889, de 346,934 voyageurs, 44 chevaux et 100 voitures.

Le port de Calais conserve toujours le premier rang parmi les grands ports du littoral pour l'ensemble des passagers.

Pour les marchandises, le chiffre des importations et des exportations ont été les suivants dans les deux ports de Boulogne et de Calais en 1888 et 1889, savoir :

	Boulogne		Calais	
	1888 :	1889 :	1888 :	1889 :
Importations.	265,661 t.	217,179 t.	234,082 t.	170,453 t.
Exportations.	260,733 t.	242,550 t.	33,209 t.	41,494 t.

PÊCHE

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS

Le poids total du poisson pêché en 1889, a été de 1,997,050 k., dont la valeur en argent peut s'évaluer de la manière suivante :

1re catégorie. — Poisson expédié 1,815,500 k. à 0 fr. 51 c. environ	925,515 fr. »
2e catégorie. — Poisson consommé sur place, y compris le poisson avarié, qui est abandonné aux pêcheurs et sert à l'alimentation de leur famille, les crevettes, etc., environ 181,550 k. à 0 fr. 25 c.	45,387 50
Total	970,902 fr. 50
La pêche du hareng a produit 16,000 mesures qui ont été vendues en moyenne à 2 fr. 35 la mesure, soit.	37,600 fr. »

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE.

Les pêches maritimes en 1889 se résument comme il suit :

1° Quartier de Boulogne.

PORTS	PRODUITS
Audresselles	35,577 fr.
Boulogne	10,825,589
Le Portel.	66,923
Equihen	318,200
Etaples	792,440
Total	12,038,729 fr.

2° Quartier de Saint-Valéry (Syndicat de Berck).

	POIDS.	PRODUITS.
Maquereaux frais.	325,025 k.	77,625 fr.
Harengs frais.	1,665,400	189,100
Pêche côtière proprement dite .	1,681,163	441,140
A reporter. . . .		707,865 fr.

	POIDS.	PRODUITS.
Report. . . .		707,865 fr.
Pêche aux cordes sur la grève .	»	65,645
Petites cordes	219,282	5,000
Bas parcs (huîtres)	»	43.750
Chevrettes	»	15,025
Hénons	»	6,153
Total pour 1889 . .		843,438 fr.

ARMEMENTS.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE.

1° Navigation marchande et grande pêche.

		Nombre.	Tonnage.
Long cours . .	Navires à voiles	»	»
Cabotage. . .	Navires à voiles	19	1,179
Bornage . . .	Remorqueurs	3	133
— . . .	Bateaux-pilote.	5	128
— . . .	Canots lamaneurs . . .	»	»
Pêche d'Islande	Navires à voiles	3	277
Dogger's Bank	Navires à voiles	11	605

2° Pêche cotière.

QUARTIERS.	PORTS.	BATEAUX pontés armés.	BATEAUX non pontés armés.	BATEAUX pontés désarmés.	BATEAUX non pontés désarmés.	TONNAGE bateaux armés.	TONNAGE bateaux désarmés.	Nombre d'hommes d'équipage.
Boulogne	Audresselles.	»	8	»	7	37	31	64
	Boulogne . .	224	17	220	20	11,200	11,182	2,997
	Le Portel. .	»	8	»	8	40	41	94
	Equihen. . .	»	46	»	40	184	160	262
	Etaples. . .	55	10	54	8	1,375	1,340	696
St-Valéry	Berck. . . .	»	6	»	8	40	50	50
	Merlimont. .	27	78	31	74	362	1,385	742
	Totaux . . .	306	173	305	165	14,238	11,889	4,905

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS

1° Navigation marchande et grande pêche.

			Nombre.	Tonnage.
Long cours . .	Navires à voiles . . .	»	»	»
Cabotage . . .	Navires à voiles . . .	3	17	3,343
— . . .	Bateaux à vapeur . .	14		
Bornage . . .	Bateaux-pilote. . . .	7	12	168
— . . .	Canots lamaneurs . .	5		
Pêche d'Islande	Navires à voiles . . .	»	»	»

2° Pêche cotière.

	Calais.	Waldam.	Wissant.	Total.
Bateaux pontés armés . . .	67	13	13	93
— non pontés armés .	6	1	12	19
— pontés désarmés . .	2	»	»	2
— non pontés désarmés	6	»	»	6
Tonnage	2,065	111	122	2,298
Nombre d'hommes d'équipage	567	97	210	874

Le nombre des marins inscrits est de 1,357, auxquels on peut ajouter les marins hors de service et invalides provisoires, 315, ce qui porte le total à 1,672.

Sur ces 1,672 marins, 75 sont à l'Etat, et 192 au cabotage. Le reste fait la pêche côtière avec une partie des marins invalides, bien que ces derniers soient plus particulièrement employés au bornage.

Accidents de mer. — 8 accidents de mer ont eu lieu sur notre littoral en 1889, tous dans l'arrondissement maritime de Boulogne.

En voici l'exposé sommaire :

29 janvier 1889. — *Sir Walter Raleig*, trois-mâts anglais en fer, a fait côte sur la plage d'Audresselles à environ 250 mètres au nord-ouest du corps de garde des douanes d'Audresselles. — Sur les 28 hommes composant l'équipage, 6 ont péri. Ce navire, qui jaugeait 1,500 t., n'a pu être renfloué.

5 février 1889. — *Amélia*, trois-mâts anglais de Liverpool, jaugeant 293 t. et ayant 9 hommes d'équipage, a été abordé dans le détroit du Pas-de-Calais par un vapeur anglais. — Ce

navire, resté en détresse au large du cap Gris-Nez, a été conduit à Boulogne par un remorqueur de ce port et, après y avoir réparé ses principales avaries, est parti à destination de Plymouth.

30 mars 1889. — *Congo*, vapeur français, jaugeant 826 t., venant de Bordeaux à destination de Dunkerque, son port d'armement, échoué sur la plage d'Equihen, par suite de brouillard. — Ce navire a pu être renfloué par un remorqueur de Boulogne et a continué sa route vers Dunkerque sans avoir subi aucune perte.

29 août 1889. — Le lougre de pêche n° 1350 B du port de Boulogne, jaugeant 41 t. et ayant 13 hommes d'équipage, s'est échoué sur la plage d'Audresselles, à 200 mètres environ des falaises. — Ce bateau a repris la mer le même jour sans avoir subi aucune perte.

30 août 1889. — Le bateau de pêche n° 1715 B d'Equihen, jaugeant 3 t. et ayant 12 hommes d'équipage, s'est échoué sur la plage de Wimereux par suite d'une forte bourrasque. — Ce bateau a repris la mer sans avoir éprouvé aucune perte.

19 septembre 1889. — Le bateau de pêche n° 1856 B du Portel, jaugeant 5 t. et ayant 11 hommes d'équipage, est venu s'échouer sur la plage d'Audresselles. — Ce petit bateau a pu reprendre la mer au beau temps ; aucune perte.

19 septembre 1889. — Le bateau de pêche n° 1965 B du Portel, jaugeant 5 t., s'est mis à la côte à Audresselles par suite de mauvais temps. L'équipage, composé de 12 hommes, a été sauvé et le bateau a pu reprendre la mer au beau temps ; perte insignifiante.

18 décembre 1889. — L'*Alfred-Elisa*, lougre français, du port de Granville, jaugeant 53 t. et ayant 5 hommes d'équipage, s'est échoué, par suite de brume, à 200 mètres au Nord du fort d'Ambleteuse, à 100 mètres du pied des dunes. — Le chargement a pu être sauvé, mais le bateau n'a pu être renfloué.

PRODUITS FINANCIERS.

Les produits financiers du département encaissés par la Trésorerie générale s'élevaient, en 1888, à 63,830,166 fr. 73

Ils ont été, en 1889, de 64,607,734 15

Savoir :

Contributions directes (1).	15,533,663 fr.	12
Enregistrement et timbre.	10,196,090	82
Forêts	260,750	»
Douanes et sels	8,644,000	»
Contributions indirectes	19,610,216	»
Postes et télégraphes.	5,123,385	68
Mines	790,847	54
Taxe des biens de main-morte.	97,709	77
Poids et mesures.	119,736	56
Visites des magasins de drogueries. . . .	11,612	»
Contributions sur chevaux et voitures . .	206,781	82
Taxe sur les billards publics et privés. . .	17,220	30
Taxe sur les cercles et lieux de réunion. .	12,011	80
Produits des amendes et condamnations pécuniaires.	140,127	75
Brevets d'invention	3,380	»
Pensions civiles	222,801	82
Recettes accidentelles.	802,591	68
Produits éventuels départementaux . . .	1,789,706	14
Fonds de concours pour travaux publics .	1,017,831	35
Droits perçus dans les établissements d'instruction supérieure.	7,270	»
Total général	64,607,734 fr.	15

(1) Part revenant à l'Etat	7,529,994 fr.	86
— au département.	3,479,911	61
— aux communes	4,185,771	32
Réimpositions, non-valeurs et frais d'avertissement.	337,985	33
Total égal. . .	15,533,663 fr.	12

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le nombre des bureaux de poste actuellement existant dans le Pas-de-Calais est de 115, dont 6 bureaux composés et 109 bureaux simples.

Celui des bureaux télégraphiques est de 111.

502 facteurs, dont 55 facteurs de villes et 447 facteurs locaux et ruraux, concourent au service de la remise des correspondances à domicile.

Le chiffre des produits postaux, qui avait été de 2,301,398 fr. en 1888 s'est élevé, en 1889, à 2,404,430 fr., avec une augmentation de 102,634 fr.

Les produits des 5 premiers mois de 1890, comparés à ceux de la même période de 1889, donnent une différence de 43,494 fr. en faveur de 1890; — 902,587 fr., contre 859,093.

Les produits du service télégraphique ont été, en 1888, de 328,772 fr., et, en 1889, de 351,467 fr, soit une augmentation de 22,695 fr. en 1889. Les 5 premiers mois de 1890 présentent une augmentation de 2,880 fr. sur ceux de 1889, 132,593 fr. contre 129,713.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction supérieure. — La situation de l'école de médecine d'Arras est toujours la même : sans être supprimée, cette école ne fonctionne plus et il n'est pas possible de prévoir une solution à la question. Il n'existe donc plus, par le fait, d'établissement d'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais.

Le cours d'accouchement annexé à la Maternité d'Arras a compté, pendant l'année scolaire 1889-1890, 13 élèves, dont 6 de deuxième année (titulaire d'une bourse entière) et 7 de première année (dont 6 avec 3/4 de bourse et 1 avec 1/2 bourse seulement).

Le Conseil général a porté au budget départemental de 1891, un crédit de 6,150 fr. pour l'entretien, dans cet établis-

sement, de 12 bourses qu'il a réparties entre 16 pensionnaires, et 150 fr. pour achat de livres de prix.

Instruction secondaire. — Le Pas-de-Calais compte 7 établissements universitaires d'instruction secondaire :

1 lycée à St-Omer, 3 collèges communaux de plein exercice, à Arras, à Béthune et à Boulogne, et 3 collèges à enseignement incomplet, à Calais, St-Pol et Hesdin.

Il existe, en outre, 4 cours secondaires pour les jeunes filles, à Arras, Béthune, Calais et St-Omer.

21 établissements secondaires libres, y compris les petits séminaires d'Arras et de Boulogne-sur-Mer, existent dans le département ; 15 de ces établissements sont dirigés par des ecclésiastiques et 6 par des laïques.

Le nombre des élèves des divers établissements universitaires publics s'élevait, le 15 octobre 1890, à 1,347 pour les garçons et à 200 pour les filles, savoir :

Lycée de Saint-Omer	217
Collège communal d'Arras	205
— de Béthune	211
— de Boulogne	305
— de Calais	226
— de Saint-Pol	148
— d'Hesdin	35
	1,347

Cours secondaires pour les jeunes filles

Cours secondaires d'Arras	27
— de Béthune	59
— de Calais	70
— de Saint-Omer	44
	200

Instruction primaire.

Ecoles normales. — Il existe, à Arras, deux écoles normales primaires départementales : une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices. Elles comp-

taient pendant l'année scolaire 1889-1890, la première 95 et la deuxième 62 élèves.

Ecoles primaires. — Le nombre des écoles primaires publiques de tout ordre, qui était au mois de juin 1889 de 1,472 dont 1,354 laïques et 118 congréganistes, s'est élevé à 1,477 dont 1,362 laïques et 115 congréganistes ; savoir :

Ecoles spéciales de garçons	498	1,477
— de filles.	418	
Ecoles mixtes	471	
Ecoles primaires supérieures et cours complémentres	3	
Ecoles de filles dans les communes de 400 à 500 h.	35	
Ecoles maternelles dans les communes de 2,000 h.	52	

Les écoles primaires privées ont été, pendant la même période, au nombre de :

Ecoles de garçons .	68	21 laïques ;
		47 congréganistes.
Ecoles de filles . . .	257	49 laïques ;
		208 congréganistes.

Au point de vue de la direction, les 1,487 écoles publiques se divisent en écoles laïques, au nombre de 1,372 et en écoles congréganistes, au nombre de 115.

Ces écoles ont été fréquentées par 146,745 élèves, savoir :

Ecoles publiques

Elèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires	659
Elèves des écoles élémentaires	117,573

Ecoles privées

Elèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires	42
Elèves des écoles élémentaires	28,271

A ces chiffres il faut ajouter 26,004 enfants des écoles maternelles : 15,970 pour les écoles maternelles publiques et 10,034 pour les écoles maternelles privées.

1,080 instituteurs et institutrices laïques sont pourvus du brevet élémentaire ou du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

176 ont en outre le brevet supérieur.

673 le certificat d'aptitude pédagogique.

167 le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

Sur 209 instituteurs ou institutrices congréganistes, 124 sont pourvus du brevet élémentaire.

6 y ont joint le certificat d'aptitude pédagogique, 2 le brevet supérieur.

1 le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

76 dont 73 institutrices, un peu plus d'un tiers, exercent sans brevet.

Certificats d'études primaires. — *Résultats comparés des examens en 18 9 et en 1890* :

	ASPIRANTS		ASPIRANTES		TOTAUX		0/0
	Présentés	Reçus	Présentées	Reçues	Présentés	Reçus	
1889. . .	3,733	2,435	2,687	1,882	6,420	4,317	67,24
1890. . .	3,710	2,695	2,742	1,949	6,452	4,644	71.97

Brevets de capacite. — 1° BREVET ÉLÉMENTAIRE. — 630 candidats s'étaient présentés pour le Brevet élémentaire de capacité devant les Commissions d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, en 1888, et 349, soit 60,31 p. °/₀, avaient été reçus ; en 1889, ce chiffre a été de 605, savoir :

Aspirants. 180
Aspirantes 425

De ce nombre, 83 aspirants (27,90 °/₀) et 256 aspirantes (52,42 °/₀) ont été reçus au brevet élémentaire.

2° BREVET SUPÉRIEUR. — 32 candidats sur 51, soit 60 °/₀ et 39 candidates sur 63, soit, 62,96 °/₀, ont été reçues au brevet supérieur.

Bibliothèques scolaires *(au 1er janvier 1890).* — Au

1er janvier 1889, le nombre des bibliothèques scolaires était de 1,287, garnies de 161,205 volumes : il est aujourd'hui de 1,350 et celui des volumes de 177,810. Les prêts, qui, en 1889, avaient été de 306,014, ont atteint le chiffre de 396,443, soit une augmentation de 90,429.

Caisses d'épargne scolaires. — Le Pas-de-Calais comptait, au 1er janvier 1890, 640 caisses d'épargne scolaires ; le nombre des livrets était de 16,077 et les sommes inscrites sur ces livrets s'élevaient à 377,045 fr. 78. Au 1er janvier 1889, il existait 624 caisses avec 14,428 livrets et un total de 332,889 fr. 86.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Aliénés. — Les hommes sont soignés dans l'asile privé de Lommelet (Nord), les femmes dans l'asile public d'aliénées de St-Venant.

Au 30 juin 1890, le département avait à pourvoir à l'entretien de 635 aliénés, dont 309 hommes à Lommelet, et 326 femmes à St-Venant. Les dépenses du service, pendant l'année 1889, se sont élevées à la somme de 241.239 fr. 41.

Elles ont été couvertes par, savoir :

Subvention du département.	173,733 fr.	59
Contingent des communes	48,986	46
Id. des familles.	16,744	71
Remboursements par les départements . . .	1,315	65
Reversements pour trop payé	459	»
Total égal . . .	241,239 fr.	41

Enfants assistés. — Le nombre des enfants assistés âgés de moins de 13 ans, qui était de 963 au 1er janvier 1889, était descendu à 942 au 31 décembre de la même année, savoir : 1 enfant trouvé, 166 enfants abandonnés, 85 orphelins, placés dans les hospices, et 690 enfants secourus à domicile.

Le nombre des pupilles du département au-dessus de 13 ans, qui était de 218 au 1er janvier 1889, était monté à 220

au 31 décembre suivant. Ils se répartissaient ainsi qu'il suit, suivant la profession qu'ils ont embrassée, savoir :

A la campagne, en domesticité dans la culture	80
Domestiques de maison ou d'intérieur	21
Dans l'industrie (filatures ou mines)	29
Professions diverses	26
Dans les orphelinats, les hospices, en correction, etc .	64
Total	220

Les dépenses du service des enfants assistés du département se sont élevées en 1889, à 126,562 fr. 74.

Il y a été pourvu au moyen des ressources suivantes :

Contingent de l'Etat	984 fr.	63
Contingents communaux	23,138	78
Amendes de police et donations spéciales . .	5,150	63
Remboursements des départements étrangers	2,573	31
Allocation départementale.	94,715	39
Total égal . . .	126,562 fr	74

Hospices. — Les hospices du Pas-de-Calais sont aujourd'hui au nombre de 20; mais celui de Graincourt-lez-Havrincourt n'ayant commencé à fonctionner que dans les derniers mois de 1889, nous ne le citons encore ici que pour ordre. Les 19 autres ont soigné, pendant l'année 1888, savoir :

1° 5,089 malades, dont 2,870 hommes, 1,565 femmes et 656 enfants, ci	5,089
2° 1,738 infirmes, vieillards et incurables, dont 819 hommes, 826 femmes et 93 enfants, ci.	1,738
En tout	6,827

malades ou infirmes, dont 3,689 hommes, 1,389 femmes et 749 enfants.

Pendant l'année 1887, les hospices avaient recueilli 4,765 malades et 1,652 infirmes.

Le nombre des guérisons en 1888 a été de	3,963	4,900
Celui des décès de	695	
Et les sorties pour autres causes de. . . .	242	

Il restait au 1er janvier 1889 :

Malades	593	1,927
Infirmes	1,334	

dont 924 hommes, 863 femmes et 140 enfants.

Le nombre total des journées de présence en 1888 a été :

Pour les hommes, de	352,749	journées.
Pour les femmes, de	317,781	—
Pour les enfants, de	52,685	—
Total	723 215	journées.

Le prix moyen de la journée a été de 1 fr. 43 pour les malades et de 1 fr. 05 pour les infirmes.

Les recettes de 1888 se sont élevées à . . 1,961,994 fr. (y compris 493,399 fr. provenant de l'exercice 1887), et les dépenses à 1,476,818

Les unes et les autres se répartissent entre les différents établissements de la manière suivante :

Hospices.	Recettes.	Dépenses.
Aire	81,617 fr.	65,939 fr.
Ardres	15,089	14,837
Arras	361,391	305,534
Aubigny.	10 534	6,083
Auxi-le-Château	12,416	6,048
Bapaume	43,850	39,487
Béthune.	95,063	69,858
Boulogne	384,736	318,256
Calais.	261,015	190,128
Carvin	56,895	16.700
Frévent.	9,648	8,688
Guines	14,492	6,838
Hesdin	45,112	42 264
Lens	121,753	46,140
Lillers.	41.974	29,041
Montreuil	89,539	57,641
St-Omer.	266,556	210,376
St-Pol.	43,651	37,606
St-Venant.	6,663	5,354
Totaux	1,961,994 fr.	1,476 818 fr.

Les recettes ont ainsi dépassé les dépenses d'une somme de 485,176 fr., qui a été rattachée à l'exercice 1889.

Bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1888, au nombre de 634, savoir :

191	pour l'arrondissement	d'Arras,
142	—	de Béthune,
41	—	de Boulogne,
70	—	de Montreuil,
97	—	de Saint-Omer,
93	—	de Saint-Pol.
634		

Ils ont secouru, pendant ladite année, 102,013 indigents, dont :

33,297	pour l'arrondissement	d'Arras,
23,223	—	de Béthune,
17,417	—	de Boulogne,
8,755	—	de Montreuil,
12,938	—	de Saint-Omer,
6,385	—	de Saint-Pol.
102,013		

Leurs recettes ont été de	1 855,037 fr. 66
Leurs dépenses de	1,386,669 69
L'excédent, qui est de . . .	468,367 fr. 97

a été rattaché à l'exercice 1889.

Les recettes et les dépenses se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

Arras.	508,861 fr. 60	337,990 fr. 15
Béthune . . .	554,548 »	383,982 »
Boulogne . . .	378,493 »	335,650 »
Montreuil. . .	103,158 »	70,845 »
Saint-Omer . .	239,175 06	204,800 54
Saint-Pol . . .	70,802 »	53,402 »
Totaux . . .	1,855,037 fr. 66	1,386,669 fr. 69

Hospices spéciaux des incurables à Souchez et à Barastre. — Le Conseil général inscrit, chaque année, un crédit de 10,000 fr. au budget départemental pour secourir les incurables indigents à domicile ou les placer dans les hospices spéciaux de Souchez ou de Barastre.

Au mois d'août 1890, 45 indigents de cette catégorie étaient pensionnaires du département dans ces établissements, 10 entièrement aux frais du département, et les 35 autres, dans des proportions variables, à la charge du département, des familles, des communes ou des bureaux de bienfaisance.

Des secours sont, en outre, accordés à domicile, sur le même crédit, aux incurables que leurs familles peuvent conserver. 1,340 fr. ont été attribués en secours de cette nature en 1889.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots, à Saint-Venant. — Depuis 1886 un asile-hospice pour les vieillards de l'un et de l'autre sexe et les enfants idiots, du sexe masculin, est installé dans l'ancien asile d'aliénées de Saint-Venant. Cet établissement comptait au 1er juillet 1889, 99 pensionnaires, 34 hommes, 24 femmes et 41 enfants, 18 idiots ou épileptiques et 23 pupilles vicieuses, précédemment placées dans les maisons du Bon-Pasteur d'Arras et de Saint-Omer.

Un crédit de 28,000 fr. a été inscrit au budget départemental pour assurer le fonctionnement de l'asile-hospice en 1890 ; il est porté à 32,000 fr. pour 1891.

Les familles, les communes et les bureaux de bienfaisance sont, d'ailleurs, appelés à participer, dans la mesure de leurs ressources respectives, au paiement de la pension de leurs indigents à l'asile-hospice, comme à Souchez.

Assistance départementale. — Assistance médicale et vaccine. — Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies et 5,000 fr. à celle du service médical gratuit ; le budget

contient, en outre, un crédit de 6,000 fr pour encouragements à la vaccine, un crédit de 8,000 fr. (1) pour secours à domicile et dans les hospices aux malades indigents des communes rurales dépourvues d'établissements hospitaliers, un crédit de 1,000 fr. pour placement dans les hôpitaux d'indigents atteints de maladies curables ou de maladies contagieuses, et enfin un crédit de 6 000 fr. pour secours à distribuer par le Préfet, en cas d'extrême misère ou de sinistres.

Voici les résultats obtenus par l'assistance médicale et la vaccine pendant l'année 1889 :

Sur 114,709 indigents admissibles aux secours médicaux, 41,245 y ont participé.

Les médecins attachés au service ont fait 156,011 visites à domicile et ont donné 49,591 consultations gratuites.

Le nombre des visites faites a été supérieur de 3,263 à celui de l'année 1888 et le nombre des consultations gratuites de 4,800.

24,664 vaccinations, dont 16,848 gratuites, ont été opérées par les mêmes praticiens et les sages-femmes, soit une augmentation de 1.023 vaccinations sur l'année 1888.

Les décès constatés par les médecins de bienfaisance sont au nombre de 8,892.

Le nombre des indigents inscrits sur les listes de gratuité pour 1889 était inférieur de 1,319, à celui de l'année précédente.

Les indemnités qui ont été allouées aux médecins de bienfaisance, en dehors des allocations extraordinaires, se sont élevées à 90,766 fr., soit une moyenne de 355 fr. 95 pour chacun d'eux.

Les dépenses pour médicaments et aliments ont atteint le chiffre de 81,951 fr. 15, qui, avec les 90,766 fr. d'indemnité et les 5,000 fr. alloués par le département, portent la dépense à la somme de 177,717 fr. 15.

(1) Ce crédit, qui n'avait été jusqu'ici que de 6,000 fr. a été porté à 8,000, au budget de 1891.

Cette dépense a été couverte par :

1° Les fonds des communes et des bureaux de bienfaisance jusqu'à concurrence de	168,364 fr. 25
2° L'allocation du département	5,000 »
3° La charité privée	4,352 90
Total égal . . .	177,717 fr. 15

Dépôt de mendicité. — Le dépôt départemental de mendicité, annexé à la maison municipale de Refuge d'Arras, renfermait 11 pensionnaires au 30 juin 1890 : 6 hommes et 5 femmes. Les dépenses de 1889, y compris les journées de présence au dépôt et les frais d'hôpital, se sont élevées à 5,930 fr. 70, soit 105 fr. 90 de plus qu'en 1888.

Sociétés de charité maternelle. — L'œuvre des sociétés de charité maternelle ne fonctionne que dans trois villes du département : Arras, St-Omer et Calais, qui a deux Sociétés. Elles ont secouru, pendant l'année 1889, 852 mères indigentes, savoir :

La Société d'Arras	179
— de Saint-Omer	178
— de Calais (nord)	97
— de Calais (sud) ancien Saint-Pierre	398

Les ressources de ces sociétés ont été, pendant la même année, de 23,186 fr. 84 et les dépenses de 18,083 fr. 75. Le montant total des subventions qui leur ont été accordées s'est élevé à 4,700 fr., dont 1,000 fr., allocation ordinaire du département, et 3,700 fr. de l'Etat.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisses d'épargne. — 1° *Caisse nationale d'épargne.* — Le service de la Caisse nationale d'épargne continue sa marche progressive d'année en année. Ainsi, depuis 1882, date de l'organisation de ce service, le nombre des livrets s'est élevé, jusqu'en 1889, de 5,178 à 6,554, celui des dépôts, de 9,601 à 40,299 ; les sommes déposées ont monté de

807,611 à 3,566,754 fr. et les remboursements, de 166,050 fr. à 2,286,758 fr.

2° *Caisses communales.* — Au 31 décembre 1889, le nombre des livrets était de 83,760 ; le montant des dépôts de 31,922,777 fr. 29 et la fortune propre des Caisses d'épargne de 1,162,328 fr. 97.

Pendant la même année, il a été ouvert 8 278 livrets et les versements effectués se sont élevés à 10,105,220 fr. 08.

Ces résultats se répartissent entre les différentes caisses de la manière suivante :

DÉSIGNATION des caisses.	Nombre de livrets.	AVOIR des déposants.		AVOIR de la caisse.		Nombre de livrets ouverts en 1889.	Versements en 1889.	
Aire . . .	1,871	1,026,040	69	19,643	98	112	354,486	»
Arras . .	18,320	7,130,726	96	263,195	66	799	2,444,575	25
Auxi-le-Château.	308	97,190	34	11,242	70	20	38,074	»
Bapaume .	2,522	1,395,670	45	78,387	59	137	408,075	»
Berck . .	661	303,235	35	3,748	96	26	79,754	»
Béthune .	3,605	1,549,468	94	51,314	08	217	595,934	28
Boulogne .	27,111	8,041,661	96	294,668	33	1,198	2,364,880	»
Calais sec. nord	4,798	2,094,982	46	86,618	09	166	614,733	»
Calais sec. sud .	6,729	2,439,232	13	40,311	01	305	894,717	»
Etaples . .	1,259	458,379	17	5,399	07	67	144,813	70
Hesdin . .	2,247	1,163,251	25	39,390	65	101	363,001	»
Lens . .	3,231	1,636,823	34	83,275	39	139	384,816	62
Lillers . .	1,731	903,750	62	33,968	97	56	269,529	»
Montreuil .	2,816	766,905	90	5,610	19	76	242,015	»
St-Omer .	5,554	2,457,716	53	145,181	86	213	632,164	77
St-Pol . .	997	457,741	20	372	44	91	217,019	»
Totaux. .	83,760	31,922,777	29	1,162,328	99	3,723	10,049,587	62
Sit. au 31 déc. 1888	79,867	28,850,510	21	1,065,044	36	7,506	8,969,288	17

Durant l'année 1889, le nombre des livrets s'est accru de 3,893 ; l'avoir des déposants, de 3,072,267 fr. 08 ; l'avoir des Caisses d'épargne, de 97,284 fr 61.

Succursales. — Le département compte huit succursales

dont une, celle d'Oisy-le-Verger, dépend de la Caisse d'épargne de Cambrai.

Les 7 autres succursales créées par les Caisses d'épargne du département ont ouvert, en 1889, 651 livrets.

Elles ont reçu, pendant la même année, 775,796 fr.

Les nouveaux livrets et les versements se répartissent entre elles ainsi qu'il suit :

	Livrets	Versements.
Hermies	79	95,744 »
Nœux	7	9,197 »
Marquise	161	219,275 »
Guînes.	88	192,440 »
Desvres	181	138,524 »
Samer.	94	53,440 »
Ardres.	41	67,176 »
Totaux . .	651	775,796 »

Ces résultats, comparés à ceux de 1888, constatent en faveur de 1889 une augmentation de 79 dans le nombre des livrets et de 119,165 fr. dans l'importance des versements.

Caisse de retraites pour la vieillesse. — Les versements effectués à la caisse des retraites pour la vieillesse, en 1889, ont été de 184,111 fr.; pendant le 1er semestre de 1890, ils ont été de 68,576 fr.

Sociétés de Secours mutuels. — Les Sociétés de secours mutuels qui ont fonctionné dans le département, en 1889, sont au nombre de 148, savoir : 42 approuvées et 106 libres ou simplement autorisées. Elles comptaient, au 31 décembre de ladite année, 22,495 membres et 562 enfants répartis ainsi qu'il suit :

Sociétés approuvées.

Membres honoraires		2,025	10,855
Membres participants .	Hommes . . .	6,935	
	Femmes . . .	1,393	
Enfants		502	
		A reporter . . .	10,855

Report . . . 10,855.

Sociétés autorisées.

Membres honoraires		370	12,202
Membres participants .	Hommes . . .	11,264	
	Femmes . . .	508	
Enfants		60	
	Total égal . . .		23,057

Le nombre des membres secourus pour maladies et infirmités temporaires a été, pour les Sociétés approuvées, de 3,093 dont 2,264 hommes et 829 femmes, et, pour les Sociétés autorisées, de 6,938 dont 6,420 hommes et 518 femmes. Celui des jours de maladies s'est élevé, pour les premières de ces associations, à 45,719 dont 37,907 pour les hommes et 7,812 pour les femmes, et, pour les deuxièmes, à 182,296 dont 177,417 pour les hommes et 4,879 pour les femmes.

Le nombre des membres participants, hommes et femmes, décédés pendant l'année, a été de 189 dont 103 pour les sociétés approuvées et 86 pour les sociétés autorisées.

La situation financière de chacune des deux catégories des Sociétés précitées, pendant l'année écoulée, s'établit comme suit :

	Approuvées.	Autorisées.	Ensemble.
Montant des capitaux disponibles au 1er janvier 1889. .	330,310f 88	165,370f 19	495,681f 07
Chiffre des recettes pendant l'année . .	158,101 39	277,268 48	435,369 87
Totaux. .	488,412 27	442,638 67	931,050 94
Montant des dépenses.	141,473 58	367,035 29	508,508 87
Capitaux disponibles au 31 décembre 1889	346,938 69	75,603 38	422.542 07

PRISONS.

Au 31 décembre 1889, la population des établissements pénitentiaires du département s'élevait à 452 détenus, ainsi répartis :

Arras, 197. — Béthune, 73. — Boulogne, 82. — Montreuil, 23. — Saint-Omer, 52. — Saint-Pol, 25.

Sur ces 452 détenus, il y avait 379 hommes et 73 femmes.

Les journées de travail, pendant l'année 1889, ont produit une somme de 30,396 fr. 29 ; elles avaient produit, en 1888, 29,984 fr. 92, soit une augmentation de 411 fr. 37.

AGRICULTURE.

Des terrains d'une superficie de 315,548 hectares ont produit, en 1889, 8,322,225 hectolitres de céréales ; 19,957 hectares de pommes de terre ont fourni à la consommation 1,743,643 quintaux de ce tubercule ; 31,348 hectares de betteraves ont produit 11,070,859 quintaux ; 8,776 hectares de plantes oléagineuses, 160,245 hectolitres de graines, et 3,269 hectares de plantes textiles (chanvre et lin), 41,623 quintaux de filasse et 22,426 quintaux de graines.

De la comparaison des terres cultivées en 1888 et 1889, il résulte que l'étendue réservée à l'assolement est resté à peu près la même, en 1889, pour le froment et le méteil ; qu'elle a augmenté dans de notables proportions, pour le seigle, et qu'elle a diminué pour l'orge et l'avoine.

1° *Etendues cultivées :*	en 1888 :	en 1889 :
Froment	172,459 hectares	172,352 hectares
Méteil	9,210	9,304
Seigle	13,723	15,237
Orge	21,735	20,875
Avoine.	98,535	97,780
Totaux . .	315,662 hectares	315,548 hectares

2° Production :	en 1888 :	en 1889 :
Froment	3,215,518 hectol.	3,582,4?2 hectol.
Méteil	145,719	158,932
Seigle	228.913	242,921
Orge	869,300	748,456
Avoine	3,931,400	3,589,444
Totaux . . .	8,390,850 hectol.	8,322,225 hectol.

En somme, les étendues cultivées ont été, en 1888, de 315.662 hectares, et, en 1889, de 315,548 hectares ; et la production a donné 8,390,850 hectolitres en 1888, et 8,322,225 hectolitres en 1889.

Prix de la viande et des grains. — Le résumé comparé pour la première quinzaine de septembre 1889 et 1890, des prix des principales denrées alimentaires, présente une augmentation pour toutes les viandes, notamment pour celles de vache, de mouton et de porc ; pour les grains, on remarquera une hausse marquée sur tous les grains et principalement sur le froment et le méteil. Les pommes de terre présentent, au contraire, une légère baisse à l'hectolitre.

1° Viande :	en 1889 :		en 1890 :	
Bœuf	1 fr.	72 le kilogr.	1 fr.	73 le kilogr.
Vache	1	66	1	72
Veau	1	93	1	95
Mouton	2	08	2	15
Porc	1	78	1	83

2° Grains :	en 1889 :		en 1890 :	
Froment	16 fr.	49 l'hectol.	18 fr.	86 l'hectol.
Méteil	14	97	17	75
Seigle	9	76	11	04
Orge	9	10	11	31
Avoine	7	78	8	49
Pommes de terre . .	4	91	4	67

PRISÉES DE LA SAINT-RÉMY ET DE LA SAINT-ANDRÉ

Les prisées de la Saint-Rémy (1er octobre) et de la Saint-André (30 novembre) sur le marché régulateur d'Arras, ont donné les résultats suivants :

PRISÉE DE LA SAINT-RÉMY

	1889 :		1890 :	
Blé froment	17 fr.	42	19 fr.	16
Blé de fermage . .	16	58	17	97
Blé méteil	15	40	16	02
Seigle	9	60	12	46
Scourgeon	11	09	12	01
Avoine	6	98	7	60

PRISÉE DE LA SAINT-ANDRÉ

(Voir aux rectifications et changements survenus en cours d'impression).

Tabacs. — Le département du Pas-de-Calais a été autorisé à planter en tabacs, en 1890, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,200 hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il a été appelé à fournir, pour la récolte de ladite année, un contingent de 2,160,000 kilog de tabac.

Les prix ont été maintenus ainsi qu'il suit par 100 kilog.

1re qualité, 145 fr. ; — 2e, 112 fr. ; — 3e, 90 fr.

Les prix de 1re, 2e et 3e qualités sont appliqués exclusivement aux tabacs fins, légers et combustibles ; les tabacs grossiers, communs, d'espèces abâtardies, doivent être rejetés dans les classes non marchandes.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, il est accordé, pour les tabacs de surchoix, une allocation de 10 fr. par 100 kilog. en sus du prix de la 1re qualité.

Les tabacs non marchands sont divisés en trois classes cotées à 70, 50 et 25 fr. les 100 kilog. ; ils sont payés sur l'estimation des Commissions d'expertise, dans les limites et d'après la gradation des prix indiqués ci-dessus.

Sociétés d'agriculture et comices. — Le tableau ci-après donne la désignation de ces sociétés, le montant de leurs dépenses et de leurs ressources, le relevé des primes qui leur ont été allouées et le nombre de leurs membres pendant l'année 1890.

DÉSIGNATION des SOCIÉTÉS.	Ressources.	Dépenses.	PRIMES et médailles allouées	NOMBRE des membres.
	fr c	fr c	fr c	
1° Société centrale d'agriculture d'Arras	8,679 09	8,291 10	4,517 55	251
2° Comice agricole de l'arrondissement de Béthune . .	14,334 91	12,300 05	6,037 15	200
3° Société d'agriculture et des beaux-arts de Boulogne . .	(1)	(1)	(1)	(1)
4° Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de Boulogne .	14,926 57	13,505 »	7,888 60	450
5° Société d'agriculture de Montreuil	(1)	(1)	(1)	(1)
6° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer .	16,880 34	10,328 70	4,085 29	360
7° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol .	15,173 57	15,614 82	5,451 05	207
8° Comice agricole du canton de Fauquembergues . . .	994 30	820 »	800 »	69
9° Comice agricole du canton de Carvin	2,604 35	1,759 05	1,522 50	90

Les subventions accordées par l'État, en 1890, aux associations agricoles du département, s'élèvent à 6,700 fr., savoir :

Arras, 1,400 fr. — Béthune, 1,200. — Boulogne, Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles, 1,200 — Saint-Omer, 1,200. — Saint-Pol, 1,200. — Fauquembergues, 500.

Le budget départemental de 1891 contient, pour encouragements aux Sociétés d'agriculture, deux crédits, l'un de 6,500 fr., sans destination spéciale, l'autre de 10 851 fr. pour l'amélioration des races ovine et bovine, et l'acquisition d'instruments et de machines agricoles, — et, de plus, un crédit de 1,000 fr. pour un concours d'instruments agricoles, et spécialement de moissonneuses.

INDUSTRIE.

Mines. — *Nombre de concessions.* — *Etendue.* — Le département du Pas-de-Calais ne comprend que des mines de houille, réparties en 22 concessions, formant deux groupes distincts. Le plus important, qui s'étend de Douai à Béthune, est formé de 19 concessions d'une superficie totale de

(1) Pas de renseignements.

57.836 hectares, et constitue le bassin du Pas-de-Calais proprement dit ; le second, ne comprend que trois concessions, d'une étendue totale de 5,226 hectares qui constituent le bassin du Boulonnais

Situation. — Nombre de fosses. — Les 19 concessions du bassin proprement dit du Pas-de-Calais sont presqu'entièrement comprises dans l'arrondissement administratif de Béthune ; toutefois, elles empiètent un peu sur les arrondissements d'Arras, St Pol et St-Omer (Pas-de-Calais), et sur ceux de Lille et de Douai (Nord). Les trois concessions du Boulonnais sont comprises dans l'arrondissement de Boulogne.

Les tableaux ci-après donnent la liste des 22 concessions avec leurs arrondissements administratifs, ainsi que le nombre des sièges d'exploitation et des puits en activité ou en fonçage.

1° *Concessions en activité en 1889.*

CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS.	Nombre de sièges en activité.	Nombre de fosses d'extraction.	Nombre total de fosses en activité, extract., aérage, etc.	Nombre de fosses en fonçage.
Dourges . . .	Béthune, Arras et Lille .	4	4	4	»
Courrières . .	Béthune et Arras . . .	6	6	7	1
Lens . . .	Béthune et Arras . . .	7	9	9	3
Bully-Grenay. .	Béthune	6	6	8	»
Nœux	Béthune	6	6	10	»
Bruay	Béthune	3	3	5	1
Marles. . . .	Béthune	3	5	6	»
Ferfay. . . .	Béthune et Saint-Pol . .	3	3	6	»
Flechinelle . .	Béthune et Saint-Omer .	1	1	1	»
Liévin	Béthune et Arras . . .	2	4	5	»
Vendin . . .	Béthune	2	2	2	»
Meurchin . . .	Béthune et Lille . .	2	2	3	»
Carvin . . .	Béthune et Lille	3	3	3	»
Ostricourt . .	Béthune et Lille . . .	2	2	2	»
Douvrin . . .	Béthune	1	1	1	»
Drocourt . . .	Béthune et Arras . . .	1	1	1	»
Courcelles-l-Lens	Béthune, Arras et Douai.	1	1	1	»
Hardinghen . .	Boulogne	1	1	2	»
	Totaux. . .	54	60	76	5

2° *Concessions inexploitées.*

NOMS DES CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.
Fiennes, Ferques.	Boulogne.
Auchy-au-Bois, Cauchy-à-la-Tour.	Béthune.

Il y a donc eu. en 1889, 18 concessions exploitées comprenant 54 sièges d'exploitation formés de 76 puits en activité dont 60 d'extraction.

On a mis en service un puits d'extraction à la concession d'Hardinghen ; le puits d'extraction n° 1 des mines de Ferfay, en chômage en 1888, a été remis en activité dans le cours de l'année 1889. — Quatre puits servant à l'aérage ont été mis en service : un, à la fosse n° 1 des mines de Bully-Grenay ; un autre, à la fosse n° 4 des mines de Marles ; un troisième, aux mines d'Hardinghen, et enfin un quatrième, à la fosse n° 1 des mines de Bruay ; celui de Bully-Grenay a été aménagé de façon à pouvoir servir aussi de puits d'extraction lorsque le besoin s'en fera sentir. Le fonçage du puits d'extraction n° 7 des mines de Nœux est terminé ; ce puits communique maintenant avec la fosse n° 5. Les 5 puits actuellement en fonçage sont tous destinés à servir à l'extraction.

Production. — La production des houillères du Pas-de-Calais s'est élevée en 1889, à 8,614,119 tonnes ; elle avait été de 7 877.213, en 1888, soit un accroissement de 736 906 tonnes, ou 9,35 0/0 environ.

Le tableau suivant donne par Compagnie les chiffres comparés de l'extraction en 1889 et 1888 :

COMPAGNIES.	1889.	1888.	En plus.	En moins.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Dourges	519,709	407,456	112,253	»
Courrières	1,188.635	1,093,200	95.435	»
Lens et Douvrin . .	1,667.400	1,411,651	255.749	»
Bully-Grenay . . .	1.011,071	929.038	82,033	»
Nœux	920,274	950,772	»	30,498
Bruay	858,637	869.359	»	10,722
Marles.	697,424	609,764	87,660	»
Ferfay	182,736	176,717	6,019	»
Fléchinelle	48,988	56,702	»	7,714
Liévin	669.561	586.842	82,719	»
Vendin	85,603	76,277	9,326	»
Meurchin	238,207	217,550	20,657	»
Carvin.	200,192	189,121	11,071	»
Ostricourt	80,900	66,162	14,738	»
Courcelles-lez-Lens .	22,833	36,413	»	13,580
Drocourt	220,815	200.189	20,626	»
Hardinghen	1,134	»	1,134	»
Totaux. . .	8,614,119	7,877,213	799,420	62,514
		En plus. . .	736,906	

Une reprise notable de l'industrie métallurgique, une campagne sucrière très active, une situation générale favorable ont accru en 1889 les consommations de charbon au-delà des prévisions, en sorte que dès le milieu de l'année, et malgré les efforts faits pour pousser l'extraction, la production s'est trouvée inférieure à la demande. Les grèves d'octobre-novembre dans le Pas-de-Calais et le Nord, et les grèves des houillères étrangères ont accentué cette crise qui n'est pas encore dénouée à l'heure actuelle. Aussi, dès le milieu de 1889, la hausse des charbons, jusque-là incertaine, s'est affirmée ; — à la fin de l'exercice elle s'est trouvée considérable.

Personnel — Les Compagnies houillères ont occupé, en 1889, 25,485 ouvriers au fond et 7,984 au jour contre 23,402 au fond et 7,666 au jour en 1888

Le tableau ci-après indique, par concession, la répartition des ouvriers par catégories à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que le nombre des journées de travail.

CONCESSIONS.	OUVRIERS EMPLOYÉS							JOURNÉES de travail à l'intérieur.	JOURNÉES de travail à l'extérieur.
	à l'intérieur.			à l'extérieur.					
	hommes	enfants	totaux	hommes	femmes	enfants	totaux		
Dourges	1,666	193	1,859	361	»	111	472	518,071	145,913
Courrières	2.555	387	2,942	888	9	116	1.013	872.598	311,946
Lens et Douvrin	4.284	376	4.660	965	22	319	1.306	1,330,393	425,975
Bully-Grenay	2 607	362	2,969	667	143	14	824	830 261	253,956
Nœux	1,971	368	2,339	953	89	167	1,209	627,975	339,193
Bruay	2,537	318	2,855	635	115	38	788	845.687	224,996
Marles	1,942	234	2,176	544	79	58	681	631.333	242,979
Ferfay	664	68	732	216	22	21	259	240,211	88,318
Fléchinelle	260	21	281	60	2	6	68	84.821	20,464
Liévin	1.613	234	1.847	358	84	65	507	582,492	173,598
Vendin	313	53	366	57	5	3	65	110,890	19,698
Meurchin	703	18	721	224	17	28	269	207,621	93.982
Carvin	757	23	780	197	3	20	220	239.296	72,798
Ostricourt	196	16	212	88	1	10	99	73.398	28,770
Courcelles-lez-Lens	109	20	129	31	»	11	42	47,940	14,297
Drocourt	523	79	602	100	4	46	150	208,884	53,288
Hardinghen	15	»	15	12	»	»	12	3,550	3,550
Totaux	22,715	2,770	25,485	6,356	595	1,033	7,984	7,455,430	2,513,721

Salaires — Le tableau suivant donne les salaires payés en 1889 pour le fond et le jour dans chaque concession :

CONCESSIONS.	SALAIRES du fond.	SALAIRES du jour.
Dourges	2.090,832 fr.	419,049 fr.
Courrières	3,597,076	959 682
Lens et Douvrin . . .	5,734,624	1,377,335
Bully-Grenay	3,783,279	803,032
Nœux	2,599,359	957,057
Bruay	3,560,290	893,000
Marles	2,516,016	703,629
Ferfay	886,691	248,964
Fléchinelle	221,447	43,589
Liévin	2,350,952	505,388
Vendin	367,799	53,177
Meurchin	883,580	281,458
Carvin	875,710	199,398
Ostricourt	252,077	74,007
Courcelles-l-Lens . .	166,058	27,439
Drocourt	837,257	152,762
Hardinghen	13,119	8,520
Totaux . . .	30,736,436	7,707,486

En 1888, ces totaux avaient été de 26,910,485 fr. pour le fond et de 7,230,145 pour le jour, ensemble 34,140,630 fr.

En comparant ce tableau à celui du personnel, on voit que le salaire journalier moyen des ouvriers du fond s'est élevé à 4 fr. 12 en 1889 (contre 3 fr. 91 en 1888) ; celui des ouvriers du jour a été de 3 fr. 03 comme en 1888.

Accidents. — Le service des mines a instruit 112 accidents pendant l'année 1889, contre 104 en 1888.

Le nombre des victimes correspondant a été de 124 dont 27 tués et 97 blessés. — Il y avait eu, en 1888, 108 victimes dont 37 tués et 71 blessés ; en 1887, 22 tués ; et en 1886, 29 tués. On voit que malgré une augmentation de produc-

tion, qui a été d'environ 10 °/° de chacun de ces exercices au précédent, le nombre des accidents graves reste stationnaire ; il est de beaucoup inférieur à la moyenne des années antérieures à 1886 La proportion des tués en 1889 est de 0,87 pour 1,000 ouvriers.

Minières. — Toutes les minières du département du Pas-de-Calais, au nombre d'une trentaine, sont situées dans le Boulonnais. Aucune n'a été exploitée en 1889.

Tourbières — Les tourbières communales et particulières du Pas-de-Calais sont situées dans l'arrondissement de Montreuil, le long de la vallée de la Canche, dans la plaine d'Airon, et sur la rive droite de l'Authie, sauf celles de Condette et du Ponchel qui se trouvent, la première dans l'arrondissement de Boulogne (vallée de la Becque) et la seconde dans l'arrondissement de Saint-Pol (vallée de l'Authie).

A Condette, on a extrait 603 m. cubes de tourbe; au Ponchel on n'en a extrait que 6.

Dans l'arrondissement de Montreuil, 18 communes ont tourbé en 1889 : l'extraction a été de 5,000 mètres cubes environ.

Carrières. — Le département du Pas-de-Calais compte environ 90 carrières souterraines en activité occupant en moyenne 630 ouvriers, et 375 carrières à ciel ouvert occupant environ 1,800 ouvriers.

Les carrières les plus importantes sont celles de phosphates qui comprennent 3 groupes distincts :

Celui d'Orville renferme 25 carrières, toutes à ciel ouvert, occupant 515 ouvriers.

Le groupe de Pernes-en-Artois comprend 3 carrières souterraines et 42 à ciel ouvert ; les premières occupent 21 ouvriers et les secondes, 80.

Enfin, dans le groupe du Boulonnais, il y a 72 carrières de phosphates dont 38 souterraines ; ces exploitations occupent 278 ouvriers.

On a extrait en 1889 environ 210,000 tonnes de phosphates.

Les autres principales carrières sont celles de sables ou graviers de La Beuvrière, Arques, Berguette, etc., et les carrières de marbres et calcaires de la Vallée-Heureuse.

Six accidents de carrières ont fait l'objet, en 1889, d'une enquête du service des mines. — Sur ce nombre, cinq proviennent d'éboulement, dont deux dans des carrières souterraines et trois dans des carrières à ciel ouvert ; — le sixième accident était une chute d'un étranger dans une carrière

Appareils à vapeur. — Le département du Pas-de-Calais comptait en 1889, 2,397 chaudières actives et 736 récipients actifs ; 77 chaudières ont été installées en 1889 et 8 supprimées ; il a été procédé à 374 épreuves d'appareils à vapeur par le service des mines

Deux associations de propriétaires d'appareils à vapeur fonctionnent dans le département :

1° Celle du Nord, qui y compte 70 associés avec 261 chaudières ;

2° Celle de la Somme, qui a 2 associés avec 7 chaudières.

Fabrication du sucre. — Le nombre des fabriques de sucre en activité dans le Pas-de-Calais, pendant la campagne de 1889-1890 a été de 50, 1 de moins qu'en 1888-1889. — Quant à la fabrication elle a dépassé de plus de 79 p. 0/0 celle de la période correspondante.

Cette production remarquable est due aux progrès incontestables poursuivis depuis plusieurs années et réalisés aujourd'hui par la culture betteravière, laquelle, il faut le dire, a été, d'ailleurs, exceptionnellement favorisée l'année dernière, grâce aux conditions atmosphériques dans lesquelles s'est faite la végétation.

Les résultats acquis auraient été plus favorables encore, si l'on avait pu travailler plus vite les betteraves achetées en vue de la fabrication ; mais beaucoup d'usines, à défaut, soit d'un outillage suffisant, soit de conbustibles au moment des grèves dans les bassins houillers, ont dû laisser en souffrance, plus longtemps qu'il ne convenait pour la conservation de leur richesse saccharine, un stock important de raci-

nes dont le rendement s'est trouvé, par conséquent, sensiblement affaibli.

Fabrication de l'alcool. — Le nombre des distilleries en activité a été, comme l'année précédente, de 47, en 1889-1890, et la production, qui avait été de 248,823 hectolitres d'alcool, s'est élevée à 299,914, soit une augmentation de 51,091 hectolitres.

Pendant un moment, la distillation avait porté de préférence sur les maïs et mélasses de provenances étrangères; toutefois les produits du pays ont repris un avantage marqué, par suite de l'abondance des grains et des betteraves de la dernière récolte, et grâce aussi, en ce qui concerne les mélasses, aux dispositions de l'article 6 de la loi du 4 juillet 1887, lequel accorde décharge de 14 p. 0/0 aux fabricants de sucre qui, n'employant pas le système de l'osmose, expédient les résidus de l'espèce sur les distilleries.

Quant à la distillation directe de la betterave elle-même, l'impulsion qu'elle a reçue n'a pas été aussi accentuée qu'on aurait pu s'y attendre, mais à cela, il convient d'objecter un motif de premier ordre : ces produits se sont maintenus longtemps à un prix assez élevé qui a engagé les cultivateurs à livrer leur récolte aux fabriques de sucre plutôt qu'aux distilleries, aussi n'a-t-il été guère mis en œuvre que les racines dont la richesse saccharine, trop faible, les a exclues de la fabrication du sucre.

Fabrication de la bière. — La fabrication de la bière s'est relevée dans tous les arrondissements, sans exception, en 1889.

L'ensemble des résultats de l'exercice 1889 a pleinement justifié les prévisions faites dès l'expiration du 1er semestre de l'année dernière ; on doit donc se montrer satisfait, car c'est là un indice sérieux de l'état prospère dans lequel se trouvent actuellement l'agriculture et l'industrie du Pas-de-Calais.

Cette situation favorable paraît même devoir s'accentuer

encore, puisqu'à l'exception de l'arrondissement de Boulogne où la crise industrielle se fait encore sentir en partie, pour toutes les autres circonscriptions on constate des plus-values sur les six premiers mois de l'année 1890.

Le nombre des brasseries a été, en 1889, de 593, soit 11 de moins qu'en 1888.

Les quantités fabriquées ont été, en 1889, de 1,151,641 hectolitres (586,316 hectolitres de bière forte et 565,325 hectolitres de petite bière); elles avaient été, en 1888, de 1,093,947 hectolitres (558 137 hectolitres de bière forte et 535,810 hectolitres de petite bière), soit une augmentation de 57,694 hectolitres. Les droits sont, par suite, montés de 2,762,793 fr. à 2,905,359 fr., soit une augmentation de 142,556 fr.

La fabrication, pendant le premier semestre de 1890, comparée à celle de la période correspondante de 1889, présente également une augmentation de 26,358 hectolitres pour la quantité et de 61,435 fr. pour les droits.

Contributions indirectes. — *Produits.* — Les tableaux suivants présentent l'état comparé des divers produits des contributions indirectes pendant les années 1889 et 1888 et pendant les premiers semestres de 1890 et 1889.

	1889	1888	En plus	En moins
Boissons autres que les bières	9,858,194f	9,579,163f	279,031f	»
Bières. . . .	2,905,359	2,762,793	142,566	»
Sucres . . .	6,262,750	2,887,996	3,374,754	»
Droits divers, y compris les nouveaux impôts. .	2,397,168	2,267,183	129,985	»
Tabacs . . .	6,858,123	6,880,408	»	22,285
Poudres à feu .	91,543	102,600	»	11,057
Totaux. . .	28,373,137f	24,480,143f	3,926,336f	33,342f
Augmentation. . . .			3,892,994 fr.	

	1890	1889	DIFFÉRENCES	
	(1er semestre)		en plus	en moins
Boissons autres que les bières	5,107,623f	4,830,734f	276,889f	»
Bières. . . .	1,552,294	1,490,859	61,435	»
Sucres . . .	4,306,936	2,865,135	1,441,801	»
Droits divers, y compris les nouveaux impôts. .	1,261,365	1,112,875	148,490	»
Tabacs . . .	3.322,716	3,338,954	»	16,238
Poudres à feu .	22,518	18,885	3,633	»
Totaux. . .	15,573,452f	13,657,442f	1,932,248f	16,238f
	Augmentation. . . .		1,916,010 fr.	

Causes des augmentations et des diminutions. — Si l'on en juge par les résultats du 1er semestre, la situation des produits de l'exercice 1890 paraît devoir, non seulement se solder dans d'aussi bonnes conditions qu'en 1889, mais encore présenter un certain avantage sur cette période.

A l'exception des tabacs, toutes les branches de revenus participent à cette plus-value qui porte sur tous les arrondissements, sauf celui de Boulogne.

Quant à la perte que supporte le chapitre des tabacs, c'est à la continuation de la fraude pratiquée par les planteurs qu'il convient de l'attribuer, fraude toujours active malgré la répression sévère dont on use à l'égard des contrebandiers.

DOUANES

Nous donnons ci-après les tableaux des recettes effectuées dans les ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1889 et le premier semestre de 1890, ainsi que celles des périodes correspondantes de 1888-1889.

Port de Boulogne.

	1889	1888	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	7,510,377f	7,344,985f	165,392f	»
Droits de statistique. .	137,646	138,352	»	706
Droits de navigation .	188,473	197,995	»	9,522
Recettes accessoires. .	20,442	19,650	792	»
Droits sanitaires . . .	28,623	15,722	12,901	»
Taxe de consommation des sels	93,333	61,859	31,474	»
Totaux. . . .	7,978,894f	7,778,563f	210,559f	10,228f
	Augmentation. . . .		200,331 fr.	

Comparées à celles de 1888, les recettes opérées sur les droits de douane, en 1889, présentent une augmentation de 200,331 fr.

Les recettes des bureaux de Berck et d'Etaples se résument comme suit pour l'année 1889

	Douanes.	sels.	Totaux.
Berck	383f	40f	423f
Etaples	375	6,323	6,698
Totaux.	758f	6,363f	7,121f

Port de Boulogne.

	1er semestre 1890	et 1889	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	3,714,936f	3,472,560f	242,376f	»
Droits de statistique . .	71,937	65,527	6,410	»
Droits de navigation . .	106,565	89,435	17,130	»
Recettes accessoires . .	10,260	10,367	»	107
Droits sanitaires . . .	21,370	6,921	14,449	»
Taxe de consommation des sels	37,900	50,155	»	12,265
Totaux	3,962,968f	3,694,965f	280,365f	12,362f
	Augmentation. . . .		268,003 fr.	

Les recettes des bureaux de Berck et d'Etaples se résument comme suit pour le 1er semestre de 1890.

	Douanes.	sels.	Totaux.
Berck	228f	40f	268f
Etaples	126	3,324	3,450
Totaux.	354f	3,364f	3,718f

Relativement aux droits de douane et de statistique, l'accroissement de 242,376 fr. en faveur du 1er semestre de

1890, porte principalement sur les houilles, les tissus de jute et les tissus de laine.

Port de Calais.

	1889	1888	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	1,390,947f	1,949,915f	»	5·8,968f
Droits de statistique .	66,017	74.613	»	8.596
Droits de navigation .	103,792	115.528	»	11,736
Recettes accessoires . .	10,731	9 882	849	»
Droits sanitaires. . .	11,500	13 898	»	2 398
Taxe de consommation des sels	60.363	100.187	»	39 824
Totaux. . .	1,643.350f	2 264,023f	849f	621,522f
Diminution. . .			620,673 fr.	

Cette diminution est due à cette circonstance qu'une grande maison de commerce a usé de la faculté qui lui est laissée de faire transporter ses pétroles sur sa résidence sans acquitter les droits à Calais.

	1er semestre 1890	1er semestre 1889	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	1,134.463f	632.798f	501.665f	»
Droits de statistique .	39,098	30 353	8,745	»
Droits de navigation .	59.430	39,742	19.688	»
Recettes accessoires .	9,711	5,166	4.545	»
Droits sanitaires. . .	7,847	3,983	3,864	»
Taxe de consommation des sels	22.909	27,918	»	5,009
Totaux. . .	1,273,458f	739,960f	538.507f	5.009f
Augmentation. . .			533,498 fr.	

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'état comparatif des produits perçus dans le département, pendant les années 1889 et 1888 et le 1er semestre des années 1890 et 1889, donne les résultats suivants :

	1889.	1888.	En plus.	En moins.
Enregistrement, greffe et hypothèque. . .	8,528.449f	9,276,713f	»	748,264f
Droits de timbre. . .	1,705,595	1,695,285	10,310	»
Produits des Domaines.	252,953	200,240	52,713	»
Produits des Forêts. .	37,000	38,593	»	1,593
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières .	329,248	339,926	»	10,678
Pensions civiles . . .	17,849	18,878	»	1,029
Produits divers . . .	7,980	9,671	»	1,691
Totaux. . .	10,879,074f	11,579,306f	63,023f	763,255f
La diminution pour 1889 est de. .			700,232 fr.	

La diminution des produits de l'enregistrement porte principalement sur les transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux pour 148,000 fr. et sur les mutations par décès pour 493,000 fr. On ne peut l'attribuer qu'à la persistance de la crise agricole qui a eu pour résultat une notable dépréciation de la propriété foncière et qui a amené une réduction sensible dans le prix des fermages. — L'augmentation signalée sur les produits des Domaines est due à de nombreuses ventes d'objets mobiliers provenant du Ministère de la guerre et à une importante succession en déshérence appréhendée par l'Etat. — Les variations que présentent les autres natures de produits sont sans cause appréciable.

	1er semestre 1890	et 1889.	En plus.	En moins.
Enregistrement, greffe et hypothèque. . .	4,511,172f	4,146,679f	364,493	»
Droits de timbre. . .	796 991	800,989	»	3,998f
Produits des Domaines.	91,769	89,913	1,856	»
Produits des Forêts .	23,395	17,044	6,351	»
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières .	187,793	167,119	20,674	»
Pensions civiles . . .	9,203	8,889	314	»
Produits divers	8,869	6,804	2,065	»
Totaux. . .	5,629,192f	5,237,437f	395,753f	3,998f

L'augmentation pour 1890 est de. . 391,755 fr.

L'augmentation signalée pour les six premiers mois de 1890 est due en partie au mouvement de reprise qui s'est produit dans les transactions à la suite de l'abondante récolte de l'année dernière ; elle porte, pour une somme à peu près égale, sur les ventes d'immeubles et sur les mutations par décès. Les produits autres que ceux de l'enregistrement n'ont éprouvé que des variations peu sensibles provenant de causes accidentelles.

POPULATION.

Mouvement de la population en 1889. — La population présente, en 1889, un excédent des naissances sur les décès de 8,627, chiffre supérieur de 1,242 à celui constaté en 1888.

Le nombre des naissances a été de	25,391
Et celui des décès de	16,764

Sous le rapport des sexes, les naissances se subdivisent ainsi :

Sexe masculin.	12,858
Sexe féminin	12,533
Total égal	25,391

Les naissances masculines ont donc continué, comme les années dernières, à l'emporter sur les naissances féminines, en 1889.

Le nombre des mariages contractés en 1889 a été de 6,578, soit 354 de plus qu'en 1888, et celui des divorces, de 89 contre 84.

JURY.

En vertu de la loi du 21 novembre 1872, la liste annuelle du jury, pour chaque département autre que celui de la Seine, doit comprendre 1 juré par 500 habitants, en prenant pour base le tableau officiel de la population, sans, toutefois, que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 ni supérieur à 600.

La population officielle du Pas-de-Calais, d'après le dénombrement de 1886, étant de 853,526 habitants, ce chiffre donnerait, au taux de 1 juré par 500 habitants, un nombre de 1,707, supérieur au maximum fixé par ladite loi. Par arrêté du 23 juin 1890, le Préfet a décidé, la Commission départementale entendue, que la liste des jurés pour 1891, dans le département du Pas-de-Calais, comprendrait 600 citoyens et que la répartition des jurés entre les 45 cantons serait faite conformément au tableau suivant :

ARRONDISSEMENTS	CANTONS.	POPULATION par canton	POPULATION par arrondissement	NOMBRE DES JURÉS à désigner par les commissions cantonales.	NOMBRE DES JURÉS à désigner par les commissions d'arrondissement.
Arras	Arras (nord)	20,545	173,652	14	122
	Arras (sud)	23,562		17	
	Bapaume	12,960		9	
	Beaumetz-lez-Loges	13,474		10	
	Bertincourt	14,613		10	
	Croisilles	16,687		12	
	Marquion	16,817		12	
	Pas	11,472		8	
	Vimy	22,946		16	
	Vitry-en-Artois	20,576		14	
Béthune	Béthune	27,109	223,803	19	157
	Cambrin	22,615		16	
	Carvin	28,867		20	
	Houdain	32,607		23	
	Laventie	14,041		10	
	Lens	54 145		38	
	Lillers	19,572		14	
	Norrent-Fontes	24,847		17	
Boulogne	Boulogne (nord)	27,907	186,186	20	131
	Boulogne (sud)	27.554		19	
	Calais (nord-ouest)	33,015		23	
	Calais (sud-est)	36,169		26	
	Desvres	12,354		9	
	Guines	12,972		9	
	Marquise	15,921		11	
	Samer	20,294		14	
Montreuil	Campagne	11,550	76,291	8	54
	Etaples	10,032		7	
	Fruges	11,932		9	
	Hesdin	12,855		9	
	Hucqueliers	10,088		7	
	Montreuil	19,834		14	
Saint-Omer	Aire	17,357	116,556	12	82
	Ardres	14,300		10	
	Audruick	15,586		11	
	Fauquembergues	11.451		8	
	Lumbres	17,631		12	
	Saint-Omer (nord)	17,647		13	
	Saint-Omer (sud)	22,584		16	
Saint-Pol	Aubigny	11,220	77,038	8	54
	Auxi-le-Château	14,841		10	
	Avesnes-le-Comte	12,904		9	
	Heuchin	13,179		9	
	Le Parcq	9,724		7	
	Saint-Pol	15,170		11	
	TOTAUX. . . .		853,526		600

LISTES ÉLECTORALES.

L'article 14 de la loi du 5 avril 1874 accordant l'électorat municipal à tous les citoyens ayant leur domicile réel dans la commune depuis six mois au moins, c'est-à-dire dans les conditions fixées par la loi du 7 juillet 1874 pour l'électorat politique, il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule liste électorale, comprenant toutes les personnes énumérées à l'article 14 précité de la nouvelle loi.

Le nombre des électeurs inscrits dans le département sur les listes closes au 31 mars 1890 est de 224,180 ainsi répartis par arrondissement, savoir :

Arrondissement d'Arras	47,802
— de Béthune	58,739
— de Boulogne	44,193
— de Montreuil	20,337
— de St-Omer	31,079
— de St-Pol	22,030
Total . . .	224,180

(Pour le détail par canton et par commune, voir le tableau des communes (1re partie).

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

(Loi du 15 juillet 1890).

Le rapport d'ensemble, adressé à M. le Ministre de la guerre, sur les opérations relatives à l'appel de la classe de 1889, contient les renseignements statistiques ci-après :

Nombre de jeunes gens inscrits sur la liste du tirage .	7,692
Rayés des listes par le conseil de révision	34
Maintenus définitivement sur les listes de tirage rectifiées	7,658
Enfants légitimes	7,441
Enfants naturels	217
Exemptés définitivement pour infirmités	805
Ont été déclarés propres au service	3,54

Jeunes gens dispensés en vertu de l'article 21.

(Après un an de service).

Aînés d'orphelins de père et de mère	103
Fils uniques ou aînés, etc., d'une femme veuve, d'un père aveugle ou entré dans sa 70e année	359
Fils uniques ou aînés d'une famille de 7 enfants . . .	369
Plus âgé de deux frères inscrits la même année . . .	2
Frères de militaires sous les drapeaux	373
Frères de militaires morts en activité ou réformés . .	28
Total . . .	1,234

Jeunes gens dispensés en vertu de l'article 23.

(Après un an de service).

Jeunes gens voués à l'enseignement laïque ou congréganiste, etc.	55
— ayant obtenu ou poursuivant leurs études en vue d'obtenir, soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur, soit le diplôme supérieur des Ecoles nationales d'agriculture, des mines, des arts et métiers, etc., etc. .	11
— exerçant les industries d'art	3
— admis, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat	23
Total . . .	92

Jeunes gens dispenses en vertu de l'article 28.

Elèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole forestière, de l'Ecole centrale des arts et manufactures qui ont contracté un engagement de 3 ans pour les deux premières et de quatre ans pour la dernière	2

Jeunes gens dispensés en vertu des articles 30 et 59.

Engagés volontaires.	608
Marins inscrits	178
Total . . .	786

Jeunes gens ajournés en vertu de l'article 27.

Pour défaut de taille	116
Pour faiblesse de complexion	596
Total . . .	712

Jeunes gens classés dans le service auxiliaire	504
— exclus de l'armée (Article 4)	4
— désignés comme pouvant être renvoyés en congé, à titre d'indispensables soutiens de famille après un an de service (Article 22)	175

Les 7,658 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage se classent, ainsi qu'il suit, au point de vue de l'instruction, savoir :

Bacheliers ès-lettres, ès-sciences ou de l'enseignement secondaire spécial.	95
Pourvus du brevet de l'enseignement primaire	77
Ayant une instruction primaire complète	5,202
Sachant lire et écrire	1,174
Sachant lire seulement.	177
Ne sachant ni lire ni écrire	681
Dont on n'a pu vérifier l'instruction	252
Total égal . . .	7,658



TROISIÈME PARTIE

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Conseil général : session ordinaire d'août 1890 (Ouverture de la session ; élection du bureau ; discours du président). — Budget départemental de 1891. — Météorologie. — Conseil de Préfecture (Statistique et jurisprudence). — Distinctions honorifiques. — Belles actions. — Prix de piété filiale et prix de vertu. — Elections départementales. — Nécrologie.

CONSEIL GÉNÉRAL

Aux termes de l'article 23 de la loi organique du 10 août 1871, les Conseils généraux ont, chaque année, deux sessions ordinaires.

L'ouverture de la première session a lieu, de plein droit, le second lundi qui suit le jour de Pâques (Loi du 12 août 1876 modifiant, sur ce point, celle du 10 août 1871).

La deuxième session, dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes, commence de plein droit, le premier lundi qui suit le 15 août et ne peut être retardée que par une loi.

La durée de la première session ne peut excéder quinze jours ; celle de la deuxième ne peut excéder un mois.

SESSION D'AOUT 1890.

Ouverture de la session. — Election du Bureau.

Conformément aux dispositions rappelées ci-dessus, le Conseil général du Pas-de-Calais s'est réuni, le lundi 18 août 1890, pour la deuxième session ordinaire de ladite année. Cette session a duré 6 jours ; elle a été close le samedi 23.

La séance du 18 a été ouverte à 3 heures de l'après-midi,

sous la présidence de M. le marquis d'Havrincourt, doyen d'âge, assisté de M. Evrard, le plus jeune des membres du Conseil, comme secrétaire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Répondent à cet appel et sont inscrits comme présents :

MM. Bachelet, Baudelocque, Boucher-Cadart, Boudenoot, Bouilliez, Boulanger, Bouret, Brémart, Carpentier, Caudron, Delepouve, Déprez, Deusy, Dewavrin, Paul Dussaussoy, Evrard, Fanien, Faucquette, Godefroy, Georges Graux, docteur Guyot, Guyot-Laligant, marquis d'Havrincourt, Hernu, Huret-Lagache, Jonnart, Lebleu, Legrelle, Leloup, Lemoine, Leroy, Lesage, Jules Moleux, Ovion, Petain, Petit, Ringot, Sailly, Tailliandier.

Est aussi présent M. le Préfet.

Election du Président.

Il est procédé au scrutin pour l'élection du Président.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . . 38. — Bulletins blancs . . 5.

M. Boucher-Cadart, qui obtient 31 suffrages, est proclamé président.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des deux Vice-Présidents donne les résultats suivants :

Votants. . . . . 39. — Bulletins blancs. . . . . 2.

MM. Georges Graux et Déprez sont élus, le premier par 35 suffrages et le deuxième par 34.

Pour l'élection des Secrétaires, MM. Leloup et Jonnart obtiennent chacun 38 suffrages et sont, en conséquence, proclamés en ladite qualité.

M. le marquis d'Havrincourt, président d'âge, invite le Président élu à occuper le fauteuil, et quitte le bureau, ainsi que M. Evrard, secrétaire provisoire.

M. Boucher-Cadart prend place au fauteuil de la présidence, assisté de M. Leloup, l'un des secrétaires.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je vous remercie de la nouvelle marque de confiance et d'estime que vous venez de me donner en me nommant Président du Conseil général. Je ne puis que vous répéter que je ferai mes efforts pour être à la hauteur de ma tâche, et j'espère que, grâce au concours que vous voulez bien me donner, je saurai remplir la mission que vous m'avez confiée.

» Je remercie le Bureau provisoire et je prie notre honoré doyen, M. le marquis d'Havrincourt, d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

» Je serai, j'en suis sûr, votre interprète, mes chers Collègues, en disant à M. le Préfet que nous sommes heureux de la distinction qui vient de lui être accordée par le Gouvernement.

» Lors de notre dernière session, M. Alapetite était arrivé dans notre département depuis fort peu de jours. Il n'était pas ici un nouveau venu , nous le connaissions de longue date, et personnellement, j'avais été à même d'apprécier toute sa valeur.

» Il était sûr de trouver l'accueil le plus sympathique parmi nous ; mais suivant une tradition du Conseil général, tradition fort sage, à mon avis, j'ai mieux aimé attendre pour lui exprimer ma pensée que notre nouveau Préfet nous eût montré par ses actes, par ses paroles, ce qu'il était. Aujourd'hui, je suis heureux de lui affirmer qu'il a été ce que nous attendions de lui. Succédant à M. Vel-Durand qui a obtenu l'avancement que lui ont mérité ses services, et à qui nous adressons un souvenir, M Alapetite s'est montré ce qu'avait été son prédécesseur, un homme d'affaire consommé.

» Il s'est mis, aussitôt son arrivée, à l'étude de tout ce qui intéressait notre département, et il nous a prouvé, dès nos premières séances, qu'il connaissait notre pays, qu'il avait travaillé et qu'il savait traiter les questions qui se posaient avec une profondeur de pensées et une netteté remarquable,

avec une impartialité grande et un calme qui fait ressortir le charme de sa parole élégante et pure.

» Nous sommes heureux, Monsieur le Préfet, de votre retour au milieu de nous, et, de même que nous comptons sur votre activité, votre énergie et votre concours, nous vous donnons l'assurance de notre sympathie et de notre dévouement à notre département, à la France, à la République. » (Applaudissements).

M. le Préfet répond en ces termes :

« Je remercie M. le Président du Conseil général des félicitations qu'il vient de m'adresser pour la distinction dont le Gouvernement a bien voulu récompenser mes modestes efforts. La faveur du Conseil général avait précédé pour moi la faveur du gouvernement de la République. Je n'oublierai pas ce que je dois de gratitude à l'un et à l'autre, et je ne saurais mieux la témoigner qu'en appliquant tous mes efforts au soin des intérêts qui me sont confiés. Je sais que je peux compter sur le concours du Conseil général dont les lumières me sont déjà connues, ainsi que la courtoisie dont je viens de recevoir un gage si touchant et si précieux ; vous pouvez être assurés, Messieurs, de trouver en moi, comme en mon prédécesseur, un collaborateur dévoué. L'union et l'entente nous donneront plus de force pour servir, avec les intérêts du département, la bonne renommée de la République » (Applaudissements).

M. le Président déclare le Conseil général constitué et la session ouverte.

Nous donnons ci-après le budget voté dans cette session pour 1891.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

de l'exercice 1891.

BUDGET ORDINAIRE

SOUS-CHAPITRE Ier. — DÉPENSES OBLIGATOIRES.

(Loi du 10 août 1871, art. 60 et 61).

Hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures.

Nos des Art.		Crédits votés.	
	Entretien des bâtiments et des bureaux :		
1.	De l'hôtel de la Préfecture	4,600 f.	»
2.	De la Sous-Préfecture de Béthune . .	500	»
3.	De la Sous-Préfecture de Boulogne .	700	»
4.	De la Sous-Préfecture de Montreuil .	500	»
5.	De la Sous-Préfecture de St-Omer . .	700	»
6.	De la Sous-Préfecture de St-Pol. . .	500	»
7.	Entretien du local affecté aux archives départementales	200	»
8.	Loyer des locaux appartenant à la ville d'Arras et occupés par les archives départementales	2	»

Mobilier des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures.

9.	Préfecture (entretien, 3,000 ; location d'un piano, 200)	3,200	»
10.	Sous-Préfecture de Béthune (acquisitions, 240 ; entretien, 500)	740	»
11.	Sous-Préfecture de Boulogne (acquisitions, 1,860 fr. 10 ; réparations extraordinaires, 404 fr. 90 ; entretien, 600)	2,865	»
12.	Sous-Préfecture de Montreuil (entretien)	400	»
13.	Sous-Préfecture de St-Omer (acquisitions, 636 fr. 50 : entretien, 400)	1,036	50
14.	Sous-Préfecture de St-Pol (entretien). .	400	»

Service départemental de l'Instruction publique.

(Loi du 19 juillet 1889).

15.	Mobilier du local affecté au service de l'Instruction publique (acquisitions, 300 ; entretien, 100)	400	»
16.	Frais de bureau de l'Inspecteur d'Académie	1,500	»
17.	Fourniture des imprimés à l'usage des délégations cantonales et de l'administration académique	500	»
18.	Indemnité aux Inspecteurs primaires (minimum, 200 fr.)	7,050	»
19.	Entretien des bâtiments de l'Ecole normale d'instituteurs.	3,500	»
20.	Entretien des bâtiments de l'Ecole normale d'institutrices.	2,000	»
21.	Mobilier de l'Ecole normale d'instituteurs (acquisitions, 4,927 ; entretien, 800) .	5,727	»
22.	Mobilier de l'Ecole normale d'institutrices (acquisitions, 3,040 ; entretien, 500) .	3,540	»
23.	Entretien et renouvellement du matériel d'enseignement des Ecoles normales .	400	»

Casernement ordinaire des brigades de gendarmerie.

(Casernes appartenant au département).

24.	Entretien de la caserne d'Ardres	350	»
25.	— de la caserne d'Arras.	1,500	»
26.	— de la caserne d'Avesnes-le-Comte	200	»
27.	— de la caserne de Bapaume . .	350	»
28.	— de la caserne de Bertincourt .	300	»
29.	— de la caserne de Boulogne. . .	1,100	»
30.	— de la caserne de Campagne-l-H.	300	»
31.	— de la caserne de Desvres . . .	300	»
32.	— de la caserne d'Hesdin. . . .	200	»
33.	— de la caserne d'Heuchin . . .	250	»
34.	— de la caserne de Laventie. . .	300	»
35.	— de la caserne de Lens	300	»
36.	— de la caserne de Montreuil . .	500	»
37.	— de la caserne de St-Omer . . .	600	»
38.	— de la caserne de St-Pol	350	»

39.	Loyer des casernes au nombre de 41 . .	56,700	»
40.	Réparations locatives	400	»
41.	Eclairage des casernes et remplacement des drapeaux	1,600	»
42.	Indemnité de literie au militaires admis dans la gendarmerie	2,000	»
	Cour d'assises, Tribunaux, Justices de paix.		
	Entretien des bâtiments occupés par :		
43.	Le tribunal d'Arras	900	»
44.	Le tribunal de Béthune	350	»
45.	Le tribunal de Boulogne	750	»
46.	Le tribunal de Montreuil.	350	»
47.	Le tribunal de St-Omer	1,000	»
48.	Le tribunal de St-Pol	300	»
49.	Entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,300	»
	Achat et restauration de meubles pour :		
50.	Le tribunal d'Arras	630	»
51.	Le tribunal de Boulogne	1,242	»
52.	Le tribunal de Montreuil	270	»
53.	Le tribunal de St-Omer	809	50
54.	Le tribunal de St-Pol	241	»
55.	Le tribunal de commerce de Calais .	400	»
56.	Menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux	18,030	»
57.	Menues dépenses des justices de paix . .	2,250	»
	Police sanitaire desanimaux.		
58.	Service des épizooties (Loi du 21 juillet 1881 ; règlement d'administration publique du 22 juin 1882)	15,000	»
59.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires. .	1,000	»
60.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury	600	»
	Total du Sous-Chapitre Ier . . .	153,983 f.	»

SOUS-CHAPITRE II. — PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES IMMOBILIÈRES.

Réparations et appropriations diverses aux bâtiments :

1.	De la Sous Préfecture de Boulogne .	3,750 f.	»
2.	— — de Montreuil .	3,300	»
3.	— — de St-Omer .	855	»
4.	— — de St-Pol . .	300	»
5	De la caserne de gendarmerie de Montreuil	750	»
6.	De la caserne de gendarmerie de St-Omer	1,035	»
7.	Du Palais-de-Justice de Boulogne . .	1,467	»
8.	— — de Montreuil. .	370	»
9	— — de St-Omer . .	2,200	»
10	— — de St-Pol. . . .	828	50
11.	De la maison d'arrêt et de justice de St-Omer	2,652	»
12.	De la maison d'arrêt de Boulogne . .	200	»
13.	Du local affecté aux archives départementales	1,708	»
14.	De l'Ecole normale d'instituteurs . .	1,995	60
15.	— — d'institutrices . .	200	»
16.	De l'Ecole pratique d'agriculture de Berthonval.	100	»

Entretien des bâtiments :

17.	De la maison d'arrêt et de correction d'Arras	1,150	»
18.	De la maison d'arrêt et de justice de Saint-Omer.	600	»
19.	De la maison d'arrêt de Béthune . . .	500	»
20.	— — de Boulogne . .	1,200	»
21.	— — de Montreuil . .	450	»
22.	— — de Saint-Pol . .	450	»
23.	De la station agronomique d'Arras .	200	»
24.	De l'école pratique d'agriculture . .	1,000	»
25.	Construction de la prison de Béthune . .	70.000	»
26.	Traitement de l'architecte du département,		

4,000 ; frais de bureau et de tournées, 2,000 . . . . 6,000 »

27. Traitement des 4 architectes-adjoints des arrondissements de Béthune, Boulogne, Montreuil et St-Omer (400 fr. chacun), 1,600 ; frais de tournées (100 fr. chacun), 400 ; frais de bureau et de tournées de l'architecte-adjoint de l'arrondissement de St-Pol, 500 . . . . . . 2,500 »

28. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie . . . . 2,200 »

29. Contributions dues pour les propriétés du département. . . . . 200 »

30. Chauffage et éclairage des bâtiments de la Préfecture . . . . 1,500 »

31. Chauffage et éclairage des bâtiments des Sous-Préfectures. . . . . 850 »

32. Service des eaux . . . . 700 »

33. Frais d'illumination et de décorations des édifices, les jours de fêtes publiques . 1,200 »

34. Traitement du concierge de la Préfecture. 1,300 »

35. Salaire du concierge de la Sous-Préfecture de Saint-Pol . . . . 500 »

36. Salaire du garde du boisement des terrains de l'ancien camp d'Helfaut . . . . . 50 »

37. Entretien du jardin et du parc de la Préfecture . . . . 1,500 »

38. Remplacement des drapeaux des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures . . 300 »

Total du Sous-Chapitre II . . . 116,061 f. 10

SOUS-CHAPITRE IV.

CHEMINS VICINAUX, CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

§ 1er. — *Chemins vicinaux.*

1 à 254. Chemins de grande communication. — Travaux divers . . . 1,407,395 f. 99

255. Subventions aux communes pour la construction de leurs chemins ruraux . . 10,000 »

256.	Traitement, etc., du personnel du service vicinal	241,775	»
257.	Frais de poursuites pour contraventiens en matière de roulage	50	»
258.	Dépenses diverses, recherche de matériaux, plans d'alignement, kilométrage et nivellement des chemins de grande communication, impressions, etc . . .	27,000	»
	Total du § 1er . . .	1,686,220 f.	99

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux (Frais de contrôle et de surveillance).*

Chemin de fer :

1.	D'Achiet à Bapaume et à Marcoing .	1,430 f.	»
2.	De Boisleux à Marquion	1,430	»
3.	De Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin .	330	»
4.	D'Anvin à Calais	3,760	»
5.	D'Aire à Fruges	1,550	»
6.	De Rimeux-Gournay à Berck	2,850	»
7.	De Lens à Frévent	2,650	»
8.	Du Portel à Bonningues et Tournehem	2,150	»
9	Frais d'études des chemins de fer d'intérêt local	500	»
10.	Tramways de Boulogne	475	50
11.	— de Calais	724	50
	Total du Sous-Chapitre IV . . .	1,704,070 f.	99

SOUS-CHAPITRE V.

ENFANTS ASSISTÉS ET ENFANTS MORALEMENT ABANDONNÉS.

1.	Dépenses des enfants assistés	149,780 f.	»
2.	Dépenses des enfants moralement abandonnés	8,709	»
	Total du Sous-Chapitre V . . .	158,489 f.	»

SOUS-CHAPITRE VI. — ALIÉNÉS.

1.	Pensions, etc., des aliénés des deux sexes	243,600 f.	»
2.	Indemnité au médecin chargé de visiter l'asile de Lommelet (Nord)	200	»
	Total du Sous-Chapitre VI . . .	243,800 f.	»

SOUS-CHAPITRE VII. — ASSISTANCE ET HYGIÈNE PUBLIQUES.

1.	Subventions à des sociétés de charité maternelle.	1,000 f.	»
2.	Protection des enfants du premier âge. .	32,750	»
3.	Entretien de sourds-muets dans l'institution spéciale, à Arras.	16,000	»
4.	Entretien de jeunes aveugles à Arras . .	6,000	»
5.	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	2,300	»
6.	Secours dans le cas d'extrême misère ou de sinistres imprévus	6,000	»
7.	Service de la vaccination	6,000	»
8.	Service de la médecine gratuite dans les campagnes	5,000	»
9.	Secours à domicile et dans les hospices, aux infirmes et aux malades indigents des campagnes privées d'établisssements hospitaliers	8,000	»
10.	Placement d'incurables dans les hospices spéciaux de Barastre et de Souchez et secours à domicile aux incurables . .	10,000	»
11.	Frais d'admission dans les hospices, d'indigents atteints de maladies curables et opérables ou contagieuses.	1,000	»
12.	Dépôt de mendicité établi dans les dépendances de la Maison de Refuge d'Arras (dépenses ordinaires d'entretien des mendiants à la charge du département, 7,000 ; subvention à la ville d'Arras pour occupation des locaux affectés à ce dépôt, 400).	7,400	»

Subvention :

13.	A la Société centrale de sauvetage des naufragés	800	»
14.	A l'orphelinat primaire départemental.	1,000	»
15.	A l'œuvre de protection des engagés volontaires.	300	»
16.	En faveur du Comité de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine. . . .	100	»
17.	En faveur de la Colonie agricole de Mettray	200	»
18.	Aux Sociétés de Patronage des jeunes détenus libérés	1,000	»
19.	En faveur de la Société générale pour le patronage des libérés	300	»
20.	Aux Sociétés de secours mutuels. . .	4,000	»
21.	Bureaux d'assistance judiciaire.	1,200	»
22.	Subventions à divers établissements particuliers de bienfaisance : Maison d'apprentissage et de préservation de M. l'abbé Halluin à Arras, 2,000 ; Orphelinat du Cœur Immaculé de Marie à Boulogne, 500; Orphelinat de Bapaume (servantes de Marie), 400 ; Orphelinat des sœurs Franciscaines de St-Pol, 400; Orphelinat de Bapaume (frères de St-François d'Assise), 400	3,700	»
23.	Subvention aux Sociétés humaines : Boulogne, 900 ; Calais, 900 ; Montreuil, 900.	2,700	»
24.	Subvention à l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire.	100	»
25.	Subvention pour la création de bureaux de bienfaisance ou leur fonctionnement.	11,500	»
26.	Entretien de vieillards et d'enfants idiots dans l'asile-hospice de St-Venant. . .	32,000	»
	Total du Sous-Chapitre VII . . .	160,350 f.	»

SOUS-CHAPITRE VIII. — CULTES.

1.	Indemnité à MM. les chanoines	600 »
2.	Secours aux prêtres âgés, malades ou infirmes et aux églises pauvres	5,100 »
3.	Indemnité aux ministres protestants . .	1,000 »
	Total du Sous-Chapitre VIII . . .	6,700 f. »

SOUS-CHAPITRE IX. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

1.	Appointements du conservateur des archives et des employés auxiliaires. etc. .	10,750 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives ; frais de bureau, etc.	1,000 »
3.	Publication de l'inventaire	1,100 »
4.	Entretien du mobilier	100 »
5.	Inspection des archives départementales .	500 »
6.	Réorganisation des archives des Sous-Préfectures	500 »
	Total du Sous-Chapitre IX . . .	13,950 f. »

SOUS-CHAPITRE X.

ENCOURAGEMENTS AUX LETTRES, AUX SCIENCES ET AUX ARTS.

1.	Achat et reliure d'ouvrages d'administration pour la Préfecture et les Sous-Préfectures	1,500 »
	Subvention :	
2.	Pour l'*Annuaire départemental*. . .	1,000 »
3.	A l'Académie d'Arras	1,000 »
4.	A la Société académique de Boulogne.	400 »
5.	A la Société des antiquaires de la Morinie	500 »
6.	A la Commission départementale des monuments historiques	1,000 »
7.	Pour la publication de l'épigraphie départementale	500 »
8.	A l'Union artistique du Pas-de-Calais.	200 »

9.	Pour la continuation de la publication du cartulaire de St-Bertin	500	»
10.	A M. Darras, élève-peintre à l'Ecole nationale des beaux-arts	500	»
11.	A MM. Duval et Bleuzet, élèves du Conservatoire national de musique (chacun 500 fr.).	1,000	»
12.	A M. Féron, élève de l'Ecole de musique classique à Paris	500	»
13.	Souscription pour l'érection à Bapaume de la statue du général Faidherbe . . .	200	»
14.	Souscription pour le monument national à élever à Domremy en l'honneur de Jeanne d'Arc	200	»
15.	Entretien d'une bourse à l'Ecole centrale des arts et manufactures	500	»
16.	Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons, 1,200 et menues dépenses du jury d'examen, 25.	1,225	»
17.	Entretien de bourses à l'école des maîtres-mineurs de Douai	4,000	»
18.	Allocation personnelle à M. Sauvet, père, pour l'aider à payer la pension de son fils à l'Ecole des mines de St-Etienne.	500	»
19.	Cours d'accouchement : (Entretien d'élèves sages-femmes, 6,000 ; achat de livres de prix, 150)	6,150	»
20.	Bibliothèque du Conseil général. — Achat et reliure de recueils, etc.	200	»
21.	Loyer du cabinet de géologie et de minéralogie et service des mines établi dans un local du palais de Saint-Vaast.	500	»
22.	Loyer du local affecté à la Commission départementale des monuments historiques, au palais de Saint-Vaast . . .	5	»
	Total du Sous-Chapitre X . . .	22,080	»

SOUS-CHAPITRE XI.

ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE ET A L'INDUSTRIE.

Subventions :

1.	Aux chambres d'agriculture. . . .	600 f.	»
2.	Aux Sociétés d'agriculture	6,000	»
3.	Aux Sociétés d'agriculture pour l'amélioration des races bovine et ovine, et l'acquisition d'instruments et de machines agricoles.	10,851	43
4.	Au concours annuel de machines agricoles, spécialement de moissonneuses et de faucheuses	1,000	»
5.	Frais de tournées du professeur départemental d'agriculture	1,200	»
6.	Traitement d'un employé pour le bureau dudit professeur.	700	»
7.	Subvention aux 6 Sociétés d'agriculture du département pour l'amélioration de la race bovine	6,000	»
8.	Champs de petites houblonnières . . .	500	»
9.	Champs d'expériences agricoles et de démonstrations.	3,500	»
10.	Ecole pratique d'agriculture de Berthonval	91,155	43
11.	Station agronomique d'Arras	14,800	»
12.	Laboratoire de chimie agricole et industrielle de Boulogne.	8,000	»
13.	Subvention aux comices agricoles . . .	500	»
14.	Entretien du mobilier de l'école pratique d'agriculture.	500	»
15.	Subvention à la Société d'agriculture de Montreuil pour un concours de blé. .	500	»
16.	Concours départemental d'étalons . . .	13,500	»
17.	Achat d'étalons boulonnais d'un mérite exceptionnel et frais de revente, etc.	18,000	»
18.	Subvention en faveur des courses de chevaux	4,800	»

19.	Primes pour saillies gratuites de juments boulonnaises classées	7,600 »
20.	Concours d'arrondissements de juments poulinières	5,000 »
21.	Aménagement et entretien des écuries des stations d'étalons	500 »
22.	Création d'un concours de poulains boulonnais de 1 à 2 ans	3,000 »
23.	Honoraires de six secrétaires-rédacteurs du stud-book et de l'employé de la Préfecture chargé de ce service. . .	700 »
24.	Frais d'impression concernant le stud-book	300 »
25.	Entretien de bourses à l'Institut industriel agronomique et commercial de Lille .	1,600 »
26.	Entretien d'élèves à l'Ecole vétérinaire d'Alfort	3,000 »
27.	Primes pour la constatation des contraventions aux règlements sur la pêche fluviale	1,000 »
28.	Encouragement à la Société de pêche de Calaisis	200 »
29.	Subvention à la Société des pêcheurs hesdinois	200 »
30.	Subvention au Comité linier de la région du Nord	1.000 »
31.	Gratifications aux gardes-champêtres. .	2,000 »
32.	Emploi du produit des rentes départementales spéciales en faveur : du concours annuel d'étalons tenu à Saint-Omer (1,400) et des six Sociétés d'agriculture du département pour leurs concours annuels de juments poulinières (1,444)	2,844 »
	Total du Sous-Chapitre XI. . .	211,050 f. 86

SOUS-CHAPITRE XII. — SUBVENTIONS AUX COMMUNES.

1.	Etablissement de pompes à incendie ou de matériel	3,000 f. »
2.	Subvention pour les caisses d'épargne scolaires	500 »

3.	Subventions pour acquisitions, travaux et réparations d'églises et de presbytères.	12,000 »
	Total du Sous-Chapitre XII. . .	15,500 f. »

SOUS-CHAPITRE XIII. — DÉPENSES DIVERSES.

1.	Dépenses des Conseils d'hygiène et de salubrité	600 f. »
2	Mesures contre les épidémies	4,000 »
3.	Suppression des couvertures en chaume.	6,000 »
4.	Avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers et des Commissions syndicales de dessèchement (y compris le curage des cours d'eau). .	35,000 »
	Frais d'impressions :	
5.	Des procès-verbaux des délibérations du Conseil général, des rapports de la Commission départementale et du Préfet (9,000); des budgets et des comptes départementaux (1,200); des procès-verbaux des délibérations des Conseils d'arrondissem^t et des rapports des S.-Préfets (1,400); des cartes d'électeurs (1,000); impressions et reliures diverses (300).	12,900 »
6.	Indemnité de logement au Secrétaire général de la Préfecture	1,200 »
7.	Menues dépenses et traitement d'un employé auxiliaire pour le Conseil de Préfecture	1,200 »
8.	Loyer des maisons affectées au logement des officiers de gendarmerie. . . .	1,600 »
9.	Réparations locatives de ces maisons . .	300 »
10.	Entretien de la caserne de gendarmerie, dite de Saint-Pry, à Béthune, appartenant à l'Etat et louée au département.	500 »
11.	Complément de traitements et indemnités pour travaux extraordinaires en faveur	

	des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures (Préfecture 9,200 ; Sous-Préfecture 2,500).	11,700	»
12.	Gratifications pour belles actions . . .	1,000	»
13.	Prix et médailles aux sociétés de gymnastique, de musique, de tir, etc. . .	500	»
14.	Service des emprunts départementaux : intérêts et remboursement	24,000	»
15.	Subvention pour concourir à l'entretien de la digue de Sangatte	400	»
16.	Prix de vertu (piété filiale) fondé par M. Grandguillaume	300	»
17.	Prix de vertu, etc., fondés par M. de Wandonne de Monthurel	798	»
18.	Dépenses du Conseil général et de la Commission départementale . . .	2,400	»
19.	Allocation représentative d'arrérages de pensions que la caisse départementale des retraites ne peut servir par suite de l'insuffisance de son revenu	27,148	»
20.	Indemnité au rédacteur adjoint à MM. les Secrétaires du Conseil général . . .	1,500	»
21.	Inspection du travail dans l'industrie. .	5,000	»
22.	Publication de la statistique financière des communes du département	400	»
23.	Dépenses relatives à la tenue de l'assemblée électorale sénatoriale	3,400	»
24.	Subvention à l'Union des sociétés de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais.	500	»
25.	Subvention à la Fédération des sociétés de tir de la région du Nord	500	»
26.	Uniforme des huissiers et gens de service de la Préfecture.	500	»
27.	Encadrement des photographies et gravures exposées dans les galeries de la Préfecture	200	»
28.	Frais de timbre, de récépissés et de quittances à la charge du département. .	50	»

29.	**Extension du réseau télégraphique départemental**	**2,000 »**
30.	**Allocation d'une indemnité annuelle de 6 fr. en faveur des cantonniers des routes nationales pour être versée à la caisse des retraites pour la vieillesse ou à la caisse d'épargne**	**1,140 »**
31.	**Réserve pour dépenses diverses et imprévues**	**61,187 67**
	Total du Sous-Chapitre XIII. . .	207,923 f. 67

SOUS-CHAPITRE XIV. — DETTES DÉPARTEMENTALES AFFÉRENTES À DES DÉPENSES NON OBLIGATOIRES.

1.	Secours de route et frais de transport de voyageurs indigents	500 »
	Total du Sous-Chapitre XIV. . .	500 »

SOUS-CHAPITRE XV. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement superieur.

1.	Allocation de prix aux élèves de la Faculté de droit de Lille	200 »
2.	Allocation d'une bourse départementale à M. Coquidé, élève de la Faculté de médecine de Paris	1,000 »
3.	Allocation d'une bourse départementale à M. Couvreur, élève de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille . .	1.000 »

Enseignement secondaire.

4.	Traitement complémentaire de l'Inspecteur d'Académie	1 500 »
5.	Traitement complémentaire du commis principal et des commis auxiliaires de l'Inspection académique.	1,500 »
6.	Traitement des commis de l'Inspecteur d'Académie	4,200 »
7.	Entretien de bourses dans le lycée de St-Omer.	6,001 »

Enseignement primaire.

8.	Traitement complémentaire du directeur de l'Ecole normale d'instituteurs . . .	600	»
9.	Traitement complémentaire en faveur des professeurs, etc., de l'Ecole normale d'instituteurs	2,100	»
10.	Indemnité au maître chargé de l'enseignement horticole à l'Ecole normale d'instituteurs	300	»
11	Allocation aux élèves-maitres pour voyages d'études	1,200	»
12.	Achat et reliure de livres pour la bibliothèque de l'Ecole.	200	»
13.	Traitement complémentaire de la directrice de l'Ecole normale d'institutrices	600	»
14.	Traitement complémentaire en faveur des professeurs, etc., de l'Ecole normale d'institutrices	1,650	»
15.	Indemnité de logement à l'économe de ladite Ecole	400	»
16.	Achat et reliure de livres pour la bibliothèque	250	»
17.	Dépenses diverses de l'école annexe de la même Ecole normale	200	»
18.	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	15,000	»
19.	Subvention aux communes pour acquisition et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles	4,000	»
20.	Allocation pour frais de déplacement des instituteurs et institutrices suppléants	600	»
21.	Traitement d'instituteurs et d'institutrices suppléants départementaux	4,400	»
22.	Indemnité aux instituteurs et institutrices délégués pour l'examen du certificat d'études (2,500) ; frais relatifs à cet examen (1,000)	3 500	»

23.	Exonération du droit d'inscription exigé des instituteurs et institutrices adjoints et des stagiaires de l'enseignement public du département qui se présentent à l'examen du brevet supérieur. . . .	500 »
24.	Frais de déplacement des membres des commissions d'examen du certificat d'aptituee pédagogique	600 »
25.	Subvention en faveur des bibliothèques scolaires	1,000 »
26.	Dépenses des Commissions d'instruction primaire (500 fr.); Impressions et fournitures diverses, relatives à l'instruction primaire (2,500 fr)	3,000 »
27.	Encouragements aux instituteurs et institutrices qui se sont distingués dans l'organisation des bibliothèques . . .	300 »
28.	Secours aux instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles, malades ou nécessiteux	2,000 »
29.	Indemnité de logement en faveur des deux instituteurs suppléants départementaux d'Arras	300 »
30.	Indemnité à un Inspecteur primaire chargé des examens, du service du Conseil départemental et des missions spéciales.	1,200 »
31.	Indemnité aux secrétaires des Commissions d'instruction primaire : Arras, 400 ; Boulogne, 200 ; St-Omer, 200.	800 »
32.	Frais de publication du Bulletin départemental de l'instruction primaire : (partie officielle, 2,000 fr.; partie pédagogique, 2,500)	4,500 »
	Total du Sous-Chapitre XV . . .	64,601 f. »

RÉCAPITULATION

Sous-Chap.	I.	Dépenses obligatoires . .	153,983 f.	»
—	II.	Propriétés départementales immobilières	116,061	10
—	IV.	Chemins vicinaux. — Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux	1,704,070	99
—	V.	Enfants assistés et enfants moralement abandonnés.	158,489	»
—	VI.	Aliénés.	243,800	»
—	VII.	Assistance et hygiène publiques.	160,350	»
—	VIII.	Cultes	6,700	»
—	IX.	Archives départementales.	13,950	»
—	X.	Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts	22,080	»
—	XI.	Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.	211,050	86
—	XII.	Subventions aux communes	15,500	»
—	XIII.	Dépenses diverses	207 923	67
—	XIV.	Dettes départementales . .	500	»
—	XV.	Instruction publique . . .	64,601	»
		Total des dépenses ordinaires . . .	3,079,059 f.	62

RECETTES DE 1891.

Recettes afférentes au Ministère de l'Intérieur.

1.	Centimes ordinaires : 25 centimes additionnels aux deux premières contributions (maximum), 1,100,109 fr. 25; 1 centime additionnel aux quatre contributions directes, 68,031 fr. 57	1,168,140 f.	82
2.	Centimes imposés d'office (loi du 11 août 1871, art. 61)	»	»
3.	Centimes applicables au service vicinal (id., art. 58 et 60. maximum 7) . . .	476,220	99
4.	Produits éventuels du budget ordinaire : Revenus des propriétés départemen-		

tales, 66,854 ; produits des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la Préfecture, déposés aux Archives, 100 ; produits des droits concédés au département, 15,000 ; subventions pour les dépenses du budget ordinaire, 259,294 fr. 20 ; ressources éventuelles du service vicinal, 1,000,000 ; ressources éventuelles des chemins de fer d'intérêt local, 17,350 ; remboursement d'avances, etc., 76,099 fr. 61. . . . . 1,434,697 81

Total des recettes du budget ordinaire . . 3,079,059 f. 62

BUDGET EXTRAORDINAIRE

SOUS-CHAPITRE XVII. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE PRODUIT DE CENTIMES EXTRAORDINAIRES.

§ 1er. — *Emploi des 11 centimes à voter par le Conseil général, en vertu de la loi du 10 août 1871.*

1 à 115.	Chemins de grande communication (travaux divers)	625,147 f. 27
116.	Subventions aux communes pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires	10,000 »
	Total du § 1er . . .	635,147 f. 27

§ 2. — *Emploi de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi spéciale du 16 août 1881 (8 centimes 7/10es pour la grande vicinalite).*

1 à 103.	Chemins de grande communication (travaux divers).	591,874 f. 66
104.	Réserve pour travaux imprévus . .	82,224 56
	Total du § 2 . . .	591,874 f. 66

§ 3. — *Emploi de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi spéciale du 26 juillet 1883.*

1.	Construction de la prison de Béthune . .	86,128 f. 19
2.	Honoraires accordés à M. Agnés, architecte en chef du département, pour son projet de construction d'une prison à Boulogne	11,950 »

3.	Id., d'une prison à Montreuil	10,200	»
4.	Construction d'une caserne de gendarmerie à Cambrin	11,463	78
5.	Subventions aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires .	100,000	»
	Total du § 3. . .	219,741 f	97

§ 4. — *Service des emprunts départementaux.*

1.	Loi du 14 août 1879 : intérêts de l'emprunt et remboursement	40,000 f.	»
2.	Loi du 27 juillet 1880 : intérêts de l'emprunt et remboursement.	48,000	»
3.	Loi du 16 août 1881 : intérêts de l'emprunt et remboursement	25,200	»
	Total du § 4. . .	113,200 f.	»

RÉCAPITULATION

§ 1er. — Loi du 10 août 1871	635,147	27
§ 2. — Loi du 16 août 1881	591,874	66
§ 3. — Loi du 26 juillet 1883	219,741	97
§ 4. — Service des emprunts	113,200	»
Total du Sous-Chapitre XVII . . .	1,559,963 f.	90

SOUS CHAPITRE XIX. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES PRODUITS ÉVENTUELS EXTRAORDINAIRES.

1.	Frais de ventes mobilières : matériaux, 300 ; mobilier hors de service, 300 ; vieux papiers, 300	900	»
2.	Réserve pour depenses diverses et imprévues	1,700	»
	Total du Sous-Chapitre XIX . . .	2,600 f.	»

RÉCAPITULATION

Sous-Chapitre XVII (Centimes extraordinaires)	1,559,963 f.	90
Sous-Chapitre XIX (Produits éventuels extraordinaires)	2,600	»
Total des dépenses extraordinaires . . .	1,562,563 f	90

RECETTES DE 1891.

1. Centimes extraordinaires perçus en vertu de la loi du 10 août 1871 (maximum 11 centimes) 748,347 27

Centimes extraordinaires perçus en vertu des lois spéciales des 16 août 1881 et 26 juillet 1883 (11 c. 93/100es) 811,616 63 1,559,963 90

3. Produits éventuels extraordinaires :

Produits des biens aliénés (2,000) ; recettes accidentelles (600) . . . . 2,600 »

Total général des recettes extraordinaires . . 1,562,563 f. 90

Récapitulation des deux budgets.

Dépenses ordinaires	3,079,059 f. 62
Dépenses extraordinaires	1,562,563 90
Total général des dépenses . . .	4,641,623 f. 52
Recettes ordinaires	3,079,059 62
Recettes extraordinaires	1,562,563 90
Total général des recettes . . .	4,641,623 f. 52

MÉTÉOROLOGIE

M. Leleu, secrétaire en chef de la Mairie de Calais, a bien voulu, comme d'habitude, nous communiquer les intéressantes observations météorologiques qu'il a poursuivies, en 1889-1890, sur le pluviomètre, la direction des vents, le baromètre et le thermomètre.

Pluviomètre.

QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE, INDIQUÉE EN MILLIMÈTRES.

Octobre	1889	17	jours de pluie,	142	millimètres.
Novembre	—	3	—	25	—
Décembre	—	3	—	30	—
Janvier	1890	9	—	91	—
Février	—	2	—	2	—
Mars	—	3	—	13	—
Avril	—	8	—	54	—
Mai	—	2	—	10	—
Juin	—	2	—	13	—
Juillet	—	5	—	61	—
Août	—	12	—	84	—
Septembre	—	3	—	25	—
Total . . .		69	jours de pluie,	550	millimètres.

Observations sur les vents

Faites quatre fois le jour (matin, midi, soir et nuit).

		Octobre 1889	Novembre	Décembre	Janvier 1890	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Totaux
745	O	4	12	3	7	3	18	5	8	26	19	25	13	143
	OSO	9	3	6	22	»	21	5	5	25	17	12	23	148
	SO	36	14	23	31	3	34	16	13	34	28	25	15	272
	SSO	14	6	6	15	2	7	1	4	3	3	5	1	67
	S	28	12	13	23	7	6	5	8	3	2	3	5	115
225	N	3	11	7	5	2	4	9	5	4	14	6	10	80
	NNO	»	7	7	»	2	6	3	»	2	5	2	»	34
	NO	4	11	7	3	»	4	10	11	5	9	9	3	76
	ONO	1	2	»	1	»	»	3	5	7	8	6	2	35
279	NNE	1	1	2	2	1	»	1	4	1	1	2	2	18
	NE	4	4	6	3	1	5	14	23	5	14	12	11	102
	ENE	»	»	6	»	20	6	8	12	3	»	3	1	59
	E	»	5	11	»	20	7	24	15	2	»	10	6	100
211	ESE	2	9	10	2	19	4	3	1	»	1	1	8	60
	SE	8	12	16	7	25	1	12	9	»	2	3	14	109
	SSE	10	11	1	3	7	1	1	1	»	1	»	6	42
1,460		124	120	124	124	112	124	120	124	120	124	124	120	1,460

Il a été constaté à Calais :

Gelée. — 40 jours : les 21 novembre ; 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre ; 1er, 2 et 3 janvier ; 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 22, 23, 24, 26, 27 et 28 février ; 1er, 2, 3 et 4 mars.

Neige. — 8 jours : les 27 novembre ; 7 et 13 décembre ; 5, 27 et 28 février ; 1er et 2 mars.

Grêle. — 7 jours : les 27 novembre ; 21 décembre ; 20 et 29 janvier ; 27 et 28 février ; 1er mars

Orages. — 11 jours : les 9 octobre ; 27 novembre ; 6 et 19 mai ; 5 et 17 juillet ; 1er, 10 et 29 août ; 17 et 18 septembre.

Observations barométriques et thermométriques

RÉSULTATS EXTRÊMES ET MOYENS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE 1889-1890.

MOIS.	BAROMÈTRE						THERMOMÈTRE					
	JOURS		Plus grande élévation.	Moindre élévation.	Somme des hauteurs observées.	Moyenne.	JOURS		Plus grande élévation	Moindre élévation	Somme des hauteurs observées.	Moyenne
	de la plus grande élévation.	de la moindre élévation.					de la plus grande élévation.	de la moindre élévation.				
Octobre 1889	25	21	766	746	70,448	757,505	1	14	18	2	819	8,806
Novembre. .	20	25	780	754	69,116	767,955	4	21	13	0	466	5.177
Décembre. .	10	25	776	747	71,460	768,387	23	4	12	— 7	230	2,473
Janvier 1890.	7	23	772	739	70,952	762,924	20	3	13	— 5	608	6,537
Février . . .	23	15	778	747	64,512	768 »	16	8	8	— 4	150	1,785
Mars.	3	16	772	745	70,743	760,677	28	4	16	— 4	612	6,580
Avril	1	25	773	744	68,384	759,822	10	8	17	5	864	9,600
Mai	15	10	772	750	70,635	759,516	7	13	23	9	1,334	14,345
Juin. . . .	16	30	772	743	68,874	765,266	10	14	23	8	1,357	15,077
Juillet. . . .	26	5	768	745	70,837	761,688	15	12	24	7	1,482	15,935
Août.	4	27	770	753	70,904	762,408	1	25	28	13	1,662	17,871
Septembre .	8	22	776	762	69,318	770,200	10	2	23	7	1,431	15,900
	20 nov.	7 janv.	780	739	836,183	763,695	1er août	4 déc.	28	— 7	11,015	10 »

CONSEIL DE PRÉFECTURE

STATISTIQUE

Le chiffre des *affaires contentieuses* jugées par le Conseil de Préfecture, pendant l'année judiciaire 1889-1890, présente, sur la période correspondante de 1888-1889, une diminution de 532 affaires, résultant notamment de l'application plus étendue des dispositions de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887 qui permet aux contribuables imposés à tort ou surtaxés, soit dans les rôles généraux des quatre contributions directes, soit dans ceux des prestations en nature, d'en faire la déclaration à la Mairie du lieu de l'imposition. Ces déclarations sont ensuite relevées dans des états collectifs sur lesquels le Conseil est appelé à statuer, après vérification de l'exactitude des faits par le service des contributions directes — Les cotes contenues dans ces états, au nombre de 742, s'élèvent à 6,179 fr.

Du 16 octobre 1889 au 15 octobre 1890, le Conseil a rendu 6,695 décisions dans des *affaires contentieuses* ainsi divisées :

1° Affaires jugées en séance publique . . .	4,442
2° Affaires non jugées en séance publique (*Comptabilité des communes et établissements publics, comptabilité occulte, etc.*)	2,253
Total. . .	6,695

Les 4,442 affaires de la première catégorie se divisent de la manière suivante :

Contributions.	— Contributions directes. . . .	2,046
	Taxes assimilées aux contributions directes.	1,074
	États collectifs des cotes imposées à tort ou des surtaxes dressés conformément à l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887 . .	742
	États des cotes indûment imposées et irrécouvrables . . .	329
Travaux publics.	— Contestations avec les entrepreneurs	15
	Indemnités pour dommages. .	13
Affaires communales.	— Biens communaux	21
	Contestations diverses. . . .	5
Élections		11
Contraventions.		179
Affaires diverses		7
	Total. . .	4,442

Sur ces 4,442 affaires, 4,350 ont été jugées sans observations orales, 63 sur observations faites par des mandataires et 29 sur observations présentées par les parties elles-mêmes (Pendant la période correspondante 1888-1889, il y avait eu 31 affaires jugées sur observations des parties elles-mêmes et 104 sur observations faites par des mandataires).

2,947 demandes ont été admises en entier, 631 en partie et 864 rejetées.

Le nombre des affaires *non contentieuses* décidées en chambre du Conseil s'est élevé à 233, ainsi classées :

Autorisation de plaider, 29, dont 27 accordées et 2 refusées. Décisions et avis divers, 204.

JURISPRUDENCE

BIENS COMMUNAUX.

Parts de marais.

La jurisprudence antérieure du Conseil de Préfecture sur les parts de marais n'a éprouvé aucune variation ; nous prions donc de se reporter aux comptes-rendus des années antérieures et nous ne nous occuperons que des questions nouvelles.

Transmission. — Héritiers. — Lorsqu'aucune délibération du Conseil municipal, ni aucun arrêté du Maire, ni aucune décision judiciaire n'est intervenue pour déposséder un portionnaire de sa part de marais, ce portionnaire est, au moment de son décès, régulièrement et légalement alloti et peut. par conséquent, transmettre sa portion ménagère à ses héritiers ; on soutiendrait vainement que, depuis longtemps avant sa mort, il avait cessé d'habiter la commune et avait perdu le droit de conserver sa part de marais (Arr. du 31 juillet 1890, comm. de Biache-St-Vaast, Capron).

L'héritier qui possède la qualité d'habitant de la commune avant le décès de son auteur, et qui, dans le délai moral accordé aux héritiers pour accepter la succession, prend feu et ménage séparés, remplit les conditions exigées par l'Arrêt de 1779 pour succéder et il y a lieu de le maintenir en possession de sa part héréditaire (Arr. des 19 novembre 1889, comm. de Noyelles-sous-Lens, Vve Pouille; 31 décembre 1889, comm. de Noyelles-sous-Lens. Vve Pouille).

Mais le fils n'est pas apte à succéder quand il ne pos-

sède pas la qualité d'habitant au moment de la mort de son père, et il ne peut y suppléer par une déclaration de domicile faite postérieurement, quelque rapprochée qu'elle soit.

En effet, s'il est accordé un délai moral à l'héritier, c'est seulement pour lui permettre d'acquérir un feu et ménage séparés, à cause de l'impossibilité où il se trouverait le plus souvent de remplir cette condition au moment du décès de son auteur ; mais la faveur du délai moral ne doit pas être étendue à la qualité d'habitant, condition essentiellement distincte de celle du feu et ménage séparés (Arr. du 31 juillet 1890, comm. de Biache-St-Vaast, Capron).

Aspirants. — La séparation de biens régulièrement prononcée n'a pas pour résultat de dissoudre les liens du mariage, et la femme qui l'a obtenue n'en reste pas moins sous la puissance maritale. Cette femme ne saurait être, dès lors, considérée comme chef de ménage ; ce titre ne peut non plus lui être attribué par le seul fait qu'elle est imposée à la cote personnelle-mobilière (Arr. du 29 avril 1890, comm. d'Auchy-lez-La Bassée, Grébert).

Habitation. — Le défaut de résidence actuelle dans la commune ne suffit pas pour faire perdre la qualité d'habitant dans le sens de l'Arrêt de 1779, notamment lorsque l'absence est justifiée par des nécessités ou accompagnée de circonstances de nature à lui assigner un caractère temporaire et à faire croire à la persistance de l'esprit de retour. Donc, si la résidence hors de la commune est imposée par la nécessité de suivre des cours dans une faculté de médecine, il n'y a là, jusqu'à preuve contraire, qu'un motif d'absence d'une durée limitée (Arr. du 9 juillet 1890, comm. d'Harnes, Mélanton).

Le fait d'être inscrit sur les listes électorales d'une commune ne confère pas la qualité d'habitant. En effet, ces listes peuvent comprendre légalement, aux termes de l'art. 14 de la loi du 5 avril 1884, les personnes qui ne résident pas dans la commune, mais déclarent vouloir y exercer leurs droits électoraux (Arr. du 31 juillet 1890, comm. de Biache-St-Vaast, Capron).

COMPÉTENCE.

Fournitures. — Les contestations auxquelles donnent lieu les marchés de fournitures intéressant les communes ne sont pas de la compétence du Conseil de Préfecture, mais de celle de l'autorité judiciaire.

Donc quand un briquetier a vendu, pour être employées dans la construction d'un presbytère, des briques qu'on allait chercher à sa briqueterie ou qu'il conduisait à pied-d'œuvre, la vente des briques ne peut être regardée que comme une livraison de fournitures et non comme l'exécution d'un marché de travaux publics (Arr. du 1er avril 1890, Guffroy).

Travaux publics. — *Dommages.* — Les dommages causés par la rupture d'une conduite d'eau pendant que la Compagnie refaisait toute la canalisation de la rue sont de la compétence du Conseil de Préfecture.

En effet, il s'agit bien de dommages occasionnés par des travaux publics et dans l'intérêt d'un service public (Arr. du 7 janvier 1890, Gautier).

Et si, au cours de l'instance, l'une des parties invoque un traité intervenu entre la Ville et cette Compagnie et réclame l'application d'un article de l'arrêté municipal tenant lieu de cahier des charges, par lequel la Compagnie s'engage à payer à ses abonnés, pour chaque interruption de service de plus de cinq jours, une indemnité égale à quatre fois la valeur de l'abonnement, la demande est aussi de la compétence du Conseil de Préfecture, car si l'on peut élever des raisons de douter de la compétence du Conseil pour connaître de l'exécution de la clause pénale invoquée par le demandeur, il appartient néanmoins à cette juridiction de retenir l'affaire, qui dépend de l'interprétation d'un acte administratif (Arr. du 7 janvier 1890, Gauthier).

Dépenses de syndicat. — La demande du secrétaire d'un Syndicat de Dessèchement, formée contre ce Syndicat, et tendant au paiement de diverses sommes qui lui seraient dues en cette qualité, telles que arriéré de traitement, frais de bureau et de tournée, confection des rôles ne rentrent pas dans les affaires qui doivent être soumises au Conseil de Préfecture (Arr. du 29 avril 1890, Doualle).

COMPTABILITÉ.

Révision. — Lorsque le pourvoi en révision est formé dans les délais légaux, il est recevable et il échet d'examiner à nouveau les dires du comptable et les preuves et pièces nouvelles qu'il apporte à l'appui (Arr. du 18 août 1890, Taffin).

Mais la révision du premier arrêté permet de relever et corriger les erreurs matérielles qui se sont produites

dans la première vérification, par exemple une erreur d'addition (Arr. du 18 août 1890, Taffin).

CONTRIBUTIONS.

Patentes. — Pour se conformer à la loi, la valeur locative imposable d'une usine doit être appréciée par comparaison avec les établissements situés dans des conditions analogues et dont le loyer n'est pas contesté ; par exemple, pour une distillerie, il faut rechercher la production normale de l'ensemble des distilleries prises comme termes de comparaison, rapprocher cette production de la valeur locative totale de ces usines, déterminer ainsi le prix moyen de la valeur locative afférente à la production d'un hectolitre d'alcool par 24 heures et appliquer ensuite la donnée moyenne, ainsi obtenue, à la production dont est susceptible la distillerie en cause (Arr. du 9 juillet 1890. Degrave).

L'industriel qui distille du genièvre doit, d'après l'art. 7 de la loi du 15 juillet 1880, être imposé, non-seulement en qualité de fabricant d'alcool de betteraves, mais encore comme distillateur liquoriste (Arr. du 9 juillet 1890, Degrave).

ÉLECTIONS.

Élections municipales.

Listes électorales. — Suivant l'art. 1er de la loi du 7 juillet 1874, la liste électorale est dressée dans chaque commune par une Commission composée du Maire, d'un délégué de l'Administration nommé par le Préfet et d'un délégué choisi par le Conseil municipal ; si le délégué de l'Administration n'a pas été convoqué aux séances de la Commission, il y a lieu, en présence d'une telle irrégularité, d'annuler les opérations qui ont été effectuées et de fixer un nouveau délai dans lequel ces opérations devront être refaites suivant les formes prescrites par la loi (Arr. du 6 mai 1890, comm. d'Incourt).

Wattringues.

L'art 14 de l'ordonnance royale du 27 janvier 1837 dispose que tout contribuable d'une section de Wattringues pourra, dans le mois à dater de l'avis du Maire annonçant le dépôt de la liste des propriétaires électeurs, signaler les erreurs qu'il croirait avoir été reconnues et en demander la rectification, mais qu'après ce délai aucune réclamation ne sera admise.

Donc, s'il ressort de l'examen des pièces du dossier, et notamment d'un certificat du Maire, que la liste des propriétaires électeurs a été déposée et publiée conformément aux prescriptions légales et n'a donné lieu, dans le délai fixé par la loi, à aucune réclamation ni observation de la part des intéressés ; dans ces conditions, le délai légal étant expiré, les protestataires ne sauraient valablement arguer de l'irrégularité de la liste électorale pour demander l'annulation des élections (Arr. du 9 juillet 1890, 8e section des Wattringues).

PROCÉDURE.

Expertise. — Aux termes de l'art. 13 de la loi du 22 juillet 1889, l'expertise est de droit en matière de dommages causés par des travaux publics dès qu'elle est demandée par les parties ou l'une d'elles (Arr. du 7 janvier 1890, Devillers).

L'art. 14 de la loi du 22 juillet 1889 dispose que l'expertise doit être faite par trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il y soit procédé par un seul, et que, dans ce dernier cas, l'expert est nommé par le Conseil, à moins que les parties ne s'accordent pour le désigner ; donc, si les parties n'ont pu se mettre d'accord sur le choix d'un expert unique, mais sont néanmoins unanimes pour demander que l'expertise soit faite par un seul expert, c'est au Conseil qu'il appartient de désigner cet expert (Arr. du 3 décembre 1889, Duvauchel).

Les dispositions des lois de procédure relatives aux moyens de vérification à employer ne touchent point aux droits qui font l'objet de l'instance et leur unique but est, au contraire, de perfectionner la manière de reconnaître et d'apprécier ces droits ; donc, leur application immédiate aux contestations déjà engagées, ne peut, en aucun cas, léser les droits des parties et il n'est pas ainsi dérogé aux principes sur la non-rétroactivité des lois.

Il résulte de ces observations que la loi du 22 juillet 1889 doit régir les instances pendantes, lors même qu'elles ont été introduites avant sa promulgation (Arr. du 10 décembre 1889, Leroux-Hellemans).

Quand l'entrepreneur réclame le paiement du solde de son entreprise et de la retenue de garantie, et demande, en outre, les intérêts à partir de l'époque de la prise de possession des travaux, il faut, avant tout examen au fond des contestations qui se produisent sur la quotité

des sommes dues, rechercher si le droit au paiement s'est ouvert au profit de l'entrepreneur.

Donc, si les conventions des parties disposent d'une manière très expresse, que l'entrepreneur ne pourra toucher le solde de son entreprise et la retenue de garantie qu'après réception définitive, si cette obligation est exprimée nettement dans les articles du cahier des charges et dans un article du cahier des clauses et conditions particulières, et, si elle ressort également du renvoi fait au cahier des clauses et conditions générales de 1866 ; il résulte de ces pièces que la réception définitive doit être un acte positif constaté par procès-verbal et approuvé par l'autorité supérieure. Ainsi la prise de possession des travaux n'a pu tenir lieu de cette formalité (Arr. du 15 septembre 1890, Hanicotte).

Architectes.

Les honoraires alloués aux architectes par l'avis du Conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII comprennent 1,50 0/0 pour confection des projets ; 1,50 0/0 pour la conduite des ouvrages, 2 0/0 pour la vérification des mémoires, total 5 0/0. L'architecte accepte ce tarif, en inscrivant dans le détail estimatif ses honoraires calculés à 5 0/0 ; il prend donc par là même l'engagement, non seulement de dresser les projets et de vérifier les comptes, mais encore de diriger et de surveiller les travaux. Cet engagement ne peut être modifié par la nomination d'une Commission du Conseil municipal chargée de surveiller aussi les travaux, car la surveillance de cette Commission n'a pas pour effet d'affranchir l'architecte de la responsabilité qu'il peut encourir par sa négligence (Arrêts du Conseil d'Etat des 28 juillet 1859 ; 18 février 1863 ; 7 août 1874).

Cet architecte qui a contracté l'obligation de conduire les travaux et de les surveiller jusqu'à leur achèvement ne peut s'en dégager, par sa seule volonté, en restreignant le taux de ses honoraires à 1,50 0/0 pour confection du plan et à 2 0/0 pour métrage et règlement et en déclarant qu'il ne réclame aucun honoraire pour surveillance : on doit donc maintenir le taux de 5 0/0, mais en lui appliquant les conséquences de son défaut de surveillance et en le condamnant solidairement avec l'entrepreneur à la reconstruction (Arr. du 31 juillet 1890, comm. de Conteville).

Dommages et intérêts. — La reconstruction d'une école

est essentiellement préjudiciable aux intérêts de la commune, et celle-ci est fondée à demander la réparation du dommage qui lui est causé par le retard qu'elle éprouve à entrer en possession de son école.

Ce dommage doit être évalué à la somme qui a été dépensée par la commune dans le but de se procurer par voie de location un immeuble à usage d'école. Par conséquent il y a lieu de prescrire qu'elle fournira par état le montant des sommes qu'elle a déboursées pour louer une salle de classe et un logement d'instituteur et de condamner solidairement l'entrepreneur et l'architecte à lui rembourser ces sommes (Arr du 31 juillet 1890, comm. de Conteville).

Dommages. — Lorsque les sables déposés sur une propriété pour l'exécution d'un travail public sont vendus pris sur place par les acheteurs, ces matériaux ont une valeur vénale, et leur enlèvement, au lieu de constituer une charge pour la propriété, est, au contraire, une source de bénéfice ; donc, la valeur du dépôt existant peut venir en compensation avec l'indemnité afférente à la dépréciation du terrain (Arr. du 7 juin 1890, Leroux-Hellemans).

VOIRIE.

Grande voirie.

Voirie maritime. — Lorsqu'il résulte du rapport de mer du capitaine et qu'il n'est pas contesté qu'un navire s'est échoué ; que, d'un commun accord, le capitaine et l'équipage ont décidé que l'on jetterait une partie du chargement à la mer afin d'alléger le navire, et que le jet du minerai a été effectué ; dans ces circonstances, le capitaine prétend avec raison qu'il a été contraint par un cas de force majeure et par la situation critique dans laquelle se trouvait son navire à jeter sur la côte une partie de sa cargaison de minerai ; il n'encourt donc aucune pénalité (Arr. du 9 juillet 1890, Couëdel).

Canaux. — Aucun texte de loi ou de règlement ne déclare le propriétaire d'un bateau loué punissable d'une amende en cas d'échouement et responsable des frais occasionnés par le renflouement opéré d'office ; c'est le locataire qui, dans cette circonstance, est seul responsable (Arr. du 31 décembre 1889, Ernoult).

Paul LECESNE

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les distinctions honorifiques ci-après énumérées ont été accordées pendant l'année 1890, dans l'ordre civil, aux personnes du Pas-de-Calais dont les noms suivent, savoir :

Légion d'honneur.

Officier :

M. Boucher-Cadart, président du Conseil général, président de chambre à la Cour d'appel de Paris.

Chevaliers :

MM. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais ;

Clément, conseiller honoraire à la Cour de Douai, propriétaire à Arras ;

Mahieu-Sauvage, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Béthune.

Mérite agricole.

Officier :

M. Robillard Eugène, constructeur d'instruments aratoires à Arras.

Chevaliers :

MM. François Bourdrez, constructeur de machines agricoles à Saint-Laurent-Blangy ;

Gouillart, cultivateur à Vermelles ;

Declémy, agriculteur, adjoint au maire de Louches ;

Candelier fils, ingénieur et constructeur à Bucquoy ;

Taccoën, vétérinaire à Saint-Omer ;

Nano, sous-préfet de Saint-Omer ;

Ridoult, maire de Caumont, conseiller d'arrondissement.

Décorations universitaires.

Officier de l'Instruction publique :

M. Farjon, président de la Société de géographie de Boulogne.

Officiers d'Académie :

MM. Jacquet, professeur d'allemand au lycée de Saint-Omer ;

Béatrix, professeur de gymnastique au lycée de St-Omer;

MM. Docteur Guyot, anc. conseiller général à Calais ;
Leleu, secrétaire en chef de la mairie de Calais ;
Alexandre, Dr en médecine, adjoint au maire d'Arques ;
L'abbé Abel, aumônier du collège de Boulogne ;
Houzet, maire de Blendecques ;
Mailland, professeur au lycée de Saint-Omer ;
Piéron V., maire d'Avion ;
Pringée, directeur de l'école de musique de Boulogne ;
Cornuel, instituteur à Wizernes ;
Pannequin, instituteur à Liévin ;
Viez-Lecocq, ancien maire de Lapugnoy.

Belles actions.

Médaille d'or de 2e classe.

M. Lamy, sous-chef de gare à Béthune.

Médaille d'argent de 1re classe.

M. Lesage, journalier à Arques.

Médailles d'argent de 2e classe.

MM. Blondel, lieut. à la compag. de sapeurs-pompiers de St-Omer;
Malbrancq, caporal id. id. id.
Delannoy, serj -maj. à la compag. de sap.-pomp. de Béthune;
Galant, agent de police à Boulogne ;
Dégez, capit. en second, compag. de sap.-pomp. de Béthune;
Vernalde, caporal à la compag. de sap.-pomp. d'Audruick;
Régnier, sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers à Estrée-Blanche ;
Bercq, chef de gare à Audruicq ;
Bastel, commissaire de police à Béthune ;
Meurin, dessinateur à Calais ;
Magnier, cantonnier à Hervelinghen ;
Quincampoix, ouvrier mineur à Dourges ;
Lenglet, chef-garde à la Cie houillère de Nœux-lez-Mines ;
Leury, tambour à la compag. de sap.-pomp. de Guînes ;
Leroy, sergent-major id. id. id.
Tétar, luthier à Calais ;
Pontfort, garde-barrière à Beuvry ;
Liétard, à Rœux ;
Godin, capit à la compag. de sap.-pomp. de St-Josse-s-Mer;

MM. Laigle, sous-lieut. à la compag. de sap.-pomp. de St-Pol ;
Spriet, capit. à la compag. de sapeurs-pompiers de Lens ;
Delière, ouvrier fondeur à Lens ;
Hénin Alfred-Augustin, facteur des télégraphes à Béthune;
Hennebelle, lieut. com. la comp. des sap.-pomp. de Beuvry;
Varlot, à Palluel ;
Hu, garde-champêtre à Bruay ;
Lenglart, à Fleurbaix ;
Henry, commissaire-priseur à Arras.

Mentions honorables.

MM. Deroy, ajusteur-mécanicien à Béthune ;
Hardelin, garde-barrière au chemin de fer du Nord, à St-Sauveur-lez-Arras ;
Lefebvre, ouvrier forgeron à Arras ;
Riquez, cultivateur à Verchin ;
Denis, ouvrier mineur à Cauchy-à-la-Tour ;
Capron, préposé des douanes à Calais ;
Dhée, chaudronnier à Corbehem ;
Wargnier, garde-champêtre à Wissant ;
Tournay, ouvrier mineur à Dourges ;
Courtin, journalier à Biache-Saint-Vaast ;
Lequien, musicien à la compag. des sap.-pomp. d'Aire ;
Dumetz, sapeur à la compag. de sap.-pomp. de Béthune;
Gressier Louis, préposé des douanes à Calais;
Dennetière, à Oignies ;
Caron, voyageur de commerce à Saint-Venant ;
Deguffroy, cultivateur à Bully ;
Déjardin, à Saint-Omer ;
Lefebvre, sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Martin-au-Laërt.

Médailles d'honneur

aux ouvriers et employés du commerce et de l'industrie comptant 30 ans de services dans le même établissement.

MÉDAILLE DE VERMEIL.

M. Duplouy Aimable-Joseph, contre-maitre, maison Luglien-Leroy et Cie, filateurs à Frévent.

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. Cailleret Auguste, ouvrier maçon à Arras ;
Cailleret Jean-Marie, ouvrier, maison Herma-nKétin, fondeur à St-Laurent-Blangy ;
Soyez Charlemagne, mécanicien, maison Wattine-Bossut à Auchy-lez-Hesdin ;
Vanroy Louis, ouvrier, maison Lehembre-Frémaut, fabricant de laines à Saint-Omer ;
Delcroix Chrétien, ouvrier, maison Debomy, brasseur à Coyecques.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Mme Deroo Célina, ouvrière chez M. Hénon, fabricant de dentelles à Calais ;
MM. Ducommun Joseph, ouvrier savonnier à Calais ;
Selliez Pierre, ouvrier aux mines de Meurchin ;
Berches Jules, ouvrier, maison Hanicotte, distillateur à Béthune ;
Fontaine Ferdinand, ouvrier menuisier à Boulogne ;
Géneau Adolphe, ouvrier serrurier à Boulogne ;
Rembert Jean-Pierre, ouvrier tulliste à Calais ;
Mmes Dubuisson, née Ben, ouvrière, maison Poure et O'Kelly, fabricants de plumes métalliques à Boulogne ;
Fauquembergue, née Brest Catherine, ouvrière, maison Poure et O'Kelly, fabricants de plumes métalliques à Boulogne.

Médailles d'honneur

aux ouvriers agricoles comptant 30 ans de services dans le même établissement.

(DÉCRET DU 17 JUIN 1890).

Médailles d'argent :

M. Delannoy Joseph, ouvrier agricole à Guînes ;
Mme Vanwormhoudt Marie-Thérèse, servante de ferme à Audruick.

Prix de piété filiale et prix de vertu décernés par le Conseil général.

Le Conseil général, dans sa séance du 23 août 1890, a attribué, ainsi qu'il suit, le prix de piété filiale et les prix de vertu fondés par feus MM. Grandguillaume d'Arras, et de Wandonne de Monthurel, de Verchin.

1° Prix de piété filiale.

Prix unique : 300 fr. — Mme MARQUETTE, née Guiselin (Augustine), demeurant à Leforest.

2° Prix de vertu.

1er : 300 fr. — Mlle PRUVOST (Hortense), à Sibiville ;
2e 200 — Mme CLARY-DELOBEL, à Zutkerque ;
3e 100 — Mme veuve DAVAINE, à Boiry-Saint-Martin ;
4e 100 — Mlle LENGLART (Virginie), à Norrent-Fontes ;
5e 98 — HIBON (Eusèbe), à Ruisseauville.

Prix de vertu décernés par l'Académie française en 1890.

1° Un prix de *cinq cents francs*, de la fondation Montyon, aux époux FERLIER-TIRON, à Villers-au-Flos ;
2° Un prix de *cinq cents francs*, de la fondation Montyon, aux époux GONTHIER-DELAMOTTE, à Haplincourt ;
3° Un prix de *cinq cents francs*, de la fondation Camille Favre, à la demoiselle FORGE (Augustine-Louise), à Saint-Venant;
4° Un prix de *cinq cents francs*, de la fondation Camille Favre, à la dame veuve COOLEN, à Audruick.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Conseil général.

Canton d'Auxi-le-Château. —Remplacement de M. Beaussart, démissionnaire.

(Décret du 21 janvier. — Scrutin du 9 février 1890).

Electeurs inscrits : 4,091. — Votants : 2,836.

M. Petain (Edmond), maire d'Erquières, 2,639 suffrages (Elu).

Canton d'Hucqueliers. — Remplacement de M. Moitier, démissionnaire.

(Décret du 13 août 1890. — Scrutin du 31 du même mois).

Electeurs inscrits : 2,702. — Votants : 2,056.

M. Grard (Auguste), maire d'Hucqueliers, 2,005 voix (Elu).

Canton de Calais (sud-est). — Remplacement de M. le docteur Guyot, démissionnaire.

(Décret du 15 septembre 1890. — Scrutin du 12 octobre suivant)

Electeurs inscrits : 7,685 — Votants : 5,089.

MM. Delcluze (Alfred), conseiller municipal de Calais . . . . . 2,673 suffrages (Elu).

Cordier (Louis) . . . . . . 2,312 —

Conseils d'arrondissement.

Canton d'Ardres. — Remplacement de M. Colin Rémy, décédé

(Décret du 12 mars 1890. — Scrutin du 30 dudit mois).

Electeurs inscrits : 3,956. — Votants : 2,882.

MM. Colin (Louis-Joseph), maire d'Eperlecques . . . . . . 1,798 suffrages (Elu).

Delattre (Louis) . . . . 1,050 —

Canton d'Hucqueliers. — Remplacement de M. Grard, nommé conseiller général.

(Décret du 22 septembre 1890. — Scrutin du 12 octobre).

Electeurs inscrits : 2 696. — Votants : 1,940.

M. Ousselin (Paul), brasseur à Hucqueliers. . . . 1,889 suffrages (Elu).

NÉCROLOGIE

Les personnes notables du département dont les noms suivent sont décédées pendant l'année 1890, savoir :

Le 19 janvier. — M. GARDIN (Hippolyte-Jacques-Christian), ancien président du tribunal civil d'Arras, chevalier de la Légion d'honneur.

Le 28 janvier. — M. COLIN (Remy), membre du Conseil d'arrondissement de St-Omer pour le canton d'Ardres, maire d'Eperlecques.

Le 3 mai. — M. DECLÉMY-PARENTY (Jean-Baptiste-Omer-Christophe), ancien conseiller général du canton de Calais, ancien maire de Peuplingues.

Le 26 août. — M. DUBRULLE (Louis-Joseph), ancien sénateur, ancien conseiller général du canton de Vimy, maire de Rouvroy.

QUATRIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

Lois sur la vaine pâture. — Loi sur le recrutement de l'armée. — Liste chronologique des Secrétaires-généraux, Sous-Préfets et Conseillers de Préfecture du Pas-de-Calais, de 1884 à 1890.

CODE RURAL (Titre II et III).

LOI DU 9 JUILLET 1889 SUR LE CODE RURAL.

Parcours, vaine pâture, ban de vendanges, vente de blés en vert. — Durée du louage des domestiques et ouvriers ruraux.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le droit de parcours est aboli. La suppression de ce droit ne donne lieu à indemnité que s'il a été acquis à titre onéreux. Le montant de l'indemnité est réglé par le Conseil de Préfecture, sauf renvoi aux tribunaux ordinaires en cas de contestation sur le titre.

Art. 2. — Est également aboli le droit de vaine pâture, s'il appartient à la généralité des habitants et s'applique en même temps à la généralité du territoire d'une commune ou d'une section de commune.

Toutefois, dans l'année de la promulgation de la présente loi, le maintien du droit de vaine pâture fondé sur une

ancienne loi ou coutume, sur un usage immémorial ou sur un titre, pourra être réclamé au profit d'une commune ou d'une section de commune, soit par délibération du Conseil municipal, soit par requête d'un ou plusieurs ayants-droit adressée au Préfet

En cas de réclamation particulière, le Conseil municipal sera mis en demeure de donner son avis dans les six mois ; à défaut de quoi il sera passé outre.

ART. 3. — La demande de maintien, qu'elle émane d'un ou plusieurs ayants-droit, sera soumise au Conseil général, dont la délibération sera définitive, si elle est conforme à la délibération du Conseil municipal. S'il y a divergence, la question sera tranchée par décret rendu en Conseil d'Etat.

Si le droit de vaine pâture a été maintenu, le Conseil municipal pourra seul ultérieurement, après enquête *de commodo et incommodo*, en proposer la suppression, sur laquelle il sera statué dans les formes ci-dessus indiquées.

ART. 4. — La vaine pâture s'exercera soit par troupeau séparé, soit au moyen du troupeau en commun, conformément aux usages locaux, sans qu'il puisse être dérogé aux dispositions des articles 647 et 648 du Code civil et aux règles expressément établies par la présente loi.

ART. 5 — Dans aucun cas et dans aucun temps la vaine pâture ne peut s'exercer sur les prairies naturelles ou artificielles.

Elle ne peut avoir lieu sur aucune terre ensemencée ou couverte d'une production quelconque faisant l'objet d'une récolte, tant que la récolte n'est pas enlevée.

ART 6 — Le droit de vaine pâture, établi comme il est dit en l'article 2, ne fait jamais obstacle à la faculté que conserve tout propriétaire soit d'user d'un nouveau mode d'assolement ou de culture, soit de se clore. Tout terrain clos est affranchi de la vaine pâture

Est réputé clos tout terrain entouré soit par une haie vive, soit par un mur, une palissade, un treillage, une haie sèche d'une hauteur d'un mètre au moins, soit par un fossé d'un mètre vingt centimètres à l'ouverture et de cinquante

centimètres de profondeur, soit par des traverses en bois ou des fils métalliques distants entre eux de trente-trois centimètres au plus et s'élevant à un mètre de hauteur, soit par toute autre clôture continue et équivalente faisant obstacle à l'introduction des animaux.

ART. 7. — L'usage du troupeau en commun n'est pas obligatoire.

Tout ayant-droit peut renoncer à cette communauté et faire garder par troupeau séparé le nombre de têtes de bétail qui lui est attribué par la répartition générale.

ART. 8. — La quantité de bétail proportionnée à l'étendue du terrain de chacun est fixée dans chaque commune ou section de commune entre tous les propriétaires ou fermiers exploitants, domiciliés ou non domiciliés, à tant de têtes par hectare, d'après les règlements et usages locaux. En cas de difficulté, il y est pourvu par délibération du Conseil municipal, soumise à l'approbation du Préfet.

ART. 9. — Tout chef de famille domicilié dans la commune, alors même qu'il n'est ni propriétaire ni fermier d'une parcelle quelconque des terrains soumis à la vaine pâture, peut mettre sur lesdits terrains, soit par troupeau séparé, soit dans le troupeau commun, six bêtes à laine et une vache avec son veau, sans préjudice des droits plus étendus qui lui seraient accordés par l'usage local et le titre.

ART. 10 — Le droit de vaine pâture doit être exercé directement par les ayants-droit et ne peut être cédé à personne.

ART. 11. — Les Conseils municipaux peuvent toujours, conformément aux articles 68 et 69 de la loi du 5 avril 1884, prendre des arrêtés pour réglementer le droit de vaine pâture, notamment pour en suspendre l'exercice en cas d'épizootie, de dégel ou de pluies torrentielles, pour cantonner les troupeaux de différents propriétaires ou les animaux d'espèces différentes, pour interdire la présence d'animaux dangereux ou malades dans les troupeaux.

ART. 12 — La vaine pâture établie à titre particulier sur un héritage déterminé s'exerce conformément aux droits

acquis ; mais le propriétaire de l'héritage grevé peut toujours l'affranchir, soit moyennant indemnité fixée à dire d'experts, soit par voie de cantonnement.

Art. 13. — Le ban des vendanges ne pourra être établi ou même maintenu que dans les communes où le Conseil municipal l'aura ainsi décidé par délibération soumise au Conseil général et approuvée par lui. S'il est établi ou maintenu, il est réglé chaque année par arrêté du maire.

Les prescriptions de cet arrêté ne sont pas applicables aux vignobles clos de la manière indiquée par l'article 6.

Art. 14. — La loi du 6 messidor an III, relative à la vente des blés en vert, est abrogée.

Art. 15. — La durée du louage des domestiques et des ouvriers ruraux est, sauf preuve d'une convention contraire, réglée suivant l'usage des lieux.



LOI DU 22 JUIN 1890

ayant pour but de modifier le titre II du Code rural.

Article unique. — Les articles 2, 5 et 12 de la loi du 9 juillet 1889 (Code rural, titre II, vaine pâture) sont abrogés et demeurent remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2 — Le droit de vaine pâture appartenant à la généralité des habitants et s'appliquant en même temps à la généralité du territoire d'une commune ou d'une section de commune, cessera de plein droit un an après la promulgation de la présente loi.

« Toutefois, dans l'année de cette promulgation, le maintien du droit de vaine pâture, fondé sur une ancienne loi ou coutume, sur un usage immémorial ou sur un titre, pourra être réclamé au profit d'une commune ou d'une section de commune, soit par délibération du Conseil municipal, soit par requête d'un ou plusieurs ayants-droit adressée au Préfet.

« En cas de réclamation particulière, le Conseil municipal

sera mis en demeure de donner son avis dans les six mois, à défaut de quoi il sera passé outre.

« Si la réclamation, de quelque façon qu'elle se soit produite, n'a pas été, dans l'année de la promulgation, l'objet d'une décision conformément aux dispositions du paragraphe 1er, de l'article 3 de la loi du 9 juillet 1889, la vaine pâture continuera à être exercée jusqu'à ce que cette décision soit intervenue.

« Art. 5. — Dans aucun cas et dans aucun temps, la vaine pâture ne peut s'exercer sur les prairies artificielles.

« Le rétablissement de la vaine pâture sur les prairies naturelles, supprimée de plein droit par la loi du 9 juillet 1889, pourra être réclamé dans les conditions où elle s'exerçait antérieurement à cette loi, et en se conformant aux dispositions édictées par les articles précédents.

« Elle ne peut avoir lieu sur aucune terre ensemencée ou couverte d'une production quelconque faisant l'objet d'une récolte, tant que la récolte n'est pas enlevée.

« Art. 12. — Néanmoins, la vaine pâture fondée sur un titre et établie sur un héritage déterminé, soit au profit d'un ou de plusieurs particuliers, soit au profit de la généralité des habitants d'une commune, est maintenue et continuera à s'exercer conformément aux droits acquis. Mais le propriétaire de l'héritage grevé pourra toujours s'affranchir, soit moyennant une indemnité fixé à dire d'experts, soit par voie de cantonnement. »

LOI RELATIVE AU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Modifiant l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889.

(*6 novembre 1890*).

Article unique. — L'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 est ainsi modifié.

Art. 21. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers,

sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1° L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit ;

2° Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de son fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3° Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins ;

Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité qui le rende impotent.

4° Le plus âgé de deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement cantonal ou faisant partie du même appel ;

5° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme appelé, soit comme engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé, breveté ou commissionné après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe de recrutement à la quelle il appartient ;

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers mariniers des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité d'officiers mariniers du grade de la maistrance ;

Les dispositions des paragraphes 4 et 5 doivent toujours être appliquées de manière à ce que, sur deux frères se suivant à moins de trois années d'intervalle et reconnus tous deux aptes au service, l'un des deux ne fasse qu'une année en temps de paix.

Si ces deux frères servent comme appelés, le dispensé qui

en fera la demande ne sera incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire de service de l'autre frère.

6° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Les demandes, accompagnées de documents authentiques justifiant de la situation des intéressés, sont adressées avant le tirage au sort au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il leur en sera donné récépissé.

L'appelé ou l'engagé qui, postérieurement, soit à la décision du Conseil de révision, soit à son incorporation, entre dans l'une des catégories prévues ci-dessus, est, sur sa demande, et dès qu'il compte un an de présence au corps, envoyé en congé dans ses foyers jusqu'à la date de son passage dans la réserve.

Le jeune homme omis, qui ne s'est pas présenté ou fait représenter par ses ayants cause devant le Conseil de révision, ne peut être admis aux bénéfices des dispenses indiquées par le présent article, si les motifs de ces dispenses ne sont survenus que postérieurement à la décision de ce Conseil.

Le présent article n'est applicable qu'aux enfants légitimes. Les enfants naturels reconnus par le père ou par la mère ne pourront jouir que de la dispense organisée par l'article suivant et dans les conditions prévues par cet article.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

Secrétaires-généraux, Sous-Préfets et Conseillers de Préfecture du Pas-de-Calais, de 1884 à 1890

Dans l'*Annuaire* de 1884, nous avons continué le travail de notre regretté collègue, M. Parenty (1), et donné la liste chronologique des fonctionnaires qui ont fait partie de l'administration départementale, de 1866 à 1884.

Nous la complétons aujourd'hui par le tableau suivant, qui comprend la période de 1884 à 1890.

Secrétaires-généraux.

Date de nomination.	NOMS.	POSITION ANTÉRIEURE.	Date d'installation.
	MM.		
26 janv 1882.	Goulley,	Secrétaire-général du Cantal.	7 févr. 1882.
5 oct. 1884.	Ribierre,	Secrétaire-général de la Marne.	8 oct. 1884.
8 janv. 1887.	Sagebien,	Sous-Préfet de Louviers.	17 janv. 1887.

Conseillers de Préfecture.

Premier siège.

24 juill. 1883.	Noël,	Attaché au Ministère de l'Intérieur.	26 juill. 1883.
22 déc. 1884.	Buy,	Vice-Présid. du Cons. de Préf. de la Nièvre.	28 déc. 1884.
23 janv. 1888.	Arduin,	Vice-Présid. du Cons. de Préf. de la Drôme. (non installé, maintenu dans la Drôme).	
29 janv. 1888.	Serr,	Conseiller de Préfecture de la Drôme.	7 févr. 1888.

Deuxième siège.

29 nov. 1883.	Letailleur,	Vice-Présid. du Cons. de Préf. de la Sarthe.	5 déc. 1883.
22 déc. 1884.	Morice,	Licencié en Droit.	26 déc. 1884.
14 nov. 1886.	Salles,	Conseiller de Préfecture du Jura.	25 nov. 1886.
9 avril 1887.	Vergé,	Vice-Présid. du Cons. de Préf. de la Sarthe.	21 avril 1887.
12 févr. 1890.	Godefroy,	Conseiller de Préfecture de la Savoie.	26 févr. 1890.

Troisième siège.

23 nov. 1880.	Gallot,	Cons. de Préfecture du Puy-de-Dôme.	4 déc 1880.

(1) Voir *Annuaire* de 1866, page 181 (période de l'an VIII à 1866) ; *Annuaire* de 1884, page 397 (période de 1866 à 1884).

Date de nomination.	NOMS.	POSITION ANTÉRIEURE.	Date d'installation.
	MM.		
10 mars 1884.	Roudaud.	Conseiller de Préfecture du Cantal.	24 mars 1884.
8 janv. 1887.	Angenault,	Cons. de Préf. de Tarn-et-Garonne.	18 janv. 1887.
22 mars 1889.	O'Mahony,	Vice-Présid. du Cons. de Préf. du Loiret.	(non installé).
14 avril 1889.	La Rue,	Conseiller de Préfecture de la Manche.	16 avril 1889.
13 juin 1889.	Roman,	Cons. de Préfecture d'Eure-et-Loir.	20 juin 1889.

Quatrième siège.

24 mai 1862.	P. Lecesne,	Dr en droit, attac. au Min. de l'Intér.	1er juin 1862.

Sous-Préfets.

BÉTHUNE

30 mars 1881.	Louvel,	Sous-Préfet de Réthel.	10 avril 1881.
5 oct. 1884.	Bancelin,	Sous-Préfet de Château-Thierry.	20 oct. 1884.
31 juill. 1885.	Mercier,	Sous-Préfet de Mortagne.	12 août 1885.

BOULOGNE

28 févr. 1882.	Sée,	Sous-Préfet de Louviers.	14 mars 1882.
10 avril 1884.	Lutaud,	Chef-adj. du cabin. du Minist. de l'Intér.	20 avril 1884.
24 mai 1889.	Guérin,	Secrétaire-général du Finistère.	1er juin 1889.
12 févr. 1890.	Périvier,	Sous-Préfet de Vendôme.	1er mars 1890.

MONTREUIL-SUR-MER

24 juill. 1883.	Youf,	Cons. de Préfecture du Pas-de-Calais.	25 juill. 1883.
20 oct. 1884.	Letailleur,	Cons. de Préfecture du Pas-de-Calais.	1er nov. 1884.

SAINT-OMER

5 sept. 1881.	Paitel,	Sous-Préfet de Morlaix.	16 sept. 1881.
21 oct. 1883.	Bresson,	Sous-Préfet de Chatellerault.	1er nov. 1883.
2 mai 1885.	Goffres,		10 mai 1885.
10 janv. 1888.	Savoureux,	Sous-Préfet de Meaux,	19 janv. 1888.
22 mars 1889.	Nano,	Sous-Préfet de Saint-Dié.	15 avril 1889.

SAINT-POL

30 juill. 1881.	Faisant,	Cons. de Préfecture du Pas-de-Calais.	1er août 1881.
8 juin 1889.	Détolle,	Sous-Préfet de Marennes.	11 juin 1889.

PAUL LECESNE.

CINQUIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS USUELS

Affaires administratives (indication des formalités à remplir pour un grand nombre d'affaires intéressant les communes ou les particuliers). — Foires et marchés. — Nomenclature par ordre alphabétique : 1° des communes du département, avec indication des arrondissements, des cantons, des distances légales et des bureaux de poste ; 2° des hameaux, avec indication des communes dont ils font partie.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

Nomenclature des formalités à remplir pour l'instruction de certaines affaires intéressant les communes ou les particuliers.

Aliénés.

Mode et conditions d'admission dans les asiles de Lommelet et de Saint-Venant. — La séquestration des aliénés a lieu en vertu de la loi du 30 juin 1838 et de diverses instructions émanant du Ministre de l'Intérieur.

L'admission des aliénés dangereux du Pas-de-Calais dans les asiles de Lommelet et de St-Venant a lieu sur une demande adressée au Préfet ou au Sous-Préfet, avec les pièces suivantes:

1° Extrait, sur *papier libre,* de l'acte de naissance de l'aliéné et, s'il est marié, copie de son acte de mariage ;

2° Bulletin dressé par un docteur-légiste, constatant l'état mental de l'individu et concluant à la nécessité de le faire traiter dans un asile d'aliénés ;

3° Un procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire de police ou le Maire de la résidence de l'aliéné et contenant

la relation des actes de démence et les déclarations dûment signées des personnes qui en ont été les témoins ;

4° Un bulletin contenant les renseignements suivants : nom et prénoms de l'aliéné, profession, âge, lieu et date de sa naissance, lieu de domicile, nature et cause de la maladie mentale, moyens d'existence qui lui sont personnels, de ses ascendants ou de ses descendants ;

5° Un certificat du Maire constatant que la famille du malade est secourue par le bureau de bienfaisance ou une délibération du Conseil municipal donnant son avis sur le chiffre du concours à exiger d'elle — (Ce concours peut varier de 5 c. par jour à 1 fr., suivant les ressources) ;

6° Si l'aliéné ou ceux qui lui doivent des aliments sont en état de payer la pension ou une partie de la pension, un engagement pris par eux de payer, par trimestre, la totalité de cette pension ou la portion mise à leur charge.

Pour les aliénés indigents non dangereux, la demande de séquestration peut être formée par toute personne intéressée, parent, tuteur, curateur ou ami, aussi bien que par le Maire ; — elle doit être écrite et signée par la personne qui la présente, si celle-ci sait écrire, et être reçue par le Maire ou par le Commissaire de police, qui en donne acte et y joint : 1° son avis ; 2° un certificat constatant la position de fortune de l'aliéné, ainsi que celle de ses parents qui lui doivent des aliments (Arrêté préfectoral du 30 octobre 1878).

MM. les Sous-Préfets transmettent, avec leur avis, le dossier de chaque aliéné au Préfet qui statue immédiatement.

Associations.

Pièces à produire pour obtenir l'autorisation de former une société ou une association : — 1° Demande sur papier timbré, accompagnée d'un certificat du Maire constatant la moralité des membres de la société projetée et de l'avis du Sous Préfet, pour les arrondissements autres que celui du chef-lieu ; 2° liste nominative, en double expédition, des membres fondateurs ; 3° copie des statuts en trois expéditions, dont une sur papier timbré.

Aveugles et sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Le département entretient, à l'institution des Sourds-Muets et jeunes Aveugles d'Arras, douze bourses en faveur des aveugles et trente bourses en faveur des sourds-muets

Les conditions d'admission sont, pour les garçons comme pour les filles, d'avoir sept ans au moins et quatorze au plus.

Toute demande de bourse doit être accompagnée : 1° de l'acte de naissance de l'enfant ; 2° d'un certificat de vaccine ; 3° d'un certificat de médecin, visé par le Maire, constatant l'infirmité ; 4° d'un certificat du Maire constatant la position et les charges de famille des parents ; 5° d'un relevé des contributions payées par eux ; 6° d'un engagement de payer, au moment de l'entrée dans l'établissement, une somme de 260 fr., prix du trousseau (Dans le cas d'indigence de la famille, cet engagement doit être souscrit, soit par le bureau de bienfaisance, soit par des personnes charitables).

Hospice des Quinze-Vingts. — Les aveugles qui désirent devenir pensionnaires de l'hospice des Quinze-Vingts, doivent produire : 1° une demande : 2° une copie sur papier libre de leur acte de naissance ; 3° un certificat de médecin constatant leur infirmité, dûment légalisé par le Maire ; 4° un certificat du Maire constatant leur situation de famille et de fortune et les divers titres qui peuvent les recommander à la bienveillance du Gouvernement.

Belles actions.

Demande de récompenses honorifiques ou pécuniaires. — Les pièces à produire à l'appui de ces demandes sont : 1° un procès-verbal détaillé et circonstancié des faits qui constituent l'acte de dévouement accompli, dressé par le Juge de paix, le Maire, l'Adjoint ou le Commissaire de police (Ce procès-verbal doit être rédigé d'après les déclarations des témoins et non sur celles de l'auteur du trait de courage ; il est, en outre, revêtu de la signature de ces témoins et suivi de l'attestation du Maire et des autorités locales) ; 2° l'avis personnel du Maire sur la nature de la récompense (honorifique ou pécuniaire) qu'il y a

lieu de décerner ; 3° le rapport motivé du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Brevets d'invention.

Quiconque veut prendre un brevet d'invention doit déposer ou faire déposer, par un mandataire dûment autorisé, au Secrétariat général de la Préfecture, un récépissé constatant le versement à la Trésorerie générale ou à la Recette particulière des finances, d'une somme de 100 fr., montant de la première annuité du brevet. Ce récépissé est accompagné d'un paquet cacheté portant la suscription : *A Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,* et contenant : 1° la demande au Ministre, établie sur timbre ; 2° une description de la découverte ou invention ; 3° les dessins, tracés à l'*encre* et non au *crayon*, ou échantillons nécessaires pour l'intelligence de la description (ces trois pièces doivent porter en tête la mention : *primata*); 4° des duplicata de la description et du dessin ; 5° un bordereau des pièces déposées.

Il est, en outre, remis par le déposant qui désire une expédition du procès-verbal constatant le dépôt, une feuille de timbre de 1 fr. 80 pour cette expédition.

Chemins vicinaux.

Classement des chemins vicinaux. — Pièces à fournir :

1° Demande de classement formée, soit par le Maire de la commune sur le territoire de laquelle le chemin est situé, soit par les Maires des communes limitrophes aux communications desquelles le chemin serait nécessaire, soit, enfin, par tout propriétaire qui aurait intérêt à ce que le chemin fût déclaré vicinal ;

2° Procès-verbal de reconnaissance, dressé par l'agent cantonal des ponts et chaussées et le Maire de la commune, du chemin dont le classement est demandé. Ce procès-verbal doit contenir tous les renseignements nécessaires pour faire apprécier le degré d'utilité du chemin, et indiquer les charges actuelles de la commune en ce qui concerne le service vicinal, ainsi que celles qui résulteraient du nouveau classement ;

3° Plan d'ensemble et plan parcellaire indiquant par une teinte spéciale les élargissements à opérer, s'il y a lieu ;

4° Certificat du Maire constatant que le procès-verbal de reconnaissance précité a été déposé, pendant quinze jours, au secrétariat de la Mairie, et que le public a été prévenu de ce dépôt par la voie des publications et affiches ;

5° Procès-verbal contenant les réclamations des habitants au sujet de la demande de classement ;

6° Délibération du Conseil municipal prise, après l'expiration du délai de dépôt du procès-verbal de reconnaissance, au sujet de la proposition de classement, de la largeur à donner au chemin (1) et des ressources qui devront être consacrées à sa construction et à son entretien. (Les réclamations, s'il y en a, doivent être mises sous les yeux du Conseil qui aura à les discuter); si le chemin reçoit un supplément de largeur qui nécessite l'acquisition de terrains, le Conseil municipal devra en assurer le paiement, en même temps que les ressources nécessaires à la construction et à l'entretien du chemin ;

7° Avis du Sous-Préfet et des ingénieurs.

Déclassement de chemins vicinaux. — Pièces à produire :

1° Demande en déclassement formée par le Maire ou par tout propriétaire intéressé.

(Si le Préfet croit devoir donner suite à la demande, il est dressé un plan d'ensemble qui est, avec cette demande, déposé pendant quinze jours à la mairie de la commune propriétaire du chemin, afin que les intéressés puissent faire leurs observations, tant sur le déclassement que sur la destination ultérieure du chemin. — Avis de ce dépôt est donné aux habitants par voie de publications et affiches en la forme ordinaire. Pareil avis est publié et affiché dans les communes voisines que ce déclassement peut intéresser);

2° Certificat du Maire de la commune intéressée, constatant que la demande précitée a été déposée au secrétariat de la

(1) Le minimum de largeur est de six mètres, sans les fossés, talus, etc., et tous autres ouvrages accessoires qui seraient reconnus nécessaires.

mairie, pendant quinze jours, et que le public a été prévenu de ce dépôt par la voie des publications et affiches ;

3° Certificats des Maires des communes voisines constatant la publication et l'affichage de l'avis ;

4° Procès-verbal relatant les réclamations soulevées par le projet, pendant le délai de dépôt ;

5° Délibérations des Conseils municipaux, prises après l'expiration de la quinzaine de dépôt, sur la question de savoir s'il y a lieu, ou non, de rayer le chemin du tableau des chemins vicinaux ;

(Le Conseil municipal de la commune sur le territoire de laquelle le chemin est situé, doit exprimer dans sa délibération s'il est d'avis que le chemin soit conservé à la circulation comme chemin rural, ou bien s'il doit être supprimé, pour le sol en être vendu au profit de la commune) ;

5° Avis du Sous-Préfet ;

6° Avis des ingénieurs des ponts et chaussées.

Communes.

Bâtiments communaux. — Assurances contre l'incendie. — Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal ; 2° police d'assurance.

Travaux de restauration et d'entretien. — Les réparations de simple entretien n'excédant pas 300 fr. peuvent être exécutées par le Maire, sans autorisation. Il n'y a pas de formalités particulières à remplir à cet égard.

Pour les réparations d'une grande importance, on doit nécessairement faire dresser des projets réguliers.

Pièces à produire : 1° Plans et devis des travaux ; 2° cahier des charges ; 3° délibération approbative du projet et portant vote des ressources nécessaires au paiement de la dépense.

Demandes de secours pour acquisitions, constructions ou réparations d'églises et presbytères. — Pièces à produire : un projet complet des travaux à exécuter, comprenant :

1° Programme raisonné de tous les besoins de l'édifice projeté, contenant notamment l'indication du nombre, au moins approximatif, des individus qui devront les fréquenter, etc. Ce

programme indiquera les limites dans lesquelles la dépense devra se renfermer ; 2° Plan général à l'échelle de 5 millim. par mètre, indiquant exactement l'orientation ; 3° Plans, élévations et coupes à l'échelle de 10 millim. par mètre, bien conforme à l'état actuel, s'il s'agit d'un bâtiment déjà existant ; 4° Plans détaillés des fondations, caves, étages, combles, des diverses élévations principales, latérales et postérieures ; des diverses coupes longitudinales et transversales, à l'échelle de 10 millim. par mètre.

Ces différents dessins, qui seront produits en double expédition, doivent comprendre l'indication figurée du mode de construction des diverses parties de murs, planchers, combles, etc., de façon à faire connaître, à la seule inspection, quelles sont les parties en pierre, en moëllon, en briques, etc. ; quelles sont leurs dimensions et dispositions, les armatures dont elles sont garnies, etc. Les échelles doivent y être soigneusement tracées ; la destination des différentes localités doit être indiquée, soit au droit de chaque localité même, soit au moyen d'une légende, avec lettres ou chiffres de renvoi. Les plans doivent être lavés des teintes conventionnelles en usage dans les bâtiments civils, savoir :

En noir, pour les constructions anciennes et conservées ;
En rouge, pour les constructions neuves et ajoutées ;
En jaune, pour les constructions démolies et supprimées.

Les élévations et coupes peuvent rester au trait et n'être point ombrées et lavées. Seulement, dans les coupes, l'intérieur des murs doit être teint en noir ou gris pour les constructions conservées.

5° Devis descriptif indiquant les constructions et travaux à exécuter, la nature et la qualité des matériaux à employer, le mode de mise en œuvre, les précautions particulières à y apporter, ou les mesures spéciales que la nature et la destination des localités exigeraient, etc. ; 6° Détail métrique et estimatif, accompagné de sous-détails faisant connaître les prix de base des matériaux et de main-d'œuvre, les déchets, faux frais et bénéfices, etc.

En cas de démolition de vieux bâtiments, on doit présenter

également : d'une part, le détail métrique et estimatif des démolitions, dont le prix pourra être ajouté au montant des travaux mêmes ; et, d'autre part, celui des vieux matériaux à en provenir, dont la valeur pourra être admise en déduction sur le montant des travaux ; 7° Cahier des charges précisant les diverses obligations de l'entrepreneur.

On produit, en outre, les documents suivants :

1° Délibération du Conseil de fabrique constatant la nécessité des travaux et les voies et moyens d'exécution, et, s'il y a lieu, l'impossibilité dans laquelle se trouve cet établissement de pourvoir à la dépense en tout ou en partie (1) ; 2° Delibération du Conseil municipal portant approbation du projet, vote des ressources, si la fabrique n'en possède pas de suffisantes, et demande d'une subvention sur les fonds du département et de l'Etat ; 3° Budget de la commune, budget et compte de la fabrique ; 4° Certificat du percepteur-receveur municipal constatant la quotité et la durée des impositions extraordinaires que supporte la commune ; 5° Avis du Sous-Préfet ; 6° Avis de l'Evêque.

(Si la demande de secours avait pour objet le paiement du prix d'acquisition d'un presbytère, par exemple, on joindrait, en outre, toutes les pièces exigées pour les acquisitions d'immeubles).

Demandes de secours pour constructions et appropriations scolaires. — Les pièces à produire sont :

1° Un état de renseignements dont le cadre sera fourni par la Préfecture ou par la Sous-Préfecture, dans lequel on trouvera les renseignements nécessaires concernant la subvention que la commune peut demander à l'Etat, conformément aux dispositions de la loi du 20 juin 1885 et du décret du 15 fé-

(1) Aux termes de l'article 136 § 13 de la loi du 5 avril 1884, les fabriques sont obligées, avant de recourir aux communes pour les travaux en question, d'y affecter non-seulement *leurs revenus*, mais encore toutes *leurs ressources disponibles* soit en titres de rentes, soit en immeubles pouvant être aliénés. Il n'en doit être retenu que la portion nécessaire à l'acquit des charges dont ces rentes ou immeubles se trouveraient grevés.

vrier 1886 (La production de cette pièce est strictement exigée pour chaque école en projet) ;

2° Un plan topographique de la commune (extrait du plan cadastral) indiquant l'emplacement de la construction et la distance du cimetière (elle ne peut être inférieure à 100 mètres); les plans, devis des travaux et cahiers des charges. — Aux termes de la circulaire ministérielle du 1er avril 1887, le devis doit renfermer une clause finale par laquelle l'architecte s'engage, sous sa responsabilité personnelle, à rester dans la limite de la dépense prévue et approuvée ;

3° Délibération, en double expédition, par laquelle le Conseil municipal approuve le projet et vote *en principe* les ressources nécessaires à sa réalisation, notamment l'emprunt au remboursement duquel l'Etat est appelé pour sa quote-part (Joindre à cette délibération toutes les pièces qui doivent être produites à l'appui des votes d'emprunts et d'impositions. (Voir p. 416-417, la nomenclature de ces pièces).

Si le projet comporte une salle de mairie, la dépense y afférente doit être entièrement supportée par la commune et faire l'objet, à défaut d'autres ressources, d'un emprunt spécial. La délibération portant vote de l'emprunt et de l'imposition doit, comme la précédente, être accompagnée des pièces réglementaires.

Pièces à produire pour une acquisition :

1° Délibération du Conseil municipal autorisant l'acquisition (deux expéditions) ; 2° Procès-verbal d'expertise constatant la contenance et la valeur vénale de l'immeuble, *suivi* d'un plan coté et orienté (en deux exemplaires, dont un sur timbre) ; 3° Promesse de vente (en deux exemplaires dont un sur timbre).

Sur le vu de ces pièces, le Préfet ou le Sous-Préfet ordonnera l'enquête.

AFFERMAGE. — *Baux des biens communaux.* — Par application de l'art. 68 de la loi du 5 avril 1884, tous les baux de moins de 18 ans rentrent dans la compétence des Conseils municipaux, et leurs délibérations ne doivent être approuvées, que la commune prenne ou donne à bail, que si le bail excède 18 ans.

Les actes de baux d'une durée de moins de 18 ans sont

passés par le Maire en exécution de la délibération du Conseil municipal et n'ont pas besoin d'être approuvés.

La mise en ferme de la chasse et de la pêche dans les propriétés communales est assimilée aux baux des propriétés communales.

Les baux d'une durée supérieure à 18 ans doivent être approuvés par l'administration préfectorale, et les pièces à produire sont :

1° Pour des biens communaux — 1° Délibération motivée du Conseil municipal, indiquant les clauses et conditions de la location ; 2° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet et indiquant la contenance totale du terrain, la division et la contenance de chaque lot et le montant de la mise à prix ; 3° certificat du Maire faisant connaître la valeur vénale et le produit actuel des biens ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

2° Pour les baux à prendre par les communes. — 1° Délibération motivée du Conseil municipal ; 2° promesse de bail souscrite par le propriétaire ; 3° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

Acquisition d'immeubles. — Aux termes de l'article 68, § 3 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux règlent par leurs délibérations les acquisitions, lorsque le montant, ajouté à celles déjà faites dans l'année, ne dépasse pas les ressources, tant ordinaires qu'extraordinaires, que les communes peuvent se créer sans autorisation spéciale.

Dans les autres cas, il faut une autorisation préfectorale et les pièces à produire sont :

1° Délibération du Conseil municipal portant vote de l'acquisition et des ressources nécessaires au paiement des dépenses en principal et accessoires (Le Maire transmet copie de cette délibération au Sous-Préfet et propose la nomination d'un expert pour lever les plans et faire l'estimation de l'immeuble dont

l'acquisition a été votée. La délibération doit mentionner exactement le propriétaire, la situation, la destination et le prix de l'immeuble) ; 2° procès-verbal d'arpentage et d'estimation dressé par l'expert désigné par le Sous-Préfet ; 3° plan des lieux et des abords ; 4° promesse de vente du propriétaire (Ces pièces sont transmises au Sous-Préfet, qui fait procéder à une enquête de *commodo et incommodo*) ; 5° procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire désigné par le Sous-Préfet (1) ; 6° avis de ce Commissaire ; 7° nouvelle délibération du Conseil municipal sur le résultat de l'enquête, s'il y a eu des oppositions ; 8° budget communal ; 9° avis du Sous-Préfet.

Expropriation pour travaux d'utilite communale. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par la loi du 3 mai 1841.

Pièces à produire : 1° plan et devis des travaux projetés ; 2° plan parcellaire des terrains ou des édifices dont la cession est nécessaire, et procès-verbal d'estimation. Le plan doit indiquer les noms et prénoms de chaque propriétaire tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles, la situation des biens et les numéros du plan cadastral ; 3° délibération du Conseil municipal, portant : 1° approbation du projet ; 2° vote des acquisitions de terrain ; 3° création des ressources nécessaires au paiement de la dépense ; 4° enquête de trois jours, par un Commissaire au choix du Préfet (cette enquête n'a lieu qu'après quinze jours de dépôt du plan à la Mairie, et après publications et affiches) ; 5° nouvelle délibération du Conseil municipal réfu-

(1) Une circulaire ministérielle du 25 août 1825 trace les règles à suivre pour les enquêtes, qui doivent être annoncées un dimanche, huit jours à l'avance, de vive voix et par affiches ; à l'expiration des huit jours, c'est-à-dire le dimanche suivant, le Commissaire enquêteur, désigné par le Sous-Préfet, se rend dans la commune pour recevoir, dans le local et à l'heure indiqués, les déclarations et observations *individuelles* et *successives* des habitants.

Le procès-verbal de l'enquête est remis au Maire, avec l'avis particulier du Commissaire enquêteur.

En cas de déclarations défavorables au projet, le Conseil municipal est appelé à exprimer son avis sur chacune d'elles.

La délibération est annexée au dossier avec une copie des affiches qui ont été apposées et un certificat du Maire constatant que les publications ont été faites régulièrement.

tant les oppositions consignées dans l'enquête, s'il en a été fait ; 6° avis du Sous-Préfet ; 7° décret déclaratif d'utilité publique ou arrêté préfectoral s'il s'agit d'un chemin vicinal ; 8° dépôt du plan parcellaire, pendant huit jours, à la Mairie de la commune où les propriétés sont situées, afin que chacun puisse en prendre connaissance ; 9° avertissement, donné collectivement aux parties intéressées, de prendre communication du plan déposé à la Mairie ; cet avertissement est publié à son de trompe ou de caisse, dans la commune, et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune ; il est en outre inséré dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement ; 10° certificat du Maire constatant le dépôt mentionné au n° 8, ainsi que les publications et affiches indiquées au n° 9 ; 11° procès-verbal relatant les déclarations et réclamations faites verbalement, pendant le délai de dépôt à la Mairie (les réclamations transmises par écrit au Maire sont annexées à ce procès-verbal) ; 12° journal dans lequel a été publié l'avis mentionné au n° 9 ; 13° nouvel avis du Conseil municipal ; 14° avis du Sous-Préfet ; 15° arrêté de cessibilité rendu par le Préfet en Conseil de Préfecture ; 16° jugement d'expropriation ; 17° publication, par extrait, de ce jugement, de la manière indiquée au n° 9, et insertion au journal désigné pour recevoir les annonces judiciaires ; 18° notification de ce jugement aux propriétaires expropriés ; 19° transcription de ce jugement au bureau des hypothèques, huit jours après les publications et notifications ci-dessus indiquées n°s 17 et 18 ; 20° notification aux propriétaires et à tous autres intéressés qui auront été désignés et qui seront intervenus dans le délai de huitaine, des sommes offertes pour indemnités (ces offres sont, en outre, affichées et publiées ainsi qu'il est dit au n° 9, dans la quinzaine qui suit ces notifications et publications, les propriétaires et autres intéressés sont tenus de déclarer leur acceptation ou le montant de leurs prétentions) ; 21° citation devant le jury, dans le cas où les offres faites par l'Administration ne seraient pas acceptées ; 22° décision du jury.

Aliénation d'immeubles. — Délibération motivée du Conseil municipal portant vote de l'aliénation (dont la nécessité ou l'utilité devra être expliquée), et faisant connaître l'affectation du produit.

Les autres pièces sont les mêmes que pour les acquisitions, à l'exception, toutefois, de celle indiquée au n° 4) qui, en ce qui concerne les travaux excédant la largeur des voies publiques, est remplacée par la soumission d'acquérir des propriétaires riverains.

Echange d'immeubles. — Les pièces à produire sont les mêmes que pour les acquisitions ; seulement la promesse de vente est remplacée par la soumission de l'échangiste.

Mode de jouissance en nature des biens communaux ; changements à y apporter. — 1° Délibération du Conseil municipal votant le changement du mode de jouissance ; 2° procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire enquêteur ; 3° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Transactions sur toutes sortes de biens, quelle qu'en soit la valeur. — Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal faisant connaître la nature, l'origine et les causes des contestations et autorisant le Maire à transiger à des conditions déterminées par cette assemblée ; 2° acte de la transaction projetée, rédigé en double exemplaire et signé par les parties ; 3° budget ; 4° avis du Sous-Préfet ; 5° avis du Conseil de Préfecture.

Vente d'arbres croissant sur les propriétés communales.— 1° Délibération du Conseil municipal portant vote de la vente, indiquant le nombre et l'espèce des arbres, les conditions de l'adjudication et l'emploi du produit ; 2° procès-verbal d'expertise constatant la valeur des arbres, leur état de maturité et la division en lots pour la vente ; 3° cahier des charges et conditions applicables à la vente (on doit avoir soin d'indiquer le montant de mise à prix de chaque lot et de rappeler la clause ci-après dont l'exécution a été rendue obligatoire par la circulaire préfectorale du 5 mars 1885 (n° 6, page 54 du Recueil des Actes de la Préfecture de ladite année) : « Les arbres et les branches ne pourront être enlevés par les adjudicataires qu'après autorisation écrite du Maire, délivrée sur le vu d'un certificat du receveur municipal attestant que le prix d'acquisition en principal et frais a été versé dans la caisse municipale ; » 4° avis du Sous-Préfet.

Main-levée d'hypothèques : 1° prises au profit des com-

munes : L'art. 168, § 8 de la loi du 5 avril 1884 a abrogé l'ordonnance du 15 juillet 1840. Par suite, les délibérations des Conseils municipaux sont exécutoires sans approbation, conformément aux règles tracées par les art. 66 et 68 de ladite loi;

2° *Au profit des hospices et des bureaux de bienfaisance :* Le Conseil de Préfecture est compétent (Décret du 11 thermidor an XII). Pièces à produire : 1° Délibération de la Commission administrative ; 2° avis du Conseil municipal ; 3° avis du Comité consultatif des établissements de bienfaisance de l'arrondissement (Décret du 11 thermidor, an XII);

3° *Au profit des fabriques* : Un décret est nécessaire (Avis du Conseil d'Etat du 28 juillet 1885).

S'il s'agit d'un bureau de bienfaisance ou d'une fabrique, il y a lieu de produire une délibération de l'établissement intéressé et l'avis du Conseil municipal.

Rachat de rentes servies aux communes. — Aux termes des art. 530 et 1911 du Code civil, toute rente établie à perpétuité est essentiellement rachetable; seulement, d'après avis du Conseil d'Etat du 22 novembre 1808, approuvé le 21 décembre suivant, les débiteurs doivent avertir les administrations un mois d'avance, pour qu'elles avisent, pendant ce temps, aux moyens de placement, et requièrent les autorisations nécessaires.

Pièces à produire :

1° Demande du débiteur faisant connaître le chiffre de la rente servie et de la somme à payer pour le rachat (cette demande doit être produite sur papier timbré) ; 2° copie des titres constitutifs de la rente ; 3° délibération du Conseil municipal ; 4° avis du Sous-Préfet.

Si la rente est en nature, on produira, en outre, un relevé des mercuriales du marché le plus voisin, représentant le prix moyen, pendant les quatorze dernières années, des denrées servies en rentes.

Les rentes en argent sont rachetables au denier 20. Celles en nature de grains sont rachetables au denier 25 et leur produit annuel doit être apprécié d'après la moyenne des quatorze dernières années, déduction faite des deux plus faibles et des deux plus fortes.

(Les mêmes formalités sont à remplir en ce qui concerne les bureaux de bienfaisance et les fabriques).

Distraction des parties superflues des presbytères communaux. — Délibération du Conseil municipal contenant la demande en distraction de la partie du presbytère ou de ses dépendances jugée inutile au curé ou desservant, et indiquant la nouvelle destination qui lui est assignée ; 2° délibération du conseil de fabrique conforme à celle du Conseil municipal ; 3° croquis visuel des lieux ; 4° procès-verbal d'enquête de *commodo et incommodo* ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement ; 7° avis favorable de l'Evêque.

Dons et legs aux communes. — Le Conseil municipal règle par ses délibérations, conformément au principe posé par le § 1er de l'art. 61 de la loi du 5 avril 1884, l'acceptation des dons et legs faits à la commune, sauf les cas où il y a charges, conditions ou réclamations (art. 68, § 8).

Il est statué par arrêté préfectoral, pris en Conseil de Préfecture, lorsqu'il y a charges ou conditions, mais qu'il n'y a pas de réclamations (art 111, § 1 r).

Il est statué par décret rendu en Conseil d'Etat, lorsqu'il y a réclamations des prétendants ayant droit à la succession (art. 111, § 2).

Un décret statuant sur l'ensemble des libéralités est encore nécessaire lorsque le testament contient un legs à une commune et une ou plusieurs libéralités concernant des établissements qui ne peuvent être autorisés à accepter que par décret.

Dans le cas où il doit être statué par arrêté ou par décret, il y a lieu de produire les pièces ci-après :

1. *Pour les donations.* — 1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie, sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles,* procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° Renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs ; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à

l'achat de rentes 3 0/0 sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de la commune ; 7° avis du Sous-Préfet.

2. *Pour les legs.* — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° acte de décès, sur timbre, du testateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement, dûment enregistré, des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament (s'il existe des héritiers mineurs, une délibération du Conseil de famille autorisant la délivrance du legs doit être produite) ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations ; 6° s'il existait des héritiers inconnus, certificat et autres pièces réglementaires constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies; 7° délibération du Conseil municipal tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter les legs, 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 0/0 (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 8° dernier budget de la commune ; 9° avis du Sous-Préfet.

Comptabilité communale.

Crédits additionnels. — Les règlements prescrivent de ne recourir aux crédits additionnels, en dehors des budgets, qu'en cas de nécessité absolue, afin de ne pas multiplier les écritures et de ne pas compliquer inutilement la comptabilité. On doit, autant que possible, prévoir dans le budget primitif et dans le budget supplémentaire toutes les dépenses à faire dans le cours de l'exercice.

Il est d'ailleurs recommandé de transmettre ensemble toutes les délibérations prises dans une session pour les votes de crédits additionnels.

Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal indiquant l'objet de la dépense et portant vote du crédit imputable

sur les fonds libres ; 2° certificat du receveur municipal indiquant la situation financière de la commune, ainsi que l'origine des fonds à employer afin de démontrer que ces fonds n'ont pas été réalisés pour un autre usage et qu'ils sont entièrement libres; 3° avis du Sous-Préfet.

Impositions extraordinaires. — Les Conseils municipaux votent par leurs délibérations les impositions extraordinaires n'excédant pas 5 centimes pendant cinq années et lorsque le nombre de centimes qu'elles représentent ne dépasse pas, avec celles déjà autorisées, le maximum de 20 centimes fixé par le Conseil général (art. 141 de la loi du 5 avril 1884).

Dans ce cas, la délibération est transmise en double expédition à la Préfecture, avec le certificat d'affichage.

Si l'imposition doit être autorisée par décret ou par arrêté, il doit être produit :

1° Délibération par laquelle le Conseil municipal a voté l'imposition (mention est faite, sur cette délibération, des noms et prénoms des Conseillers municipaux convoqués et de ceux qui ont pris part au vote) (en double expédition) ;

2° Certificat du Maire faisant connaître le chiffre officiel de la population de la commune et le nombre des membres du Conseil municipal en exercice ;

3° Certificat du Maire constatant que les Conseillers municipaux ont été convoqués dans les délais prescrits par la loi du 5 avril 1884 ;

4° Budget de la commune pour l'exercice courant (si le budget additionnel du même exercice a déjà été voté et approuvé, il doit également être produit ; dans le cas contraire, on joint celui de l'exercice précédent) ;

5° Certificat du percepteur énonçant le principal des quatre contributions directes ;

6° Certificat du Maire et du receveur municipal faisant connaître : 1° les impositions communales de toute nature qui grèvent la commune avec l'indication de leur durée, de leur objet, de la date des décrets ou des arrêtés d'autorisation ; 2° les emprunts non encore remboursés que la commune peut avoir été autorisée à contracter ; 3° les autres dettes communales ;

4° le montant et la destination des fonds de la commune placés au Trésor;

7° Pièces justificatives de la dépense en vue de laquelle l'imposition extraordinaire a été votée (la nature de ces pièces devant nécessairement varier, la nomenclature ne saurait en être tracée d'avance et d'une manière uniforme ; il importe cependant de remarquer que, chaque fois qu'une imposition extraordinaire est votée en vue d'une construction ou de travaux d'une certaine importance, il est indispensable de produire les plans, devis, cahier des charges et autres pièces du projet ;

8° Avis du Sous-Préfet.

Emprunts. — 1° Délibération du Conseil municipal, portant vote de l'emprunt et indiquant le mode, les époques et les voies et moyens du remboursement (cette délibération fait connaître les noms et prénoms des conseillers convoqués, et de ceux qui ont pris part au vote).

Toutes les autres pièces indiquées ci-dessus pour les impositions sous les n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, auxquelles on joint : 1° Un relevé des recettes et des dépenses, séparées en ordinaires et extraordinaires, de la commune d'après les comptes des trois derniers exercices. Ce relevé est dressé par le receveur municipal et visé par le Maire ; 2° tableau d'amortissement dressé par le Maire.

Bien que l'article 141 porte que les Conseils municipaux votent et règlent par leurs délibérations les emprunts remboursables, savoir : au moyen: 1° d'une imposition extraordinaire de 5 centimes au maximum, dans les conditions déterminées ci-dessus, au titre : *Impositions*, et lorsque la durée d'amortissement ne dépasse pas 5 ans ; 2° Des revenus ordinaires, quand la durée d'amortissement ne dépasse pas trente ans, ces délibérations restent néanmoins soumises à l'examen de l'autorité préfectorale, et, par suite, les décisions de cette nature doivent être envoyées, accompagnées des pièces ci-dessus.

Dans le but d'être utile à nos lecteurs, nous donnons ci-après un tableau indicatif des annuités à payer pour l'amortissement d'emprunts contractés à la Caisse des dépôts et consignations ou au Crédit foncier.

Barêmes des sommes à payer pour amortir en un temps donné un capital de 100 fr.

Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.	Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.

Caisse des dépôts et consignations.

Délai de remboursement : 25 ans au maximum.

TAUX D'INTÉRÊT :

4 °/₀ pour les emprunts remboursables en 12 ans ou en moins de 12 ans.

4,20 °/₀ pour les emprunts remboursables en plus de 12 ans.

A l'intérêt de 4 °/₀ :

1 an	103 fr. 009,900	7 ans	16 fr. 520,394
2 ans	52 524,750	8 ans	14 730,026
3 ans	35 705,162	9 ans	13 340,420
4 ans	27 301,960	10 ans	12 231,344
5 ans	22 265,306	11 ans	11 326,280
6 ans	18 911,920	12 ans	10 574,220

A l'intérêt de 4,20 °/₀ :

13 ans	10 fr. 061,004	20 ans	7 fr. 439,977
14 ans	9 520,126	21 ans	7 213,425
15 ans	9 053,240	22 ans	7 008,694
16 ans	8 646,464	23 ans	6 822,931
17 ans	8 289,182	24 ans	6 653,755
18 ans	7 973,136	25 ans	6 499,168
19 ans	7 691,806		

Crédit foncier et Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

TAUX D'INTÉRÊT :

4 fr. 40 °/₀ pour les emprunts de moins de 500,000 fr.
4 fr. 30 °/₀ pour les emprunts de 500,000 fr. et au-dessus.

Toutefois, les prêts consentis par la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* ne peuvent être inférieurs à 10,000 fr. et leur délai de remboursement doit être de 21 ans *au minimum.*

(Ces conditions sont également applicables aux emprunts à contracter pour constructions scolaires en exécution de la loi du 20 juin 1885, c'est-à-dire aux emprunts dont les annuités d'amortissement doivent être payées en partie au moyen de subventions de l'Etat).

Durée du prêt.	AU TAUX D'INTÉRÊT de 4 fr. 40 °/₀.	AU TAUX D'INTÉRÊT de 4 fr. 30 °/₀.
5 ans	22 fr. 498,931	22 fr. 440,405
6 —	19 144,977	19 086,569
7 —	16 753,824	16 695,299
8 —	14 964,412	14 905,624
9 —	13 576,150	13 517,003
10 —	12 468,684	12 409,111
11 —	11 565,422	11 505,376
12 —	10 815,304	10 754,750
13 —	10 182,977	10 121,889
14 —	9 643,191	9 581,550
15 —	9 177,427	9 115,217
16 —	8 771,795	8 709,007
17 —	8 415,674	8 352 298
18 —	8 100,801	8 036,831
19 —	7 820,652	7 756,086
20 —	7 570,010	7 504,843
21 —	7 344,648	7 278,880
22 —	7 141,108	7 074,739
23 —	6 956,535	6 889,564
24 —	6 788,547	6 720,976
25 —	6 635,144	6 566,976
26 —	6 494,634	6 425,870
27 —	6 365,573	6 296,216
28 —	6 246,725	6 176,780
29 —	6 137,024	6 066,495
30 —	6 035,546	5 964,436
35 —	5 626,529	5 552,593
40 —	5 335,656	5 259,040
45 —	5 122,623	5 043,495
50 —	4 963,214	4 881,753

Ainsi, pour un emprunt de 2,000 fr. contracté à la Caisse des dépôts et consignations, au taux d'intérêt de 4 °/₀ et remboursable en huit ans, l'annuité à payer est : $\frac{2,000 \times 14,730,026}{100} = 294$ fr. 60052.

Cimetières.

Concessions de terrains dans les cimetières. — Les concessions de terrains dans les cimetières communaux sont réglées par le décret du 23 prairial an XII et l'ordonnance du 6 décembre 1843. Elles se divisent en trois catégories, savoir : concessions perpétuelles, concessions trentenaires et concessions temporaires. Ces dernières ne peuvent excéder quinze ans et elles ne sont, dans aucun cas, renouvelables. Aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement du capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

Les Conseils municipaux ne sont pas libres de n'adopter qu'une des trois classes de concessions à l'exclusion des deux autres ; ils sont tenus absolument de diviser ces concessions en trois catégories, pour que les habitants puissent choisir celle qui leur convient le mieux.

(Décision ministérielle du 26 juillet 1856).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal portant vote d'un tarif pour chaque mètre carré de terrain et pour chaque classe de concession (Les terrains concédés perpétuellement ne devant plus faire retour à la commune, il importe que le prix en soit très élevé) ; 2° croquis visuel du cimetière ; 3° renseignements sur la contenance du cimetière et sur le nombre des inhumations pendant les cinq dernières années ; 4° avis du Sous-Préfet.

Modèle de délibération portant vote du tarif et du règlement général des concessions.

L'an mil huit cent . . . . le . . . .

Le Conseil municipal de la commune d . . . . convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire. Etaient présents : MM. . . . . formant la majorité des membres en exercice.

Appelé à délibérer sur un projet de tarif et de règlement général concernant les concessions de terrains pour sépultures particulières dans le cimetière de la commune,

Le Conseil municipal,

Vu le décret du 23 prairial an XII, l'ordonnance du 6 décembre 1843 et de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le plan du cimetière, le tableau de la population de la commune et le relevé numérique des décès pendant les dix dernières années ;

Considérant que l'étendue du cimetière, comparée au chiffre de la population et à la moyenne des décès, permet d'affecter une partie du cimetière à des concessions pour sépultures particulières, et qu'il importe de faire jouir la commune et les pauvres des bénéfices attachés à ces concessions ;

A arrêté, sauf l'approbation de M. le Préfet, les dispositions suivantes :

Art. 1er. — Des concessions de terrains perpétuelles ou trentenaires et renouvelables indéfiniment ou purement temporaires seront accordées par le Maire, sur la demande des familles ou des particuliers, pour fondations de sépultures privées dans le cimetière de la commune

A cet effet, la superficie totale du cimetière pourra être divisée en deux sections principales : l'une, qui contiendra . . . . ares, servira exclusivement aux inhumations ordinaires, l'autre, qui sera de . . . . . ares, sera délimitée dans la partie . . . . . . (on peut se servir de l'énonciation suivante : « partie septentrionale ou méridionale »), et destinée aux sépultures particulières pour lesquelles des concessions seraient ultérieurement demandées. L'espace à ménager autour des terrains concédés sera de trois à quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres aux deux autres extrémités. Cet espace sera fourni par la commune ; toutefois les concessionnaires qui voudront fournir un espacement plus considérable pourront l'étendre sur le terrain qui leur aura été concédé.

En cas de translation du cimetière, les concessionnaires auront droit au remplacement du terrain dont ils auront obtenu primitivement la concession, par un autre terrain d'une égale superficie dans le nouveau cimetière. Les restes mortels seront transportés aux frais de la commune ; ces frais ne pourront être autres que ceux qui résulteront du creusement de fosses, des transports des restes et des matériaux des tombes érigées sur les terrains abandonnés. Toute dépense accessoire de pompe funèbre ou autre restera à la charge des familles.

Art. 2. — Aucune concession ne pourra avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit du bureau de bienfaisance ou de l'hospice.

Ce capital sera fixé conformément au tarif ci-après :

1re classe : Concessions perpétuelles. . . . .
2e classe : Concessions trentenaires. . . . .
3e classe : Concessions temporaires (1) . . . .

(1) La durée en est généralement fixée à 15 ans.

Art. 3. — Les concessions trentenaires seront renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période de 30 ans, moyennant une nouvelle redevance qui ne pourra dépasser le taux de la première. A défaut de paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fera retour à la commune ; mais il ne pourra cependant être repris par elle, que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle il aura été concédé, et, dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayant-cause pourront user de leur droit de renouvellement Les demandes en renouvellement seront faites dans les formes indiquées pour les demandes primitives, et il sera statué de la même manière.

Art. 4. — Les concessions temporaires seront faites pour . . . . . ans et ne pourront être renouvelées La durée des concessions temporaires ne peut pas excéder quinze années.

Art. 5. — A l'expiration des concessions temporaires et des concessions trentenaires non renouvelées, les familles seront mises en demeure d'enlever, dans un délai fixé, les constructions existant sur les terrains qui font retour à la commune. A défaut par elles d'obtempérer à la notification qui leur sera faite, mais seulement après avis itératif et une année révolue, à compter du jour du premier avertissement, les matériaux provenant des tombes et des monuments abandonnés appartiendront à la commune.

Art. 6 — Le tracé et le mesurage des terrains demandés seront effectués par le Maire, et chaque concession devra figurer sur le plan général du cimetière.

Les terrains concédés ne pourront être moindres de deux mètres de superficie, ni excéder . . . . mètres.

Les demandes en concession seront adressées au Maire sur papier timbré ; elles indiqueront la classe et l'étendue des terrains demandés.

Art. 7. — La concession sera faite par un arrêté du Maire qui en déterminera l'emplacement et l'étendue, et prescrira en même temps le versement du prix de la concession dans la caisse de la commune et dans celle d'un établissement public de bienfaisance, dans les proportions fixées par l'ordonnance précitée du 6 décembre 1843. Cet arrêté sera préalablement soumis à l'approbation du Sous-Préfet.

L'arrêté de concession sera présenté à l'enregistrement, et une ampliation en sera remise au concessionnaire, s'il le désire.

Les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition des arrêtés de concessions, seront supportés par les concessionnaires.

Art. 8. — Chaque particulier conserve toujours le droit de faire placer sur la fosse de son parent ou ami, un signe indi-

catif de sépulture, qui devra disparaître au renouvellement de la fosse. Toutefois, aucune inscription ni aucun signe ne pourront jamais être placés sur les monuments, sans avoir été soumis à l'approbation du Maire.

Art. 9. — Les terrains concédés ne pourront jamais être mis dans le commerce, ni par conséquent être cédés à des tiers ; ils ne pourront non plus être partagés entre les membres de la famille ou les héritiers des concessionnaires. Toute stipulation de cette nature est interdite à peine de nullité de la concession, sans indemnité ni diminution de prix.

Fait et délibéré à . . . . , les jour, mois et an susdits.

Culte catholique.

BIENS DES FABRIQUES. — *Acquisition, aliénation, échange.*

Donations. — 1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agît d'immeubles,* procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs ; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 0/0 sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de l'établissement intéressé ; 7° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire ; 8° état des fondations instituées dans l'église ; 9° état du nombre des prêtres attachés à la paroisse ; 10° avis du Conseil municipal ; 11° avis du Sous-Préfet ; 12° avis de l'Evêque (1) ;

(1) *Chapelles de secours. — Erections à l'occasion de dons et legs.* — Lorsque des dons ou legs sont faits, à charge de services religieux, en faveur d'églises qui n'ont pas de titre légal, il est nécessaire qu'elles soient érigées en chapelles de secours pour pouvoir profiter de ces libéralités, qui sont alors acceptées et administrées, pour le compte des chapelles, par les fabriques des églises succursales ou autres dans la circonscription desquelles sont placés les établissements donataires ou légataires.

Les pièces à produire pour une chapelle de secours sont : 1° une

Legs. — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° acte de décès, sur timbre, du testateur ; 3° *S'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement dûment enregistré des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament (1) ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations ; 6° s'il n'existait pas d'héritiers connus ou si on ignorait leur domicile, certificat et autres pièces réglementaires constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies (2).

7° Délibération de l'établissement intéressé tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter le legs ; 2° d'en employer le produit

demande motivée du conseil de fabrique de la paroisse ; 2° l'avis du Conseil municipal ; 3° l'avis du Sous-Préfet ; 4° l'avis de l'Evêque.

Le dossier doit en outre comprendre les pièces suivantes : 1° la justification que la chapelle à ériger appartient à la fabrique ou à la commune ; 2° une délibération du conseil de fabrique de la paroisse contenant l'engagement de se charger de l'administration de la chapelle de secours, d'en percevoir toutes les recettes et d'en ordonnancer les dépenses de manière à ce que cette gestion forme un budget spécial annexé au budget paroissial ; 3° l'engagement personnel du desservant que les offices religieux seront accomplis sous son autorité et sa surveillance et que la célébration régulière et habituelle du culte dans l'église paroissiale n'en sera pas entravée ; 4° un état indiquant les ressources disponibles ainsi que les recettes et dépenses présumées de la chapelle de secours ; 5° un état de la population délivré par le Maire et certifié par le Sous-Préfet ; 6° un certificat de l'Ingénieur de l'arrondissement constatant la distance de la chapelle à l'église paroissiale ou succursale et les difficultés que l'état des lieux pourrait apporter aux communications dans les mauvais temps ; 7° l'inventaire du mobilier de la chapelle ; 8° la copie des comptes et budget de la commune et de la fabrique pour les trois dernières années.

(1) S'il existe des héritiers mineurs, une délibération du conseil de famille autorisant la délivrance du legs doit être produite.

(2) L'extrait du testament doit être affiché, de huitaine en huitaine et à trois reprises consécutives, à la mairie du domicile du testateur et inséré dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, avec invitation aux héritiers d'adresser au Préfet, dans un délai déterminé, les réclamations qu'ils auraient à présenter (art. 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831).

à l'achat de rentes 3 °/₀ (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander, en outre, l'autorisation de les vendre aux enchères publiques); 8° dernier budget de l'établissement légataire; 9° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire; 10° état des fondations instituées dans l'église; 11° état du nombre de prêtres attachés à la paroisse; 12° avis du Conseil municipal; 13° avis du Sous-Préfet; 14° avis de l'Evêque (1).

Tarifs des pompes funèbres. — Le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures attribue exclusivement aux fabriques des églises le droit de fournir les objets relatifs aux pompes funèbres.

Aux termes du décret du 18 mai 1806, on doit distinguer, en cette matière, le service des cérémonies intérieures de l'église et celui de la pompe extérieure des convois. Les tarifs relatifs au premier sont dressés par les fabriques et communiqués aux Conseils municipaux qui, à leur tour, préparent les tarifs du service extérieur, sur lesquels les fabriques donnent leur avis.

Les classes des convois doivent, autant que possible, être composées d'une manière invariable, sauf à en augmenter le nombre pour les proportionner à la variété des fortunes. Les familles choisissent la classe qui leur convient.

Pièces à produire : 1° pour le service dit intérieur : 1° délibération du conseil de fabrique portant vote du tarif; 2° avis du Conseil municipal; 3° avis du Sous-Préfet;

2° Pour le service dit extérieur : 1° délibération du Conseil municipal portant vote du tarif; 2° avis du conseil de fabrique; 3° avis du Sous-Préfet.

Lorsque le service est fait par entreprise, aux enchères, on doit joindre à ces pièces un cahier des charges et conditions de l'adjudication.

Contributions directes.

Réclamations en matière de contributions. — Quatre sortes de réclamations peuvent être présentées en matière de

(1) Les hospices et les bureaux de bienfaisance ont les mêmes formalités à remplir que les établissements religieux pour obtenir l'acceptation des dons et legs qui les concernent.

contributions directes : la demande en *décharge* et celle en *réduction*, la demande en *remise* et celle en *modération*.

Lorsqu'un contribuable a été taxé pour un bien ou des facultés qu'il n'a pas, ou dans une commune où il n'est pas habitant ou propriétaire, il a le droit à une *décharge*.

Si sa cote, établie dans le rôle où elle doit l'être, est trop forte, il a droit à une *réduction*.

Si, justement taxé dans le principe, il perd en totalité les revenus ou les facultés objet de la taxe, il a droit à une *remise*.

Enfin, s'il ne perd qu'une partie de ces revenus ou facultés, il n'a droit qu'à une *modération*.

Forme des pétitions. — Les contribuables doivent présenter une réclamation séparée pour chaque nature de contributions. Les réclamant ont à remettre, outre la quittance des termes échus pour les demandes en décharge, réduction ou radiation des cotes, un extrait du rôle qui les concerne ; pour les demandes en rappel à l'égalité proportionnelle sur la contribution foncière, dans les communes non cadastrées, un extrait du rôle (cote des pétitionnaires) et un extrait semblable (cotes prises en comparaison) ; pour la contribution personnelle, mêmes pièces ; pour les demandes relatives aux portes et fenêtres et aux patentes, un extrait du rôle.

Délai pour la présentation des réclamations. — Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées, à peine de déchéance, dans les trois mois de la publication des rôles. Le jour de la publication des rôles et celui de l'échéance ne sont pas compris dans le délai de trois mois. De plus, ce n'est pas la date de la demande qui doit être constatee pour l'application de la *déchéance*, c'est l'arrivée de cette demande à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture. Toute demande ayant pour objet une cote moindre de 30 fr. n'est pas assujettie au timbre.

Demandes en remise ou modération. — Les contribuables qui ont éprouvé des pertes de revenu par l'effet d'évènements imprévus ou par suite de chômage d'usine ou de vacance de maison d'une durée de trois mois au moins, peuvent former des demandes en *remise ou modération* de contributions. Ces de-

mandes doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'évènement ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation.

Etablissements de bienfaisance.

Création d'établissements de bienfaisance. — Aux termes du décret du 25 mars 1852, la création des hospices et hôpitaux ne peut être autorisée que par le Gouvernement. La création des bureaux de bienfaisance avait été remise aux Préfets par la loi du 24 juillet 1864; mais cette loi se trouvant abrogée par celle du 5 avril 1884, la création des bureaux de bienfaisance revient également aujourd'hui exclusivement au chef de l'Etat.

Les pièces à produire sont : 1° une demande faite par des particuliers, la commune ou un établissement public ; 2° l'avis du Conseil municipal lorsque les propositions n'émanent pas de lui ; 3° des renseignements détaillés sur l'utilité de l'établissement projeté, sur sa constitution, ses ressources et les garanties de stabilité et de durée qu'il peut présenter ; 4° l'avis du Sous-Préfet.

Il va sans dire que les demandes de cette nature ne peuvent être examinées qu'autant qu'il est justifié que l'établissement à créer possède une dotation assurée. Des ressources éventuelles, telles que souscriptions, dons, aumônes, etc., ne sauraient, dans aucun cas, motiver une semblable création.

Quant aux commissions administratives, elles sont aujourd'hui régies par la loi du 5 août 1879.

Etablissements insalubres, dangereux et incommodes.

Les établissements insalubres, dangereux et incommodes sont régis par le décret du 15 octobre 1810, l'ordonnance royale du 14 janvier 1815 et le décret du 31 décembre 1866. Ils sont divisés en trois classes : la première classe comprend les établissements qui doivent être éloignés des habitations ; la seconde classe, les manufactures et les ateliers dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y

pratique seront exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, ni à leur causer des dommages Dans la troisième classe sont placés les établissements qui peuvent rester sans inconvénients près des habitations, mais qui sont soumis à la surveillance de la police.

Les demandes en autorisation sont adressées directement au Préfet, pour l'arrondissement d'Arras, et par l'intermédiaire de MM. les Sous-Préfets, pour les autres arrondissements. Elles doivent être produites sur timbre et faire connaître, avec les nom, prénoms, profession et domicile du pétitionnaire, la désignation exacte de l'emplacement sur lequel doit être formé l'établissement projeté et la nature des matières qu'il se propose d'employer.

A la demande doivent être joints deux plans fournis chacun en deux expéditions, dont une sur papier timbré. L'un de ces plans reproduit l'état général des propriétés, maisons d'habitation ou autres, voisines de l'emplacement projeté, dans un rayon de 500 mètres pour la 1[re] classe, de 200 mètres pour la 2[e] et de 100 mètres pour la 3[e]. Il ne doit pas être une simple reproduction du cadastre, mais indiquer avec la plus grande exactitude la nature des terrains et être établi à l'échelle de 1 à 2,500. Le second plan présente les dispositions intérieures de l'usine à l'échelle géométrique de 5 millimètres par mètre.

Ces pièces sont renvoyées dans les Mairies par le Préfet ou par les Sous-Préfets, pour qu'il soit procédé à l'accomplissement des formalités prescrites par les règlements

S'il s'agit d'établissements appartenant à la 1[re] classe, une enquête *de commodo et incommodo* doit être ouverte dans toutes les communes situées dans un rayon de 5 kilomètres de celle où doit être formé l'atelier. Aussitôt que les Maires ont reçu communication ou avis d'une demande de cette nature, ils doivent en informer leurs administrés par une affiche en forme de placard et les prévenir, en même temps, suivant le mode ordinaire des publications, qu'ils sont admis à présenter, *pendant un mois*, à la Mairie, leurs observations pour ou contre le projet. Ces observations doivent être signées par leurs auteurs sur le procès-verbal ouvert *ad hoc* dans les bureaux de la Mairie. Si aucune observation n'a été présentée pendant

la durée de l'enquête, le procès-verbal est clos par la mention suivante : *Le Maire certifie que, pendant le délai fixé, il n'a été présenté aucune observation pour ou contre l'établissement projeté.* La clôture du procès-verbal doit avoir lieu exactement à l'expiration du mois. Dans les huit jours qui suivent la clôture de l'enquête, les Maires des communes dans lesquelles ont été placardées des affiches, adressent à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de leur arrondissement : 1° une copie de l'affiche ; 2° un certificat constatant que cette affiche a été apposée ; 3° le procès-verbal contenant les observations présentées pour ou contre le projet d'établissement. Le Maire de la commune, siège de l'atelier, joint à ces pièces le résultat de ses propres informations et son avis sur la suite à donner à la demande.

S'il s'agit d'un établissement de 2e ou de 3e classe, la formalité d'affiches dans les communes éloignées de 5 kilomètres n'est plus exigée, mais l'enquête *de commodo et incommodo* doit toujours avoir lieu pour la 2e classe, dans la commune, siège de l'atelier projeté. Cette enquête est publiée et annoncée comme il est dit ci-dessus. Sa durée est de *quinze jours.* A l'expiration de ce délai, le Maire doit adresser au Sous-Préfet de son arrondissement ou au Préfet, pour l'arrondissement chef-lieu, le procès-verbal d'information avec un certificat constatant la publicité donnée à l'enquête et les autres pièces produites par les réclamants.

Chaudières à vapeur. — Aux termes d'un décret du 30 avril 1880, les chaudières à vapeur et les récipients à vapeur *d'une capacité de plus de cent litres* ne peuvent être établis qu'après une déclaration au Préfet, laquelle est enregistrée à sa date. Elle est présentée sur papier libre, mais l'acte de déclaration ou récépissé délivré par le Préfet, est rédigé sur papier timbré. Les déclarants doivent, en conséquence, joindre à leur déclaration 60 centimes en timbres-poste de 15 centimes. Il leur est remis, avec le récépissé, un exemplaire du décret du 30 avril 1880 précité.

Cette déclaration doit énoncer : 1° le nom et le domicile du vendeur de la chaudière ou son origine ; 2° la commune et le lieu précis où elle est établie ; 3° sa forme, sa capacité et sa

surface de chauffe ; 4° le numéro du timbre exprimant en kilogrammes, par centimètre carré, la pression effective maximum sous laquelle elle doit fonctionner ; 5° le numéro distinctif de la chaudière ou du récipient, si l'etablissement en possède plusieurs ; 6° le genre de l'industrie et l'usage auquel elle est destinée.

Etrangers.

Admission a domicile et naturalisation

(Loi du 26 juin et décret du 13 août 1889).

Admission à domicile. — L'étranger qui veut obtenir l'autorisation de fixer son domicile en France, conformément à l'article 13 du code civil, doit adresser au Ministre de la Justice : 1° une demande en double exemplaire, rédigée sur papier timbré et contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25) ou ses titres à une remise ; 2° son acte de naissance (original et traduction), à défaut d'acte de naissance, un acte de mariage indiquant le lieu et la date de la naissance peut être produit ; 3° acte de naissance ou de mariage de son père, avec traduction ; 4° extrait de son casier judiciaire français ; 5° justification de ses services militaires.

Naturalisation. — La naturalisation peut être obtenue :

1° Par l'étranger qui a été autorisé à fixer son domicile en France, conformément à l'article 13 précité du code civil, après trois ans de domicile en France, à dater de l'enregistrement de sa demande au Ministère de la Justice ;

2° Par l'étranger qui peut justifier d'une résidence ininterrompue de dix années en France ;

3° Par l'étranger admis à fixer son domicile en France après un an, pour avoir rendu à la France des services importants ; y avoir apporté des talents distingués ; introduit en France, soit une industrie, soit des inventions utiles ; créé, soit des établissements industriels ou autres, soit des exploitations agricoles, etc. :

4° Par l'étranger qui a épousé une Française, aussi après un an de domicile autorisé.

Dans tous les cas, l'étranger qui veut obtenir sa naturalisation, doit adresser au Ministère de la Justice, *outre les pièces*

indiquées ci-dessus pour l'admission à domicile, celles dont suit l'indication pour chacune des quatre catégories, savoir :

1° Copie du décret accordant l'admission à domicile et, le cas échéant, actes de naissance des enfants mineurs, avec la traduction, s'ils sont en langue étrangère ;

2° Justification d'une résidence non interrompue de dix années en France (pièces officielles ou ayant date certaine, baux, quittances de loyer, patentes, livret d'ouvrier, certificats de patrons ou de propriétaires, légalisés ; certificats du Maire de chacune des communes où a résidé le postulant) ;

3° Copie du décret accordant l'admission à domicile ; justifications des titres du postulant à la faveur sollicitée ; s'il y a lieu, actes de naissance des enfants mineurs, avec la traduction, s'ils sont en langue étrangère ;

4° Copie du décret accordant l'admission à domicile ; acte de naissance de la femme et l'acte de naissance du père de celle-ci, si cet acte est nécessaire pour établir son origine française, et, le cas échéant, les actes de naissance des enfants mineurs, avec traduction, s'ils sont en langue étrangère.

Dans le cas où les intéressés seraient dans l'impossibilité de se procurer les actes de l'état-civil dont la production est exigée, ces actes seront suppléés par un acte de notoriété délivré par le juge de paix dans la forme prescrite par l'article 71 du code civil.

Nota. — La naturalisation du mari ne profitant pas à la femme celle-ci devra introduire une instance personnelle, si elle désire recouvrer ou acquérir la qualité de Française. A cet effet, si elle est originaire de France ou d'Alsace-Lorraine, elle devra former une demande de réintégration, par application de l'article 18 du code civil. Si, au contraire, elle est d'origine étrangère, il lui suffira de signer la requête de son mari. Dans les deux cas, elle devra produire ses actes de naissance et de mariage.

Quant aux déclarations en vue de réclamer ou de répudier la qualité de Français (articles 8, 9, 10, 12 et 18 du code civil modifié par la loi du 26 juin), elles sont reçues par le juge de paix du canton dans lequel réside le réclamant.

Evènements imprévus. — Secours.

Incendie, grêle, orage. — Les pétitions des perdants doivent être adressées, pour l'arrondissement d'Arras, au Préfet, et pour les autres arrondissements aux Sous-Préfets chargés de désigner les commissaires enquêteurs qui, de concert avec le contrôleur et le maire de la commune, se transportent sur les lieux à l'effet de vérifier les faits, la quotité de la perte des revenus fonciers ou des facultés mobilières du réclamant. Le contrôleur établit un procès-verbal qu'il adresse au Directeur des contributions directes, qui le transmet ensuite au Préfet avec son avis.

Il en est de même pour une commune, lorsqu'elle a éprouvé des pertes par suite d'évènements imprévus.

Les pertes au-dessous de 60 fr. ne donnent droit à aucun secours.

Secours individuels. — Un crédit est ouvert au Ministère de l'Agriculture pour secours aux personnes indigentes qui ont été victimes d'évènements ayant occasionné des blessures graves.

Les demandes de secours de cette nature doivent être accompagnées : 1° d'un certificat, délivré par le Maire, indiquant la date précise et les circonstances de l'accident, ainsi que la position de fortune et les charges de famille du pétitionnaire ; 2° d'un certificat du médecin qui a donné des soins au blessé, indiquant la nature et la gravité des blessures, ainsi que le temps présumé pendant lequel elles occasionneront, ou le temps positif pendant lequel elles ont occasionné l'incapacité de travailler. Ce dernier certificat doit être légalisé par le Maire de la commune où réside le médecin et revêtu du sceau de la Mairie.

Le père, ou la mère, ou les enfants d'une personne morte accidentellement, peuvent aussi participer au fonds de secours dont il s'agit. Dans ce cas, la demande est accompagnée seulement du certificat du Maire indiqué ci-dessus sous le n° 1.

Epizooties : *Indemnités et secours.* — INDEMNITÉS : La peste bovine et la péripneumonie sont les deux seules maladies qui puissent donner lieu à l'allocation de l'indemnité.

Les formalités à remplir et les pièces à produire par les intéressés sont déterminées par les articles 20 et 21 de la loi du 21

juillet 1881 et par les articles 65 et 66 du règlement d'administration publique (Voir *Annuaire* de 1882, p. 375, et celui de 1883, p. 360).

Secours : Pour les pertes occasionnées par les autres épizooties, il est accordé des secours de 5 p. 100 sur production de demandes, accompagnées d'un état de renseignements conforme au modèle inséré au Recueil de 1850, page 150, et indiquant: 1° les nom et prénoms du perdant ; 2° son domicile ; 3° l'espèce d'animaux perdus et leur nombre ; 4° les dates des pertes ; 5° la nature des maladies ou des accidents ; 6° la valeur réelle des animaux perdus ; 7° nom et domicile du *vétérinaire breveté* qui a donné des soins à ces animaux ; 8° la position de fortune du perdant ; 9° si le perdant était ou non assuré.

Cet état devra être visé par le Maire du domicile de l'intéressé et contenir son avis sur la suite à donner à la demande de secours.

Foires et marchés.

Etablissement ou changement de foires et marchés aux bestiaux — Les pièces à produire sont :

1° Délibération motivée du Conseil municipal de la commune;

2° Avis des Conseils municipaux de toutes les communes du canton et de celles situées hors du canton, dans un rayon de deux myriamètres environ du lieu d'où vient la demande (chaque délibération doit faire connaître la distance en kilomètres qui sépare la commune consultée de celle qui sollicite la création ou le changement de foires) ;

3° Avis des Conseils municipaux des communes que le Préfet ou le Sous-Préfet croit devoir consulter au-delà du rayon de deux myriamètres, comme étant intéressées à l'établissement ou au changement projeté ;

4° Renseignements détaillés sur l'état de la population et sur l'importance des produits agricoles et industriels de la commune;

5° Plan ou calque figurant, d'une part, la position de la commune demanderesse et, de l'autre, celle des communes voisines situées dans un rayon de deux myriamètres, avec indication du nombre et de l'époque des foires déjà établies, ainsi que des voies de communication et des distances de ces communes entre elles;

6° Tableau spécial des foires existant dans le canton et dans les localités voisines, dans un rayon de deux myriamètres environ;

7° Tableau des communes se trouvant dans un rayon de deux myriamètres, au minimum, du point central de la foire ou du marché à établir ;

8° Avis de la Chambre consultative de l'arrondissement ;

9° Avis du Conseil d'arrondissement ;

10° Avis du Sous-Préfet.

Etablissement ou changement de marchés d'approvisionnement. — Aux termes de la loi du 5 avril 1884, art. 68, § 13, l'établissement et le changement des marchés d'approvisionnement sont réglés par délibérations des Conseils municipaux. Ces délibérations sont exécutoires par elles-mêmes et, par suite, dispensées de l'approbation du Préfet.

Gardes-champêtres communaux et particuliers.

Nomination. — *Gardes-champêtres communaux.* — Les gardes-champêtres communaux sont nommés par le Maire (art. 102 de la loi du 5 avril 1884); mais ils doivent être agréés et commissionnés par le Sous-Préfet ou par le Préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. — Le Préfet ou le Sous-Préfet doit faire connaître son agrément ou son refus d'agréer dans le délai d'un mois. — Ils doivent être assermentés.

Gardes particuliers. — D'après les dispositions des art. 11 de la loi du 20 messidor an VIII et 40 du code des délits et des peines du 4 brumaire an IV, les gardes-champêtres particuliers sont nommés par les propriétaires du domaine ou des terrains confiés à leur garde ; mais ils ne peuvent entrer en exercice que quand leur nomination est agréée par le Sous-Préfet de l'arrondissement et qu'ils ont prêté serment devant le tribunal de première instance ou le juge de paix du canton. (Voir, pour les pièces à produire, *Annuaire* de 1883, p. 401).

Loteries.

Les loteries sont prohibées par la loi du 21 mai 1836. — Cependant une exception est faite par l'article 5 de la loi en faveur des loteries d'objets mobiliers exclusivement ***destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts,*** lors-

qu'elles ont été autorisées dans les formes déterminées par les règlements d'administration publique.
(Voir, pour les pièces à produire, *Annuaire* de 1883, p. 401).

Octrois.

Établissement de taxes d'octroi. — L'établissement de taxes d'octroi votées par les Conseils municipaux et les règlements relatifs à leur perception sont autorisés par décrets du Président de la République rendus en Conseil d'Etat, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale, dans l'intervalle des sessions (art. 137 de la loi du 5 avril 1884).

Les pièces à produire à l'appui de la demande sont :

1° Délibération du Conseil municipal portant vote des tarif et règlement ; 2° tarif et règlement proposés ; 3° plan de la commune indiquant par des lignes de couleur les limites du périmètre de l'octroi à établir — (ces limites doivent être naturelles et non arbitraires et vagues), — ainsi que l'emplacement des poteaux indicateurs et des bureaux de perception ; 4° énumération des dépenses urgentes et des travaux *dûment autorisés* auxquels le produit de l'octroi à créer a pour but de subvenir ; 5° certificat constatant le nombre des habitants et l'étendue du territoire à comprendre dans le rayon de la perception ; 6° certificats du Maire et du receveur municipal faisant connaître les impositions extraordinaires qui peuvent grever la commune, avec indication de leur quotité, de leur durée et de leur objet, ainsi que les sommes dues sur chacun des emprunts non remboursés ; 7° relevé, d'après les trois derniers comptes administratifs, des recettes et dépenses communales *séparées en ordinaires et extraordinaires ;* 8° copie des comptes administratifs des trois dernières années ; 9° budget primitif et budget additionnel de l'exercice courant, ou, à défaut de ce dernier budget, celui de l'année précédente ; 10° avis du Sous-Préfet.

Doivent être soumis à la même approbation : 1° toute délibération portant augmentation ou prorogation de taxe pour une période de plus de 5 ans ;

2° Les modifications aux règlements ou aux périmètres existant ;

3° L'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés au tarif local ;

4° L'établissement ou le renouvellement d'une taxe non comprise dans le tarif général, ou d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif.

Pièces à produire : — (outre les pièces indiquées aux nos 1°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° ci-dessus) — 1° tableau indiquant le produit brut et le produit net de l'octroi ; tarif et règlement proposés.

Suppression ou diminution des taxes d'octroi. — Les taxes d'octroi peuvent être supprimées par délibérations des Conseils municipaux approuvées par le Préfet, conformément aux dispositions des articles 68 et 69 de la loi du 5 avril 1884, mais, toutefois, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale dans l'intervalle des sessions (Art. 138 de la loi précitée).

Pièces à produire : 1° délibération motivée du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur ; 3° s'il y a lieu, tarif et règlement proposés ; 4° avis du Sous-Préfet.

Prorogation et augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus. — La prorogation et l'augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus, sont également prononcées par les Conseils municipaux, dont les délibérations à cet égard sont exécutoires par elles-mêmes, sous la réserve, toutefois, qu'aucune des taxes maintenues ou modifiées n'excédera le maximum déterminé par le tarif général et ne portera sur des objets non compris dans ce tarif (art. 139).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur et, le cas échéant, tarif et règlement projetés.

En cas de révision du tarif, on devra ajouter à ces documents : 1° un tableau présentant parallèlement le tarif en vigueur et le tarif projeté, avec indication de la différence en plus ou en moins de la recette de chaque article de perception d'après la moyenne de la consommation pendant les trois der-

nières années. Les colonnes de ce tableau devront être totalisées;

2° L'énumération des dépenses urgentes ou des travaux autorisés auxquels la commune aurait à pourvoir (Cette pièce devra être également produite lorsqu'il s'agira de proroger un tarif comprenant, en sus des taxes principales, *des taxes additionnelles ou des surtaxes*).

Lorsqu'une commune sollicitera l'*extension de son périmètre*, il y aura lieu de fournir, en outre : 1° un plan de la commune en double expédition indiquant, par des lignes de couleurs différentes, les limites de l'ancien rayon, celles du périmètre proposé et, s'il s'agit d'une ville ayant une population agglomérée de 4,000 âmes et au-dessus, le rayon dans lequel est perçu le droit d'entrée ou de taxe unique au profit du Trésor. Un signe spécial indiquera l'emplacement des poteaux et des bureaux de perception ; 2° Un certificat du Maire faisant connaître l'étendue et la nature des terrains que l'on propose de comprendre dans le nouveau périmètre, le nombre d'habitants nouvellement assujettis aux taxes et le résultat présumé au point de vue de l'augmentation ou de la diminution du produit de l'octroi ; 3° l'avis du représentant de l'autorité militaire s'il s'agit d'une commune possédant une garnison (circ. du 17 août 1883).

Surtaxes sur les vins, cidres, alcools, etc. — Les surtaxes sur les vins, cidres, poirés, hydromels et alcools ne peuvent être autorisées que par une loi et en vue de subvenir à des besoins extraordinaires. Leur établissement n'est d'ailleurs approuvé que sur la production des diverses pièces sus-indiquées et de documents constatant que la commune, non-seulement fait usage de toutes les ressources ordinaires et spéciales mises à sa disposition, mais qu'elle s'impose, en outre, des contributions extraordinaires et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses nouvelles qu'elle a en vue et dont l'état doit être appuyé, d'ailleurs, de justifications régulières.

NOTA. — Les délibérations des Conseils municipaux doivent être produites en *quadruple* expédition, les tarifs et règlement proposés en *triple*, et toutes les autres pièces en *simple expédition*.

Passeports.

La délivrance des passeports à l'intérieur appartient aux Maires; celle des passeports à l'étranger aux Préfets ou aux Sous-Préfets.

Le prix du passeport est réduit à 60 centimes, tant pour l'étranger que pour l'intérieur.

(Voir *Annuaire* de 1883, p. 402).

Santé publique.

Epidémies. — Lorsqu'une épidémie se déclare dans une commune, le Maire doit en informer immédiatement le Sous-Préfet. Le médecin en chef, qui réside au chef-lieu, est envoyé sur les lieux et, de concert avec le médecin de bienfaisance, il y organise le service local de santé. Le médecin de bienfaisance correspond fréquemment avec le médecin en chef pendant toute la durée de l'épidémie et, dès que la maladie a cessé, celui-ci remet au Sous-Préfet pour être transmis au Préfet, un rapport final.

En cas d'insuffisance des ressources de la commune et du bureau de bienfaisance, le Maire peut, sur une demande motivée, obtenir du Préfet un secours pour fournir aux indigents, sur ordonnance du médecin de bienfaisance, les médicaments et les aliments nécessaires.

Les mémoires des fournisseurs sont adressés au Sous-Préfet par le Maire, en deux expéditions, dont une sur timbre, avec les bons à l'appui, et ces mémoires, *après avoir été vérifiés par le médecin des épidémies,* sont définitivement réglés par le Préfet, qui délivre les mandats, sur les fonds départementaux, au nom des ayant-droit.

Médecine de bienfaisance ; nomination des médecins. — Aux termes de l'arrêté réglementaire du 29 mars 1856, les médecins de bienfaisance sont nommés par le Préfet, sur la proposition du Maire et des administrateurs du bureau de bienfaisance.

Toute proposition de nomination doit indiquer : 1° la cause de la vacance ; 2° les nom, prénoms, âge, titre et résidence du candidat présenté ; 3° les motifs de préférence de ce candidat.

Vaccine. — Les médecins de bienfaisance doivent vacciner gratuitement les enfants des familles portées sur les listes des indigents et s'assurer si les autres enfants de la commune ont été vaccinés.

Des cadres pour l'inscription des vaccinations, comme pour la formation de la liste des indigents à soigner gratuitement, sont mis, chaque année, à la disposition des Maires qui en adressent une copie certifiée, le 31 décembre, au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Sapeurs-pompiers.

(Décret du 29 décembre 1879).

Pièces à produire pour obtenir la création d'un corps de sapeurs-pompiers. — 1° Une délibération, en double expédition, portant, pour la commune, l'engagement de subvenir, pendant un *délai minimum de 5 ans*, aux dépenses du service, énonçant les voies et moyens à l'aide desquelles le Conseil municipal de la commune compte pourvoir à ces dépenses et indiquant les avantages et immunités qu'il se propose d'accorder aux sapeurs-pompiers (Elle mentionnera, en outre, les deux Conseillers municipaux désignés par le Conseil pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes d'admission);

2° La liste des hommes demandant à faire partie du corps de sapeurs-pompiers *(en double expédition)* ;

3° Les propositions pour la nomination des trois délégués qui devront faire partie de la commission d'admission *(en double expédition)* ;

4° Un projet de règlement du service *(en triple expédition)*;

5° Un état de proposition pour la nomination des officiers, savoir :

Subdivision de 14 à 40 hommes, 1 sous-lieutenant ;

— de 41 à 50 hommes, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant ;

Compagnie de 51 à 100 hommes, 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant ;

Compagnie de 101 à 150 hommes, 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants ;

Compagnie de 151 à 250 hommes, 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants.

NOTA. — Trois candidats doivent être présentés, par ordre de mérite, pour chaque grade.

(Voir, pour plus amples renseignements, *Recueil* de 1876, page 307 et suivantes).

Sociétés de Secours mutuels.

Organisation et déclaration d'utilité de ces Sociétés. — Aux termes du décret organique du 26 mars 1852, une Société de Secours mutuels doit être créée, par les soins des autorités locales, dans chacune des communes où l'utilité en est constatée.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'utilité de cette institution. Copie de la délibération est transmise au Sous-Préfet

Un arrêté du Préfet déclare cette utilité.

Les Membres fondateurs dressent et adoptent des statuts en harmonie avec le modèle adopté par l'administration et dont communication est faite sans aucun retard à MM. les Maires qui en font la demande.

Approbation des Sociétés. — Le Maire transmet au Sous-Préfet :

1° Deux expéditions des statuts ;

2° La liste des membres participants, indiquant l'âge et la profession de chacun d'eux.

Formation de fonds de retraite, liquidation et paiement de pensions. — (Voir *Annuaire* de 1886, page 420).

Sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Mêmes pièces à produire que pour l'admission des jeunes aveugles dans cette institution (Voir page 425 du présent *Annuaire*).

Soutiens de famille.

(Article 28 de la loi du 15 juillet 1889).

En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, peuvent être envoyés en congé dans leurs foyers, sur

leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille.

Les demandes sont adressées, avant le tirage au sort, au Maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés; il en sera donné récépissé. Elles doivent comprendre à l'appui :

1° Un relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur ;

2° Un avis motivé de trois pères de famille résidant dans la commune et ayant un fils sous les drapeaux ou, à défaut, dans la réserve de l'armée active, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

La liste de ces jeunes gens est présentée par le Maire au Conseil de révision, avec l'avis motivé du Conseil municipal.

Le nombre des jeunes gens dispensés par le Conseil de révision, à titre de soutiens indispensables de famille, ne peut dépasser 5 p. 100 du contingent à incorporer pour trois ans.

Toutefois, le Ministre de la Guerre peut autoriser les chefs de corps à délivrer, en plus du chiffre fixé ci-dessus, des congés à titre de soutiens indispensables de famille aux militaires comptant un an et deux ans de présence sous les drapeaux.

Le nombre des congés accordés en vertu du paragraphe précédent ne pourra pas dépasser 1 p. 100 après la première année et 1 p. 100 après la seconde.

Tabacs.

Pièces à produire pour l'obtention d'un débit. — 1° Demande *sur timbre* indiquant l'âge, le domicile et les titres du postulant ; 2° état authentique ou copie dûment certifiée des services militaires ou civils, indiquant leur durée et leur importance ; 3° certificat délivré par l'autorité municipale du lieu où le pétitionnaire est domicilié, attestant sa moralité, sa situation de famille et faisant connaître quels sont ses moyens d'existence; 4° un extrait des rôles indiquant le montant des contributions payées par le postulant ou un certificat de non-inscription sur les rôles *(Décrets des 28 novembre 1879 et 7 mars 1874).*

EXAMENS ET BOURSES :

Ecole d'accouchement d'Arras.

Les aspirantes aux bourses de cette école doivent adresser, dans les premiers jours de juin, à la Préfecture, pour l'arrondissement d'Arras, et à la Sous-Préfecture, pour les autres arrondissements, une demande régulière, accompagnée des pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° un certificat de l'autorité municipale, attestant leur bonne conduite et celle de leurs parents, la position de fortune de leur famille et leurs titres à la bienveillance de l'administration ; 3° un certificat de médecin constatant qu'elles ont été vaccinées ou qu'elles ont eu la petite vérole et que leur constitution est saine et robuste ; 4° un relevé du rôle des contributions de leurs parents, délivré par le percepteur.

L'âge d'admission est de 18 ans au moins et de 33 ans au plus.

Les bourses sont attribuées par le Conseil général, à la session d'août, d'après les résultats d'un concours qui a lieu, chaque année, dans le courant de juillet, entre toutes les postulantes.

Ecole pratique d'agriculture.

Mode et conditions d'admission des élèves.

Les élèves ne sont reçus que par voie de concours. — Le concours a lieu, tous les ans, au siège de l'école, le 1er octobre. Les cours commencent immédiatement après et se terminent le 1er septembre.

Les candidats doivent avoir *13 ans au moins et 18 ans au plus* dans l'année de l'admission.

Ils ont à fournir les pièces suivantes, qui doivent être adressées quinze jours au moins avant la date des examens :

1° Demande des parents (sur papier timbré) ;

2° Extrait de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de vaccine ;

4° Certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement dans lequel le candidat a accompli sa dernière année d'études ou, à défaut, par le Maire de sa dernière résidence.

Les candidats pour lesquels une bourse est demandée doivent joindre, aux pièces indiquées ci-dessus, un extrait du rôle des contributions payées par leur famille et une délibération du Conseil municipal de la commune, constatant l'état de ses ressources et de ses charges

Les diplômes ou certificats d'études doivent être joints aux demandes.

Les pièces indiquées à l'article précédent sont adressées au Directeur de l'école, qui convoque les candidats pour le jour du concours.

Le concours pour l'admission des élèves a lieu devant le Comité de surveillance et de perfectionnement. Il porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire, savoir :

1° Langue française (orthographe et style) ;

2° Arithmétique. — Système métrique ;

3° Histoire et géographie de la France.

Il est tenu compte aux candidats des connaissances qu'ils peuvent posséder en dessin, géométrie, sciences physiques, chimiques et naturelles, qui ne sont pas exigées pour l'admission.

Les candidats pourvus du certificat d'études primaires sont reçus de droit jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Toutefois, les candidats aux bourses, quels que soient les titres universitaires ou autres dont ils sont pourvus, doivent subir l'examen.

Ecole d'arts et métiers de Châlons.

Les examens ont lieu dans la première quinzaine de juillet, au chef-lieu du département. Les demandes d'admission doivent être adressées à la Préfecture, avant le 1er mai.

Nul candidat n'est admis à concourir : 1° s'il n'est Français; 2° s'il n'a justifié qu'il aura plus de 15 ans et moins de 17 ans, le 1er octobre de l'année du concours.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1° Une demande ;

2° L'acte de naissance du candidat, revêtu des formalités prescrites par la loi ;

3° Un certificat d'un docteur en médecine constatant que le candidat est d'une bonne constitution et spécialement qu'il n'est

atteint d'aucune maladie scrofuleuse ou autre maladie analogue;

4° Un certificat de vaccination;

5° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale et attestant de plus que le candidat est Français;

6° Un certificat délivré par un chef d'industrie ou par un chef d'établissement d'enseignement, et constatant que le candidat est familiarisé avec le travail manuel;

7° Un engagement sur papier timbré par lequel le père ou la mère, ou le tuteur, suivant les cas, s'oblige à payer la pension, ainsi que les 340 fr. de frais accessoires (trousseau, entretien, étui de mathématiques, etc.) Cet engagement doit se terminer par les mots suivants: « A défaut de paiement aux époques fixées » par le règlement, je déclare me soumettre à ce que le recou- » vrement soit poursuivi par voie de contrainte administrative » décernée par M. le Ministre des Finances, suivant les droits » qui lui sont conférés par les lois des 11 vendémiaire et 18 » ventôse an VIII »

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourses adressées à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, doivent également être remises à la Préfecture en même temps que les demandes d'admission au concours.

Ces demandes doivent être établies sur timbre et accompagnées : 1° d'un état de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents (Cet état est délivré par la Préfecture) ; 2° d'un relevé des contributions payées par eux ; 4° d'une délibération du Conseil municipal comme ci-dessus.

Ecole des maîtres-ouvriers mineurs de Douai.

Pièces à produire pour l'obtention d'une bourse départementale. — Les pièces à produire pour l'obtention d'une bourse départementale, sont :

1° Un certificat d'admission, délivré par le directeur de l'école;

2° Un relevé, délivré par le percepteur, des contributions payées par les parents du candidat ;

3° Un certificat de position de famille et de fortune des parents, délivré par le Maire ;

4° Toutes autres pièces de nature à éclairer la commission départementale sur les titres du candidat à la faveur qu'il sollicite.

Lycées et collèges.

1° *Epoques des examens; conditions d'admission; pièces à produire.* — Les bourses ne sont accordées qu'après enquête constatant l'insuffisance de fortune de la famille de l'enfant et un examen subi avec succès par le candidat.

Les examens ont lieu, chaque année, dans le courant du mois d'avril, au chef-lieu de chaque département.

Les candidats doivent être inscrits, du 1er au 25 mars, au Secrétariat de la Préfecture de leur résidence ou de la résidence de leur famille.

La demande d'inscription, qui doit indiquer pour quel enseignement (classique ou spécial) l'enfant se présente, est accompagnée : 1° de l'acte de naissance de l'enfant; 2° d'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où il a déjà fait des études primaires ou secondaires. Ce certificat donne le relevé sommaire des notes obtenues par l'élève pour la conduite et le travail depuis la rentrée des classes et pendant l'année scolaire précédente, la liste de ses places de composition, avec indication de sa classe et du nombre des élèves de sa division, la liste de ses prix et accessits (1).

2° *Demandes de bourses.* — Les demandes de bourses nationales et départementales doivent être adressées au Préfet, avec les pièces indiquées ci-après :

1° L'acte de naissance du candidat, sur timbre et dûment légalisé ;

2° Une note détaillée ou un état dûment certifié des services sur lesquels la demande est fondée ;

3° Une déclaration du père de famille faisant connaître sa profession, les prénoms, âge, sexe et profession de chacun de ses enfants vivants, le montant de ses ressources annuelles et celui de ses contributions; ladite déclaration, qui doit être signée du postulant et certifiée exacte par le Maire de la commune,

(1) Pour le classement des candidats et le programme des examens, voir *Annuaire* de 1886, page 423, et de 1883, page 413.

indiquera, en outre, si des bourses, remises ou dégrèvements ont déjà été accordés précédemment au candidat ou à ses frères ou sœurs;

4° L'engagement souscrit par les parents de payer la portion des frais de pension et les frais de trousseau que la concession d'une bourse laisserait encore à leur charge.

Nota. — L'obtention du certificat d'aptitude ne confère aucun droit absolu. Toutes les demandes de bourses de l'Etat sont soumises à une Commission centrale, siégeant au Ministère, qui les classe par ordre de mérite d'après l'ensemble des titres produits à l'appui. Cette Commission tient compte aux candidats des deux premières séries de la production du certificat d'études primaires.

Contributions directes.

Examen d'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire ; pièces à produire; conditions et programme. — Tout candidat doit avoir 19 ans accomplis et 29 au plus; il doit, en outre, adresser au Préfet une pétition rédigée et écrite par lui.

Il joindra à l'appui :

1° Une expédition de son acte de naissance ;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par le Maire de la commune de sa résidence ;

3° L'engagement pris par sa famille de subvenir à ses moyens d'existence pendant son surnumérariat.

Toutes ces pièces doivent être établies sur papier timbré.

(Pour le programme de l'examen, voir *Annuaire* de 1885, page 426).

Contributions indirectes.

Conditions d'admission au surnumérariat des contributions indirectes. — Nul ne peut être nommé surnuméraire, s'il ne remplit les conditions d'âge suivantes :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 au plus ; pour le service actif, 20 ans au moins et 25 au plus.

Néanmoins, peuvent être commissionnés à 18 ans, les fils d'employés, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences et, après 25 ans, les

candidats qui auront satisfait aux épreuves du concours avant d'avoir accompli cet âge.

Peuvent exceptionnellement être admis jusqu'à l'âge de 30 ans inclusivement, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Tout candidat devra produire :

1° Une demande adressée à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Finances ;

2° Une expédition de son acte de naissance ;

3° Un certificat des autorités locales constatant qu'il jouit de la qualité de Français et qu'il est de bonnes vie et mœurs ;

4° Un certificat de médecin attestant qu'il est exempt de toute infirmité ou difformité corporelle et que sa taille est au moins de 1 m. 54 ;

5° Un certificat des autorités locales ou toute autre pièce établissant qu'il possède personnellement ou par sa famille les ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant la durée de son surnumérariat. Si le postulant ne dispose pas de ressources personnelles, ses parents devront s'engager par écrit à subvenir à ses besoins pendant toute la durée de son surnumérariat ;

6° Un certificat du proviseur, principal ou chef d'institution auprès duquel il a fait ses études ;

Ce certificat devra faire connaître à quelle classe les études du candidat se sont arrêtées et énoncer en même temps quelle a été sa conduite pendant son séjour dans l'établissement.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les signatures dûment légalisées ;

7° Une copie textuelle des pièces établissant sa situation au point de vue du service militaire, à quelque classification de l'armée qu'il ait appartenu (*armée active, réserve de l'armée active, etc.*), ainsi qu'une copie du certificat de bonne conduite, si le postulant a passé plus d'une année sous les drapeaux.

8° Une déclaration écrite par laquelle le candidat fera con-

naître si, en cas d'admission, il serait disposé à accepter sa nomination dans un ou plusieurs départements ou dans une certaine région de la France, ou bien dans toute la France, y compris le département de la Seine, ou sauf ce département.

Cette déclaration devra toujours être visée par le chef de famille.

(Pour le programme de l'examen, voir *Annuaire* de 1885, page 429).

Postes et télégraphes.

Conditions de candidature pour les recettes de début. — Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 3 mai 1852, les recettes de début peuvent être accordées :

1° Aux *anciens* serviteurs de l'Etat qui comptent sept années au moins de services militaires ou civils, ou qui, en cas de moindre durée, justifient de n'avoir cessé de servir que par suite de blessures reçues ou d'infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions (1) ;

2° Aux femmes dont les maris, pères ou frères *se trouvent dans les conditions indiquées ci-dessus*; — sauf en ce qui concerne la durée des services, laquelle doit être de dix ans,— ou sont morts en activité.

Les services rétribués des maris, pères ou *frères encore en activité.* quelle que soit leur durée, ne donnent aucun titre; ils ne peuvent être invoqués qu'autant *qu'ils ont pris fin.*

Les veuves avec enfants sont admises à faire valoir les services du père de leur mari.

En vertu d'une décision ministérielle en date du 3 juillet 1875, les recettes de début peuvent également être accordées aux personnes qui ont participé, durant cinq années consécutives, en qualité d'aide ou de gérant assermenté, à la gestion d'un bureau comportant une allocation *dite* indemnité de frais d'aide.

(1) Par application de la loi du 24 juillet 1873, la moitié des vacances des bureaux de début est réservée aux sous-officiers comptant douze années de services militaires, dont quatre avec le grade de sous-officier, et désignés par le Ministre de la Guerre.

Nul ne peut être nommé titulaire d'une recette de poste, s'il n'est âgé de *vingt-cinq* ans au moins et de *trente-cinq* ans au plus. Toutefois, en ce qui concerne les candidats dont les services antérieurs sont valables pour la retraite, cette dernière limite peut être reculée d'un nombre d'années égal à la durée desdits services jusqu'à la limite extrême de quarante-cinq ans (art. 3 de l'arrêté ministériel du 3 mai 1852).

Le décret du 25 mars 1852 a délégué aux Préfets le droit de nommer, sur la proposition des directeurs des postes de département, aux recettes dont le traitement, frais de régie non compris, n'excède pas 1,000 fr.

Tout postulant à une recette de poste doit produire :

1° Une demande d'emploi établie par lui-même sur papier timbré ;

2° Un extrait de son acte de naissance légalisé ;

3° Un certificat du Maire de sa localité constatant qu'il est Français et de bonnes vie et mœurs ;

4° Un état authentique indiquant la nature, la durée et les motifs de la cessation de ses services ;

Les femmes fournissent le même état en ce qui concerne les services de leurs maris, pères ou frères ;

5° Un certficat délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement où le postulant est né, constatant qu'il n'a subi aucune condamnation judiciaire

Aux pièces ci-dessus indiquées, les femmes mariées joignent une expédition en forme de leur acte de mariage ; *les veuves, un extrait de l'acte de décès de leur mari.*

Les candidats aux recettes de début doivent subir un examen d'aptitude.

Le programme de l'examen est ainsi réglé :

1° Une page d'écriture faite sous la dictée, sur papier non réglé et sans que le postulant puisse en corriger l'orthographe au moyen d'aucun livre ou d'aucun secours étranger ;

2° La même page recopiée à main posée ;

3° Formation d'un état ou tableau conforme à un modèle donné ;

4° Rédaction d'une lettre ou note sur un sujet donné ;

5° Calcul des quatre premières règles ; solution de quelques problèmes d'arithmétique élémentaire ;

6° Connaissance du système métrique;

7° Solution de diverses questions sur les éléments de géographie et en particulier sur la géographie de la France.

Tout candidat est tenu, en outre, de justifier de la connaissance du service télégraphique (décret du 10 juillet 1876).

Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes.

L'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes a lieu conformément aux règles ci-après :

Tout candidat surnuméraire doit adresser sa demande au directeur des postes et des télégraphes du département où il réside. Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes:

1° Extrait de l'acte de naissance du candidat, dûment légalisé;

2° Extrait de son casier judiciaire ;

3° Déclaration de ses parents s'engageant à subvenir à ses besoins pendant la durée du surnumérariat

Nul ne peut être admis comme surnuméraire s'il n'est Français, âgé de 17 ans révolus et de 25 au plus et reconnu apte au service par le médecin assermenté, et s'il n'a pas subi avec succès l'examen spécial dont le programme suit :

1° Une page d'écriture faite sous la dictée ;

2° La même page recopiée à main posée ;

3° Rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;

4° Formation d'un tableau conforme à un modèle donné ;

5° Arithmétique élémentaire (les quatre premières règles, les fractions, les règles de trois simples et le système métrique) ;

6° Géographie générale des cinq parties du monde ; grandes divisions politiques ; villes principales ; notions détaillées sur la France.

Par exception, peuvent être admis, après 25 ans et jusqu'à 30 ans, les sujets qui justifient, soit de cinq ans de services civils, soit de cinq années de services militaires, soit de trois années de participation, en qualité d'aide ou de commis auxiliaire, au travail d'un bureau de poste ou de télégraphe.

Les candidats peuvent, en outre, être admis, sur leur demande, à des épreuves facultatives indiquées à la page 434 de l'*Annuaire* de 1886 et dont il est tenu compte pour le classement.

FOIRES ET MARCHÉS DU PAS-DE-CALAIS.

Aire. — *F.* Mardi de la Pentecôte, dix jours, et 23 nov., dix jours, bestiaux et marchandises de toute espèce. — *F. M.* le vendredi qui précède le premier mercredi de chaque mois, chevaux et toute espèce de bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, veaux et bestiaux gras, et le vendredi, grains et denrées.

Ambleteuse. — *F.* 14 octobre, un jour, importante pour les poulains.

Ardres. — *F.* 2e lundi de carême, lundi avant la Pentecôte, 10 août, 21 septembre, un jour, bestiaux. — *F. M.* 2e jeudi de chaque mois, diverses marchandises. — *M.* les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

Arques. — *F.* 21 nov., et mardi avant le Carnaval, bestiaux. — *M.* le 3e mardi de chaque mois : Grains et graines de toute espèce, bestiaux gras ou maigres.

Arras. — *F.* 10 avril, quinze jours, tissus, nouveautés, lingerie, etc. — *F. M.* le 2e samedi de chaque mois, très-important en bestiaux et très fréquenté. — *M.* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, très important en grains de toute espèce ; — marché le plus important de la région du Nord ; — le samedi de chaque semaine, bestiaux gras et maigres. — Le mardi de chaque semaine, moutons gras et vaches grasses. — Le jeudi de chaque semaine, porcs et veaux gras.

Aubigny. — *F.* Mardi après la Pentecôte, un jour ; 14 novembre, un jour. — *F. M.* le 1er jeudi de chaque mois, bestiaux et marchandises de toute espèce. — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Auchel. — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Audembert. — *F.* 10 août, un jour, moutons.

Audruick. — *F.* le mardi de la Pentecôte, 4e mercredi d'octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M.* le mercredi de chaque semaine.

Auxi-le-Chateau. — *F.* 24 février, le mardi après Quasimodo, 10 août, 29 octobre, un jour ; bestiaux et marchandises. — *F. M.* 3e samedi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Avesnes-le-Comte. — *F.* 2 mai, 25 oct., 2 jours, bestiaux et marchandises, assez fréquentée. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises ; assez important. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Baincthun. — *F.* 4 novembre, un jour, la plus forte de l'arrondissement pour les poulains. — *M.* le lundi de chaque semaine, bestiaux et denrées.

Bapaume. — *F.* 1er jeudi de chaque mois, bestiaux; 14 sept., un jour, bestiaux et lég. — *M.* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, denrées ; le vendredi, grains de toute espèce.

Berck-Ville. — *F. M.* 1er mardi de chaque mois, bestiaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées et grains.

Berck-Plage — *M.* le jeudi de chaque semaine, approvisionnement et denrées alimentaires.

Bertincourt. — *M.* aux bestiaux, 1er mercredi de chaque mois.

Béthune. — *F.* 3 février, un jour, chevaux; 16 mars, 15 octobre, dix jours, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises. — *F M* le lundi qui précède le 1er mercredi de chaque mois, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises ; très fréquenté. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées. — Le lundi de chaque semaine, *M.* aux bestiaux gras.

Beuvry. — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Boulogne. — *F.* 5 août, 15 jours, toute espèce de marchandises, chevaux et poulains ; 11 nov., 15 jours, toute espèce de marchandises. Le 12 nov., le lendemain de l'ouverture de la foire d'hiver, et le samedi avant la clôture, foire aux chevaux et aux bestiaux. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées et grains ; les lundi et jeudi, légumes.

Boulogne-Capécure. — *M.* les lundi et jeudi de chaque semaine, légumes.

Bruay. — *M.* le mardi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

Bucquoy. — *F.* 30 juin, un jour ; 15 octobre, un jour, porcs et vaches. — *F. M.* dernier jeudi de chaque mois.

Bully-Grenay. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées; le samedi de chaque semaine, au hameau des Brebis, légumes et comestibles. — le 3e jeudi de chaque mois, à Bully-Grenay marché aux bêtes maigres, porcs, etc.

Calais (nord). — *F.* 22 janvier, quinze jours ; 15 juillet, quinze jours, toute espèce de marchandises — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées.

Calais (sud). — *F.* 15 mai, 30 juin, 9 octobre, un jour, bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées ; le samedi de chaque semaine, porcs.

Campagne-lez-Hesdin. — *M.* d'approvisionnement, le vendredi de chaque semaine.

Carvin. — *F. M.* le 1er samedi de chaque mois, chevaux, bestiaux. — *M.* les mardi et samedi de chaque semaine pour denrées.

Chocques. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées.

Colembert. — *F.* 16 mai, un jour, bestiaux, marchandises de toute espèce.

Desvres — *F.* le mardi après le dimanche de Quasimodo ; le mardi suivant le dimanche apres le 24 juin, bestiaux ; 3 octobre, 3 jours, poulains ; 19 octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et 4e mardis de chaque mois, bestiaux et denrées. — *M* le mardi de chaque semaine, veaux ; les mardi et mercredi de chaque semaine, denrées.

Douriez. — *F.* 23 juin, un jour ; 11 novembre, un jour, bestiaux et marchandises. — *M.* les 1er et 3e vendredis de chaque mois, denrées.

Etaples. — *F.* 26 juin, un jour ; 6 décembre, un jour, bestiaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées.

Fauquembergues. — *F.* 2 mai, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et dernier jeudis de chaque mois, porcs, moutons, etc. — *M.* le jeudi de chaque semaine, bestiaux et denrées.

Fiennes — *F.* 9 septembre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Fléchin. — *F* le 2e mercredi d'avril, chevaux, vaches, etc. — *M.* aux bestiaux et aux denrées alimentaires, le 2e et le dernier mercredis de chaque mois.

Frévent. — *F.* le mardi suivant le dix avril, bestiaux ; 3 nov., un jour, marchandises diverses. — *F. M.* 1er vendredi de chaque mois, bestiaux et marchandises — *M.* le vendredi de chaque semaine, grains et denrées

Fruges. — *F* 26 avril, un jour ; 25 octobre, un jour, importante en bestiaux, grains et marchandises. — *F. M.* dernier samedi de chaque mois, marchandises diverses. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Guines. — *F.* 4 février, 1 jour ; 3e dimanche après Pâques, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux et autres bestiaux.

— 1er août, 3 jours, *Id.* très fréquentée. — *F. M.* dernier vendredi de chaque mois, vaches, porcs, moutons, grains. — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées, grains et animaux gras.

HARDINGHEN. — *F.* 14 juin, un jour, chevaux et bestiaux ; 1er octobre, un jour, poulains. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

HÉNIN-LIÉTARD. — *F.* 2e vendr. de fév. ; le mardi de la Pentecôte ; le 1er lundi après le 14 sept. ; le 2e vend. de nov., un jour, chevaux, bestiaux et grains de toute espèce. — *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine, grains, denrées, légumes, beurre, œufs et autres objets de consommation.

HERSIN-COUPIGNY. — *M.* le samedi de chaque sem , denrées.

HESDIN. — *F.* 6 décembre, quinze jours, marchandises diverses ; 2e mercredi de chaque mois, un jour, bestiaux et marchandises. — *M.* les jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

HEUCHIN. — *F.* veille de la Fête-Dieu, 17 sept., 29 déc., un jour, chevaux, vaches, porcs, moutons, volailles, etc. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

HOUDAIN. — *F.* le 8 mai, le 18 octobre, bestiaux. — *M.* 2e jeudi de chaque mois.

HUCQUELIERS. — *F.* 4 juill , 23 sept., 1er déc., un jour — *F. M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux, grains et marchandises. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées.

LAVENTIE. — *M.* le samedi de chaque semaine, grains et denrées.

LENS. — *F.* à la Trinité, 5 jours. — *F. M.* le mardi de chaque semaine, bestiaux et autres marchandises. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, quincaillerie, lingerie, etc. — Dimanche matin, *M.* aux légumes, fruits, fleurs, etc.

LE WAAST. — *F.* 28 septembre, un jour, chevaux, poulains, etc. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

LICQUES. — *F.* 3 mai, 29 décembre, un jour. — *F. M.* 1er lundi de chaque mois, chevaux, bestiaux et grains. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

LIÉVIN. — *M.* le mercredi et le samedi de chaque semaine, denrées et objets de consommation.

LILLERS. — *F.* le mercredi après le dimanche de *Lœtare*, un jour ; le 12 nov. un jour, toute espèce de bestiaux, de grains et de marchandises. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, grains et comestibles.

Loos. — *M.* d'approvisionnement, le mardi de chaque semaine.

Lumbres. — *F.* aux bestiaux, le 1er mai et le 9 octobre. — *F. M.* aux bestiaux, le deuxième et dernier vendredis de chaque mois.— *M.* aux grains, menus objets de consommation, etc., le vendredi de chaque semaine, de 10 h. 1/2 du matin à 2 h. 1/2 du soir.

Marles. — Le samedi de ch. semaine, bestiaux et denrées.

Marquion. — *M.* aux bestiaux et aux denrées, le deuxième lundi de chaque mois.

Marquise. — *F.* le lundi de la 4e semaine de carême et 25 juill., un jour, 2e et 4e jeudis de juin, juill., août, sept. bestiaux et marchandises ; 24 oct , poulains — *M.* le lundi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

Mazingarbe. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées alimentaires.

Montreuil. — *F.* le samedi après la Fête-Dieu, 8 jours, jouets d'enfants.— Le 28 nov., 15 jours, marchandises de toute espèce. — 2e jeudi d'avril et de novembre, bestiaux, etc. — *F. M.* le 1er sam. du mois, bestiaux, denrées. — *M.* les mardi, mercredi, vendredi, samedi, légumes, poissons, laines; le samedi de chaque semaine, laines.

Moulle. — *F.* le 21 juillet, après-midi, chevaux.

Nielles-lez-Bléquin. — *F.* aux bestiaux, le 2e lundi des mois de mai et d'octobre —*F. M.* les 2e et 4e lundis de chaque mois — *M.* le mercredi de chaque semaine.

Nœux-lez-Mines.— *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Nordausques.—*F.* 20 ou 21 septembre (veille de la foire d'Ardres), chevaux, poulains, bestiaux et denrées.—*F M.* aux bestiaux et denrées alimentaires, 4e lundi de chaque mois.

Oisy.— *F.* 12 mai, un jour ; 12 novembre, un jour, porcs ; assez fréquentée.—*M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

Pas. — *F.* dernier mardi de chaque mois, porcs. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

Pernes. — *F.* 9 mai, un jour, bestiaux et marchandises; 9 octobre, un jour, très-importante —*F. M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées.

Pittefaux —*F.* 25 août, un jour ; juments, poulains, bestiaux et marchandises.

Pont-a-Vendin. — *M.* d'approvisionnement, le jeudi de chaque semaine.

Portel (Le). — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Réty. — *F.* 8 juillet, un jour, poulains.

Rinxent. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Samer. — *F.* 19 mars un jour, 20 et 23 juill.; 14 sept. un jour, chevaux, poulains et autres bestiaux. — *F. M.* le 3e lundi de chaque mois, bestiaux. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

Saint-Léonard. — *F.* 3 novembre, 2 jours, chevaux et poulains. — *M.* le vendredi de chaque semaine, veaux et moutons.

Saint-Martin-au-Laert. — *F.* 21 juillet, après-midi, chevaux.

Saint-Omer. — *F.* 15 février, quinze jours, pour les marchands forains; 29 septembre, un jour, bestiaux de toute espèce. — *F. M.* 2e mercredi de janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, août, oct., nov., et déc.,; chevaux, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, bestiaux, denrées.

Saint-Pol. — *F.* 15 mars, 9 jours; 10 novembre, 1 jour, bestiaux et marchandises; très-fréquentée; 1er lundi du mois d'août. — *F. M.* 1er lundi de chaque mois. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées.

Saint-Venant. — *F.* 3e mardi d'octobre, un jour, grains et porcs. — *F. M* le samedi précédant le 1er mercredi de chaque mois, chevaux, vaches et porcs. — *M.* le samedi de chaque semaine, toute espèce de grains. — Le mardi de chaque semaine, fil.

Seninghem. — *F.* 10 octobre, un jour, porcs, moutons — *F. M.* le 1er mercredi de janvier, avril et juillet, chevaux, bêtes à cornes et marchandises.

Thérouanne. — *F.* 1er mardi de février, un jour, 19 et 20 juill., 2 jours, chevaux, bêtes à cornes et marchandises. — *F. M.* 3e mardi du mois, bestiaux et denrées.

Tournehem. — *F.* 22 juillet, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M* 3e mercredi du mois. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées.

Vermelles. — *M.* le samedi de chaque semaine.

Wimille — *F.* 5 novembre, un jour, poulains.

Wissant. — *F.* 26 et 29 octobre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Wittes. — *F.* 22 nov., un jour, chevaux et bêtes à cornes.

NOMENCLATURE DES COMMUNES

(Cantons, arrondissements, distances légales, bureaux de poste).

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
A			kil.	kil.	kil.	kil.	
Ablain-Saint-Nazaire	Vimy	Arras	10	14	61	14	Souchez
Ablainzevelle	Croisilles	Id.	14	18	89	18	Bucquoy
Acheville	Vimy	Id.	9	15	68	15	Vimy
Achicourt	Arras (sud)	Id.	3	3	74	3	Arras
Achiet-le-Grand	Bapaume	Id	6	20	91	20	*Bureau*
Achiet-le-Petit	Id.	Id.	8	22	93	22	Achiet-le-Gr.
Acq	Vimy	Id.	14	11	70	11	Mont-St-Eloy
Acquin	Lumbres	St-Omer	4	13	13	74	Lumbres
Adinfer	Beaumetz-lez-L.	Arras	7	13	84	13	Bucquoy
Affringues	Lumbres	St-Omer	4	16	16	75	Lumbres
Agnez-lez-Duisans	Beaumetz-lez-L.	Arras	8	10	69	10	Marœuil
Agnières	Aubigny	St-Pol	1	2	59	14	Aubigny
Agny	Arras (sud)	Arras	4	4	75	4	Arras
Aire	Aire	St-Omer	»	18	18	56	*Bureau*
Airon-Notre-Dame	Montreuil	Montreuil	9	9	63	87	Montreuil
Airon-Saint-Vaast	Id.	Id.	8	8	60	86	Id.
Aix-en-Ergny	Hucqueliers	Id.	8	25	33	74	Hucqueliers
Aix-en-Issart	Campagne	Id.	11	9	47	76	Montreuil
Aix-Noulette	Lens	Béthune	10	13	55	17	Bully-Grenay
Alembon	Guînes	Boulogne	13	25	34	93	Licques
Alette	Hucqueliers	Montreuil	8	7	44	82	Montreuil
Alincthun	Desvres	Boulogne	8	15	36	94	Colembert
Allouagne	Béthune	Béthune	10	10	35	38	Lillers
Alquines	Lumbres	St-Omer	12	21	21	83	Licques
Ambleteuse	Marquise	Boulogne	9	12	56	116	Marquise
Ambricourt	Fruges	Montreuil	8	40	40	52	Fruges
Ambrines	Aubigny	St-Pol	11	14	57	23	Tincques
Ames	Norrent-Fontes	Béthune	5	19	29	40	Lillers
Amettes	Id.	Id.	8	22	31	40	Id.
Amplier	Pas	Arras	8	34	80	34	Pas
Andres	Guînes	Boulogne	4	32	31	95	Guînes
Angres	Lens	Béthune	6	18	59	15	Liévin
Annay	Id.	Id.	6	21	61	23	Pont-à-Vendin
Annequin	Cambrin	Id.	1	8	48	28	Vermelles
Annezin	Béthune	Id.	2	2	40	29	Béthune
Anvin	Heuchin	St-Pol	4	10	39	43	*Bureau*
Anzin-Saint-Aubin	Arras (nord)	Arras	4	4	67	4	Arras
Ardres	Ardres	St-Omer	»	24	24	91	*Bureau*
Arleux-en-Gohelle	Vimy	Arras	7	12	71	12	Vimy
Arques	Saint-Omer (sud)	St-Omer	3	3	3	66	*Bureau*
Arras	Arras	Arras	»	»	68	»	Id.
Athies	Arras (nord)	Id.	7	7	78	7	St-Laurent
Attaques (les)	Calais	Boulogne	9	37	31	96	Calais
Attin	Etaples	Montreuil	8	5	56	82	Montreuil
Aubigny	Aubigny	St-Pol	»	19	59	15	*Bureau*
Aubin-Saint-Vaast	Hesdin	Montreuil	7	20	50	61	Hesdin
Aubrometz	Auxi-le-Château	St-Pol	11	17	64	45	Frévent

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^{ts}	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Auchel	Norrent-Fontes	Béthune	12	16	35	35	*Bureau*
Auchy-au-Bois	Id.	Id.	6	21	29	43	Lillers
Auchy-lez-Hesdin	Le Parcq	St-Pol	4	18	50	54	*Bureau*
Auchy-lez-La Bassée	Cambrin	Béthune	4	12	54	28	La Bassée (Nord)
Audembert	Marquise	Boulogne	6	18	47	110	Marquise
Audincthun	Fauquembergues	St-Omer	3	22	22	58	Fauquembergues
Audinghen	Marquise	Boulogne	10	18	57	117	Marquise
Audrehem	Ardres	St-Omer	11	21	21	88	La Recousse
Audresselles	Marquise	Boulogne	11	14	58	116	Marquise
Audruick	Audruick	St-Omer	»	23	23	90	*Bureau*
Aumerval	Heuchin	St-Pol	14	16	34	40	Pernes
Autingues	Ardres	St-Omer	2	22	22	90	Ardres
Auxi-le-Château	Auxi-le-Château	St-Pol	»	25	71	51	*Bureau*
Averdoingt	Aubigny	Id.	12	9	57	26	St-Pol
Avesnes	Hucqueliers	Montreuil	7	19	35	69	Hucqueliers
Avesnes-le-Comte	Avesnes-le-Comte	St-Pol	»	20	63	19	*Bureau*
Avesnes-lez-Bapaume	Bapaume	Arras	1	20	93	20	Bapaume
Avion	Vimy	Id.	5	15	63	15	Lens
Avondances	Fruges	Montreuil	6	32	38	58	Fruges
Avroult	Fauquembergues	St-Omer	5	17	17	67	Fauquembergues
Ayette	Croisilles	Arras	12	15	87	15	Bucquoy
Azincourt	Le Parcq	St-Pol	12	22	39	55	Blangy-sur-T.
B							
Bailleul-aux-Cornailles	Aubigny	St-Pol	12	9	53	26	St-Pol
Bailleul-lez-Pernes	Heuchin	Id.	13	16	35	41	Pernes
Bailleulmont	Beaumetz-lez-L.	Arras	5	15	71	15	L'Arbret
Bailleul-sir-Berthoult	Vimy	Id.	6	9	73	9	Vimy
Bailleulval	Beaumetz-lez-L	Id.	4	13	71	13	Beaumetz-l-L.
Baincthun	Boulogne (sud)	Boulogne	6	6	46	100	Boulogne
Bainghen	Desvres	Id.	14	23	27	91	Licques
Bajus	Aubigny	St-Pol	13	13	50	29	Houdain
Balinghem	Ardres	St-Omer	3	27	27	94	Ardres
Bancourt	Bapaume	Arras	3	25	96	25	Bapaume
Bapaume	Id.	Id.	»	22	93	22	*Bureau*
Baralle	Marquion	Id.	2	23	94	23	Marquion
Barastre	Bertincourt	Id.	4	30	101	30	Bertincourt
Barlin	Houdain	Béthune	8	9	43	26	Hersin Coupig
Barly	Avesnes-le-Comte	St-Pol	4	24	67	18	Avesnes-le-C.
Basseux	Beaumetz-lez-L	Arras	3	12	72	12	Beaumetz-l-L.
Bavincourt	Avesnes-le-Comte	St-Pol	7	27	70	17	L'Arbret
Bayenghem-l-Eperl.	Ardres	St-Omer	13	13	13	81	La Recousse
Bayenghem-l-Seningh	Lumbres	Id.	4	15	15	75	Lumbres
Bazinghen	Marquise	Boulogne	4	16	51	112	Marquise
Béalencourt	Le Parcq	St-Pol	9	20	43	53	Blangy-sur-T..
Beaudricourt	Avesnes-le-Comte	Id.	11	17	65	29	Sus-St-Léger
Beaufort-Blavincourt	Id.	Id.	2	19	62	22	Avesnes-le-C.
Beaulencourt	Bapaume	Arras	4	26	97	26	Bapaume
Beaumerie-St-Martin	Montreuil	Montreuil	3	3	54	75	Montreuil
Beaumetz-lez-Aire	Fauquembergues	St-Omer	12	27	27	51	Fléchin
Beaumetz-lez-Cambrai	Bertincourt	Arras	5	26	97	26	Bertincourt

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil	kil	kil	kil.	
Beaumetz-lez-Loges	Beaumetz-l-Loges	Arras	»	10	78	10	*Bureau*
Beaumont	Vimy	Id.	15	20	74	20	Hénin-Liétard
Beaurains	Arras (sud)	Id	3	3	74	3	Arras
Beaurainville	Campagne	Montreuil	4	13	53	69	*Bureau*
Beauvois	St-Pol	St-Pol	8	8	50	41	St-Pol
Bécourt	Hucqueliers	Montreuil	9	27	31	85	Hucqueliers
Béhagnies	Bapaume	Arras	5	17	88	17	Achiet-le-Gr.
Bellebrune	Desvres	Boulogne	10	13	37	97	Colembert
Belle-et-Houllefort	Id.	Id.	12	13	37	99	Id.
Bellonne	Vitry	Arras	5	23	91	23	Vitry
Bénifontaine	Lens	Béthune	9	17	59	25	Vendin-l-Vieil
Berck	Montreuil	Montreuil	14	14	68	92	*Bureau*
Bergueneuse	Heuchin	St-Pol	2	12	37	46	Heuchin
Berguettes	Norrent-Fontes	Béthune	7	19	24	48	Isbergues
Berlencourt	Avesnes l Comte	St-Pol	8	17	65	27	Sus-St-Léger
Berles-Monchel	Aubigny	Id.	5	15	57	19	Aubigny
Berles-au-Bois	Beaumetz-l-Loges	Arras	6	15	74	15	L'Arbret
Bermicourt	St-Pol	St-Pol	10	10	45	43	St-Pol
Berneville	Beaumetz-l-Loges	Arras	3	9	73	9	Arras
Bernieulles	Etaples	Montreuil	15	14	48	88	Montreuil
Bertincourt	Bertincourt	Arras	»	30	101	30	*Bureau*
Béthonsart	Aubigny	St-Pol	5	18	55	20	Aubigny
Béthune	Béthune	Béthune	»	»	44	29	*Bureau*
Beugin	Houdain	Id.	2	15	45	28	Houdain
Beugnâtre	Bapaume	Arras	4	22	93	22	Bapaume
Beugny	Bertincourt	Id.	6	26	97	26	Id.
Beussent	Hucqueliers	Montreuil	11	12	46	86	Hucqueliers
Beutin	Etaples	Id.	7	7	57	83	Montreuil
Beuvrequen	Marquise	Boulogne	4	11	51	111	Marquise
Beuvry	Cambrin	Béthune	6	4	48	28	Béthune
Bezinghem	Hucqueliers	Montreuil	8	19	41	84	Hucqueliers
Biache-St-Vaast	Vitry	Arras	3	14	85	14	Vitry
Biefvillers-l-Bapaume	Bapaume	Id.	3	21	92	21	Bapaume
Bienvillers-au-Bois	Pas	Id.	11	19	75	19	Foncquevillers
Bihucourt	Bapaume	Id.	5	20	91	20	Achiet-le-Gr.
Billy-Berclau	Cambrin	Béthune	10	19	59	30	Douvrin
Billy-Montigny	Lens	Id.	6	25	65	23	*Bureau*
Bimont	Hucqueliers	Montreuil	4	15	40	81	Hucqueliers
Blaireville	Beaumetz-l-Loges	Arras	7	10	81	10	Arras
Blangermont	St-Pol	St Pol	11	11	56	46	St-Pol
Blangerval	Id.	Id.	12	12	57	45	Frévent
Blangy-sur-Ternoise	Le Parcq	Id.	9	14	44	47	*Bureau*
Blendecques	St Omer (sud)	St-Omer	4	4	4	66	Id.
Bléquin	Lumbres	Id.	11	23	23	80	Nielles-l-Bléq.
Blessy	Norrent-Fontes	Béthune	8	27	19	54	Aire
Blingel	Le Parcq	St-Pol	7	16	46	49	Blangy-sur-T.
Boffles	Auxi-le-Château	Id.	8	22	66	45	Auxi-le-Chât.
Boiry-Becquerelle	Croisilles	Arras	5	10	81	10	Boyelles
Boiry-Notre-Dame	Vitry	Id.	8	13	83	13	Vitry
Boiry-Ste-Rictrude	Beaumetz-l-Loges	Id.	12	11	82	11	Boyelles
Boiry-St-Martin	Id.	Id.	12	11	82	11	Id.
Bois-Bernard	Vimy	Id.	11	16	71	16	Hénin-Liétard

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Boisdinghem	Lumbres	St-Omer	8	12	12	77	Lumbres
Boisjean	Campagne	Montreuil	10	7	62	78	Montreuil
Boisleux-au-Mont	Croisilles	Arras	8	10	81	10	Boyelles
Boisleux-St-Marc	Id.	Id.	7	10	81	10	Id.
Bomy	Fauquembergues	St-Omer	12	23	23	55	Fléchin
Bonnières	Auxi-le-Château	St-Pol	12	18	69	42	Frévent
Bonningues-l-Ardres	Ardres	St-Omer	9	20	20	88	La Recousse
Bonningues-lez-Calais	Calais	Boulogne	12	23	43	105	Calais
Boubers-lez-Hesmond	Campagne	Montreuil	12	16	44	74	Beaurainville
Boubers-sur-Canche	Auxi-le-Château	St-Pol	13	16	64	41	Frévent
Bouin	Hesdin	Montreuil	4	20	52	59	Hesdin
Boulogne	Boulogne n. et s	Boulogne	»	»	51	105	*Bureau*
Bouquehault	Guînes	Id.	6	33	31	96	Licques
Bourecq	Norrent-Fontes	Béthune	3	17	27	44	Lillers
Bouret-sur-Canche	Auxi-le-Château	St-Pol	18	14	63	34	Frévent
Bourlon	Marquion	Arras	4	28	99	28	Marquion
Bournonville	Desvres	Boulogne	5	19	32	95	Desvres
Bours	Heuchin	St-Pol	13	11	40	38	Pernes
Boursin	Guînes	Boulogne	12	22	36	99	Hardinghen
Bourthes	Hucqueliers	Montreuil	5	23	31	81	Hucqueliers
Bouvelinghem	Lumbres	St-Omer	8	18	18	79	Lumbres
Bouvigny-Boyeffles	Houdain	Béthune	14	12	49	19	Bully-Grenay
Boyaval	Heuchin	St-Pol	3	15	38	43	Heuchin
Boyelles	Croisilles	Arras	5	10	81	10	*Bureau*
Brebières	Vitry	Id.	3	19	85	19	Vitry
Brêmes	Ardres	St-Omer	2	26	26	93	Ardres
Brevillers	Hesdin	Montreuil	5	25	55	60	Hesdin
Brexent-Enocq	Etaples	Id.	10	9	55	84	Montreuil
Brias	St-Pol	St-Pol	5	5	43	32	St-Pol
Brimeux	Campagne	Montreuil	6	7	51	72	Montreuil
Bruay	Houdain	Béthune	4	10	38	31	*Bureau*
Brunembert	Desvres	Boulogne	8	26	29	91	Desvres
Bucquoy	Croisilles	Arras	16	19	90	19	*Bureau*
Buire-au-Bois	Auxi-le-Château	St-Pol	5	20	69	50	Auxi-le-Chât.
Buire-le-Sec	Campagne	Montreuil	4	11	61	72	Campagne-l-H
Buissy-Baralle	Marquion	Arras	4	24	95	24	Marquion
Bullecourt	Croisilles	Id	4	17	88	17	Croisilles
Bully	Lens	Béthune	11	15	57	18	*Bureau*
Buneville	St-Pol	St-Pol	7	7	54	31	Frévent
Burbure	Norrent-Fontes	Béthune	10	16	34	38	Lillers
Bus	Bertincourt	Arras	3	33	104	33	Bertincourt
Busnes	Lillers	Béthune	5	18	32	41	St-Venant
C							
Caffiers	Guînes	Boulogne	7	22	40	105	Hardinghen
Cagnicourt	Vitry	Arras	15	21	91	21	Vis
Calais	Calais	Boulogne	»	34	40	106	*Bureau*
Calonne-Ricouart	Houdain	Béthune	7	15	38	32	Id
Calonne-sur-la-Lys	Lillers	Id.	14	15	39	41	St Venant
Camblain-Châtelain	Houdain	Id.	7	17	37	33	Calonne-Ric.
Cambligneul	Aubigny	St-Pol	4	24	55	16	Aubigny

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts].	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Camblin-l'Abbé	Aubigny	St-Pol	5	25	56	15	Aubigny
Cambrin	Cambrin	Béthune	»	8	51	30	*Bureau*
Camiers	Etaples	Montreuil	7	20	61	96	Etaples
Campagne	Guînes	Boulogne	4	31	32	97	Guînes
Campagne-l-Boulonn.	Hucqueliers	Montreuil	10	27	28	74	Hucqueliers
Campagne-lez-Hesdin	Campagne	Id	»	12	57	67	*Bureau*
Campagne-lez-Wardr.	St-Omer (sud)	St-Omer	7	7	7	63	Arques
Campigneulles-lez-Gr	Montreuil	Montreuil	5	5	58	83	Montreuil
Campigneulles-l-Petit.	Id.	Id	3	3	57	81	Id.
Canettemont	Avesnes-l-Comte	St-Pol	15	14	62	34	Frévent
Canlers	Fruges	Montreuil	5	35	37	54	Fruges
Canteleux	Auxi-le-Château	St-Pol	18	21	76	38	Frévent
Capelle	Hesdin	Montreuil	6	23	56	61	Hesdin
Capelle-Fermont	Aubigny	St-Pol	2	21	60	13	Aubigny
Carency	Vimy	Arras	11	15	63	15	Mont-St-Eloy
Carly	Samer	Boulogne	4	12	46	95	Samer
Carvin	Carvin	Béthune	»	30	70	30	*Bureau*
Cauchy-à-la-Tour	Norrent-Fontes	Id.	11	17	34	34	Auchel
Caucourt	Houdain	Id.	7	20	50	22	Houdain
Caumont	Hesdin	Montreuil	11	32	69	59	Hesdin
Cavron-St-Martin	Id.	Id.	7	22	47	64	Id.
Chelers	Aubigny	St-Pol	10	13	51	24	Tincques
Chériennes	Hesdin	Montreuil	8	29	58	63	Hesdin
Chérisy	Croisilles	Arras	5	12	83	12	Vis-en-Artois
Chocques	Béthune	Béthune	5	5	39	34	*Bureau*
Clairmarais	St-Omer (nord)	St-Omer	8	8	8	70	St-Omer
Clarques	Aire	Id.	10	14	14	59	Thérouanne
Clenleu	Hucqueliers	Montreuil	6	12	42	79	Hucqueliers
Clerques	Ardres	St-Omer	10	22	22	90	La Recousse
Cléty	Lumbres	Id.	7	13	13	64	Fauquembergues
Colembert	Desvres	Boulogne	12	17	32	92	*Bureau*
Colline-Beaumont	Montreuil	Montreuil	16	16	72	86	Conchil-le-T.
Conchil-le-Temple	Id.	Id.	15	15	71	87	*Bureau*
Conchy-sur-Canche	Auxi-le-Château	St-Pol	11	15	62	43	Frévent
Condette	Samer	Boulogne	9	9	53	101	Pont-de-Briq.
Contes	Hesdin	Montreuil	8	18	50	62	Maresquel
Conteville	Heuchin	St-Pol	10	9	41	38	St-Pol
Conteville	Boulogne (nord)	Boulogne	10	10	44	101	Boulogne
Coquelles	Calais	Id.	6	28	44	108	Calais
Corbehem	Vitry	Arras	5	22	87	22	*Bureau*
Cormont	Etaples	Montreuil	13	14	49	90	Etaples
Couin	Pas	Arras	4	28	87	28	Pas
Coullemont	Avesnes-le-Comte	St-Pol	9	24	72	25	L'Arbret
Coulogne	Calais	Boulogne	5	36	35	100	Calais
Coulomby	Lumbres	St-Omer	9	20	20	78	Nielles-l-Bléq.
Coupelle-Neuve	Fruges	Montreuil	2	34	34	56	Fruges
Coupelle-Vieille	Id.	Id.	4	28	31	61	Id.
Courcelles le-Comte	Croisilles	Arras	10	16	87	16	Bucquoy
Courcelles-lez-Lens	Carvin	Béthune	12	35	75	26	Hénin-Liétard
Courrières	Id.	Id.	5	30	70	24	*Bureau*
Courset	Desvres	Boulogne	3	21	37	85	Desvres
Couturelle	Avesnes-le-Comte	St-Pol	10	26	74	23	L'Arbret

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts^.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Coyecques	Fauquembergues	St-Omer	8	21	21	60	Fauquembergues
Crémarest	Desvres	Boulogne	7	13	38	95	Desvres
Crépy	Fruges	Montreuil	8	40	40	49	Fruges
Créquy	Id.	Id.	7	27	39	64	Id.
Croisette	Saint-Pol	St-Pol	7	7	53	39	Saint-Pol
Croisilles	Croisilles	Arras	»	13	84	13	*Bureau*
Croix	Saint-Pol	St-Pol	5	5	52	38	Saint-Pol
Cucq	Montreuil	Montreuil	13	13	69	90	Etaples
Cuinchy-lez-Labassée	Cambrin	Béthune	2	13	53	31	Cambrin
D							
Dainville	Arras (nord)	Arras	4	4	75	4	Arras
Dannes	Samer	Boulogne	12	17	55	100	Neufchâtel
Delettes	Lumbres	St-Omer	13	17	17	58	Thérouanne
Denier	Avesnes-le-C.	St-Pol	9	16	64	27	Avesnes-le-C.
Dennebrœucq	Fauquembergues	St-Omer	6	25	25	57	Fauquembergues
Desvres	Desvres	Boulogne	»	18	35	87	*Bureau*
Diéval	Heuchin	St-Pol	18	11	47	34	Pernes
Divion	Houdain	Béthune	3	12	40	29	Houdain
Dohem-Maisnil	Lumbres	St-Omer	9	14	14	59	Fauquembergues
Douchy-lez-Ayette	Croisilles	Arras	13	15	86	15	Bucquoy
Doudeauville	Samer	Boulogne	8	24	42	84	Samer
Dourges	Carvin	Béthune	9	32	72	26	Hénin-Liétard
Douriez	Campagne	Montreuil	9	19	64	69	Campagne-l-H
Douvrin	Cambrin	Béthune	7	16	56	28	*Bureau*
Drocourt	Vimy	Arras	10	17	71	17	Hénin-Liétard
Drouvin	Houdain	Béthune	10	5	45	29	Béthune
Duisans	Arras (nord)	Arras	7	7	70	7	Marœuil
Dury	Vitry	Id.	9	18	88	18	Vis-en-Artois
E							
Echinghen	Boulogne (sud)	Boulogne	7	7	48	102	Pont-de-Briq.
Eclimeux	Le Parcq	St-Pol	7	12	48	46	Blangy-sur-T.
Ecoivres	Saint-Pol	Id.	8	8	55	41	Frévent
Ecourt-Saint Quentin	Marquion	Arras	7	23	95	23	*Bureau*
Ecoust-Saint-Mein	Croisilles	Id.	3	16	87	16	Croisilles
Ecquedecques	Norrent-Fontes	Béthune	5	16	30	42	Lillers
Ecquemicourt	Campagne	Montreuil	6	17	52	63	Maresquel
Ecques	Aire	St-Omer	11	10	10	63	Thérouanne
Ecuires	Montreuil	Montreuil	2	2	59	80	Montreuil
Ecurie	Arras (nord)	Arras	6	6	66	6	Arras
Eleu, dit Leauwette	Vimy	Id.	6	16	62	16	Lens
Elnes	Lumbres	St-Omer	2	14	14	70	Lumbres
Embry	Fruges	Montreuil	16	19	41	72	Fruges
Enguinegatte	Fauquembergues	St-Omer	16	17	17	57	Estrée-Blanch.
Enquin	Id.	Id	17	20	20	54	Id.
Enquin	Hucqueliers	Montreuil	5	18	41	80	Hucqueliers
Eperlecques	Ardres	St-Omer	15	10	10	84	Watten (Nord)
Epinoy	Marquion	Arras	7	31	102	31	Oisy-le-Verger
Eps	Heuchin	St-Pol	5	13	41	44	Anvin

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
			kil.	kil.	kil.	kil	
Equirre	Heuchin	St-Pol	3	16	38	49	Heuchin
Ergny	Hucqueliers	Montreuil	7	24	33	73	Hucqueliers
Erin	Heuchin	St-Pol	7	14	42	47	Anvin
Erny-St-Julien	Fauquembergues	St-Omer	15	22	22	57	Fléchin
Erquières	Auxi-le-Château	St-Pol	13	22	55	55	Hesdin
Ervillers	Croisilles	Arras	6	15	86	15	Achiet-le-Gr.
Escalles	Calais	Boulogne	14	29	50	112	Calais
Escœuilles	Lumbres	St-Omer	15	26	26	86	Licques
Esquerdes	Id.	Id.	5	9	9	68	Wizernes
Essars	Béthune	Béthune	3	3	47	32	Béthune
Estevelles	Lens	Id.	8	24	65	26	Pont-à-Vendin
Estrée	Etaples	Montreuil	13	6	49	82	Montreuil
Estrée-Blanche	Norrent-Fontes	Béthune	9	28	22	50	*Bureau*
Estrée-Cauchy	Houdain	Id	9	19	52	18	Houdain
Estréelles	Etaples	Montreuil	12	6	49	81	Montreuil
Etaing	Vitry	Arras	6	19	89	19	Vis-en-Artois
Etaples	Etaples	Montreuil	»	13	60	90	*Bureau*
Eterpigny	Vitry	Arras	9	16	87	16	Vis en-Artois
Etrée-Wamin	Avesnes-le-Comte	St-Pol	10	15	63	28	Sus-St-Léger
Etrun	Arras (nord)	Arras	7	7	67	7	Marœuil
Evin-Malmaison	Carvin	Béthune	11	36	76	29	Leforest
F							
Famechon	Pas	Arras	2	31	79	31	Pas
Fampoux	Arras (sud)	Id.	9	9	79	9	Arras
Farbus	Vimy	Id.	2	12	70	12	Vimy
Fauquembergues	Fauquembergues	St-Omer	»	22	22	66	*Bureau*
Favreuil	Bapaume	Arras	3	20	91	20	Bapaume
Febvin-Palfart	Fauquembergues	St-Omer	20	26	26	49	Fléchin
Ferfay	Norrent-Fontes	Béthune	8	18	32	38	Auchel
Ferques	Marquise	Boulogne	5	17	42	107	Marquise
Festubert	Cambrin	Béthune	4	10	50	35	Béthune
Feuchy	Arras (sud)	Arras	7	7	78	7	Arras
Ficheux	Beaumetz-lez-L	Id.	8	8	79	8	Id.
Fiefs	Heuchin	St-Pol	6	16	31	44	Heuchin
Fiennes	Guînes	Boulogne	6	24	39	103	Hardinghen
Fillièvres	Le Parcq	St-Pol	9	15	60	48	Le Parcq
Fléchin	Fauquembergues	St Omer	18	23	23	51	*Bureau*
Flers	St-Pol	St-Pol	11	11	58	44	Frévent
Fleurbaix	Laventie	Béthune	6	22	54	44	Laventie
Fleury	Heuchin	St-Pol	7	10	42	43	Anvin
Floringhem	Id.	Id.	13	15	36	35	Pernes
Foncquevillers	Pas	Arras	11	20	78	20	*Bureau*
Fontaine-lez-Boulans	Heuchin	St-Pol	3	16	32	49	Heuchin
Fontaine-lez-Croisilles	Croisilles	Arras	3	13	84	13	Croisilles
Fontaine-l'Etalon	Auxi-le-Château	St-Pol	11	24	56	57	Auxi-le-Chât.
Fontaine-lez-Hermans	Heuchin	Id.	9	23	30	43	Pernes
Fortel	Auxi-le-Château	Id.	11	21	73	43	Frévent
Fosseux	Beaumetz-lez-L.	Arras	7	17	64	17	Avesnes-le-C.
Foufflin-Ricametz	St-Pol	St-Pol	6	6	52	30	St-Pol
Fouquereuil	Béthune	Béthune	5	5	45	33	Béthune

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Fouquières-l-Béthune	Béthune	Béthune	3	3	45	32	Béthune
Fouquières-lez-Lens	Lens	Id.	7	26	66	24	Billy-Montigny
Framecourt	Saint-Pol	St-Pol	6	6	53	39	Saint-Pol
Frémicourt	Bapaume	Arras	4	26	97	26	Bapaume
Frencq	Etaples	Montreuil	7	16	52	90	Etaples
Fresnoy	Le Parcq	St-Pol	3	17	55	51	Le Parcq
Fresnoy-en-Gohelle	Vimy	Arras	9	14	71	14	Vimy
Fresnes-l-Montauban	Vitry	Id.	4	14	78	14	Vitry
Fresnicourt	Houdain	Béthune	6	18	49	20	Houdain
Fressin	Fruges	Montreuil	9	27	40	61	Auchy-lez-H.
Fréthun	Calais	Boulogne	8	29	43	105	Calais
Frévent	Auxi-le-Château	St-Pol	16	13	60	35	*Bureau*
Frévillers	Aubigny	Id.	8	14	52	23	Tincques
Frévin-Capelle	Id.	Id.	4	23	59	13	Aubigny
Fruges	Fruges	Montreuil	»	32	32	57	*Bureau*
G							
Galametz	Le Parcq	St-Pol	7	17	60	51	Le Parcq
Gauchin-le-Gal	Houdain	Béthune	6	18	49	20	Houdain
Gauchin-Verloingt	Saint-Pol	St-Pol	2	2	45	34	Saint-Pol
Gaudiempré	Pas	Arras	4	23	77	23	Pas
Gavrelle	Vimy	Id.	8	11	74	11	Rœux
Gennes-Ivergny	Auxi-le-Château	St-Pol	7	28	64	58	Auxi-le-Chât.
Givenchy-en-Gohelle	Vimy	Arras	4	13	64	13	Vimy
Givenchy-lez-La Bassée	Cambrin	Béthune	3	12	52	33	La Bassée (Nord)
Givenchy-le-Noble	Avesnes-le-C.	St-Pol	4	16	60	23	Avesnes-le-C.
Gomiecourt	Croisilles	Arras	8	17	88	17	Bucquoy
Gommecourt	Pas	Id.	12	21	79	21	Foncquevillers
Gonnehem	Lillers	Béthune	8	8	38	37	Chocques
Gosnay	Houdain	Id	9	5	42	32	Béthune
Gouves	Beaumetz-l-Loges	Arras	8	12	68	12	Arras
Gouy-St-André	Campagne	Montreuil	4	17	61	67	Campagne-l-H.
Gouy-en-Artois	Beaumetz-l-Loges	Arras	5	15	67	15	Beaumetz-l-L.
Gouy-en-Ternois	Aubigny	St-Pol	14	10	58	27	Saint-Pol
Gouy-Servin	Houdain	Béthune	13	16	54	19	Houdain
Gouy-sous-Bellonne	Vitry	Arras	6	24	88	24	Corbehem
Graincourt-lez-Havr.	Marquion	Id.	9	32	103	32	Cambrai (Nord)
Grand-Rullecourt	Avesnes-le-C.	St-Pol	5	25	68	24	Avesnes-le-C.
Grenay	Lens	Béthune	10	16	55	18	Bully-Grenay
Grévillers	Bapaume	Arras	3	24	95	24	Bapaume
Grigny	Le Parcq	St-Pol	3	21	50	54	Hesdin
Grincourt-lez-Pas	Pas	Arras	2	25	75	25	Pas
Groffliers	Montreuil	Montreuil	16	16	72	88	Verton
Guarbecque	Lillers	Béthune	7	17	27	45	Saint-Venant
Guémappe	Croisilles	Arras	8	9	80	9	Croisilles
Guemps	Audruick	St-Omer	11	32	32	98	Audruick
Guémy	Ardres	Id.	8	19	19	87	La Recousse
Guigny	Hesdin	Montreuil	7	25	57	61	Hesdin
Guinecourt	Saint-Pol	St-Pol	10	10	54	43	Saint-Pol
Guînes	Guînes	Boulogne	»	27	33	97	*Bureau*
Guisy	Hesdin	Montreuil	4	22	51	59	Hesdin

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts].	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
H			kil.	kil.	kil.	kil.	
Habarcq	Beaumetz-l-Loges	Arras	10	12	66	12	Arras
Haillicourt	Houdain	Béthune	5	8	40	28	Bruay
Haisnes	Cambrin	Id.	5	13	57	27	La Bassée (Nord)
Halinghen	Samer	Boulogne	8	18	51	95	Samer
Hallines	Lumbres	St-Omer	7	7	7	68	Wizernes
Halloy	Pas	Arras	6	30	80	30	Pas
Ham-en-Artois	Norrent-Fontes	Béthune	4	17	25	44	Lillers
Hamblain-lez-Prés	Vitry	Arras	5	15	83	15	Vitry
Hamelincourt	Croisilles	Id.	7	14	85	14	Boyelles
Hames-Boucres	Guînes	Boulogne	3	27	36	100	Guînes
Hannescamps	Pas	Arras	12	18	76	18	Foncquevillers
Haplincourt	Bertincourt	Id.	4	29	100	29	Bapaume
Haravesnes	Auxi-le-Château	St-Pol	7	21	62	53	Auxi-le-Chât.
Hardinghen	Guînes	Boulogne	9	21	37	100	*Bureau*
Harnes	Lens	Béthune	7	25	65	24	Id.
Haucourt	Vitry	Arras	11	15	85	15	Vis-en-Artois
Haute-Avesnes	Beaumetz-l-Loges	Id	12	11	65	11	Mont-St-Eloy
Hauteclocque	St-Pol	St-Pol	5	5	52	38	St-Pol
Hautecôte	Id.	Id.	10	10	57	41	Frévent
Hauteville	Avesnes-le-C.	Id.	4	24	67	15	Avesnes-le-C.
Haut-Loquin	Lumbres	St-Omer	14	23	23	85	Licques
Haut-Maisnil	Auxi-le-Château	St-Pol	8	20	61	53	Auxi-le-Chât.
Havrincourt	Bertincourt	Arras	9	32	103	32	*Bureau*
Hébuterne	Pas	Id.	13	23	81	23	Foncquevillers
Helfaut	St-Omer (sud)	St-Omer	7	7	7	65	Wizernes
Hendecourt-lez-Cagn.	Vitry	Arras	15	18	88	18	Vis-en-Artois
Hendecourt-l-Ransart	Beaumetz-l-Loges	Id.	9	11	82	11	Bucquoy
Héninel	Croisilles	Id.	5	9	80	9	Croisilles
Hénin-Liétard	Carvin	Béthune	10	28	68	20	*Bureau*
Hénin-sur-Cojeul	Croisilles	Arras	4	9	80	9	Boyelles
Henneveux	Desvres	Boulogne	8	19	32	95	Colembert
Hénu	Pas	Arras	3	26	80	26	Pas
Herbelles	Aire	St-Omer	15	12	12	62	Thérouanne
Herbinghen	Guînes	Boulogne	14	23	27	92	Licques
Héricourt	St-Pol	St-Pol	7	7	54	40	St-Pol
Herlincourt	Id.	Id.	5	5	52	38	Id.
Herlin-le-Sec	Id.	Id.	3	3	50	36	Id.
Herly	Hucqueliers	Montreuil	8	20	34	69	Hucqueliers
Hermaville	Aubigny	St-Pol	4	21	63	14	Aubigny
Hermelinghen	Guînes	Boulogne	11	23	33	97	Hardinghen
Hermies	Bertincourt	Arras	5	29	100	29	*Bureau*
Hermin	Houdain	Béthune	4	17	47	22	Houdain
Hernicourt	Saint-Pol	St-Pol	4	4	44	37	St-Pol
Hersin	Houdain	Béthune	11	10	46	22	*Bureau*
Hervelinghen	Marquise	Boulogne	10	22	41	109	Marquise
Hesdigneul	Houdain	Béthune	9	5	43	31	Béthune
Hesdigneul	Samer	Boulogne	6	10	49	98	Pont-de-Briq.
Hesdin	Hesdin	Montreuil	»	24	50	55	*Bureau*
Hesdin-l'Abbé	Samer	Boulogne	6	10	49	97	Samer
Hesmond	Campagne	Montreuil	10	18	48	72	Beaurainville

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Hestrus	Heuchin	St-Pol	8	10	38	41	Pernes
Heuchin	Id.	Id.	»	14	35	47	*Bureau*
Heuringhem	Aire	St-Omer	12	7	7	63	Blendecques
Hézecques	Fruges	Montreuil	4	36	35	57	Fruges
Hinges	Béthune	Béthune	5	5	40	33	Béthune
Hocquinghen	Guînes	Boulogne	14	27	27	91	Licques
Houchin	Houdain	Béthune	8	7	44	27	Béthune
Houdain	Id.	Id.	»	13	43	26	*Bureau*
Houlle	St-Omer (nord)	St-Omer	8	8	8	82	Moulle
Houvin-Houvigneul	Avesnes-l' Comte	St-Pol	13	11	59	29	Frévent
Hubersent	Etaples	Montreuil	13	16	51	90	Etaples
Huby-St-Leu	Hesdin	Id.	1	25	48	56	Hesdin
Huclier	Heuchin	St-Pol	12	8	43	37	Pernes
Hucqueliers	Hucqueliers	Montreuil	»	18	36	76	*Bureau*
Hulluch	Lens	Béthune	8	16	56	24	Lens
Humbercamps	Pas	Arras	7	20	74	20	L'Arbret
Humbert	Hucqueliers	Montreuil	10	15	42	73	Hucqueliers
Humerœuille	St-Pol	St-Pol	10	10	46	43	Saint-Pol
Humières	Id.	Id.	9	9	46	42	Id.
I							
Inchy	Marquion	Arras	5	27	98	27	Marquion
Incourt	Le Parcq	St-Pol	4	14	50	47	Blangy-sur-T.
Inghem	Aire	St-Omer	14	11	11	59	Thérouanne
Inxent	Etaples	Montreuil	16	10	48	86	Montreuil
Isbergues	Norrent-Fontes	Béthune	8	22	22	50	*Bureau*
Isques	Samer	Boulogne	8	8	51	98	Pont-de-Briq
Ivergny	Avesnes-l-Comte	St-Pol	12	19	67	30	Sus-St-Léger
Izel-lez-Equerchin	Vimy	Arras	15	17	77	17	Vitry
Izel-lez-Hameau	Aubigny	St-Pol	7	18	65	18	Aubigny
J							
Journy	Ardres	St-Omer	15	19	19	83	Licques
L							
Labeuvrière	Béthune	Béthune	7	7	40	37	Lapugnoy
Labourse	Cambrin	Id.	6	6	46	25	Béthune
Labroye	Hesdin	Montreuil	12	30	62	66	Hesdin
Labuissière	Houdain	Béthune	6	7	39	30	Bruay
La Calotterie	Montreuil	Montreuil	4	4	60	83	Montreuil
La Cauchie	Beaumetz-l-Loges	Arras	8	18	67	18	L'Arbret
La Comté	Aubigny	St-Pol	12	15	49	28	Houdain
Lacouture	Béthune	Béthune	9	9	49	37	Richebourg-l'Avoué
Lacres	Samer	Boulogne	6	22	49	89	Samer
Lagnicourt	Marquion	Arras	12	21	92	21	Marquion
La Herlière	Beaumetz-l-Loges	Id	9	19	66	19	L'Arbret
Laires	Fauquembergues	St-Omer	14	26	26	52	Fléchin
Laloge	Hesdin	Montreuil	6	25	46	60	Hesdin
La Madelaine	Montreuil	Id.	2	2	58	81	Montreuil

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts].	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Lambres	Norrent-Fontes	Béthune	4	23	20	52	Aire
Landrethun-l-Ardres	Ardres	St-Omer	4	24	24	95	Ardres
Landrethun-le-Nord	Marquise	Boulogne	7	19	40	104	Marquise
Lapugnoy	Béthune	Béthune	9	9	38	38	*Bureau*
La Thieuloye	Aubigny	St-Pol	15	9	46	30	St-Pol
Lattre-Saint-Quentin	Avesnes-le-Comte	Id.	4	24	67	15	Avesnes-le-C.
Laventie	Laventie	Béthune	»	18	48	41	*Bureau*
Lebiez	Fruges	Montreuil	13	22	45	69	Embry
Lebucquière	Bertincourt	Arras	4	27	98	27	Bertincourt
Lechelle	Id.	Id.	4	34	105	34	Ytres (Somme)
Ledinghem	Lumbres	St-Omer	11	24	24	78	Nielles-l-Bléq.
Lefaux	Etaples	Montreuil	4	17	56	94	Etaples
Leforest	Carvin	Béthune	12	38	78	31	*Bureau*
Lens	Lens	Id.	»	19	62	18	Id.
Le Parcq	Le Parcq	St-Pol	»	17	52	50	Id.
Lépine	Montreuil	Montreuil	10	10	66	83	Montreuil
Lépinoy	Campagne	Id.	4	11	56	69	Beaurainville
Le Ponchel	Auxi-le-Château	St-Pol	5	30	63	55	Auxi-le-Chât.
Le Portel	Samer	Boulogne	16	4	53	106	*Bureau*
Lequesnoy	Le Parcq	St-Pol	9	25	54	58	Hesdin
Lesars	Bapaume	Arras	6	28	97	28	Bapaume
Le Souich	Avesnes-le-Comte	St-Pol	15	22	70	33	Sus-St-Léger
Lespesses	Norrent-Fontes	Béthune	3	17	28	42	Lillers
Lestrem	Laventie	Id.	10	13	40	40	*Bureau*
Le Transloy	Bapaume	Arras	6	28	99	28	Bapaume
Leubringhen	Marquise	Boulogne	6	18	45	108	Marquise
Leulinghem	Lumbres	St-Omer	7	8	8	71	St-Omer
Leulinghen	Marquise	Boulogne	3	15	48	109	Marquise
Lewaast	Desvres	Id.	10	15	36	98	Colembert
Licques	Guînes	Id.	12	25	29	90	*Bureau*
Liencourt	Avesnes-le-Comte	St-Pol	6	19	65	25	Avesnes-le-C.
Lières	Norrent-Fontes	Béthune	4	18	29	41	Lillers
Liettres	Id.	Id.	7	26	23	52	Aire
Liévin	Lens	Id.	5	22	60	19	*Bureau*
Lignereuil	Avesnes-le-Comte	St-Pol	6	16	64	24	Avesnes-le-C.
Ligny-Thilloy	Bapaume	Arras	3	25	96	25	Bapaume
Ligny-lez-Aire	Norrent-Fontes	Béthune	6	24	27	52	Fléchin
Ligny-Saint-Flochel	St-Pol	St-Pol	7	7	51	25	St-Pol
Ligny-sur-Canche	Auxi-le-Château	Id.	13	15	64	39	Frévent
Lillers	Lillers	Béthune	»	13	31	40	*Bureau*
Linghem	Norrent-Fontes	Id	3	22	23	49	Aire
Linzeux	Saint-Pol	St-Pol	11	11	55	44	Frévent
Lisbourg	Heuchin	Id	6	20	29	54	Heuchin
Locon	Béthune	Béthune	6	6	46	34	Béthune
Loison	Lens	Id.	3	21	63	21	Lens
Loison	Campagne	Montreuil	7	16	51	70	Beaurainville
Longfossé	Desvres	Boulogne	3	21	38	89	Desvres
Longuenesse	St-Omer (sud)	St-Omer	3	3	3	70	St-Omer
Longueville	Desvres	Boulogne	11	20	30	90	Colembert
Longvillers	Etaples	Montreuil	12	13	51	88	Etaples
Loos	Lens	Béthune	5	15	55	22	Lens
Lorgies	Laventie	Id.	11	16	60	33	Laventie

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts^.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Lottinghen	Desvres	Boulogne	8	26	26	85	Desvres
Louches	Ardres	St-Omer	4	21	21	89	Ardres
Lozinghem	Norrent-Fontes	Béthune	12	13	37	36	Lillers
Lugy	Fruges	Montreuil	3	35	36	56	Fruges
Lumbres	Lumbres	St-Omer	»	12	12	70	*Bureau*
M							
Magnicourt-en-Comté	Aubigny	St-Pol	11	11	50	29	Tincques
Magnicourt-sur-Canc.	Avesnes-le-Comte	Id.	11	13	61	27	Frévent
Maintenay	Campagne	Montreuil	7	13	64	74	Campagne-l-H
Maisnil	St-Pol	St-Pol	5	5	53	32	Saint-Pol
Maisnil-lez-Ruitz	Houdain	Béthune	4	11	44	27	Houdain
Maisoncelle	Le Parcq	St-Pol	11	18	41	51	Blangy-sur-T.
Maizières	Aubigny	Id.	11	11	58	25	Saint-Pol
Mametz	Aire	St-Omer	6	15	15	60	Aire
Manin	Avesnes-le-C.	St-Pol	3	17	61	22	Avesnes-le-C.
Maninghem	Hucqueliers	Montreuil	5	17	38	70	Hucqueliers
Maninghen-Wimille	Marquise	Boulogne	9	9	49	110	Marquise
Marant	Campagne	Montreuil	10	8	48	75	Montreuil
Marck	Calais	Boulogne	9	40	37	102	*Bureau*
Marconne	Hesdin	Montreuil	1	25	51	54	Hesdin
Marconnelle	Id.	Id.	2	23	52	56	Id.
Marenla	Campagne	Id.	9	10	52	72	Beaurainville
Maresquel	Id.	Id.	4	15	55	64	*Bureau*
Marest	Heuchin	St-Pol	12	12	38	40	Pernes
Maresville	Etaples	Montreuil	12	11	53	86	Etaples
Marles	Campagne	Id.	9	6	50	75	Montreuil
Marles	Houdain	Béthune	9	12	35	34	Lapugnoy
Marœuil	Arras (nord)	Arras	7	7	66	7	*Bureau*
Marquay	St-Pol	St-Pol	7	7	48	28	Saint-Pol
Marquion	Marquion	Arras	»	24	95	24	*Bureau*
Marquise	Marquise	Boulogne	»	13	47	108	Id.
Martinpuich	Bapaume	Arras	10	31	92	31	Bapaume
Matringhem	Fruges	Montreuil	5	33	30	58	Fruges
Mazingarbe	Lens	Béthune	11	11	51	23	Bully-Grenay
Mazinghem	Norrent-Fontes	Id.	3	22	23	48	Aire
Mencas	Fruges	Montreuil	9	33	28	65	Fruges
Menneville	Desvres	Boulogne	2	20	33	90	Desvres
Mentque-Nortbécourt	Ardres	St-Omer	13	14	14	82	La Recousse
Mercatel	Beaumetz-lez-L.	Arras	13	7	78	7	Arras
Merck-Saint-Liévin	Fauquembergues	St-Omer	3	19	19	67	Fauquembergues
Méricourt	Vimy	Arras	8	17	66	17	Vimy
Merlimont	Montreuil	Montreuil	12	12	68	89	Rang-d-Fliers
Metz-en-Couture	Bertincourt	Arras	6	36	107	36	Bertincourt
Meurchin	Lens	Béthune	10	25	65	29	Carvin
Mingoval	Aubigny	St-Pol	3	20	60	18	Aubigny
Molinghem	Norrent-Fontes	Béthune	4	20	23	47	Isbergues
Moncheaux	St-Pol	St-Pol	8	8	55	31	Frévent
Monchel	Auxi-le-Château	Id.	12	14	59	44	Id.
Monchiet	Beaumetz-lez-L.	Arras	2	12	73	12	Beaumetz-l-L.
Monchy-au-Bois	Id.	Id.	9	16	87	16	Foncquevillers

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Monchy-Breton	Aubigny	St-Pol	14	8	48	27	Tincques
Monchy-Cayeux	Heuchin	Id.	6	8	41	41	Anvin
Monchy-le-Preux	Vitry	Arras	10	10	80	10	Rœux
Mondicourt	Avesnes-le-Comte	St-Pol	15	30	78	26	Pas
Monts-en-Ternois	Saint-Pol	Id.	8	8	55	30	St-Pol
Montbernanchon	Lillers	Béthune	11	8	36	37	St-Venant
Montcavrel	Etaples	Montreuil	16	6	46	82	Montreuil
Montenescourt	Beaumetz-lez-L.	Arras	8	12	78	12	Arras
Montigny-en-Gohelle	Carvin	Béthune	9	28	68	22	Hénin-Liétard
Montreuil	Montreuil	Montreuil	»	»	56	79	*Bureau*
Mont-Saint-Eloi	Vimy	Arras	11	9	62	9	Id.
Morchies	Bertincourt	Id.	7	23	94	23	Bertincourt
Moringhem	St-Omer (nord)	St-Omer	10	10	10	77	Moulle
Morval	Bapaume	Arras	10	32	93	32	Bapaume
Mory	Croisilles	Id.	6	17	88	17	Id.
Moulle	St-Omer (sud)	St-Omer	7	7	7	81	*Bureau*
Mouriez	Hesdin	Montreuil	9	26	58	64	Hesdin
Moyenneville	Croisilles	Arras	9	14	85	14	Boyelles
Muncq-Nieurlet	Ardres	St-Omer	13	19	19	87	Audruick
N							
Nabringhen	Desvres	Boulogne	12	18	32	91	Colembert
Nédon	Heuchin	St-Pol	11	19	29	42	Pernes
Nédonchel	Id.	Id.	10	19	29	43	Id.
Nempont-St-Firmin	Montreuil	Montreuil	13	13	69	82	Conchil-le-T.
Nesles	Samer	Boulogne	7	14	50	98	Neufchâtel
Neufchâtel	Id.	Id.	9	14	52	101	*Bureau*
Neulette	Le Parcq	St-Pol	5	14	50	47	Le Parcq
Neuve-Chapelle	Laventie	Béthune	7	13	57	37	Laventie
Neuville	Montreuil	Montreuil	2	2	58	79	Montreuil
Neuville-au-Cornet	Saint-Pol	St-Pol	7	7	54	32	St-Pol
Neuville-Bourjonval	Bertincourt	Arras	4	34	105	34	Bertincourt
Neuville-Saint-Vaast	Vimy	Id.	6	8	64	8	Vimy
Neuville-Vitasse	Arras (sud)	Id.	6	6	77	6	Arras
Neuvireuil	Vimy	Id.	12	14	73	14	Rœux
Nielles-lez-Ardres	Ardres	St-Omer	4	21	21	89	Ardres
Nielles-lez-Bléquin	Lumbres	Id.	8	20	20	74	*Bureau*
Nielles-lez-Calais	Calais (N.-O.)	Boulogne	9	30	40	103	Calais
Nœux	Auxi-le-Château	St-Pol	5	25	69	48	Auxi-le-Chât.
Nœux-lez-Mines	Houdain	Béthune	12	6	46	23	*Bureau*
Nordausques	Ardres	St-Omer	9	15	15	83	La Recousse
Noreuil	Croisilles	Arras	5	18	89	18	Vaulx-Vrauc.
Norrent-Fontes	Norrent-Fontes	Béthune	»	19	25	46	*Bureau*
Nortkerque	Audruick	St-Omer	5	28	28	92	Audruick
Nortleulinghem	Ardres	Id.	11	14	14	82	La Recousse
Nouvelle-Eglise	Audruick	Id.	6	29	29	96	Audruick
Noyelles-Godault	Carvin	Béthune	11	33	73	23	Hénin-Liétard
Noyelles-lez-Humières	Le Parcq	St-Pol	6	13	51	46	Le Parcq
Noyelles-l-Vermelles	Cambrin	Béthune	3	8	48	26	Vermelles
Noyelles-s-Bellonne	Vitry	Arras	4	22	86	22	Vitry
Noyelles-sous-Lens	Lens	Béthune	4	23	63	22	Lens

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil	
Noyellette	Avesnes-le-C.	St-Pol	6	24	69	14	Avesnes-le-C.
Noyelle-Vion	Id.	Id.	3	21	64	18	Id.
Nuncq	Saint-Pol	Id.	9	9	57	40	Frévent
O							
Oblinghem	Béthune	Béthune	5	5	40	32	Chocques
Œuf	Saint-Pol	St-Pol	10	10	56	43	Saint-Pol
Offekerque	Audruick	St-Omer	11	34	34	100	Audruick
Offin	Campagne	Montreuil	8	17	49	72	Beaurainville
Offrethun	Marquise	Boulogne	4	10	45	109	Marquise
Oignies	Carvin	Béthune	5	33	73	30	*Bureau*
Oisy	Marquion	Arras	6	30	100	30	Id.
Oppy	Vimy	Id.	10	13	71	13	Vimy
Orville	Pas	Id.	7	33	81	33	Pas
Ostreville	Saint-Pol	St-Pol	5	5	46	31	St-Pol
Ourton	Houdain	Béthune	6	15	44	31	Houdain
Outreau	Samer	Boulogne	15	4	53	105	Boulogne
Ouve-Wirquin	Lumbres	St-Omer	7	15	15	66	Lumbres
Oye	Audruick	Id.	13	36	36	103	*Bureau*
P							
Palluel	Marquion	Arras	9	27	98	27	Ecourt-St-Q.
Parenty	Hucqueliers	Montreuil	8	18	44	82	Hucqueliers
Pas	Pas	Arras	»	27	77	27	*Bureau*
Pelves	Vitry	Id.	7	12	82	12	Rœux
Penin	Aubigny	St-Pol	9	14	56	22	Tincques
Pernes	Boulogne (nord)	Boulogne	8	8	45	105	Boulogne
Pernes	Heuchin	St-Pol	11	14	35	37	*Bureau*
Peuplingues	Calais (N.-O.)	Boulogne	10	26	45	110	Calais
Pierremont	Saint-Pol	St-Pol	7	7	48	40	Saint-Pol
Pihem	Lumbres	St-Omer	9	9	9	65	Wizernes
Pihen	Guînes	Boulogne	7	24	39	103	Guînes
Pittefaux	Boulogne (nord)	Id.	8	8	47	108	Boulogne
Planques	Fruges	Montreuil	8	29	40	58	Fruges
Plouvain	Vitry	Arras	6	12	83	12	Vitry
Plumoison	Hesdin	Montreuil	3	21	53	58	Hesdin
Polincove	Audruick	St-Omer	4	19	19	87	Audruick
Pommera	Avesnes-le-Comte	St-Pol	17	31	79	27	Pas
Pommier	Pas	Arras	9	20	73	20	Foncquevillers
Pont-à-Vendin	Lens	Béthune	7	21	61	25	*Bureau*
Prédefin	Heuchin	St-Pol	4	18	31	51	Heuchin
Pressy	Id.	Id.	9	13	37	38	Pernes
Preures	Hucqueliers	Montreuil	3	16	39	78	Hucqueliers
Pronville	Marquion	Arras	9	21	92	21	Marquion
Puisieux	Pas	Id.	17	22	84	22	Bucquoy
Q							
Quéant	Marquion	Arras	9	20	91	20	Marquion
Quelmes	Lumbres	St-Omer	6	9	9	73	Lumbres

COMMUNES	CANTONS.	ARROND[ts].	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Quercamps	Lumbres	St-Omer	8	15	15	80	Lumbres
Quernes	Norrent-Fontes	Béthune	5	24	23	55	Aire
Quesques	Desvres	Boulogne	10	26	25	84	Desvres
Questrecques	Samer	Id.	3	15	43	93	Samer
Quiéry-la-Motte	Vimy	Arras	17	19	77	19	Vitry
Quiestède	Aire	St-Omer	8	12	12	60	Aire
Quilen	Hucqueliers	Montreuil	7	17	39	74	Hucqueliers
Quœux	Auxi-le-Château	St-Pol	8	21	60	54	Auxi-le-Chât.
R							
Racquinghem	Aire	St-Omer	7	10	10	59	Wardrecques
Radinghem	Fruges	Montreuil	5	32	31	62	Fruges
Ramecourt	Saint-Pol	St-Pol	2	2	49	35	Saint-Pol
Ranchicourt	Houdain	Béthune	2	15	45	24	Houdain
Rang-du-Fliers	Montreuil	Montreuil	12	12	68	88	*Bureau*
Ransart	Beaumetz-l-Loges	Arras	5	12	83	12	Beaumetz-l-L.
Raye	Hesdin	Montreuil	16	26	66	70	Hesdin
Rebecq	Aire	St-Omer	8	13	13	60	Aire
Rebergues	Ardres	Id.	13	22	22	87	Licques
Rebreuve	Houdain	Béthune	3	16	46	23	Houdain
Rebreuve-sur-Canche	Avesnes-le-Comte	St-Pol	15	15	63	34	Frévent
Rebreuviette	Id.	Id.	12	16	62	32	Id.
Reclinghem	Fauquembergues	St-Omer	7	24	24	56	Fauquembergues
Récourt	Vitry	Arras	9	21	91	21	Ecourt-St-Q.
Recques	Ardres	St-Omer	10	18	18	86	La Recousse
Recques-sur-Course	Etaples	Montreuil	15	9	49	84	Montreuil
Regnauville	Hesdin	Id.	8	29	58	62	Hesdin
Rely	Norrent-Fontes	Béthune	5	23	25	46	Aire
Remilly-Wirquin	Lumbres	St-Omer	5	12	12	67	Lumbres
Remy	Vitry	Arras	11	15	85	15	Vis-en-Artois
Renty	Fauquembergues	St-Omer	3	25	25	66	Fauquembergues
Réty	Marquise	Boulogne	6	17	40	103	Marquise
Richebourg-l'Avoué	Cambrin	Béthune	9	12	52	38	*Bureau*
Richebourg-St-Vaast	Id	Id.	10	12	52	39	Rich.-l'Avoué
Riencourt-l-Bapaume	Bapaume	Arras	4	26	97	26	Bapaume
Riencourt-lez-Cagnic.	Vitry	Id	16	19	89	19	Vis-en-Artois
Rimboval	Fruges	Montreuil	12	21	38	71	Embry
Rinxent	Marquise	Boulogne	3	16	43	106	Marquise
Rivière	Beaumetz-lez-L.	Arras	3	14	79	14	Beaumetz-l-L.
Robecq	Lillers	Béthune	8	10	34	39	Saint-Venant
Roclincourt	Arras (nord)	Arras	5	5	66	5	Arras
Rocquigny	Bertincourt	Id.	6	31	102	31	Bertincourt
Rodelinghem	Ardres	St-Omer	5	29	29	96	Ardres
Roëllecourt	Saint-Pol	St-Pol	4	4	49	29	Saint-Pol
Rœux	Vitry	Arras	8	11	81	11	*Bureau*
Rollencourt	Le Parcq	St-Pol	4	16	48	51	Auchy-lez-H.
Rombly	Norrent-Fontes	Béthune	3	22	23	50	Aire
Roquetoire	Aire	St-Omer	6	13	13	58	Id.
Rougefay	Auxi-le-Château	St-Pol	6	19	70	46	Auxi-le-Chât.
Roussent	Campagne	Montreuil	9	15	68	75	Campagne-l-H
Rouvroy	Vimy	Arras	2	18	69	18	Vimy

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Royon	Fruges	Montreuil	12	22	44	69	Embry
Ruisseauville	Id	Id.	4	33	36	55	Fruges
Ruitz	Houdain	Béthune	5	10	42	28	Houdain
Rumaucourt	Marquion	Arras	6	23	94	23	Ecourt-St-Q.
Rumilly	Hucqueliers	Montreuil	8	28	31	75	Hucqueliers
Ruminghem	Audruick	St-Omer	8	17	17	85	Audruick
Ruyaulcourt	Bertincourt	Arras	3	32	103	32	Bertincourt
S							
Sachin	Heuchin	St-Pol	9	16	36	39	Pernes
Sailly-au-Bois	Pas	Arras	10	24	82	24	Foncquevillers
Sailly-en-Ostrevent	Vitry	Id.	4	17	87	17	Vitry
Sailly-la-Bourse	Cambrin	Béthune	5	5	50	29	Béthune
Sailly-sur-la-Lys	Laventie	Id.	5	20	48	45	Laventie
Sains-en-Gohelle	Houdain	Id.	13	10	49	20	Nœux-l-Mines
Sains-lez-Fressin	Fruges	Montreuil	10	30	42	64	Fruges
Sains-lez-Marquion	Marquion	Arras	3	26	97	26	Marquion
Sains-lez-Pernes	Heuchin	St-Pol	7	13	35	41	Pernes
Saint-Amand	Pas	Arras	7	23	77	23	L'Arbret
Saint-Aubin	Montreuil	Montreuil	8	8	64	86	Montreuil
Saint-Deneux	Campagne	Id.	14	13	47	75	Beaurainville
Sainte-Austreberthe	Hesdin	Id.	1	25	52	56	Hesdin
Sainte-Catherine	Arras (nord)	Arras	2	2	69	2	Arras
Sainte-Marie Kerque	Audruick	St-Omer	6	23	23	90	Audruick
Saint-Etienne	Samer	Boulogne	11	7	54	101	Pont-de-Briq.
Saint-Floris	Lillers	Béthune	12	14	31	44	St-Venant
Saint-Folquin	Audruick	St-Omer	11	25	25	95	Audruick
Saint Georges	Le Parcq	St-Pol	3	21	55	54	Le Parcq
Saint-Hilaire-Cottes	Norrent-Fontes	Béthune	2	18	26	43	Norrent-Font.
Saint-Inglevert	Marquise	Boulogne	8	20	43	106	Marquise
Saint-Josse	Montreuil	Montreuil	8	8	65	87	Montreuil
Saint-Laurent	Arras (nord)	Arras	4	4	74	4	*Bureau*
Saint-Léger	Croisilles	Id.	2	14	85	14	Croisilles
Saint-Léonard	Samer	Boulogne	11	5	54	101	Pont-de-Briq.
Saint-Martin-au-Laërt	Saint-Omer (sud)	St-Omer	2	2	2	71	St-Omer
St-Martin-Boulogne	Boulogne (nord)	Boulogne	2	2	49	103	Boulogne
St-Martin-Choquel	Desvres	Id.	4	22	31	91	Desvres
St-Martin-d'Hardingh.	Fauquembergues	St-Omer	1	22	22	64	Fauquembergues
St-Martin-sur-Cojeul	Croisilles	Arras	5	9	80	9	Boyelles
Saint-Michel	Hucqueliers	Montreuil	10	17	40	71	Hucqueliers
Saint-Michel	Saint-Pol	St-Pol	2	2	49	31	Saint-Pol
Saint-Nicolas	Arras (nord)	Arras	2	2	70	2	Arras.
Saint-Omer	Saint-Omer	St-Omer	»	»	»	68	*Bureau*
Saint-Omer-Capelle	Audruick	Id.	10	28	28	95	Audruick
Saint-Pol	Saint-Pol	St-Pol	»	»	48	33	*Bureau*
Saint-Remy-au-Bois	Campagne	Montreuil	5	15	60	69	Campagne-l-H
Saint-Tricat	Calais (N.-O.)	Boulogne	11	31	38	102	Calais (St-Pierre)
Saint-Venant	Lillers	Béthune	9	13	30	42	*Bureau*
Sallau	Lens	Id.	3	32	62	20	Lens
Salperwick	St-Omer (nord)	St-Omer	4	4	4	73	Saint-Omer
Samer	Samer	Boulogne	»	16	43	91	*Bureau*

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Sangatte	Calais	Boulogne	9	31	48	112	Calais (St-Pierre)
Sanghen	Guînes	Id.	15	23	28	93	Licques
Sapignies	Bapaume	Arras	4	18	89	18	Achiet-le-Gr.
Sars-le-Bois	Avesnes-le-Comte	St-Pol	10	15	63	26	Avesnes-le-C.
Sarton	Pas	Arras	6	33	83	33	Pas
Sauchy-Cauchy	Marquion	Id.	4	25	96	25	Marquion
Sauchy-Lestrée	Id.	Id.	2	26	97	26	Id.
Saudemont	Vitry	Id.	10	21	91	21	Ecourt-St-Q.
Saulchoy	Campagne	Montreuil	7	17	62	71	Campagne-l-H
Saulty	Avesnes-le-C.	St-Pol	8	27	71	21	L'Arbret
Savy-Berlette	Aubigny	Id.	2	18	59	17	Aubigny
Selles	Desvres	Boulogne	6	22	29	93	Desvres
Sempy	Campagne	Montreuil	13	12	44	74	Montreuil
Seninghem	Lumbres,	St-Omer	7	18	18	76	Lumbres
Senlecques	Desvres	Boulogne	9	27	29	80	Desvres
Senlis	Fruges	Montreuil	4	36	32	60	Fruges
Séricourt	St-Pol	St-Pol	12	12	58	36	Frévent
Serques	St-Omer (nord)	St-Omer	7	7	7	75	Moulle
Servin	Houdain	Béthune	12	15	53	19	Houdain
Setques	Lumbres	St-Omer	3	9	9	70	Lumbres
Sibiville	St-Pol	St-Pol	11	11	58	35	Frévent
Simencourt	Beaumetz-lez-L.	Arras	2	11	74	11	Beaumetz-l-L.
Siracourt	St-Pol	St-Pol	6	6	53	39	Saint-Pol
Sombrin	Avesnes-le-C.	Id.	5	25	68	22	Sus-St-Léger
Sorrus	Montreuil	Montreuil	3	3	59	83	Montreuil
Souastre	Pas	Arras	6	24	79	24	L'Arbret
Souchez	Vimy	Id.	8	12	60	12	*Bureau*
Surques	Lumbres	St-Omer	17	26	26	88	Licques
Sus-Saint-Léger	Avesnes-le-Comte	St-Pol	9	19	67	27	*Bureau*
T							
Tangry	Heuchin	St-Pol	8	12	37	38	Pernes
Tardinghen	Marquise	Boulogne	10	20	53	119	Marquise
Tatinghem	St-Omer (sud)	St-Omer	4	4	4	73	St-Omer
Teneur	Heuchin	St-Pol	6	13	41	47	Anvin
Ternas	Saint-Pol	Id.	7	7	52	29	St-Pol
Thélus	Vimy	Arras	4	9	70	9	Vimy
Thérouanne	Aire	St-Omer	11	14	14	60	*Bureau*
Thiembronne	Fauquembergues	Id.	5	22	22	67	Fauquembergues
Thièvres	Pas	Arras	4	31	81	31	Pas
Tigny-Noyelle	Montreuil	Montreuil	15	15	71	84	Conchil-le-T.
Tilloy-lez-Hermaville	Aubigny	St-Pol	5	20	63	17	Aubigny
Tilloy-lez-Mofflaines	Arras (sud)	Arras	4	4	75	4	Arras
Tilly-Capelle	Heuchin	St-Pol	7	15	42	48	Anvin
Tilques	St-Omer (nord)	St-Omer	5	5	5	74	St-Omer
Tingry	Samer	Boulogne	3	19	46	90	Samer
Tincques	Aubigny	St-Pol	9	12	53	21	*Bureau*
Tollent	Auxi-le-Château	Id.	10	30	64	61	Auxi-le-Chât.
Torcy	Fruges	Montreuil	10	25	41	66	Fruges
Tortefontaine	Hesdin	Id.	12	24	62	67	Hesdin
Tortequesne	Vitry	Arras	7	20	91	20	Vitry

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Tournehem	Ardres	St-Omer	9	17	17	85	La Recousse
Tramecourt	Le Parcq	St-Pol	3	19	40	52	Blangy-sur-T.
Trescault	Bertincourt	Arras	9	34	105	34	Havrincourt
Troisvaux	St-Pol	St-Pol	13	3	49	36	St-Pol
Tubersent	Etaples	Montreuil	7	12	88	58	Etaples
V							
Vacquerie-le-Boucq	Auxi-le-Château	St-Pol	9	19	71	42	Frévent
Vacqueriette	Le Parcq	Id.	7	23	57	56	Hesdin
Valhuon	Heuchin	Id.	12	7	40	35	Pernes
Vaudricourt	Houdain	Béthune	10	4	45	29	Béthune
Vaudringhem	Lumbres	St-Omer	9	21	21	72	Nielles-l-Bléq.
Vaulx	Auxi-le-Château	St-Pol	6	25	65	57	Auxi-le-Chât.
Vaulx-Vraucourt	Croisilles	Arras	7	20	101	20	*Bureau*
Vélu	Bertincourt	Id.	3	27	98	27	Bertincourt
Vendin-lez-Béthune	Béthune	Béthune	3	3	42	31	Béthune
Vendin-le-Vieil	Lens	Id.	8	20	60	26	*Bureau*
Verchin	Fruges	Montreuil	5	37	37	52	Fruges
Verchocq	Hucqueliers	Id.	11	26	29	69	Hucqueliers
Verlincthun	Samer	Boulogne	5	15	48	97	Samer
Vermelles	Cambrin	Béthune	4	10	50	25	*Bureau*
Verquigneul	Béthune	Id.	5	5	15	27	Béthune
Verquin	Id.	Id.	4	4	45	28	Id.
Verton	Montreuil	Montreuil	12	12	68	85	*Bureau*
Vieille-Chapelle	Béthune	Béthune	9	9	49	38	Béthune
Vieille-Eglise	Audruick	St-Omer	7	29	29	97	Audruick
Vieil-Hesdin	Le Parcq	St-Pol	2	19	56	50	Le Parcq
Vieil-Moutier	Desvres	Boulogne	6	24	29	87	Desvres
Villers-au-Bois	Vimy	Arras	13	12	61	12	Mont-St-Eloy
Villers-au-Flos	Bapaume	Id.	6	28	89	28	Bapaume
Villers-Brûlin	Aubigny	St-Pol	7	17	58	20	Aubigny
Villers-Châtel	Id.	Id.	3	21	58	19	Id.
Villers-lez-Cagnicourt	Vitry	Arras	13	19	91	19	Vis-en-Artois
Villers-l'Hôpital	Auxi-le-Château	St-Pol	7	21	68	44	Auxi-le-Chât.
Villers-sir-Simon	Aubigny	Id.	9	15	57	21	Tincques
Vimy	Vimy	Arras	»	11	67	11	*Bureau*
Vincly	Fruges	Montreuil	7	37	28	63	Fruges
Violaines	Cambrin	Béthune	5	14	54	32	La Bassée (Nord)
Vis-en-Artois	Vitry	Arras	11	13	85	13	*Bureau*
Vitry-en-Artois	Id.	Id.	»	18	85	18	Id.
W							
Waben	Montreuil	Montreuil	15	15	71	88	Conchil-le-T.
Wacquinghen	Marquise	Boulogne	5	8	52	113	Marquise
Wail	Le Parcq	St-Pol	5	18	59	51	Le Parcq
Wailly	Arras (sud)	Arras	7	7	78	7	Arras
Wailly	Montreuil	Montreuil	6	6	62	83	Montreuil
Wambercourt	Hesdin	Id.	9	24	45	64	Hesdin
Wamin	Le Parcq	St-Pol	7	22	46	57	Auchy-lez-H.
Wancourt	Croisilles	Arras	6	9	80	9	Croisilles

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts].	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
			kil.	kil.	kil.	kil.	
Wanquetin	Beaumetz-lez-L.	Arras	5	12	73	12	Beaumetz-l-L.
Wardrecques	Aire	St-Omer	10	9	9	62	*Bureau*
Warlencourt-Eauc.	Bapaume	Arras	5	27	98	27	Bapaume
Warlincourt-lez-Pas	Pas	Id.	3	25	76	25	Pas
Warlus	Beaumetz-l-Loges	Id.	4	8	72	8	Arras
Warluzel	Avesnes-le-C.	St-Pol	8	22	70	24	Sus-St-Léger
Wavans	Auxi-le-Château	Id.	4	25	72	48	Auxi-le-Chât.
Wavrans	Lumbres	St-Omer	3	15	15	72	Lumbres
Wavrans	Saint-Pol	St-Pol	5	5	42	38	St-Pol
Westbécourt	Lumbres	St-Omer	6	17	17	77	Lumbres
Westrehem	Norrent-Fontes	Béthune	7	24	28	46	Fléchin
Wicquinghem	Hucqueliers	Montreuil	5	22	35	72	Hucqueliers
Widehem	Etaples	Id.	14	21	56	95	Etaples
Wierre-au-Bois	Samer	Boulogne	2	18	41	94	Samer
Wierre-Effroy	Marquise	Id.	5	13	42	103	Marquise
Willeman	Le Parcq	St-Pol	7	15	55	48	Le Parcq
Willencourt	Auxi-le-Château	Id.	3	30	66	54	Auxi-le-Chât.
Willerval	Vimy	Arras	3	11	71	11	Vimy
Wimille	Boulogne (nord)	Boulogne	5	5	49	110	*Bureau*
Wingles	Lens	Béthune	11	19	59	26	Vendin-le-V.
Wirwignes	Desvres	Boulogne	6	13	42	93	Desvres
Wismes	Lumbres	St-Omer	7	19	19	70	Nielles-lez-Bl.
Wisques	Id.	Id.	6	7	7	69	Wizernes
Wissant	Marquise	Boulogne	9	21	48	115	Marquise
Witternesse	Norrent-Fontes	Béthune	6	25	22	56	Aire
Wittes	Aire	St-Omer	4	14	14	57	Id.
Wizernes	St-Omer (nord)	Id.	6	6	6	66	*Bureau*
Z							
Zoteux	Hucqueliers	Montreuil	6	24	36	82	Hucqueliers
Zouafques	Ardres	St-Omer	8	17	17	85	La Recousse
Zudausques	Lumbres	Id.	8	9	9	75	Saint-Omer
Zutkerque	Audruick	Id.	4	20	20	88	Audruick

HAMEAUX DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ayant en regard le nom de la commune dont ils dépendent.

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
A		Baillescourt	Puisieux
Abbaye (l')	Chocques	Bainghen	Leubringhen
Abbaye (l')	Divion	Ballon (le)	Wimille
Abbaye (l')	Doudeauville	Bamières	Mouriez
Abbaye (l')	Longvillers	Banc à Groseilles (le)	Oye
Abbaye (l')	St-Inglevert	Banc-Bourg	Blendecques
Aboval	Chériennes	Barafle	Rebreuve
Acquembronne	Lumbres	Bancres	Pittefaux
Adsoit	Zudausques	Barbinghem	Moringhem
Affringues	St-Etienne	Bardes (les)	Ferques
Aiguille (l')	Boisjean	Barles	Fressin
Alenthun	Pihen	Barlinghem	Moringhem
Alouette (l')	Alquines	Barraques (les)	Sangatte
Alouette (l')	Doudeauville	Barreaux (les)	Réty
Ammonneville	Bours	Barrière (la)	Avesnes-le-Comte
Antigneul	Id.	Bas Cornet	Serques
Antin	Valhuon	Bas-Cuinchy (le)	Cuinchy
Appegarde	Azincourt	Bas-Escaut (le)	Offrethun
Apprenay	Blavincourt	Bas-Eglonne (le)	Wirwignes
Arbret (l')	Bavincourt	Bas-Hamel (le)	Saint-Venant
Ardents (les)	Seninghem	Bas-Loquin (le)	Audrehem
Armisoires (les)	St-Venant	Bas-Loquin (le)	Hautloquin
Arquingout	Leulinghen	Bas-Mont (le)	Alembon
Arrouaise	Le Transloy	Basse-Boulogne	Ambricourt
Aringzelle	Audinghen	Basse-Capelle (la)	Baincthun
Assinghem	Wavrans (St-Omer)	Basse-Commune	Balinghen
Assonval	Renty	Basse-Falise (la)	Rinxent
Audelan	Licques	Basse-Flaque (la)	La Calotterie
Audenfort	Audrehem	Basse-Flaque (la)	Cormont
Audenfort	Clerques	Basse-Flaque (la)	Neufchâtel
Audenthun	Zudausques	Basse-Forêt (la)	Desvres
Audisques	St-Etienne	Basse-Leulingue	St-Tricat
Aulnois (les)	Senlis	Basse-Normandie)	Rinxent
Ausques	Tardinghem	Basse-Noyelle (la	Noyelles-Godault
Autembert	Wierre Effroy	Basse-Vallée (la)	Alincthun
Auvringhen	Wimille	Basse-Ville (la)	Carly
Avancée (l')	Id.	Bassetringue (la)	Feuchy
Ave-Maria (l')	Le Portel	Bastret (le)	Caffiers
Avesnes (les)	Montcavrel	Battelage (le)	Henneveux
B		Battinghen	Outreau
		Baudrethun	Marquise
Bac-St-Maur	Sailly-sur-la-Lys	Baudringhem	Campagne-l-Ward.
Bac-du-Sud (le)	Bailleulval	Baudringhem	Wardrecques
Bachimont	Buire-au-Bois	Beaucamp	Wierre-Effroy
Baduy	St-Martin-Boulogne	Beaucorroy	Doudeauville
Bahot (le)	Verton	Beaugrand	Nortkerque
Bailleulet	Bailleul-aux-Cornailles	Beaulieu	Avondances
Baleau (le)	Fruges	Beaulieu	Ferques
Bail (le)	Bazinghen	Beaumarais	Marck

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Beaumarais (le)	Beuvry	Berquigny	Bomy
Beaumont	Ledinghem	Bertenlaire	Baincthun
Beau-Mont (le)	Racquinghem	Berthonval	Mont-St-Eloi
Beaupré	Bonningues-lez-Ardres	Berthonvalet	Hernicourt
Beaurain-Château	Beaurainville	Bertinghen	Bazinghen
Beauregard (le)	Pihen	Bertinghen	St-Martin-Boul.
Beaurepaire	Acquin	Besve (la)	Witternesse
Beaurepaire	Beaumerie	Béthencourt	Tincques
Beaurepaire	St-Martin-Boul.	Béthonval	Hernicourt
Beaurier	Lorgies	Bétricourt	Rouvroy
Beaurier	Bezinghem	Beucres	Fiennes
Beaussart	Rumilly	Beussingue (la)	Peuplingues
Beauvallon	Bouquehault	Bibroud (le)	Heuringhem
Beauvoir	Bonnières	Bienassise	Guînes
Beauvoir-Rivière	Wavans	Biencourt	Labroye
Bécourt (le)	Saulchoy	Bienne (la)	Belle-et-Houllefort
Bédats (les)	Bazinghen	Bientques	Pihem
Bédouatre	St-Martin-Boul.	Biette (la)	Bainghen
Belbet	Henneveux	Billarderie (la)	Crémarest
Bellacordelle	Rivière	Billauville	Wimille
Bellacourt	Id.	Bilques	Helfaut
Bellannoy	Wirwignes	Bistade (la)	Ste-Marie-Kerque
Belle-Avesnes	Lattre-St-Quentin	Blacourt	Leubringhen
Belle-Croix (la)	Desvres	Blaisel (le)	Wirwignes
Belle-Croix (la)	Racquinghem	Blamart	Ecques
Belle-Croix (la)	Wardrecques	Blamont	Sanghen
Belledalle	Tardinghen	Blanc-Bouillon (le)	Audruick
Belle-Epine (la)	Ligny-St-Flochel	Blanc-Pignon (le)	Verlincthun
Belle-Etoile (la)	Tardinghen	Blanc-Pignon	St-Martin-Boul.
Belle-Fontaine (la)	Mencas	Blanche-Notre-D.	Troisvaux
Bellefontaine	Boisdinghem	Blangy	St-Laurent
Belle-Isle	Echinghen	Blaringhem	Pernes (St-Pol)
Bellenville	Beuvry	Bléquenecques	Marquise
Bellery	Ames	Blessel	Blessy
Belle-Vue (la)	Herly	Bleue-Maison	Eperlecques
Belle-Vue (la)	Rimboval	Blomme	Nortkerque
Belle-Vue (la)	Warlincourt-l-Pas	Bocquet (le)	Licques
Bellina (la)	Tardinghen	Boguet (le)	Roquetoire
Belloy	Lorgies	Boile (le)	Verton
Bellozanne	Samer	Boirin (le)	Ostreville
Belval	Troisvaux	Bois-en-Ardres	Ardres
Berck	Campagne	Bois-de-Senlecques	Bourthes
Berclau	Billy-Berclau	Bois-du-Breuil (le)	Hardinghen
Bergère (la)	Monchy-le-Preux	Bois-du-Quesnoy	Bucquoy
Bergerie (la)	Clairmarais	Bois-Julien (le)	Courset
Bergerie (la)	Tingry	Bois-Julien (le)	Doudeauville
Bergneulles	Lottinghen	Bois-Ratel (le)	Beussent
Bergue (le)	Questrecques	Bois-St-Jean (le)	Wamin
Berguette	Wacquinghen	Boisque	Moulle
Berlette	Savy-Berlette	Boncourt	Fléchin
Berles	Balinghem	Bonde	Chocques
Bernes	Leulinghem	Bonde-Delville	St-Martin-d'Hard.

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Bonne-Aventure	Halloy	Bucqueuse (la)	Neufchâtel
Bon-Secours	Wimille	Buich (le)	Sains-lez-Pernes
Borwegue	Moulle	Buissonnoye (le)	Brunembert
Bos (le)	Marquise	Buisson (le)	Alquines
Bosquesne	Fiefs	Buisson (le)	Brunembert
Boucres	Hamés-Boucres	Bullescamps (les)	Coulomby
Boudon (le)	Chocques	Buqueux	Carvin
Boulois (le)	Wavrans (St-Pol)	Burets (les)	Henneveux
Bouquelboisque	Moulle	Buscot	Nortkerque
Bouquinghen	Marquise	Busnette	Gonnehem
Boutillier (le)	Selles	But-de-Marles (le)	Marenla
Bourbettes (les)	Bellebrune	**C**	
Bourcheul	Dourges	Cabaret à Leups (le)	Bernieulles
Bourg-d'Aval (le)	Lillers	Café-Mézin	Wimille
Bourguet (le)	Thiembronne	Calbarne	Moulle
Bout-de-Bas (le)	Tortefontaine	Calimont	Saint-Pol
Bout-de-Haut (le)	Cormont	Calinges (les)	Bellebrune
Bout-de-la-Ville (le)	St-Martin-d'Hard.	Caliqne (la)	Vieil-Moutier
Bout-de-la-Ville (le)	Maisoncelle	Calvaire-Louison	Gouy-en-Artois
Bout-de-Louches (le)	Louches	Camberny	Roquetoire
Bout-Dessous (le)	Zoteux	Camp d'Helfaut (le)	Helfaut
Bout-du-Monde (le)	Bournonville	Camp Raquet (le)	Beussent
Boutillerie (la)	Fleurbaix	Campagne	Doudeauville
Bouverie (la)	Baincthun	Campagne	Rollancourt
Boyeffles	Bouvigny-Boyeffl.	Campagnette	St-Martin-Choquel
Braquincourt	Hersin-Coupigny	Campagnette	Wavrans (St-Omer)
Brailly	Le Quesnoy	Canarderie (la)	Clairmarais
Brasserie (la)	Alette	Canet	Marquise
Brasserie (la)	Hermelinghen	Canteleux	Violaisnes
Bray	Isbergues	Cantemerle	Wismes
Bray	Mont-St-Eloi	Canteraine	Carly
Brebis (les)	Bully-Grenay	Canteraine	Saint-Pol
Bréquerecque	Boulogne-sur-Mer	Canteraine	Tollent
Brétencourt	Rivière	Cantinart (le)	Bournonville
Breuil (le)	Boursin	Cantinart (le)	Selles
Breuil (le)	Samer	Cantraine	Courset
Brichambaud	Oisy-le-Verger	Cantraine	Lillers
Brioche (la)	Villers-lez-Cagnic.	Capécure	Boulogne-sur-Mer
Brique (la)	Brunembert	Capellette (la)	Zouafques
Brique (la)	Colembert	Capelle (la)	Baincthun
Britel	Brias	Capelle	Leubringhen
Brocodin	Longfossé	Capelle	Merlimont
Brouilly	Rebreuviette	Capelle	St-Josse
Brouquestrate	Moulle	Capendu	Vonchy-Cayeux
Bruguedalle	Hesdin-l'Abbé	Caraquet (le)	Desvres
Brunquet (le)	Wierre-au-Bois	Caraquet (le)	Longfossé
Brûle	Ecques	Carnoy (la)	Enquin
Brulos (les)	Lorgies	Carnoy (la)	Fléchin
Bruyère (la)	Racquinghem	Cat-Cornu (le)	Verlincthun
Bucaille (la)	Thiembronne	Catelet (le)	Bourthes
Bucamp (le)	Azincourt	Catelet (le)	Doudeauville
Bucq (le)	Bellebrune		

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Catove (la)	Belle-et-Houllefort	Cohu (le)	Coulogne
Cauchiette (la)	Amettes	Colincamps	Sailly-au-Bois
Cauchoise (la)	Ardres	Colincthun	Bazinghen
Cauchy	Ecques	Communal (le)	Bayengh.-l-Eperl.
Cauchy	Licques	Communal (le)	Muncq-Nieurlet
Caudellerie (la)	Bellebrune	Commune (la)	Brunembert
Cauménil	Orville	Commune (la)	Audruick
Cauroy (le)	Berlencourt	Commune (la)	Guînes
Cauroy (le)	Gonnehem	Communes (les)	Montcavrel
Cauroy (le)	Renty	Communes (les)	St-Inglevert
Cédule	Landrethun-le-N.	Communette	Doudeauville
Cercamps	Frévent	Communette (la)	Beuvrequen
Champ d'en bas (le)	Campagne-lez-W.	Communette (la)	Hesdin-l'Abbé
Chapelle (la)	Feuchy	Communettes (les)	Herbinghen
Chartreux (les)	Longuenesse	Compigny	Beussent
Château (le)	Mentque-Nortbéc.	Condé	Liévin
Château d'Ordre (le)	Baincthun	Conninctbun	Beuvrequen
Châtelet (le)	Tardinghen	Contery	Carly
Chaussée (la)	Coquelle	Coq-Ridé (le)	Cambrin
Chaussée (la)	Desvres	Coq-Ridé (le)	Cuinchy
Chaussée (la)	Vimy	Coquerel	Brunembert
Chaussée-Bruneh.	Marœuil	Coquichard	Caumont
Chemin-Rely (le)	Ligny-lez-Aire	Corette (la)	Baincthun
Chemin-Ringo (le)	St-Venant	Cormettes	Zudausques
Ch.-des-Vaches (le)	Brebières	Cornet-Bourdois	Lillers
Chemin-Vert	St-Martin-Boul.	Cornet-Brassart	Guarbecque
Chêne (le)	Lisbourg	Cornet-Malo (le)	Id.
Chinchy	Mont-St-Eloi	Cornet-Malo (le)	Locon
Cinq-Cheminées	Wimille	Corons (les)	Auchy-au-Bois
Chocquaux (les)	Locon	Corons (les)	Bully-Grenay
Chopettes (les)	Id	Correaux (les)	Zoteux
Choquel (le)	Belle-et-Houllefort	Cothelet	Doudeauville
Choquel (le)	St-Martin-Choquel	Cotte (la)	Leulinghen
Choquel (le)	Condette	Cottes	St-Hilaire
Choquel (le)	Rebecq	Coubronne	Ecques
Choquel (le)	Wirwignes	Coucou (le)	Haut-Loquin
Chouettes (les)	Lacouture	Couderousse	Landrethun-le-N.
Clersou	Guînes	Coulombier (le)	Audembert
Clivet (le)	Preures	Coulombier (le)	Wissant
Clochettes	Clairmarais	Coulotte (la)	Avion
Cloquant	Merck-St-Liévin	Coupigny	Hersin-Coupigny
Cloquant	Thiembronne	Couple	Zutkerque
Cluse	Wimille	Courbos	Quesques
Cobrique	Bellebrune	Courcelles	Rollancourt
Cochendale	Quiestède	Cour-Colette (la)	Baincthun
Cochendale	Roquetoire	Courgain (le)	Calais
Cocove	Recques	Courgain (le)	Rinxent
Coëte (la)	Bouvelinghem	Courgain (le)	Wierre-Effroy
Cœur-Joyeux (le)	Longuenesse	Cour-Guise (la)	Belle-et-Houllefort
Cœurlu	Affringues	Course	Doudeauville
Coharte (la)	Nesles	Courteau (le)	Desvres
Cohem	Wittes	Courteau (le)	Courset

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Courteville	Tubersent	Dippendal	Bouquehault
Couture (la)	Rely	Dizacre	Leubringhen
Cren-aux-Œufs (le)	Audinghen	Doffine	Pénin
Crecques	Mametz	Drève (la)	Hardinghen
Créhem	Remilly-Wirquin	Drionville	Thiembronne
Crémenil	Estrée-Blanche	Drionville	Vaudringhem
Crendale	Doudeauville	Droret (le)	Questrecques
Crépieul	Crépy	Drouille (la)	Bournonville
Cressonnière (la)	Nielles-lez-Ardres	Drucas	Wavans
Creuse-Willeron	Blendecques	Duhamel	Clerques
Creuse (la)	Quesques	Dunes (les)	Oye
Crèvecœur	Clairmarais	**E**	
Crocq (le)	Coyecques		
Crocq (le)	Fiennes	Eaucourte (l')	Hardinghen
Crocq (le)	Menneville	Ebruyères	Lépine
Crocq (le)	Samer	Ecalype	Brunembert
Croizelin	Eperlecques	Ecambres	Tournehem
Croisettes	Offrethun	Ecault	St-Etienne
Croix (la)	Conteville	Eclat (l')	Licques
Croix-d'Arleux (la)	Hesdigneul (Béth.)	Eclemy	Sanghen
Croix-de-Fer (la)	Beuvry	Ecœuffen	Parenty
Croix-des-Leups (la)	Verlincthun	Ecoivres	Mont-St-Eloi
Croix-Maréchal (la)	Fleurbaix	Ecottes	Licques
Croix-Marmus (la)	Lestrem	Ecouflan	Vincly
Croix-de-Rome (la)	Fleurbaix	Ecrapette (l')	Desvres
Croquet (le)	Boursin	Ecuire	Thiembronne
Croquet (le)	Conteville	Egles	Ecques
Croquet (le)	Chocques	Eglise (l')	Polincove
Croquet (le)	Longfossé	Eglise (l')	St-Etienne
Cucheval	Ouve-Wirquin	Eglonne (l')	Wirwignes
Cugny	Condette	Egranges	Bezinghem
Cuhem	Fléchin	Elinghen	Ferques
Cul de deux pièces (le)	Tournehem	Elvelinghem	Bayengh-lez-Eperl.
Culem	Eperlecques	Elvelinghem	Muncq-Nieurlet
Culem	Mentque-Nortbéc.	Enclos (l')	Bernieulles
Cuppe (le)	Polincove	Enclos d'en bas (l')	Mencas
Cuverville	Wimille	Enfer (l')	Carly
Cuvigny	Rebreuve	Engoudsent	Beussent
		Enguinehault	Id
D		Enocq	Brexent-Enocq
Dalles	Lacres	Enouville	Embry
Darrée (la)	Doudeauville	Epinchin	Roëllecourt
Delmotte	Bailleul-aux-Corn.	Epinoy	Carvin
Démicourt	Hermies	Epinoy (l')	Pihem
Denacre (le)	St-Martin-Boulogn.	Epître	Beuvrequen
Denacre (le)	Wimille	Eprès	Echinghen
Désert (le)	Desvres	Epy	Merlimont
Dhéronval	Hardinghen	Equihen	Outreau
Dierville	Bucquoy	Erambeaucourt	Le Quesnoy
Dignopré	Bécourt	Eringry	Condette
Digues (les)	Fruges	Escalvent	St-Venant
Dinghem	Amettes	Escames	Condette

HAMEAUX.	COMMUNES.
Escault	Offrethun
Espaule (l')	Créquy
Essars	Bucquoy
Estabergue (l')	Eperlecques
Estenettes (les)	Montcavrel
Estrayelle	Divion
Estrayette	Camblin-l'Abbé
Estrouanes	Wissant
Etienfort	Bellebrune
Etiennefort	Wierre-Effroy
Etienneville	Leubringhen
Etoile (l')	Oye
Etrehem	Leulinghem
Etreuil	St-Michel (Mont)
F	
Faucons (les)	Locon
Falempin	Verchin
Falempin	Wavrans (St-Pol)
Fassurne	Lacres
Faubourg-Malin (le)	Tournehem
Faubourgs (les)	Clarques
Fauchelles (les)	Zoteux
Fauquehem	Lespesses
Fauquissart	Laventie
Faux	Marest
Faux	Pressy
Fay (le)	Alincthun
Fay (le)	Bezinghem
Fay (le)	Campagne-l-Boul.
Fay (le)	Thiembronne
Fayel (le)	Lefaux
Fayel (le)	Preures
Ferlée (la)	Bécourt
Ferlinghem	Brêmes
Ferme Me Noël (la)	Oye
Fermont	Capelle-Fermont
Fermont (le)	Rivière
Fermont (le)	Sachin
Fernaville	Leubringhen
Fersinghem	Esquerdes
Ferté (la)	Camblain-Châtel
Ferté (la)	Pernes (St-Pol)
Fillescamps	Lattre-St-Quentin
Fives	Audruick
Flaquettes (les)	Guînes
Flandrie	Lillers
Fléchinelle	Enquin (St-Omer)
Flégard (le)	Wierre-Effroy
Florincthun	Condette
Floringzelle	Audinghen
Ployecques	Vaudringhem

HAMEAUX.	COMMUNES.
Flye	Lestrem
Folie (la)	Bezinghem
Folie (la)	Verton
Fond des Comm. (le)	Montcavrel
Fond de Val (le)	Raye
Fontaine	Rebergues
Fontaine (la)	Hardinghen
Fontaine du Bouza (la)	Hesdin-l'Abbé
Fontes	Norrent-Fontes
Fordres	Recques
Forestel (le)	Merck-St-Liévin
Forestel (le)	Vieil-Hesdin
Forêt (la)	St-Pol
Formanoir	Hardinghen
Formanoir	Samer
Fort (le)	Questrecques
Fort-Bâtard (le)	Audruick
Fort-Duriez (le)	Fruges
Fort-Mahon (le)	Baincthun
Fort-Philippe	Oye
Fort-Rouge (le)	Arques
Fort-St-Jean (le)	Polincove
Fort-Vert (le)	Marck
Forteville	Nortkerque
Fosse (la)	Lestrem
Fouhen	Hardinghen
Fouquehove	Pernes (Boulogne)
Fouquesolles	Audrehem
Fouquesolles	Rebergues
Fourdebecques	Wavrans (St-Omer)
Fourdebecques	Wismes
Framezelle	Audinghen
Fresnoye (le)	Vieil-Hesdin
Froideval	Tilly-Capelle
Fromentel	Alquines
Fromessent	Etaples
G	
Gacogne	Azincourt
Galopin (le)	Ledinghem
Ganspette (le)	Eperlecques
Garennes (les)	Wimille
Garguetelle	Carvin
Garguetelle	Oignies
Gaverie (la)	Boursin
Gaverie (la)	Courset
Gavion	Hersin-Coupigny
Gazemetz	Wimille
Glattignies (les)	Locon
Glen	Dennebrœucq
Glinette (la)	Beugin
Glominghem	Aire

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Godault	Noyelles-Godault	Halle (la)	Questrecques
Gombremetz	Saulty	Hame	Blessy
Gondardennes	Blendecques	Hameau (le)	Selles
Gorre	Beuvry	Hameau (le)	Izel-lez-Hameau
Gosset (le)	Locon	Hameau-Merlin (le)	Selles
Goulée (la)	Norrent-Fontes	Hamel (le)	Audinghen
Gourgaisson	Fruges	Hamel (le)	Beuvry
Gournay	Bezinghem	Hamel (le)	Brunembert
Gournay	Verchocq	Hamel (le)	Clerques
Grand-Bois (le)	Helfaut	Hamel (le)	Coyecques
Grand-Bois-Huré (le)	Boisjean	Hamel (le)	Fauquembergues
Grand-Bouret (le)	Bouret-sur-Canche	Hamel (le)	Guarbecque
Grand-Camp (le)	St-Michel	Hamel (le)	Questrecques
Grand-Carluy (le)	Guarbecque	Hamel (le)	Valhuon
Grand-Difques (le)	Moringhem	Hamelet	Merck-St-Liévin
Grand-Marais (le)	Guarbecque	Hamy	Nabringhen
Grand-Marais (le)	Ham	Hannebecq	Mont-Bernanchon
Grand-Marais (le)	Verton	Happes	Campagne-l-Boul.
Grand-Marais (le)	Wittes	Hardenthun	Marquise
Gr.-Rupembert (le)	Wimille	Hardinxent	Réty
Grand-St-Blaize (le)	Guînes	Harizoires (les)	Mont-Bernanchon
Grand-Waldam (le)	Oye	Harlette	Alquines
Grand-Zelucq (le)	Tubersent	Harlette	Coulomby
Grande-Maison (la)	Wierre-Effroy	Harville	Bainghen
Gr.-Maisons (les)	Bazinghen	Haudiques	Brexent-Enocq
Grande-Neuville (la)	Verton	Haut-Arques (le)	Arques
Grasse Payelle (la)	Zutkerque	Haut-Buisson (le)	St-Inglevert
Grena	Pommera	Haut-Dicque (le)	Lottinghen
Greuppe	Bomy	Haut-Ecaut (le)	Offrethun
Gricourt	Bours	Haut-Hamel (le)	Guarbecque
Grigny	Bezinghen	Haut-Isques (le)	St-Etienne
Grimarest	Rebecq	Haut-Mont (le)	Alembon
Grinez	Audinghen	Haut-Mont (le)	Moulle
Grisendalle	Wimille	Haut-Pichot (le)	Halinghen
Groseillier (le)	Lisbourg	Haute-Pette	Belle-et-Houllefort
Grossart	Brias	Haute-Escalles (la)	Escalles
Grosville	Rivière	Haute-Faude (la)	Wirwignes
Guermonval	Hestrus	Hautefeuille	St-Michel (Montr.)
Guestreville	Villers-Brûlin	Hautefontaine (la)	Bellebrune
Guilbert	Nortkerque	Hautes Fontaines (les)	Crémarest
Guille (le)	Boisjean	Hauts-Fourneaux (les)	Marquise
Guindal (le)	Ste-Marie-Kerque	Haute-Lelingue (la)	St-Tricat
Guinguette (la)	Avesnes-le-Comte	Haute-Planque (la)	Alquines
Guinguette (la)	Beaumetz-l-Cambr.	Hauteville	Caumont
Guzelinghem	Moringhem	Hauteville	St-Inglevert
		Hayembert	Louches
H		Hayette (la)	La Madeleine
Hageval	Lisbourg	Hébecourt	Saulchoy
Hagrousart	Lacouture	Hellebroucq	Eperlecques
Haie (la)	Lillers	Hemet-Billet	St-Venant
Haie-Grard (la)	Audembert	Hemmes (les)	Marck
Haies (les)	Beussent	Henichard	Hardinghen

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Hennissart (le)	Bournonville	Hue (le)	Lorgies
Hennes	Maninghem-Wimille	Huit-Maisons (les)	Maisoncelle
Hénoville	Herly	Hunière	Doudeauville
Hénoville	Rimboval	Huplandre	Pernes (Boulogne)
Hénoville	St-Michel (Montr.)	Huplandre	Baincthun
Hénuin	Audruick	Hurionville	Lillers
Hénuin	St-Folquin	Hurtebise	Febvin-Palfart
Herbecques	Fruges	Hurtevent	Hermelinghen
Herbecques	Verchin	Hurtevent	Pernes (Boulogne)
Herbeval	Eps	Huttes (les)	Oye
Héricat (le)	Bonningues-l-Ard.	Hydrequent	Rinxent
Hérimetz	Parenty	**I**	
Heripré	Gauchin-le-Gal		
Hériville	Outreau	Icotoy	Audinghen
Herlen	Wissant	Inglinghem	Mentque-Nortbéc.
Herlin-le-Vert	Chelers	Islinghem	Ecques
Hermerengue	Isques	Ivergny	Gennes-Ivergny
Hermitage (l')	Gouy-s-Bellonne	**J**	
Hermitage (l')	Blendecques		
Hermitage (l')	Planques	Jumelle (la)	Beaurainville
Hermitage (l')	Wimille	Jumelle (la)	Nempont-St-Firmin
Héronval	Hardinghen	Jumelle (la)	Wittes
Herquelingue	Isques	Justice (la)	Bailleul-s-Berth.
Hervare	St-Martin-d'Hard.	**L**	
Hesdre	Wierre-Effroy		
Hestruval	Vieil Hesdin	Labiette	Boisleux-St-Marc
Hétroye (la)	Alette	Lacque (la)	Aire
Heurtevent	Questrecques	Lares	Nielles-lez-Bléquin
Hingette	Hinges	Lafosse	Caumont
Hobengues	Wimille	Lambert	Nortkerque
Hoblet (le)	St-Josse	Lambus-au-Bois	Mouriez
Hochettes (les)	Arras	Landaque	Halinghen
Hocquet	Blendecques	Landaque	Hesdin-l'Abbé
Hocquet-du-Bois	Questrecques	Lannoy	Auxi-le-Château
Hodicq	Brexent-Enocq	Lannoy	Gauchin-Verloingt
Hodicq	Lottinghen	Larville	Surques
Hollanderie (la)	Busnes	Lavaine	Montcavrel
Honinghem	Febvin-Palfart	Lavaleresse	Méricourt
Honval	Rebreuve-s-Canche	Leauwette	Eleu dit Leauwette
Honvault	Wimille	Leauwette	Setques
Hoquet	Arques	Lebarque	Ligny-Thilloy
Horloge (l')	Tardinghen	Leclème	Busnes
Hormoy	Wierre-Effroy	Ledquent	Marquise
Hottes (les)	Lacouture	Lequesnel	Averdoingt
Houleron	Aire	Lengagne	Quesques
Houllefort	Belle-et-Houllefort	Léperche	Samer
Houlette (la)	Desvres	Lépinette	Busnes
Hourecq (le)	Carly	Lépinoy	Samer
Hourquez	Carly	Lespérance	Halloy
Houssoye (la)	Bellebrune	Létoquoi	Samer
Houssoye (la)	Parenty	Leulène (la)	Tournehem
Houvelin	Magnic.-en-Comté	Leulenne	Zudausques

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Leuliette	Fruges	Maillardrerie	Waben
Liane	Alincthun	Maisnil	Dohem
Libercourt	Carvin	Maisnil	Teneur
Libessart	Pierremont	Maisnil-Boucher	Servin
Liégette	Marquise	Maisnil-Boutry	Ledinghem
Liembrune	Tingry	Maisnil-Boutry	Vaudringhem
Liérettes	Lières	Maisoncelle	Créquy
Lieussent	Hocquinghen	Maison-Neuve (la)	Marquion
Lieussent	Surques	Maison-Rouge (la)	Boyelles
Ligne	Roquetoire	Maisonnettes (les)	Maintenay
Ligny-Petit	Lorgies	Maisons-de-Bas	St-Inglevert
Lilette	Reclinghem	Malassise	Créquy
Lillette	Mazinghem	Malbrouck	Wimille
Lincres	Frencq	Malhove	Arques
Linecque	Esquerdes	Malmaison	Bernieulles
Linière	Baincthun	Maloterie	Wierre-Effroy
Linoterie (la)	Colembert	Manihem	Outreau
Linques	Licques	Manillet	Merck-St-Liévin
Livossart	Febvin-Palfart	Maninghem-au-Val	Bimont
Lobel	Arques	Manqueville	Lillers
L'Oblois	Mazinghem	Maquétra	St-Martin-Boulog.
Locquinghen	Réty	Marais (le)	Allouagne
Loge (la)	Cavron-St-Martin	Marais (le)	Coquelles
Loges (les)	Beaumetz-l-Loges	Marais (le)	Douvrin
Loges	Basseux	Marais (le)	Fouquereuil
Loisne	Beuvry	Marais (le)	Frencq
Lombardie	Lottinghen	Marais (le)	Fruges
Lombardie (la)	Wirwignes	Marais (le)	Guines
Londefort	Wierre-Effroy	Marais (le)	Outreau
Longastre	Ecoust-St-Mein	Marais (le)	Recques
Longhem	Estrée-Blanche	Marais (le)	Seninghem
Longuerecque	Samer	Marais (le)	Vieil-Hesdin
Longue-Roye	Longvillers	Marais-Lavouée(le	Beuvry
Longpré	St-Josse	Marais-Pourri (le)	Enquin
Loquin	Thiembronne	Marais-Pourri (le)	Preures
Lostebarne	Louches	Marbecque	Samer
Lot (le)	St-Martin-Boulog.	Marcadé	Ecuires
Lot (le)	St-Josse	Marcadé	Beaumerie
Lot (le)	Bourthes	Marché (le)	Seninghem
Loterie	Guarbecque	Marielle	Nortkerque
Louez	Duisans	Marival	Wismes
Louvigny	Beussent	Malborough	St-Martin-Boulog.
Loverdal	Acquin	Marnière (la)	Wancourt
Lusquet (le)	Seninghem	Marnières	Houlle
Lyeuse	Moringhem	Marotaines (les)	Henneveux
Lyeuse	Zudausques	Marquay	Mont-Bernanchon
M		Marthes	Mametz
		Massent	Recques
Macquinghen	Bainthun	Massonnerie (la)	Bellebrune
Madeleine (la)	Givenchy-en-Gohelle	Mât	Hermelinghen
Magenta	Carvin	Matte	Nortkerque
Mai (le)	Muncq-Nieurlet	Mauquissart	Laventie

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Mauriaucourt	Hernicourt	Mont-Eventé (le)	Alincthun
Mauville	Fresnes-l-Montaub.	Mont-Eventé (le)	Menneville
Mazinghem	Anvin	Montéville	Coupelle-Vieille
Ménage	Beussent	Monthabor (le)	Labeuvrière
Ménage (le)	Contes	Monthuis	La Calotterie
Menandelle (la)	Wimille	Montifau	Merck-St-Liévin
Mesnil (le)	Réty	Montigny	Auchy-lez-Hesdin
Mensecq	Lillers	Montjoie	Sibiville
Menty	Verlincthun	Montoire	Landrethun
Merlin	Selles	Montoire	Zutkerque
Merlingdal	Verlincthun	Montorgueil	Quœux
Merzoil	Bouvelinghem	Montplaisir	Sarton
Mieurles	Bourthes	Monts	Béalencourt
Milfaut	Dennebrœucq	Monville	Fresnes-l-Montaub
Milqueterie	Lillers	Morande	Roquetoire
Mimont	Beussent	Morlinghem	Hesdin-l'Abbé
Mimoyecques	Landrethun	Morquine	Serques
Misère (la)	Brunembert	Mortagne	Rebreuviette
Misère (la)	Menneville	Mortiers (les)	Zoteux
Mississipi (le)	Aire	Motte (la)	Clencleu
Molinel (le)	Tortefontaine	Motte (la)	Hardinghem
Monchaux	Lequesnoy	Motte (la)	Quiéry-la-Motte
Monchel	Berles	Moulin (le)	Bouvelinghem
Monchez (le)	Beuvry	Moulin (le)	Haisnes
Monnecove	Bayenghem-l-Ep.	Moulin (le)	St-Tricat
Mont (le)	Bournonville	Moulin (le)	Sangatte
Mont (le)	Boursin	Moulin-à-Vent (le)	Maintenay
Mont (le)	Colembert	Moulin-à-Vent (le)	Samer
Mont (le)	Gouy-s-Bellonne	Moulin-Brûlé	Bellebrune
Montaigu	Hesdigneul	Moulin-Hubert (le)	Wimille
Montagues	Landrethun	Moulin-l-Comte (le)	Aire
Montauban	Echinghen	Moulin de Sorrus (le)	Sorrus
Montauban	Fresnes-l-Montaub	Moulin de Wamin (le)	Cavron-St-Martin
Montauban	Hesdin-l'Abbé	Moulin de Zoteux (le)	Bezinghem
Mont-de-Boucres	Wierre-Effroy	Moulinel (le)	Febvin-Palfart
Mont-de-Calais	Wimille	Moulinel	St-Josse
Mont-Cornet	Febvin-Palfart	Moulinet (le)	Samer
Mont-Cornet	Questrecques	Moulins (les)	Pihen
Mont-de-Fiennes	Fiennes	Moulins (les)	Ecques
Mont-de-Thune	Baincthun	Moyecques	Landrethun
Mont-de-Thune	Hesdin-l'Abbé	Moyembois	Tingry
Mont-du-Ventu	Hermelinghen	Muncquerie	Muncq-Nieurlet
Mont-Gardin	Bouquehault	Muraille (la)	St-Inglevert
Mont-Hazy	Leulinghen	Musiville	Huby-St-Leu
Mont-Hulin	Audruick	Mussent	Ecques
Mont-Hulin	Menneville	Mutelette (la)	Parenty
Mont-Lambert	St-Martin-Boulog	**N**	
Mont-Pelé	Desvres		
Mont-Pourri	Hesdin-l'Abbé	Natoy	Rebecq
Mont-Pourri	St-Aubin	Neufmanoir	Bléquin
Mont Troy	Longfossé	Neufmanoir	Ledinghem
Montéclair	Alette	Neuville	Alquines

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Neuville	Journy	Panême	Samer
Neuville	Quercamps	Panême	Tingry
Neuville (la)	Auxi-le-Château	Panne (la)	Muncq-Nieurlet
Neuville (la)	Campagne-l-Hesd.	Panne (la)	Nordausques
Neuville (la)	Nesles	Pannerie (la)	Baralle
Neuville Planquette	Bailleul-aux-Corn.	Paradis (le)	Beaufort-Blavinc.
Neuvillette	Campagne-l-Hesd.	Paradis (le)	Lestrem
Nielles	Thérouanne	Parquet	Créquy
Niembourg	Halinghen	Parthe (la)	Bazinghen
Nieurlet	Muncq-Nieurlet	Pauvre (le)	Arques
Ningle	Outreau	Payelleville	Nortkerque
Noble-Rue (la)	Selles	Pecqueur	Aire
Noces (les)	Landrethun-le-N.	Pèlerins (les)	Ardres
Noir-Berne	Audembert	Pelincthun	Nesles
Noirs-Bois (les)	Bazinghem	Pelincthun	Verlincthun
Noircarme	Zudausques	Pendant (le)	Desvres
Noire-Choque	Audembert	Perrière	Busnes
Noir-Cornet	Hallines	Pétigny	Bomy
Noir-Cornet	Wizernes	Petillon	Fleurbaix
Nordal	Acquin	Petit-Amplier	Amplier
Nordstraeten	Audruick	Petit-Anvin	Anvin
Nortbécourt	Mentque	Petit-Bapaume	Achicourt
Nortfosses	Tournehem	Petit-Beaurain	Beaurainville
Noulette	Aix-Noulette	Petit-Bois	Pihem
Nouveauville	Coyecques	Petit-Bois-Huré	Boisjean
Nouvelle-Russie (la)	Lorgies	Petit-Carluy	Guarbecque
Noyelles	Bours	Petit-Cauroy	Colembert
Noyelles	Tigny-Noyelles	Petit-Cavron	Cavron-St-Martin
		Petit-Coin	Zutkerque
O		Petit-Crocq	Wirwignes
		Petit-Difques	Moringhem
Ocoche	Maisnil (St-Pol)	Petit-Fontaine	Fontaine-l-Boulans
Olhain	Fresnicourt	Petit-Fillièvres	Fillièvres
Olincthun	Wimille	Petit-Hollande	Eperlecques
Ophove	Arques	Petit-Hollande	Muncq-Nieurlet
Oppy	Beaudricourt	Petit-Hourecq	Carly
Orgeville	Lillers	Petit-Houvin	Hautecloque
Orlencourt	Monchy-Breton	Petit-Lambus	Mouriez
Ostove	Bainghen	Petit-Manillet	Ouve-Wirquin
Ostove	Bazinghem	Petit-Marais	Verton
Ostove	Zutkerque	Petit-Marais	Wittes
Ostrohove	St-Martin-Boulog	Petit-Marles	Marles (Montreuil)
Ouvelin	Magnicourt-en-C.	Petit-Monchel	Monchel
Ouvert	Givenchy-lez-la-B.	Petit-Moulin	Oye
Orvillers	Rumaucourt	Petit-Ponchel	Le Ponchel
		Petit-Preures	Preures
P		Petit-Quercamp	Bouvelinghem
		Petit-Rupembert	Wimille
Pacault	Lestrem	Petit-Sailly	Sailly-la-Bourse
Pacault	Mont-Bernanchon	Petit-Sains	Sains-en-Gohell
Pacault (le)	Hinges	Petit-St-Blaise	Guines
Palfart	Febvin-Palfart	Petit-St-Leu	Huby-St-Leu

HAMEAUX.	COMMUNES.
Petit-St-Michel	Saint-Michel
Petit-St-Vaast	Airon-St-Vaast
Petit-Senlis	Senlis
Petit-Servin	Servin
Petit-Souich	Le Souich
Petit-Wamin	Wamin
Petit-Zelucq	Tubersent
Petite-Neuville	Verton
Petites Fosses	Sorrus
Petites-Hemmes	Oye
Picantin	Laventie
Pierre (la)	Hames-Boucres
Pierre (la)	Questrecques
Pierre (la)	Racquinghem
Pierre (la)	Zouafques
Pierrettes (les)	Menneville
Pigeonnier (le)	Ardres
Pille-Bois	Desvres
Pille-Bois	Samer
Piloterie (la)	Hardinghen
Piloteries (les)	Menneville
Pipemont	Febvin-Palfart
Pipot	Wimille
Piquendal	Merck-St-Liévin.
Piraller	Wierre-Effroy
Piraller	Wimille
Pire	Lillers
Pissevert	Wimille
Place (la)	Louches
Place (la)	Zutkerque
Places (les)	Carly
Places (les)	Rebecq
Placettes (les)	Colembert
Placettes (les)	Montcavrel
Planche-de-Pierre (la)	Wierre-au-Bois
Planche-Tournoire	Coulogne
Plouy (le)	Colembert
Plouy (le)	Febvin-Palfart
Plouy (le)	Fressin
Plouy (le)	Nordausques
Plouy (le)	Surques
Plouy (le)	Wavrans (St-Omer)
Point-du-Jour (le)	Athies
Point-du-Jour (le)	Preures
Point-du-Jour (le)	Wimille
Pointe-aux-Oies (la)	Id.
Poiret	Nielles-lez-Ardres
Poirier	Audrehem
Ponche	Coyecques
Pont-à-Balques	Isbergues
Pont-à-Ham	Quiestède
Pont-de-Quesques	Quesques

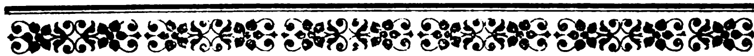
HAMEAUX.	COMMUNES.
Pont à-Sault	Dourges
Pont-Asquin	Wardrecques
Pont-Crutu	Beussent
Pont-d'Harnes	Courrières
Pont-d'Oye	Nouvelle-Eglise
Pont-d'Oye	Oye
Pont-de-Briques	Isques
Pont-de-Briques	St-Etienne
Pont-de-Briques	St-Léonard
Pont-de-Fêtu	Divion
Pont-de-Pierres	Audruick
Pont-en-Busnes	Lillers
Pont-du-Gy	Duisans
Pont-du-Gy	Etrun
Pont-du-Rossignol	Nortkerque
Pont-Feuillet	St-Léonard
Pont-Gorré	Wimille
Pont-Maudit	Harnes
Pont-Pitendal	St-Martin-Boulog.
Pont-Pitendal	St-Léonard
Pont-Riqueult	Lestrem
Pont-sans-Pareil	Les Attaques
Pont-sans-Pareil	Marcq
Poovre (le)	Acquin
Poovre (le)	Haut-Loquin
Poterie (la)	Desvres
Poterie (la)	Wimille
Poteries (les)	Labeuvrière
Potiers	Humbert
Pourimil	Lestrem
Préolant	Beuvry
Préel	Boubers-s-Canche
Préhédré	Créquy
Prés (les)	Hamblain
Pronay	Ramecourt
Puits-Bérault	Lépine
Puits-du-Sart	Hermelinghen
Q	
Quatre-Maisons (les)	Ste-Catherine
Quatre-Patars	Longuenesse
Quatre-Vaux	Wail
Quehen	Isques
Quehem	Ergny
Quembergue	Nordausques
Quene-Vacherie (la)	Pihen
Questinghen	Baincthun
Quenelets (les)	St-Etienne
Quevaussart	Fiefs
Quilwal	Muncq-Nieurlet
Quingoie (la)	Audrehem
Quingoie (la)	Rebergues

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
R		Ronville	Wierre-Effroy
Rachinette	Mouriez	Ronville (la)	Wimille
Radometz	Delettes	Rosamel	Frencq
Raiderie	Seninghem	Rosemond	St-Pol
Raissée (la)	Agnez-lez-Duisans	Rosière	Rebreuviette
Ramesaut	Escalles	Rosselin	Hames-Boucres
Ramesaut	Hervelinghen	Rossignol	Arques
Ramiéville	Febvin-Palfart	Roubinerie	Surques
Raminghem	Audrehem	Rouge-Berne	Bazinghen
Ramonière	Bimont	Rouge-Croix	Isbergues
Raventhun	Ambleteuse	Rougefort	Rebergues
Rebertingue	Réty	Rouge-Herlé	Locon
Rebus	Audruick	Rouge-Mont	Haut-Loquin
Reclinghem	Crémarest	Rouge-Mont	Rebergues
Recousse (la)	Zouafques	Rouge-Trou	Nortkerque
Recquebrœucq	Ouve-Wirquin	Roussent	Maintenay
Réderie (la)	Alette	Roussoye (la)	Ledinghem
Réderie	Longfossé	Rucfort	Créquy
Réderie	Beussent	Rue-Haffringue	St-Etienne
Réderie	Wailly (Montreuil)	Rumeu	Wamin
Remortier	Bimont	Ruitz-du-Bietz	Lorgies
Rettemoy	Bucquoy	Ruppigny	Bomy
Réveillon (le)	Chocques	Russolin	Beuvrequen
Ricque-Maninghen	Bazinghen	Rutoire	Vermelles
Rietz	Sachin		
Rietz-du-Vinage	Mont-Bernanchon	**S**	
Rietz-Montigny	Rollancourt	Sacriquier	Courset
Rietz-Motu	Wismes	Sains	Hautecloque
Rieux (le)	Hesdin-l'Abbé	Saint-André	Witternesse
Rieux	Lillers	Saint-Aubin	Anzin-St-Aubin
Rigolet	Nortkerque	Saint-Aubin	Bapaume
Rimeux	Renty	Saint-Aubin	Hauteclocque
Rincq	Aire	Saint-Augustin	Clarques
Riolle (la)	Reclinghem	Saint-Bernard	Clairmarais
Ripemont	Bléquin	Saint-Eloi	Verton
Robache	Nabringhen	Saint-Georges	Audinghen
Rochelle (la)	Groffliers	Saint-Jean	Clarques
Rochelle (la)	Questrecques	Saint-Josse-au-Bois	Tortefontaine
Rochelle (la)	Pihen	Saint-Justin	Ecuires
Rocourt-St-Laurent	Roëllecourt	Saint-Ladre	Famechon
Rocourt-en-l'Eau	Magnicourt-en-C.	Saint-Laurent	Renty
Rocque	Preures	Saint-Martin	Beaumerie
Rohart	Camiers	Saint-Martin	Cavron-St-Martin
Rollepot	Frévent	Saint-Martin-Eglise	Hernicourt
Rollez	Coupelle-Vieille	Saint-Nicolas	Beaumerie
Rollez	Hubersent	Saint-Nicolas	Ste-Marie-Kerq
Rollez	Verchocq	St-Pierre-Chapelle	Wismes
Romont	Buire-le-Sec	Saint-Pol	Wissant
Rond	Ecques	Saint-Quentin	Aire
Ronville (la)	Id.	Saint-Quentin	Vieil-Hesdin
Ronville	Hesdin-l'Abbé	Saint-Sauveur	Chocques
Ronville	Tournehem	Saint-Vinocq	Rebecq

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Saint-Wandrille	Embry	Tiremande (la)	Ligny-lez-Aire
Saint-Wandrille	St-Michel	Tirland-la-Chap.	Chelers
Sainte-Barbe	Carvin	Tombe-Willot (la)	Locon
Sainte-Croix	Longuenesse	Touquet	Lorgies
Salines (les)	Sangatte	Touquet	Cucq
Salvêque	Wismes	Touquet de la Cauchiette	Violaines
Samette	Lumbres	Tour (la)	Offrethun
Sart (le)	Hardinghen	Tourbières (les)	Blessy
Sarts (les)	St-Etienne	Touret (le)	Lacouture
Saternault	Saulty	Tourlincthun	Wirwignes
Sault	Verlincthun	Tournes	Echinghen
Saulchoy	St-Remy-au-Bois	Tournes	Baincthun
Sautricourt	Hernicourt	Tournier (le)	Samer
Scoubrouck	Clairmarais	Toutendal (le)	Alette
Sehen	Preures	Trait (le)	Boursin
Selandre	Gennes-Ivergny	Tréhout	Vitry
Sénécoville	Azincourt	Trépied	Cucq
Sept-Voies-Romaines	Zoteux	Trésorerie (la)	Wimille
Sequières	Lacres	Tressennes	Isbergues
Serny	Enquin (St-Omer)	Trois-Cheminées	Audembert
Serre	Puisieux	Trois-Cours	Robecq
Slack	Ambleteuse	Trois-Fêtus	Rollancourt
Sodit	Audinghen	Trois-Marquets	Bourthes
Sombres	Wissant	Tronquoy	Aix-en-Ergny
Sonneville	Neufchâtel	Trou-Badou	Vis-en-Artois
Souverain-Moulin	Pernes (Boulogne)	Trou-du-Charme	Bournonville
Soyecques	Blendecques	Trou-Perdu	Bonningues-lez-A.
Stiennart	Arques	Turelle	Lorgies
Stiennart	Clairmarais	Turne (le)	Frencq
T		**U**	
Table-Ronde (la)	Louches	Upen d'Amont	Delettes
Tachincourt	Maisnil (St-Pol)	Upen d'Aval	Delettes
Tailly	Lillers	Uzelot	Leulinghem
Tappecul (le)	Belle-et-Houllefort	**V**	
Tappecul	Escalles	Val (le)	Acquin
Tappecul	Oye	Val (le)	Boisjean
Targette (la)	Louches	Val (le)	Landrethun-lez-A.
Targette (la)	Neuville-St-Vaast	Val (le)	Lumbres
Tatincloud	Nédonchel	Val (le)	Merck-St-Liévin
Teigneville	Beuvry	Val (le)	Surques
Temple (le)	Conchil-le-Temple	Val (le)	Thiembronne
Tertre (le)	St-Josse	Val d'Enquin	Enquin
Tienganne	Questrecques	Val du Fresne	Verchocq
Thilloy	Ligny-Thilloy	Val du Len	Lisbourg
Thubeauville	Parenty	Valencendre	La Calotterie
Tihen	Le Portel	Valencendre	Saint-Josse
Tilleuls (les)	Lorgies	Valenglin	Wirwignes
Tilleuls (les)	Beaumetz-l-Cambr.	Valentin	Wail
Tilloloy	Laventie	Valières	Willeman
Tinghen	Hesdin-l'Abbé	Valinghen	Wirwignes
Tincquettes	Tincques		

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Vallée (la)	Audembert	Walle	Guînes
Vallée (la)	Colembert	Wambringue	Audembert
Vallée (la)	Grincourt-lez-Pas	Wandelicourt	Berles-Monchel
Vallée-Gloriam	Beussent	Wandonne	Audincthun
Val-St-Martin	St-Martin-Boulog.	Wandonnelle	Audincthun
Valtencheu (le)	Renty	Warcove	Audembert
Vaulx	Béalencourt	Warenne	Rebreuviette
Vausserie (la)	Belle-et-Houllefort	Warincthun	Audembert
Velinghem	Quesques	Waringuezelle	Hardinghen
Vendringhem	Wawrans(St-Omer)	Warland	Houlle
Venthus (le)	Alembon	Warnes	Roquetoire
Venthus (le)	Caffiers	Warnecque	Merck-St-Liévin
Vercoutre	Nortkerque	Waroquerie	St-Martin-Boulog.
Verdrel	Fresnicourt	Wasque	Moringhem
Verger (le)	Oisy	Watrezelles	Wimille
Vergniaux	Hesdin-l'Abbé	Watterdal	Seninghem
Vermont	Réty	Wattine (la)	Mentque-Norbéc.
Vernove (le)	Quelmes	Wattine (la)	Questrecques
Vert-Gazon	Harnes	Wattine (la)	St-Martin-Boulog.
Vert-Giniau (le)	Hesdin-l'Abbé	Wattine	Sorrus
Vert-Tilleul	Maisnil (St-Pol)	Wattine (la)	Wierre-au-Bois
Vert-Tilleul	Thélus	Wavrechin	Dourges
Verte-Ecuelle (la)	Longuenesse	Welle	Nordausques
Verte-Rue	Caffiers	Wendal	Mentque-Norbéc.
Verte-Rue	Labeuvrière	Wendin	Peuplingues
Verte-Voie	Lacres	Westecques	Ecques
Verte-Voie	Outreau	Westove	Blendecques
Verte-Yeuse	Landrethun-lez-A.	Westrehem	Delettes
Verval (le)	Quesques	Westrove	Eperlecques
Vieil-Eps	Boyaval	Wicardenne	St-Martin-Boulog
Vieil-Fort	Divion	Widdebrouck	Aire
Vieil-Homme	Hubersent	Wignacourt	Croisette
Vienne	Samer	Willametz	St-Martin-d'Hard.
Villeneuve	Bellebrune	Willedingue	Wavrans
Villette	Dury	Wimereux	Wimille
Villiers	Saint-Josse	Wins	Blendecques
Vincelles	Bazinghen	Wioves (les)	Réty
Vincq	Houlle	Wirquin	Ouve-Wirquin
Vironchaux	Verlincthun	Wissocq	Audrehem
Vis-à-Marles	Lapugnoy	Witrethun	Leubringhen
Vis-à-Marles	Marles	Wolphus	Zouafques
Vis-ès-Marais	La Calotterie		
Vives	Audruick	**Y**	
Voistoncq	Bayenghem-lez-Ep.	Yeuse	Landrethun-lez-A.
Vraucourt	Vaulx-Vraucourt	**Z**	
Vrolan	Recques		
W		Zeauvis	Lequesnoy
		Zérables	Beussent
Wacheux	Ametes	Zetenette	Montcavrel
Wadenthun	Saint-Inglevert	Zelthun	Recques
Wagnonlieu	Duisans	Zudrove	Ferques
Wailly	Coupelle-Vieille	Zuphen	Audresselle
Waldam	Marck	Zutove	Quelmes
Waldam	Oye	Zutove	Boisdinghem

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.



RELIURES en tous genres

CARTONS ET BOITES POUR BUREAUX

ENCADREMENTS

Spécialité de Passe-Partout

GEORGES BOYAU

4, Halle au Poisson, 4,

ARRAS



FABRIQUE MODÈLE DE CHICORÉE

PARADIS & MOREL

Usine à Vapeur

A BEAURAINS-LEZ-ARRAS

Toutes nosC hicorées sont garanties pures sur analyse.

Nous vous recommandons les marques suivantes, qui sont déposées pour éviter les contrefaçons :

L'ARTÉSIENNE et la BELLE BEAURINOISE



